

# Le processus d'intégration des retornados au Portugal (1975-2018): analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie

Morgane Delaunay

## ▶ To cite this version:

Morgane Delaunay. Le processus d'intégration des retornados au Portugal (1975-2018): analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie. Histoire. Université Rennes 2; Universidade de Lisboa (Lisbonne), 2020. Français. NNT: 2020REN20014. tel-03173761

# HAL Id: tel-03173761 https://theses.hal.science/tel-03173761v1

Submitted on 18 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





# THESE DE DOCTORAT DE

## L'UNIVERSITÉ RENNES 2

COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 604 Sociétés, Temps, Territoires Spécialité : Histoire

#### ET L'ISCTE-INSTITUTO UNIVERSITARIO DE LISBOA

ESCOLA DE SOCIOLOGIA E POLITICAS PUBLICAS

Par

# Morgane DELAUNAY

# Le processus d'intégration des retornados au Portugal (1975-2018)

Analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie.

Thèse présentée et soutenue à l'ISCTE-IUL, Lisbonne, le 24 janvier 2020 Unités de recherche : Arènes/CIES



#### Rapporteurs avant soutenance :

Olivier DARD Professeur d'histoire contemporaine, Paris-Sorbonne

## Composition du Jury:

Examinateurs: Olivier DARD Professeur d'histoire contemporaine, Paris-Sorbonne

Dir. de thèse : Vincent JOLY Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Rennes 2

Co-dir. de thèse : Carlos MAURÍCIO Professeur auxiliaire d'histoire, ISCTE-IUL

DELAUNAY, Morgane. Le processus d'intégration des retornados au Portugal (1975-2018) : analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie - 2020



## SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE

## UNIVERSITÉ RENNES 2 - ISCTE-IUL

Ecole doctorale – Sociétés, Temps, Territoires / Escola de Sociologia e Políticas Públicas

Unités de Recherche: Arènes/CIES

Le processus d'intégration des *retornados* au Portugal (1975-2018). Analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie.

O processo de integração dos retornados em Portugal (1975-2018). Análise comparada com o caso francês dos *pieds-noirs* da Argélia.

Thèse de Doctorat

Histoire

Présentée par Morgane DELAUNAY

Directeur de thèse : Vincent JOLY

Directeur de thèse : Carlos MAURÍCIO

Avec le soutien de la Région Bretagne

Jury:

M Oliver DARD Professeur d'histoire, Paris-Sorbonne (Rapporteur)

M Vincent JOLY Professeur émérite d'histoire, Université Rennes 2 (Directeur de thèse)



#### REMERCIEMENTS

Je voudrais commencer par remercier avant tout mon professeur de langue et de civilisation portugaises du département de Portugais de l'Université Rennes 2, José da Costa, sans lequel je n'aurais jamais entendu parler des *retornados*. Il est donc d'une certaine façon à l'origine de ce projet.

Mes remerciements vont bien évidemment d'abord à mes deux directeurs de thèse. À Vincent Joly, pour m'avoir transmis le goût de l'histoire coloniale et des décolonisations, pour m'avoir accompagnée durant mon Master, pour avoir renouvelé sa confiance, et pour avoir défendu mon projet de thèse. À Carlos Maurício, pour m'avoir accueillie une nouvelle fois à Lisbonne et à l'ISCTE-IUL, mais également pour m'avoir guidée dans l'histoire et la langue portugaises. Je les remercie vivement pour leur confiance, leur accompagnement et leur patience. Leurs commentaires tout au long de ma thèse m'ont permis de croire en mon travail.

Je remercie la Région Bretagne pour son soutien financier, et ainsi m'avoir permis de concrétiser ce projet et de le réaliser dans les meilleures conditions possibles. Un grand merci également à CRUP/CUP et à Campus France pour leur soutien.

Je remercie également l'ensemble du personnel de l'Université Rennes 2, avec qui j'ai été en contact au cours de ces quatre dernières années, ainsi que le personnel du CIES et des services académiques de l'ISCTE-IUL.

Un grand merci à tout le personnel des différents centres d'archives portugais où je me suis rendue au cours de ce travail, mais également au personnel de la Bibliothèque Nationale du Portugal, ainsi que de la bibliothèque de l'ISCTE-IUL. Des remerciements particuliers pour le personnel des Archives Contemporaines du Ministère des Finances à Lisbonne, pour la qualité de leur accueil et de leur travail.

Je voudrais également remercier les professeures de l'ISCTE-IUL, Maria João Vaz et Fátima Sá e Melo Ferreira, pour leur intérêt pour mon travail et la qualité de leurs échanges notamment au cours de ma première année de doctorat. Une pensée également à mes professeurs d'histoire du collège Cousteau de Séné et du Lycée Lesage de Vannes : monsieur Aransay, madame Castaing et monsieur Hervé, pour m'avoir transmis leur passion, mais aussi à ma professeure de littérature d'hypokhâgne, Hélène Leroy.

Cette thèse ne serait pas ce qu'elle est si des *retornados* n'avaient pas accepté de me rencontrer et de partager avec moi leur vie et leur passé. Les rencontrer et les écouter m'ont rempli d'une

grande humilité et d'un profond respect pour leur histoire. Je les remercie pour leur temps, leur générosité et leur confiance.

Un grand merci également à la Lusophone Studies Association, et en particulier à José Curto, pour m'avoir donné l'occasion de présenter à deux reprises mes recherches, à Aracajú au Brésil, puis à Évora, et ainsi me permettre de faire d'incroyables rencontres.

Je remercie également Anne Dulphy et Olivier Dard pour m'avoir conviée à participer dans un cadre si prestigieux à la journée consacrée aux rapatriés des décolonisations à l'École Polytechnique en novembre 2018 à Paris, qui fut d'une très grande richesse.

Je remercie chaleureusement Rui Pena Pires, pour avoir partagé ses contacts et m'avoir fait confiance pour une si belle expérience qu'a été la rédaction du chapitre sur les *retornados* pour l'ouvrage coordonné par Ron Eyerman et Giuseppe Sciortino. Je les remercie également, tous deux, ainsi que l'ensemble des participants au projet pour leur accueil : Sung-Eun Choi, Pamela Bellinger, Akiko Hashimoto, et Gert Oostindie, ces deux jours d'échanges passés à Trente en Italie furent d'une immense richesse.

Mes remerciements vont également à Elsa Peralta et Christoph Kalter. Vous rencontrer, échanger, participer à des événements à vos côtés, et votre confiance m'ont permis de me sentir à ma place.

À Caroline, à Domitille S. et à Domitille P., votre fidèle amitié et vos visites lisboètes ont toujours été pour moi une rechargeante bouffée d'oxygène.

Enfin, à ma famille. À mes parents, pour tout, littéralement. Pour m'avoir soutenue, pour m'avoir encouragée, pour m'avoir accueillie et pour m'avoir permis de me concentrer sur la rédaction. À ma mère, pour nous avoir transmis son amour du Portugal. À mon père, pour son véritable travail d'éditeur. À mes sœurs, Aurore, Aude, Anaïs, mais aussi à Manon, Flora, Citlalli et Sacha. Peu importe la distance et les rares occasions de retrouvailles, vous avez été à mes côtés à chaque étape, à me soutenir sans relâche, vos encouragements ont été si précieux. À vous tous, et à Vincent, cette expérience m'a fait prendre conscience, une nouvelle fois, de la chance que j'ai de faire partie de cette *familia*. À Marcos, pour avoir été, tout au long de cette aventure et depuis la première heure mon compagnon de route, *estamos juntos*.

## TABLE DES MATIÈRES

| REMERCIEMENTS                                                                                   | 3     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| TABLE DES MATIÈRES                                                                              | 5     |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS                                                                         | 11    |
| SIGLES                                                                                          | 15    |
| INTRODUCTION                                                                                    | 19    |
| PREMIÈRE PARTIE                                                                                 | 33    |
| PROCESSUS DE DÉCOLONISATION ET RAPATRIEMENT                                                     | 33    |
| CHAPITRE I                                                                                      | 35    |
| UN MONDE QUI NE CONÇEVAIT PAS SA FIN : LES DERNIÈRES ANNÉES DI                                  | Ξ     |
| L'EMPIRE COLONIAL PORTUGAIS D'AFRIQUE (1961-1974)                                               | 35    |
| I. 1961 : début des luttes anticoloniales en Afrique portugaise                                 | 36    |
| 1. La création des mouvements indépendantistes                                                  | 37    |
| 2. Le début des conflits                                                                        | 40    |
| 3. Les trois fronts des guerres de libération                                                   | 41    |
| II. Guerres coloniales, réformes et situation coloniale en Afrique portugaise                   | 46    |
| 1. Les guerres coloniales et la propagande de l'Estado Novo                                     | 47    |
| 2. L'éclatement de la guerre coloniale et les réformes de la politique coloniale : le ministère |       |
| d'Adriano Moreira (1961-1962)                                                                   | 52    |
| 3. L'ultime tentative de réforme de la politique coloniale portugaise : l'ère de Marcelo Caeta  | ano   |
| (1968-1974)                                                                                     | 53    |
| 4. Un système colonial et autoritaire                                                           | 55    |
| III. Population blanche et guerres coloniales                                                   | 58    |
| 1. Un aperçu de l'évolution de la population blanche résidant dans les colonies portugaises     |       |
| d'Afrique (1940-1974)                                                                           | 58    |
| 2. La population blanche au contact des guerres coloniales                                      | 62    |
| CHAPITRE II                                                                                     | 67    |
| LE 25 AVRIL 1974 ET LE PROCESSUS DE DÉCOLONISATION DES COLONIE                                  | ES 67 |
| PORTUGAISES D'AFRIQUE                                                                           | 67    |
| I. Contexte révolutionnaire et projets de décolonisation.                                       | 70    |
| 1. Le projet de décolonisation fédéraliste d'António de Spínola                                 | 70    |
| 2. Le projet de décolonisation du Mouvement des Forces Armées                                   | 73    |

| II. Négociations et accords d'indépendance entre le Portugal et les mouvements nati      | onalistes  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| africains.                                                                               | 75         |
| 1. Les négociations                                                                      | 76         |
| 2. Les accords et les déclarations d'indépendance                                        | 79         |
| III. Post-25 avril 1974 au Mozambique et en Angola                                       | 83         |
| 1. Les réactions suite aux accords de Lusaka et la tentative de coup d'État du 7 septem  | bre 1974 à |
| Lourenço Marques                                                                         | 83         |
| 2. De la guerre d'indépendance à la guerre civile : l'Angola à la suite du 25 avril 1974 | et des     |
| accords d'Alvor                                                                          | 86         |
| CHAPITRE III                                                                             | 91         |
| QUITTER L'AFRIQUE : ÉVACUATION ET IMPACTS DU RAPATRIEME                                  | NT DES     |
| PORTUGAIS D'AFRIQUE                                                                      | 91         |
| I. Prendre la décision de partir.                                                        | 91         |
| 1. Quitter l'Angola                                                                      | 91         |
| 2. Quitter le Mozambique                                                                 | 101        |
| II. Rapatrier les Portugais d'Afrique.                                                   | 105        |
| 1. L'organisation du rapatriement des Portugais d'Angola.                                | 105        |
| 2. Le rapatriement des Portugais d'Afrique en chiffres                                   | 110        |
| III. Bilan et impacts de l'installation des Portugais des anciennes colonies d'Afrique   | 115        |
| 1. Les impacts démographiques et régionaux de l'installation de la population rapatriée  | e 117      |
| 2. Les caractéristiques socio-professionnelles de la population rapatriée                | 123        |
| CHAPITRE IV                                                                              | 127        |
| REGARDS CROISÉS : L'ALGÉRIE COLONIALE (1830-1962)                                        | 127        |
| I. Algérie coloniale (1830-1962).                                                        | 129        |
| 1. Le portrait démographique de l'Algérie coloniale (1830-1962)                          | 129        |
| 2. Des statuts différents pour les habitants de l'Algérie coloniale                      | 133        |
| 3. La situation coloniale en Algérie                                                     | 138        |
| II. Guerre de libération et indépendance de l'Algérie.                                   | 142        |
| La naissance du nationalisme algérien                                                    | 142        |
| 2. L'entrée en guerre (1954-1955)                                                        | 145        |
| 3. Les accords d'Évian et l'indépendance de l'Algérie                                    | 160        |
| III. Quitter l'Algérie : évacuation et impacts du rapatriement de 1962 des Français      | d'Algérie. |
|                                                                                          | 163        |
| 1. La décision de partir                                                                 | 164        |
| 2. L'organisation et le déroulement du rapatriement des Français d'Algérie               | 171        |

| 3. Le bilan et les impacts du rapatriement des Français d'Algérie                                                           | 176    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| DEUXIÈME PARTIE                                                                                                             | 183    |
| L'ÉTAT FACE A L'ARRIVÉE DES RAPATRIÉS                                                                                       | 183    |
| CHAPITRE V                                                                                                                  | 185    |
| LA QUESTION DES <i>RETORNADOS</i> DANS LE DÉBAT PARLEMENTAIRE                                                               | ,,,,,, |
| PORTUGAIS (1975-1976)                                                                                                       | 105    |
| I. Répartition des interventions parlementaires portant sur les <i>retornados</i>                                           |        |
| La répartition des interventions abordant la question des retornados par groupe parlementaires por tant sur les retornados. |        |
| 1. La repartition des interventions abordant la question des retornados par groupe pariente                                 |        |
| La répartition des interventions consacrées aux retornados                                                                  |        |
| 3. La répartition des interventions portant sur les retornados au sein des groupes parlemen                                 |        |
| 2. La repartition des interventions portant sur les retornades da sem des groupes partemen                                  |        |
| II. Analyse sémantique des interventions parlementaires                                                                     |        |
| 1. Les termes et expressions utilisés par les députés portugais                                                             |        |
| 2. L'évolution sémantique entre 1975 et 1976                                                                                |        |
| III. Analyse thématique des interventions parlementaires portant sur les <i>retornados</i>                                  |        |
| 1. La décolonisation et la population rapatriée                                                                             | 195    |
| 2. Le contexte portugais et l'arrivée des retornados                                                                        | 196    |
| 3. Les difficultés rencontrées par les retornados                                                                           | 198    |
| 4. Les retornados et la réponse gouvernementale                                                                             | 201    |
| CHAPITRE VI                                                                                                                 | 209    |
| L'ÉTAT PORTUGAIS FACE À L'ARRIVÉE DES <i>RETORNADOS</i>                                                                     | 209    |
| I. Qui est rapatrié ? La question de la définition légale du statut de retornados                                           | 209    |
| 1. La redéfinition de la loi de la nationalité portugaise                                                                   | 209    |
| 2. La définition juridique du statut de retornado et de personne déplacée                                                   | 212    |
| II. Création d'organismes étatiques en charge de la population rapatriée : l'Institut d'A                                   | Appui  |
| au Retour de Nationaux et le Commissariat aux Personnes Déplacées                                                           | 213    |
| 1. La création de l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux et du Secrétariat d'État aux                                    |        |
| Retornados                                                                                                                  | 214    |
| 2. La création du Commissariat aux Personnes Déplacées                                                                      | 219    |
| III. Accueil immédiat des retornados.                                                                                       | 223    |
| 1. L'arrivée et l'accueil de la population rapatriée par l'IARN                                                             | 223    |
| 2. La Croix Rouge Portugaise et l'accueil de la population rapatriée                                                        | 224    |
| CHAPITRE VII                                                                                                                | 231    |

| LES POLITIQUES ÉTATIQUES DE LOGEMENT DE LA POPULATION                                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RAPATRIÉE                                                                                | 231     |
| I. Hébergement temporaire : établissements hôteliers et centres d'hébergement collect    | if 235  |
| 1. L'évolution de la politique d'hébergement hôtelier de la population rapatriée         | 235     |
| 2. Le bilan de la politique d'hébergement hôtelier de la population rapatriée            | 238     |
| 3. Les centres d'hébergement collectif et temporaire                                     | 244     |
| II. Construire de nouveaux logements à destination de la population rapatriée : le pro   | gramme  |
| de la Commission pour le logement de Réfugiés et le programme de caravanes               | 251     |
| 1. La création de la Commission pour le Logement de Réfugiés                             | 252     |
| 2. Le bilan du programme CAR                                                             | 255     |
| 3. Le programme de caravanes                                                             | 257     |
| III. Programme de crédit pour l'accession à la propriété.                                | 258     |
| 1. La création et le fonctionnement du programme                                         | 259     |
| 2. Le bilan du programme de crédit pour l'accession à la propriété                       | 260     |
| CHAPITRE VIII                                                                            | 265     |
| LA QUESTION DE LA (RÉ)INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE LA POPULA                                | ATION   |
| RAPATRIÉE                                                                                |         |
| I. Création de la Commission Interministérielle de Financement pour les Retornados       |         |
| (CIFRE).                                                                                 | 266     |
| 1. La création et la philosophie du programme CIFRE                                      |         |
| 2. Le fonctionnement du programme CIFRE                                                  |         |
| 3. La bilan du programme CIFRE                                                           |         |
| II. Réintégration des fonctionnaires de l'administration coloniale : le Cadre Général d  | les     |
| Attachés.                                                                                |         |
| 1. La création du Cadre Général des Attachés (CGA)                                       | 279     |
| 2. Le bilan du Cadre Général des Attachés                                                |         |
| III. Installation de la population rapatriée : aggravation de la situation économique ou | l       |
| opportunité ?                                                                            | 285     |
| 1. Les retornados : une charge supplémentaire pour une économie portugaise en crise ?    | 285     |
| 2. Les retornados : une opportunité pour le développement économique du Portugal         |         |
| démocratique ?                                                                           | 291     |
| CHAPITRE IX                                                                              | 297     |
| REGARDS CROISÉS : L'ÉTAT FRANÇAIS FACE À L'ARRIVÉE ET                                    |         |
| L'INSTALLATION DE LA POPULATION RAPATRIÉE D'ALGÉRIE (1962-1                              | 964)297 |
| I. Accueil immédiat de la population rapatriée d'Algérie                                 | •       |
| · · · · ·                                                                                |         |

| 1. La définition légale d'une politique d'accueil et d'intégration des Français d'Algéri    | .e 299      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2. L'accueil administratif et les mesures étatiques d'urgence à destination de la popula    | ation pied- |
| noir                                                                                        | 300         |
| 3. La question de l'hébergement d'urgence : la création de centres de transit et d'hébe     | rgement     |
| temporaire                                                                                  | 302         |
| II. Logement de la population rapatriée d'Algérie                                           | 305         |
| 1. La réquisition des logements pour loger les Français rapatriés d'Algérie                 | 306         |
| 2. La réservation et la construction de nouveaux logements pour la population rapatrié      | e 308       |
| 3. L'accession à la propriété des rapatriés d'Algérie                                       | 310         |
| III. Intégration économique de la population rapatriée d'Algérie.                           | 313         |
| 1. Le programme de prêt pour la réinstallation des rapatriés indépendants                   | 314         |
| 2. La question de la réintégration des pieds-noirs par le salariat                          | 315         |
| 3. La réintégration des fonctionnaires français d'Algérie                                   | 317         |
| PARTIE III                                                                                  | 321         |
| COMPORTEMENTS POLITIQUES ET DYNAMIQUES MÉMORIELLES D                                        | F LA        |
| POPULATION RAPATRIÉE                                                                        |             |
| CHAPITRE X                                                                                  |             |
|                                                                                             |             |
| LA POPULATION RAPATRIÉE ET LA VIE POLITIQUE PORTUGAISE                                      | 323         |
| I. Retornados et processus de décolonisation des colonies portugaises d'Afrique             | 324         |
| 1. L'opinion des retornados : le cas des lecteurs du Jornal o Retornado (1975-1976)         | 324         |
| 2. L'opinion de retornados quarante ans après le processus de décolonisation                | 330         |
| II. Organisation et mobilisation politiques de la population rapatriée                      | 336         |
| 1. La création d'organisations politiques par la population rapatriée (1975-1977)           | 337         |
| 2. La mobilisation de la population rapatriée au sein des partis politiques portugais (19   | 975-1980)   |
|                                                                                             | 343         |
| 3. Une attraction naturelle vers la droite ? Ébauche d'analyse du comportement politic      | que des     |
| retornados                                                                                  | 356         |
| CHAPITRE XI                                                                                 | 367         |
| LE DISCOURS ET LA MÉMOIRE DE LA POPULATION RAPATRIÉE DE                                     | S           |
| COLONIES PORTUGUAISES D'AFRIQUE                                                             |             |
| I. Mémoire et discours des <i>retornados</i> entre hier et aujourd'hui : le colonialisme po |             |
| raconté à la première personne (1975-2018).                                                 | Ü           |
| Le colonialisme portugais dans les pages du Jornal O Retornado                              |             |
| 2. La mise en récit du colonialisme portugais dans la littérature retornada (2008-2015)     | )373        |

| 3. Se souvenir de son expérience dans les colonies portugaises : témoignages de retornado     | os       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| d'Angola et du Mozambique (2018)                                                              | 379      |
| II. Bienvenus chez vous ? Discours et mémoire de l'arrivée et de l'installation des retorn    | nados    |
| au Portugal                                                                                   | 386      |
| 1. Les impressions de la métropole et la relation avec ses habitants                          | 386      |
| 2. La mémoire et le discours des retornados concernant les politiques étatiques               | 396      |
| III. Autoportrait de la population rapatriée.                                                 | 403      |
| 1. Le refus du terme retornado et l'affirmation d'une « portugalité »                         | 403      |
| 2. Les Retornados « bâtisseurs d'empires » versus les « Portugais paresseux »                 | 405      |
| 3. Les retornados « bâtisseurs du Portugal »                                                  | 410      |
| CHAPITRE XII                                                                                  | 417      |
| REGARD CROISÉS : COMPORTEMENTS POLITIQUES ET DYNAMIQUES                                       |          |
| MÉMORIELLES DE LA POPULATION RAPATRIÉE D'ALGÉRIE (1962-2005                                   | ) 417    |
| I. Pieds-noirs et politique : décolonisation, associations et élections.                      | 418      |
| 1. L'opinion des pied-noirs concernant le processus de décolonisation de l'Algérie            | 419      |
| 2. La mobilisation des pieds-noirs et de la classe politique : le cas des mesures d'indemnis  | sation   |
| pour les biens perdus en Algérie                                                              | 423      |
| 3. L'analyse du comportement politique de la population rapatriée d'Algérie                   | 428      |
| II. Dynamiques mémorielles de la population pied-noir                                         | 431      |
| 1. Se remémorer son passé en Algérie                                                          | 431      |
| 2. Se remémorer son arrivée en France                                                         | 437      |
| 3. Les difficultés rencontrées et l'opinion concernant les politiques d'accueil et d'intégrat | ion. 442 |
| CONCLUSION                                                                                    | 451      |
| SOURCES                                                                                       | 469      |
| BIBLIOGRAPHIE                                                                                 | 487      |
| ANNEXES                                                                                       | 519      |
| RESUMO                                                                                        | 519      |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

| Figure 1 – « Le Portugal n'est pas un petit pays », exemple d'affiche de propagande coloniale    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de <i>l'Estado Novo</i>                                                                          |
| Graphique 1 - Population blanche résidente en Angola et au Mozambique (1940-1973) 59             |
| Graphique 2 - Évolution de l'immigration métropolitaine vers l'Angola et le Mozambique           |
| (1940-1973)                                                                                      |
| Figure 2 - « Angola : qui arrête la guerre ? ». Une du $DL$ du 14 juillet 1975 94                |
| Figure 3 - « Huit-cents réfugiés sont arrivés à Lisbonne ». Une du $DL$ du 14 mai 1975 107       |
| Figure 4 - « Le pont aérien a commencé ». Une du $DL$ du 12 août 1975 111                        |
| Figure 5 - Arrivée de <i>retornados</i> en provenance d'Angola au port de Lisbonne en août 1975. |
| Tableau 1- Nombre de <i>retornados</i> par district                                              |
| Graphique 3 - Distribution géographique des <i>retornados</i> en pourcentage                     |
| Tableau 2 - Nombre de <i>retornados</i> et population résidente par district                     |
| Graphique 4 - Part des retornados dans la population résidente des districts portugais 121       |
| Figure 6 - Un siècle de conquête de l'Algérie, 1830-1930                                         |
| Graphique 5 - Évolution de la population française d'Algérie, 1847-1886                          |
| Graphique 6 – Les composantes de la population d'Algérie entre 1856 et 1881 131                  |
| Figure 7 – « Dans les mains gracieuses de cette sympathique Française on peut voir les bulletins |
| de vote qui décideront de la poursuite de la politique du général de Gaulle, relative au futur   |
| de l'Algérie. Dans l'époque troublée que traverse la France, les Français savent plus que        |
| jamais la valeur du 'oui' et du 'non' ». Le référendum sur les accords d'Évian à la Une du       |
| DL                                                                                               |
| Figure 8 - « Dix-mille réfugiés sont arrivés en France au cours des 24 dernières heures »,       |
| l'exode des Français d'Algérie à la Une du <i>DL</i>                                             |
| Graphique 7 - Arrivées des Français d'Algérie au cours de l'année 1962 178                       |
| Figure 9 – Répartition géographique de la population rapatriée d'Algérie 181                     |
| Graphique 8 - Nombre de sessions parlementaires au cours desquelles fut abordée la question      |
| des retornados (1975-1976)                                                                       |
| Figure 2 - Nombre d'interventions portant sur les retornados par groupe parlementaire (1975-     |
| 1976)                                                                                            |
| Figure 3 - Nombre d'interventions consacrées aux retornados par groupe parlementaire (1975-      |
| 1976)189                                                                                         |

| Figure 10 - Le Premier ministre Mário Soares et António Gonçalves Ribeiro lors de l'entrée en                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| fonction de ce dernier en tant que Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, le 14                                            |
| septembre 1976, à la Une du <i>DL</i>                                                                                         |
| Figure 11 - Attente à l'aéroport de Lisbonne, photographies non datées                                                        |
| Figure 12 – « Des logements pour les <i>retornados</i> du territoire angolais – Demande l'IARN »                              |
| « Appel en faveur des $retornados$ » : L'appel de l'IARN relayé par le $DN$ et le $DL$ en août                                |
| 1975                                                                                                                          |
| Figure 13 - « Nous ne voulons pas d'hôtels, nous voulons des maisons et du travail »                                          |
| manifestation de <i>retornados</i> , non datée.                                                                               |
| Figure 14 - Enfants retornados hébergés dans le centre de Vale do Jamor, non datée 245                                        |
| Figure 15 - Fort de Péniche où furent hébergés des retornados à partir de 1977, non datée. 246                                |
| Figure 16 - Vue d'une cellule du Fort de Péniche, 1977.                                                                       |
| Figure 17 - Enfants retornados jouant dans l'enceinte du Fort de Péniche, 1977 246                                            |
| Tableau 3 - Retornados hébergés en centres d'hébergement collectif et temporaire au                                           |
| 30/12/1978                                                                                                                    |
| $Tableau\ 4- \'Evolution\ du\ nombre\ de\ \textit{retornados}\ h\'eberg\'es\ aux\ frais\ de\ l'\'Etat\ entre\ le\ 21/12/1976$ |
| et le 30/12/1978                                                                                                              |
| Figure 18 - Maisons préfabriquées à destination de la population rapatriée, lieu inconnu, nor                                 |
| datée                                                                                                                         |
| Tableau 5 - Bilan du programme CAR en juin 1979                                                                               |
| Tableau 6 - Bilan du programme de crédit pour l'accès à la propriété au 18 juin 1979 261                                      |
| Figure 19 - « Soutien aux retornados. Le programme d'emprunts crée mille emplois par                                          |
| semaine », le programme CIFRE dans les pages du <i>DL</i>                                                                     |
| Tableau 7 - Estimation du nombre de projets en mai 1976 et nombre de projets financés au 11                                   |
| juin 1979 par le programme CIFRE                                                                                              |
| Graphique 9 - Estimation du nombre de projets en mai 1976 et nombre de projets financés au                                    |
| 11 juin 1979 par le programme CIFRE                                                                                           |
| Tableau 8 - Financements CIFRE par domaines d'activités et par districts                                                      |
| Figure 20 – « Les anciens fonctionnaires coloniaux refusent d'être des 'boucs-émissaires' »                                   |
| manifestation de fonctionnaires retornados à Lisbonne le 30 janvier 1975, suite à la                                          |
| création du Cadre Général des Attachés. 283                                                                                   |
| Tableau 9 - Moyenne mensuelle de bénéficiaires retornados de l'allocation chômage entre 1975                                  |
| et juin 1979                                                                                                                  |
| Figure 21 – Barème des allocations de subsistance destinées aux rapatriés, en mars 1962 301                                   |

| Figure 22 - Pieds-noirs et emploi : demandes et offres en 1963 dans 16 départements                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| métropolitains                                                                                                                                                                                         |
| Figure 23 – « 'Décolonisation exemplaire' : Ceux-là sont les traîtres qui ont vendu le Portugal                                                                                                        |
| et ruiné la Nation », Une du <i>JOR</i> du 27 juin 1978                                                                                                                                                |
| Figure 24 - "Non à la reconnaissance de l'Angola dirigé par un gouvernement imposé                                                                                                                     |
| unilatéralement", caricature d'Agostinho Neto, Jonas Savimbi et Holden Roberto (de                                                                                                                     |
| gauche à droite) publiée par le <i>JOR</i> à partir de février 1976                                                                                                                                    |
| Figure 25 – « Un million de <i>retornados</i> aux côtés de Kaúlza de Arriaga. Le général dit la vérité :                                                                                               |
| le Portugal avait gagné la guerre en outre-mer ». La campagne présidentielle de général                                                                                                                |
| dans les pages du <i>JOR</i>                                                                                                                                                                           |
| Figure 26 – « Solidarité », autocollant de la Commission Socialiste de Soutien aux <i>Retornados</i>                                                                                                   |
| d'Angola                                                                                                                                                                                               |
| Figure 27 - Autocollant de l'Organisation des <i>Retornados</i> du Parti Communiste Portugais. 354                                                                                                     |
| Figure 28 – « Nous continuons notre combat! », message de l'AEANG à l'occasion des 45 ans                                                                                                              |
| de la révolution des Œillets                                                                                                                                                                           |
| Figure 29 - « Non! Nous nous n'avons jamais été racistes! C'est les noirs qui disent ça parce                                                                                                          |
|                                                                                                                                                                                                        |
| qu'ils sont très bêtes !!! », A Mosca, supplément satirique du DL du 30 novembre 1974.                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                        |
| qu'ils sont très bêtes !!! », <i>A Mosca</i> , supplément satirique du <i>DL</i> du 30 novembre 1974.  370  Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du |
|                                                                                                                                                                                                        |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du                                                                                                             |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |
| Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du <i>JOR</i> , 17 octobre 1975                                                                                |



#### **SIGLES**

1er GC: Premier Gouvernement Constitutionnel, Primeiro Governo Constitucional

1<sup>er</sup> GP: Premier Gouvernement Provisoire, Primeiro Governo Provisório

2<sup>ème</sup> GP: Deuxième Gouvernement Provisoire, Segundo Governo Provisório

3<sup>ème</sup> GP: Troisième Gouvernement Provisoire, Terceiro Governo Provisório

AC: Assemblée Constituante, Assembleia Constituinte

ACMF: Archives Contemporaines du Ministère des Finançes, Arquivo Contemporâneo do Ministério das Finanças

AD: Alliance Démocratique, Aliança Democrática

ADIDEL : Association Districtale des Personnes Déplacées de Lisbonne, *Associação Distrital dos Desalojados de Lisboa* 

AEANG: Association des Spoliés d'Angola, Associação dos Espoliados de Angola

AEMO: Association des Spoliés du Mozambique, Associação dos Espoliados de Moçambique

AFP: Agence France-Presse

AHCVP: Arquivo Histórico da Cruz Vermelha Portuguesa

AHU: Arquivo Histórico Ultramarino

AML: Amis du Manifeste et de la Liberté

ALN: Armée de Libération Nationale

APRU : Association des Portugais Réfugiés de l'Outre-mer, Associação dos Portugueses Refugiados do Ultramar

AR: Assemblée de la République, Assembleia da República

BNP : Bibliothèque Nationale du Portugal, Biblioteca Nacional de Portugal

CAC: Comités Almílcar Cabral

CAR: Commission pour le Logement de Réfugiés, Comissão para o Alojamento de Refugiados

CD25A: Centre de Documentation 25 Avril, Centro de Documentação 25 de Abril

CDS: Centre Démocratique Social, Centro Democrático Social

CESOM: Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer

CFLN: Comité Français de Libération Nationale

CGD: Caixa Geral de Depósitos

CIFRE : Commission Interministérielle de Financement de Retornados, *Comissão Interministerial de Financiamento a Retornados* 

CND: Commission Nationale des Personnes Déplacées, Comissão Nacional dos Desalojados

CNFU : Commission Nationale de Fraternité d'Outre-mer, *Comissão Nacional de Fraternidade*Ultramarina

CNRFA: Conseil national de la résistance française en Algérie

CPD: Commissariat aux Personnes Déplacées, Comissariado Para os Desalojados

CPP: Crédito Predial Português

CRDL : Commission pour la Réintégration des Personnes Déplacées du District de Lisbonne, Comissão para a Reintegração dos Desalojados do Distrito de Lisboa

CRUA: Comité révolutionnaire d'unité et d'action

CSARA : Commission Socialiste de Soutien aux Retornados d'Angola, *Comissão Socialista de Apoio aos Retornados de Angola* 

CSI: Centre Social Indépendant, Centro Social Independente

CVP: Croix Rouge Portugaise, Cruz Vermelha Portuguesa

DAC: Diário da Assembleia Constituinte

DAR: Diário da Assembleia da República

DG: Diário do Governo

DL: Diário de Lisboa

DN: Diário de Notícias

DR: Diário da República

ENA: Étoile nord-africaine

FLING : Front de Libération et d'Indépendance Nationale de la Guinée, *Frente de Libertação* e Independência da Guinée

FLN: Front de Libération National

FN: Front National

FNLA: Front National de Libération de l'Angola, Frente Nacional de Libertação de Angola

FRAUL : Mouvement National de Fraternité d'Outre-mer, Movimento Nacional de Fraternidade Ultramarina

FRELIMO: Front de Libération du Mozambique, Frente de Libertação de Moçambique

FRELIP: Front de Libération du Portugal, Frente de Libertação de Portugal

GNPI: Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer

GPRA: Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

HLM: Habitation à Loyer Modéré

HML : Hémérothèque Municipale de Lisbonne, Hemeroteca Municipal de Lisboa

IARN: Institut d'Appui au Retour de Nationaux, Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais

INA: Institut National de l'Audiovisuel

JOR: Jornal o Retornado

JORF : Journal Officiel de la République Française

JSN: Junte de Salut National, Junta de Salvação Nacional

LR: Les Républicains

MDP: Mouvement Démocratique Portugais, Movimento Democrático Português

MFA: Mouvement des Forces Armées, Movimento das Forças Armadas

MIRN : Mouvement Indépendant pour la Reconstruction Nationale, *Movimento Independente* para a Reconstrução Nacional

MIRN/PDP: Mouvemement Indépendant pour la Reconstruction Nationale/Parti de la Droite Portugaise, *Movimento Independente para a Reconstrução Nacional/Partido da Direita Portuguesa* 

MNA: Mouvement national algérien

MoDem: Mouvement Démocrate

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Angola, Movimento Popular de Independência de Angola

MTLD: Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques

NR: Non renseigné

OAS: Organisation armée secrète

OCA: Organisation Communiste Angolaise, Organização Comunista de Angola

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ONU: Organisation des Nations Unies

ORPCP : Organisation des Retornados du Parti Communiste Portugais, *Organização dos* Retornados do Partido Comunista Português

OS: Organisation spéciale

OUA: Organisation de l'Unité Africaine

PAI : Parti Africain de l'Indépendance, Partido Africano da Independência

PAIGC : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, *Partido Africano* para a Independência da Guiné e de Cabo Verde

PCA: Parti Communiste Algérien

PCF: Parti Communiste Français

PCP: Parti Communiste Portugais, Partido Comunista Português

PDC: Parti de la Démocratie Chrétienne, Partido da Democracia Cristã

PIDE : Police Internationale de Défense de l'État, Policia Internacional de Defesa do Estado

PPA: Parti du Peuple Algérien

PPD/PSD : Parti Populaire Démocratique/Parti Social Démocrate, *Partido Popular Democrático/Partido Social Democrata* 

PPM: Parti Populaire Monarchique, Partido Popular Monárquico

PPN: Parti Pied Noir

PS: Parti Socialiste

PSD: Parti Social-Démocrate, Partido Social Democrata

QGA: Cadre Général des Attachés, Quadro Geral de Adidos

RDA: République Démocratique Allemande

RFA: République Fédérale Allemande

**RN**: Rassemblement National

RPR: Rassemblement pour la République

RTP: Radio et Télévision du Portugal, Rádio e Televisão de Portugal

SARA : Service de Soutien aux Retornados d'Afrique, Serviço de Apoio aos Retornados de África

SAS: Sections administratives spécialisées

SENADU : Secrétariat National des Personnes Déplacées, Secretariado Nacional de Desalojados

SER: Secrétariat d'État aux Retornados, Secretariado de Estado dos Retornados

SETF: Secrétariat d'État au Trésor et aux Finances, Secretariado de Estado ao Tesouro e Finanças

TAP: Transports Aériens Portugais, Transportes Aéreos Portugueses

UDF: Union pour la Démocratie Française

UDP: Union Démocratique Populaire, União Democrática Popular

UMP: Union pour un Mouvement Populaire

UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola, *União Nacional para a Independência Total de Angola* 

URSS: Union des Républiques Socialistes Soviétiques

#### INTRODUCTION

Le 25 avril 1974, à Lisbonne, la révolution des Œillets mit fin au régime autoritaire de droite le plus long que l'Europe du XXème siècle eut connu, et, simultanément, amorça la fin de l'empire colonial le plus ancien. La chute de l'Estado Novo, en place au Portugal depuis 1926, eut de fortes répercussions : en interne avec l'instauration d'une démocratie de type occidental, à l'échelle internationale avec l'indépendance des colonies portugaises d'Afrique, mettant fin au Portugal pluricontinental. L'histoire de l'expansion du Portugal trouve son origine dès 1415 dans la conquête de Ceuta au Maroc, impulsée par l'infant Dom Henrique, Henri le Navigateur. De nombreuses expéditions s'en suivirent, menées par des explorateurs comme Vasco de Gama ou encore comme Pedro Álvares Cabral qui arriva en 1500 dans ce qu'on appellera plus tard le Brésil. L'ère des grandes « découvertes » était en plein essor, le Portugal y faisant figure de proue. Puis à la suite de l'indépendance du Brésil en 1822, l'empire portugais opéra un recentrage autour de ses possessions africaines : l'archipel du Cap-Vert, celui de São-Tomé-et-Principe, la Guinée, le Mozambique et l'Angola. L'occupation effective des territoires africains par le Portugal ne date ainsi que du XIXème siècle, les autorités portugaises y étant jusqu'alors confrontées à une résistance incessante de la part des populations guinéennes, angolaises et mozambicaines<sup>1</sup>. Ce qui fut alors présenté comme de simples « campagnes de pacification », étaient en réalité de véritables guerres de conquête d'une extrême violence, et celles-ci durèrent jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale<sup>2</sup>.

Le statut du Portugal comme pionnier de l'aventure coloniale européenne s'inscrivit durablement dans l'identité nationale portugaise et resta également gravé dans le marbre de ses monuments. Site incontournable de la capitale portugaise, le « Monument aux Découvertes » (*Padrão dos Descobrimentos*) est situé à Belém, dans un lieu « où s'inscrit de la manière la plus notable une mémoire publique associée à l'empire portugais »<sup>3</sup>. Sur les quais du Tage d'où partirent les expéditions maritimes portugaises, ce monument fut construit une première fois de manière éphémère en 1940 dans le cadre de l'Exposition du monde portugais, puis en dur en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ROSAS, Fernando, *História a História África*, Lisboa : Tinta da China e RTP Edições, 2018, pp.17-31. Sur « l'empire africain » portugais, voir également ALEXANDRE, Valentim, (coord), *O Império Africano. Séculos XIX e XX*, Lisboa : Edições Colibri, 2013 (2000).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Op.cit., ROSAS 2018, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> PERALTA, Elsa, "A composição de um complexo de memória: O caso de Belém, Lisboa", *in* DOMINGOS, Nuno, PERALTA, Elsa (org), *Cidade e Império Dinâmicas Coloniais e Reconfigurações Pós-Coloniais*, Lisboa : Edições 70, 2013, pp.361-407, p.367.

1960 à l'occasion des 500 ans de la mort d'Henri le Navigateur. En 1975, au lendemain de la révolution des Œillets qui mit fin au salazarisme, il symbolisa toutefois pour le Portugal la fin de son expérience impériale. Des milliers de caisses en bois, protégeant les biens emportés d'Afrique par les colons portugais, furent, pendant plusieurs mois, entreposés au pied même du monument, sur les quais d'Alcântara. Immortalisée par une célèbre photographie d'Alfredo Cunha, la symbolique de l'image était forte : en 1975, l'empire vint s'échouer sur la rive où tout avait commencé.

Au lendemain de la révolution de 1974 le Portugal vit arriver plus d'un demi-million de Portugais originaires de ses colonies africaines, conséquence de son processus de décolonisation. Connus sous le nom de retornados, littéralement « retournés », ils arrivèrent pour la majorité d'entre eux d'Angola et du Mozambique au cours de l'été 1975. Alors que la décolonisation de l'Afrique par les pays occidentaux avait atteint son apogée au début des années 1960, le Portugal lui, s'était engagé, à partir de 1961, dans trois longues guerres, en Angola, en Guinée et au Mozambique, afin de défendre, contre vents et marées, son empire colonial. Ces guerres ne prirent fin qu'en 1974 et 1975 suite à la signature d'accords entre les autorités portugaises et les différents mouvements de libération africains. Avant la fin de l'année 1975, les colonies portugaises d'Afrique étaient toutes devenues de nouveaux États indépendants, entraînant le départ massif des Portugais qui y résidaient. Certains d'entre eux partirent pour l'Afrique du Sud, le Brésil ou encore le Canada, toutefois l'écrasante majorité se dirigea vers l'ancienne métropole. Le Portugal se trouva pris ainsi dans le mouvement des migrations de décolonisation connu par l'Europe à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, mouvement caractérisé par des « transferts massifs de population »<sup>4</sup>. On estime en effet qu'entre 5,4 et 6,8 millions de colons quittèrent les différents empires à destination des anciens centres impériaux au cours de ces processus de décolonisation<sup>5</sup>. La fin des empires impacta fortement l'organisation du monde par la naissance de nouveaux États indépendants. Elle eut également des répercussions majeures sur les anciennes métropoles, qui, tout en tournant ainsi une page de leur histoire, souvent vieille de plusieurs siècles, devaient penser l'intégration de ces « migrants nationaux » au sein de sociétés devenues postcoloniales. Dans

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> SMITH, Andrea L., "Coerced or Free? Narrating the Reverse Migrations of Decolonization", *in* BESSEL, Richard, HAAKE, Claudia B. (ed), *Removing Peoples. Forced Removal in the Mordern World*, Oxford: Oxford University Press, 2009, pp. 395-414, p.413.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, p.11. L'auteure souligne qu'en prenant en compte les Vertriebene, les rapatriés et personnes déplacées de l'Allemagne de l'après-guerre, le nombre serait en réalité compris entre 9 et 12 millions de personnes. *Idid.*, p.185.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010, p.16.

le cas du Portugal, jusqu'alors caractérisé par un très fort taux d'émigration, ces arrivées massives et soudaines représentèrent un mouvement migratoire sans précédent. Dans un contexte interne révolutionnaire marqué par une très forte instabilité politique, sociale et économique, le retour et l'installation de la population rapatriée de ses anciennes colonies d'Afrique sur le territoire national, qui en 1981 représentait 5% de la population que comptait le pays, constituèrent un défi supplémentaire pour la démocratie portugaise alors en pleine construction.

Ces mouvements migratoires liés aux processus de décolonisation suscitent un intérêt nouveau de la part des historiens depuis les années 1990. Dans l'avant-propos de l'ouvrage collectif L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation, publié en 1994, Colette Dubois écrivait : « Seule une analyse nationale, cas à cas, était nécessaire, ne serait-ce que pour baliser un terrain scientifique mal connu et faire émerger, par comparaison, les problèmes généraux auxquels s'attaqueront les recherches des prochaines années. »<sup>7</sup>. Vingt-cinq ans après la publication de cet ouvrage pionnier, de nombreux travaux furent publiés sur la question des rapatriés des décolonisations européennes. Le cas français des pieds-noirs d'Algérie en est une illustration parlante<sup>8</sup>. Les années 1990 furent témoins de l'émergence d'études historiques, basées sur des documents d'archives, parmi lesquelles les travaux de l'historien Jean-Jacques Jordi, considéré comme « le 'père' des travaux sur les pieds-noirs »<sup>9</sup>. Les années 2000 furent également importantes pour la production scientifique concernant cette population, avec notamment les travaux du politologue Éric Savarese, à l'origine d'un grand nombre de publications portant en particulier sur les associations rapatriées et leurs liens à l'histoire de l'Algérie française. Un travail, d'une très grande qualité, consacré au comportement politique des pieds-noirs fut également publié, en 2009, par la politologue Emmanuelle Comtat, permettant de remettre en question certaines idées reçues sur cette population. Une nouvelle génération d'historiens s'intéresse également à cette thématique. Yann Scioldo-Zürcher en est un exemple, qui par ses travaux permit un enrichissement considérable des connaissances portant notamment sur la question de l'état pour l'intégration des pieds-noirs en

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> MIÈGE, Jean-Louis, DUBOIS, Colette (org), *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris : L'Harmattan, 1994, p.7.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Nous pouvons souligner ici que les pieds-noirs ont totalement éclipsé les rapatriés qui étaient arrivés en France avant eux, notamment du Maroc et de la Tunisie, dans l'historiographie française. Pour les références des travaux de ces auteurs, voir la bibliographie.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.21.

France, à travers, entre autres, la publication de sa thèse en 2010<sup>10</sup>. Plus récemment encore, en 2016, l'historienne britannique Claire Eldridge et l'historienne nord-américaine Sung-Eun Choi publièrent leur thèse, portant, dans le premier cas, sur la question des associations pieds-noirs et harkis, et dans le second, sur la gestion des questions liées aux rapatriés d'Algérie par les différents locataires de l'Élysée depuis 1962. Ces quelques exemples montrent bien que les pieds-noirs font toujours l'objet d'un grand intérêt historiographique.

Dans le cas du Portugal, on constate que le nombre de publications portant sur les retornados est relativement réduit. En 2015, les historiens Fernando Rosas, Mário Machaqueiro et Pedro Aires de Oliveira soulignaient un paradoxe dans l'avant-propos de leur ouvrage consacré à la fin de l'empire portugais, O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa. Ils y écrivent : « Curieusement, ce qui pourrait être vu comme la facette parmi les plus émotives de la désagrégation de l'empire – le grand exode de la communauté européenne [...] continue à être un champ d'étude encore peu étudié », soulignant le fait que le rapatriement avait moins été un « objet d'étude historique » qu'une « matière-première » pour des fictions ou des mémoires<sup>11</sup>. De fait, à l'instar des pieds-noirs avant eux, les *retornados* commencèrent à écrire bien avant que l'on ne commence à écrire sur eux. Le sociologue João Pedro George souligne que dès 1974, des romans, mémoires et autres textes parfois autobiographiques furent publiés, souvent à compte d'auteurs, par des retornados<sup>12</sup>. Une première étude scientifique sur la population rapatriée fut néanmoins publiée en 1987. Il s'agit de l'étude pionnière, qui resta longtemps la seule étude consacrée entièrement aux retornados, menée par une équipe de sociologues dirigée par Rui Pena Pires<sup>13</sup>. Il s'agit de travaux d'une importance capitale, puisqu'ils présentent un grand nombre de caractéristiques de la population rapatriée, grâce à l'analyse des informations statistiques du recensement général de la population portugaise de 1981. Ils mettent également l'accent sur les différentes politiques mises en place par l'État portugais à destination de cette population<sup>14</sup>. Rui Pena Pires consacra également un chapitre de sa thèse, publiée en 2003, Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa<sup>15</sup>, à l'intégration des retornados. L'auteur arrive à la conclusion que l'intégration

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp.10-11.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> HML, Sábado, n°781, 17/04/2019-23/04/2019, p.92.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> PIRES, Rui Pena, MARANHÃO, M. José, QUINTELA, João P., MONIZ, Fernando, PISCO, Manuel, *Os Retornados, um estudo sociográfico*, Lisboa : Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, 1987.

 <sup>14</sup> Ce fut sur cette étude que Colette Dubois basa sa contribution sur les *retornados* dans l'ouvrage collectif, mentionné plus haut, *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation. Op.cit.* MIEGE, DUBOIS 1994.
 15 PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras : Celta Editora, 2003.

des *retornados* fut un succès, dû notamment aux caractéristiques de la population rapatriée et au contexte dans lequel elle s'installa.

La publication en 2003 de l'ouvrage collectif coordonné par Andrea L. Smith, *Europe's Invisible Migrants* <sup>16</sup>, marqua également un tournant dans le développement d'études portant sur un objet encore peu abordé dans sa dimension internationale, et dans la publication de travaux sur le cas portugais. Cet ouvrage comporte en effet deux contributions sur les *retornados*, fournies par les anthropologues Stephen Lubkemann et Ricardo Ovalle-Bahamón <sup>17</sup>. Elles portent sur des questions liées à l'accueil des *retornados* par les Portugais métropolitains et à la mémoire de la population rapatriée. Le premier est aussi l'auteur de deux autres publications concernant les *retornados*, basées sur ses recherches réalisées auprès de rapatriés portugais dans les années 1990 <sup>18</sup>.

Second constat, l'histoire est encore aujourd'hui la grande absente de la production scientifique portant sur la population rapatriée des colonies portugaises. Cette absence est à replacer dans un contexte historiographique plus vaste. En 2016, Margarida Calafate Ribeiro en fait le constat suivant : « Au lendemain du 25 avril 1974 on aurait pu penser, presque intuitivement, que tous les thèmes seraient amplement discutés, mais la vérité c'est que l'empire, la guerre coloniale qui y mettra fin, la décolonisation qui suivit avec le retour de centaines de milliers de personnes au Portugal, constituèrent toujours une sorte de mémoire étouffée, une mémoire gênante, difficile à assumer et à élaborer par le nouveau régime » Les organisateurs de l'ouvrage publié en 2015 sur la fin de l'empire portugais, cité plus haut, définissaient leur objectif de la manière suivante : « Présenter au public un ensemble d'essais qui permettent de situer le problème de la décolonisation d'une manière moins émotive [...] en rendant compte des avancées produites par la recherche historique. » <sup>20</sup>. La recherche historique a en effet grandement avancé depuis quelques années sur ces questions. Une nouvelle génération d'historiens a permis le développement de l'étude de l'histoire coloniale portugaise.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> *Op.cit.*, SMITH 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "Race, Class, and Kin in the Negociation of 'Internal Strangerhood' among Portuguese Retornados, 1975-2000", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.75-93, OVALLE-BAHAMÓN, Ricardo E., "The Wrinkles of Decolonization and Nationness: White Angolans as Retornados in Portugal", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.147-168.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "The Moral Economy of Portuguese Postcolonial Return", *Diaspora*, 11:2, 2002, pp.189-213, LUBKEMANN, Stephen C., "Unsettling the Metropole: Race and Settler Reincorporation in Postcolonial Portugal", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.257-270.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> RIBEIRO, Margarida Calafate, "A Casa da Nave Europa - miragens ou projeções pós-coloniais?", RIBEIRO, António Sousa, RIBEIRO, Margarida Calafate (org), *Geometrias da memória: configurações pós-coloniais*, Porto : Edições Afrontamento, 2016, pp.15-42, p.30.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Op.cit., ROSAS, MACHAQUEIRO, OLIVEIRA 2015, p.11.

Au cours des années 2000, les historiens se sont notamment intéressés à l'étude des populations portugaises des colonies d'Afrique, à l'instar de Fernando Tavares Pimenta et de Cláudia Castelo qui publièrent des travaux permettant d'avoir accès à de nombreuses informations concernant la société coloniale en Angola et au Mozambique, et les comportements des colons portugais<sup>21</sup>. Cependant, il n'existe à ce jour, aucune monographie historique entièrement consacrée à ces Portugais d'Afrique, devenus les *retornados* suite à leur rapatriement. La thèse d'habilitation à diriger des recherches de l'historien allemand Christoph Kalter, présentée en 2018, constituera sans aucun doute la première monographie publiée, en anglais, sur la question. Avant cela, en 2016, l'historienne nord-américaine Elizabeth Buettner avait consacré une partie de son excellent ouvrage, *Europe after Empire*, à l'étude du cas portugais, permettant de l'entrevoir dans un contexte plus large. Quelques travaux de master furent également réalisés sur l'installation des *retornados*, notamment sur le plan régional. Enfin deux thèses de doctorat en histoire ont récemment été soutenues, à l'Université de Porto et à l'Université de Lisbonne, mais non publiées à ce jour<sup>22</sup>.

Ainsi, force est de constater que la connaissance actuelle des *retornados* repose essentiellement sur des travaux d'anthropologues et de sociologues, mais également sur des études littéraires portant sur les récits et fictions publiés par des *retornados*<sup>23</sup>, dénotant le fait que cette histoire se trouve bel et bien « à la croisée des chemins »<sup>24</sup>. La tendance actuelle est toutefois à une approche décloisonnée, multidisciplinaire et comparée, comme en témoignent l'apparition de deux groupes de recherche à l'Université de Coimbra et à la Faculté de Lettres de Lisbonne. Le premier, intitulé « Memoirs, Enfants d'Empires et Postmémoires Européennes »<sup>25</sup>, financé depuis 2015 par le Conseil Européen de la Recherche, aborde notamment la question des *retornados* et de la transmission de leur mémoire à leurs descendants, dans un cadre de comparaison avec la France et la Belgique. Le second, qui vit le

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola. Os brancos e a independência*, Porto : Edições Afrontamento, 2008, PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola no Percurso de um Nacionalista. Conversas com Adolfo Maria*, Porto : Edições Afrontamento, 2006, PIMENTA, Fernando Tavares, *Brancos de Angola. Autonomismo e Nacionalismo (1900-1961)*, Coimbra : MinervaCoimbra, 2005, CASTELO, Cláudia, *Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974)*, Porto : Edições Afrontamento, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> MARQUES, Isabel Alexandra Baptista, *Deixar África 1974-1977 Experiência e Trauma dos Portugueses de Angola e de Moçambique*, Lisboa : Universidade de Lisboa, Instituto de Ciências Sociais, 2017, [thèse de Doctorat], LOURENÇO, Isabel, *Retornados – Representações Sociais na Integração (1974-1979)*, Porto : Université de Porto, 2018 [thèse de Doctorat].

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir notamment FERREIRA, Patrícia Martinho, "O conceito de 'retornado' e a representação da ex-metrópole em O Retorno e Os Pretos de Pousaflores", *ellipsis*, 13, 2015, pp.95-120, ou encore GOULD, Isabel Ferreira, "Decanting the Past: Africa, Colonialism, and the New Portuguese Novel', *Luso-Brazilian Review*, 45:1, 2008, pp.182-197.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.19.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Site internet : https://memoirs.ces.uc.pt.

jour en 2014, coordonné par l'anthropologue Elsa Peralta, intitulé « *Narrativas de Perda, Guerra e Trauma: Memória Cultural e o Fim do Império Português* », est également mené dans une approche multidisciplinaire<sup>26</sup>. Ces deux projets sont à l'origine de nombreux évènements et publications pluridisciplinaires portant sur ces thématiques, et participent ainsi grandement au développement de la connaissance scientifique sur les *retornados*<sup>27</sup>. Un ouvrage collectif, dont la publication est prévue en novembre 2019 s'inscrit également dans cette démarche visant à dépasser les frontières nationales mais également les frontières entre les sciences humaines et sociales. Portant sur le traumatisme culturel lié aux rapatriements issus des processus de décolonisation, il compare les cas de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et du Portugal<sup>28</sup>.

Ainsi, grâce à de nouvelles contributions scientifiques, une connaissance plus approfondie sur les *retornados* est en cours d'élaboration et de publication. Elles sont notamment présentées dans les librairies grand public, où jusqu'alors les publications journalistiques faisaient office de références. Ces dernières, se basant presque uniquement sur les témoignages des *retornados*, ne dépassaient que rarement le discours victimaire des rapatriés. En 2002, Éric Savarese écrivait sur le cas français des pieds-noirs que « la visibilité de l'histoire souffre du vacarme des mémoires »<sup>29</sup>. En 2018, l'historien Miguel Bandeira Jerónimo fit un constat similaire concernant l'histoire coloniale portugaise : « Les 'mémoires' sont plus valorisées que l'histoire, ou sont interpellées sans référence solide à cette dernière »<sup>30</sup>. Partant de ce constat, notre approche se donne pour objectif de contribuer à la « construction de l'histoire des rapatriés »<sup>31</sup>.

L'objectif de ce travail est d'analyser le processus d'intégration au Portugal de la population portugaise rapatriée d'Angola et du Mozambique<sup>32</sup>. Nous entendons par intégration, une intégration économique, sociale, mais également politique d'une population déterminée au

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Site internet: http://tracosdememoria.letras.ulisboa.pt.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> RIBEIRO, António Sousa, RIBEIRO, Margarida Calafate (org), *Geometrias da memória: configurações pós-coloniais*, Porto: Edições Afrontamento, 2016, PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa: Edições 70, 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), *The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> SAVARESE, Éric, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris : Éditions Séguier, 2002, p.27.

Miguel Bandeira Jerónimo, Newsletter du projet de recherche MEMOIRS, du 02/06/2018. Disponible sur http://memoirs.ces.uc.pt/ficheiros/4\_RESULTS\_AND\_IMPACT/4.3\_NEWSLETTER/MEMOIRS\_newsletter\_0 5\_MBJ\_pt.pdf, consultée le 10/06/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Op. cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.22.

Nous laissons volontairement de côté un aspect non moins important de ce mouvement migratoire lié à la décolonisation, que fut l'arrivée de populations d'origine africaine aux côtés des *retornados*, mais qui ne furent pas légalement reconnus comme des rapatriés.

sein d'une société d'accueil. Dans le cas précis en étude, il s'agit d'une société qui accueillait des migrants, certes, mais des « migrants nationaux »<sup>33</sup>, dans le sens où ils possédaient la nationalité de la société d'accueil. Cette étude analyse ainsi l'ensemble des séquences qui conduisirent à l'intégration de ces populations rapatriées dans les sociétés métropolitaines. En ce qui concerne les termes utilisés dans cette étude, nous avons fait le choix d'utiliser les termes de *retornados* pour le cas portugais et celui de pieds-noirs<sup>34</sup> dans le cas français, ainsi que dans les deux cas celui de rapatriés. Le terme de rapatrié renvoie au statut juridique dont jouissaient ces populations lors de leur arrivée en France et au Portugal, ces derniers ne pouvant pas être reconnus comme des réfugiés puisqu'ils détenaient la nationalité française ou portugaise. En ce qui concerne les termes de retornado et de pied-noir, malgré le refus de cette terminologie par certains rapatriés eux-mêmes, notamment dû au fait, dans le cas portugais, qu'un tiers d'entre eux n'étaient pas nés au Portugal, et ne pouvaient donc pas « retourner » dans un pays où ils n'avaient jamais vécu, ces deux termes sont les plus utilisés dans les études menées sur ces questions, mais également dans les sociétés portugaise et française contemporaines. S'ils purent avoir une connotation péjorative dans les sociétés d'accueil, il est bien évident qu'ils ne sont pas employés ici dans cette optique. Afin de ne pas reproduire des catégories sociales et raciales « héritées du temps colonial »<sup>35</sup>, nous utiliserons les termes d'Angolais, de Mozambicains et d'Algériens pour désigner les populations catégorisées comme « indigènes » par les autorités coloniales.

Pour réaliser cette étude sur les *retornados*, une approche comparée a été choisie avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie. Le choix de ce deuxième cas, celui des pieds-noirs, découle de plusieurs constats. Le premier concerne l'importance démographique que revêtirent ces deux rapatriements des colonies pour les anciennes métropoles. Le second est le fait que les autorités portugaises opérèrent elles-mêmes cette comparaison, notamment concernant les résultats de l'intégration des rapatriés d'Algérie. Pour le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, António Gonçalves Ribeiro, chargé à partir de 1976 de coordonner les actions mises en place par l'État en faveur des *retornados*, des erreurs avaient été commises par l'État français lors de l'installation des pieds-noirs, notamment en termes de concentration de cette

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> L'origine de ce terme fait encore aujourd'hui débat. Pour une tentative de réponse, voir l'article que l'historien français Guy Pervillé consacra à la question sur son site internet. Disponible sur http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\_article=34#nh30, consulté le 14/06/2016.

Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.22.

population<sup>36</sup>. Selon lui, ces erreurs expliqueraient ainsi les difficultés d'intégration des rapatriés d'Algérie, au contraire de ce qui se serait produit au Portugal, où la population rapatriée se serait parfaitement, et rapidement, intégrée dans la société portugaise.

Dans une communication datant de 1928, intitulée « Pour une Histoire comparée des sociétés européennes », l'historien Marc Bloch déclarait : « Deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait, historiquement parlant, comparaison : une certaine similitude entre les faits observés [...] et une certaine dissemblance entre les milieux où ils se sont produits. »<sup>37</sup>. En ce qui concerne notre objet d'étude, la France et le Portugal furent tous deux concernés par deux phénomènes migratoires similaires : l'arrivée et l'installation sur leur territoire national d'une population originaire d'une ou de plusieurs anciennes colonies, dans le cadre d'un processus de décolonisation qui mit fin à une ou plusieurs longues guerres coloniales.

En ce qui concerne les différences, une première tient aux caractéristiques de ces deux populations. Dans le cas de l'Algérie, les colons français qui s'y installèrent dès la conquête de 1830, se trouvèrent minoritaires face à une population européenne, originaire principalement du pourtour méditerranéen, et à une population juive déjà installées sur le territoire. Dans le cas du Portugal, l'émigration métropolitaine vers les colonies se développa principalement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait donc d'une migration beaucoup plus récente que dans le cas de l'Algérie. Cela eut pour conséquence que 80% des pieds-noirs qui arrivèrent en France en 1962 étaient nés en Algérie, alors que 60% des retornados étaient nés au Portugal. Une autre différence majeure entre les deux cas est celle du contexte dans lequel ces phénomènes migratoires survinrent. Dans le cas français la grande majorité des pieds-noirs arriva d'Algérie au cours de l'année 1962, dans une France caractérisée par un régime démocratique consolidé et par un contexte économique favorable, celui des « Trente glorieuses ». Dans le cas portugais, les retornados arrivèrent pour la plupart au cours de l'été 1975, dans un Portugal qui se trouvait, suite au coup d'État du 25 avril 1974, en plein processus révolutionnaire et au bord de la guerre civile. Il s'agissait d'un contexte d'une très grande instabilité politique et sociale mais également de crise économique aiguë, due non seulement au retard économique hérité du régime déchu mais également à la crise économique mondiale après le choc pétrolier de 1973. Notre idée de départ est donc de comparer deux phénomènes similaires, l'arrivée et l'installation des anciens colons dans l'ancienne métropole, mais qui se déroulèrent dans deux contextes différents. Il s'agit ainsi de déterminer la part d'influence de

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> RIBEIRO, António Gonçalves, A *Vertigem da Descolonização. Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena*, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002, p.414.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> BLOCH, Marc, *Mélanges historiques*, Paris : CNRS, 2011, p.17.

ces contextes sur l'intégration de la population rapatriée, et en particulier sur la définition de politiques d'intégration.

Nous nous insérons ainsi dans une démarche comparative appelant à s'affranchir des frontières nationales déjà revendiquée par certaines historiennes et historiens, notamment ceux de l'histoire coloniale et des décolonisations. Cette démarche a fait, et continue à faire ses preuves, permettant notamment l'insertion de l'histoire coloniale portugaise dans des études menées à l'échelle européenne, lui donnant ainsi une juste place, avec la Belgique et l'Italie, jusqu'alors « trop souvent considérées comme 'secondaires' ou 'mineures' »<sup>38</sup>. Pour reprendre les mots des historiens portugais Miguel Bandeira Jerónimo et António Costa Pinto, à l'origine de la publication d'un ouvrage collectif publié en 2015<sup>39</sup>, consacré aux processus de décolonisation, cette approche comparée permet également « de questionner plus en profondeur les discours nationaux égocentriques singuliers et exceptionnels. », ce qui fut particulièrement visible dans le cas des rapatriements analysés dans notre travail.

Au-delà de l'intérêt d'une approche comparée, le fait d'étudier une page de l'histoire contemporaine d'un pays avec lequel nous n'avons aucun lien, permet une approche sans appréhension et sans prégnance culturelle. Là encore, notre démarche s'insère dans une pratique déjà existante, menée entre autres par Todd Shepard, Claire Eldridge, Sung-Eun Choi, ou encore Christoph Kalter, pour ne citer que des exemples récents. Dépasser notre zone de confort nationale implique une distanciation avec l'objet d'étude. Cette prise de distance imposée comporte ses propres difficultés, liées notamment à la question de la langue, mais également en termes de connaissances préalables de l'histoire du pays, et de son histoire contemporaine en particulier<sup>40</sup>. Mais cette distance constitue surtout un avantage, celui de permettre la prise de recul sur un sujet qui peut encore aujourd'hui susciter de vives polémiques et des débats passionnés au sein de la société portugaise.

S'il s'agit bien d'une étude comparée systématique, puisque l'ensemble des thématiques abordées sur les *retornados* se retrouve également dans l'analyse des pieds-noirs, il s'agit néanmoins d'une comparaison asymétrique : les rapatriés portugais restent l'objet central de cette étude, l'espace dédié aux pieds-noirs y occupant une place plus condensée permettant de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, p.3. Voir également BOSMA, Ulbe, LUCASSEN, Jan, OOSTINDIE, Gert (ed), *Postcolonial Migrants and Identity Politics. Europe, Russia, Japan and the United States in Comparison*, New York : Berghahn Books, 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015a, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Au cours de notre cursus universitaire en histoire, l'histoire portugaise ne fit jamais partie des enseignements.

croiser les regards. L'asymétrie de notre approche comparative réside également dans les sources utilisées : l'étude du cas français se base essentiellement sur des travaux historiques déjà publiés, à l'exception de la législation portant sur les rapatriés consultée pour ce travail, de la presse portugaise, examinée dans le but de déterminer de quelle manière la fin de l'Algérie française fut analysée par les médias portugais, ainsi que des reportages télévisés diffusés lors de l'arrivée des pieds-noirs. Afin de ne pas être influencée outre mesure par les résultats des études publiées sur les rapatriés d'Algérie lors de notre analyse du cas portugais, et ainsi de ne pas créer des similitudes et des différences « de toute pièce », nous avons fait le choix d'étudier les deux cas séparément, de la manière la plus cloisonnée possible. Ces choix ne firent qu'apparaître plus clairement les similitudes et différences à l'heure de la comparaison.

Sur la diversité des sources disponibles concernant les rapatriés de la décolonisation portugaise, une citation des historiens Tom Fraser et John Springhall prend tout son sens : « Le problème face auquel se retrouve l'historien contemporanéiste c'est celui de l'embarras du choix »<sup>41</sup>. À l'ère d'internet et de la numérisation, ce constat est encore plus d'actualité. L'historien, à l'instar des autres chercheurs en sciences sociales, peut avoir accès à de nouveaux types de sources, documentation ininterrompue et illimitée, émanant notamment des réseaux sociaux. Pour réunir un *corpus* nécessaire et suffisant de sources dans les limites du temps imparti, notre choix a consisté à compléter notre « goût de l'archive »<sup>42</sup> par l'utilisation de sources secondaires et par le recueil de témoignages.

En premier lieu, nous avons consulté les sources émanant des deux organismes d'État chargés de la question des rapatriés portugais, l'Institut de Soutien au Retour de Nationaux (*Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais*, IARN) et le Commissariat aux Personnes Déplacées (*Comissariado para os Desalojados*, CPD). Conservées au centre des Archives Historiques de l'Outre-mer de Lisbonne (*Arquivo Histórico Ultramarino*, AHU), cette documentation fit l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre de ce travail, les archives concernant le programme de crédit pour la création d'entreprises de la part de *retornados*, conservées aux Archives Contemporaines du Ministères des Finances (*Arquivo Contemporâneo do Ministério das Finanças*, ACMF) furent consultées pour la première fois par nos soins. Les différents textes de lois portant sur les *retornados* font également partie des sources utilisées pour cette étude, ainsi que les programmes d'actions présentés par les différents gouvernements portugais.

.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Préface, SPRINGHALL, John, *Decolonizing since 1945, The Collapse of European Overseas Empires*, Hampshire: Palgrave, 2000, ix.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris : Éditions du Seuil, 1989.

Dans le but d'analyser la manière dont fut débattue au sein de la classe politique portugaise la réponse à apporter à l'installation des *retornados* au Portugal, les archives des débats parlementaires de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée de la République furent consultées et recueillies sur la période allant de 1975 à 2017. Les archives de la Croix Rouge Portugaise (*Cruz Vermelha Portuguesa*, CVP), Institution qui joua un rôle important dans l'accueil des *retornados* en partenariat avec l'État, furent également consultées au siège de l'organisation à Lisbonne.

La presse portugaise fut elle aussi utilisée pour cette étude. En premier lieu, le *Jornal o Retornado*, un hebdomadaire fondé en octobre 1975 par des *retornados* et qui exista jusqu'en 1981. Cette consultation permit l'accès à l'opinion d'une partie de la population rapatriée, sur leur situation mais également sur des thématiques politiques et sociétales. Deux quotidiens portugais ont également fait l'objet d'une analyse attentive : le *Diário de Notícias*, l'un des quotidiens portugais les plus importants, et le *Diário de Lisboa*, proche de l'extrême-gauche portugaise. Ces trois journaux permirent d'avoir accès à un éventail d'opinions relayées par la presse écrite. Nous avons également utilisé des reportages diffusés par la télévision publique portugaise. En complément de ces sources officielles et médiatiques, nous avons analysé pour ce travail cinq romans autobiographiques ou fictionnels publiés par des *retornadas* et des *retornados* entre 2009 et 2015<sup>43</sup>.

Enfin, nous avons eu recours à l'histoire orale, l'« une des richesses de l'histoire du temps présent »<sup>44</sup>. Vingt entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des Portugais *retornados* d'Angola et du Mozambique, « des hommes et des femmes de mémoire », pour reprendre la jolie formule de l'historienne Raphaëlle Branche<sup>45</sup>. Ne pas réaliser d'entretiens avec des *retornados* aurait été se priver d'une source complémentaire. S'il ne s'agit pas de témoignages d'acteurs de premier plan, il s'agit toutefois de témoins anonymes du colonialisme et de la décolonisation, ainsi que du rapatriement et de l'installation des *retornados* au Portugal. Il nous est ainsi paru primordial de profiter du fait de pouvoir encore avoir un accès à ces témoignages. Comme le souligne Raphaëlle Branche, l'entretien « devient source à part entière, éclairant des aspects dont les archives n'avaient pas gardé la trace »<sup>46</sup>. Dans ce cas précis, ces entretiens nous

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> MAGALHÃES, Júlio, *Os Retornados, Um Amor Nunca se Esquece*, Lisboa : A Esfera do Livro, Lisboa, 2011 (2008), FIGUEIREDO, Isabela, *Caderno de Memórias Coloniais*, Lisboa : Caminho, 2017 (2009), CARDOSO, Dulce Maria, *O Retorno*, Lisboa : Tinta-da-China, 2012, CURADO, Vasco Luís, *O país fantasma*, Alfragide : Dom Quixote, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris : Éditions du Seuil, 2005, p.232.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.243.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> *Ibid.*, p.245.

ont permis non seulement d'avoir accès au vécu et à la mémoire des principaux intéressés, mais également de pouvoir entrevoir, en complément de notre travail d'archives, la portée des politiques mises en place par l'État portugais à destination des *retornados*.

Ce travail se compose de trois parties thématiques : le processus de décolonisation et les rapatriements, l'État face à l'installation des rapatriés, les comportements politiques et les dynamiques mémorielles des populations rapatriées. Dans un souci de clarté et afin de ne pas en compliquer la lecture par des insertions régulières, le dernier chapitre de chacune de ces parties est consacré au cas français des rapatriés d'Algérie. La comparaison *per se* étant quant à elle réalisée en conclusion de ce travail.

La première partie, de contextualisation, est consacrée aux processus de décolonisation. Elle revient sur les dernières années du colonialisme portugais en Angola et au Mozambique, en abordant notamment l'émigration métropolitaine vers les colonies, les guerres coloniales, la chute du régime salazariste et les indépendances africaines, et pour finir, le rapatriement des colons portugais. Dans son dernier chapitre, consacré à l'Algérie coloniale, l'ensemble de ces éléments sont repris.

La deuxième partie porte sur l'analyse de la réponse de l'État portugais face à l'arrivée et à l'installation de la population rapatriée d'Afrique. Un premier chapitre présente l'analyse du débat parlementaire portant sur cette question entre 1975 et 1976. Sont étudiés ensuite les organismes étatiques spécifiques qui ont été créés pour traiter l'ensemble des problématiques soulevées par ce mouvement migratoire, avant d'analyser, dans les deux chapitres suivants, les politiques de logement et d'intégration économique mises en œuvre pour les *retornados*. Le cinquième chapitre porte sur la réponse étatique française face à l'installation des pieds-noirs en 1962, et clôture cette seconde partie.

Enfin, après avoir placé l'État au centre de notre réflexion, les *retornados* seront placés au cœur de la troisième partie de ce travail. Dans un premier temps nous procéderons à l'analyse du comportement politique des *retornados*, avant de nous pencher sur leurs dynamiques mémorielles. Le dernier chapitre sera consacré au cas de la population rapatriée d'Algérie.

Dans un souci de clarté, les citations et interventions en anglais, en portugais et en espagnol cités dans ce travail ont toutes été traduites, par l'auteure, et intégrées en français dans le texte.



PREMIÈRE PARTIE

PROCESSUS DE DÉCOLONISATION ET RAPATRIEMENT



#### **CHAPITRE I**

# UN MONDE QUI NE CONÇEVAIT PAS SA FIN : LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'EMPIRE COLONIAL PORTUGAIS D'AFRIQUE (1961-1974)

L'indépendance du Brésil, en 1822, marqua la fin de ce qui est communément appelé le « second empire colonial portugais ». Une nouvelle ère de l'histoire coloniale portugaise commençait alors, marquée par un recentrage de l'empire autour des possessions portugaises d'Afrique. Le « troisième empire colonial portugais » qui émergea de ce recentrage était constitué de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (actuelle Guinée-Bissau), de l'archipel du Cap-Vert, de Sao-Tomé-et-Principe, ainsi que des territoires asiatiques du Timor-Oriental, de Macau et des comptoirs indiens de Goa, Daman et Diu.

Alors qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fut réaffirmé et que les puissances coloniales européennes furent confrontées aux premières contestations dans les territoires sous leur domination, le Portugal, dirigé depuis 1932 par António de Oliveira Salazar, résista au vent de l'histoire. Ainsi, et malgré les nombreuses critiques essuyées sur la scène internationale, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>47</sup>, l'*Estado Novo* réaffirma sa détermination à maintenir son empire colonial. L'année 1961 marqua un véritable tournant, ou plutôt une rupture, dans l'histoire coloniale portugaise, et dans l'histoire contemporaine du Portugal de manière générale. En effet, 1961 est considérée comme ayant été l'*annus horribilis* de la dictature salazariste. En janvier, le capitaine Henrique Galvão, un ancien administrateur colonial, détourna le paquebot *Santa Maria* et fit de nombreuses déclarations contre le régime salazariste<sup>48</sup>. En avril, Salazar dut faire face à une tentative, avortée, de coup d'État organisée par le ministre de la Défense, le général Júlio Botelho Moniz. Et en décembre de la même année, Goa, Daman et Diu furent envahis par les troupes de l'Union Indienne<sup>49</sup>. 1961 marqua

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Sur les critiques internationales essuyées par l'*Estado Novo*, voir OLIVEIRA, Pedro Aires, "A descolonização portuguesa: o puzzle internacional", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 60-77

<sup>48</sup> Cet évènement fit notamment la une du numéro de *Paris Match* paru le 07 février 1961, sous le titre « *À bord de la Santa Maria – La fantastique aventure de Galvao et des pirates de la révolution.* ».

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Pour une analyse de l'impact de cette invasion sur la communauté indienne installée au Mozambique voir THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, "Nem Rodésia, nem Congo: Moçambique e os dias do fim das comunidades de origem europeia e asiática", *in* CASTELO, Cláudia, THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, CRUZ E SILVA, Teresa (org), *Os Outros da Colonização. Ensaios sobre o colonialismo tardio em Moçambique*, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2012, pp.315-339, p.318 et suivantes.

également une importante rupture quant au colonialisme portugais en Afrique. Ce fut, en effet, en février et mars de cette même année qu'éclata une première guerre de libération, en Angola. En 1963 et 1964, la guerre coloniale se propagea à la Guinée et au Mozambique<sup>50</sup>.

Ce premier chapitre, basé sur la littérature existante, a pour objectif de présenter une synthèse des dernières années du colonialisme portugais en Afrique, depuis le début des guerres coloniales jusqu'à la chute du régime de Salazar/Caetano le 25 avril 1974. Il consiste à traiter la question suivante : quelle fut la réponse apportée par le régime de Lisbonne à l'émergence de la lutte armée dans les colonies portugaises d'Afrique ? Pour ce faire nous étudierons dans une première partie les guerres coloniales portugaises : formation des mouvements de libération nationale qui combattirent l'autorité coloniale portugaise et émergence des conflits en Angola, Guinée portugaise et Mozambique, avant de terminer par une synthèse consacrée aux trois fronts des guerres coloniales. La seconde partie concernera la réponse politique apportée par l'Estado Novo à la contestation armée dans ses « provinces d'outre-mer ». Il s'agira tout d'abord d'y aborder la question de la propagande du régime salazariste, avant de nous pencher sur les deux tentatives de réformes de la politique coloniale portugaise. Enfin, un aperçu de la situation coloniale finalisera cette deuxième partie. Pour terminer, une troisième partie sera consacrée à la population blanche des colonies portugaises d'Afrique. Dans un premier temps nous y étudierons l'évolution numérique de cette population, entre 1940 et 1974, avant d'aborder son comportement face aux guerres coloniales.

# I. 1961 : début des luttes anticoloniales en Afrique portugaise.

Alors que le début des années 1960 fut marqué par une vague sans précédent d'indépendances des anciennes colonies africaines, ce ne fut qu'à partir de 1961 que commencèrent officiellement les luttes anticoloniales dans les territoires africains sous domination portugaise. Un facteur d'explication du caractère relativement tardif de l'éclosion des conflits réside dans la nature même du régime portugais. En effet, le caractère autoritaire de *l'Estado Novo* se faisait également sentir dans les colonies, notamment en ce qui concerne

.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Pour une analyse des réactions de la France, du Royaume-Uni, de la République Fédérale Allemande et des États-Unis face au début de la guerre coloniale portugaise, voir RODRIGUES, Luís Nuno, "The International Dimensions of Portuguese Colonial Crises", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.243-267.

l'absence de liberté d'expression et d'organisation politique. L'installation en 1957 dans chacune des colonies d'Afrique de la Police Internationale et de Défense de l'État (PIDE, *Policia Internacional e de Defesa do Estado*), police politique de l'*Estado Novo*, confirma le caractère répressif de la politique coloniale portugaise et rendit encore plus difficile l'émergence de mouvements de contestation<sup>51</sup>. En 1957, Salazar lui-même se félicitait de l'inexistence « d'organisations subversives » remettant en cause la souveraineté portugaise dans les colonies<sup>52</sup>.

# 1. La création des mouvements indépendantistes

En ce qui concerne l'Angola, l'historien Malyn Newitt indique qu'en 1960, cinquante-huit organisations nationalistes angolaises étaient présentes en exil à Léopoldville<sup>53</sup>. Cependant, seulement trois mouvements indépendantistes marquèrent particulièrement la lutte contre la domination portugaise : le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (*Movimento Popular de Libertação de Angola*, MPLA), l'Union des Peuples d'Angola /Front National de Libération de l'Angola (*União dos Povos de Angola/Frente Nacional de Libertação de Angola*, UPA/FNLA) et l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (*União Nacional para a Independência Total de Angola*, UNITA).

Le MPLA est créé en décembre 1956, regroupant en son sein plusieurs organisations politiques clandestines<sup>54</sup>. Ce nouveau parti fut initialement dirigé par Viriato da Cruz et Mário de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Le 18 novembre 1969, la PIDE changea de nom pour Direction Générale de Sécurité (*Direcção-Geral de Segurança*, DGS). WHEELER, Douglas, PELISSIER, René, *História de Angola*, Lisboa: Tinta-da-China, 2009, p.233. Selon Miguel Bandeira Jerónimo et António Costa Pinto, alors que le nombre d'agents de la PIDE dans les colonies étaient en 1954 inférieur à 100, en 1972 ce nombre était de 1 700 agents. JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa, "A Modernizing Empire? Politics, Culture, and Economy in Portuguese Late Colonialism", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015b, pp.51-80, p.57. Il faut souligner qu'avant même le début de la lutte armée en Angola, la répression de toute forme de contestation avait fait de nombreuses victimes. En 1953, la répression opérée par les autorités portugaises fit environ 1 000 morts à Sao Tomé et Principe suite à des contestations; le 3 août 1959, 50 grévistes furent tués au port de Bissau, Pidjiguiti. En juin 1960, 500 mozambicains furent tués lors d'une manifestation de producteurs de coton dans la ville de Mueda, au nord du Mozambique et en janvier 1961 plusieurs centaines de producteurs de coton furent tuées dans la région de Malanje en Angola. MACQUEEN, Norrie, *The decolonization of Portuguese Africa. Metropolitan Revolution and the Dissolution of Empire*, New York: Addison Wesley Longman Limited, 1997, p.17-18. (L'auteur avance la date d'août 1960, au lieu de 1959, en ce qui concerne le massacre de Pidjiguiti).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> PINTO, António Costa, "Portugal e a Resistência à Descolonização", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999a, pp.51-64, p.52.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> NEWITT, Malyn, "Os Partidos Nacionalistas Africanos no Tempo da Revolução", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 25-43, p.27.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> René Pélissier souligne que la date de création du MPLA fait débat. *Op.cit.*, WHEELER, PELISSIER 2009, p.237.

Andrade, puis par Agostinho Neto. Cependant, le mouvement ne s'organisa formellement qu'à partir de 1960, une fois en exil à Conakry, après avoir été la cible d'une vague de répression de la part de la PIDE à la fin des années 1950 qui conduisit notamment à l'emprisonnement de nombreux membres et responsables<sup>55</sup>. En termes d'idéologie, le MPLA maintint des relations étroites avec le Parti Communiste Portugais (Partido Comunista Português, PCP) que ses dirigeants avaient établies lors du séjour de certains d'entre eux à Lisbonne. Malyn Newitt présente le parti comme ayant tenté « d'unir les Angolais autour d'une base non-tribale et nonraciale »56. Le mouvement comptait en effet parmi ses membres des personnalités noires, blanches et métisses, pour la plupart originaires de Luanda ou des principales villes angolaises<sup>57</sup>.

L'UPA apparaît, quant à elle, en 1958, anciennement Union des Peuples du Nord de l'Angola (União dos Povos do Norte de Angola, UPNA) créée en 1957<sup>58</sup>, à la tête de laquelle se trouvait Holden Roberto. En 1962 l'UPA sera rebaptisée le FNLA et sera le mouvement indépendantiste le plus important en termes d'effectifs jusqu'en 1974. Une des différences marquantes entre le MPLA et le FNLA était le fait, comme le remarque l'historien António Costa Pinto, que le FNLA, à la différence du MPLA jouissait, en termes de soutien, « d'une excellente base ethnique transfrontalière »<sup>59</sup>. René Pélissier présente le FNLA comme faisant partie d'un courant « ethnonationaliste », en opposition au MPLA qu'il qualifie de « moderniste »<sup>60</sup>.

Un troisième mouvement de libération angolais joua un rôle dans la lutte contre les Portugais : l'UNITA. Ce mouvement fut créé en mars 1966 par Jonas Savimbi, membre du FNLA jusqu'en 1964 et ancien « ministre des Affaires Étrangères » du Gouvernement Révolutionnaire d'Angola en Exil (Governo Revolucionário de Angola no Exílio, GRAE) formé par le FNLA en 1962.

En Guinée, c'est en 1956 que vit le jour son principal mouvement indépendantiste : le Parti Africain de l'Indépendance (Partido Africano da Independência, PAI), ancêtre du Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (Partido Africano para a Independência da Guiné e de Cabo verde, PAIGC). Fondé par un groupe de Cap-verdiens

 <sup>&</sup>lt;sup>55</sup> *Op.cit.*, PINTO 2001, p.38.
 <sup>56</sup> *Op.cit.*, NEWITT 2015, p.35.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Justin Pearce souligne le caractère urbain du MPLA, qui rencontra des difficultés à établir un contrôle sur les zones rurales angolaises au cours de la guerre coloniale. PEARCE, Justin, A Guerra civil em Angola 1975-2002, Lisboa: Tinta da China, 2017, p.66.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> *Op.cit.*, PINTO 2001, p.41.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> *Ibid.*, p.38.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Op.cit., WHEELER, PELISSIER 2009, p.235 et suivantes. Cette classification fait cependant débat. Voir PIERCE 2017, p.56.

travaillant en Guinée, ce parti sera dirigé par Amílcar Cabral. En 1959, le PAIGC dut s'exiler, après avoir été contraint par la PIDE à cesser ses activités sur le territoire guinéen<sup>61</sup>. Le PAIGC trouva un appui majeur en Guinée-Conakry, en la personne de son Président, Sékou Touré, ce qui lui permit d'établir une base à l'extérieur du territoire guinéen. En ce qui concerne l'idéologie défendue par le PAIGC, Malyn Newitt la décrit comme « un genre de socialisme à base villageoise »<sup>62</sup>. Pour l'historien, la force du PAIGC résidait dans la figure d'Amílcar Cabral, qui « donna au mouvement indépendantiste un ensemble d'idées par lesquelles se projetait un avenir qui allait au-delà d'un simple renversement du gouvernement colonial portugais »<sup>63</sup>.

Cependant, l'histoire de la lutte de libération de la Guinée fut également marquée par la création de mouvements rivaux au PAIGC, notamment le Front de Libération et d'Indépendance Nationale de la Guinée, (FLING, Frente de Libertação e Independência Nacional da Guiné), soutenu par le Sénégal de Léopold Sédar Senghor. L'opposition au PAIGC, au-delà d'une divergence idéologique, était également une opposition à la composante cap-verdienne de sa direction. Amílcar Cabral souhaitait l'union du Cap-Vert et de la Guinée au sein d'un seul État. Il déclarait à ce propos : « Par nature, par l'histoire, la géographie, les tendances économiques [...], la Guinée et le Cap-Vert ne font qu'un »<sup>64</sup>. Cette position n'était pas acceptée par tous. Malgré ces divergences, le PAIGC resta néanmoins jusqu'à la chute du régime salazariste le seul véritable adversaire des forces portugaises, et ce même après l'assassinat d'Amílcar Cabral, le 20 janvier 1973.

Le Mozambique, comme le souligne l'historien Norrie MacQueen, fut « la dernière colonie à créer un véritable mouvement indépendantiste national »<sup>65</sup>. En effet, il fallut attendre la création en juin 1962 du Front de Libération du Mozambique (*Frente de Libertação de Moçambique*, FRELIMO). Il devint l'opposant le plus important aux forces portugaises au Mozambique. Résultant de l'union de différents mouvements préexistants fondés sur des bases ethniques, le FRELIMO est décrit par Norrie MacQueen comme étant le plus faible des mouvements indépendantistes africains du point de vue de sa définition idéologique<sup>66</sup>. Cette idée est partagée par Malyn Newitt qui présente le parti comme étant « une sorte de caméléon

\_

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> *Op. cit.*, NEWITT 2015, p.28.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.30.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Cité par Malyn Newitt. *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Ibidem.

politique, capable de changer sa couleur idéologique en fonction des circonstances »<sup>67</sup>. Le FRELIMO fut dans un premier temps dirigé par Eduardo Mondlane, avant que ce dernier ne soit assassiné en février 1969. Samora Machel, commandant militaire du FRELIMO depuis 1966, lui succéda, faisant prendre au parti un tournant plus à gauche et plus radical.

## 2. Le début des conflits

Si selon les dires de Salazar, la guerre outre-mer était inévitable dès 1959<sup>68</sup>, il fallut attendre le début de l'année 1961 pour que le conflit éclate ouvertement en Angola. Le 4 février, des prisons de Luanda furent attaquées par des Angolais dans le but de libérer des prisonniers politiques. Comme le souligne René Pélissier, ces attaques revendiquées par le MPLA<sup>69</sup> étaient des attaques « suicides » et de ce fait, vouées à l'échec ; toutefois leur impact psychologique fut, quant à lui, une réussite<sup>70</sup>. Ces attaques occasionnèrent une violente répression de la part de l'administration coloniale et de groupes de colons armés. Cette répression fut particulièrement violente dans les musseques, bidonvilles de Luanda où résidait la grande majorité de la population noire de la ville. Cependant, la date qui fut considérée par le Portugal, et par la communauté internationale, comme marquant le début de la guerre coloniale, fut celle du 15 mars 1961<sup>71</sup>. Ce jour-là l'UPA attaqua dans le nord du pays des exploitations agricoles et des postes administratifs, causant des centaines de morts parmi la population blanche, mais également parmi la population africaine. Ces attaques, qui durèrent jusqu'au 18 mars, et la répression qui suivit de la part des colons, provoquèrent un déplacement massif des populations locales vers le Congo voisin, ainsi que l'évacuation de 3 500 colons vers Lisbonne au moyen d'un pont aérien<sup>72</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Op.cit., NEWITT 2015, pp.37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Salazar déclara en 1959 : « Ce qui est sûr c'est que nous allons avoir une guerre en outre-mer et que ça sera une guerre de guérilla ». Cité par António Costa Pinto *in* PINTO, António Costa, "A Guerra Colonial e o Fim do Império Português", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa : Círculo dos Leitores, 1999b, pp.65-98, p.72. <sup>69</sup> Fernando Tavares Pimenta, comme d'autres historiens, remet en cause la théorie d'une « paternité » du MPLA de l'attaque du 4 février. Voir PIMENTA, Fernando Tavares, *Portugal e o Século XX. Estado-Império e Descolonização (1890-1975)*, Porto : Edições Afrontamento, 2010, pp.102-103.

Op.cit., WHEELER, PELISSIER 2009, p.253.
 Op.cit., PINTO, 1999b, p.70.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> CASTELO, Cláudia, *Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974)*, Porto: Edições Afrontamento, 2007, p.350. L'historien René Pélissier estime qu'entre 200 et 300 colons perdirent la vie. *Op.cit.*, WHEELER, PELISSIER, 2009, p.258. Norrie MacQueen, de son côté, avance les chiffres de 300 à 500 morts du côté de la population blanche et de 1 500 Africains, victimes de l'UPA. La répression très violente de la part de la population blanche et de l'armée portugaise, causa un nombre beaucoup plus élevé de pertes humaines. *Op.cit.*, MACQUEEN, 1997, p.24. Selon Gerald J. Bender, entre le début du conflit et l'été 1961, les pertes humaines s'élevèrent à 2 000 Européens et 50 000 Africains, et un dixième de la population

Le 23 janvier 1963 la révolte armée se propagea à la Guinée, où des actions de guérilla furent menées au sud du territoire par le PAIGC contre les installations militaires portugaises, situées à Tite. En ce qui concerne le Mozambique, les actions de guérilla commencèrent en 1964, sous le commandement du FRELIMO : le 25 septembre 250 guérilléros attaquèrent la base de Chai, située au nord-est du Mozambique<sup>73</sup>.

# 3. Les trois fronts des guerres de libération

Face à l'émergence de la lutte armée en Angola, et au refus catégorique de Salazar d'engager des négociations avec les mouvements indépendantistes, l'*Estado Novo* ne tarda pas à réagir en envoyant les premiers appelés, suivant la célèbre phrase de Salazar : « Vers l'Angola, rapidement et en force ! ». Les premiers bataillons débarquèrent à Luanda en mai 1961<sup>74</sup>. Si, comme nous l'avons vu, à partir de la moitié des années 1950, les trois colonies continentales portugaises d'Afrique disposaient déjà de mouvements indépendantistes qui deviendront les principaux opposants aux forces coloniales portugaises, il est important de noter que tous durent néanmoins composer avec un jeu de rivalités internes et externes, forte opposition exprimée par des mouvements concurrents, ou contestation au sein même des principaux mouvements. Ces dissensions, ajoutées aux difficultés d'ordre organisationnel et/ou matériel rencontrées par les organisations nationalistes eurent des conséquences, plus ou moins importantes selon les cas, nuisant à l'efficacité de leurs actions contre les forces armées portugaises.

En ce qui concerne l'Angola, les historiens s'accordent sur le fait que les forces portugaises réussirent très rapidement à contrôler l'apparition et la propagation de l'insurrection. Selon Malyn Newitt, en huit mois, l'armée portugaise réussit à reprendre le contrôle du nord de l'Angola<sup>75</sup>. Norrie MacQueen conclut quant à lui que « durant la lutte armée, les nationalistes ne représentèrent jamais une réelle menace à la présence portugaise en

<sup>75</sup> *Op.cit.*, NEWITT 2015, p.34.

<sup>.</sup> 

locale se réfugia au Zaïre. BENDER, Gerald J., *Angola sob o Domínio Português. Mito e Realidade*, Luanda : Editorial Nzila, 2a Edição, 2009, p.262.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> PINTO, António Costa, *O Fim do Império Português*, Lisboa: Livros Horizontes, 2001, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Cité par PEREIRA, Victor, "La société portugaise face aux guerres coloniales (1961-1974)", *Cahier d'histoire immédiate*, n°48, 2015, pp.35-58, p.38. PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola. Os brancos e a independência*, Porto : Edições Afrontamento, 2008, p.223. Peu après le début de la guerre en Angola, Salazar déclara également : « Nous ne vendrons pas, nous ne céderons pas, nous ne capitulerons pas, nous ne partagerons pas [...] ne seraitce que la plus petite parcelle de notre souveraineté. » Cité par Crawford Young *in* YOUNG, Crawford, "Imperial Endings and Small States: Disorderly Decolonization for the Netherlands, Belgium, and Portugal", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2015, pp.101-125, p.117.

Angola. »<sup>76</sup>. Ceci permit même à Venâncio Deslandes, gouverneur-général d'Angola, de déclarer dès octobre 1961 que la guerre était finie<sup>77</sup>. Pour António Costa Pinto, deux ans après l'émergence de la révolte menée par l'UPA, « la situation en Angola était militairement sous contrôle »<sup>78</sup>. Ce qui joua un rôle majeur dans la relative facilité avec laquelle les forces coloniales portugaises réussirent à contrôler l'insurrection en Angola fut le fait que les mouvements nationalistes entrèrent rapidement en guerre les uns contre les autres. En effet, les tentatives de négociation amorcées par le MPLA à destination du FNLA furent un échec. Dès 1962, des affrontements éclatèrent au nord-ouest de l'Angola entre les deux mouvements rivaux. Ces heurts furent encore plus néfastes pour la lutte contre la présence portugaise lorsque fut créée l'UNITA. En effet, ce mouvement de Jonas Savimbi alla jusqu'à passer des accords de non-agression avec l'armée portugaise, connus sous le nom d'« Opération Madère » (*Operação Madeira*), protégeant ainsi ses troupes tant que l'UNITA s'engageait à combattre le MPLA sur le front ouvert par ce dernier en 1966 à l'est du territoire<sup>79</sup>.

Norrie MacQueen résume la situation en Angola au cours des années 1960 en ces termes :

« En Angola, les Portugais étaient confrontés à un triple défi nationaliste. Dans d'autres circonstances, cela aurait représenté une grande menace, déployée sur trois fronts régionaux. Mais cela n'aurait été possible qu'en cas de coopération et de coordination entre les mouvements, alors que ces derniers semblaient être plus intéressés à prolonger leur inimitiés réciproques au détriment d'une lutte anticoloniale à long terme. »<sup>80</sup>.

En 1974, à la veille de la Révolution des Œillets, l'armée portugaise présente en Angola, composée de 60 000 soldats, se trouvait en position de force face aux trois mouvements de libération angolais<sup>81</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.35.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> *Op.cit.*, PINTO 2001, p.55.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Ces accords informels prirent de fait fin lorsque les troupes portugaises attaquèrent l'UNITA à la fin de l'année 1973. MACQUEEN, Norrie, "O Balanço Militar em 1974 nos Três Teatros de Operações", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.44-59, p.47.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> *Ibid.*, p.46. Pour une analyse des neuf premières années de la guerre en Angola, voir WHEELER, PELISSIER 2009, pp.249-336.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Un grand nombre de témoignages et de romans furent publiés sur la guerre en Angola, notamment ceux de l'écrivain António Lobo Antunes, qui publia en 1979 *Le Cul de Judas (Os Cus de Judas)*. On peut également noter que les lettres que celui-ci envoya à sa femme lors de son stationnement en Angola, après avoir été publiées en 2005, furent adaptées au cinéma en 2016 par Ivo Ferreira (Lettres de la Guerre, *Cartas da Guerra*).

Ce fut une situation complètement différente qui attendait les miliaires portugais lorsque la guerre se déclara en Guinée au début de l'année 1963 dans le sud du territoire. En effet, les actions de guérilla menées par le PAIGC connurent un rapide succès. Ceci amena, six mois plus tard, le 18 juillet 1963, le ministre de la Défense, le général Gomes de Araújo, à reconnaître publiquement que le mouvement dirigé par Amílcar Cabral contrôlait 15% du territoire guinéen<sup>82</sup>. Pour l'historien Malyn Newitt, ce succès s'explique notamment du fait qu'« Amílcar Cabral avait réussi à construire une coalition ethnique qui lui permit de représenter un défi militaire sérieux face aux Portugais, en éliminant la majorité, mais pas la totalité, de ceux qui pouvaient le défier. »83. L'unité permit donc au PAIGC de mettre les troupes portugaises en grandes difficultés, comme ce fut le cas par exemple au cours de la bataille de l'île de Como, qui dura deux mois et demi<sup>84</sup>. Alors que les forces étaient équilibrées à partir du milieu des années 1960, en mai 1968, l'arrivée du général António de Spínola, comme gouverneur militaire à la tête de la Guinée, marqua une rupture. D'un côté on assista à des bombardements, souvent au napalm, des villages situés dans les zones contrôlées par le PAIGC, décrits par Norrie MacQueen comme étant « constants »<sup>85</sup> et tuant un grand nombre de civils ; de l'autre, des négociations furent organisées par Spínola avec Léopold Sédar Senghor quant au futur de la colonie.

L'année 1973 fut également une date marquante dans la guerre de Guinée puisque ce fut l'année de l'assassinat du leader historique du PAIGC, Amílcar Cabral, le 20 janvier. Cela aurait pu avoir de graves conséquences pour le PAIGC si celui-ci n'avait pas réussi à se réorganiser rapidement et à intensifier ses actions militaires contre les forces coloniales. Selon Norrie MacQueen, les troupes portugaises se trouvaient alors « isolées et vulnérables, sous la menace constante d'attaques de guérilla dévastatrices »<sup>86</sup>. Ce fut également en 1973, le 24 septembre, que le PAIGC proclama unilatéralement l'indépendance de la Guinée-Bissau, à Madina do Boé, à l'est du territoire. En quelques semaines seulement, la nouvelle République fut reconnue par plus de quatre-vingt pays, et en novembre de la même année, une résolution qui condamnait l'occupation illégale de la Guinée-Bissau par le Portugal fut adoptée par l'ONU<sup>87</sup>. Cependant,

\_

<sup>82</sup> Cité par Norrie MacQueen, Op.cit., MACQUEEN 1997, p.61.

<sup>83</sup> Op.cit., NEWITT 2015, p.36.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.38.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.40.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Op.cit., MACQUEEN 2015, p.55.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.62.

les combats, opposant les 32 000 soldats portugais aux 7 000 combattants du PAIGC<sup>88</sup>, ne prirent fin qu'à la chute du régime de Lisbonne.

Si en Guinée, le PAIGC réussit à mettre en grande difficulté l'armée coloniale portugaise, pour l'historien António Costa Pinto, au Mozambique, le FRELIMO, reconnu et soutenu dès 1963 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ne représenta jamais une menace réelle pour les forces portugaises<sup>89</sup>. Les premières années du conflit au Mozambique furent marquées par les revers essuyés par le FRELIMO dans la région de Cabo Delgado, située au nord du territoire, où se concentrait l'activité du mouvement. En effet, les actions de répression menées par la PIDE à l'encontre des membres du mouvement dans les centres urbains du sud du territoire, contraignirent le FRELIMO, à l'instar des mouvements angolais et guinéen, à limiter ses actions aux zones rurales. Aux difficultés militaires rencontrées face aux troupes portugaises s'ajoutèrent des divisions internes qui aboutirent, en 1965, à la création du Comité Révolutionnaire du Mozambique (Comité Revolucionário de Moçambique, COREMO). Cependant, selon Norrie MacQueen, la création de ce mouvement ne mit pas fin aux divisions, le FRELIMO continuant à faire face à « une menace sérieuse, et potentiellement fatale, quant à son existence comme un mouvement de libération nationale »90, divisions qui culminèrent avec l'assassinat d'Eduardo Mondlane en février 1969. Selon Malyn Newitt, ce ne fut qu'à partir de l'arrivée de Samora Machel à la tête du mouvement que le FRELIMO devint « apte à représenter un défi militaire sérieux pour les Portugais dans le nord et le centre du Mozambique »<sup>91</sup>. L'année 1970 marqua ainsi une rupture dans la guerre au Mozambique, et ce sur plusieurs plans. En effet, à partir de 1970, le FRELIMO décida de déplacer ses actions vers le centre du territoire, dans la région de Tete, où se situait le chantier d'un des plus grands barrages au monde, Cahora Bassa, chantier lancé par le Portugal la même année avec des financements internationaux<sup>92</sup>. 1970 fut également l'année de l'arrivée de Kaúlza de Arriaga à la tête des Forces Armées portugaises au Mozambique, poste qu'il occupera jusqu'en 1973. Pour les historiens Bruno Cardoso Reis et Pedro Aires Oliveira, cela eut pour conséquence l'intensification de la guerre, motivée par la forte volonté personnelle du commandant en chef

\_

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Chiffres avancés par Norrie MacQueen, *Op.cit.*, MACQUEEN 2015, p.56.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> *Op.cit.*, PINTO 1999b, p.85.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.44.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> *Op.cit.*, NEWITT 2015, p.40.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Bruno Cardo Reis et Pedro Aires Oliveira voient dans la décision du régime portugais de construire ce barrage « la démonstration visible de son engagement à long-terme de rester en Afrique ». REIS, Bruno Cardoso, OLIVEIRA, Pedro Aires, "Cutting Heads or Winning Hearts: Late Colonial Portuguese Counterinsurgency and the Wiriyamu Massacre of 1972", *Civil War*, n°14:1, 2012, pp.80-103, p.88.

de « garder, à tout prix, les territoires portugais d'Afrique »<sup>93</sup>. Les actions menées par les troupes portugaises étaient désormais dans la majorité des cas des opérations aéroportées au cours desquelles les troupes parachutistes étaient assistées par des raids menés par des troupes spéciales, ayant comme objectif la destruction des bases du FRELIMO<sup>94</sup>. Ce fut également durant cette période que le Portugal fut confronté à d'intenses critiques quant aux guerres coloniales, notamment en 1973 lorsque fut publiée la Une du *Times* du 10 juillet. Ce journal y accusait l'armée portugaise d'avoir perpétré en décembre 1972 un massacre dans la région mozambicaine de Tete, connu sous le nom de « massacre de Wiriyamu », qui aurait fait des centaines de victimes civiles, parmi lesquelles un grand nombre de femmes, enfants et personnes âgées<sup>95</sup>. À la veille de la Révolution des Œillets, au Mozambique, l'initiative militaire était du côté de la guérilla menée par le FRELIMO<sup>96</sup>.

Alors que l'opinion internationale émettait des doutes quant à la capacité du régime de Salazar à résister sur les trois fronts de la guérilla<sup>97</sup>, le Portugal mobilisa de grands moyens financiers et humains afin de faire face aux mouvements de libération. En 1968, la part du budget de l'État dédiée aux dépenses militaires atteignait 42,4%. En ce qui concerne le nombre de soldats, en 1961, 40 000 furent mobilisés, nombre qui atteignit 217 000 en 1974<sup>98</sup>. Selon António Costa Pinto, ce fut près d'1% de la population portugaise qui fut mobilisée pour l'ensemble des guerres coloniales<sup>99</sup>. Ainsi, contrairement aux pronostics de la communauté internationale, les guerres coloniales ne prirent fin qu'à la suite de la Révolution des Œillets, le 25 avril 1974, soit après treize années de conflits<sup>100</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>94</sup> À titre d'exemple, l'opération connue sous le nom d'« Opération Nœud Gordien » (« *Operação Nó Górdio »*) qui se déroula en juillet 1970, mobilisa quelques 8 000 hommes. *Ibid.*, p.88.

<sup>95</sup> Voir à ce sujet REIS, OLIVEIRA 2012, pp.80-103.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Op.cit., MacQueen, 2015, p.49.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> ALEXANDRE, Valentim, "A descolonização portuguesa em perspetiva comparada" *in* FRANCO, Manuela (org), *Portugal, os Estados Unidos e a África Austral*, Lisboa : Instituto Português de Relações Internacionais IPRI, 2006a, pp. 31-59, p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> *Op.cit.*, PEREIRA 2015, p.36.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> *Op.cit.*, PINTO 1999b, p.75.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Selon António Costa Pinto, en treize années de guerre, 8 300 soldats portugais perdirent la vie et 28 000 furent blessés et mutilés. *Ibid.*, p.78. L'historien Victor Pereira avance le nombre de 4 000 morts du côté des mouvements de libérations. *Op.cit.*, PEREIRA 2015, p.36. Sur la question de la mémoire de la guerre coloniale, voir ANTUNES, Maria José Lobo, *Regressos quase perfeitos. Memórias da guerra em Angola*, Lisboa : Edições Tinta da China, 2015.

### II. Guerres coloniales, réformes et situation coloniale en Afrique portugaise.

L'approbation de l'Acte Colonial (*Acto Colonial*) le 8 juillet 1930 fixa dans la loi portugaise la terminologie officielle du régime concernant les territoires qui se trouvaient alors sous domination portugaise : « Les possessions d'outre-mer se nomment les colonies et constituent l'Empire Colonial Portugais »<sup>101</sup>. Cependant, cette terminologie fut abandonnée en 1951 lors de la révision de la Constitution de l'*Estado Novo*. Le Portugal y est présenté comme formant avec ses « provinces d'outre-mer » une nation pluricontinentale, une et indivisible.

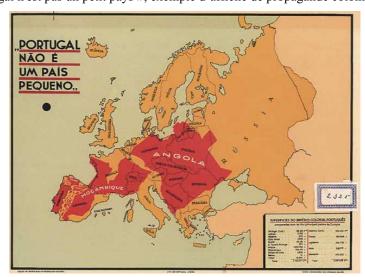


Figure 1 – « Le Portugal n'est pas un petit pays », exemple d'affiche de propagande coloniale de *l'Estado Novo*.

Source: Henrique Galvão, 1934, tous droits réservés

Cette idée fut renforcée en 1953 avec la promulgation de la Loi Organique de l'Outre-mer Portugais (*Lei Orgânica do Ultramar Português*). Cette « décolonisation sémantique » <sup>102</sup> opérée par l'*Estado Novo*, faisait partie d'une vaste restructuration de son idéologie coloniale, qui avait pour but la défense de son empire contre les attaques dont il était la cible sur la scène internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ainsi, pour résister au nouvel ordre international de la Guerre Froide, qui était de plus en plus en faveur du droit des peuples à l'autodétermination, et d'une manière générale pour la fin du système colonial, Salazar trouva dans les théories lusotropicalistes du sociologue

46

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Article 3 de l'Acte Colonial (*Acto Colonial*, 1930), cité par LÉONARD, Yves, "O Império Colonial Salazarista", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa:* Último Império e Recentramento (1930-1998), Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999a, pp.10-30, p. 17. <sup>102</sup> Op.cit., JERÓNIMO, PINTO 2015, p.54.

brésilien Gilberto Freyre un « prêt-à-penser » idéologique<sup>103</sup>. Ces théories soulignent le caractère unique du colonialisme portugais, considérant que « les Portugais avaient une capacité spéciale de s'unir aux tropiques par un lien d'amour, et non d'intérêt, et, là, ils construisirent des sociétés multiraciales, marquées par le métissage et par une interpénétration culturelle » <sup>104</sup>. L'historienne Maria de Conceição Neto résume bien la rupture opérée par l'*Estado Novo* : « Salazar, le même qui, dans les années trente, parlait habituellement de 'races inférieures', se transforma, comme par magie, en défenseur d'une 'société pluriraciale' [...], 'totalement dénuée de racisme', présentant le Portugal comme une 'nation composite, euro-africaine et euro-asiatique' » <sup>105</sup>. L'Exposition du monde portugais organisée en 1940, dans la veine des expositions coloniales qui connaissaient un très grand succès en Europe, avait déjà été une occasion de réaffirmer le « *carinho*, cette 'tendresse' naturelle des Portugais à l'égard des autres peuples » <sup>106</sup>.

Cependant, selon l'historien Valentim Alexandre, ce discours, au-delà de sa fonction première qui était de réaffirmer la souveraineté du Portugal outre-mer, n'eut aucune répercussion concrète : dans la pratique « du point de vue politique, rien de fondamental ne changea dans le système colonial »<sup>107</sup>, idée partagée par l'historien Pedro Aires Oliveira qui souligne l'incapacité du Portugal « à développer un abordage politique qui puisse, d'une certaine manière, rendre crédible cette idée de 'partenariat multiracial' »<sup>108</sup>. Ce ne sera qu'en 1961, face à l'insurrection qui avait débuté en Angola, que l'*Estado Novo* amorça une réforme de sa politique coloniale.

#### 1. Les guerres coloniales et la propagande de l'Estado Novo

Selon Norrie MacQueen, « le début des guerres eut, paradoxalement, comme effet de consolider le régime de Salazar, en réduisant au silence les critiques internes existantes quant à

<sup>-</sup>

<sup>103</sup> Op.cit., LÉONARD 1999b, p.37. L'historien Norrie MacQueen souligne que cette idée d'exceptionnalité du colonialisme portugais n'est cependant pas apparue avec l'instauration de l'État Nouveau, mais était déjà présente avant même la Première Guerre mondiale. Op.cit., MACQUEEN, 1997, p.6.
104 Op.cit., CASTELO 2007, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> NETO, Maria da Conceição, "Ideologia, contradições e mistificações da colonização de Angola no século XX", *Lusotopie* 1997, pp. 327-359, p.341.

VARGAFTIG, Nadia, "L'empire des dictateurs: la propagande coloniale sous Salazar et Mussolini (1922-1940)", in LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques, Paris: Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.65-76, p.74.
 Op.cit., ALEXANDRE 2006a, p. 54.

OLIVEIRA, Pedro Aires, "Um Împério para encher o olho? (1926-1961), *in* OLIVEIRA E COSTA, João Paulo (coord), *História da Expansão e do Império Português*, Lisboa : A Esfera dos Livros, 2014, pp. 479-509, p. 509.

sa politique coloniale »<sup>109</sup>. En effet, la violence et le choc suscité par les massacres de mars 1961 perpétrés par l'UPA dans le nord de l'Angola firent que le régime put compter sur le soutien de la population portugaise lorsque Salazar décida d'envoyer des troupes en Angola pour défendre l'empire<sup>110</sup>. L'anthropologue Maria José Lobo Antunes souligne que les images des massacres « furent la cible d'une instrumentalisation médiatique sans précédents, basée sur la diffusion illimitée de représentations visuelles d'une extrême violence »<sup>111</sup>. Selon l'auteure, ces images envahirent ainsi la presse, les cinémas portugais et furent également présentées par l'ambassadeur du Portugal aux Nations Unies afin de démontrer le bien-fondé de la réponse militaire apportée par le régime. Concernant le soutien de la population portugaise, une manifestation de grande envergure fut organisée à Lisbonne le 27 août 1963 pour soutenir Salazar et la guerre<sup>112</sup>. Le premier ministre de la Justice post-25 avril, le socialiste António Almeida Santos, confia à ce propos : Salazar « avait le soutien de la majorité de la population, y compris de certains de ses plus grands adversaires politiques »<sup>113</sup>. Jouissant de ce soutien interne, l'émergence des guerres fut l'occasion pour l'Estado Novo de réaffirmer sa mystique coloniale afin de répondre aux attaques extérieures de plus en plus fréquentes, notamment de la part de l'ONU et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), fondée en 1963.

Dès 1961, toutes les occasions furent bonnes pour réaffirmer les différents volets de la vulgate coloniale de l'État Nouveau. Ainsi, le 28 mai 1961, afin de motiver les troupes peu avant leur départ vers l'Angola, le ministre des Armées Mário Silva rappela aux soldats le devoir du Portugal à rester de manière perpétuelle en Afrique<sup>114</sup>. Un reportage de la RTP datant de 1961 rappelait quant à lui le caractère indivisible de la nation portugaise : il présentait Luanda comme étant « la troisième ville portugaise ». Il s'agissait ainsi de prouver le bien-fondé des

 <sup>109</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.25. Carlos Maúricio souligne que lorsque la guerre éclata, au sein de l'opposition au régime, seul le Parti Communiste Portugais (*Partido Comunista Português*, PCP) défendait le droit à l'autodétermination des colonies portugaises, se positionnant ainsi contre les guerres coloniales. MAURÍCIO, Carlos, "A Guerra Colonial e a Descolonização vistas pelas Sondagens de Opinião (1973-2004)", *Nação e Defesa*, n°130- 5.a Série, 2011, pp.267-295, p.272. Voir également ROSAS, Fernando, "O anticolionalismo tardio do antifascismo português", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 12-24.
 110 Op.cit., PIMENTA, 2010, p.108.

ANTUNES, Maria José Lobo, "O que se vê e o que não pode ser visto: Fotografia, Violência e Guerra Colonial", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa: Edições 70, 2017, pp.213-227.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> *Op.cit.*, PEREIRA, 2015, p.42-43.

Cité par Bruno Cardoso Reis, REIS, Bruno Cardoso, "Myths of Decolonization: Britain, France, and Portugal Compared", *in JERÓNIMO*, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015a, pp.126-147, p.138.

Reportage "A Guerra", Joaquim Furtado. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=zeVdQe7tYPA&index=13&list=PLDE29E7CC2EF76E39&ab\_channel=cca c2321, consulté le 15/03/2016.

théories lusotropicalistes avec, notamment, un plan montrant trois enfants noirs et un enfant blanc assis sur un banc, accompagné du commentaire suivant : « Toute cette jeunesse [...] a conscience que les Portugais qui vivent ici, égaux en droits et considération, sans exception de couleurs, sont tout simplement Portugais » 115. Le retour des premiers soldats d'Angola, en août 1962, fut également une occasion de réitérer l'idéologie coloniale de l'Estado Novo. Le Diário de Lisboa (DL) consacra une partie de sa Une ainsi qu'un long article à cet évènement dans les pages centrales de son édition du 2 août 1962. Les soldats y étaient présentés comme les héros qui « endurèrent, dans sa phase la plus difficile, les violentes attaques perpétrées contre le territoire portugais »<sup>116</sup>. L'Angola était une partie intégrante du Portugal, comme le rappelait un soldat qui avait cousu sur son uniforme la célèbre phrase « l'Angola est à nous ! »<sup>117</sup>. Les premiers soldats partis défendre la « province » portugaise d'Angola furent, sans grande surprise, accueillis par le ministre des Armées, le général Mário Silva. Ce dernier tint à cette occasion un discours dont l'objectif était, une fois encore, de réaffirmer le bien-fondé de la réponse militaire portugaise en Angola à la suite des « graves évènements qui ensanglantèrent la province d'Angola, provoqués par la barbarie, ivre et sanguinaire, à la solde de la démagogie internationale » 118. Le ministre donna également une nouvelle mission aux soldats fraîchement débarqués. Après avoir défendu militairement le Portugal en Angola, ils devaient à présent, dès leur retour dans leur village ou dans leur ville d'origine,

« continuer à servir la Nation, comme ils le firent jusqu'ici, en racontant ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux, l'œuvre civilisatrice que depuis des siècles nous menons dans les provinces d'outre-mer et pour laquelle il vaut la peine de se battre, pour maintenir ce patrimoine matériel et moral, et en affirmant que la société multiraciale d'où ils arrivent est une réalité, où les lois humaines ne font aucune distinction de croyances ou de races. Et s'ils rencontrent de l'incrédulité de la part de ceux qui les écoutent, ils devront les éclairer, et s'ils comprennent qu'ils sont en présence de détracteurs ou de lâches, d'ennemis ou de traîtres, ils devront à présent les combattre, pas avec leurs anciennes armes, mais avec les idées et la vigueur de leurs convictions de Portugais loyaux »<sup>119</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Ibidem.

 $<sup>^{116}</sup>$   $DL,\ 02/08/1962,\ p.8.$  Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!8, consulté le 19/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Ibidem.

 $<sup>^{118}</sup>$  Ibidem.

<sup>119</sup> *Ibid.*, pp.8-9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!8 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!9, consultés le 22/01/2019.

Le ton était donné : la mission des soldats portugais ne s'arrêtait donc pas une fois rentrés des différents théâtres d'opérations, mais continuait en métropole, le ministre leur ayant fourni le texte exact de leur nouvelle mission. On peut également souligner que les légendes des photographies qui accompagnaient l'article présentaient les soldats portugais comme étant avant tout nostalgiques de l'Angola. En dessous d'une photographie d'un soldat publiée à la Une était écrit : « La jubilation de ce soldat concernant son retour semble ternie par la nostalgie de l'Afrique » 120. La légende d'une photo d'un autre soldat, tout sourire et portant sur son épaule un sac, publiée dans les pages centrales, était rédigée dans le même esprit : « Quel trésor, rapporte-t-il caché dans ce sac blanc qui ne pèse rien et qui le fait sourire ainsi ? De la tendresse pour ses parents ? Des souvenirs pleins d'amour pour sa fiancée ? Ou peut-être tout son monde de souvenirs d'Angola qui, une fois là-bas, dans sa terre natale, se transformera en nostalgies grandissantes de ces terres ensorcelantes. » 121. Il était bien évidemment fondamental pour l'*Estado Novo* de présenter les soldats souriants et déjà nostalgiques de l'Angola, afin de ne pas décourager les milliers d'autres qui allaient les remplacer en Afrique.

Chaque Portugais se voyait donc confiée la mission de défendre le colonialisme portugais. Parmi eux, l'ambassadeur de *l'Estado Novo* à Washington, Pedro Theotónio Pereira joua un rôle particulièrement important. Alors que l'ONU remettait en question le bien-fondé de la présence portugaise en Afrique, ce dernier déclara lors d'un discours, le 20 octobre 1962 :

« Portugal est présent en Afrique depuis près de 500 ans et l'incorporation au sein de la mère-Patrie de ces terres que les Portugais ont ouvert au christianisme et à la civilisation s'est réalisée dès les premiers instants. Par le biais d'un processus lent de fusion surgirent des sociétés multiraciales, à une échelle que jusqu'alors aucune autre nation européenne n'avait réussi à atteindre. L'absence de quelque forme de discrimination raciale que ce soit dans les territoires d'outre-mer peut naturellement découler de cette origine multiraciale. »<sup>122</sup>;

Ce fut dans ce contexte de réaffirmation idéologique que le 12 août 1963, Salazar déclara : « L'Angola est une création portugaise et n'existe pas sans le Portugal », avant

<sup>121</sup> *Ibid.*, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!9, consultés le 22/01/2019.

50

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> *Ibid.*, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!, consulté le 22/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> *DL*, 20/10/1962, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06547.085.18015#!6, consulté le 21/06/2019.

d'ajouter : « Le Mozambique n'est le Mozambique uniquement parce que c'est le Portugal », martelant ainsi le caractère un et indivisible de la nation portugaise<sup>123</sup>. La réaffirmation du rôle central du Portugal et de sa « mission civilisatrice » dans l'histoire de l'Humanité est quant à elle au centre d'un discours datant de 1967 de Franco Nogueira, alors ministre des Affaires Étrangères de Salazar. Il déclara :

« Ce fut nous, et nous seuls, qui apportâmes avant quiconque à l'Afrique la notion des droits de l'Homme et l'égalité raciale, et ce fut nous, et nous seuls, qui pratiquâmes le multiracialisme, reconnu par tous comme étant l'expression la plus parfaite et ambitieuse de la fraternité humaine et du progrès sociologique » 124.

En parallèle, la propagande salazariste développa un discours visant à discréditer les différents mouvements de libération. Le discours officiel consistait à nier toute légitimité aux combattants africains, désignés comme étant des « terroristes » à la solde du communisme et ne disposant d'aucune base de soutien de la part des populations locales<sup>125</sup>. Marcelo Caetano déclarait en 1974 : « Comment aurions-nous pu abandonner aux mains de quelques douzaines d'aventuriers toutes ces populations, tout le travail que nous avions accompli ? » <sup>126</sup>.

Il est intéressant de souligner que l'efficacité de l'idéologie lusotropicaliste défendue par le régime salazariste dépassait les frontières du Portugal et de ses « provinces ultramarines ». À titre d'exemple nous pouvons citer une anecdote relatée par le leader du PAIGC, Amílcar Cabral. Un nationaliste africain lui dit en 1960 : « Vous c'est différent... vous n'avez pas de problèmes avec les Portugais » <sup>127</sup>. On peut également citer le ministre des Affaires Étrangères du Kenya, Njoroge Mungai, qui déclara en 1973, face à l'Assemblée Générale de l'ONU : « Le Portugal est une Nation au sein de laquelle le racisme n'existe pas. » <sup>128</sup>.

Jusqu'à la chute de *l'Estado Novo*, le 25 avril 1974, le régime ne cessa de réaffirmer l'exceptionnalité du colonialisme portugais, comme en témoigne le discours de Marcelo Caetano du 5 mars 1974 devant l'Assemblée Nationale, dans lequel le Président du Conseil déclara : « Nous estimons qu'il est de notre devoir de protéger une œuvre qui représente une contribution positive pour le progrès de l'Humanité et de la Civilisation »<sup>129</sup>.

126 Cité par Bruno Cardoso Reis. *Op.cit.*, REIS 2015a, p.141.

<sup>123</sup> Discours d'António Salazar du 13 août 1963. Cité par Léonard, op.cit., LÉONARD 1999a, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Cité par Gerald J. Bender, op.cit., BENDER 2009, p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> *Op.cit.*, PEREIRA 2015, pp.37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Amílcar Cabral, cité par Norrie MacQueen, *op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Cité par Gerald J. Bender, op.cit., Bender 2009, p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Marcelo Caetano cité par Gerald Bender, *ibid.*, p. 25.

2. L'éclatement de la guerre coloniale et les réformes de la politique coloniale : le ministère d'Adriano Moreira (1961-1962)

Face à l'émergence de la guerre en Angola, une des réponses du régime fut de nommer un nouveau ministre en charge de l'outre-mer. Adriano Moreira, un fervent défenseur des théories lusotropicalistes, entra ainsi en fonction en avril 1961 avec pour mission de réformer la politique coloniale portugaise. Pour l'historien Fernando Tavares Pimenta, ce réformisme, qui visait une autonomie politique croissante des colonies, fut « une réaction politique à la guérilla nationaliste, mais aussi une réponse aux prétentions politiques de la population blanche [des colonies], en particulier des élites économiques »<sup>130</sup>. Salazar ayant conscience qu'il devait répondre favorablement à certaines revendications de ces élites afin d'empêcher toute tentative de sécession de la part de la population blanche<sup>131</sup>, une plus grande autonomie fut alors concédée aux organes politiques locaux.

Cependant, l'aspect le plus marquant du réformisme mené par Adriano Moreira, fut, sans aucun doute, l'abrogation le 6 septembre 1961 du Statut des Indigènes Portugais des Provinces de la Guinée, de l'Angola et du Mozambique (*Estatuto dos Indígenas Portugueses das Províncias da Guiné, Angola e Moçambique*)<sup>132</sup>. Dorénavant, la citoyenneté portugaise, et les droits qui y étaient associés, était accordée à tous les individus résidant dans les colonies, faisant ainsi disparaître la catégorie d'« indigène ». Les « indigènes » étaient considérés comme étant « non-civilisés » (« *não civilizados* »). Avant cette abrogation, ils pouvaient obtenir la nationalité portugaise sous certaines conditions et entrer ainsi dans la catégorie des « assimilés ». Dans le cas de l'Angola, ces derniers représentaient en 1961 moins de 1% de la population africaine<sup>133</sup>. En 1962, ce fut au tour du travail forcé d'être officiellement aboli par l'entrée en rigueur d'un nouveau Code du travail rural (*Código do Trabalho Rural*)<sup>134</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> *Op.cit.*, Pimenta 2008, p.279.

Pour une analyse détaillée des revendications des élites blanches d'Angola, voir PIMENTA, *ibidem*.

<sup>132</sup> Décret-loi n°43 893 du 6 septembre 1961.

LÉONARD, Yves, "O Ultramar Português", in BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998), Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999b, pp.31-50, p.48.

Sur le travail forcé et autres mesures discriminatoires, voir Castelo, 2009, pp.283-330. Voir également MATEUS, Dalila Cabrita, "El Trabajo Forzado en las Colonias Portuguesas", *Historia, Trabajo y Sociedad*, n°4, 2013, pp. 63-87; BENDER 2009, pp.233-241; VARELA, Raquel, LOUÇÃ, João Carlos, "De que é feito um império? Trabalho forçado nas colónias portuguesas", *Trabalho Necessário*, ano 14, n°24, 2016, pp. 8-22. Sur le nouveau Code du travail rural de 1962 voir WHEELER, PELISSIER 2009, pp.279-283.

Ce réformisme eut également un volet économique visant à accélérer le développement des colonies. Il se concrétisa par une augmentation de l'investissement public, l'ouverture des marchés coloniaux à de nouveaux capitaux étrangers ainsi que par la création d'un Espace Économique Portugais (*Espaço Económico Português*)<sup>135</sup>. Dans le cas de l'Angola, selon l'économiste Manuel Ennes Ferreira, la période allant de 1962 à 1973 fut marquée par un développement économique notable, caractérisé par une augmentation de plus de 11% du PIB et par l'installation d'industries diversifiées<sup>136</sup>. Enfin, dans le domaine de l'éducation, le 23 juillet 1962 fut annoncée la création des Études Générales Universitaires d'Angola et du Mozambique (*Estudos Gerais Universitários de Angola e Moçambique*).

Cette première expérience de réforme du système colonial portugais fut brève, s'achevant le 4 décembre 1962 lorsque Adriano Moreira quitta le Ministère de l'outre-mer, face aux pressions exercées au sein du régime par les « intégrationnistes », qui refusaient toute politique visant à une plus grande autonomie des colonies. Si l'historien René Pélissier estime que grâce aux réformes de 1961-1962 les relations entre les populations rurales blanches et africaines s'améliorèrent<sup>137</sup>, pour l'historien Norrie MacQueen, ces réformes, qui avaient pour but de se protéger contre les critiques essuyées sur la scène internationale par le régime de Salazar, n'eurent, en pratique, qu'un impact limité, et ne réussirent en aucun cas à changer le cours du conflit, soulignant notamment le fait que le travail forcé continua à exister dans les colonies portugaises, et ce malgré son abolition en 1962<sup>138</sup>.

3. L'ultime tentative de réforme de la politique coloniale portugaise : l'ère de Marcelo Caetano (1968-1974)

Désigné par le président de la République, Américo Tomaz, pour être le successeur d'António Oliveira de Salazar à la tête de l'État, compte tenu de l'incapacité de ce dernier à

<sup>-</sup>

Après la Seconde Guerre mondiale les colonies portugaises avaient déjà connu un développement économique, dû à la hausse des prix des produits coloniaux, notamment du café. FERREIRA, Manuel Ennes, *Angola-Portugal. Do espaço económico português às relações pós-coloniais*, Lisboa : Escher Publicações, 1990, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> *Ibid.*, pp.142-143. Selon René Pélissier, la présence sur le territoire angolais des troupes portugaises, pendant plus d'une décennie, participa également à la stimulation de l'économie de la colonie. *Op.cit.*, WHEELER, PELISSIER 2009, p.285.

René Pélissier décrit l'entrée en vigueur du nouveau Code du travail rural en 1962 comme étant « une réforme réellement fondamentale pour modifier les relations sociales entre les Africains et la communauté blanche. » *Ibid.*, p.279.

p.279. <sup>138</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p. 28. L'historien portugais Fernando Rosas partage cette idée et souligne notamment le fait que l'entreprise diamantifère Diamang continua à avoir recours au travail forcé jusqu'à la fin des années 1960. *História a História África*, « Diamang, Um Estado Dentro do Estado », RTP 2, Épisode 2, diffusé le 22 octobre 2017. Disponible sur http://www.rtp.pt/play/p3951/e310842/historia-a-historia-africa.

exercer le pouvoir suite à une mauvaise chute<sup>139</sup>, Marcelo Caetano, ministre des Colonies entre 1944 et 1947, prit ses fonctions de président du Conseil, le 27 septembre 1968.

Durant sa présidence, le nouveau président du Conseil se trouva face aux mêmes difficultés qu'Adriano Moreira en 1961, lorsqu'il tenta de mettre en œuvre une seconde politique de réformes concernant les colonies portugaises. Son objectif était de préparer une indépendance à terme des colonies, contrôlée par Lisbonne et menée par les élites blanches, assistées par les élites noires et métisses. Selon Fernando Pimenta, pour le nouveau président du Conseil, les colons, « qui avaient été les 'vrais bâtisseurs' des colonies, seraient aussi les fondateurs des nouvelles nations », créant ainsi de « nouveaux Brésil en Afrique » 140. Cette politique, qui visait une autonomie progressive et participative des colonies, et qui représentait pour Marcelo Caetano un « juste milieu » entre, d'un côté, la position défendue en métropole par les « intégrationnistes », à la tête desquels se trouvait le président de la République, et de l'autre, la position défendue dans les colonies par les différents mouvements nationalistes, celle d'une indépendance totale, avait pour but d'accorder une plus grande autonomie politique et économique aux colonies. Alors que son prédécesseur, António Salazar, ne s'était jamais déplacé dans les colonies d'Afrique, Marcelo Caetano visita l'Angola et le Mozambique six mois après son entrée en fonction. Ce voyage fut pour lui l'occasion de présenter son projet d'autonomie, projet qui fut très bien accueilli par les élites blanches de ces deux territoires. Cependant, confronté, comme le fut Adriano Moreira avant lui, à la pression et aux critiques de l'aile « intégrationniste » de l'Assemblée Nationale 141, il lui fallut attendre le 23 juin 1972 pour que soit publiée la nouvelle Loi organique de l'Outre-mer (Lei Orgânica do Ultramar), et le 1<sup>er</sup> janvier 1973 pour que rentrent en vigueur les nouveaux statuts des colonies portugaises. Ces derniers transformèrent l'Angola et le Mozambique en « États » et le reste des possessions portugaises, mise à part Macau, en régions autonomes<sup>142</sup>.

Selon l'historien Fernando Tavares Pimenta, « Marcelo Caetano ne réussit jamais à mettre totalement en pratique son projet d'autonomie pour les colonies, ni à créer les conditions nécessaires pour leur indépendance. »<sup>143</sup>. De ce fait, cette seconde tentative de réforme de la politique coloniale portugaise fut un échec, ne faisant qu'augmenter le degré d'insatisfaction

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> António Oliveira de Salazar mourut le 27 juillet 1970.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> *Op.cit.*, PIMENTA 2010, p.123.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Selon Fernando Tavares Pimenta, Marcelo Caetano fut ainsi accusé de trahison dans le cadre de campagnes de diffamation. *Ibid.*, p.125.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> *Ibid.*, p.126.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> *Ibid.*, p.127.

des élites blanches des colonies portugaises et ne permettant aucunement d'amorcer une sortie de guerre<sup>144</sup>.

# 4. Un système colonial et autoritaire

Si le discours colonial lusotropicaliste développé par l'*Estado Novo* à partir des années cinquante avait pour but de différencier le colonialisme portugais des autres colonialismes européens, insistant sur son supposé caractère humain et l'absence de toute forme de racisme, dans la pratique, les faits venaient contredire cette mystique. La réalité dans les colonies portugaises d'Afrique était très différente : elle se caractérisait par une ségrégation de fait et par des pratiques discriminatoires.

Au-delà d'une ségrégation spatiale<sup>145</sup>, qui eut comme résultat l'exclusion des Africains des centres urbains, de plus en plus réservés aux populations blanches, et qui allait jusqu'à interdire l'accès à certains lieux aux populations locales 146, la société coloniale portugaise se caractérisaient par une ségrégation sociale basée sur la couleur de peau<sup>147</sup>. Comme l'écrit Isabel Castro Henriques,

« Le cadre de 'l'idée coloniale' permet que les colons, quelles que soient leurs origines sociales ou leurs compétences techniques, se considèrent comme 'naturellement' supérieurs aux Africains, comme le montre le fait que les Européens décident de tutoyer tous les Africains, renforçant ainsi la domination et l'humiliation » 148.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Selon Fernando Tavares Pimenta, les élites d'Angola avaient à ce titre planifié la sécession de l'Angola pour le 15 août 1974, en comptant sur l'aide de l'armée et de l'administration coloniale. *Ibid.*, pp.132-133.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> Sur la question des villes dans les colonies portugaises d'Afrique, voir CAHEN, Michel (dir), *Bourgs et villes* en Afrique Lusophone, Paris: L'Harmattan, 1989.

<sup>146</sup> Sur ces restrictions, voir notamment CASTRO, Isabel Henriques, "A sociedade colonial em África. Ideologias, Hierarquias, Quotidianos" in BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998), Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999, pp.216-274, p.220 et CASTELO 2007, p.286. Voir également le deuxième épisode de História a História África, « Diamang, Um Estado Dentro do Estado » réalisé par l'historien Fernando Rosas, dans lequel est abordée la question de la ségrégation raciale et spatiale dans la ville de Dundo.

À ce titre, Gerald Bender souligne que la société coloniale dans les possessions portugaises d'Afrique ne différait en rien de la situation dans les possessions des autres puissances européennes, parlant d'une « société coloniale typique, caractérisée par la même domination omniprésente de la population blanche ». Op.cit., BENDER 2009, p.334.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> Op.cit., CASTRO 1999, p.220.

Cette domination était également la règle dans le monde du travail : les Africains fournissaient une main-d'œuvre peu coûteuse, voire gratuite dans certaines circonstances, pour les travaux manuels, comme dans les exploitations agricoles, alors que les postes à responsabilités et d'encadrement étaient réservés aux Européens. À travail égal, les Africains étaient également moins payés que leurs collègues blancs<sup>149</sup>. En ce qui concerne l'éducation, les populations africaines étaient également discriminées. À titre d'exemple, en 1956, dans la colonie angolaise seulement 1% des Africains en âge d'être scolarisés l'était. Selon l'historien Norrie MacQueen, en 1960, 91% de la population du Mozambique était analphabète et 99% dans le cas de la Guinée<sup>150</sup>. Selon Gerald J. Bender, ce n'est qu'en 1919 que fut ouvert le premier lycée d'Angola. L'auteur décrit la société coloniale angolaise comme étant basée sur une « multitude de mécanismes informels » discriminatoires 151. Dans le cas particulier des « assimilés », les droits dont ils jouissaient juridiquement, suite à leur acquisition de la nationalité portugaise, ne les protégeaient en aucun cas des discriminations liées à la couleur de leur peau<sup>152</sup>. En effet, comme le fait remarquer Fernando Tavares Pimenta, « la petite bourgeoisie africaine 'assimilée' [...] était dans la pratique cantonnée à des positions secondaires et était laissée à la marge du pouvoir par l'administration coloniale portugaise » 153.

Les barrières raciales établies dans les colonies, qui selon Claúdia Castelo étaient plus marquées en Mozambique, du fait de la proximité géographique de cette colonie avec la Rhodésie et l'Afrique du Sud de l'*apartheid*<sup>154</sup>, venaient contredire un élément central de la vulgate coloniale de l'*Estado Novo*: l'affirmation de l'existence inédite d'un métissage généralisé dans les provinces portugaises d'outre-mer. Ce fait est confirmé par les recensements réalisés dans les colonies identifiant un nombre de métis « obstinément résiduel »<sup>155</sup>, et ce malgré le dicton populaire selon lequel « Dieu créa les Portugais et les Portugais créèrent le métis »<sup>156</sup>. L'historien Gerald J. Bender souligne que le métissage avait lieu lorsque le nombre de femmes

NEWITT, Malyn, *Portugal in Africa. The Last Hundred Years*, London : C. Hurst & Co, 1981, pp.168-169. Selon l'historien, au cours des années 1960 ce taux diminua, l'analphabétisme concernant alors 75% de la

population du Mozambique. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.12. 151 *Op.cit.*, BENDER 2009, p.113, p.323.

<sup>152</sup> En 1954, António Vicente Ferreira, ancien Haut-commissaire en Angola entre 1926 et 1928, décrivait les « assimilés » de la sorte : « ceux que l'on appelle 'indigènes civilisés' [...] ne sont, en général, rien de plus que des imitations grotesques d'hommes blancs [...] [dotés d'une] mentalité de primitif, mal dissimulée par la manière de parler, les gestes et les vêtements copiés aux Européens. ». Cité par Gerald Bender, *ibid.*, p.341.

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Op.cit., PIMENTA 2010, p.34. Selon Norrie MacQueen, en 1950, leur nombre s'élevait à environ 30 000 en Angola, et à 4 500 au Mozambique. Op.cit., MACQUEEN 1997, p.12. Gerald J. Bender mentionne également des écarts de salaires entre les colons et les « assimilés ». Op.cit., BENDER 2009, p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Op.cit., CASTELO 2007, p.286.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> Op.cit., OLIVEIRA 2014, pp.479-509, pp.508-509.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> *Op.cit.*, BENDER 2009, p.29.

blanches présentes sur le territoire était inférieur au nombre d'hommes blancs. Lorsque cette situation s'équilibra, le métissage diminua de manière naturelle. Il s'agissait donc d'une pratique liée à des variables démographiques et non pas à une « prédisposition naturelle » des Portugais pour le métissage. L'auteur ajoute que le climat angolais, qui représenta longtemps un frein à l'émigration métropolitaine dans son ensemble, était considéré comme particulièrement dangereux pour les femmes, ce qui fut un élément d'explication de la faible présence féminine qui caractérisa longtemps le peuplement portugais en Angola<sup>157</sup>.

S'il est difficile de déterminer dans quelle mesure le caractère autoritaire du régime portugais eut un impact sur les relations entre les colons portugais et les populations colonisées, il ne fait aucun doute que le caractère autoritaire de l'*Estado Novo* se faisait sentir dans les colonies. En effet, comme dans la métropole, le régime utilisait différents instruments coercitifs afin d'exercer un fort contrôle sur les populations, populations africaines, mais également populations blanches. Ainsi, la PIDE était présente dans les colonies africaines depuis 1957 et exerçait un contrôle étroit afin de tenter d'empêcher, puis après le début de la guerre, de contenir les foyers de contestation. L'*Estado Novo* utilisait également la propagande et la censure dans le but de limiter l'expression de la contestation de son autorité dans les colonies. Cette situation fut notamment dénoncée par Víctor Barros, un député blanc d'Angola, qui déclara, le 9 février 1962, face à l'Assemblée Nationale : « Par coercition ou par la censure de voix de la liberté d'expression et de pensée, on fit taire les voix de ceux qui souhaitaient pointer des erreurs, suggérer des solutions, demander justice » 158.

En ce qui concerne le caractère autoritaire et colonial de l'*Estado Novo*, l'historienne Amélia Neves de Souto souligne l'interdépendance de ces deux caractéristiques :

« De l'Empire à la nation pluricontinentale et multiraciale, le régime inculqua de manière profonde dans la conscience des Portugais l'amour de la grande nation portugaise, qu'il était nécessaire de préserver et de protéger par tous les moyens, et sans laquelle le Portugal serait un petit pays et lui-même une colonie d'un autre pays. La mystique impériale, en contribuant à la consolidation du régime, conduisit à une grande méconnaissance de la réalité de 'l'Empire', que la propagande, le contrôle des organes de presse, la censure et la répression aidèrent à consolider, ce qui amena les forces libérales et l'opposition à ne commencer, que tardivement, à remettre en

\_

 $<sup>^{157}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Cité par Fernando Pimenta, op.cit., PIMENTA 2008, p.286.

question la politique coloniale et surtout à reconnaître le droit des peuples des colonies à l'autodétermination et à l'indépendance. »<sup>159</sup>.

# III. Population blanche et guerres coloniales.

1. Un aperçu de l'évolution de la population blanche résidant dans les colonies portugaises d'Afrique (1940-1974)

« Dans aucune autre partie de l'empire portugais il ne fut aussi difficile de convaincre des hommes et des femmes libres à s'installer que dans le cas de l'Angola » 160. Cette citation de l'historien Gerald J. Bender illustre les difficultés rencontrées par le Portugal pour encourager l'émigration métropolitaine vers l'Angola. Cependant, si ces difficultés furent plus marquées dans le cas de l'Angola, territoire qui souffrait d'une mauvaise réputation de la part de la population métropolitaine, notamment due au fait d'être une colonie où étaient envoyés des Portugais bannis pour cause de crimes 161, ces difficultés concernaient également le Mozambique 162. Ainsi, la présence de colons originaires du Portugal installés dans les territoires africains ne fut significative que tardivement, et ce malgré les diverses tentatives de l'État portugais de mettre en place des programmes de « colonisation dirigée » 163.

Il fallut attendre le *boom* économique que connurent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les denrées coloniales, principalement le café, pour que les colonies portugaises d'Afrique deviennent des destinations attractives. Cependant, comme le souligne Norrie MacQueen, s'installer dans les colonies ne garantissait pas aux Portugais d'y trouver une

<sup>-</sup>

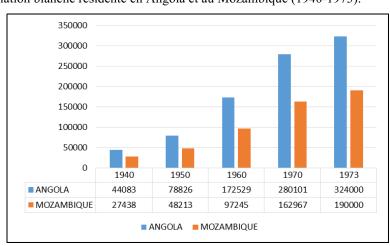
SOUTO, Amélia Neves, Caetano e o Ocaso do Império. Administração e Guerra colonial em Moçambique durante o Marcelismo (1968-1974), Porto: Edições Afrontamento, 2007, pp.359-360.
 Op.cit., BENDER 2009, p.121.

L'historien Malyn Newitt nous apprend que trois types de condamnés étaient ainsi envoyés dans les colonies. Le premier était composé des individus condamnés pour crimes d'atteinte à la personne ou aux biens, le second par des prisonniers politiques, et enfin le troisième groupe était, jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, composée d'orphelins et de prostituées. *Op.cit.*, NEWITT 1981, p.150. L'envoi de condamnés vers les colonies fut une pratique qui dura jusqu'en 1934. CASTELO, Cláudia, "Migração Colonial para Angola e Moçambique (Séculos XIX-XX)", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa: Edições 70, 2017, pp.63-84, p.71. L'Angola était également pensé comme étant une terre particulièrement inhospitalière, dangereuse et infestée par d'innombrables maladies mortelles.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> Si des condamnés étaient également envoyés au Mozambique, leur nombre était beaucoup plus réduit que dans le cas de l'Angola. *Op.cit.*, NEWITT 1981, p.150.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> Selon l'historien Malyn Newitt, inciter les Portugais à s'installer en Angola et Mozambique était une tentative de l'*Estado Novo* de rediriger les flux de l'émigration que connaissait alors le Portugal à destination notamment du Brésil et des États-Unis, et ainsi créer un « nouveau Brésil » en Afrique. *Ibid.*, pp.152-153. Sur l'histoire du peuplement blanc en Angola, voir également BENDER 2009, p.219 et suivantes.

meilleure situation que celle qu'ils quittaient, comme le montre la présence en 1960 en Angola de 7 000 colons sans emploi<sup>164</sup>. L'*Estado Novo* avait pourtant imposé à partir des années 1930 des restrictions à l'installation de nouveaux colons. Il s'agissait d'empêcher l'installation de personnes susceptibles d'augmenter le nombre de blancs pauvres existant dans les colonies, « considérés comme étant un signe alarmant de l'échec de l'œuvre coloniale et civilisatrice » du Portugal<sup>165</sup>. Selon les chiffres présentés par l'historienne Cláudia Castelo, entre 1950 et 1960, 93 703 nouveaux individus s'installèrent en Angola, et 49 032 au Mozambique, doublant ainsi, dans les deux cas, la population blanche présente alors dans ces territoires<sup>166</sup>. Les individus originaires des régions rurales et pauvres de la métropole furent les plus enclins à s'installer définitivement dans les colonies portugaises d'Afrique<sup>167</sup>.



Graphique 1 - Population blanche résidente en Angola et au Mozambique (1940-1973).

Sources: Op.cit., CASTELO 2007, p.97, p.143168

Le déclenchement de la guerre coloniale en 1961 en Angola ne mit pas fin, contre toute attente, à cette vague migratoire en provenance de la métropole. Au contraire, suite au début du conflit, l'État Nouveau considéra l'émigration vers les colonies africaines comme étant une priorité<sup>169</sup>. Encourager le peuplement des « provinces d'outre-mer » par des colons venant de

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.12.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2017, pp.63-84, p.74.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, p97, p.143.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Ces chiffres diffèrent de ceux présentés en 1997 par Norrie MacQueen qui parle d'une population blanche atteignant, en 1968, 300 000 individus en Angola et 200 000 au Mozambique. Une grande partie de cette migration n'étant, selon lui, pas définitive. *Ibid.*, p.10-11.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Op.cit., CASTELO 2007, p.376.

la métropole fit partie de la réponse apportée par le régime pour tenter de combattre les effets de la guerre et permettre la survie du colonialisme portugais<sup>170</sup>.

Selon René Pélissier, le régime salazariste développa ainsi une stratégie de « blanchiment de l'Angola », stratégie qui fut également favorisée par l'exil massif des populations noires du nord du territoire à la suite des attaques de l'UPA et de la répression qui suivit en mars 1961<sup>171</sup>. Avec cet objectif furent créées, le 6 septembre 1961, les Délégations Provinciales de Peuplement d'Angola et du Mozambique (Junta Provincial de Povoamento de Angola e Moçambique, JJP). Elles avaient pour but d'organiser et d'encadrer toutes les initiatives de peuplement rural afin d'augmenter numériquement, et de manière durable, la présence portugaise dans les zones rurales de ces deux colonies<sup>172</sup>. Gerald J. Bender souligne que la JJP avait également comme objectif de créer des communautés « mixtes » en Angola, en faisant notamment appel jusqu'en 1968, à des colons cap-verdiens, afin de prouver le caractère multiracial du colonialisme portugais en Afrique. Ces communautés furent au nombre de neuf. L'auteur estime que les actions de la JJP en Angola furent un échec. Si ces nouveaux colons participèrent à l'augmentation de la population blanche présente en Angola, une partie de ces derniers contribuèrent, après une courte période de fixation dans les zones rurales, à l'augmentation du nombre de personnes blanches sans emploi dans les villes angolaises. Les résultats en termes de production agricole furent également faibles, si ce n'est négatifs. L'auteur souligne par ailleurs le fait que ce fut au début des années 1970 que la demande de terres par les colons fut la plus élevée, venant ainsi intensifier le processus d'expropriation des populations angolaises, notamment dans le nord du territoire<sup>173</sup>. En 1962, la libre circulation de personnes au sein de l'Espace Économique Portugais fut quant à elle instaurée 174.

En termes d'évolution démographique, entre 1960 et 1970, la population blanche résidant en Angola passa de 172 529 individus à 280 101, quand celle du Mozambique passa de 97 245 à 162 967 individus. En 1970, ces deux groupes représentaient respectivement 4,94% et 1,99% de la population totale de l'Angola et du Mozambique. En ce qui concerne la Guinée, selon les estimations de Norrie MacQueen, durant la période du conflit contre les Portugais, la colonie ne comptait que 2 000 civils européens, dont la majorité s'avérait être des

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> *Op.cit.*, NETO 1997, p.346.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Op.cit. WHEELER, PELISSIER 2009, p.278.

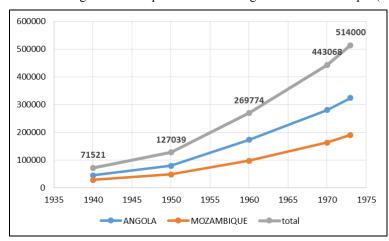
<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Op.cit. BENDER 2009, p.191 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> *Ibid.*, p.248.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2017, p.76.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, p.216.

fonctionnaires de l'administration coloniale<sup>176</sup>. Si l'émigration vers les colonies ne s'était pas arrêtée avec le début de la guerre coloniale, elle commença néanmoins à connaître une baisse significative dans le cas du Mozambique à partir de 1965, soit un an après le début de la guerre, et dans le cas de l'Angola à partir de 1970<sup>177</sup>.



Graphique 2 - Évolution de l'immigration métropolitaine vers l'Angola et le Mozambique (1940-1973).

Sources: Op.cit., CASTELO 2007, p.97, p.143.

Il est intéressant de souligner que l'Angola et le Mozambique ne furent pas les premières destinations des émigrés Portugais. En effet, l'historien Victor Pereira estime qu'un million et demi de Portugais émigra entre 1957 et 1974, mais ils furent plus de 900 000 à choisir la France comme pays d'accueil<sup>178</sup>. Par ailleurs, entre 1960 et 1973, les installations dans les deux colonies africaines ne concernèrent que 244 226 Portugais. Malgré les légères différences de balise chronologique, il est possible de conclure que l'émigration métropolitaine vers l'Angola et le Mozambique représenta moins de 20% de l'émigration portugaise de cette période. La population blanche installée dans les colonies portugaises d'Afrique présente par ailleurs les caractéristiques suivantes : originaire, pour la majorité, des régions du nord et du centre du Portugal, mariée, en âge de travailler, et d'un niveau d'instruction scolaire supérieur à celui de la majorité de la population métropolitaine 179.

La réalité montrée par les chiffres concernant la présence européenne dans les colonies portugaises d'Afrique, et en particulier l'Angola et le Mozambique, vient contredire le discours

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Op.cit. MACQUEEN 1997, p.37.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> *Op. cit.*, CASTELO 2017, p.76.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> PEREIRA, Victor, *A ditadura de Salazar e a emigração. O Estado portugês e os seus emigrantes em França (1957-1974)*, Lisboa : Temas e Debates-Círculo de LEITORES, 2014, P.26.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> *Ibid.*, p.80. Les caractéristiques de la population rapatriée des colonies portugaises d'Afrique feront l'objet d'une analyse dans le Chapitre III de ce travail.

officiel portugais. Ce discours insistait, et dans certains cas insiste encore aujourd'hui, sur l'idée d'une présence portugaise en Afrique vieille de cinq siècles, alors que le peuplement de ces territoires connut son apogée seulement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

# 2. La population blanche au contact des guerres coloniales

Si les effets de la guerre furent directement ressentis par une partie de la population africaine des colonies portugaises, comme ce fut le cas notamment des populations locales concernées par les déplacements forcés orchestrés par l'armée portugaises dans le but espéré de diminuer leur soutien aux différents mouvements de libération <sup>180</sup>, le contact des populations blanches avec les guerres varia, notamment en fonction de leur zone de résidence. En Angola, suite à la répression sanglante organisée par les autorités coloniales et les colons après l'attaque par le MPLA de la prison de São Paulo de Luanda, le 4 février 1961, les mouvements de libération angolais décidèrent de limiter leurs actions aux campagnes, faisant de cette attaque « le premier et le dernier évènement marquant de guérilla urbaine dans l'ensemble de l'empire durant les guerres. »<sup>181</sup>. De ce fait, la guerre devint « une réalité lointaine pour la majorité de la population blanche d'Angola »<sup>182</sup>. Cependant, les actions menées ce 4 février marquèrent profondément les populations, créant au sein de la communauté blanche de Luanda une suspicion systématique à l'égard de l'ensemble de la population africaine de la ville. L'historien René Pélissier décrit la situation en ces termes : « La peur réciproque et la haine raciale s'emparèrent aussi bien de la communauté noire que de la communauté blanche », avant d'ajouter : « Les Africains n'osaient plus entrer dans les lieux fréquentés par les blancs, de peur d'être arrêtés ou attaqués » 183. Des colons portugais confièrent quant à eux à Gerald J. Bender qu'à la fin des années 1960 ils étaient en permanence prêts à attaquer, munis de fusils et grenades, les *musseques* de Luanda au moindre signe de révolte<sup>184</sup>.

Cette dégradation des relations raciales s'aggrava suite aux attaques de l'UPA en mars 1961 dans le nord du territoire. Ces massacres conduisirent les colons à prendre les armes afin d'assurer leur défense contre l'UPA, et entraina de leur part une répression sanglante. La

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Selon Norrie MacQueen, en Angola, plus d'un million d'individus furent concernés. L'auteur souligne notamment le fait que ces regroupements forcés permettaient l'expropriation des terres détenues par des Africains au profit de la population blanche. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.36. Sur cette question, voir également BENDER 2009, p.264 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.24.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> *Op.cit.*, PINTO 1999b, p.84.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> Op.cit., WHEELER, PELISSIER 2009, p.253.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> *Op. cit.*, BENDER 2009, p.371.

Une des conséquences qu'eut le conflit armé en Angola sur les populations blanches fut également d'ordre politique. En effet, certains Portugais résidant en Angola adhérèrent alors aux différents mouvements de libération nationale<sup>190</sup>, et une partie de l'élite économique et intellectuelle blanche de Luanda tenta même de négocier des accords avec les mouvements nationalistes angolais<sup>191</sup>. Une autre partie de la population, qui aspirait à une plus grande autonomie pour la colonie, voire à une indépendance menée par la minorité blanche, abandonna alors ses positions séparatistes, se trouvant étroitement dépendante de la protection assurée par l'armée portugaise<sup>192</sup>.

Certains colons d'Angola exprimèrent leur mécontentement face aux réformes menées par l'État portugais à partir de 1961. Ces réformes, visant notamment à améliorer les conditions de vie de la population africaine, étaient vivement critiquées comme étant le résultat d'une

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> *Ibid.*, p.262.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Op.cit., WHEELER, PELISSIER 2009, p.250.

Reportage « A Guerra » Joaquim Furtado. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=qFZx4WkMh6s&list=PLDE29E7CC2EF76E39&index=10&ab\_channel=cc ac2321, consulté 14/12/2015.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Carlos Fabião. Propos recueillis par Joaquim Furtado. Reportage « A Guerra » Joaquim Furtado. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=XrLpzRWH81s&ab\_channel=HugoCosta, consulté le 25/03/2016.

<sup>189</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, p.359.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Ce fut notamment le cas d'Adolfo Maria qui fit partie du MPLA. Voir PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola no Percurso de um Nacionalista. Conversas com Adolfo Maria*, Porto : Edições Afrontamento, 2006.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Op.cit., PIMENTA 2008, p.224 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.26.

politique de discrimination défavorable à la population blanche. On retrouve notamment ces critiques dans un rapport de l'Administration de la commune d'Icolo e Bengo, datant de 1964 dans lequel il est écrit : « La population européenne résidente de la commune [...] critique toutes les mesures de valorisation des autochtones [...] comme étant une politique inconvenante, se basant sur l'allégation vague et fausse selon laquelle la population aborigène n'est pas préparée pour comprendre une explosion aussi subite de droits » L'auteur du rapport exprima également sa crainte de voir les relations entre la population européenne et la population africaine se détériorer comme conséquence du refus de la politique de réformes de la part d'une partie de la population blanche.

En ce qui concerne le Mozambique, au cours des premières années de la lutte anticoloniale, les actions menées par le FRELIMO se limitèrent au Nord du territoire, région marquée par une faible présence des populations blanches. Ce ne sera qu'en 1972 et 1973, après que le FRELIMO eut renforcé ses activités de guérilla, que ces dernières atteignirent pour la première fois des zones où résidaient des colons, comme Tete, Zambézia, Manica et Sofala. Ce contact direct de la population blanche du Mozambique avec la guerre eut pour conséquence la tenue de manifestations de centaines de colons contre les Forces Armées portugaises dans la ville de Beira en janvier 1974. Ces derniers reprochaient aux militaires portugais de manquer de courage face au FRELIMO et de ne pas remplir leur mission de protection de la population civile du Mozambique<sup>194</sup>. Alors que Cláudia Castelo conclut que les Forces Armées portugaises devinrent le « bouc émissaire » de la population blanche du Mozambique 195, du côté des Forces Armées, l'opinion, déjà négative, que se faisaient les militaires des colons du Mozambique, se dégrada<sup>196</sup>. Bruno Reis et Pedro Aires Oliveira soulignent l'efficacité stratégique du choix du FRELIMO de déplacer ses actions de guérilla : « Cela augmenta l'impact psychologique de l'insurrection, ébranlant le sentiment de sécurité relatif que les colons portugais ressentaient depuis longtemps quant à un conflit lointain confiné au nord »<sup>197</sup>. À l'instar de ce qui se passa en Angola, une partie de la population blanche du Mozambique se plaignit de la mise en place des réformes et se présenta comme victime de la nouvelle politique coloniale. Un rapport des Services de Centralisation et Coordination de l'Information du Mozambique (Serviços de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, pp.359-360.

<sup>194</sup> Selon Cláudia Castelo, des incidents entre les colons et les Forces Armées éclatèrent également dans la ville de Vila Pery (actuelle ville de Chimoio). *Ibid.*, pp.361-362.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> *Ibidem*. Ce ressentiment contre les Forces Armées portugaises se renforcera à la suite du processus de décolonisation et des indépendances des anciennes colonies portugaises d'Afrique. Voir Chapitre X.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997 p.48.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> *Op.cit.*, REIS, OLIVEIRA 2012, pp.80-103, p.96.

Centralização e Coordenação da Informação de Moçambique, SCCIM) relate à ce propos : « Sur le plan juridique [...] les blancs sont victimes de vols, agressions, offenses, etc.; et la loi les abandonne, mais, si les victimes sont noires, le blanc est persécuté et cruellement et injustement puni »<sup>198</sup>.

Alors que l'émigration métropolitaine vers les colonies portugaises d'Afrique augmenta fortement après le début des luttes armées, le caractère urbain de la population blanche résidente des deux plus grandes colonies portugaises d'Afrique, et en particulier en Angola, eut pour conséquence le fait que les colons ne furent que très rarement en contact direct avec les conflits. L'exception la plus marquante fut le cas des colons du nord de l'Angola, qui furent la cible des massacres perpétrés par l'UPA en mars 1961. Ces massacres eurent de fortes répercussions sur l'état d'esprit de la population blanche des colonies portugaises et contribuèrent à l'augmentation des tensions raciales déjà existantes.

Pendant que la majeure partie des colonies africaines devenaient indépendantes, le Portugal répondit par la force à l'émergence de la contestation en Angola en 1961 et s'engagea dans des guerres coloniales qui durèrent jusqu'à la chute du régime de Lisbonne en avril 1974. Pour tenter de limiter l'adhésion des populations africaines d'Angola, de la Guinée et du Mozambique aux différents mouvements de libération nationale, et pensant ainsi « gagner le cœur et l'esprit des Africains » 199, 1'Estado Novo tenta, à deux reprises, de réformer sa politique coloniale. Malgré la diffusion d'une propagande visant à réaffirmer le caractère humain et civilisateur du colonialisme portugais, ces réformes se soldèrent par un échec, tant par leur caractère anachronique que par l'absence de résultats concrets pour les populations africaines<sup>200</sup>.

Les effets les plus visibles de ces politiques réformistes, le développement économique, la création d'universités, l'augmentation de l'émigration métropolitaine, associés à l'effort de guerre considérable déployé par le régime, furent perçus par la population blanche de ces colonies comme les preuves indéniables du caractère éternel de la présence portugaise en Afrique. Le 5 octobre 1964, on pouvait ainsi lire à la Une du journal mozambicain Noticias de

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, p.361. <sup>199</sup> *Op.cit.*, BENDER 2009, p.263.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> L'historien Crawford Young conclut que ces réformes n'ont engendré que « peu de changements dans la réalité quotidienne ». Op.cit., YOUNG 2015, p.117.

Lourenço Marques : « Nous sommes ici et nous y resterons ! »<sup>201</sup>. Il fallut que le régime de Lisbonne soit destitué le 25 avril 1974 pour que soit pensée une véritable politique de décolonisation des territoires portugais d'Afrique.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> Cité par Bruno Góis. GÓIS, Bruno, "Retornar à pergunta 'O que faz partir as gentes'", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.85-99, p.85.

#### **CHAPITRE II**

# LE 25 AVRIL 1974 ET LE PROCESSUS DE DÉCOLONISATION DES COLONIES PORTUGAISES D'AFRIQUE

Le 25 avril 1974, un coup d'État militaire, mené par le Mouvement des Forces Armées (*Movimento das Forças Armadas*, MFA), composé d'environ trois-cents officiers, renversa le régime de Marcelo Caetano, mettant fin ainsi à la dictature instaurée par António Oliveira de Salazar en 1926. Pensées et coordonnées par le commandant Otelo Saraiva, les opérations militaires du 25 avril qui avaient pour but de contrôler rapidement la capitale portugaise et d'arriver à une capitulation rapide du régime, furent un succès, contrairement à une tentative antérieure, menée le 16 mars 1974, lorsque seul le 5<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de Caldas da Rainha, située à une centaine de kilomètres au nord de Lisbonne, s'était mobilisé<sup>202</sup>.

Le signal qui confirma que les opérations étaient en cours fut donné à minuit passé de vingt minutes le 25 avril 1974, sur les ondes de la Radio *Renascença*, par la diffusion de « Grândola, Vila Morena », une chanson de Zeca Afonso, un opposant au régime salazariste. Au lever du jour, les chars en provenance de l'École de cavalerie de Santarém, menés par le capitaine Salgueiro Maia, prirent rapidement le contrôle du centre de la capitale et se dirigèrent vers la caserne du Carmo, où s'était réfugié Marcelo Caetano, afin de procéder à sa reddition<sup>203</sup>. Ce dernier finit par se rendre à 19h30, au général António de Spínola<sup>204</sup>. Dès la matinée du 25 avril, la foule remplit le centre-ville de Lisbonne et apporta son soutien aux militaires. Si cette révolution, qui prit le nom de révolution des Œillets (*Revolução dos Cravos*), fut menée sans effusion de sang, quatre personnes perdirent toutefois la vie, et quarante-cinq autres furent blessées, lorsque des membres de la police politique de l'*Estado Novo*, la PIDE/DGS, tirèrent sur la foule depuis leur quartier général<sup>205</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> MAXWEL, Kenneth, *The Making of Portuguese Democracy*, New York: Cambridge University Press, 1995, p.58. Une autre tentative de coup d'État, d'extrême-droite, menée par Kaúlza de Arriaga, échoua en décembre 1973. Ce dernier souhaitait un durcissement de la politique coloniale. PIMENTA, Fernando Tavares, *Portugal e o Século XX. Estado-Império e Descolonização (1890-1975)*, Porto: Edições Afrontamento, 2010, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> Le brigadier Reis, qui vint à la rencontre de Salgueiro Maia donna l'ordre à ses hommes de tirer sur le capitaine et ceux qui se trouvaient sous ses ordres, mais ils refusèrent. Le capitaine déclara à cette occasion : « Si vous tirez, ce sera une guerre civile. L'armée va-t-elle tirer sur l'armée ? ». Cité par Kenneth Maxwell, *op.cit.*, MAXWELL, p.45.

p.45.

Marcelo Caetano avait refusé de se rendre à un officier du MFA en dessous du grade de colonel. L'ancien Président du Conseil et l'ancien Président de la République, Américo Tomás, partirent en exil au Brésil le 20 mai 1974. Chronologie 1974, Centre de Documentation du 25 avril, Université de Coimbra. Disponible sur http://www1.ci.uc.pt/cd25a/wikka.php?wakka=ano1974. Consulté le 30/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> La PIDE ne se rendit au MFA que le jour suivant, le 26 avril 1974. Chronologie 1974, CD25A, Université de Coimbra. Disponible sur http://www1.ci.uc.pt/cd25a/wikka.php?wakka=ano1974. Consulté le 30/01/18.

Le MFA avait vu le jour au cours d'une réunion clandestine le 9 septembre 1973, sous le nom de Mouvement des Capitaines (*Movimento dos Capitães*)<sup>206</sup>. Le Décret-loi n°353/73 du 13 juillet 1973, permettant aux miliciens de devenir des officiers de carrières après seulement une année de formation au lieu de quatre, semble avoir été à l'origine de la création du MFA. Cependant la nécessité de mettre fin aux guerres coloniales prit rapidement une importance capitale au sein du mouvement, ce qui, selon José Medeiros Ferreira, correspondait à la deuxième phase du mouvement. Mário Soares déclara lui-même au sein du Parlement, le 12 novembre 1975 : « Il serait illégitime de douter du fait que le 25 avril avait avant tout comme objectif de mettre fin aux guerres coloniales »<sup>207</sup>. Cette idée fut également défendue par le général Costa Gomes qui déclara à ce propos en 1979 : « Ce qui rendit la révolte du 25 avril inévitable fut la nécessité de résoudre le problème de la guerre en Afrique. Les revendications des officiers de carrière avaient été pratiquement acceptées dans la totalité. »<sup>208</sup>. En effet, le régime annula le 22 décembre 1973 le Décret-loi du 13 juillet 1973 afin de tenter de limiter la contestation grandissante dans les rangs des forces armées portugaises<sup>209</sup>. La troisième phase correspondait à la décision de renverser le régime de Marcelo Caetano<sup>210</sup>.

Le programme du MFA, souvent présenté comme le programme des trois « d » (démocratisation, développement et décolonisation), prévoyait notamment la dissolution de la PIDE/DGS, l'abolition de la censure, ainsi que le licenciement des gouverneurs du Portugal continental mais également des territoires d'outre-mer. En termes d'organisation, pour reprendre les mots de Norrie MacQueen, 25 avril 1974 eut pour conséquence la création d'une « structure d'institutions complexe »<sup>211</sup>. Ainsi fut créée une Junte de Salut National (*Junta de Salvação Nacional*, JSN), composée de sept officiers supérieurs représentant les différentes branches des forces armées portugaises<sup>212</sup>, et présidée par le président de la République. Le 26 avril 1974, le général António de Spínola fut nommé à ce poste<sup>213</sup>. Un Conseil de ministres, ou gouvernement, fut également créé. Le 1<sup>er</sup> Gouvernement Provisoire (1<sup>er</sup> GP) prit ses fonctions

 $<sup>^{206}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Session parlementaire du 12/11/1975, *DAC*, 13/11/1975, p.2655. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/0180/1975-11-12, consulté le 02/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Cité par José Medeiros Ferreira, *op.cit.*, FEREIRA 2001, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> *Op.cit.*, PIMENTA 2010, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> Op.cit., FERREIRA, p.20.

MACQUEEN, Norrie, *The decolonization of Portuguese Africa. Metropolitan Revolution and the Dissolution of Empire*, New York: Addison Wesley Longman Limited, 1997, p.80.

La JSN était composée, pour l'Armée de l'air, du brigadier Manuel Diogo Neto et du colonel Carlos Galvão de Melo, pour l'Armée de terre, du général Costa Gomes et du brigadier Jaime Silvério Marques, et pour la Marine, des capitaines José Baptisa Pinheiro de Azevedo et António Alva Rosa Coutinho. *Ibid* p.95.

Chronologie 1974, CD25A, Université de Coimbra. Disponible sur http://www1.ci.uc.pt/cd25a/wikka.php?wakka=ano1974, consulté le 30/01/18.

le 16 mai 1974. Composé de quatorze ministres et de vingt-trois secrétaires d'État, il était dirigé par Adelino da Palma Carlos, un proche d'António de Spínola, et comptait notamment parmi ses membres le socialiste Mário Soares (ministre des Affaires Étrangères), le communiste Álvaro Cunhal (ministre sans portefeuille) ou encore un des fondateurs du Parti Populaire Démocratique (*Partido Popular Democrático*, PPD) Francisco Sá Carneiro<sup>214</sup>. Un Conseil d'État, composé de membres de la JSN et du Conseil des Ministres, également créé à la suite de la révolution, avait pour mission d'élaborer les lois du nouveau régime<sup>215</sup>. En parallèle de ces institutions, la direction du MFA (*Coordenadora do MFA*), composée de sept officiers du mouvement<sup>216</sup>, comptait également parmi les nouvelles organisations de gouvernance. Bien qu'elle n'ait aucune fonction officielle, son rôle consistait à veiller au respect du Programme du MFA.

Malgré le consensus qui s'exprima autour de la chute de l'ancien régime, après le 25 avril 1974, la situation interne du Portugal se caractérisa rapidement par une grande instabilité. Au-delà d'un grand nombre de manifestations et de grèves, le pays fut marqué par une grande instabilité politique. Ainsi, entre le 16 mai 1974, date de l'entrée en fonction du 1<sup>er</sup>GP, et le 23 juillet 1976, date de l'entrée en fonction du 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel (1<sup>er</sup>GC), soit en quatorze mois, le Portugal fut dirigé par six gouvernements provisoires différents. Au cours de l'année 1975 le nouveau régime dut également faire face à deux tentatives de coup d'État, la première menée le 11 mars par le général António de Spínola et une partie des forces armées, et la seconde le 25 novembre, par une frange des forces armées liée, cette fois-ci, à l'extrêmegauche<sup>217</sup>.

Ce chapitre n'envisage pas l'analyse du processus révolutionnaire portugais dans son ensemble<sup>218</sup>, mais l'articulation entre le 25 avril 1974 et le processus de décolonisation de la

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> La liste complète des membres du 1<sup>er</sup>GP est disponible sur le site de la République Portugaise. https://www.historico.portugal.gov.pt/pt/o-governo/arquivo-historico/governos-provisorios/gp01/composicao.aspx, consulté le 31/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> Le Conseil d'État et la JSN seront remplacés par le Conseil de la Révolution (*Conselho da Revolução*), par la loi n°5/75, du 14 mars 1975. Disponible sur https://dre.pt/web/guest/pesquisa//search/317346/details/normal?q=LEI+N.%C2%B0%205%2F75%2C%20DE+14+DE+MAR%C3%87O, consulté le 31/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Parmi les membres de la direction du MFA se trouvaient le colonel Vasco Gonçalves, qui sera nommé à la tête du 2<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire en juillet 1974 suite à la démission de Palma Carlos, le commandant Ernesto Melo Antunes, principal auteur du programme du MFA, qui deviendra ministre des Affaires Étrangères en 1975 et le capitaine Vítor Crespo, qui deviendra le Haut-commissaire au Mozambique durant la période de transition qui conduisit à l'indépendance du pays le 25 juin 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>17 Voir notamment CEREZALES, Diego Palacios, *O Poder Caiu na Rua. Crise de Estado e Acções Colectivas na Revolução Portuguesa 1974-1975*, Lisboa : Imprensa Ciências Sociais, 2003a.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Pour une analyse du 25 avril 1974, voir notamment REZOLA, Maria Inácia, *25 de Abril : mitos de uma revolução*, Lisboa : Esfera dos Livros, 2007.

Guinée, du Mozambique et de l'Angola<sup>219</sup>. Pour ce faire, une première partie présentera les différents projets de décolonisation qui furent élaborés à la suite de la révolution des Œillets. Une seconde partie abordera les négociations entre le Portugal et les mouvements nationalistes africains qui conduisirent à l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, et à la reconnaissance de la Guinée-Bissau par le nouveau régime portugais. Enfin, une troisième partie sera consacrée à la situation au Mozambique et en Angola à la suite du 25 avril 1974 et de la signature des accords conduisant à l'indépendance de ces deux territoires.

#### I. Contexte révolutionnaire et projets de décolonisation.

Pour le socialiste Mário Soares, en mai 1974 le problème le plus pressant pour le Portugal à la suite du 25 avril était la question de la « liberté des colonies africaines »<sup>220</sup>. Restait à décider quel type de politique de décolonisation mettre en place. Dès le lendemain de la révolution, la question de la décolonisation des colonies portugaises d'Afrique fut l'objet de vifs débats entre la direction du Mouvement des Forces Armées et António de Spínola. Deux visions s'opposaient : d'un côté, le projet fédéraliste à long terme soutenu par António de Spínola, et de l'autre, un projet de décolonisation rapide défendu par le MFA.

# 1. Le projet de décolonisation fédéraliste d'António de Spínola

Le 22 février 1974, António de Spínola publia *Portugal e o Futuro* (*Le Portugal et le Futur*), dans lequel le vice-chef de l'état-major des Forces Armées exprimait sa position critique quant à la politique menée par Marcelo Caetano en Afrique. Selon l'auteur, d'un point de vue militaire, le Portugal ne pouvait pas gagner la guerre contre les différents mouvements de libération<sup>221</sup>. Il était donc nécessaire d'apporter une réponse politique afin de mettre un terme aux conflits. Ce livre, vendu à près de 250 000 exemplaires<sup>222</sup>, remporta un très grand succès

<sup>220</sup> Cité par Justin Pearce *in* PEARCE, Justin, *A Guerra civil em Angola 1975-2002*, Lisboa : Tinta da China, 2017, pp.62-63.

<sup>222</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.73.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Pour une analyse de la décolonisation de l'ensemble des territoires sous domination portugaise, voir ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015 et MACQUEEN 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> REIS, Bruno Cardoso, "Visões das forças políticas portuguesas sobre o fim do império, dois planos em confronto e uma política exemplar de descolonização (1974-1975)", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015b, pp.78-101, p. 83.

au Portugal, ce qui permit à Spínola de jouir d'un grand soutien populaire. Cette position critique lui valut d'être démis de ses fonctions le 14 mars 1974, lorsqu'il refusa, tout comme le général Costa Gomes, d'apporter son soutien à la politique coloniale de Marcelo Caetano<sup>223</sup>. Selon Bruno Cardoso Reis, la publication de ce livre, « marqua le début de la fin du régime et du colonialisme portugais »<sup>224</sup>. Marcelo Caetano, qui lut le manuscrit avant sa sortie, déclara : « En le refermant, je compris qu'un coup d'État, que je sentais venir depuis des mois, était maintenant inévitable »<sup>225</sup>.

Au centre de son projet, le général Spínola défendait un processus de décolonisation lent, basé sur l'organisation dans les colonies portugaises d'Afrique d'un référendum portant sur le futur statut de ces territoires. Le général espérait ainsi que soit choisie la solution de la création d'une fédération entre le Portugal et ses anciennes colonies, au détriment d'une indépendance totale. Pour António de Spínola, accepter l'indépendance totale des colonies portugaises d'Afrique, ne serait rien de plus qu'une trahison, idée qui était partagée par le premier-ministre du 1<sup>er</sup>GP, Adelino da Palma Carlos, qui démissionna de ses fonctions le 9 juillet 1974<sup>226</sup>. Ce projet spinoliste de décolonisation, qui avait pour objectif la mise en place d'un « Commonwealth à la portugaise », était selon l'historien Bruno Cardoso Reis soutenu par la majorité de l'opposition à l'Estado Novo<sup>227</sup>. Il ne fut toutefois reçu de manière positive ni par les différents mouvements nationalistes africains, ni par la communauté internationale. En effet, malgré les tentatives de Spínola pour trouver des soutiens de poids à son projet, notamment en organisant une rencontre avec le président des États-Unis, Richard Nixon le 19 juin 1974 aux Açores, son projet essuya de vives critiques. Selon Pedro Aires Oliveira, la proposition de Spínola était vue comme « une tentative désespérée » pour sauver l'empire portugais, une « façade derrière laquelle l'ancien centre impérial continuerait à avoir le dernier mot dans des domaines centraux de la gouvernance »<sup>228</sup>, et ne correspondait en aucun cas à un projet de décolonisation jugé acceptable ni par l'ONU ni par une grande partie de la communauté internationale, qui souhaitait que le Portugal procède à une décolonisation rapide des territoires africains<sup>229</sup>. Ce

\_

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup> *Op. cit.* REIS 2015, p. 84.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Cité par Norrie MacQueen, *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.73.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> *Op.cit* REIS 2015, p.81. Le successeur de Palma Carlos, le colonel Vasco Gonçalves, était quant à lui, un opposant au projet de Spínola. Ce dernier se trouva alors encore plus isolé. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997 p.90.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> *Ibidem.*<sup>228</sup> OLIVEIRA, Pedro Aires, "A descolonização portuguesa: o puzzle internacional", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 60-77, p.68.

RODRIGUES, Luís Nuno, "António de Spínola and the International Context of Portuguese Decolonization", *Luso-Brazilian Review*, Volume 50, Number 2, 2013, pp.93-117, p.113. Il faut souligner que l'Afrique du Sud n'était pas en faveur d'une décolonisation rapide. Pour une analyse de l'impact de la fin de l'empire portugais sur

projet fédéraliste prévoyait notamment que les domaines des affaires étrangères, de la défense et de l'économie soient du ressort du gouvernement fédéral, autrement dit du Portugal<sup>230</sup>. Bruno Cardoso Reis parle quant à lui d'« optimisme démesuré »<sup>231</sup>, Spínola pensant que l'ouverture d'un dialogue avec les différents mouvements de libération suffirait à mettre fin aux guerres coloniales. L'historien souligne également le caractère paternaliste du projet de Spínola concernant les colonies, prenant en exemples ces extraits tirés du *Portugal e o Futuro* : « Nos populations africaines ont pleinement conscience de l'avantage que leur confère leur condition portugaise », « Nous connaissons assez bien les Africains pour savoir en quoi ils croient. »<sup>232</sup>. De leur côté, le MPLA, le PAIGC et le FRELIMO s'étaient entendus pour n'accepter un cessez-le-feu avec l'armée portugaise qu'en cas de reconnaissance de leur droit à l'indépendance. Le Portugal devait également les reconnaître comme étant les seuls représentants légitimes de leur territoire respectif<sup>233</sup>. Aquino de Bragança, membre du FRELIMO, décrivit en ces termes le projet de Spínola :

« Un pamphlet neo-colonial... un plan avec un parfum gaulliste, élaboré par un Bismarck portugais, dix ans trop tard, jouant sur les mots pour cacher une opération ayant pour but de placer la minorité blanche en position hégémonique dans un futur État, directement lié à la métropole, dont les intérêts économiques seraient ainsi garantis »<sup>234</sup>.

Si Spínola eut de grandes difficultés à trouver des soutiens à son projet de décolonisation, notamment au niveau international, celui-ci put cependant compter sur le soutien d'une partie de la droite radicale qui émergea à la suite de la révolution des Œillets. Comme le souligne Bruno Cardoso Reis, le général trouva des soutiens dans deux organisations politiques : le Mouvement d'Action Portugaise (*Movimento de Acção Portuguesa*, MAP) et le Mouvement Fédéraliste Portugais (*Movimento Federalista Português*, MFP). Ces deux organisations voyaient dans le projet de Spínola la dernière chance de sauver un « grand Portugal »<sup>235</sup>. Selon Norrie MacQueen, Spínola pouvait également compter sur le soutien de

\_

l'Afrique du Sud, voir MILLER, Jamie, "Things fall apart: South Africa and the collapse of the Portuguese Empire, 1973-74", *Cold War History*, vol. 12, No. 2, 2012, pp.183-204.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.74.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> *Op.cit.*, REIS 2015, p.96.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> *Ibid.*, pp.97-98.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.74.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> *Ibid.*, p.88.

trois membres de la JSN, Diogo Neto, Galvão de Melo et Jaime Silvério Marques<sup>236</sup>. L'historien souligne par ailleurs que la majorité des membres de la JSN se trouvait bien plus à droite que la direction du MFA<sup>237</sup>. En ce qui concerne l'opinion de la population portugaise dans son ensemble, un sondage réalisé en 1978, nous apprend que les trois quarts des individus qui se déclaraient contre l'indépendance des colonies portugaises, étaient en faveur de la création d'une fédération entre le Portugal et ces territoires. Selon l'analyse de l'historien Carlos Maurício, cette solution spinoliste était plutôt défendue par des individus avec un diplôme de l'enseignement supérieur, et par les potentiels électeurs des partis politiques de droite<sup>238</sup>.

# 2. Le projet de décolonisation du Mouvement des Forces Armées

Lors de l'assemblée générale du MFA qui se tint clandestinement à Cascais à la veille de la révolution, le 5 mars 1974, l'idée que le problème du Portugal résidait dans l'absence de résolution d'une guerre sans fin, menée par un gouvernement « dépourvu de légitimité politique » fut réaffirmée<sup>239</sup>. Selon l'analyse du MFA, la question des guerres coloniales et celle du régime portugais étaient donc intrinsèquement liées : afin de mettre fin aux guerres coloniales, il fallait auparavant renverser le régime de Lisbonne. Selon l'historien Fernando Tavares Pimenta, le comportement et le mécontentement de la population blanche des colonies envers les forces armées portugaises, notamment du Mozambique, joua un rôle dans la prise de position d'une partie des militaires en faveur d'une sortie rapide des colonies portugaises d'Afrique<sup>240</sup>.

Cependant, malgré la volonté du MFA de procéder à une décolonisation rapide des territoires portugais d'Afrique, à la suite de discussions dans la nuit du 25 avril 1974 entre António de Spínola et la direction du MFA, des modifications furent apportées au programme initial du mouvement. Ainsi, l'affirmation de « la reconnaissance claire du droit des peuples à l'autodétermination »<sup>241</sup>, inscrite dans le programme initial du MFA, fut remplacée par une formule beaucoup plus vague, annonçant « le lancement des fondements d'une politique ultramarine qui conduise à la paix »<sup>242</sup>. Selon Norrie MacQueen, la direction du MFA « était

\_

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.87.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> *Ibid.*, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> MAURÍCIO, Carlos, "A Guerra Colonial e a Descolonização vistas pelas Sondagens de Opinião (1973-2004)", *Nação e Defesa*, n°130- 5.a Série, 2011, pp.267-295, p.280.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> *Op.cit.*, REIS 2015, p.84.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> *Op.cit.*, PIMENTA 2010, p.134-135. Voir Chapitre I, III. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> *Op. cit.*, REIS 2015, p.85.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> Op.cit., FERREIRA, 2001, p.46.

prête à accepter la dilution du Programme comme prix à payer pour permettre à la révolution de jouir d'une 'légitimité' qui lui serait conférée par le soutien de dignitaires militaires w<sup>243</sup>. Le Mouvement était auparavant entré en contact avec Costa Gomes et Spínola, connus au sein des forces armées pour leur position en faveur d'une résolution politique des guerres coloniales d'Afrique, notamment suite à leur refus d'apporter leur soutien à la politique coloniale de Marcelo Caetano en mars 1974. En ce qui concerne les populations blanches portugaises des colonies africaines, un document interne du MFA, datant de mars 1974, exprimait la volonté de sauvegarder « tous les intérêts *légitimes* des Portugais installés en Afrique »<sup>244</sup>. Bruno Cardoso Reis insiste sur l'utilisation de l'adjectif « légitime ». Selon l'auteur, le MFA entendait comme légitimes les intérêts des Portugais des colonies qui n'étaient pas liés à l'exploitation coloniale<sup>245</sup>.

Les mois qui suivirent le 25 avril 1974 furent donc marqués par de vives oppositions quant à la politique de décolonisation à mettre en place par le nouveau régime portugais. Comme le souligne Kenneth Maxwell, « le programme du MFA et le livre du général Spínola exposaient des positions tellement diamétralement opposées qu'elles contenaient les graines d'un conflit qui ne pouvait être résolu que par la victoire de l'une sur l'autre »<sup>246</sup>. Ce fut ce qui arriva : le 26 juillet 1974, la loi 7/74 fut approuvée à l'unanimité par le Conseil d'État, faisant du projet de décolonisation du MFA la politique officielle de décolonisation de l'État portugais. L'article 1 de cette dernière stipulait :

« Le principe selon lequel la solution des guerres dans l'outre-mer est politique et non militaire, consacré par l'article n°8 alinéa a), du chapitre B du Programme du Mouvement des Forces Armées, implique, conformément à la Charte des Nations Unies, la reconnaissance par le Portugal du droit des peuples à l'autodétermination »<sup>247</sup>.

L'article suivant, quant à lui, reconnaissait le droit à l'indépendance : « La reconnaissance du droit à l'autodétermination, avec toutes ses implications, comprend l'acceptation de

٠

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> *Op.cit.*, REIS 2015, p.95.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Op.cit., MAXWELL 1995, p.97.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> DG, I Série – Número 174, Suplemento, 27/07/1974. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/279174. Consulté le 11/12/2017.

l'indépendance des territoires d'outre-mer, et la dérogation de la partie correspondante de l'article 1 de la Constitution Politique de 1933. »<sup>248</sup>. Ainsi, les colonies portugaises cessaient d'être, constitutionnellement, une partie intégrante du territoire portugais.

Malgré l'approbation de la loi 7/74, les mouvements de la droite radicale qui soutenaient le projet de décolonisation du général Spínola préparèrent une manifestation, suite à un appel lancé par ce dernier le 10 septembre 1974<sup>249</sup>. Prévue pour le 28 septembre, cette manifestation dite de la « majorité silencieuse » fut condamnée par le MFA ainsi que par les partis politiques qui formaient le 1<sup>er</sup>GP, et fut empêchée. Cet évènement ne vint pas seulement réaffirmer l'échec du projet de décolonisation défendu par Spínola, mais eut également pour conséquence la démission de ce dernier de la présidence de la République portugaise le 30 septembre 1974<sup>250</sup>. L'échec de la « majorité silencieuse » démontre, comme le souligne Bruno Cardoso Reis, qu'à la suite du 25 avril, il n'y eut pas « de courants politiques organisés qui s'opposèrent totalement et publiquement à la décolonisation »<sup>251</sup>.

# II. Négociations et accords d'indépendance entre le Portugal et les mouvements nationalistes africains.

Au lendemain de la révolution des Œillets, il était urgent pour le nouveau régime portugais de trouver un accord de cessez-le-feu avec les mouvements de libération africains, notamment en Guinée-Bissau et au Mozambique, deux territoires où les forces armées portugaises se trouvaient en grandes difficultés<sup>252</sup>. Le PAIGC et le FRELIMO étaient conscients de la position de faiblesse du Portugal sur le terrain des opérations, faiblesse aggravée par le comportement des forces armées elles-mêmes qui, dans certains cas, allaient jusqu'à se rendre à l'ennemi<sup>253</sup>. Ainsi, ces deux mouvements refusèrent l'idée d'un cessez-le-feu avant que les négociations ne commencent. Comme le souligne Norrie MacQueen, le FRELIMO intensifia, au contraire, ses actions de guérilla, causant la mort de 200 soldats portugais entre le 25 avril

\_

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Ibidem.

Chronologie 1974, CD25A, Université de Coimbra. Disponible sur http://www1.ci.uc.pt/cd25a/wikka.php?wakka=ano1974. Consulté le 02/02/18.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> *Op. cit.*, REIS 2015, p. 89.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Voir Chapitre I.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.85.

et la signature des accords avec le FRELIMO, le 7 septembre 1974<sup>254</sup>. Ainsi, alors même que de fortes oppositions existaient au sein du pouvoir quant à la politique de décolonisation à mener, le nouveau régime portugais dut négocier avec le PAIGC, le FRELIMO, et les trois mouvements angolais, le MPLA, le FNLA et l'UNITA.

#### 1. Les négociations

Dans le cas de la Guinée-Bissau, trois rencontres eurent lieu entre mai et août 1974. La première rencontre se tint à Londres entre le 25 et 31 mai 1974. Pour le PAIGC, le prérequis pour l'acceptation d'un cessez-le-feu était la reconnaissance officielle de la part du nouveau régime portugais de la République de la Guinée-Bissau. Ce dernier exigeait également que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance soit reconnu par le Portugal à l'ensemble des colonies portugaises<sup>255</sup>. Cette première rencontre fut un échec. Selon Mário Soares, la position défendue par Spínola, ancien gouverneur-général de la Guinée, rendit plus difficiles les négociations : « Son intransigeance, son incapacité à évaluer correctement la situation nous empêchèrent de signer à Londres un accord avec le PAIGC », regretta-t-il<sup>256</sup>.

Le 13 juin 1974 commencèrent à Alger de nouvelles négociations. Le Parti Socialiste (PS), à la veille des négociations, menaçait de quitter le gouvernement provisoire en cas d'échec de ces dernières. Il faut souligner que le PS défendait une position claire, celle de l'indépendance pure et simple des colonies portugaises d'Afrique. Mário Soares se trouva ainsi dans une posture inconfortable, obligé qu'il était, en tant que ministre de Spínola, de soutenir publiquement le projet de décolonisation fédéraliste du général<sup>257</sup>. Face à la réaffirmation par Spínola de sa vision du processus de décolonisation, et face au soutien international grandissant dont jouissait le PAIGC, ces négociations furent une nouvelle fois un échec. Ce ne fut que lors d'une rencontre qui se tint entre le 8 et le 9 août 1974, que fut élaboré un accord entre les deux parties. Ce dernier dut encore être présenté au gouvernement portugais, au Conseil d'État et au président de la République avant d'être finalement accepté<sup>258</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> *Ibid.*, p.87. Fernando Rosas, *História a História África*, « A Revolta do Rádio Clube », diffusé sur RTP 2, le 7 janvier 2018. Disponible sur http://www.rtp.pt/play/p3951/historia-a-historia-africa.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.102.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Cité par José Medeiros Ferreira, op.cit., FERREIRA, p.50.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> *Ibid.*, MACQUEEN 1997, p.105.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> SILVA, António E. Duarte, "Guiné-Bissau: Libertação Total e Reconhecimentos Portugueses", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 102-124, p.118.

En ce qui concerne le Mozambique, lors d'une rencontre qui se tint à Lusaka, le 5 et 6 juin 1974 entre Samora Machel et Mário Soares, les négociations se trouvaient au point mort du fait du refus de Spínola de répondre favorablement aux conditions posées par le FRELIMO pour un cessez-le-feu. Ce dernier exigeait que le Portugal reconnaisse au préalable le droit du Mozambique à l'indépendance avant que ne commence toute négociation d'un cessez-le-feu. Le FRELIMO exigeait également que le nouveau régime de Lisbonne le reconnaisse comme étant l'unique interlocuteur légitime, la seule organisation représentante du peuple mozambicain. Mário Soares, conscient des limites que la position fédéraliste du président Spinola lui imposait, déclara qu'il s'agissait de « procéder à une évaluation générale de la situation et si possible convenir d'un cessez-le-feu »<sup>259</sup>.

Suite à la proclamation de la loi 7/4 en juillet 1974, qui réaffirma le droit des colonies portugaises à l'autodétermination (article 1) et à l'indépendance (article 2), les négociations reprirent. Il faut souligner qu'en parallèle, les troupes portugaises présentes sur le territoire mozambicain menaçaient de cesser les combats, sans en avoir reçu l'ordre du gouvernement portugais. Il convient également de souligner qu'à partir du début du mois de mai 1974, des manifestations contre la guerre en Afrique eurent lieu à Lisbonne, avec comme mot d'ordre « plus un seul soldat pour les colonies » (« Nem mais um só soldado para as colónias »). Selon un sondage d'opinion datant de 1978, seulement 2% des personnes sondées étaient en faveur de la poursuite des guerres coloniales<sup>260</sup>. Le nouveau régime se trouvait ainsi face à des pressions exercées d'un côté par le FRELIMO, de l'autre par la communauté internationale, notamment l'OUA et l'ONU, mais également face à des pressions internes favorables à l'indépendance immédiate des colonies.

Entre le 30 juillet et le 2 août se tinrent à Dar-es-Salaam de nouvelles négociations, qui revêtirent un caractère plus secret. Elles furent conduites par Melo Antunes, désigné par le MFA pour conduire le processus de décolonisation de l'Angola et du Mozambique, et les représentants du FRELIMO. Ces réunions aboutirent à un accord de principe qui conduira à une rencontre officielle du 14 au 17 août, à Dar-es-Salaam, entre le gouvernement portugais et le FRELIMO. Enfin, entre le 3 et le 7 septembre 1974 se tint, dans la capitale de la Zambie, la dernière rencontre entre les deux parties, s'achevant par la signature des accords de Lusaka.

Pour ce qui est de l'Angola, les trois mouvements de libération furent surpris par le renversement du régime de Lisbonne. De ces trois mouvements, l'UNITA se démarqua en

\_

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Cité par MacQueen, op.cit., MACQUEEN 1997, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> *Op.cit.*, MAURICIO, p.279.

acceptant le 17 juin 1974 un cessez-le-feu avec le Portugal<sup>261</sup>. Ce fut ainsi l'unique mouvement nationaliste de l'ensemble des colonies portugaises d'Afrique à accepter de cesser les combats contre les troupes portugaises avant l'approbation de la loi 7/74, autrement dit, avant même que le nouveau régime de Lisbonne affirme le principe d'autodétermination et d'indépendance de ces territoires<sup>262</sup>. Il faut souligner que, malgré l'approbation de la loi 7/74, et compte tenu de la position de faiblesse des trois mouvements nationalistes sur le terrain des opérations, Spínola et ses partisans continuaient à espérer une issue différente pour le territoire angolais. Comme le souligne Norrie MacQueen, pour le président de la République portugais, abandonner l'Angola était tout simplement « impensable » <sup>263</sup>. Ainsi, jusqu'à sa démission, Spínola défendit l'organisation d'un référendum en Angola pour décider du futur de la colonie et réaffirma sa volonté de voir naître en Angola « un nouvel État lusophone qui constituera, avec le Brésil et le Portugal, un triangle maritime qui sculpta notre histoire et qui perpétuera les liens, qui dans le futur, uniront à nouveau nos trois pays frères »<sup>264</sup>.

Alors que dans le cas de la Guinée-Bissau et du Mozambique, l'approbation de la loi 7/74 permit de débloquer les négociations, dans le cas de l'Angola, ce fut la démission de Spinola de la présidence de la République, le 30 septembre 1974, et l'arrivée du général Costa Gomes à la tête de l'État. Ces deux évènements permirent la tenue de négociations avec le MPLA et le FNLA. Ainsi, la fin des hostilités entre ce dernier et le Portugal fut annoncée pour le 15 octobre, et pour le 21 du même mois pour le MPLA<sup>265</sup>. Ces accords furent accompagnés d'accords bilatéraux entre les trois mouvements de libération, convenus entre novembre et janvier 1975<sup>266</sup>. À la suite de ces accords, une rencontre fut organisée entre le 10 et le 15 janvier 1975, à Alvor, dans le sud du Portugal, regroupant, pour la première fois, les quatre parties. Cette rencontre aboutit à la signature des accords d'Alvor, le 15 janvier 1975.

Entre mai 1974 et janvier 1975, et ce malgré de grandes divergences du côté portugais entre deux visions opposées sur la décolonisation, l'État portugais parvint à des accords avec les mouvements de libération des trois territoires africains qui se trouvaient alors en guerre contre ses forces armées.

<sup>266</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, pp.174-175.

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> PIMENTA, Fernando Tavares, Angola. Os brancos e a independência, Porto: Edições Afrontamento, 2008, p.366. <sup>262</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.160.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> *Ibid.*, p.161.

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> Cité par MacQueen, *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.171.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> PIMENTA, Fernando Tavares, "O processo de descolonização de Angola", in ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 157-174, p. 168.

# 2. Les accords et les déclarations d'indépendance

Le 26 août 1974, le Portugal signa les premiers accords de décolonisation de ses anciennes colonies d'Afrique. Ce fut à cette date que les accords d'Alger furent signés entre une délégation du gouvernement portugais et des représentants du PAIGC. À la suite d'un court préambule qui qualifiait l'atmosphère dans laquelle s'étaient déroulées les négociations de « très cordiale », le premier article des accords annonçait « la reconnaissance de jure de la République de Guinée-Bissau, comme État souverain, de la part de l'État portugais », reconnaissance prévue pour le 10 septembre 1974<sup>267</sup>. Il convient de rappeler que le PAIGC avait déclaré de manière unilatérale l'indépendance de la Guinée-Bissau le 24 septembre 1973. Le deuxième article officialisa le cessez-le-feu entre les deux parties, qui, sur le terrain, était déjà une réalité<sup>268</sup>. Une autre question fit partie de ces accords : la question du Cap-Vert. Dans l'article 6, le gouvernement portugais réaffirma le droit du Cap-Vert à l'autodétermination et à l'indépendance<sup>269</sup>. Enfin, l'article 9 concluait les accords d'Alger de la manière suivante : « Les deux délégations expriment leur satisfaction d'avoir pu mener à terme les négociations qui permirent de mettre fin à la guerre, dont le régime portugais destitué était le responsable, et qui ouvrirent des perspectives pour une coopération active, fructueuse et fraternelle entre les deux pays et les peuples respectifs »<sup>270</sup>. Comme prévu par les accords d'Alger, le 10 septembre 1974, en présence d'une délégation guinéenne, le Portugal, depuis le palais présidentiel de Belém à Lisbonne, reconnut officiellement la République de Guinée-Bissau à travers une déclaration du président de la République, António de Spínola<sup>271</sup>.

En ce qui concerne le Mozambique, les accords de Lusaka furent signés dans la capitale zambienne, le 7 septembre 1974, par Samora Machel, président du FRELIMO, et par une délégation portugaise composée de huit personnalités, parmi lesquelles le ministre des Affaires

<sup>2</sup> 

 $<sup>^{267}</sup>$  DG, I Série – Número 202, Suplemento, 30/08/1974. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/185641, consulté le 13/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Le processus du retrait des troupes portugaises du territoire guinéen faisait l'objet de l'article 4 ainsi que d'une annexe décrivant le protocole, notamment en ce concerne la question des Guinéens qui avaient servis dans l'armée portugaise. Voir SILVA 2015, pp. 119-120.
<sup>269</sup> Le Cap-Vert devint indépendant le 5 juillet 1975. Pour une analyse du processus de décolonisation de l'archipel

du Cap-Vert devint indépendant le 5 juillet 1975. Pour une analyse du processus de décolonisation de l'archipel du Cap-Vert voir COUTINHO, Ângela Sofia Benoliel, "O processo de descolonização de Cabo Verde", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.125-140.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> *DG*, I Série – Número 202, Suplemento, 30/08/1974. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/185641, consulté le 13/01/2018. Les articles 4 et 5 prévoyaient la mise en place de relations diplomatiques et de coopération entre les deux États.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Ce dernier avait signé les accords le 29 août. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.109.

Étrangères, Mário Soares, le ministre de la Coordination Interterritoriale, Antonio de Almeida Santos, ou encore Vítor Crespo<sup>272</sup>. Composés de dix-neuf articles, l'objectif de ces accords était notamment de fixer les bases du « transfert progressif » du pouvoir entre le Portugal et le FRELIMO (art.2). Ainsi, le texte prévoyait la création de trois structures de gouvernement : un Haut-commissaire, nommé par le président de la République portugaise, il s'agira de Vítor Crespo, un gouvernement de transition, formé selon un consensus entre le Portugal et le FRELIMO<sup>273</sup>, et une Commission militaire mixte. L'article 9, quant à lui, prévoyait l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu entre les deux parties. Si les accords de Lusaka prévoyaient également la mise en place de relations de coopération entre les deux Etats (art.13), il faut souligner qu'ils abordèrent également la question raciale héritée du colonialisme portugais. Audelà de l'engagement du gouvernement provisoire à assurer « la sécurité des biens et des personnes » (art.5), l'article 5 l'engageait également à garantir « le principe de nondiscrimination raciale (ou) ethnique », principe réaffirmé, et complété, par l'article 15, qui stipule :

« [Les deux parties] s'engagent de concert à éliminer toutes les conséquences du colonialisme et à créer une véritable harmonie raciale. À cet égard, le Front de Libération du Mozambique réaffirme sa politique de non-discrimination, selon laquelle la qualité de Mozambicain n'est pas définie par la couleur de peau, mais par l'identification volontaire aux aspirations de la Nation mozambicaine. »<sup>274</sup>.

Les accords signés entre le FRELIMO et le Portugal permettaient donc à la population blanche résidente sur le territoire d'y rester une fois le Mozambique devenu indépendant, et lui donnait la possibilité de demander la nationalité mozambicaine. Enfin, les accords de Lusaka fixèrent la déclaration d'indépendance du Mozambique au 25 juin 1975. À cette date, Samora Machel, en qualité de président de la République, proclama l'indépendance du Mozambique à Maputo, anciennement Lourenço Marques, en présence du Premier ministre portugais Vasco Gonçalves<sup>275</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> DG, I Série – Número 210, 2°Suplemento, 09/09/1974. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/552616. Consulté le 13/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Le Premier ministre était nommé par le FRELIMO. Joaquim Chissano fut nommé à ce poste. Ce gouvernement de transition devait être composé de neuf ministres. *Ibid.*, Article 6.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> *Ibid.*, Article 15.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.152.

Dans le cas de l'Angola, les accords d'Alvor furent signés le 15 janvier 1975, entre le Portugal, le MPLA, le FNLA et l'UNITA. Le premier des soixante articles qui composaient ces accords stipulait que l'État portugais reconnaissait le FNLA, le MPLA et l'UNITA comme étant les « seuls et légitimes représentants du peuple angolais »<sup>276</sup>. Selon ces accords, cette légitimité résidait donc dans le fait d'avoir combattu militairement le Portugal pour l'indépendance de l'Angola, ce qui excluait de fait toute autre formation politique, soit pacifique, soit créée après le 25 avril 1974. Jusqu'à la date de l'indépendance, prévue pour le 11 novembre 1975 (article 3), le pouvoir devait être exercé conjointement par un Haut-commissaire portugais et par un gouvernement de transition, dont l'entrée en fonction se ferait le 31 janvier 1975 (article 5), formé de manière équitable par les trois mouvements de libération, et présidé par un Collège présidentiel, composé d'un représentant de chacun des trois mouvements de libération<sup>277</sup>.

Ce gouvernement de transition avait notamment comme mission de « garantir, en coopération avec le Haut-commissaire, la sécurité des biens et des personnes »<sup>278</sup>, ce qui était également une des missions de la Commission Nationale de Défense, créée par les accords, ainsi que des forces armées mixtes (articles 28 à 37). Une autre de ses missions était de « garantir et de sauvegarder les droits et les libertés individuelles ou collectives »<sup>279</sup> (article 24.i). Le gouvernement de transition devait notamment organiser des élections pour l'Assemblée constituante (article 24), les accords prévoyant que seuls les candidats présentés par le FNLA, le MPLA et l'UNITA pouvaient concourir à ces élections (article 41)<sup>280</sup>.

Le chapitre VII des accords d'Alvor (articles 45 à 48) était, quant à lui, consacré à la question de la nationalité angolaise. À ce titre, on retrouve des éléments présents dans les accords de Lusaka. Ainsi, l'article 45 stipule :

« L'État portugais et les trois mouvements de libération [...] s'engagent à agir de concert pour éliminer toutes les conséquences du colonialisme. À cet égard, le FNLA, le MPLA et l'UNITA réaffirment leur politique de non-discrimination, selon laquelle la qualité d'Angolais se définit par la naissance en Angola ou par la résidence, à condition que les résidents en Angola s'identifient, de manière délibérée, aux aspirations de la Nation angolaise »<sup>281</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> *DG*, I Série – Número 23, Suplemento, 28/01/1975, p.1. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/319978. Consulté le 15/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Les articles 5 et 11 à 27 détaillent les fonctions de ces deux entités de gouvernance.

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> Le Chapitre VI est entièrement consacré à ces élections.

 $<sup>^{281}</sup>$  Ibidem.

Les accords stipulaient également que tout individu né sur le territoire angolais, avait le droit à la nationalité (article 46). Cependant, le cas des Portugais résidant en Angola, et qui n'étaient pas nés dans la colonie, était traité à part. L'article 48, prévoyait ainsi que leur demande de nationalité angolaise soit étudiée au cas par cas par une commission paritaire mixte. Il est important de souligner que l'article 4 de la Loi de la Nationalité angolaise, approuvée le 10 novembre 1975, stipule :

« La nationalité angolaise sera refusée, ou retirée [...] aux individus qui, individuellement ou collectivement, commirent des homicides contre la population civile angolaise et à ceux qui, personnellement et de manière volontaire, s'opposèrent à la lutte de libération nationale, en intégrant ou rendant services à des organisations répressives du système colonial, mais aussi à ceux qui firent partie d'organisations clandestines créées dans le but d'empêcher le processus de décolonisation. »<sup>282</sup>.

Enfin, à l'instar des accords d'Alger et de Lusaka, les accords d'Alvor prévoyaient la mise en place de relations de coopération entre le Portugal et l'Angola, « basée sur l'indépendance, l'égalité, la liberté, le respect mutuel et sur des intérêts réciproques » (article 55).

Cependant, dans un contexte de conflit armé grandissant entre les trois mouvements de libération, qui reprit peu après leur signature, ces accords se soldèrent rapidement par un échec. Le 9 août 1975, le FNLA et l'UNITA déclarèrent conjointement leur sortie du gouvernement provisoire. Norrie MacQueen souligne le fait qu'il s'agit d'un geste symbolique puisque dans les faits, depuis son entrée en vigueur, prévue pour le 31 janvier 1975 par les accords d'Alvor, ce dernier ne fonctionna qu'à peine<sup>283</sup>. Cette situation amena le 22 août 1975 le Portugal à officiellement suspendre les accords d'Alvor<sup>284</sup>. Cependant, le 11 novembre 1975, comme prévu par les accords, le Portugal, en la personne du Haut-commissaire Leonel Cardoso transmit officiellement le pouvoir « au peuple angolais ». À minuit, António Agostinho Neto, président du MPLA, proclama à Luanda l'indépendance de la République Populaire d'Angola, alors

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> Disponible sur http://citizenshiprightsafrica.org/wp-content/uploads/2016/04/Angola-Lei-da-nacionalidade-1975.pdf, consulté le 15/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997 p.185.

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> *Ibid.*, p.186.

qu'en parallèle le FNLA et l'UNITA proclamèrent l'indépendance de la République Démocratique d'Angola dans la ville de Huambo, anciennement Nova Lisboa<sup>285</sup>.

Les divisions au sein du nouveau régime portugais quant à la politique de décolonisation, du fait de l'opposition entre une vision spinoliste fédéraliste et une décolonisation rapide et totale défendue par le MFA, se firent lourdement ressentir au cours des négociations menées avec les différents mouvements de libération africains. Pour Bruno Cardoso Reis, les mouvements de libération africains surent tirer profit de ces divisions et arriver ainsi à des accords qui leur étaient plus avantageux<sup>286</sup>. Sans grande surprise, l'approbation de la loi 7/74 et la démission le 30 septembre 1974 d'António de Spínola de la présidence de la République permirent d'accélérer les négociations et d'avancer vers la signature d'accords. À ce titre, le 17 octobre 1974, Francisco Costa Gomes, qui avait succédé à Spínola à la présidence du Portugal, affirma face à l'ONU la volonté du gouvernement portugais de rattraper avec dynamisme son retard en matière de décolonisation<sup>287</sup>.

Si dans le cas de la Guinée-Bissau et du Mozambique la passation de pouvoir entre le Portugal et les deux nouveaux États se fit selon les termes prévus par les accords, ce ne fut pas le cas pour l'Angola qui se dirigea rapidement après la signature des accords d'Alvor vers une guerre civile entre ses trois mouvements de libération.

# III. Post-25 avril 1974 au Mozambique et en Angola.

1. Les réactions suite aux accords de Lusaka et la tentative de coup d'État du 7 septembre 1974 à Lourenço Marques

Lorsque la nouvelle de la chute du régime à Lisbonne parvint à la colonie mozambicaine, la grande majorité de la population africaine ne tarda pas à exprimer sa joie, notamment dans des manifestations au cours desquelles était exprimé un soutien au FRELIMO. Quant aux réactions de la population blanche du Mozambique, elles prirent différentes formes. Pour certains Portugais, que l'on peut qualifier de « progressistes », et connus sous le nom de

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> *Ibid.*, p.197.

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> *Op.cit.*, REIS 2015, p.76.

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Cité par Justin Pearce, *Op.cit.*, PEARCE, p.63.

« Démocrates du Mozambique » <sup>288</sup>, la révolution des Œillets signifia la possible application de leurs revendications politiques. Ils défendaient la création d'un Mozambique libre, où chaque communauté pourrait coexister sur un pied d'égalité et participer à la construction du nouvel État<sup>289</sup>. En revanche, pour les Portugais proches des intérêts coloniaux, les évènements étaient suivis avec anxiété. Ces derniers étaient conscients que le 25 avril 1974 et les négociations avec le FRELIMO qui suivirent, avaient sonné le glas d'une situation coloniale de domination dont découlait l'ensemble de leurs privilèges, situation qui leur semblait jusqu'alors immuable.

Comme le fait remarquer l'historienne Amélia Neves de Souto, à la suite du 25 avril l'instabilité et l'insécurité augmentèrent dans la colonie mozambicaine<sup>290</sup>. On assista dans certaines villes à des manifestations de la population blanche qui dégénèrent en actes de violence<sup>291</sup>. De nombreuses attaques à la bombe furent notamment perpétrées par des commandos appelés « dragons de la mort » contre des organisations et organes de presse soupçonnées de soutenir le FRELIMO. Mais il y eut également des attaques menées par des Africains contre des colons, attaques qui semblent avoir marqué le point de départ de la fuite de la population blanche du Mozambique à partir du mois d'août 1974<sup>292</sup>. Pour l'historien Norrie MacQueen, le Mozambique se trouvait alors au bord de l'implosion<sup>293</sup>.

Comprenant que « démocratie et colonialisme ne faisaient pas bon ménage »<sup>294</sup>, des groupes de Portugais radicaux tentèrent de négocier avec le FRELIMO dans l'optique d'arriver à un accord qui leur permettrait de conserver leur position dominante au sein de la société mozambicaine. Selon Omar Ribeiro Thomaz et Sebastião Nascimento, cet accord devait également conduire à l'amélioration réelle des conditions de vie de la population africaine mozambicaine<sup>295</sup>. Face au refus du FRELIMO, ces Portugais, dans une ultime tentative

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> Almeida Santos en était membre.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> À la suite du 25 avril, on assista au Mozambique à la création d'un très grand nombre d'organisation et de partis politiques. Pour une synthèse concernant les diverses opinions politiques dans les colonies mozambicaine et angolaise, voir CASTELO, Cláudia, *Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974)*, Porto : Edições Afrontamento, 2007, pp.362-371 et *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, pp.136-142.

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> SOUTO, Amélia Neves, "Moçambique, descolonização e transição para a independência: herança e memória", in ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 141-156, p.146.
<sup>291</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.129.

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> Fernando Rosas, *História a História África*, « A Revolta do Rádio Clube », diffusé sur RTP 2 le 7 janvier 2018. Disponible sur http://www.rtp.pt/play/p39v51/historia-a-historia-africa. Selon Norrie MacQueen, une moyenne de 1 000 colons quittait alors le Mozambique par semaine. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.130. <sup>293</sup> *Ihidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, "Nem Rodésia, nem Congo: Moçambique e os dias do fim das comunidades de origem europeia e asiática", *in* CASTELO, Cláudia, THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, CRUZ E SILVA, Teresa (org), *Os Outros da Colonização. Ensaios sobre o colonialismo tardio em Moçambique*, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2012, pp.315-339, p.332. <sup>295</sup> *Ibid.*, p.333

désespérée de pouvoir influencer les négociations quant au futur du Mozambique, orchestrèrent une conspiration afin de prendre le pouvoir et déclarer une indépendance de type rhodésienne. La divulgation du contenu des accords entre le FRELIMO et le Portugal le 7 septembre 1974 semble avoir précipité la rébellion de cette frange extrémiste de la population blanche. Cette rébellion fut organisée par le Mouvement Mozambique Libre (Movimento Moçambique Livre, MML) et le Front Indépendant de Convergence Occidentale (Frente Independente de Convergência Occidental, FICO), acronyme signifiant en portugais « je reste ». Norrie MacQueen présente ce dernier comme étant le premier parti de la communauté blanche, les « petits blancs » du Mozambique constituant son soutien de base<sup>296</sup>. Parmi les Portugais qui prirent part à la rébellion se trouvaient d'anciens agents de la PIDE libérés de prison ce jour-là, et armés par les rebelles, des membres de l'armée portugaise, ou encore des chefs de la police. Ils parvinrent à prendre le contrôle de divers points stratégiques de la capitale, notamment l'aéroport. Parmi ces points stratégiques se trouvaient également les installations de la Radio Club du Mozambique. Une fois les locaux occupés, les putschistes prirent le contrôle des ondes et exprimèrent leurs revendications : leur refus des accords de Lusaka, accompagné d'un discours critique du FRELIMO d'une grande violence; leur volonté que soit mis en place un gouvernement représentatif de l'ensemble des composantes ethniques du Mozambique et la tenue d'une consultation populaire quant au futur du pays. Ce dernier élément n'est pas sans rappeler le projet de Spínola, et comme le fait remarquer Fernando Rosas, cela peut faire penser que le président de la République d'alors était au moins au courant de ce qui se tramait. Le fait que les putschistes déclarèrent avoir le soutien du général semble étayer cette théorie<sup>297</sup>. Les responsables de la révolte appelèrent également au soutien de la population. De nombreux individus se réunirent ainsi aux pieds des locaux de la radio, alors que dans plusieurs villes du pays des manifestations de soutien de la part de la population blanche eurent lieu. Le jour suivant, le général Costa Gomes, alors à la tête des Forces Armées portugaises, condamna fermement la révolte de Lourenço Marques, et donna l'ordre à l'armée portugaise présente sur le territoire de mettre fin à la rébellion. L'assaut ne fut toutefois pas donné contre les locaux de la Radio.

Craignant dans le cadre de cette tentative de putsch une vague de violence de la part de groupes extrémistes contre la population africaine résidant à la périphérie de Lourenço Marques, des habitants et des opposants à la rébellion s'organisèrent. Ce groupe, connu sous le nom de

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> Op.cit., MACQUEEN 1997, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> Fernando Rosas, *História a História África*, « A Revolta do Rádio Clube », diffusé sur RTP2 le 7 janvier 2018. Disponible sur http://www.rtp.pt/play/p3951/historia-a-historia-africa.

« groupe de Mafalala », le nom d'un quartier populaire, ou groupe « Galo » (coq), qui avait déjà mis sur pied la défense des habitants contre ce type d'agressions, fréquentes depuis le mois de mai 1974, organisa une grève silencieuse<sup>298</sup>. Le 9 septembre 1974, les Africains ne se rendirent pas au travail dans le centre de la capitale. Le même jour, de nouvelles attaques dans les quartiers populaires de Lourenço Marques furent perpétrées par des groupes d'extrémistes blancs, et se soldèrent par un grand nombre de victimes. En réaction à cette nouvelle vague de violence, le lendemain, une foule importante de Mozambicains se dirigea à pied vers le centre de la ville. C'est seulement alors, afin d'éviter le bain de sang qui semblait inévitable, que l'assaut fut finalement donné contre les locaux de la radio, marquant ainsi la fin de la tentative de putsch. Néanmoins, les violences et la tension raciale ne prirent pas fin. Au contraire, selon Amélia Neves de Souto, la révolte du 7-10 septembre ne fit qu'aggraver les tensions raciales déjà existantes au Mozambique<sup>299</sup>. Le mois suivant, le 21 octobre 1974, soit un mois après l'entrée en fonction du gouvernement provisoire, des affrontements entre des commandos portugais en attente de leur rapatriement et des partisans du FRELIMO eurent lieu et se propagèrent aux quartiers populaires de la capitale. Dans ce cas précis, comme le souligne Norrie MacQueen, la majorité des victimes fut européenne<sup>300</sup>.

Le 25 avril 1974 et la signature des accords de Lusaka le 7 septembre 1974, en marquant la fin du colonialisme portugais, eurent pour conséquence l'aggravation des tensions raciales préexistantes sur le territoire. Les tentatives d'une partie de la population blanche du Mozambique de résister au processus de décolonisation par l'usage de la violence, faisant de nombreuses victimes parmi la population africaine, ne firent que détériorer les relations entre les deux communautés.

2. De la guerre d'indépendance à la guerre civile : l'Angola à la suite du 25 avril 1974 et des accords d'Alvor

Le 26 avril 1974, Fernando Santos e Castro, le gouverneur-général de l'Angola, annonça à la population angolaise qu'un coup d'État avait renversé le régime de Lisbonne. Selon Fernando Tavares Pimenta, cette annonce n'entraîna pas de manifestations populaires. L'historien souligne par ailleurs que « dans les jours qui suivirent la révolution, la vie politique

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> Pour une analyse de la formation et des activités de ce groupe au cours de la tentative de putsch du 7 novembre 1974, voir MACHAVA, Benedito, "Galo amanheceu em Lourenço Marques: O 7 de setembro e o verso da descolonização de Moçambique", *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n°106, 2015, pp.53-84.

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> *Op.cit.*, SOUTO, p.147.

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> *Ibid.*, p.151.

dans la colonie se déroula normalement et sans grands sursauts »<sup>301</sup>, la population blanche de la colonie restant confiante quant à son futur<sup>302</sup>. Suite à l'abolition de la censure et la reconnaissance de la liberté d'expression et d'associations politiques, on assista, comme ce fut le cas au Mozambique, à la création d'un grand nombre de partis politiques, à l'initiative notamment de personnalités blanches et métisses<sup>303</sup>.

Cependant, le 11 juillet, un événement marqua le début de la détérioration de la situation dans la capitale angolaise. Suite au meurtre d'un chauffeur de taxi blanc par un Africain, une onde de violence menée par des colons contre les habitants des *musseques* fit près de 200 morts<sup>304</sup>. De plus, parmi les organisations politiques qui virent le jour à partir du 25 avril, le 22 juillet 1974 fut créé le Front de Résistance Angolaise (*Frente de Resistência Angolana*). Le fait que ce parti était prêt à prendre le pouvoir dans la colonie par un coup d'État afin d'avoir voix au chapitre dans les négociations quant au futur de l'Angola, ne fit que détériorer la situation raciale de la colonie<sup>305</sup>. Les tensions continuèrent à augmenter au cours de l'automne 1974. Entre le 30 octobre et le 9 novembre 1974, suite aux négociations de cessez-le-feu avec le Portugal, chacun des trois mouvements nationalistes installa une délégation dans la capitale angolaise. Comme le fait remarquer Fernando Tavares Pimenta, « l'entrée incontrôlée des guérilleros armés dans les centres urbains [...] eut comme conséquence l'augmentation de l'insécurité, on observa un nombre croissant d'incidents [entre ces derniers et] la population, et particulièrement avec la minorité blanche »<sup>306</sup>.

En mars 1975, la situation générale s'aggrava en Angola lorsque, deux mois seulement après la signature des accords d'Alvor, les combats reprirent entre les différents mouvements de libérations dans la capitale angolaise. Alors que des conflits avaient déjà éclaté au nord de la ville en février entre le FNLA et le MPLA, à la fin du mois de mars les forces du MPLA et celles du FNLA s'affrontèrent dans les rues de Luanda, faisant, selon les chiffres avancés par ce dernier, deux-cents morts<sup>307</sup>. Le MPLA réussit malgré cela à garder le contrôle de la capitale. À partir d'avril, les conflits s'y intensifièrent, ainsi que dans le nord du pays, chacun des trois mouvements pouvant désormais compter sur le soutien logistique et/ou financier de pays tiers.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> *Op.cit.*, PIMENTA 2015, p.158.

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.158.

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> Selon Fernando Tavares Pimenta, en seulement quelques semaines, quarante partis politiques virent le jour. Ces partis peuvent être divisés en deux types distincts : les partis démocratiques fondés par des membres de l'élite intellectuelle blanche de la colonie, qui avaient été des opposants à la dictature, et des partis conservateurs, fondés par des colons qui défendaient une indépendance de type néo colonial. *Op.cit.*, PIMENTA 2015, p.159.

<sup>&</sup>lt;sup>304</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.163.

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup> *Op.cit.*, PIMENTA 2015, p.164.

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> *Ibid.*, p.168.

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup> *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.178.

Le MPLA reçut l'aide de troupes cubaines débarquées sur le territoire angolais, ainsi qu'un soutien logistique de la part de l'URSS. Le FNLA put compter sur le soutien financier des États-Unis, un soutien logistique de la Chine, ainsi que sur des troupes zaïroises et des mercenaires européens. L'UNITA reçut également une aide financière des États-Unis et un soutien du régime sud-africain de l'*apartheid*. À noter que l'UNITA avait développé une stratégie de communication afin de pouvoir compter sur le soutien des États-Unis, de l'Afrique du Sud, mais également de la population blanche de la colonie. Comme le souligne Norrie MacQueen, selon Jonas Savimbi, « son mouvement se présentait du point de vue international comme étant un mouvement à 'orientation européenne' » <sup>308</sup>. En octobre 1975, le président sud-africain John Voster ordonna à ses troupes d'envahir l'Angola <sup>309</sup>. Dans la capitale angolaise, Norrie MacQueen estime qu'en mai 1975 le nombre de tués s'élevait à plusieurs milliers <sup>310</sup>.

Face à l'internationalisation du conflit, et face à une situation politique interne marquée par une très grande instabilité durant ce qui fut appelé « l'été chaud » (*Verão Quente*), le Portugal se trouva dans l'impossibilité d'inverser le cours des évènements. Comme le résume Crawford Young, « le cours tourmenté de la décolonisation échappa au contrôle du colonisateur, qui durant trop longtemps avait résisté à la logique implacable des évolutions et des évènements mondiaux »<sup>311</sup>. L'Angola passait ainsi d'une guerre de libération, qui dura treize ans, à une guerre civile, qui se transforma rapidement en un des conflits de la Guerre Froide en Afrique australe, et qui ne prit fin qu'en 2002.

La nouvelle du coup d'État du 25 avril 1974 fut reçue avec « surprise et angoisse » <sup>312</sup> par les colons portugais du Mozambique et de l'Angola. La période qui suivit la révolution portugaise fut à la fois marquée par l'émergence d'un grand nombre d'organisations politiques, notamment fondées par des Portugais, qui défendaient différents projets quant au futur des deux colonies, et par la détérioration de la situation sociale et raciale de ces territoires, en particulier à la suite de la signature des accords de Lusaka et d'Alvor. La situation se détériora au Mozambique notamment à la suite de la tentative de prise de pouvoir par les colons portugais en septembre 1974, alors que la situation en Angola, également marquée par une augmentation

-

WESTAD, Odd Arne, *The Global Cold War: Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, pp.207-249, pp.218-241. *Op.cit.*, MACQUEEN 1997, p.178.

309 Cette invasion sud-africaine fut connue sous le nom d'« Opération SAVANNAH ». *Op.cit.*, WESTAD, p.230.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> Op.cit., MACQUEEN, 1997, p.179.

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> YOUNG, Crawford, "Imperial Endings and Small States: Disorderly Decolonization for the Netherlands, Belgium, and Portugal", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.101-125, pp.101-102.

<sup>312</sup> *Op.cit.*, PEARCE, p.64.

des tensions et de la violence entre les populations locales et la population blanche, se transforma rapidement en guerre civile entre les trois mouvements de libération nationale.

Amorcer le processus de décolonisation des colonies portugaises d'Afrique fut l'une des priorités du nouveau régime de Lisbonne. Parvenir à des accords avec les différents mouvements de libération nationale africains afin de mettre fin à des guerres de plus en plus impopulaires au sein de la société portugaise, et de la communauté internationale, était un des engagements du MFA qui renversa le régime salazariste le 25 avril 1974. Une fois dépassées les dissensions internes du nouveau régime concernant la politique à mener, le Portugal procéda à une décolonisation rapide de ses anciennes colonies d'Afrique. Selon Bruno Cardoso Reis, il s'agissait de l'unique solution pour le Portugal, afin de pouvoir compter sur un soutien international, mais également afin d'organiser la vie politique interne au Portugal<sup>313</sup>. En termes d'accueil du processus de décolonisation mené par le nouveau régime, un sondage d'opinion montre que s'il fit consensus auprès de la majorité des Portugais, seulement 9% des personnes sondées avaient une opinion favorable quant à la manière dont la décolonisation fut conduite, venant ainsi réfuter l'idée d'une « décolonisation exemplaire », expression communément attribuée à Mário Soares<sup>314</sup>. Bruno Cardoso Reis souligne, quant à lui, qu'à l'aune des normes internationales, la décolonisation portugaise fut, de fait, exemplaire<sup>315</sup>.

Le 25 avril 1974, en sonnant la fin du colonialisme portugais, marqua également le début du départ des populations blanches qui résidaient en Angola et au Mozambique. Face à la disparition d'une situation coloniale établie qui les plaçait en haut de la hiérarchie sociale, face à l'augmentation des tensions et violences raciales, face à une situation de guerre civile en Angola, et malgré la tentative de certains d'entre eux d'empêcher la concrétisation des accords signés entre les mouvements de libération et le Portugal, la grande majorité des colons portugais prit alors la décision de quitter l'Angola et le Mozambique.

.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup> *Op. cit.*, REIS 2015, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> *Op.cit.*, MAURICIO, p.280. L'opinion de la population rapatriée concernant le processus de décolonisation sera l'objet d'une analyse dans le Chapitre X.

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> *Op.cit.*, REIS 2015, p.89.



#### **CHAPITRE III**

# QUITTER L'AFRIQUE : ÉVACUATION ET IMPACTS DU RAPATRIEMENT DES PORTUGAIS D'AFRIQUE

Avec la signature d'accords entre le Portugal et les mouvements de libération, l'Angola et le Mozambique s'engagèrent sur la voie de l'indépendance, aboutissant, en juin et novembre 1975, à la naissance officielle de ces deux nouveaux États. Malgré l'inscription dans les accords de Lusaka et d'Alvor de l'engagement de l'ensemble des parties à « garantir la sécurité des biens et des personnes »<sup>316</sup>, le processus de décolonisation des colonies portugaises d'Afrique fut, à l'instar d'autres cas européens, et notamment celui de l'Algérie par la France, accompagné par le départ massif de la population blanche du Mozambique et de l'Angola vers l'ancienne métropole portugaise.

Ce chapitre a pour objectif de présenter le déroulement et l'ampleur du rapatriement lié au processus de décolonisation des colonies portugaises d'Afrique. Pour ce faire seront examinées dans un premier temps les raisons du départ de la population d'origine portugaise de l'Angola et du Mozambique, avant de détailler l'organisation et le déroulement de leur évacuation. Enfin, une troisième partie permettra d'analyser les impacts de l'arrivée et de l'installation des *retornados* au Portugal.

# I. Prendre la décision de partir.

# 1. Quitter l'Angola

António Gonçalves Ribeiro, secrétaire du Haut-commissaire du Portugal en Angola, fut chargé d'organiser l'évacuation des Portugais qui désiraient quitter l'Angola. Il expliqua dans ses mémoires publiées en 2002 que « dans l'espoir que la population d'origine portugaise puisse rester en Angola, nous avons évité, jusqu'au dernier moment, d'adopter des mesures ou attitudes encourageant son départ. Le choix quant au futur fut laissé au libre arbitre de

.

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> Voir Chapitre II, II.

chacun. »<sup>317</sup>. Malgré cela, au cours de l'année 1975, la grande majorité de la population d'origine portugaise qui résidait en Angola prit la décision de quitter le territoire africain. Face à ces départs, le ministre des Affaires Étrangères du 4<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire (4<sup>ème</sup>GP), Ernesto Melo Antunes, qui se trouvait à Luanda, appela néanmoins les Portugais à rester en Angola et à ne quitter le territoire qu'en dernier recours. Il lança cet appel au cours d'une déclaration à la presse le 15 mai 1975 :

« Je considère de fait que la situation connue actuellement en Angola est préoccupante pour tout le monde. [...] En ce qui concerne l'exode, si on peut utiliser ce terme, je pense que ces personnes ont des raisons qui se justifient par les graves incidents qui se sont vérifiés à Luanda et qui firent que tant de personnes paniquent. Cependant, je considère que ce moment est opportun pour attirer l'attention sur le fait que, sans un minimum de calme et de sérénité dans le jugement des situations et sans une participation active de tous aux tentatives de construction de ce pays, il n'y aura pas la possibilité de trouver une solution capable de résoudre les problèmes auxquels nous devons faire face. J'estime que c'est un devoir d'honneur pour le Portugal que d'aider, d'assister et de protéger les Portugais qui fuient l'Angola, mais je recommande en revanche qu'ils ne fuient pas aux premières frayeurs, car ce processus est un processus très complexe, réellement caractérisé par beaucoup de difficultés, qui, toutefois, seront surmontées »<sup>318</sup>.

En ce qui concerne la situation en Angola à laquelle le ministre des Affaires Étrangères fit allusion, le quotidien *Diário de Lisboa* (*DL*) porta une attention particulière à son évolution au cours de l'année 1975. Grâce à un envoyé spécial dépêché sur le territoire, les lecteurs du journal avaient accès, au jour le jour, aux dernières nouvelles provenant de l'ancienne colonie. Ces articles et dépêches, bien que pour la plupart en faveur du MPLA<sup>319</sup>, permettent toutefois d'avoir accès aux informations concernant la reprise des affrontements entre les différents mouvements de libération angolais, au cours de l'année 1975. Dans le cas de la capitale, comme le souligne l'historien Jean-Michel Mabeko-Tali, « à la suite du 25 avril, une fois passée une période d'incertitude, la ville de Luanda entra dans un cycle de violence qui atteint son apogée

-

<sup>319</sup>Il s'agissait en effet d'un journal lié à l'extrême-gauche.

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> RIBEIRO, António Gonçalves, A *Vertigem da Descolonização. Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena*, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002, p.362.

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> *DL*, 15/05/1975, p.1 et 11. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27217 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27217#!11, consulté le 23/08/2018.

avec la proclamation d'indépendance le 11 novembre 1975 »<sup>320</sup>. Les affrontements entre les mouvements de libération rivaux firent, en effet, de nombreuses victimes dans la capitale angolaise. Ce fut notamment le cas au cours de conflits entre le MPLA et le FNLA au début du mois de mai 1975. Selon le DL, cent personnes perdirent la vie suite à deux jours d'affrontements, qui aboutirent également à des destructions importantes d'habitations. Cela conduisit de nombreux individus, dont la grande majorité d'origine portugaise, à protester devant le palais du gouverneur contre les conséquences du conflit entre les mouvements de libération. Au cours du mois de juin ce furent des membres du personnel hospitalier de Luanda qui manifestèrent au même endroit, réclamant des conditions de sécurité afin de leur permettre de travailler le plus convenablement possible, notamment suite à l'attaque de l'hôpital de São Paulo. Selon le DL, cette manifestation amena les mouvements de libération à annoncer le 10 juin 1975 qu'ils allaient procéder à l'évacuation de certaines de leurs délégations installées dans la capitale dans les zones où se trouvaient des hôpitaux<sup>321</sup>. Toutefois, les affrontements continuèrent. Le mois suivant, à la Une de son édition du 14 juillet 1975, le DL titra : « Angola : qui arrête la guerre ? ». Les journalistes y décrivirent notamment la situation dans la capitale angolaise : « La ville de Luanda se réveilla à cinq heures du matin avec de fortes explosions d'armes lourdes qui continuèrent pendant deux heures et demi, à un rythme d'une violence qui n'avait jusqu'alors jamais été connue ». Selon le quotidien, ces affrontements, qui étaient dus à l'avancée du MPLA dans la capitale, causèrent trois-cents morts, chiffre confirmé par les autorités<sup>322</sup>.

Un homme né à Luanda que nous avons rencontré dans le cadre d'un entretien, se souvint des échanges de tirs incessants entre les différentes délégations du MPLA, du FNLA et de l'UNITA, installées dans la capitale angolaise. De nombreux barrages étaient gardés par des membres armés de ces trois mouvements, et les habitants devaient les franchir régulièrement afin de pouvoir circuler dans la ville. De ce fait, certains individus circulaient avec les cartes d'adhésion à ces trois mouvements afin de tenter de passer ces barrages sans rencontrer de difficultés<sup>323</sup>. Ceci eut un très fort impact sur la vie quotidienne des habitants de la capitale.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> MABEKO-TALI, Jean-Michel, *Guerrilhas e lutas sociais, O MPLA perante si próprio, 1960-1977*, Lisboa : Mercado de Letras Editores, 2018, p.391.

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> *DL*, 02/05/1975, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27197#!20, consulté le 23/08/2018, *DL*, 07/06/1975, p.11. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27252#!11, consulté le 22/07/2018, *DL*, 11/06/1975, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27254#!16, consulté le 22/07/2018.

<sup>322</sup> *DL*, 14/07/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27283#!, consulté le 23/07/2018

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

Figure 2 - « Angola : qui arrête la guerre ? ». Une du DL du 14 juillet 1975.



Sources: http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27283, consulté le 23/07/2017.

Si Luanda fut le théâtre de violents affrontements, ces violences ne se limitèrent cependant pas à la capitale angolaise. En effet, les combats entre les trois mouvements de libération angolais se propagèrent progressivement à l'ensemble du territoire, créant une panique au sein de la population et le départ de la grande majorité de la population d'origine portugaise qui résidait en dehors de Luanda. La Une de l'édition du 4 juin 1975 du *DL* nous apprend ainsi que les combats avaient repris entre le MPLA et le FNLA dans la région de Carmona (actuelle Uíge), située au nord du territoire angolais, entraînant le départ des colons portugais. L'auteur de l'article y déclare que les rues se trouvaient « jonchées de cadavres » <sup>324</sup>. Le mois suivant le quotidien relaya l'arrivée incessante à Luanda de trains bondés, en provenance notamment des villes de Malanje et de Caxito, décrites comme étant des « terres abandonnées » <sup>325</sup>. L'auteur de l'article écrit : « Le désespoir se lit dans les yeux de beaucoup de Portugais qui souhaitent retourner au Portugal, ils ne comprennent pas ce qui se passe autour d'eux. Le processus leur échappe. » <sup>326</sup>. Cet état de choc dans lequel se trouvait la population civile décrit par le *DL* se retrouva également dans la description faite par un communiqué émanant de la 5 <sup>ème</sup> division de l'état-major général des Forces Armées, datant du 3 août 1975 :

« L'état psychologique des populations blanches et noires est véritablement mauvais.

[...] À l'heure actuelle, il est extrêmement difficile, sinon impossible, de garantir aux individus une stabilité qui leur permette de rester en Angola. Avec la propagation

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> *DL*, 04/06/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27247, consulté le 22/07/2018. Le 5 août 1975 une caravane composée de six-cent-cinquante véhicules et transportant près de troismille personnes arriva à Luanda en provenance de Carmona et Negage, une ville située à 35km au sud de Carmona. *DL*, 05/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27303#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>325</sup> DL, 14/07/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27283#!5, consulté le 23/07/2018. Malanje se situe à 375km à l'est de Luanda et Caxito 60 km au nord de la capitale angolaise.

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Ibidem.

du conflit, les personnes partent, recherchant des endroits desquels il est plus facile de quitter l'Angola, voire des endroits où sont stationnées nos troupes, pouvant ainsi leur garantir une plus grande stabilité. »

Ce communiqué explique que cette instabilité n'est pas seulement due aux conflits mais également :

« À toute cette vague de violence [...] : vols, viols, toute une vague de violence que nous avons tenté de contenir le plus possible, ayant réussi dans certains endroits, comme ici à Luanda. Mais il y a d'autres endroits où nos troupes sont déjà parties, donc lorsqu'elles y reviennent, ces violences ont déjà eu lieu, créant ainsi une très grande instabilité. Les populations sont terriblement traumatisées »<sup>327</sup>.

Le lendemain, le 4 août 1975, des milliers de colons portugais manifestèrent à Luanda pour demander une accélération de leur évacuation aérienne, notamment devant les représentations diplomatiques de la France, du Brésil ou encore de la Belgique, demandant à ces pays de s'impliquer dans cette opération<sup>328</sup>.

Le mois d'août 1975 fut également marqué par le départ de plusieurs convois de véhicules transportant des milliers de Portugais qui fuyaient leurs lieux de résidence touchés par les affrontements entre les différents mouvements de libération. Ce fut notamment le cas de la ville de Gabela, à 400 km au sud de Luanda, abandonnée au début du mois d'août par « presque la totalité de la population » La population d'origine portugaise forma une colonne de véhicules et se rendit, escortée par une compagnie de l'armée portugaise, à Nova Lisboa, située à près de 350 km. Ainsi dans son édition du 7 août 1975, le *DL* annonce l'arrivée à Nova Lisboa de près d'un millier de véhicules transportant six-mille personnes <sup>330</sup>. Ces convois ne furent pas tous escortés par l'armée portugaise et ils avançaient à une allure très réduite. Ceci augmentait le sentiment d'angoisse au sein de ces caravanes, face aux risques de se faire attaquer par les mouvements de libération, ou par les populations locales. Ce fut le cas de la caravane avec laquelle une femme que nous avons rencontrée, accompagnée de ses parents,

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> *DL*, 04/08/1975, p.4. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27302#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> *DL*, 05/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27303#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>329</sup> *Ibidem*.

 $<sup>^{330}</sup>$  *DL*, 07/08/1975, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27306#!9, consulté le 23/08/2018.

partit en juillet 1975 de Nova Lisboa à destination de l'Afrique du Sud. Elle nous expliqua que le convoi parcourait seulement soixante-dix kilomètres par jour. Elle se souvint d'au moins trois attaques au cours du trajet, dont une de la part de membres de l'UNITA<sup>331</sup>. Le *DL* rapporte également qu'une caravane qui effectuait le trajet entre Nova Lisboa et Luanda fut empêchée par l'UNITA de passer par la ville de Cela, située à mi-chemin<sup>332</sup>.

Dans les témoignages que nous avons recueillis, les retornados d'Angola considèrent que la violence connue dans le territoire constitua l'élément déclencheur du départ de la population blanche d'Angola. Selon une femme interviewée, originaire de la région de Nova Lisboa, il y eut véritablement un avant et un après le 25 avril 1974 : « La peur survint, la peur qu'ils nous attaquent, la peur d'être tués », conséquence d'une détérioration, selon elle, des relations entre la communauté noire et la communauté blanche. Elle partit pour le Portugal à l'âge de 17 ans, au début du mois de septembre 1975, dans le cadre du pont aérien réalisé à partir de Nova Lisboa<sup>333</sup>. Cette idée selon laquelle la peur s'empara de la population blanche qui résidait dans ce cas précis à Nova Lisboa, fut également exprimée par une autre femme que nous avons interrogée et qui nous confia que « les parents avaient très peur pour leurs filles, peur des viols », concluant que « c'est pour cela que la majorité des gens partit ». Cette femme quitta l'Angola à l'âge de 18 ans, en octobre 1975<sup>334</sup>. Le 7 juin 1975, dans un article intitulé « En Angola on se dirige vers une situation de famine généralisée » 335, l'envoyé spécial du DL décrit la ville de Nova Lisboa en ces mots : « C'est aujourd'hui une ville où il y a peu d'enfants [...] une ville comme tant d'autres villes angolaises, où les biens se raréfient, où les gens partent et où la tension est une vérité incontestable »336. Dans un article intitulé « Pourquoi fuit-on d'Angola? », publié par le Jornal o Retornado (JOR) le 17 octobre 1975, les auteurs déclarent que la situation entre la communauté noire et la communauté blanche ne se détériora pas à la suite du 25 avril 1974, mais bien à la suite de la signature des accords d'Alvor, en janvier 1975. C'est alors que « les blancs commencèrent à avoir peur de sortir dans la rue », concluent les auteures<sup>337</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril, Portugal).

 $<sup>^{332}</sup>$  *DL*, 18/08/1975, p.13. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27316#!13, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>333</sup> Entretien n°6, femme née en 1958 (Caála/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup> *DL*, 07/06/1975, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27252#!10, consulté le 22/07/2018.

<sup>336</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.2. Parmi les autres facteurs évoqués par les journalistes figurait également l'effondrement du système colonial, qui eut notamment des répercussions sur les relations entre les deux communautés au sein du monde du travail, ainsi que le fait qu'il ne soit pas permis aux colons portugais d'acquérir la double-nationalité.

Une femme que nous avons rencontrée, qui partit à Silva Porto<sup>338</sup> en septembre 1974 afin de fréquenter le lycée de la ville, nous expliqua que pour elle, ce fut à partir de cette période que la situation commença à se détériorer. Elle se rappela par exemple avoir remarqué l'apparition sur les murs de la ville d'inscriptions ayant pour message : « Va-t'en colon ! ». Cependant l'évènement qui la marqua le plus profondément fut la mort de sa meilleure amie, tuée par une balle perdue, devant son lycée en mai 1975. « Ce fut un évènement absolument traumatisant. [...] Ce fut à ce moment-là que j'ai compris, de fait, que les choses étaient beaucoup plus graves que ce qu'il avait pu me sembler », nous confia-t-elle<sup>339</sup>. Ce ne fut pas le seul cas où des établissements scolaires furent touchés par les affrontements entre les différents mouvements de libération. Un homme, rencontré dans le cadre de ces entretiens, ancien élève d'un collège de Nova Lisboa, se souvint qu'au sein-même de l'établissement, ses camarades et lui se retrouvèrent sous les tirs croisés du MPLA et de l'UNITA : « Ils oublièrent que c'était une école, et nous les enfants, au milieu de tout ça, on était des cibles involontaires de cette guerre, de cette situation »<sup>340</sup>.

Dans certains cas, ce furent des évènements précis qui poussèrent les Portugais à partir. Ce fut notamment le cas d'une famille qui décida de quitter la ville de Caála, située à 25 km de Nova Lisboa, après que leur voisine fut attaquée. Cette *retornada* nous confia s'être retrouvée à plusieurs reprises avec une mitraillette pointée dans sa direction. Elle quitta Nova Lisboa par avion, à l'âge de 19 ans, au cours de l'été 1975<sup>341</sup>. Selon une autre femme que nous avons interviewée, originaire de la ville de Chinguar, située à 600 km au sud-est de Luanda, ce qui poussa les Portugais à quitter cette ville fut le passage d'une caravane de véhicules de Portugais qui venait de Malanje suite aux affrontements qui eurent lieu dans cette ville : « Les gens furent profondément choqués de ce qu'il virent et s'ils n'avaient jamais considéré l'hypothèse de partir, ce fut à ce moment-là qu'ils commencèrent car ils comprirent réellement que la guerre se rapprochait »<sup>342</sup>. Ses parents décidèrent à ce moment-là qu'il fallait qu'elle parte au Portugal afin d'être en sécurité, ce qu'elle fit en août 1975, à l'âge de 16 ans, pensant toutefois partir seulement pour des vacances. Ses parents, quant à eux, ne partirent qu'en décembre 1976. Dans le cas d'une autre famille, installée en Angola depuis 1950, malgré la volonté des parents de rester en Angola, ces derniers prirent en août 1975 la décision de partir lorsque la ville où ils

\_

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> Actuelle ville de Kuito, située à 155 km à l'est de Huambo.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kwanza Norte, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

résidaient, Vila do Dondo, à 170 km au sud-est de la capitale, fut bombardée. Leur fils nous raconta : « Mes parents ont été pendant 36 heures sous les tirs » 343.

Au-delà de la situation de violence qui caractérisait l'Angola, les entretiens que nous avons réalisés mettent en avant le fait que la vie quotidienne se détériora très rapidement, conséquence de l'insécurité grandissante, ce qui poussa les colons à réagir vite et à quitter le territoire en toute urgence. Le *DL* publia, à la Une de son édition du 15 juillet 1975, un article intitulé « Matinée calme à Luanda » qui fait état de la détérioration de la vie quotidienne dans la capitale :

« La situation sociale dans la ville s'est détériorée à cause du manque d'eau qui se fait sentir dans beaucoup d'endroits, ainsi que du manque de produits dans les restaurants [...] Les queues pour se procurer du pain sont de plus en plus longues, étant donné que la presque totalité des boulangeries luandaises se trouve dans l'impossibilité de fonctionner »<sup>344</sup>.

Un *retornado* d'Angola, interrogé le 13 septembre 1975 par la chaîne de télévision RTP1 à son arrivée à l'aéroport de Lisbonne confirma cette situation : « Il y a un grand manque de nourriture. Beaucoup d'établissements ferment » <sup>345</sup>. Les conséquences des affrontements sur la vie économique de l'Angola commencèrent, en effet, à se faire lourdement sentir au cours de l'été 1975.

Par ailleurs, d'autres personnes d'origine portugaise durent quitter le territoire angolais pour des raisons d'ordre politique. Ce fut notamment le cas de trois hommes que nous avons rencontrés, qui, à la suite du 25 avril 1974, avaient participé à la fondation des Comités Amílcar Cabral (CAC). Favorables au MPLA, ces comités, qui comptaient parmi leurs membres des Angolais et des Portugais, développèrent leurs activités sans pour autant s'intégrer au mouvement de libération dirigé par Agostinho Neto<sup>346</sup>. Si, comme le souligne l'historien Jean-Michel Mabeko-Tali, les CAC permirent au MPLA de pouvoir compter sur « une extraordinaire activité militante et une mobilisation à tous les niveaux et dans pratiquement tous les secteurs de la vie sociale »<sup>347</sup>, de très fortes divergences, d'ordre idéologique et stratégique, existaient

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kwanza Norte, Angola).

<sup>344</sup> *DL*, 15/07/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27284#!1, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> Reportage de la chaîne RTP1 diffusé le 13/09/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-de-retornados-de-angola/, consulté le 24/06/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> *Op.cit.*, MABEKO-TALI 2018, p.442.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> *Ibid.* p.428.

entre les deux organisations<sup>348</sup>. Au milieu de l'année 1975, les CAC augmentèrent ainsi leurs critiques concernant la direction du MPLA ce qui les obligea à réaliser leurs activités dans une « semi-clandestinité » 349. Cette période culmina en octobre 1975, lors de la transformation des CAC en Organisation Communiste d'Angola (Organisação Comunista de Angola, OCA). Une vague de répression menée alors par le MPLA contre les membres des CAC et de l'OCA, se traduisit par un grand nombre d'arrestations. Nous avons conduit des entretiens auprès de trois personnes concernées par ces arrestations. Parmi les trois hommes que nous avons rencontrés, deux réussirent, le 7 novembre 1975, à fuir l'Angola à bord d'un avion d'une compagnie pétrolière, ceci juste avant d'être arrêtés<sup>350</sup>. Le premier déclara que « ce fut un coup de chance » (« foi sorte ») d'avoir réussi à quitter l'Angola. Il ajouta que si le MPLA n'avait pas été à sa recherche, il serait resté en Angola car il voulait participer à la révolution. C'est ce qu'il avait expliqué à son père qui ne voulait pas quitter l'Angola sans lui. Il décida donc de l'accompagner au Portugal en juillet 1975, avant de retourner en Angola à bord d'un avion qui effectuait le voyage inverse, entre Lisbonne et Luanda. « Je n'oublierai jamais que j'étais le seul passager », souligna-il<sup>351</sup>. Le troisième homme fut quant à lui emprisonné en Angola en décembre 1976, aux côtés d'autres membres de l'OCA, pendant deux ans. Ce dernier nous confia qu'il n'avait jamais pensé partir d'Angola : « Il ne faisait aucun doute que j'allais rester là-bas et que je ne partirai pas, comme mon frère qui y est encore aujourd'hui. Lui il n'a jamais été impliqué dans la politique donc il n'a jamais eu de problème »<sup>352</sup>.

En ce qui concerne les points de vue du MPLA, du FNLA et de l'UNITA, quant au départ de la population blanche d'Angola, le *DL* publia, dans son édition du 14 juillet 1975, les réactions des dirigeants de ces trois mouvements de libération. Le dirigeant du MPLA, Agostinho Neto, fit un discours dans lequel il se concentra sur les responsabilités de la population blanche quant à la situation connue par l'Angola :

« Le MPLA ne trouve pas qu'il soit juste, dans un moment où l'Angola n'est pas encore indépendant, où nous sommes encore à la recherche d'une solution politique pour notre pays, que ceux qui partent d'Angola le plonge dans une situation catastrophique qui aboutit à un chaos économique et, par conséquent, à un chaos

-

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup> L'historien souligne que ces divergences « étaient [...] le reflet du conflit idéologique en cours au sein du mouvement communiste international [...] entre [les courants] soviétique et chinois. ». *Ibid.* p.443.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola), entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup> Entretien n°3, homme né en 1950 (Camabatela/Kwanza Norte, Angola).

politique, ou qu'ils provoquent l'effondrement de notre production. Est-il juste que ceux qui exerçaient ici leurs fonctions, à des postes clés... nous abandonnent maintenant pour nous laisser dans l'embarras ? Sans conditions pour porter assistance aux malades ou pour que les enfants puissent continuer à étudier ? Nous avons des doutes quant à la justice d'un tel comportement. L'Angola ne mérite pas de sombrer dans le chaos et que par la suite, ceux qui seraient intéressés par le pays, viennent et trouvent la situation qu'ils espèrent pour exploiter à nouveau notre peuple. »<sup>353</sup>.

Holden Roberto, le dirigeant du FNLA, choisit, quant à lui, de se positionner en rassembleur, dans un style plus littéraire :

« Nous disons à ces frères et à ces sœurs portugais : votre place est à nos côtés, en Angola, et nul part ailleurs, où, du reste, je doute que vous soyez reçus à bras ouverts. Tous ensembles, en même temps, fils et filles de cet Angola qui a tant souffert, sans aucune distinction, main dans la main, les cœurs battant à l'unisson, noirs, blancs et métis, tous, pour que règne dans notre Patrie une harmonie sans égal, pour que la paix revienne dans nos esprits et la concorde dans nos cœurs. Nous ne vous demandons pas de rester en Angola parce que l'Angola a besoin de vous, en tant que main-d'œuvre et têtes pensantes, on vous demande de rester en Angola car il s'agit d'un équilibre naturel et harmonieux, aussi bien pour l'Angola que pour vous-mêmes »<sup>354</sup>.

Sur cette question, Jonas Savimbi, le dirigeant de l'UNITA, s'exprima, de son côté, au nom des trois mouvements de libération, appelant, comme Holden Roberto, à l'union de l'ensemble des composantes de la société angolaise :

« J'aimerais dire quelques mots sur l'exode de l'ethnie blanche [...]. Les trois mouvements de libération adoptèrent une position claire [...]. Ils appellent tous ceux qui veulent être Angolais, à rester en Angola. Tous pourront contribuer à la reconstruction de cette patrie grâce à leurs connaissances. Tous doivent collaborer à la consolidation de notre indépendance » 355.

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> *DL*, 14/07/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27283#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>354</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> *Ibidem*. Par ailleurs, António Fernandes, directeur de l'information et de la propagande de l'UNITA, avait déclaré, en juin 1975, que l'Angola se trouvait dans une situation économique et politique catastrophique,

L'auteur de l'article du journal qui publia ces trois points de vue ironisa : « Au moins, les trois mouvements semblent s'accorder sur ce point. » 356.

# 2. Quitter le Mozambique

Dès le mois de septembre 1974, des Portugais installés au Mozambique décidèrent de se rendre au Portugal. Ce fut notamment le cas le 10 septembre, comme en témoigne un reportage diffusé sur la chaîne RTP1<sup>357</sup>. Si les Portugais interrogés ce jour-là déclarèrent aux journalistes être venus au Portugal pour des vacances, ils mentionnèrent toutefois la détérioration du contexte au Mozambique, notamment suite à la tentative de coup d'État d'une partie de la population blanche, quelques jours auparavant, le 7 septembre 1974<sup>358</sup>.

Si les premières arrivées de Portugais du Mozambique eurent lieu avant la fin de l'année 1974, les mouvements importants de population commencèrent en 1975. Selon le quotidien DL, au 24 janvier 1975, 25 000 Portugais avaient quitté le Mozambique pour le Portugal, nombre qui, le 4 février suivant, s'élevait à 40  $000^{359}$ . Le même journal estime au début du mois d'avril 1975, que le nombre de *retornados* qui, après être arrivés au Portugal retournaient au Mozambique, augmentait chaque jour. Si nous ne disposons pas d'informations quant au nombre de personnes effectivement concernées, Vítor Crespo, Haut-commissaire du Portugal au Mozambique, dans un entretien accordé à ce quotidien, commenta cette situation de la manière suivante :

« Au Mozambique on a réussi à établir un climat de sécurité confortable et de confiance dans le futur. Peu à peu les conditions essentielles pour le travail de ces personnes ont été assurées [...] Il n'est donc pas surprenant que les individus qui

<sup>-</sup>

conséquence des conflits entre les différents mouvements de libération, qui entraînèrent le départ des Portugais, et parmi eux la majorité des techniciens que comptait le territoire. Après avoir affirmé que l'UNITA était « un mouvement pour tous les Angolais, quel que soit leur couleur de peau, leur religion ou leur sexe », ce dernier lança un appel aux fils des colons, nés en Angola : « Si l'Angola traverse actuellement une période difficile, il est nécessaire d'y faire face », avant d'ajouter « les bons Angolais doivent rester et aider leur Patrie ». *DL*, 07/06/1975, p.11. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27252#!11, consulté le 22/07/2018.

356 *DL*, 14/07/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27283#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Reportage diffusé sur la chaîne RTP1 le 10/09/1974. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-de-refugiados-de-lourenco-marques/, consulté le 14/05/2018.

<sup>358</sup> Voir Chapitre II, III, *1*.

 $<sup>^{359}</sup>$  DL, 24/01/1975, p.24. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06821.171.27066#!24, consulté le 26/08/2018 et DL, 04/02/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06821.171.27081, consulté le 26/08/2018.

éprouvent de la sympathie pour le processus politique en cours, et étant donné le climat de totale normalité dans lequel on y vit, veulent retourner à leurs anciennes occupations »360.

Cependant, certains Portugais décidèrent de quitter le Mozambique suite à l'indépendance du pays, conscients que la nouvelle donne politique remettrait en cause, tôt ou tard, leur mode de vie. Selon les déclarations de Vítor Crespo, parmi les Portugais qui quittaient le Mozambique, ceux qui continuaient à « avoir des tendances racistes », se rendaient au Portugal dans l'espoir de maintenir leurs privilèges<sup>361</sup>. Ce fut le cas de familles d'origine portugaise rencontrées par l'anthropologue portugaise Marta Vilar Rosales. Une d'entre elles déclara :

« Nous n'avons jamais pensé rester après le 25 avril [...] Je suis parti directement après l'indépendance. Je me souviens parfaitement de la cérémonie pendant laquelle le drapeau du Portugal fut remplacé par celui du Mozambique. Ensuite on est entré dans l'avion, calmes et sereins. Ce jour-là, à l'aéroport, ils pensaient que nous allions en vacances [au Portugal], mais moi je savais que je ne reviendrai jamais »<sup>362</sup>.

Un retornado du Mozambique que nous avons rencontré dans le cadre d'un entretien expliqua, au contraire, que s'il prit conscience qu'« après [la signature des accords entre le FRELIMO et le Portugal] il n'y avait plus aucune alternative »<sup>363</sup>, ce ne fut cependant que tardivement qu'il pensa à quitter le Mozambique. Il ajouta que la décision de partir pour le Portugal fut prise par son beau-père, nous confiant que s'il avait été célibataire, il serait resté au Mozambique<sup>364</sup>.

Comme dans le cas de l'Angola, certains Portugais décidèrent de rester au Mozambique après l'indépendance de l'ancienne colonie, ces individus étant dans certains cas en accord avec le processus politique en cours. Ce fut par exemple le cas de cette famille :

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> DL, 09/04/1975, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27172#!9, consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup> DL, 04/02/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06821.171.27081, consulté le 26/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup> ROSALES, Marta Vilar, "Retornos e recomeços: experiências construídas entre Moçambique e Portugal", in ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.209-226, p.216.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> Entretien n°20, homme né en 1947 (Viseu, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> *Ibidem*. En ce qui concerne la date de départ pour le Portugal, sa femme resta seule au Mozambique pendant quelques mois avant de le rejoindre, lui et leur fils, qui se trouvaient déjà au Portugal. Si le couple ne parvint pas au cours de notre rencontre à se mettre d'accord sur les dates du départ de chacun, il semble qu'en 1977 ils se trouvaient déjà réunis au Portugal.

« Quand il y a eu la révolution, nous on la soutenait. On en pensait du bien et notre volonté était de rester et d'aider le pays. Et on a essayé. On est restés jusqu'en 1977. Après il a commencé à y avoir des problèmes [...] On a commencé à penser à nos enfants et au futur. Je pense que si nous n'avions été que nous, nous serions restés, mais nous avons dû penser à nos enfants »<sup>365</sup>.

D'autres individus tentèrent de continuer leur vie au Mozambique sans pour autant soutenir ce processus, ce fut notamment le cas des parents d'un homme que nous avons rencontré, qui restèrent jusque dans les années 1980 à Quelimane, capitale de la région de Zambêsia, située à 1 600 km au nord de Maputo. Ces derniers décidèrent finalement de quitter définitivement le Mozambique lorsqu'ils furent obligés par le nouveau régime mozambicain de se plier à l'exercice de l'autocritique<sup>366</sup>.

Dans certains cas, il ne s'agit pas d'une décision prise par les anciens colons mais d'une décision qui leur fut imposée. Ce fut notamment le cas suite à l'adoption en mars 1977 par le gouvernement mozambicain d'une politique d'expulsion à l'encontre des individus nés au Mozambique, de père ou mère également né sur le territoire, ayant choisi la nationalité portugaise au détriment de la nationalité mozambicaine<sup>367</sup>. Cette mesure fit fortement réagir le député CDS de Braga, Ribeiro e Castro, qui, au cours de la session parlementaire du 22 avril 1977, déclara :

« L'Accord de Lusaka, du 7 septembre 1974, stipulait : 'Le Front de Libération du Mozambique et l'État portugais affirment solennellement leur volonté d'établir et de développer des liens d'amitié et de coopération constructive entre les deux peuples'. Le gouvernement du Frelimo considère-t-il que l'acte inhumain qui est l'expulsion de citoyens portugais, pour la seule raison d'avoir la nationalité portugaise, après les avoir dépouillés de leurs biens et après qu'ils aient si souvent été persécutés, soit la meilleure manière de développer des liens d'amitié et de coopération ? »<sup>368</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> *Op.cit.*, ROSALES 2015, p.217.

<sup>&</sup>lt;sup>366</sup> Entretien n°20, homme né en 1947 (Viseu, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> *DL*, 23/03/1977, p.18. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27795#!18, consulté le 23/07/2018. Cette décision fut expliquée dans un décret-loi que le quotidien publia dans son édition du 28 avril 1977. *DL*, 28/04/1977, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27825#!12, consulté le 28/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup> Session parlementaire du 22/04/1977, *DAR*, 23/04/1977, p.3316. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/09/1977-04-22, consulté le 08/08/2016.

Le député accusa également le gouvernement portugais de ne pas avoir prévu ce retour ni empêché ces expulsions, alors même que les médias portugais avaient déjà divulgué cette décision d'expulsion, notamment le DL, qui, à partir du 23 mars 1977, consacra plusieurs articles à cette question<sup>369</sup>. Le quotidien publia notamment une information selon laquelle le gouvernement portugais s'apprêtait à déposer un mémorandum auprès du haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés concernant cette question des expulsions des Portugais du Mozambique<sup>370</sup>. Si une note officieuse du 15 avril 1977 émanant du ministère des Affaires Étrangères affirma que le processus d'expulsion était suspendu, information que le DL relaya dans son édition du 20 avril<sup>371</sup>, ce même ministère estimait que cette mesure pouvait concerner 5 000 Portugais qui résidaient au Mozambique<sup>372</sup>.

Nous pouvons également ajouter que certains fonctionnaires coloniaux restèrent au Mozambique au lendemain de l'indépendance, pendant une période de deux ans, au service du nouvel État mozambicain, avant de partir, ou retourner, au Portugal au cours de l'année 1977. Selon António de Almeida Santos, lorsque ce dernier exerçait la fonction de ministre de la Coopération, le Haut-commissaire du Portugal au Mozambique aurait proposé que l'ensemble des fonctionnaires portugais de l'administration coloniale exerçant au Mozambique soient obligés d'y rester pendant deux ans après l'indépendance de l'ancienne colonie, prévue pour le 25 juin 1975, ce à quoi s'opposa Almeida Santos. Selon ce ministre, ce type de décision devait être basé sur le volontariat<sup>373</sup>.

Les motifs qui poussèrent les Portugais du Mozambique et de l'Angola à partir, ou retourner, au Portugal furent d'ordres divers. Pour certains ce fut la chute du régime de Lisbonne, et par conséquent, la fin annoncée du système colonial duquel ils bénéficiaient, qui les décidèrent à quitter le territoire. D'autres tentèrent de rester, en soutenant ou non le processus politique en cours dans les territoires qui s'apprêtaient à devenir indépendants. Cependant, la progression rapide d'une insécurité croissante, liée dans le cas angolais aux

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup> DL, 23/03/1977, p.18. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27795#!18, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup> DL, 09/04/1977, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27809#!6, consulté le 23/07/2018. Il s'avère qu'une rencontre eut effectivement lieu le 2 mai 1977 entre le ministre des Affaires Étrangères portugais et le Haut-commissaire de l'ONU aux Réfugiés. DL, 03/05/1977, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27829#!20, consulté le 28/07/2018.

371 DL, 20/04/1977, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27818#!2,

consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup> DL, 24/03/1977 p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27796#!20, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup> SANTOS, António de Almeida, *Quase Memórias. Do colonialismo e da Descolonização*, 1° Volume, Cruz Quebrada: Casa das Letras Editorial Notícias, 2006, p.547.

affrontements entre les trois mouvements de libération, et dans le cas du Mozambique liée à un durcissement politique envers la communauté portugaise, notamment au cours de l'année 1977, poussèrent la grande majorité des anciens colons à quitter l'Angola et le Mozambique. Si nous ne disposons pas de données quantitatives quant aux individus concernés, certains, cependant, décidèrent de continuer leur vie dans les anciennes colonies.

# II. Rapatrier les Portugais d'Afrique.

Face à la détérioration du contexte en Angola et au Mozambique, et à la volonté d'une grande partie de la population portugaise qui s'y trouvait installée de quitter ces territoires, l'État portugais dut organiser un rapatriement à grande échelle. En termes de moyens, cependant, ce fut uniquement dans le cas angolais que les autorités portugaises organisèrent un pont aérien et un pont maritime afin de procéder à l'évacuation des Portugais présents en Angola. En effet, les sources auxquelles nous avons eu accès ne mentionnent pas l'organisation d'une telle évacuation au départ du territoire mozambicain.

# 1. L'organisation du rapatriement des Portugais d'Angola.

À la Une de son édition du 4 juin 1975, le quotidien portugais DL titrait : « Cent mille Portugais inscrits pour partir d'Angola » Deux mois plus tard, le quotidien portugais consacra un nouvel article à cette question, décrivant la situation de panique dans laquelle se trouvaient à Luanda les Portugais qui souhaitaient quitter le territoire :

« Des centaines de personnes restèrent toute la journée devant les locaux de la TAP<sup>375</sup> dans l'espoir d'arriver à obtenir un billet providentiel pour Lisbonne. Mais en vain, car les quatre avions réguliers partirent remplis des passagers qui avaient réservé leur place en avril ou en mai. Alors, désorientés, ces candidats à la fuite massive à destination du Portugal, se dirigent vers l'aéroport, dans l'espoir d'obtenir une place dans l'un des avions spécialement affrétés pour le pont aérien. Avec ce qu'ils ont de

<sup>&</sup>lt;sup>374</sup> *DL*, 04/06/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.net/cc/visualizador?pasta=06823.173.27247, consulté le 22/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup> Compagnie aérienne du Portugal.

plus cher, ils campent devant l'aérogare, de jour comme de nuit, dans des conditions absolument misérables »<sup>376</sup>.

Face au nombre croissant de personnes souhaitant quitter le territoire angolais, l'État portugais se chargea, en effet, de mettre en place les moyens de leur évacuation. Ce fut António Gonçalves Ribeiro, alors lieutenant-colonel et secrétaire du Haut-commissaire du Portugal en Angola, et qui deviendra par la suite Haut-commissaire aux Personnes Déplacées<sup>377</sup>, qui, sur le terrain, fut chargé de l'organisation des ponts aérien et maritime organisés à cet effet. Dans un entretien accordé à la journaliste portugaise Rita Garcia, António Gonçalves Ribeiro se plaignit d'avoir eu de grandes difficultés pour convaincre la classe politique portugaise de l'absolue nécessité d'évacuer la population d'origine portugaise d'Angola<sup>378</sup>. Dans ses mémoires, qu'il publia en 2002, ce dernier fournit des informations concernant l'organisation de ces opérations de rapatriement<sup>379</sup>. Ces informations complètent celles publiées dans les rapports d'activités de l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux (*Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais*, IARN) et du Commissariat aux Personnes Déplacées (Comissariado Para os Desalojados, CPD), les deux organismes étatiques créés pour traiter de la question des retornados<sup>380</sup>. Ainsi, il y présenta le rapatriement des colons portugais d'Angola en trois phases distinctes. La première fut comprise entre le début de l'année 1975 et la fin du mois de juillet. Cette période, qui est celle des grands déplacements par voie terrestre de la population blanche vers la capitale angolaise, et vers des lieux de stationnement des troupes portugaises, fut notamment marquée par le départ de Luanda, le 13 mai 1975, du premier avion affrété spécialement pour l'évacuation des Portugais<sup>381</sup>. Le *DL* couvrit l'arrivée de ces premiers Portugais d'Angola à la Une de son édition du 14 mai 1975, titrant, photo à l'appui : « Huit cents réfugiés sont arrivés à Lisbonne »<sup>382</sup>. Quelques jours auparavant, toujours à la Une, le quotidien portugais avait qualifié « le spectacle à l'aéroport de Luanda » comme étant « vraiment impressionnant, dû au départ massif des Européens », avant d'ajouter : « L'exode prend des proportions

 $<sup>^{376}</sup>$  DL, 05/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27303#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup> Voir Chapitre VI, II, 2.

GARCIA, Rita, SOS Angola, os dias da ponte aérea, Alfragide: Oficina do Livro, 2011, p.39.

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup> *Op.cit.*, RIBEIRO 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>380</sup> Voir Chapitre VI.

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup> *Ibid.* pp.370-371.

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup> DL, 13/05/1977, p.1 et p.24. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27213 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27213#!10, consulté le 23/08/2018.

gigantesques »<sup>383</sup>. Ce fut également au cours de cette période, le 13 juillet 1975, que le premier navire, transportant à son bord les biens des colons, largua ses amarres du port de Luanda, à destination de Lisbonne<sup>384</sup>.

Figure 3 - « Huit-cents réfugiés sont arrivés à Lisbonne ». Une du DL du 14 mai 1975.



Source: http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27215, consulté le 19/08/2018.

La deuxième phase de l'évacuation des Portugais d'Angola à destination du Portugal fut comprise entre août et septembre 1975. Elle correspondit, comme nous l'avons vu, à une aggravation des conflits entre les trois mouvements de libération angolais sur l'ensemble du territoire, ce qui eut pour conséquence une accélération des départs de la population blanche. Afin de faire face à l'afflux de cette dernière dans la capitale angolaise, une délégation de l'IARN fut ouverte à Luanda, dans le but de coordonner les départs et les arrivées au Portugal<sup>385</sup>. Selon les estimations de cette délégation, il s'agissait de procéder à l'évacuation de 300 000 à 350 000 Portugais présents sur le territoire angolais<sup>386</sup>. Le 11 août 1975, l'ouverture d'un terminal aérien dans la ville de Nova Lisboa, où se concentrait un nombre très élevé de colons portugais en attente de leur évacuation, fut également décidée<sup>387</sup>. Cette information avait été

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> *DL*, 19/05/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27221, consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup> *Op. cit.* RIBEIRO 2002, pp.370-371.

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup> *Ibidem*. Cette information fut relayée par le *DL* dans son édition du 19 août 1975. *DL*, du 19/08/1975, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27317#!2, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup> *DL*, 19/08/1975, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27317#!2, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.371.

relayée quelques jours auparavant par le DL, annonçant que cette évacuation serait assurée par quatre vols quotidiens<sup>388</sup>.

Selon António Gonçalves Ribeiro, l'apogée du pont aérien eut lieu au cours des premiers jours du mois de septembre 1975<sup>389</sup>. En effet, cette période correspondit à une intensification du pont aérien, notamment grâce à une mobilisation internationale. Le 22 août 1975, face aux moyens aériens limités dont disposait le Portugal, le président de la République portugaise Costa Gomes rencontra l'ambassadeur américain à Lisbonne, Frank Carlucci, afin de demander aux États-Unis de participer à l'évacuation des Portugais d'Angola<sup>390</sup>. Comme le souligne l'historien Luís Nuno Rodrigues, dans un contexte de Guerre Froide, l'ambassadeur américain vit dans cette demande une opportunité pour exprimer la volonté des États-Unis de voir la situation politique portugaise s'éloigner de la voie du communisme, réclamant pour ce faire la démission du gouvernement portugais dirigé par Vasco Gonçalves. L'ambassadeur déclara : « Notre aide avait des objectifs humanitaires et nous ne voulions pas que cela puisse être interprété comme une forme de soutien politique à un gouvernement dont les objectifs et l'orientation politique étaient l'antithèse de ce que les États-Unis défendaient »<sup>391</sup>. De fait, ce ne fut que le 2 septembre 1975 que les États-Unis émirent une réponse positive à la demande du président portugais, soit trois jours après que Vasco Gonçalves fut officiellement démis de ses fonctions de Premier ministre<sup>392</sup>.

En ce qui concerne cette mobilisation internationale, les États-Unis ne furent pas les seuls à répondre à l'appel du Portugal. Le quotidien *DL* annonça qu'à partir du 10 septembre « des avions portugais, américains, suisses, anglais, français et allemands (RFA) commenceraient à procéder de manière conjointe à l'évacuation de réfugiés. » <sup>393</sup>, ajoutant que seize vols allaient également être assurés par l'Armée de l'Air portugaise. Le quotidien annonça ensuite dans son édition du 19 septembre, que, depuis la veille, un avion transportant des Portugais d'Angola arrivait à l'aéroport de Lisbonne toutes les quatre-vingt-dix minutes<sup>394</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup> *DL*, 07/08/75, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27306#!9, consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup> *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.371.

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup> RODRIGUES, Luís Nuno, *Marechal Costa Gomes. No centro da tempestade*, Lisboa : A Esfera dos Livros, 2008, p.286.

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup> *Ibid.* p.287.

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup> *Ibid.* p.291.

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup> *DL*, 11/09/1975, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27338#!2, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup> *DL*, 19/09/1975, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27345#!10, consulté le 23/07/2018.

Face aux arrivées toujours plus nombreuses de Portugais dans la capitale angolaise, un centre d'accueil fut ouvert le 22 septembre dans la caserne de Belas située dans les environs de Luanda. Selon António Gonçalves Ribeiro, au 5 octobre, ce centre accueillait près de 15 000 personnes<sup>395</sup>. Ce fut au cours de cette phase qu'António Gonçalves Ribeiro, lors d'un reportage de la chaîne RTP1, diffusé le 26 septembre 75, exposa les difficultés rencontrées dans le cadre de l'organisation de l'évacuation des Portugais d'Angola. Avant de lui donner la parole, le journaliste Alberto Ferreira déclara : « Il suffit d'observer la carte de l'Angola [...] pour se faire une idée très concrète des difficultés que peut effectivement revêtir la tâche de promouvoir le transport de tous les portugais qui, dans la conjoncture actuelle vécue sur le territoire angolais, souhaitent retourner à leur Patrie »<sup>396</sup>. À la suite de cette introduction, le secrétaire du Hautcommissaire du Portugal en Angola déclara qu'« actuellement, le problème le plus grave et le plus aigu [...] est celui de réunir les conditions suffisantes pour que les Portugais qui souhaitent retourner au Portugal puissent le faire »<sup>397</sup>, et souligna qu'il existait un nombre « significatif de petites communautés dispersées sur cette étendue quasiment continentale qu'est l'Angola, qui veulent retourner au Portugal mais ne parviennent pas à se faire entendre »<sup>398</sup>.

À ces difficultés vint s'ajouter l'état d'épuisement des membres d'équipage des avions de la TAP qui assuraient l'évacuation aérienne des Portugais d'Angola. Le *DL* les décrivit dans son édition du 19 septembre 1975. Dans son article intitulé « Les salariés de la TAP 'au bord de la rupture' »<sup>399</sup>, le quotidien publia une partie d'un communiqué émanant de la Commission des employés de la TAP dans lequel cette dernière annonçait qu'avant même la phase la plus aiguë du pont aérien « le personnel de la TAP se trouvait déjà physiquement et psychiquement au bord de la rupture »<sup>400</sup>. Les employés de la compagnie aérienne portugaise se plaignirent également d'être parfois victimes d'insultes et voire d'agressions de la part de certains *retornados*<sup>401</sup>. En ce qui concerne les conditions de vol, elles furent difficiles, tant pour les rapatriés eux-mêmes que pour les membres d'équipage. Les avions étaient souvent surchargés, certaines personnes faisaient le voyage jusqu'à Lisbonne sans place assise, ou encore dans

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup> *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.372.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup> Reportage de la RTP1 du 26/09/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/reportagem-sobre-o-transporte-dos-retornados-de-angola/, consulté le 23/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup> *Ibidem.* António Gonçalves Ribeiro exprima cette crainte dans ses mémoires, publiés en 2002. Il souligna l'angoisse qu'il ressentit « qu'il puisse y avoir des petits groupes incapables de faire parvenir aux entités responsables leur demande d'évacuation ». Op.cit. RIBEIRO 2002, p.362.

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup> DL, 19/09/1975, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27345#!10, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup> Ibidem.

l'espace réservé au transport des animaux de compagnies. Un commandant de bord qui participa au pont aérien déclara à ce sujet : « Une fois l'avion plein, quelqu'un venait nous parler de situations dramatiques et il était impossible de refuser d'aider. Cela nous a amené à atterrir avec des personnes assises dans les toilettes, pour profiter de cet espace. C'était contre les règles de sécurité, mais il s'agissait d'une question humanitaire » Enfin, la période comprise entre octobre et novembre 1975 marqua la fin du pont aérien et de l'évacuation de la population portugaise d'Angola en général. Le terminal aérien de Nova Lisboa ferma le 4 octobre 1975. Selon le *DL*, qui consacra un article de son édition du 3 octobre à ce sujet : « À la fin de l'évacuation, il ne restera pratiquement plus aucun Portugais dans cette région » 403.

Le pont aérien entre l'Angola et le Portugal prit officiellement fin le 31 octobre, soit onze jours avant la déclaration d'indépendance de l'ancienne colonie, mais fut toutefois prolongé jusqu'au 3 novembre 1975. Le transport maritime des biens des Portugais prit fin, quant à lui, le 9 novembre 1975<sup>404</sup>.

### 2. Le rapatriement des Portugais d'Afrique en chiffres

À la Une de son édition du 12 août 1975, le *DL* informa ses lecteurs de l'arrivée à Lisbonne des premiers vols effectués dans le cadre du pont aérien<sup>405</sup>. Le journaliste décrivit en ces termes les Portugais d'Angola qui venaient de débarquer : « Ce sont des gens à qui, souvent, tout manque, des vêtements adéquats à la nourriture et à l'argent nécessaire pour leurs premières dépenses et leur survie »<sup>406</sup>. Lorsque le journaliste leur demanda qui étaient ces *retornados* qui arrivaient dans ces avions, on lui répondit : « Ce sont des villes entières ! Nous sommes des gens qui travaillaient dans le commerce, l'agriculture, dans des bureaux, des fonctionnaires de toute sorte »<sup>407</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup> Op.cit. GARCIA 2011, pp.127-128.

b.c. GARCH 2011, pp.127-126.

403 DL, 03/10/1975, p.4. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27358#!4, consulté le 21/02/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup> Op.cit. RIBEIRO 2002, p.372.

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup> *DL*, 12/08/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27312, consulté le 23/08/2018.

<sup>406</sup> Ibidem.

<sup>407</sup> Ibidem.

Figure 4 - « Le pont aérien a commencé ». Une du DL du 12 août 1975.



COMECOU A PONTE AÉREA

Source: Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27312, consulté le consulté le 23/08/2018.

Le DL estimait dans son édition du 4 août 1975 que 250 000 personnes allaient débarquer à Lisbonne en provenance d'Angola<sup>408</sup>. Ce fut en réalité un total de 306 092 individus qui arriva entre mai 1974 et le 3 novembre 1975 de l'ancienne colonie portugaise<sup>409</sup>. Au cours de l'année 1975, leur nombre s'éleva à 275 599 : 101 617 d'entre eux avaient effectué le trajet par leurs propres moyens, et 173 982 avaient été rapatriés dans le cadre du pont aérien, parmi lesquels 115 755 à partir de Luanda et 58 227 de Nova Lisboa, et cela à bord de neuf-cent-cinq avions<sup>410</sup>. Selon le rapport d'activités de l'IARN, au cours de la phase la plus aiguë du rapatriement, durant l'été 1975, trente avions arrivaient chaque jour à l'aéroport de Portela à Lisbonne, débarquant quotidiennement six à sept mille passagers<sup>411</sup>.

Dans ses mémoires, le général Gonçalves Ribeiro souligna l'importance du rôle que jouèrent les Forces Armées portugaises dans l'évacuation des Portugais d'Angola, notamment l'Armée de l'Air<sup>412</sup>. En effet, entre le 27 septembre et le 4 octobre 1975, elle réalisa un « mini pont aérien » entre Nova Lisboa et Luanda qui permit, en trente-cinq trajets, l'évacuation de 7 195 individus<sup>413</sup>. Afin de mener à bien l'évacuation des Portugais qui désiraient quitter l'Angola, le Portugal put compter, comme nous l'avons vu, à partir du mois de septembre 1975<sup>414</sup>, sur l'aide de compagnies aériennes étrangères qui assurèrent un total de 189 vols, ainsi

<sup>&</sup>lt;sup>408</sup> DL, 04/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27302#!5, consulté le 23/07/2018.

Op.cit. RIBEIRO 2002, p.377.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> *Ibid.* p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.362.

<sup>&</sup>lt;sup>413</sup> *Ibid.* p.373.

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup> Reportage de la chaîne RTP1 du 13/09/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-deretornados-de-angola/, consulté le 23/07/2018.

que de gouvernements étrangers qui prirent à leur charge un total de 275 vols, venant ainsi compléter les 451 vols qui furent assurés par la TAP<sup>415</sup>. Parmi ces gouvernements, le gouvernement français participa à hauteur de 21 vols, le premier ayant quitté Paris le 18 août  $1975^{416}$ 

En parallèle de l'évacuation aérienne, un pont maritime fut mis en place à destination de Luanda, à partir des ports angolais de Lobito et de Moçâmedes, afin que les Portugais puissent par la suite quitter l'Angola par avion. Ainsi, entre le 15 septembre et le 29 août, 21 835 personnes furent transportées par neuf navires, qui réalisèrent dix-huit voyages entre Lobito et Luanda. Entre le port de Moçâmedes et celui de la capitale angolaise furent effectués vingtet-un voyages, transportant, à bord de huit navires, 25 918 individus<sup>417</sup>. Le transport maritime des Portugais entre les ports de Lobito, Moçâmedes et Luanda prit fin le 5 novembre 1975<sup>418</sup>.



Figure 5 - Arrivée de retornados en provenance d'Angola au port de Lisbonne en août 1975.

Source : Reportage de la chaîne RTP1 du 31/08/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-deretornados-de-angola-2/, consulté le 24/05/2018.

Certains retornados firent également le trajet entre Luanda et Lisbonne par voie maritime. Ce fut le cas d'un retornado d'Angola que nous avons rencontré, dont la famille partit de Luanda en août 1975 à bord d'un paquebot. Le voyage jusqu'à Lisbonne dura sept jours<sup>419</sup>. Un reportage

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> La TAP transporta un total de 65 438 passagers et les compagnies aériennes étrangères près de 46 359. Le gouvernement nord-américain participa à hauteur de cent-vingt-quatre vols, le Royaume-Uni à hauteur de quarante-quatre vols, l'URSS à hauteur de trente, la RDA à hauteur de vingt-six, la RFA à hauteur de dix-sept et enfin, la Belgique à hauteur de trois vols. *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.376.

Ibidem. DL, 18/08/1975, Disponible p.13. sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27316#!13, consulté le 23/07/2018.

Op.cit. RIBEIRO 2002, p.373.

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup> *Ibid.* p.372.

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> Entretien n°1, homme né en 1956 (Luanda, Angola).

de la chaîne RTP1 fut consacré à l'arrivée de *retornados* le 31 août 1975 par bateau<sup>420</sup>. Ce reportage nous apprend également qu'une délégation de l'IARN attendait ces Portugais à leur arrivée.

En ce qui concerne le transport maritime des biens des *retornados* d'Angola, le premier navire à quitter Luanda à destination de Lisbonne fut le « Benguela ». Il partit le 13 juillet 1975 avec à son bord 4 500 m³ de bagages et 204 véhicules<sup>421</sup>. Au total, entre le 13 juillet et le 9 novembre 1975, date à laquelle s'acheva le transport maritime des biens des Portugais, vingt-huit navires arrivèrent au port de Lisbonne en provenance de Luanda, Lobito et Moçâmedes, avec à leur bord 16 527 véhicules et 261 600 m³ de biens appartenant aux *retornados*<sup>422</sup>.

Lorsque prit officiellement fin le pont aérien entre l'Angola et le Portugal, le Haut-commissaire du Portugal en Angola estima qu'au 3 novembre 1975 « seulement 30 à 40 000 Portugais restèrent en Angola »<sup>423</sup>, soit 9,25 à 12,34% de la population blanche que comptait en 1973 l'Angola<sup>424</sup>.

Cependant, si le pont aérien entre l'Angola et le Portugal avait pris fin quelques jours avant la date prévue pour la déclaration d'indépendance de l'Angola, le 11 novembre 1975, les arrivées de colons portugais en provenance du Mozambique et de l'Angola, continuèrent audelà de cette date. En effet, un « mini pont aérien » fut organisé au cours de l'année 1976 entre Windhoek, actuelle capitale de la Namibie, et la capitale portugaise, dans le but de procéder au rapatriement des Portugais d'Angola qui s'étaient réfugiés au sud du territoire et ceux qui avaient par la suite passé la frontière avec le Sud-Ouest africain, alors sous domination sud-africaine<sup>425</sup>. Si le *DL* annonça le 23 février 1976 que ce pont aérien devait durer une semaine<sup>426</sup>, selon le rapport d'activités de l'IARN, ce dernier ne prit fin qu'à la fin du mois d'avril, soit deux mois plus tard, et permit le rapatriement de 11 000 personnes<sup>427</sup>.

<sup>.</sup> 

 $<sup>^{420}</sup>$  Reportage de la chaîne RTP1 du 31/08/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-deretornados-de-angola-2/, consulté le 23/07/2018. Entretien n°1 réalisé le 06/03/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> *Op.cit.* RIBEIRO 2002, p.359.

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> *Ibid.* p.372.

<sup>&</sup>lt;sup>423</sup> DL, 03/11/1975, p.14. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27383#!14, consulté le 16/08/2018.

 <sup>&</sup>lt;sup>424</sup> CASTELO, Cláudia, Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974), Porto: Edições Afrontamento, 2007, p97, p.143. Voir Chapitre I, III, 1.
 <sup>425</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.14-15.

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> DL, 23/02/1976, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27463#!20, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.14-15. Certains Portugais d'Angola avaient passé la frontière avec l'Afrique du Sud et décidèrent d'y rester. Ce fut notamment le cas de la famille d'une retornada née à Estoril (région de Lisbonne) et arrivée dans la province angolaise de Huíla à l'âge de 9 mois. Sa famille partit de son lieu de résidence en voiture en juillet 1975. Elle se dirigea vers le sud du territoire, avec une caravane de véhicules rassemblée à Nova Lisboa, afin d'entrer en Afrique du Sud, ce qu'elle réussit à faire en juillet 1976. Sa famille resta en Afrique du Sud jusqu'en juillet 1978, avant de partir pour le Portugal. Entretien n°15, femme née en 1958

Par la suite, entre le début du mois de juin et le début du mois de décembre 1976, le Portugal vit encore arriver près de 40 000 personnes, dont 30 416 en provenance du Mozambique 428. Les arrivées d'anciens colons portugais continuèrent les mois suivants, le rapport d'activités de l'IARN faisant état de l'arrivée de 15 116 individus entre le 1er décembre 1976 et le 30 avril 1977 229. Selon les chiffres présentés par le député socialiste de Porto, Bento de Azevedo, au cours de la session parlementaire du 22 avril 1977, la majorité des 7 593 individus arrivés au Portugal entre décembre et janvier 1977 provenait du Mozambique 430. Une résolution du mois de juillet 1977, émanant de la Présidence du Conseil des Ministres, confirma qu'au cours de la période allant de décembre à la fin du mois d'avril 1977, « l'écrasante majorité » de ces individus provenait du Mozambique 431. Cette surreprésentation des colons du Mozambique dans les arrivées des anciennes colonies, se vérifia également entre mai et août 1977, avec 6 973 arrivées en provenance de ce territoire, contre 509 d'Angola 432. Ainsi au total, entre février 1976 et le 17 août 1977, 72 792 individus arrivèrent au Portugal en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique.

Si la grande majorité des colons portugais d'Afrique firent le voyage vers l'ancienne métropole à bord d'avions et de navires affrétés à cet effet, quelques *retornados*, quant à eux, firent le trajet de manière moins conventionnelle. Ce fut par exemple le cas de Portugais qui effectuèrent le trajet entre l'Afrique du Sud et l'archipel de Madère à bord de chalutiers. Le *DL*, dans son édition du 5 mai 1976, signala l'arrivée à Funchal de trente-cinq bateaux, trois autres ayant fait naufrage au cours du trajet<sup>433</sup>. Ces *retornados* ne furent pas les seuls à effectuer le trajet vers le Portugal à bord de chalutiers, puisque le journal annonça en septembre de la même

<sup>(</sup>Estoril, Angola). Une autre femme que nous avons rencontrée, née à Nova Lisboa et arrivée en Afrique du Sud en novembre 1975, y resta, quant à elle, jusqu'en 1994. Interrogée sur les raisons de son départ pour le Portugal à la suite des élections de 1994 et de la victoire de Nelson Mandela puis de la fin du régime d'apartheid, elle répondit : « Ce fut la guerre, à nouveau, ce fut l'indépendance de l'Afrique du Sud, et les massacres, à nouveau les massacres ». Entretien n°9, femme née en 1955 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

428 Le nombre total d'arrivées fut de 39 194. AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.15. Dans son édition du 5

mai 1976, le *DL* estimait qu'entre février et avril 1976 près de 10 000 colons portugais avaient quitté le Mozambique à destination de Lisbonne. L'article mentionnait également que, selon un fonctionnaire du Ministère de la Coopération, 18 000 départs supplémentaires étaient prévus pour la période allant de mai à juillet 1976. *DL*, 05/05/1976, p.4. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27521#!5, consulté le 23/05/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.107.

<sup>430</sup> Session parlementaire du 22/04/1977, *DAR*, 23/04/1977, p.3322. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/09/1977-04-22, consulté le 08/08/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>431</sup> *DR* n°161/1977, Série I de 1977-07-14, Resolução n°171/77, pp.1747-1748. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/250698, consulté le 29/01/2018.

<sup>432</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.113.

Cependant, selon l'article, aucune victime ne fut à déplorer. L'auteur ajouta que des véhicules avaient été transportés à bord de ces chalutiers. *DL*, 05/05/1976, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27521#!8, consulté le 24/07/2018.

année que des navires de pêche appartenant à des *retornados* en provenance de Rio de Janeiro, et qui avaient fait un an auparavant le trajet entre Luanda et la ville carioca, devaient accoster à Lisbonne au cours du mois d'octobre 1976<sup>434</sup>.

La première phase du rapatriement des Portugais d'Afrique se caractérisa par une arrivée massive en provenance d'Angola, reflétant, comme le souligne António Gonçalves Ribeiro, l'évolution du conflit en Angola<sup>435</sup> qui, selon le *DL*, avait en août 1975 déjà causé la mort de 3 000 personnes<sup>436</sup>. Selon l'ancien ministre Almeida Santos, « il ne s'agit pas, malheureusement, d'une fuite un minimum préparée [...] mais d'un 'sauve-qui-peut' »<sup>437</sup>. Cependant, à partir de l'année 1976, cette tendance s'inversa, avec des arrivées en provenance majoritairement du Mozambique, s'expliquant notamment par la politique d'expulsion mise en place par le gouvernement mozambicain au cours de l'année 1977.

Alors que le secrétaire d'État au Logement, Carlos Ferro Gomes, estimait en avril 1976 que le nombre de *retornados* allait sûrement atteindre un million d'individus<sup>438</sup>, les données publiées par l'IARN en juin 1979 révèlent qu'entre mai 1974 et le 17 août 1977, 378 884 arrivées furent enregistrées par l'organisme<sup>439</sup>.

### III. Bilan et impacts de l'installation des Portugais des anciennes colonies d'Afrique.

Face à l'ampleur du mouvement migratoire représenté par le rapatriement des Portugais d'Afrique, l'État décida en 1976 qu'il était impératif de procéder à un recensement de cette population afin d'adopter « des mesures qui puissent répondre de la meilleure manière possible aux besoins des populations déplacées » 440. Ainsi, le Décret-loi n°826-A/76, promulgué le 14 nombre 1976, définit les normes que ce recensement devait suivre 441. Il s'agissait de recenser l'ensemble des individus qui résidaient dans les anciennes colonies et qui étaient arrivés au

 $<sup>^{434}</sup>$  *DL*, 13/09/1976, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27639#!7, consulté le 26/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup> *Op.cit.*, RIBEIRO 2002, pp.375-376.

<sup>436</sup> *DL*, 05/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27303#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup> *Op. cit.*, Santos 2006, p.544.

<sup>438</sup> *DL*, 22/04/1976, p.17. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27511#!17, consulté le 24/07/2018.

AHU, Rapport d'activités de l'IARN.

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup> *DR* n°269/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-11-17, Decreto-Lei n°826-A/76, pp.2600-(1)-2600-(4). Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/534321, consulté 29/01/2018. 
<sup>441</sup> *Ibidem*.

Portugal entre le 1<sup>er</sup> septembre 1974 et le 30 novembre 1976<sup>442</sup>. Dans ce but fut créée au sein du Commissariat aux Personnes Déplacées<sup>443</sup>, une Commission Centrale de Recensement (*Comissão Central de Recenseamento*), ainsi qu'un Groupe d'Enquête et de Planification de l'Hébergement (*Grupo de Inquérito e Planeamento do Alojamento*, GIPA), ce dernier ayant pour mission de procéder au recensement des *retornados* qui se trouvaient hébergés aux frais de l'État<sup>444</sup>. En ce qui concerne le calendrier prévu à cet effet, si selon ce Décret-loi le recensement devait être effectué entre le 20 novembre 1976 et le 6 décembre de la même année<sup>445</sup>, ce délai fut prolongé jusqu'au 28 février 1977<sup>446</sup>. Au total, 463 315 *retornados* furent ainsi recensés<sup>447</sup>.

Le XII recensement général de la population portugaise, effectué en 1981, permit au sociologue portugais Rui Pena Pires de déterminer que le nombre de *retornados* résidant au Portugal en 1981 était de 471 427<sup>448</sup>. La 13<sup>ème</sup> question à laquelle les Portugais durent répondre était celle de leur lieu de résidence au 31 décembre 1973<sup>449</sup>. Cependant, comme tout recensement, ces chiffres comportent une marge d'erreur. En effet, ils ne prennent pas en compte les personnes qui s'installèrent dans les anciennes colonies portugaises d'Afrique après le 31 décembre 1973, ni les personnes nées dans les colonies après cette date, alors que dans le cadre de la politique de développement des colonies menée par l'*Estado Novo* depuis le début des années 1960, jusqu'à la chute du régime en avril 1974, des Portugais partirent régulièrement s'installer dans les colonies de la politique, ce recensement ne prend en compte ni les individus entre temps décédés, ni les *retornados* qui une fois arrivés au Portugal décidèrent d'émigrer avant 1981. Nous savons par exemple qu'entre novembre 1975 et décembre 1976, 12 642 *retornados* émigrèrent par le biais des services de l'IARN, mais nous ne disposons pas de données concernant les individus

\_

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> Ibidem.

<sup>443</sup> Voir Chapitre VI, II.

<sup>&</sup>lt;sup>444</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.155. Voir Chapitre VII.

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> Article 11°. *DR* n°269/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-11-17, Decreto-Lei n°826-A/76, pp.2600-(1)-2600-(4). Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/534321, consulté 29/01/2018.

d46 DR n°43/1977, Série I de 1977-02-21, Despacho Normativo n°45/77, p.272. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/141895, consulté le 29/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>447</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.162.

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup> PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras: Celta Editora, 2003, p.200. L'étude publiée en 1987 concluait cependant que le nombre de *retornados* s'élevait à 505 078. PIRES, Rui Pena, MARANHÃO, M. José, QUINTELA, João P., MONIZ, Fernando, PISCO, Manuel, *Os Retornados, um estudo sociográfico*, Lisboa: Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, 1987, p.38. Interrogé sur cette différence, Rui Pena Pires nous expliqua que ce nombre prenait en compte les individus originaires des anciennes colonies portugaises d'Afrique mais qui ne possédaient pas la nationalité portugaise.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p.35.

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> Voir Chapitre I, III.

qui émigrèrent par leurs propres moyens<sup>451</sup>. Toutefois, étant les plus fiables, nous utiliserons ces chiffres du recensement de 1981 tout au long de notre travail, les chiffres du recensement mené par le CPD ne prenant pas en compte les individus arrivés à partir de 1977.

Ce recensement de 1981 nous apprend également que sur ces 471 427 *retornados*, 61% étaient originaires d'Angola (290 504), 34% du Mozambique (158 945) et 5% des autres anciennes colonies portugaises (21 978)<sup>452</sup>.

### 1. Les impacts démographiques et régionaux de l'installation de la population rapatriée

L'installation subite de près d'un demi-million d'individus dans un pays qui en comptait en 1981 moins de 10 millions<sup>453</sup>, eut, sans surprise, un fort impact démographique, et ce à plusieurs niveaux. En ce qui concerne la structure par sexe de la population rapatriée, cette dernière était composée à 53,2% d'hommes à 46,7% de femmes 454. Ce léger déséquilibre peut s'expliquer par le fait que certains soldats portugais envoyés sur les différents fronts des guerres coloniales à partir de 1961 restèrent dans les colonies une fois démobilisés, venant ainsi augmenter le nombre d'hommes portugais résidant dans ces territoires<sup>455</sup>. Pour ce qui est de l'âge de la population rapatriée, les statistiques montrent qu'il s'agissait d'une population relativement jeune, hommes et femmes confondus. En effet, 10,1% des retornados avaient entre 10 et 14 ans et 9,4% entre 25 et 29 ans. Concernant la classe d'âge des 30-34 ans, elle représentait 11,7% de la population rapatriée, soit près du double par rapport à la population portugaise globale, qui s'élevait alors à 6,9%, les retornados représentant ainsi 8,7% des 30-34 ans que comptait le Portugal en 1981<sup>456</sup>. A contrario, plus on avance dans la pyramide des âges, plus les chiffres s'inversent. Alors que les personnes âgées de 65 à 69 ans représentaient 4,2% de la population portugaise, elles représentaient seulement 2,4% de la population rapatriée<sup>457</sup>. En ce qui concerne les personnes âgées de 75 ans et plus, le nombre d'individus arrivés des anciennes colonies était plus de trois fois moins élevé en comparaison avec la

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.222-223. Voir Chapitre VI, II, 1.

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Op.cit., PIRES 2003, p.200.

Le recensement général de la population de 1981 nous apprend que le Portugal comptait alors 9 833 014 habitants. Recensement de la population 1981, INE, Disponible sur http://censos.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=censos\_historia\_pt\_1981, consulté le 04/11/2016.

454 Op.cit., PIRES 2003, p.211.

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> Dans le cas de la Guinée-Bissau, l'archipel du Cap-Vert et de São Tomé et Principe, cette différence était plus notable du fait que ces territoires n'étaient que très peu concernés par l'immigration familiale de Portugais de la métropole.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> *Op. cit.*, PIRES 2003, p.211.

<sup>457</sup> Ibidem.

population du Portugal<sup>458</sup>. Ces différents résultats s'expliquent par le fait que, comme nous l'avons vu, ce fut à partir des années 1950 que l'émigration métropolitaine vers les colonies connut une forte accélération<sup>459</sup>. Il s'agissait donc dans la majorité des cas d'une migration de première génération, 63% des *retornados* recensés en 1981 étant nés au Portugal<sup>460</sup>.

Concernant les régions de naissance des *retornados* nés au Portugal, les deux plus grandes villes portugaises furent les zones d'origine du plus grand nombre de *retornados*: 12,2% d'entre eux étaient nés dans la région de Lisbonne et 11,2% dans celle de Porto<sup>461</sup>. En troisième position se trouvait la région de Viseu (8,4%)<sup>462</sup>. L'archipel des Açores et les régions d'Évora et de Portalegre étaient quant à elles, les régions où étaient nés le moins de *retornados*<sup>463</sup>. En ce qui concerne la répartition géographique d'implantation de la population rapatriée, cette dernière s'installa sur l'ensemble du territoire portugais, répondant ainsi au souhait d'António Gonçalves Ribeiro, selon lequel il fallait à tout prix « réduire ou empêcher l'apparition de grandes concentrations de personnes déplacées, encourageant au contraire leur dispersion sur l'ensemble du territoire national pour [parvenir] à l'intégration désirée de chacune d'entre elles au sein de la société portugaise »<sup>464</sup>.

Néanmoins, une plus forte concentration d'individus provenant des anciennes colonies caractérisait, en 1981, les régions de Lisbonne, Porto et Setúbal, où au total 251 752 *retornados* s'étaient installés, soit 53,4% de cette population<sup>465</sup>, la région de la capitale portugaise représentant à elle seule près d'un tiers des installations avec 152 703 individus recensés<sup>466</sup>. Les régions les moins concernées par l'installation de la population rapatriée furent celles de Beja (2 916 *retornados*, soit 0,62%), Portalegre (3 433, soit 0,73%) et Évora (3 735, soit 0,79%)<sup>467</sup>.

.

<sup>458 1,2%</sup> des *retornados* étaient âgés de plus 75 ans, contre 3,9% de la population portugaise globale. *Ibidem*.

 <sup>459</sup> Voir Chapitre I, III, 1.
 460 Op.cit., PIRES 2003, p.200.

<sup>461</sup> *Ibid.* p.203.

<sup>462</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> Aux Açores étaient nés 1,3% des *retornados* nés au Portugal, 1,6% dans la région d'Évora et 1,7% dans celle de Portalegre. *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>464</sup> *Op.cit.*, RIBEIRO 2002, p.415.

Rui Pena Pires parle lui de 42%, il s'agit sûrement d'une erreur puisque qu'en additionnant le nombre de *retornados* des régions de Lisbonne (152 703), Porto (53 693) et Setúbal (45 356) nous arrivons à un total de 251 752 individus, soit 53,4% du total des *retornados* recensés en 1981 (471 427). *Op.cit.*, PIRES 2003, p.201.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> Dans la région de Porto 53 693 *retornados* furent recensés en 1981 (11,39%). 45 356 *retornados* s'étaient installés dans la région de Setúbal, soit 9,62% de la population rapatriée. *Ibid.*, p.203. <sup>467</sup> *Ibidem*.

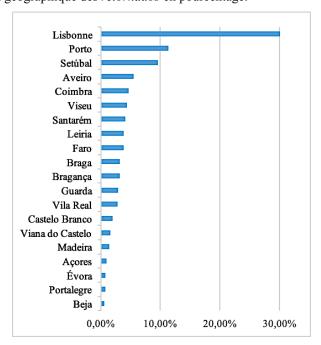
Tableau 1- Nombre de retornados par district.

|                  | Nombre de<br>retornados | %       |
|------------------|-------------------------|---------|
| Lisbonne         | 152 703                 | 32,39%  |
| Porto            | 53 693                  | 11,39%  |
| Setúbal          | 45 356                  | 9,62%   |
| Aveiro           | 25 880                  | 5,49%   |
| Coimbra          | 21 887                  | 4,64%   |
| Viseu            | 20 837                  | 4,42%   |
| Santarém         | 19 594                  | 4,16%   |
| Leiria           | 18 220                  | 3,86%   |
| Faro             | 17 994                  | 3,82%   |
| Braga            | 15 190                  | 3,22%   |
| Bragança         | 14 950                  | 3,17%   |
| Guarda           | 13 699                  | 2,91%   |
| Vila Real        | 13 301                  | 2,82%   |
| Castelo Branco   | 9 387                   | 1,99%   |
| Viana do Castelo | 7 553                   | 1,60%   |
| Madère           | 6 584                   | 1,40%   |
| Açores           | 4 515                   | 0,96%   |
| Évora            | 3 735                   | 0,79%   |
| Portalegre       | 3 433                   | 0,73%   |
| Beja             | 2 916                   | 0,62%   |
| TOTAL            | 471 427                 | 100,00% |



Source: Op.cit., PIRES 2003, p.203.

Graphique 3 - Distribution géographique des *retornados* en pourcentage.



Source: Op.cit., PIRES 2003, p.203.

L'installation de près d'un demi-million d'individus eut pour impact un accroissement démographique de 4,79% de la population portugaise, ce qui place le cas portugais en tête, en termes relatifs, de l'ensemble des rapatriements liés aux processus de décolonisation européens.

Si comme nous venons de le voir, la répartition géographique de la population rapatriée fut, à l'échelle du territoire portugais, inégale, l'impact régional de l'installation des *retornados* le fut tout autant. En effet, en termes relatifs, la population rapatriée représentait en 1981 entre 1,55% et 8,11% de la population résidente à l'échelle des différentes régions du pays.

Tableau 2 - Nombre de retornados et population résidente par district.

|                  | Nombre de  | Population | %     |
|------------------|------------|------------|-------|
|                  | retornados | résidente  | /0    |
| Bragança         | 14 950     | 184 252    | 8,11% |
| Lisbonne         | 152 703    | 2 069 467  | 7,38% |
| Setúbal          | 45 356     | 658 326    | 6,89% |
| Guarda           | 13 699     | 205 631    | 6,66% |
| Faro             | 17 994     | 323 534    | 5,56% |
| Vila Real        | 13 301     | 264 381    | 5,03% |
| Coimbra          | 21 887     | 436 324    | 5,02% |
| Viseu            | 20 837     | 423 648    | 4,92% |
| Leiria           | 18 220     | 420 229    | 4,34% |
| Santarém         | 19 594     | 454 123    | 4,31% |
| Aveiro           | 25 880     | 622 988    | 4,15% |
| Castelo Branco   | 9 387      | 234 230    | 4,01% |
| Porto            | 53 693     | 1 562 287  | 3,44% |
| Viana do Castelo | 7 553      | 256 814    | 2,94% |
| Braga            | 15 190     | 708 924    | 2,14% |
| Madère           | 6 584      | 252 844    | 2,60% |
| Portalegre       | 3 433      | 142 905    | 2,40% |
| Évora            | 3 735      | 180 277    | 2,07% |
| Açores           | 4 515      | 243 410    | 1,85% |
| Beja             | 2 916      | 188 420    | 1,55% |
| TOTAL            | 471 427    | 9 833 014  | 4,79% |

Source: Op.cit., PIRES 2003 et Recensement de la population 1981, INE.

Les régions dans lesquelles les *retornados* représentaient une part de la population résidente la plus élevée étaient celles de Bragança (8,11%), Lisbonne (7,38%) et Setúbal (6,89%), alors que dans celles d'Évora, dans l'archipel des Açores et dans la région de Beja ils ne représentaient, respectivement, que 2,07%, 1,85% et 1,55% de la population de ces régions<sup>468</sup>.

Ibidem., et Recensement de la population 1981, INE. Disponible sur http://censos.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=censos historia pt 1981, consulté le 21/01/2018.

Graphique 4 - Part des retornados dans la population résidente des districts portugais.

Source: Op.cit., PIRES 2003 et Recensement de la population 1981, INE. Disponible sur http://censos.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=censos\_historia\_pt\_1981.

L'étude du sociologue Rui Pena Pires nous apprend également qu'en 1981, la population rapatriée était surreprésentée dans les agglomérations de plus de 1 000 habitants, l'exemple le plus significatif étant celui des agglomérations de plus de 10 000 habitants, où 42,4% des *retornados* étaient présents, contre 29,7% de l'ensemble de la population portugaise<sup>469</sup>. Cependant, plus de 20% de la population rapatriée résidaient dans des agglomérations de moins de 500 habitants<sup>470</sup>. Cette installation rurale d'une partie de la population rapatriée amena le 17 août 1976 le quotidien *DL* à titrer : « *Retornados*, émigrants et Lisboètes : il n'y a jamais eu autant de monde dans les villages portugais »<sup>471</sup>.

Cette installation de la population rapatriée en milieu rural s'explique par le fait que près de 53% des *retornados* nés au Portugal s'installèrent, à leur retour, dans leur région d'origine<sup>472</sup>. Les régions les plus marquées par ce « retour aux origines »<sup>473</sup> furent celles de Lisbonne, où 70,8% des *retornados* nés dans cette région s'y installèrent à leur arrivée au Portugal, Porto (69,5%) et enfin l'archipel des Açores et la région d'Aveiro où ce phénomène concerna 67% des *retornados* nés dans ces deux régions<sup>474</sup>. À l'inverse, ce furent les trois régions où

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup> 7,9% des *retornados* résidaient en 1981 dans des villes de 5 000 à 9 999 habitants, contre 4,9% de la population portugaise. *Op.cit.*, PIRES 2003, p.205.

<sup>470 10,4%</sup> des retornados résidaient dans des agglomérations de 200 à 499 habitants. *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup> *DL*, 17/08/1976, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27616#!10, consulté le 25/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup> *Op. cit.*, PIRES 2003, p.205.

 $<sup>^{473}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>474</sup> *Ibid.*, pp.206-207.

s'installèrent le moins de *retornados*, les régions d'Évora, Portalegre et Beja, qui furent également les moins concernées par le retour « aux origines » des anciens colons Portugais<sup>475</sup>. Cependant, ce furent dans les régions de l'intérieur et dans les archipels que la part des *retornados* nés dans ces régions par rapport à l'ensemble de la population rapatriée y résidant était la plus élevée. Dans le cas de Madère, 91% des *retornados* installés dans l'archipel y étaient nés. Cette part s'élevait à 87,8% dans le cas de Bragança, 84,4% dans la région de Guarda ou encore 83,1% dans celle de Vila Real<sup>476</sup>. Selon le sociologue Rui Pena Pires, ce choix du retour aux origines fut motivé par le fait que les *retornados* pouvaient compter à leur arrivée sur une solidarité familiale, leur permettant un « soutien dans les domaines relationnel, culturel et affectif »<sup>477</sup>.

Ces données montrent également que les régions du littoral portugais, notamment celles de Lisbonne, Porto et Setúbal, attirèrent fortement les *retornados* lors de leur arrivée au Portugal, puisque la part des *retornados* nés dans ces régions par rapport au nombre total de *retornados* y résidant était moindre que dans le reste du pays<sup>478</sup>. Cela s'explique par le fait qu'il s'agissait des régions les plus développées, les *retornados* choisissant de s'y installer dans l'espoir de retrouver plus facilement une situation ou un emploi<sup>479</sup>.

L'arrivée et l'installation soudaines de près d'un demi-million de *retornados* eut de fortes répercussions sur la démographie portugaise. Selon Rui Pena Pires, ces derniers participèrent à hauteur de 40% à l'augmentation démographique que connut le Portugal entre 1970 et 1981 (1 184 645 individus)<sup>480</sup>. Au-delà de cette conséquence quantitative, les caractéristiques de la population rapatriée, majoritairement jeune et masculine, permirent un rééquilibrage des structures démographiques qui caractérisaient alors le Portugal, atténuant ainsi le déficit résultant d'un très fort taux d'émigration de main d'œuvre masculine, notamment à destination de la France. Selon les chiffres présentés par Fernando Maria Costa et Manuel Carlos Lopes Porto, entre 1960 et 1975, ce furent 780 776 individus qui émigrèrent à partir du Portugal continental, ce qui représentait 9,4% de la population résidente recensée en 1960<sup>481</sup>. Il

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup> 32,3% des *retornados* nés dans la région d'Évora s'y installèrent, 28,9% dans le cas de Portalegre et 23% dans celui de Beja. *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup> *Ibid.*, p.205.

<sup>&</sup>lt;sup>478</sup> Dans le cas de Porto cette part était de 60,5%, dans le cas de Lisbonne elle s'élevait à 31,1% et dans celui de Setúbal à 18,1%, le taux le moins élevé de l'ensemble du territoire portugais. *Ibid.*, pp.206-207. <sup>479</sup> *Ibid.*, pp.205-208.

<sup>480</sup> *Ibid.*, p.209.

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup> COSTA, Fernando Maria, PORTO, Manuel Carlos Lopes, "A Emigração e o Desenvolvimento da Região Centro", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.45-59, p.46.

faut souligner que ces données concernent uniquement l'émigration légale, ne prenant pas en compte, notamment, les départs clandestins de Portugais, entre 1961 et 1974, en particulier des hommes qui ne souhaitaient pas combattre dans les colonies. L'installation des *retornados*, associée au retour de certains émigrés à la suite de la chute de l'*Estado Novo*, ne combla donc pas le déficit démographique que connaissait le pays mais permit de pallier le vieillissement de la population portugaise en rééquilibrant la pyramide des âges.

### 2. Les caractéristiques socio-professionnelles de la population rapatriée

L'arrivée et l'installation de la population rapatriée n'eut pas seulement un impact sur le plan démographique mais également sur le profil socio-professionnel de la population portugaise. Comme le souligne Rui Pena Pires, les qualifications scolaires des anciens colons portugais les firent également se démarquer du reste de la population. En effet, si en 1981, 28,3% des Portugais de plus de 30 ans étaient analphabètes, seuls 5,8% des *retornados* de cette classe d'âge ne savaient ni lire ni écrire<sup>482</sup>. En ce qui concerne le niveau d'études, alors que la population rapatriée de plus de 30 ans ne représentait que 5,3% de cette classe d'âge, les *retornados* représentaient 11,1% des individus de plus de 30 ans ayant suivi une formation universitaire<sup>483</sup>.

En termes de domaines de spécialisation, les Portugais des anciennes colonies représentaient près de 20% des individus formés dans le domaine des sciences agricoles, 12% des ingénieurs et 9,9% des diplômés du secteur médical (médecine, secteur paramédical et pharmaceutique)<sup>484</sup>. Cette surqualification scolaire de la population rapatriée, en comparaison avec la population résidente dans son ensemble, s'explique par le fait que, comme le souligne Christoph Kalter, le profil recherché par l'*Estado Novo* en ce qui concerne les candidats au départ vers les colonies était celui de personnes « plus qualifiées que la moyenne »<sup>485</sup>. Selon Isabel Boura, Rui Jacinto, Jim R. Lewis et Allan M. William, cette caractéristique différencia les *retornados* des autres émigrés portugais revenus au lendemain de la révolution, ces derniers formant plutôt une main

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> *Op.cit.*, PIRES 2003, p.213.

<sup>483</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Ibidem

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> KALTER, Christoph, "Gente pós-colonial: quem eram os retornados?" *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.101-120, p.106.

d'œuvre non qualifiée<sup>486</sup>.

Le recensement général de la population de 1981 permit également de savoir qu'elles étaient les activités professionnelles exercées par les *retornados*. Des 239 486 individus qui déclarèrent en 1981 exercer une activité, plus d'un tiers travaillait dans le secteur des services à la collectivité et aux personnes, près de 20% dans celui du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, pourcentages plus élevés, dans ces deux cas, que pour l'ensemble de la population active portugaise<sup>487</sup>. Les *retornados* étaient également surreprésentés dans le domaine des transports, du stockage et des communications, et dans celui de la banque et des services financiers<sup>488</sup>. À l'inverse, si dans les colonies 6% des *retornados* exerçaient une profession liée à l'agriculture, la chasse ou la pêche, au Portugal la population rapatriée ne représentait plus qu'1,9% du nombre total de ces professionnels<sup>489</sup>. En ce qui concerne les postes occupés par les *retornados*, il convient de souligner la surreprésentation de ces derniers dans des postes à responsabilités. En effet, les anciens colons portugais représentaient, en 1981, 10% des dirigeants et cadres supérieurs du Portugal, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Ils étaient en revanche sous-représentés parmi les ouvriers<sup>490</sup>.

S'agissant de ces caractéristiques socio-professionnelles de la population rapatriée, le sociologue Rui Pena Pires conclut : « On observe une plus grande présence des *retornados* dans les groupes socioéconomiques disposant d'avantage de moyens techniques, économiques et organisationnels, et une plus faible présence dans les groupes subordonnés »<sup>491</sup>. L'installation des *retornados*, et la répartition géographique de ces derniers, eut ainsi pour conséquence une augmentation significative du nombre de personnes qualifiées, une augmentation qui fut particulièrement visible dans les régions les moins développées du Portugal<sup>492</sup>.

Au lendemain de la révolution des Œillets, le Portugal commença à voir arriver les premiers colons portugais qui avaient pris la décision d'abandonner les territoires en passe de

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup> BOURA, Isabel, JACINTO, Rui, LEWIS, Jim R., WILLIAM, Allan M., "The Economic Impact of Returned Emigrants: Evidence From Leiria, Mangualde And Sabugal", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.63-116, p.66.

<sup>&</sup>lt;sup>487</sup> Ce pourcentage s'élevait à 20,5% pour ce qui est du domaine des services à la collectivité et aux personnes, et à 13,4% pour le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie. *Op.cit.*, PIRES 2003, p.216.

<sup>&</sup>lt;sup>488</sup> 6,1% des *retornados* travaillaient dans le secteur lié aux transports et aux communications, contre 5% de la population active totale et 6% dans le secteur bancaire, contre 2,6% de la population active portugaise. *Ibidem*. <sup>489</sup> *Ibidem*.

<sup>490</sup> *Ibid.*, p.215.

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup> *Ibid.* p.218.

<sup>&</sup>lt;sup>492</sup> *Ibid*. p.214.

devenir indépendants. Une partie de cette population effectua le trajet vers l'ancienne métropole par ses propres moyens, et un grand nombre de *retornados* d'Angola arrivèrent à Lisbonne dans le cadre d'un pont aérien organisé à partir de Luanda et Nova Lisboa. La majorité de la population d'origine portugaise d'Angola décida de quitter à tout prix l'ancienne colonie notamment en raison de la propagation des conflits entre les trois mouvements de libération angolais à l'ensemble du territoire. L'exode atteignit son apogée à la fin de l'été et au début de l'automne 1975 et obligea l'État portugais à organiser une évacuation collective.

Face à ce phénomène migratoire sans précédent, qui vint non seulement modifier les caractéristiques démographiques, mais également les caractéristiques socio-économiques de la population portugaise, l'État portugais dut rapidement penser et mettre en place un ensemble de politiques à destination des *retornados*. Une fois la phase de rapatriement achevée, il s'agissait de permettre l'intégration au sein de la société portugaise de la population rapatriée et ainsi répondre au défi que représenta l'installation de près d'un demi-million d'individus dans un pays qui sortait de près d'un demi-siècle passé sous le joug du salazarisme.



#### **CHAPITRE IV**

## REGARDS CROISÉS: L'ALGÉRIE COLONIALE (1830-1962)

La France débuta son aventure coloniale en Algérie en 1830. Le 14 juin, à Sidi-Ferruch, situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Alger, quelques 35 000 hommes débarquèrent de 675 navires de guerre français<sup>493</sup>. Le 5 juillet, Alger capitulait, mettant fin ainsi à la domination ottomane en place depuis trois siècles sur l'Algérie<sup>494</sup>. Cette expédition militaire, qui pouvait s'apparenter au « fruit d'un concours de circonstance »<sup>495</sup> répondant par la force à un affront diplomatique commis par le dey d'Alger à l'encontre du consul de France à Alger<sup>496</sup>, était avant tout l'occasion pour la France de « retrouver son rang de grande puissance remis en cause depuis Waterloo »<sup>497</sup>. La France s'employa alors, à partir de 1839, à la conquête du territoire algérien dans son ensemble<sup>498</sup>, marquant ainsi une rupture dans les relations diplomatiques jusqu'alors relativement équilibrées dans l'espace méditerranéen<sup>499</sup>. La conquête française de l'Algérie fut d'une extrême violence. La France se trouva confrontée dès son arrivée à de farouches résistances algériennes, diverses mais qui eurent néanmoins la brutalité comme point commun : « La violence qui se déchaîne dès juillet 1830, [donna] aux affrontements un caractère de férocité inconnu jusqu'alors. », souligne Vincent Joly<sup>500</sup>. Après avoir conquis l'Algérie par l'épée, il restait à la France à la coloniser par la charrue<sup>501</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>493</sup> JOLY, Vincent, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2009, p.40.

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup> PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie, "1830-1880 : la conquête et la résistance des Algériens", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.19-44, p.19.

<sup>495</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup> Cet « incident diplomatique » qui eut lieu le 27 avril 1827, lorsque le dey d'Alger donna un « coup d'éventail » au consul de France à Alger à la suite d'un désaccord commercial. S'en suivit un blocus français de la côte algérienne, auquel le dey répondit par la destruction d'un navire français. *Ibid.*, p.24.

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup> Op.cit., JOLY 2009, p.39. L'auteur souligne par ailleurs que l'opinion publique française, à l'exception de quelques villes du sud de la France, n'était pas favorable à cette expédition militaire.

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup> Op.cit., PEYROULOU, TENGOUR, THENAULT 2014, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>499</sup> DAKHLIA, Jocelyne, "1830, une rencontre?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.142-149, p.145.

<sup>&</sup>lt;sup>500</sup> JOLY, Vincent, "Les résistances à la conquête, 1830-1880", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.95-102, p.95. Hélène Blais nous apprend que dès 1832 quelques voix s'élevèrent en France pour dénoncer les violences de la conquête. BLAIS, Hélène, "Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.52-57, p.53.

<sup>&</sup>lt;sup>501</sup> PERVILLÉ, Guy, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2015a, p.5.

Figure 6 - Un siècle de conquête de l'Algérie, 1830-1930<sup>502</sup>.

Sources: Op.cit., PEYROULOU, TENGOUR, THENAULT, 2014, p.21.

Le 12 novembre 1848, l'Algérie devint un « territoire français », organisé, à l'instar de la métropole, en trois départements<sup>503</sup>. Ce changement de statut, qui la différenciait ainsi du reste des colonies françaises, fut également important sur le plan symbolique, réaffirmant le caractère un et indivisible de l'ensemble formé par le territoire national métropolitain et l'Algérie. Selon l'historienne Hélène Blais, ce statut conféré à l'Algérie permettait également de distinguer l'Algérie des anciennes colonies (Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane) : « À une époque de condamnation de l'esclavage, il s'agissait pour les partisans de la colonisation de donner à entendre que l'Algérie n'était pas vraiment une colonie, au moins au sens qu'avait eu ce mot sous l'Ancien Régime », souligne l'historienne<sup>504</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>502</sup> Sur la question de la délimitation des frontières de l'Algérie coloniale, voir BLAIS, Hélène, "La longue histoire de la délimitation des frontières de l'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.110-113.

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup> Op.cit., PEYROULOU, TENGOUR, THENAULT 2014, p.33. En juin 1956 le nombre de départements algériens passent de trois à douze. BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014. Hélène Blais nous apprend que dès les années 1834-1835 certains libéraux souhaitaient que l'Algérie soit considérée comme « un appendice de la France ». Op.cit., BLAIS 2014a, p.56. <sup>504</sup> *Ibidem*.

Ce chapitre a pour objectif de présenter dans une première partie un portrait de l'Algérie coloniale, avant d'aborder, dans un deuxième temps, la fin de l'Algérie française, autrement dit la guerre d'indépendance algérienne, pour enfin, dans une troisième partie, présenter l'organisation et les impacts du rapatriement des Français d'Algérie lors l'été 1962.

#### I. Algérie coloniale (1830-1962).

## 1. Le portrait démographique de l'Algérie coloniale (1830-1962)

Avant même la conquête française de l'Algérie, la population de ce territoire se caractérisait déjà par une grande diversité culturelle, du fait de la présence de personnes originaires de tout le pourtour méditerranéen, ainsi que d'une communauté juive. Cette variété d'origines augmenta à partir de 1830 : à côté d'une grande majorité d'Algériens, la population d'Algérie comptait désormais, des Anglais, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Allemands, des Portugais, des Suisses, des Belges, des Grecs, des Russes, et bien sûr, des Français<sup>505</sup>. Les autorités françaises ne voyaient pas d'un bon œil cette diversité culturelle. En mars 1831, le gouverneur général de l'Algérie, le général Pierre Berthezène, présenta les colons étrangers de la manière suivante : « Tous les vagabonds que l'Espagne, l'Italie et surtout Malte ont vomis sur ces côtes »<sup>506</sup>. Les colons originaires du nord de l'Europe, considérés, selon les stéréotypes de l'époque, comme étant plus travailleurs et plus sérieux, étaient préférés aux colons provenant du sud du continent. En 1847, l'Algérie comptait 47 724 Français, 31 528 Espagnols, 8 788 Maltais et 8 175 Italiens<sup>507</sup>, et ce ne fut ainsi qu'à partir de 1850 que les Français devinrent majoritaires au sein des colons européens<sup>508</sup>.

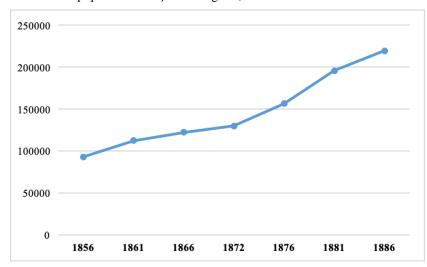
Au lendemain de la conquête de l'Algérie, les autorités françaises tentèrent, d'un côté, de contrôler au mieux l'émigration vers l'Algérie, en essayant d'empêcher l'installation d'« indésirables », pauvres ou délinquants, et de l'autre, elles dispensèrent des aides afin de

129

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup> SESSIONS, Jennifer, "Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.64-70, p.64. <sup>506</sup> Cité par Jennifer Sessions, *ibid.* p.65.

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup> MOUMEN, Abderahmen, "De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, piedsnoirs et harkis en 1962", *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 2010/3 (N° 99), p. 60-68, p.61. <sup>508</sup> *Op.cit.*, SESSIONS 2014, p.68.

stimuler l'émigration vers l'Algérie, notamment grâce au transport gratuit vers la colonie <sup>509</sup>. Cette émigration vers la nouvelle colonie française connut un véritable essor au cours du Second Empire (1852-1870). Ceci eut pour conséquence un doublement de la population européenne et du nombre d'Européens nés en Algérie <sup>510</sup>.



Graphique 5 - Évolution de la population française d'Algérie, 1847-1886.

Sources: Op.cit., MOUMEN (2010), p.61, KATEB, Kamel, "Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880)", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.82-88, p.83, BLEVIS, Laure, "L'invention de l''indigène', Français non citoyen", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014a, pp.212-218, p.217.

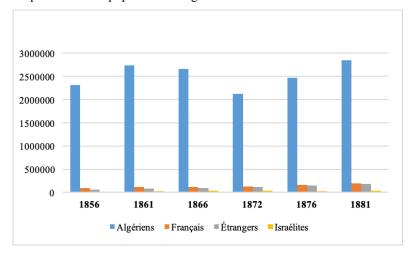
La III<sup>ème</sup> République (1870-1940) développa quant à elle une véritable propagande, diffusée par la presse mais également par les administrations locales métropolitaines, afin d'attirer les candidats à l'émigration coloniale<sup>511</sup>. S'il semble que cette propagande ne fut pas très efficace, et que ce qui poussa les Français à « tenter l'aventure coloniale » ce fut leur réseau relationnel, la population française augmenta toutefois de manière significative entre 1872 et 1886. Certes, mais elle représentait moins de 6% de la population que comptait l'Algérie au cours de cette

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> *Ibidem*. Selon Hugo Vermeren, cette prise en charge de l'État n'étant pas toujours suffisante pour couvrir l'ensemble des frais liés au départ vers l'Algérie, les candidats à l'émigration faisaient appel à la solidarité de leur commune d'origine. L'auteur souligne que « bien souvent, l'émigration des plus pauvres était d'ailleurs perçue comme un soulagement pour le village. ». VERMEREN, Hugo, "Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la IIIe République", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.194-200, p.196.

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup> Op.cit., SESSIONS 2014, p.67. Selon l'auteure, deux colons sur cinq étaient désormais nés en Algérie.

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup> *Op.cit.*, VERMEREN 2014, pp.195-196.

période : en 1856 et en 1861 elle constituait 3,7% de la population totale, 4,1% en 1866, 5,3% en 1872, 5,5% en 1876 et enfin, 5,9% en 1881<sup>512</sup>.



Graphique 6 – Les composantes de la population d'Algérie entre 1856 et 1881.

Sources: Op.cit., KATEB 2014, p.83.

Sur le précédent graphique présentant la population d'Algérie entre 1856 et 1881, la nette diminution des Algériens, entre 1861 et 1872, s'explique par différents facteurs. Premièrement par la résistance algérienne face aux Français<sup>513</sup>, notamment suite à des évènements d'ampleur comme la révolte de 1871 et à la répression coloniale qui s'en suivit. L'Algérie se caractérisa également, jusqu'à la Première Guerre mondiale, par une autre forme de résistance impactant sa population : le départ d'Algériens vers d'autres pays<sup>514</sup>. À ces facteurs, s'ajoutèrent d'autres causes de diminution démographique, telles des épidémies récurrentes de choléra et de typhus, ou encore une famine qui décima la population algérienne en 1867<sup>515</sup>, ensemble de facteurs qui vint entraîner la paupérisation de la population paysanne algérienne<sup>516</sup>.

<sup>-</sup>

Op.cit., KATEB 2014, p.83. Les Français d'Algérie représentèrent jusqu'à 14% de la population, maximum atteint en 1926. En 1954, ils ne représentaient plus que 10% de la population. Op.cit., PERVILLÉ 2015a, p.9.
 Selon Kamel Katel, on peut estimer que 75 000 Algériens sont morts au combat entre 1830 et 1875, auxquels

s'ajoutent 750 000 morts suite à des blessures, rappelant que faute d'informations fiables, il s'agit d'estimations. Op. cit. KATEB 2014, p.85.

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup> *Op. cit.*, JOLY 2014a, p.102.

<sup>515</sup> *Ibidem*.

<sup>516</sup> Entre 1876 et 1921 la population algérienne passa de 2,4 à 4,8 millions. En 1936, la population algérienne s'élevait à 6,2 millions de personnes. THENAULT, Sylvie, "1881-1918 : l"apogée' de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.159-184, p.172 ; PEYROULOU, Jean-Pierre, "1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.319-346, p.327.

Au lendemain de la conquête, les colons français étaient majoritairement issus de la classe ouvrière, au grand dam des autorités qui souhaitaient attirer des agriculteurs afin d'exploiter l'immensité du territoire algérien<sup>517</sup>. Pour ce faire, les autorités françaises entamèrent une véritable politique de confiscation des terres algériennes. En 1834, un officier français exprimait la volonté des autorités en des termes menaçants et humiliants : « Si nous le voulions, nous pourrions prendre vos terres, mais nous vous demandons de nous les donner ; bien que vous ne puissiez pas nous résister, notre gouvernement ne veut pas user de son pouvoir et désire obtenir de vous par la persuasion ce que vous seriez hors d'état de refuser à nos canons. »<sup>518</sup>. Les autorités françaises comptaient par ce biais augmenter le nombre de Français en Algérie face au nombre d'Algériens. La fin du XIXème et les trois premières décennies du XXème siècle se caractérisèrent ainsi par un plus grand nombre d'installations de colons dans les campagnes. La mise en œuvre de politiques visant à développer les colonies agricoles, et en particulier au lendemain de la révolte de 1871 et de la confiscation de 450 000 hectares par les autorités françaises, eurent pour conséquence de dynamiser ces installations<sup>519</sup>.

De nouveaux centres de colonisation furent créés : 474 entre 1871 et 1900, et 199 nouvelles créations au cours des vingt années qui suivirent<sup>520</sup>. La période allant de 1926 et 1936 fut, quant à elle, marquée par le développement de la grande colonisation foncière qui eut pour conséquence la diminution de la petite propriété agricole européenne, et l'apparition d'un « prolétariat agricole 'indigène' », estimé en 1936 à plus de 450 000 journaliers<sup>521</sup>. À la veille de la guerre d'indépendance, en 1954, seuls 8% des Français d'Algérie actifs étaient des agriculteurs ou propriétaires, métayers ou salariés agricoles, alors que près de la moitié étaient des salariés non agricoles (44%) et 29% des fonctionnaires<sup>522</sup>.

En termes d'aménagement du territoire, l'Algérie était administrée selon deux organisations territoriales : les communes de plein exercice et les communes mixtes. Les premières, dans la majorité des cas situées sur le littoral algérien et peuplées majoritairement

<sup>&</sup>lt;sup>517</sup> En 1846, seulement 16 422 des 109 400 des colons européens vivaient de l'agriculture. *Op.cit.*, SESSIONS 2014, p.66.

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> Cité par André Nouschi *in* NOUSCHI, André, "La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.189-194, p.189.

<sup>&</sup>lt;sup>519</sup> Hugo Vermeren nous apprend qu'entre 1871 et 1895, près de 6 000 familles françaises s'installèrent ainsi dans les campagnes. *Op.cit.*, VERMEREN 2014, p.195.

<sup>&</sup>lt;sup>520</sup> *Op.cit.*, NOUSCHI 2014, p.192.

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup> *Op.cit.*, PEYROULOU 2014a, p.325.

<sup>&</sup>lt;sup>522</sup> 1% des Français d'Algérie était des industriels, 4% exerçaient une profession libérale, 5% étaient des artisans et 9% étaient des commerçants. SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, *Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris : Éditions EHESS, 2010, p.36.

d'Européens<sup>523</sup>, étaient organisées sur le modèle métropolitain, avec à leur tête, un maire et un conseil municipal<sup>524</sup>. Les communes mixtes étaient quant à elles de vastes « organisation[s] administrative[s] intermédiaire[s] »<sup>525</sup>, qui se développèrent notamment au cours des années 1880, et qui regroupaient à la fois des centres de colonisation, habités donc par des colons que les autorités s'efforçaient à retenir dans les campagnes afin d'éviter que ces derniers ne rejoignent les centres urbains<sup>526</sup>, et une grande majorité d'Algériens résidant dans des douars, agglomérations rurales algériennes<sup>527</sup>. Ces communes mixtes qui couvrirent jusqu'à 80% du territoire algérien<sup>528</sup>, étaient dirigées par un administrateur, secondé par un personnel français et par des adjoints algériens. Ces derniers étaient chargés de la gestion des douars en qualité de représentants de l'administration coloniale<sup>529</sup>.

La population de l'Algérie française était donc profondément divisée : une minorité d'origine française (1 021 047 en 1960<sup>530</sup>) et européenne urbaine<sup>531</sup>, et une majorité algérienne rurale, malgré la prise de possession de la part des colons français et européens de 2,5 millions d'hectares de terres arables au cours des 132 années de domination coloniale<sup>532</sup>.

# 2. Des statuts différents pour les habitants de l'Algérie coloniale

Au-delà d'une diversité d'origines, une diversité de statuts caractérisait également l'Algérie française. Le 14 juillet 1865, un sénatus-consulte posa les premières bases de la définition de la nationalité dans la nouvelle colonie, créant ainsi un statut pour la population algérienne. « Cette matrice du droit colonial »<sup>533</sup> détermina que les Algériens, les « musulmans » selon la terminologie de l'époque, devenaient dès lors des « indigènes ». Ils avaient la nationalité française, tout en ne possédant pas la citoyenneté française et conservaient

<sup>&</sup>lt;sup>523</sup> En 1902 75% des Français d'Algérie et des étrangers résidaient dans des communes de plein exercice. *Op.cit.*, THENAULT 2014a, p.166.

<sup>524</sup> Ibidem.

MUSSARD, Christine, "La commune mixte, espace d'une rencontre ?", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la *période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.278-281, p.278. <sup>526</sup> *Ibid.*, p.280.

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup> En 1902, 75% des Algériens résidaient dans ces communes mixtes. *Op.cit.*, THENAULT 2014a, p.166.

<sup>&</sup>lt;sup>528</sup> *Op.cit.*, MUSSARD 2014, p.278.

<sup>&</sup>lt;sup>529</sup> *Ibid.*, p.280.

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup> *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.31, *op.cit.*, Moumen 2010, p.61.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup> En 1886, 68% des Français vivent dans des villes. Les villes d'Alger, Oran, Constantine, Bône, Mostaganem et Philippeville comptaient, en 1906, plus d'habitants européens que d'Algériens. Op.cit., THENAULT 2014a, p.179. <sup>532</sup> *Op.cit.*, NOUSCHI 2014, p.189.

<sup>&</sup>lt;sup>533</sup> *Op.cit.*, BLEVIS 2014a, p.214.

leur statut personnel confessionnel, ce à quoi s'étaient engagées les autorités françaises dans l'acte de capitulation du 5 juillet 1830. Les Algériens dépendaient ainsi du droit civil, mais également d'un droit pénal spécifique. Ils pouvaient certes demander une naturalisation, mais elle ne fut octroyée qu'à de rares occasions : entre 1865 et 1937, seules 4 298 naturalisations furent effectuées, soit moins de soixante par an<sup>534</sup>.

En juin 1881, une loi vint compléter la définition du statut des Algériens<sup>535</sup>. Connu sous le nom de code ou régime de l'indigénat, et conçu pour une durée de sept ans renouvelables, cette « législation pénale d'exception »<sup>536</sup> détermine un ensemble d'infractions « ni prévues ni réprimées par la loi française »<sup>537</sup> concernant uniquement les Algériens, assorties de sanctions spécifiques<sup>538</sup>. Isabelle Merle montre bien qu'il s'agissait là d'un outil de surveillance dont le but était d'assoir la domination coloniale et qui touchait « tous les domaines de la vie quotidienne »<sup>539</sup>, allant des règles vestimentaires à respecter, au retard de paiement des impôts, au non-respect des interdictions de circulation, au manque de respect envers les autorités, ou encore au refus d'obéir aux ordres de ces dernières<sup>540</sup>. Ce régime fut pensé comme un outil nécessaire, mais transitoire, dans le cadre de la « pacification » du territoire algérien, présenté comme un « sas, un passage obligé dans le lent travail que nécessite l'œuvre de la 'mission civilisatrice'»<sup>541</sup>, justifiant aux yeux des autorités françaises la mise en place d'une « répression particulière échappant aux garanties du droit commun »<sup>542</sup>. Il revenait au gouverneur<sup>543</sup>, ou à un subalterne, autrement dit à des agents administratifs, parmi lesquels les administrateurs des communes mixtes qui furent dotés des pouvoirs disciplinaires<sup>544</sup>, de juger ces cas d'infractions.

<sup>&</sup>lt;sup>534</sup> PERVILLÉ, Guy, "La politique algérienne de la France (1830-1962)", *Le Genre humain*, 1997/1 n° 32, 1997, pp.27-37, p.30.

<sup>&</sup>lt;sup>535</sup> Le régime de l'indigénat fut appliqué dans l'ensemble des colonies françaises bien que « sous des formes variées, de façon totale ou partielle, selon les périodes et les territoires ». MERLE, Isabelle, "De la 'légalisation' de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question", *Politix*, vol. 17, n°66, 2004, pp. 137-162, p.142.

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup> SAVARESE, Éric, "Des récits à l'histoire. Penser la relation coloniale", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008b, pp.55-66, p.63. <sup>537</sup> *Op.cit.*, MERLE 2004, p.143.

Les sanctions étaient les suivantes : amendes collectives, saisie des biens et internement administratif. À partir de 1897 les administrateurs furent autorisés à convertir les amendes et les peines de prison en journées de travail forcé. Sylvie Thénault nous apprend qu'entre 1898 et 1910 près de 600 000 jours de travail forcé furent ainsi imposés aux Algériens. THENAULT, Sylvie, "Le 'code de l'indigénat'", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.200-206, p.200.

539 *Op.cit.*, MERLE 2004, p.148.

Ces ordres pouvaient correspondre à « des gardes de nuit, corvées, réquisitions d'animaux ou de matériels, participation à des transports, etc. », *ibidem*. <sup>541</sup> *Ibid.*, p.162.

<sup>&</sup>lt;sup>542</sup> *Op.cit.*, THENAULT 2014b, p.200.

Le gouverneur avait le pouvoir « sans contradiction ni débat, d'interner, de séquestrer ou de soumettre à amende », prérogatives réaffirmées dans un décret du 26 août 1888. *Op.cit.*, MERLE 2004, p.147. 544 *Op.cit.*, THENAULT 2014b, p.201.

La séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs, chère à la République, ne s'appliquait donc pas dans les départements français d'Algérie lorsqu'il s'agissait des Algériens<sup>545</sup>. Suspendu en juillet 1914<sup>546</sup>, ces mesures furent de moins en moins appliquées au lendemain de la Première Guerre mondiale, découlant de la « volonté d'alléger le joug colonial alors que les Algériens avaient contribué, par leurs sacrifices, à la victoire française »<sup>547</sup>. Cependant, il fallut attendre mars 1944 pour que l'ensemble des mesures d'exception à l'égard des Algériens soit aboli<sup>548</sup>. Le régime de l'indigénat, lui, ne disparut totalement qu'en 1946.

En 1919 une nouvelle loi vint légèrement modifier l'accès à la citoyenneté pour certaines catégories d'Algériens (les militaires ayant fait preuve de loyauté envers la France, ceux qui savent lire et écrire le français, les Algériens ayant une fonction publique, ceux ayant reçu une décoration française, les notables, ou encore les épouses et enfants d'Algériens naturalisés), le gouverneur général conservant toutefois son droit de véto<sup>549</sup>. Cette loi modifia également les droits électoraux des Algériens, élargissant l'électorat « indigène » et permettant la participation des conseillers algériens aux élections des maires <sup>550</sup>. En 1936, un projet connu sous le nom de projet Blum-Violette fut présenté par le Front populaire. Il visait à élargir la citoyenneté française à 20 000 Algériens<sup>551</sup>, mais ce projet ne passa pas. Cette tentative de réforme fut donc un échec.

Enfin, en mai 1946, les Algériens obtinrent la citoyenneté française, suite à la promulgation de la loi n°46-940 du 7 mai 1946, connu sous le nom de loi Lamine Gueve<sup>552</sup>. Ne comportant qu'un seul article, cette loi stipulait :

<sup>&</sup>lt;sup>545</sup> Cet élément fut une des raisons des critiques émises à chaque renouvellement du régime de l'indigénat par des députés et des sénateurs, ce régime ouvrant « une brèche dans la conception même de la légalité républicaine ». *Op.cit.*, MERLE 2004, p.148.

MEYNIER, Gilbert, "Les Algériens et la guerre de 1914-1918", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la *période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.229-234, p.231. <sup>547</sup> *Op.cit.*, THENAULT 2014b, p.205.

<sup>548</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>549</sup> BLEVIS, Laure, "Quelle citoyenneté pour les Algériens ?", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014b, pp.352-358, p.356. 550 Ibidem.

<sup>551</sup> STORA, Benjamin, "Messali Hadj et la création de l'Étoile nord-africaine en 1926", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.393-397, p.395.

TENGOUR, Ouanassa Siari, "1945-1962 : vers l'indépendance", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014a, pp.465-493, p.468.

« À partir du 1<sup>er</sup> juin 1946, tous les ressortissants des territoires d'outre-mer (Algérie comprise) ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exerceront leurs droits de citoyens. »<sup>553</sup>.

Malgré leur qualité de citoyens français, les Algériens continuaient à être victimes d'un système inégalitaire. À la suite de l'adoption du « statut de l'Algérie » en septembre 1947, une Assemblée algérienne fut créée, mais en conservant toutefois un système de double collège, où la minorité européenne avait le même poids représentatif que la majorité algérienne, pourtant huit fois plus importante<sup>554</sup>.

En ce qui concerne la population juive, qui comme nous l'avons vu, était déjà présente en Algérie avant l'annexion française, l'année 1870 marqua pour elle un véritable tournant. Le décret du 24 octobre, connu sous le nom de décret Crémieux, du nom du ministre de la Justice du gouvernement de la Défense nationale, et président de l'Alliance israélite universelle<sup>555</sup>, incorpora en effet les Juifs d'Algérie au groupe des citoyens français<sup>556</sup>. Avant cela, les Juifs avaient la nationalité française mais étaient considérés comme des « indigènes », pouvant être naturalisés à condition de renoncer à leur statut personnel, au même titre que les Algériens. Par le biais de ce décret, ce furent quelques 34 000 Juifs qui devinrent des citoyens français de plein droit<sup>557</sup>. En contrepartie, ces derniers devaient se soumettre au code civil. Laure Blévis souligne que « l'importance du décret réside dans le caractère massif et obligatoire du changement de statut. » <sup>558</sup>. En faisant des Juifs d'Algérie des citoyens français, les autorités augmentèrent sensiblement le nombre de Français en Algérie. Cependant, la capitulation de la France en 1940 eut pour conséquence l'abrogation, le 7 octobre 1940, du décret Crémieux, renvoyant ainsi les Juifs au statut « d'indigène » <sup>559</sup>. Si les Juifs d'Algérie échappèrent à la déportation et à

\_

Loi n°46-940 du 7 mai 1946. Disponible sur http://lexpol.cloud.pf/document.php?document=188590&deb=492&fin=492&titre=TG9pIG7CsCA0Ni05NDAg ZHUgMDcvMDUvMTk0Ng==, consulté le 11/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>554</sup> Op.cit., TENGOUR 2014a, pp.468-469. Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.33.

<sup>&</sup>lt;sup>555</sup> *Op.cit.*, BLEVIS 2014a, p.215.

<sup>556</sup> Seuls les Juifs résidant au nord du Sahara furent cependant concernés par ce décret. Sung-Eun Choi nous indique que les Juifs du Sahara ne devinrent français qu'en 1961. CHOI, Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>557</sup> JORDI, Jean-Jacques, *Idées reçues sur les Pieds-Noirs*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018, p.31.

<sup>&</sup>lt;sup>558</sup> *Op.cit.*, BLEVIS 2014a, p.216.

Les Juifs ayant combattu pour la France durant la Première Guerre mondiale ainsi qu'entre 1939 et 1940, ne furent cependant pas concernés par cette abrogation. Cette exception ne concerna qu'1% des Juifs d'Algérie. BROCHIER, André, "1940-1943, les Juifs rejetés dans l'indigénat", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.408-411, p.409, p.411.

l'extermination, les lois de Vichy s'appliquèrent également en Algérie, notamment en ce qui concerne la déclaration de « l'état de Juif » ainsi que l'interdiction d'accès à certaines professions<sup>560</sup>. Le 20 octobre 1943 l'abrogation du décret Crémieux fut annulée par le Comité français de la libération nationale (CFLN), sans qu'il soit pour autant officiellement rétabli<sup>561</sup>.

Près de vingt ans après la promulgation du décret Crémieux qui fit des Juifs d'Algérie des citoyens français, la loi du 24 juin 1889 décréta la naturalisation automatique de l'ensemble des enfants d'Européens nés en Algérie. Avant cette loi, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 stipulait que les étrangers pouvaient être naturalisés et devenir des citoyens français s'ils pouvaient justifier qu'ils résidaient depuis au moins trois ans en Algérie<sup>562</sup>. La promulgation de cette loi, étant donné l'importance démographique de la population européenne résidant dans ce territoire, eut pour conséquence une forte augmentation du nombre de Français d'Algérie. En 1886, les Européens d'Algérie étaient au nombre de 203 154, pour 219 071 Français<sup>563</sup>. Cette loi fut d'autant plus importante que Laure Blévis nous apprend qu'à partir de 1896 il y avait plus d'Européens nés en Algérie, que d'immigrés européens<sup>564</sup>. Face au poids démographique grandissant de cette communauté, les autorités françaises craignirent des attitudes séparatistes. Cette loi permit donc de limiter ces risques tout en augmentant le nombre de Français face au plus de trois millions d'Algériens<sup>565</sup>, venant ainsi soulager ce qu'Alain Ruscio appelle la « 'phobie de l'encerclement', cette sensation fort désagréable qu'avaient les Européens d'être en permanence épiés, guettés, fragilisés »<sup>566</sup>. Selon Charles-Robert Ageron, la loi sur la nationalité de 1889 représenta « l'acte de naissance du peuple européen d'Algérie » 567, qui se présenta dès lors comme « algérien », en opposition aux « musulmans indigènes », eux-mêmes légalement Français, mais pas citoyens<sup>568</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>560</sup> Les Juifs d'Algérie ne furent pas contraints de porter l'étoile jaune. *Ibid.*, p.409.

<sup>&</sup>lt;sup>561</sup> Op.cit., PERVILLÉ 1997, p.29. Pour une analyse concernant les Juifs anticoloniaux au lendemain de l'indépendance de l'Algérie voir LE FOLL-LUCIANI, Pierre-Jean, "La sortie de guerre de militants juifs algériens et la construction d'une algérianité d'État (1962-1963)", in JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.57-68.

<sup>&</sup>lt;sup>562</sup> *Op.cit.*, BLEVIS 2014a, p.213.

<sup>&</sup>lt;sup>563</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>564</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>565</sup> En 1911, l'Algérie comptait ainsi officiellement 492 660 Français et 4 740 000 Algériens. *Op.cit.*, VERMEREN 2014, p.199.

<sup>&</sup>lt;sup>566</sup> RUSCIO, Alain), Nostalgérie. L'interminable histoire de l'OAS, Paris: La Découverte, 2015, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>567</sup> Cité par Sylvie Thénault, *in* THENAULT, Sylvie, "1881-1918 : l"apogée' de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.159-184, p.164.

<sup>&</sup>lt;sup>568</sup> *Ibid.*, p.165.

Le décret Crémieux de 1870 et la loi de naturalisation de 1889 furent loin de faire l'unanimité au sein de la population française d'Algérie. Didier Guignard mentionne les comportements racistes des Français d'Algérie qui furent relayés par la presse algérienne, à l'encontre des Juifs, mais également à l'encontre des Européens<sup>569</sup>. Dans le cas précis des Juifs, il souligne que « chez les Européens d'Algérie, la haine du Juif se nourrissait des mêmes préjugés religieux, économiques et 'raciaux' qu'en métropole »<sup>570</sup>, auxquels s'ajoutait une dimension politique des suites du décret Crémieux. Des violences éclatèrent à plusieurs reprises notamment à l'encontre de commerçants juifs, particulièrement au cours des périodes électorales de la fin du siècle, ceci pour décourager les Juifs d'exercer leur droit de vote<sup>571</sup>. Les candidats « antijuifs » à ces élections firent de très bons résultats, ce qui leur permit notamment de conquérir en 1896 les grandes villes algériennes, dont Alger<sup>572</sup>. L'abrogation du décret Crémieux en 1940, l'une des revendications des ligues antijuives qui avaient vu le jour dans les années 1880<sup>573</sup>, fut généralement bien accueillie par les Français d'Algérie, nous apprend André Brochier<sup>574</sup>.

L'histoire de l'Algérie sous domination française fut marquée par la définition de différents statuts visant les multiples composantes de la population présente sur le territoire. Dans certains cas ce fut pour intégrer des populations au corps des citoyens, dans d'autres cas pour les exclure et les maintenir hors de la citoyenneté française, traçant ainsi une « frontière [de] statuts juridico-politiques » pour reprendre l'expression de Sylvie Thénault<sup>575</sup>, frontière qui conditionna très fortement la société coloniale algérienne.

#### 3. La situation coloniale en Algérie

Au lendemain de la Conférence de Berlin du 26 février 1885, et reprenant les éléments contenus dans le traité, selon lequel « toutes les puissances contractantes s'engagent à veiller à la conservation des indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>569</sup> GUIGNARD, Didier, "Les crises en trompe l'œil de l'Algérie française des années 1890", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.218-223, p.219. <sup>570</sup> *Ibid.*, p.220.

<sup>&</sup>lt;sup>571</sup> *Ibid.*, p.222.

<sup>&</sup>lt;sup>572</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>573</sup> Op.cit., THENAULT 2014a, p.163.

<sup>&</sup>lt;sup>574</sup> *Op.cit.*, BROCHIER 2014, p.409.

<sup>&</sup>lt;sup>575</sup> *Op.cit.*, THENAULT 2014a, p.165.

d'existence »<sup>576</sup>, la France développa un discours de légitimation de sa politique outre-mer. Comme le souligne Olivier Le Cour Grandmaison, ce discours permit à la France de « républicaniser » son projet impérial et de revendiguer une « 'exception coloniale française', caractérisée par l'humanité et le souci d'arracher les autochtones aux aléas de la nature, à la famine et aux maladies endémiques »577. L'entreprise coloniale de la France en Algérie, marquée par les massacres de la conquête, se transformait ainsi en « une œuvre de solidarité humaine », pour citer Albert Sarraut, ancien ministre des colonies (1920-1924, 1932-1933)<sup>578</sup>. Mettre en œuvre sa « mission civilisatrice » était dès lors la mission que la France se donnait en outre-mer, mission réaffirmée dans le préambule de la Constitution française de 1946 :

« La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. » (16ème point).

« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. » (18<sup>ème</sup> point)<sup>579</sup>.

La réalité en Algérie était cependant tout autre. La conquête, nous l'avons vu, fut d'une violence et d'une brutalité extrêmes. L'assimilation qui « devint le maître-mot de la politique des gouvernements républicains »<sup>580</sup>, était en réalité pensée pour les colons européens, et non pas pour les Algériens, qui furent soumis à un statut hautement discriminatoire. Ce « dogme républicain », pour reprendre les mots de Guy Pervillé, ne fut rien d'autre « qu'un but lointain »<sup>581</sup>. Dès les années 1880, des critiques furent émises en métropole, de la part de certains journalistes notamment, dénonçant la politique coloniale discriminatoire en Algérie<sup>582</sup>. Des projets de lois furent déposés afin de réformer cette politique, mais n'aboutirent pas, un

<sup>&</sup>lt;sup>576</sup> Cité par Olivier Le Cour Grandmaison in LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "De 'l'extermination' à la 'mise en valeur' des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931)", in LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques, Paris: Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.155-165, p.155.

<sup>&</sup>lt;sup>577</sup> *Ibid.*, p.156. <sup>578</sup> *Ibid.*, p.162.

Préambule à la Constitution du 27 octobre 1946. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/Droitfrancais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946, consulté le 19/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>580</sup> *Op. cit.*, THENAULT 2014a, pp.161-162.

<sup>&</sup>lt;sup>581</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 1997, p.27.

<sup>&</sup>lt;sup>582</sup> *Op.cit.*, BLEVIS 2014b, p.353.

très fort lobby colonial empêchant toute réforme significative<sup>583</sup>. La Première Guerre mondiale marqua en ce sens un tournant dans la politique algérienne. Plusieurs projets de lois furent déposés en métropole afin de procéder à une réforme de la politique coloniale en Algérie. Ce fut notamment le cas en 1930 lorsque l'Assemblée nationale vota l'attribution de 100 millions de francs dans le but d'améliorer la situation sociale et scolaire des Algériens, attribution refusée par les Délégations financières algériennes, créées en 1898 et qui depuis 1902 géraient de manière autonome le budget de l'Algérie<sup>584</sup>. Jean-Pierre Peyroulou explique ce refus par le fait que les grands colons craignaient « qu'un développement économique et social des 'indigènes' ne les prive un jour d'une main-d'œuvre aussi bon marché. »<sup>585</sup>.

La société coloniale en Algérie, profondément inégalitaire, était la conséquence de « l'institutionnalisation d'un rapport de domination »<sup>586</sup>. Cette domination de la minorité européenne sur la majorité algérienne, s'exerçait à tous les niveaux. Du point de vue politique, malgré la création d'un collège électoral en 1947, permettant aux Algériens d'exercer leur droit de vote, bien que de manière inégalitaire, les Algériennes, elles, ne pouvaient toujours pas voter, à la différence des Françaises qui obtinrent le droit de vote en 1944<sup>587</sup>. Les femmes algériennes étaient donc victimes d'une discrimination supplémentaire. Comme le souline Neil MacMaster, elles « étaient les triples victimes des discriminations de classe, d'ethnie et de genre »<sup>588</sup>.

En ce qui concerne le domaine économique, si comme nous l'avons vu la grande majorité des Français d'Algérie n'était pas constituée de grands propriétaires terriens, image d'Épinal que les métropolitains se faisaient pourtant du colon, et qu'il existait de grandes inégalités sociales au sein même de la population européenne, même les « petits-blancs » étaient cependant supérieurs aux Algériens sur tous les plans<sup>589</sup>. Au-delà de l'inégal accès aux moyens de production, Yann Scioldo-Zürcher nous apprend qu'en termes de revenus, en 1959 le revenu annuel par habitant était de 450 000 francs pour un Européen, contre 61 000 francs pour un Algérien<sup>590</sup>. Dans les années 1950, le revenu annuel d'un agriculteur algérien était cent fois

<sup>&</sup>lt;sup>583</sup> *Ibid.*, p.354.

<sup>&</sup>lt;sup>584</sup> *Op.cit.*, THENAULT 2014a, p.163.

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> *Op.cit.*, PEYROULOU 2014a, p.325.

<sup>&</sup>lt;sup>586</sup> *Op.cit.*, THENAULT 2014a, p.165.

<sup>&</sup>lt;sup>587</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.33.

MACMASTER, Neil, "L'enjeu des femmes dans la guerre", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.539-546, p.539.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> *Op. cit.*, THENAULT 2014a, p.182.

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.34. Selon Benjamin Stora, en 1955, le revenu brut d'un Européen était en 1955 28 fois plus élevé que celui d'un Algérien. STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris : La Découverte, 2004 (1993), p.14.

inférieur à celui d'un agriculteur européen<sup>591</sup>. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'administration du gouvernement général d'Algérie ne comptait que 8 fonctionnaires algériens, sur un total de 2 000 employés<sup>592</sup>. Dans le domaine de l'éducation également, les inégalités étaient criantes. Seuls 11% des enfants algériens, pour l'écrasante majorité des garçons, sont scolarisés en 1945<sup>593</sup>, et en 1957, les étudiants algériens ne représentaient que 17% des étudiants que comptait l'Algérie<sup>594</sup>. En 1957 Germaine Tillion estimait, quant à elle, que 94% des Algériens et 98% des Algériennes ne savaient ni lire ni écrire le français<sup>595</sup>. La société coloniale en Algérie était donc profondément divisée et séparée. L'historien Yann Scioldo-Zürcher souligne la « difficile rencontre intercommunautaire » qui caractérisait l'Algérie française, en prenant l'exemple de la rareté des mariages mixtes, estimés en 1957 à 1 700<sup>596</sup>.

Cette situation, héritée de la conquête, n'empêcha pas la France d'organiser de grandes manifestations en 1930, à l'occasion du centenaire du débarquement français en Algérie. Ce fut l'occasion pour la France de se convaincre, et de convaincre le monde, du succès de son « œuvre civilisatrice » en Algérie et de réclamer son statut de grande puissance impériale mondiale. Selon le discours officiel, la France avait soumis les Algériens « pour les intégrer ensuite, les bras ouverts, à la République, et les élever à la civilisation, par son œuvre scolaire, médicale et sociale » <sup>597</sup>. Un monument fut alors inauguré, portant l'inscription suivante :

« Ici, le 14 juin 1830, par ordre du roi Charles X, sous le commandement du général de Bourmont, l'armée française vint arborer ses drapeaux, rendre la liberté aux mers, donner l'Algérie à la France. Cent ans après, la République française ayant donné à ce pays la prospérité, la civilisation avec la justice, l'Algérie reconnaissante adresse à la mère patrie l'hommage de son impérissable attachement. »<sup>598</sup>.

Entre le discours officiel de la France qui se présentait comme « libératrice » et la réalité algérienne, l'écart était donc immense<sup>599</sup>. Cela vint nourrir les critiques formulées par un

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> Ce revenu était estimé à la veille de la guerre d'indépendance à 1,8 millions d'anciens francs pour un agriculteur européen, contre 17 691 dans le cas d'un agriculteur algérien. *Op.cit.*, NOUSCHI 2014, p.193.

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup> *Op.cit.*, STORA 2004, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>593</sup> STORA, Benjamin, QUEMENEUR, Tramor, Mémoires d'Algérie. Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre - 1954-1962, Paris : Éditions J'ai Lu, 2014, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>594</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.35.

<sup>595</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> *Ibid.*, p.32.

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> *Op.cit.*, PEYROULOU 2014a, p.329. L'auteur nous apprend que le centenaire coûta 93 millions de francs, dont 40 furent financés par la métropole. *Ibid.*, p.330.

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> Cité par Guy Pervillé, *op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.5.

Alors que la France se targuait en 1930 avoir permis à l'Algérie d'accéder à la prospérité, Benjamin Stora souligne que lorsque la guerre d'indépendance éclata en 1954, des pans entiers du territoire algérien ne possédaient

nationalisme algérien naissant dans l'entre-deux-guerres, dénonçant un pouvoir colonial qui s'était « diffus[é] dans la société jusqu'à en devenir une des fibres » 600.

### II. Guerre de libération et indépendance de l'Algérie.

#### 1. La naissance du nationalisme algérien

L'entre-deux-guerres fut marqué par le développement d'une « voix politique des Algériens »<sup>601</sup>, accompagnée par une plus grande dénonciation publique des discriminations. Les échecs des tentatives de réformes de la politique coloniale française en Algérie ne firent que donner force aux revendications naissantes au sein de la population algérienne.

La Première Guerre mondiale avait déjà marqué un tournant dans l'émergence du nationalisme algérien. Plusieurs centaines de milliers d'Algériens furent contraints de se rendre en France afin de participer à l'effort de guerre. Au total, entre 1914 et 1918, ce furent 172 019 conscrits qui furent mobilisés, aux côtés d'environ de 120 000 ouvriers qui furent envoyés dans les usines françaises<sup>602</sup>. Gilbert Meynier souligne qu'au cours de cette expérience vécue en dehors du système colonial, ces soldats et ouvriers Algériens « s'initièrent à la vie ouvrière, à la revendication, à la grève », ce qui influença la vision de certains des précurseurs du nationalisme algérien. Ce fut notamment le cas de Messali Hadj, qui rejoignit en 1926 à Paris le mouvement l'Étoile nord-africaine (ENA), une « association de travailleurs immigrés sous influence communiste » <sup>603</sup>. Il en devient l'année suivante le secrétaire-général et en 1927 à Bruxelles, il fut le premier à revendiquer publiquement l'indépendance de l'Algérie <sup>604</sup>. Malgré sa proximité avec le Front populaire, il s'exprima contre le projet Blum-Violette, et réaffirma à Alger son projet pour l'Algérie : « Cette terre est à nous, nous ne la vendrons à personne ! » déclara-t-il le 2 août 1936<sup>605</sup>. Suite à la dissolution de l'ENA en 1937 par le Front populaire, Messali Hadj créa le Parti du peuple algérien (PPA), un « parti politique révolutionnaire, à base

٠

aucune infrastructure, que ce soit de simples routes ou des infrastructures administratives. *Op.cit.*, STORA, QUEMENEUR 2014, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>600</sup> BRANCHE, Raphaëlle, "La violence coloniale. Enjeux d'une description et choix d'écriture", *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19, 2010, pp.29-42, pp.35-36.

<sup>&</sup>lt;sup>601</sup> Op.cit., BLEVIS 2014b, p.356.

<sup>&</sup>lt;sup>602</sup> Op.cit., MEYNIER 2014a, p.230, p.232.

<sup>&</sup>lt;sup>603</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>604</sup> Op.cit., STORA 2014, p.394.

<sup>&</sup>lt;sup>605</sup> Cité par Benjamin STORA, *ibid.*, p.395.

d'islam et de socialisme »<sup>606</sup>. Arrêté et condamné à plusieurs reprises, alors que son parti prenait de l'ampleur en Algérie, le « père du nationalisme algérien »<sup>607</sup> se joignit en mars 1944 au mouvement des Amis du Manifeste et de la liberté (AML)<sup>608</sup>.

À l'origine de ce mouvement se trouvait Ferhat Abbas, un pharmacien algérien, qui fut notamment élu local et membre de la direction de la Fédération des élus musulmans algériens, fondée en 1927<sup>609</sup>, et qui deviendra président du 1<sup>er</sup> Gouvernement Provisoire de la République d'Algérie. Alors qu'il avait été en faveur de l'assimilation, il rejette définitivement cette solution lorsqu'il rédige en 1943 le Manifeste du peuple algérien. Signé par plusieurs personnalités algériennes, ce document fut présenté au CFLN. L'assimilation y était présentée comme une « politique [qui] apparaît aujourd'hui, aux yeux de tous, comme une chimère inaccessible, une machine dangereuse mise au service de la colonisation. »<sup>610</sup>. Le Manifeste donnait le ton : « Désormais, un Musulman algérien ne demandera pas autre chose que d'être un Algérien musulman. »<sup>611</sup>. Au cœur des griefs contre les autorités françaises exprimés dans ce Manifeste se trouvait la colonisation en tant que telle, présentée comme une « forme collective de l'esclavage individuel de l'antiquité et du servage du moyen âge », mais également le manque de reconnaissance du sacrifice des Algériens au cours de la Première Guerre mondiale:

« La formule qui consiste à dire que, nous devons d'abord faire la guerre n'a donné, à la paix de 1918, que des déceptions. Elle ne peut satisfaire personne. Des peuples comme le nôtre, touchés par d'énormes sacrifices, ont été contraints à la fin de la Grande Guerre de subir encore de dures épreuves sans même accéder à cette liberté pour laquelle leurs enfants sont morts. »<sup>612</sup>.

<sup>606</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>607</sup> *Ibidem.*, *ibid.*, p.397.

<sup>608</sup> Ibidem. En 1943, Messali Hadj déclarait : « Rien au monde ne peut transformer un Arabe en Français pas plus qu'un Français en Arabe et je crois que toute sagesse est là et toute politique allant à l'encontre de l'émancipation des musulmans se heurte au bon sens et creuserait encore davantage le gouffre qui sépare le peuple algérien du peuple français. ». Cité par Benjamin Stora et Tramor Quemeneur, *op.cit.*, STORA, QUEMENEUR 2014, p.18.

RAHAL, Malika, "Ferhat Abbas, de l'assimilationnisme au nationalisme", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.443-446, p.444.

Version publiée en 1948 dans une brochure de l'UDMA du Manifeste du peuple algérien. Disponible sur https://texturesdutemps.hypotheses.org/1458#identifier 3 1458, consulté le 13/08/2019. 611 *Ibidem*.

Le projet politique de Ferhat Abbas visait dorénavant à créer une « République algérienne démocratique et sociale »<sup>613</sup>. En 1944, Messali Hadi interpella également le général de Gaulle et le CFLN : « Je crois traduire le sentiment profond du peuple en n'accordant aucune importance à toutes ces déclarations démocratiques, tant que huit millions d'Arabes seront encore systématiquement écartés de la gérance des affaires de leur pays au profit d'une minorité féodale. ». Il tira également la sonnette d'alarme : « J'en appelle à vous, à la civilisation et au monde civilisé. Agissez, agissez vite, Messieurs, et surtout agissez bien. »<sup>614</sup>. Malgré cet appel, les autorités françaises refusèrent de prendre en considération les revendications exprimées dans le *Manifeste*, ce qui, comme le souligne Jean-Pierre Peyroulou « provoqua pour la première fois l'unité du mouvement national [...] les Algériens avaient conscience qu'une nouvelle séquence historique s'ouvrait, celle d'une Algérie algérienne. »<sup>615</sup>.

Un évènement dramatique vint aiguiser ce sentiment national : alors que le 8 mai 1945 marqua en France la fin de la Seconde Guerre mondiale, en Algérie deux manifestations furent organisées par le PPA, pourtant interdit depuis 1939<sup>616</sup>, à Sétif et Guelma, deux villes du Constantinois. Leur but était de réclamer l'indépendance et la libération de Messali Hadi, arrêté en avril 1944. Ces deux manifestations marquèrent un tournant : elles dégénérèrent, causant la mort de plusieurs dizaines d'Européens, en représailles de la mort de plusieurs manifestants algériens. Les autorités françaises, accompagnées par des milices formées par la population européenne, répliquèrent par « un massacre de populations civiles » <sup>617</sup> entre le 9 mai et le 26 juin 1945. Le bilan fut terrible, face à 102 morts du côté européen, on peut estimer que ce furent entre 15 000 et 20 000 Algériens qui furent exécutés<sup>618</sup>. L'écrivain Albert Camus comprit qu'un point de non-retour avait été atteint avec les massacres de Sétif et Guelma. Il écrivit ainsi :

« J'ai lu [...] que 80% des Arabes désiraient devenir des citoyens français. Je résumerai au contraire l'état actuel de la politique algérienne en disant qu'ils le désiraient effectivement, mais qu'ils ne le désirent plus. Quand on a longtemps vécu d'une espérance et que cette espérance a été démentie, en s'en détourne et l'on perd

<sup>&</sup>lt;sup>613</sup> Op.cit., RAHAL 2014a, p.445. Le Parti communiste algérien (PCA) ne se déclara en faveur de l'indépendance de l'Algérie qu'à partir de 1946, ce qui eut pour conséquence le départ de ses rangs de certains de ses militants européens. Op.cit., TENGOUR 2014a, pp.476-477.

<sup>&</sup>lt;sup>614</sup>Cité par Benjamin Stora et Tramor Quemeneur, op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, pp.22-23.

<sup>&</sup>lt;sup>615</sup> *Op.cit.*, PEYROULOU 2014a, p.343.

<sup>616</sup> *Op.cit.*, TENGOUR 2014a, p.474.

<sup>&</sup>lt;sup>617</sup> PEYROULOU, Jean-Pierre, "Les massacres du Nord-Constantinois de 1945, un évènement polymorphe", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.502-507, p.505. 618 *Ibidem*.

jusqu'au désir. C'est ce qui est arrivé avec les indigènes algériens, et nous en sommes les premiers responsables. [...] Les massacres de Guelma et de Sétif ont provoqué chez les Français d'Algérie un ressentiment profond et indigné. La répression qui a suivi a développé dans les masses arabes un sentiment de crainte et d'hostilité. Dans ce climat, une action politique qui serait à la fois ferme et démocratique voit diminuer ses chances de succès. »<sup>619</sup>.

Un an après ces massacres, Ferhat Abbas, qui avait été arrêté à la suite des manifestations<sup>620</sup>, créa l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA), marquant ainsi un tournant irréversible dans l'émergence du nationalisme algérien. Comme le souligne Malika Rahal « pour la première fois, une organisation de masse exigeait l'indépendance et mobilisait avec succès aussi bien les élites sociales et intellectuelles que les couches populaires »<sup>621</sup>, ce qui, sans grande surprise, inquiétait les autorités françaises. Le PPA de son côté se transforma suite à la création du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), dont le premier congrès se tint clandestinement à Alger en février 1947<sup>622</sup>. L'organisation était désormais dotée d'une branche armée, l'Organisation secrète (OS)<sup>623</sup>. Il ne faisait dès lors plus aucun doute pour les nationalistes algériens que la lutte pour l'indépendance ne pouvait se faire autrement que par le biais d'une insurrection.

Ce fut donc un ensemble d'évènements particulièrement marquants et la continuation d'une domination coloniale sans équivoque à l'encontre des Algériens qui incitèrent plusieurs personnalités algériennes à s'organiser et à initier la révolte qui se transformera en une guerre de libération qui ne prendra fin qu'en 1962.

#### 2. L'entrée en guerre (1954-1955)

Ce ne fut ni l'UDMA, en proie à une crise interne<sup>624</sup>, ni même le PPA-MTLD, qui déclenchèrent l'insurrection, mais des militants qui avaient quitté le parti de Messali Hadj, qu'ils jugeaient « trop sclérosé »<sup>625</sup>. Ils créèrent dans un premier temps le Comité

<sup>&</sup>lt;sup>619</sup> Cité par Benjamin Stora et Tramor Quemeneur, op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, p.24.

En mars 1946 l'Assemblée nationale française vote l'amnistie et la libération des leaders nationalistes qui avaient été arrêtés à la suite des manifestations, dont Fehart Abbas. Op.cit., TENGOUR 2014a, p.475.

<sup>&</sup>lt;sup>621</sup> *Op.cit.*, RAHAL 2014a, p.445. <sup>622</sup> *Op.cit.*, TENGOUR 2014a, p.474.

 $<sup>^{623}</sup>$  Ibidem.

<sup>624</sup> *Ibid.*, p.473.

<sup>625</sup> Ibid., p.479.

révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) en mars 1954, avant de fonder le 23 octobre 1954, le Front de libération nationale (FLN) ainsi que sa branche armée, l'Armée de libération nationale (ALN)<sup>626</sup>. Le monde entier découvrit ce nouveau mouvement lorsque ce dernier déclencha une série d'attaques coordonnées, considérées comme marquant le commencement de la guerre d'Algérie.

« Une onde de terrorisme se fait sentir en Algérie, vers laquelle partirent des troupes », titrait le DL à la Une de son édition du 2 novembre 1954<sup>627</sup>. Dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, une série d'attaques fut conduite par quelques centaines d'hommes dans le nord du territoire algérien<sup>628</sup>. Comme le souligne Guy Pervillé, « la plupart des partis et des journaux français y virent une manœuvre de l'Égypte nassérienne et de la Ligue arabe pour faire croire à une révolte inexistante »<sup>629</sup>, information relayée par le DL, qui citant L'Aurore écrit : « La simultanéité des attentats dans les trois départements ne laissent aucun doute sur leur origine : les attentats sont l'œuvre d'une organisation étrangère à la population. »<sup>630</sup>. Cela eut pour conséquence, comme le souligne Vincent Joly, que « personne alors ne semble prendre en compte la dimension réelle, politique, des évènements »<sup>631</sup>.

Au cours de cette journée du 1<sup>er</sup> novembre 1954, le FLN diffusa une déclaration dans laquelle il présenta ses revendications : « L'indépendance nationale par : 1) la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ; 2) le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race et de confession. »<sup>632</sup>. En contrepartie, le FLN s'engageait clairement :

« 1) Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles. 2) Tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine [ou] la nationalité algérienne. 3) Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun. »<sup>633</sup>.

<sup>.</sup> 

<sup>626</sup> *Ibid.*, pp.479-480.

<sup>&</sup>lt;sup>627</sup> DL, 02/11/1954, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06523.061.14249, consulté le 14/01/2019. Au cours du mois de novembre 1954, le DL suivit de très près les « évènements » en Algérie, abordant la situation en Algérie dans seize de ses numéros.

<sup>&</sup>lt;sup>628</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.41.

<sup>629</sup> *Ibid.*, p.42.

<sup>630</sup> *DL*, 02/11/1954, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06523.061.14249#!16, consulté le 14/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>631</sup> *Op.cit.*, JOLY 2009, p.265.

<sup>&</sup>lt;sup>632</sup> Op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, p.27.

<sup>633</sup> *Ibid.*, p.28.

Le FLN appelait également l'ensemble des Algériens à se joindre à la lutte : « C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et de toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue, mais l'issue est certaine. »<sup>634</sup>. En ce qui concerne les autorités françaises, il serait incorrect de présenter ces attaques comme les ayant prises par surprise. Le gouverneur d'Algérie et le directeur de la Sûreté avaient en effet été avertis qu'une insurrection était imminente<sup>635</sup>.

La réponse française ne se fit d'ailleurs pas attendre : dès le 1<sup>er</sup> novembre 600 CRS sont envoyés en renfort en Algérie puis le 5 novembre le MTLD est dissout et ses responsables arrêtés<sup>636</sup>. Les réseaux algérois du FLN furent également rapidement démantelés<sup>637</sup>. Le 12 novembre 1954, le président du Conseil, Pierre Mendès France s'exprima face à l'Assemblée nationale, réaffirmant à plusieurs reprises le lien indéfectible qui unissait la France et ses départements algériens : « L'Algérie est française depuis longtemps. Il n'y a donc pas de sécession concevable. [...] L'Algérie, c'est la France, et non un pays étranger que nous protégeons. [...] Jamais la France, jamais aucun Parlement, jamais aucun gouvernement ne transigera sur ce principe fondamental »<sup>638</sup>. Cette position ne fut pas isolée au sein de la classe politique française. Benjamin Stora souligne qu'au lendemain du 1<sup>er</sup> novembre 1954, seuls quelques militants trotskistes et anarchistes se déclarèrent en faveur de l'indépendance totale de l'Algérie, « personne dans la classe politique française n'imagine encore la possibilité d'une quelconque indépendance »<sup>639</sup>. Les autorités françaises étaient bien décidées à mettre fin à la révolte. Le 12 novembre 1954, François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, s'était engagé face à l'Assemblée nationale à « maintenir à tout prix l'unité de la République française 'des Flandres au Congo', et de frapper les 'rebelles' et leurs complices par 'tous les moyens' »<sup>640</sup>, avant de conclure : « L'Algérie, c'est la France. Et qui d'entre vous, Mesdames, Messieurs, hésiterait à employer tous les moyens pour préserver la France ? »<sup>641</sup>. Un reportage des Actualités Françaises diffusé le 29 novembre 1954, soit trois jours après des bombardements

.

<sup>&</sup>lt;sup>634</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>635</sup> *Op.cit.*, STORA 2004, p.13. Il avait d'ailleurs été prévu d'envoyer des renforts en Algérie. *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>636</sup>Op.cit., STORA 2004, p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>637</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>638</sup> Op.cit., STORA 2004, p.13, op.cit., PERVILLÉ 2015a, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>639</sup> *Op.cit.*, STORA 2004, p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>640</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>641</sup> Cité par Cité par Benjamin Stora et Tramor Quemeneur, *Op.cit.*, STORA, QUEMENEUR 2014, p.32.

aériens<sup>642</sup>, montrant les soldats français à l'œuvre dans l'Aurès, se voulait rassurant quant à l'issue certaine de la révolte en Algérie :

« Dans l'Aurès encerclé, les opérations de ratissage se poursuivent. Secteur par secteur, la montagne va être contrôlée jusque dans ces moindres recoins pour y faire renaître le calme et la sécurité. [...] Ratissages dans la montagne, interrogatoires des suspects, vérification d'identité des habitants, appels aux populations à se réfugier dans les secteurs de sécurité, toutes ces mesures ne manqueront pas de ramener le calme dans l'Aurès. [...] Premières annonces, espère-t-on, de la fin de la crise. »<sup>643</sup>.

La guerre allait continuer cependant. Les effectifs de l'armée française en Algérie s'élevaient en février 1955 à 83 400 hommes<sup>644</sup>, l'état d'urgence fut déclaré le 3 avril 1955, donnant dorénavant les « pleins pouvoirs à un chef militaire dans les régions troublées »<sup>645</sup>, et un évènement particulièrement marquant vint remettre en question la possible résolution rapide du conflit. Le 20 août 1955, des milliers d'Algériens prirent d'assaut plusieurs villes du Nord-Constantinois, dont Philippeville et Guelma, et tuèrent plus de cent personnes<sup>646</sup>. Les autorités françaises ripostèrent en menant, de concert avec des milices européennes privées, une répression « aveugle et démesurée »<sup>647</sup> semblable à celle, dix ans auparavant, menée dans le cadre des émeutes de Sétif et Guelma. Si le bilan officiel fait état de 1 273 morts, le FLN, lui, estime le nombre de morts suite à la répression à 12 000<sup>648</sup>. Jacques Soustelle, ethnologue de formation, nommé gouverneur général d'Algérie la même année, entrevit les conséquences désastreuses de la révolte du nord-constantinois du 20 août 1955 : « Une sombre moisson de haine germait dans le sang répandu. La terreur dominait les esprits. Loin de se rapprocher dans l'épreuve, les hommes allaient se diviser et se déchirer. », écrivit-il<sup>649</sup>. Le président du Conseil, Edgard Faure déclara quant à lui :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>642</sup> TENGOUR, Ouanassa Siari, "Aurès, 1er novembre 1954", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.508-514, p.513.

Reportage des Actualités Françaises diffusé le 29 novembre 1954. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00039, consulté le 15/08/2019.

<sup>644</sup> Op.cit., STORA 2004, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>645</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.45.

<sup>646 123</sup> dont 71 Européens selon les chiffres présentés par Benjamin Stora. *Op.cit.*, STORA 2004, p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>647</sup> *Ibid.*, p.17.

<sup>648</sup> *Ibid.*, p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>649</sup> Cité par Benjamin Stora et Tramor Quemeneur, *op.cit.*, STORA, QUEMENEUR 2014, p.31.

« Le jour qui s'achève fut pour l'Algérie, c'est-à-dire, pour la France, marqué par des incidents particulièrement douloureux. [...] Le dévouement dont ont fait preuve les forces de l'ordre a déjà permis de châtier certains des rebelles qui ont commis ces attentats atroces. Le Gouvernement souhaite que la répression de ces crimes continue avec la plus grande intransigeance. Il ne sera pas permis que des bandes de terroristes puissent, en suivant des ordres de l'étranger, attaquer le destin de l'Algérie française »650.

Août 1955 marqua un véritable tournant dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie : il ne s'agissait plus d'un « maintien de l'ordre » pour la France, mais d'une véritable entrée en guerre<sup>651</sup>. Cet évènement prouva également que, dorénavant, le FLN pouvait compter sur un soutien populaire. Ceci lui apporta une légitimité dont il ne jouissait pas lors du déclenchement de l'insurrection en novembre 1954<sup>652</sup>.

En parallèle d'une réponse militaire, des sections administratives spécialisées (SAS) furent créées dans les campagnes algériennes en septembre 1955. Elles avaient pour mission la « pacification » de l'Algérie, en essayant de « gagner le cœur » des Algériens par des actions médico-sociales, parmi lesquelles la scolarisation des enfants ou encore des actions sanitaires<sup>653</sup>. Il existait ainsi près de 700 SAS implantées sur le territoire algérien, en particulier dans les zones les plus concernées par l'insurrection, comme l'Aurès et la Kabylie<sup>654</sup>. Il ne s'agissait pas pour autant d'organisations purement philanthropiques puisque ces SAS avaient également un rôle militaire, visant à obtenir des renseignements et détourner les populations de la rébellion<sup>655</sup>. Dès 1955, la violence de la répression et l'utilisation de la torture, qui prit parfois la forme de viols de femmes algériennes par les troupes françaises<sup>656</sup>, ne faisaient plus aucun

<sup>650</sup> DL, 21/08/1955, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06525.063.14586#!16, consulté le 15/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>651</sup> Op.cit., STORA 2004, p.18.

<sup>652</sup> *Op.cit.*, TENGOUR 2014a, p.481.

<sup>653</sup> Benjamin Stora souligne la place des SAS dans les informations télévisées : « On voit beaucoup l'officier SAS qui incarne, avec l'infirmière, l'œuvre de l'armée : chantiers de construction, assistance médicale, mise en culture des terres. La guerre, encore une fois, n'est jamais traitée à l'image. ». STORA, Benjamin, La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991), p.44.

<sup>654</sup> Op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, p.71. 800 écoles ont été construites par les SAS entre 1956 et 1962. *Op.cit.*, JOLY 2009, p.275.

Op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, p.71.

<sup>656</sup> Si Raphaëlle Branche souligne qu'il ne s'agit pas d'un usage du viol systématique, elle souligne cependant que « Pendant la guerre d'Algérie, les viols participent d'une guerre qui mêle dimension de la conquête, volonté d'occupation durable et désir de vaincre définitivement ». L'historienne nous apprend également que s'il fut que les cas de viols arrivent à la connaissance des autorités militaires, « les quelques enquêtes connues sur des viols aboutissent toujours à des sanctions et à des inculpations - ce qui constitue une différence importante avec la pratique de la torture ». Op.cit., BRANCHE 2010, p.130.

doute. Comme nous l'apprend Benjamin Stora, les hautes sphères du pouvoir français étaient au courant de la pratique de la torture<sup>657</sup>. Ce qui fut dénoncé dès 1955, notamment par l'écrivain François Mauriac<sup>658</sup>, devint même un « procédé ordinaire de 'pacification' »<sup>659</sup> lors de la « bataille d'Alger », qui commença en janvier 1957<sup>660</sup>. Cette bataille fut une phase déterminante de la guerre d'Algérie : le FLN avait décidé de porter la guerre au cœur même de la capitale. Alger fut le théâtre d'une multiplication d'attentats, qui marquèrent profondément la population européenne, désormais aux premières loges du conflit. Au cours du mois de janvier, 112 attentats furent perpétrés<sup>661</sup>. Le général Massu, à qui fut confié le rétablissement de l'ordre, mobilisa quelques 8 000 parachutistes, qui traquèrent sans relâche les membres du FLN afin d'en démanteler les réseaux :

« La torture est généralisée, écrit l'historien Benjamin Stora. Elle a pour but de démasquer un adversaire non identifié, habile à se fondre dans la population. Elle est destinée, par son indistinction et son arbitraire mêmes, à inspirer une crainte supérieure à celle que l'adversaire est capable de susciter. Elle est le sous-produit d'une guerre inavouable dans ses procédés, plus encore que dans ses objectifs » 662.

<sup>&</sup>lt;sup>657</sup> *Op.cit.*, STORA 1998, p.32.

<sup>658</sup> Op.cit., STORA, QUEMENEUR 2014, p.66.

<sup>659</sup> Op.cit., STORA 1998, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>660</sup> Ouanassa Siari Tengour nous apprend que dès le 8 novembre le journal français *L'Humanité* dénonça l'usage de « tortures dignes de la Gestapo » dans la région de l'Aurès. *Op.cit.*, TENGOUR 2014a, p.480. <sup>661</sup> *Op.cit.*, JOLY 2009, p.288.

<sup>662</sup> Italique dans le texte d'origine. *Op.cit.*, STORA 1998, p.30. Le cas de Maurice Audin marqua particulièrement les esprits. Ce mathématicien membre du PCA disparut après avoir été arrêté le 11 juin 1957. Il fallut attendre septembre 2018 pour que l'État français reconnaisse, dans une déclaration, sa responsabilité dans la mort de Maurice Audin : « Sa disparition a été rendue possible par un système dont les gouvernements successifs ont permis le développement : le système appelé 'arrestation-détention' à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout « suspect » dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire. [...] Ce système a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture, que l'affaire Audin a mis en lumière. Certes, la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi, mais elle s'est alors développée parce qu'elle restait impunie. [...] La République ne saurait, par conséquent, minimiser ni excuser les crimes et atrocités commis de part et d'autre durant ce conflit. ». Le président français Emmanuel Macron s'engagea également à permettre l'accès aux fonds d'archives dans le but de lever le voile sur l'ensemble des disparitions, du côté français et algérien, de civils et de militaires qui eurent lieu au cours du conflit, répondant ainsi à un « devoir de vérité qui incombe à la République française ». Déclaration du président de la République sur la mort de Maurice Audin, 13 septembre 2018. Disponible sur https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/13/declaration-du-presidentde-la-republique-sur-la-mort-de-maurice-audin, consulté le 15/10/2018. Le 10/09/2019 fut publié dans le JORF, un arrêté permettant l'accès aux fonds d'archives concernant la disparition de Maurice Audin. Cet arrêté établit une liste des fonds d'archives où sont conservés les documents portant sur ce cas. JORF, Arrêté du 9 septembre 2019 portant ouverture des archives relatives à la disparition de Maurice Audin. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=819145D738495875E46F864E9B70C6D3.tplgfr26s 2 ?cidTexte=JORFTEXT000039070402&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT0 00039070037, consulté le 10/09/2019.

Le retour du général de Gaulle au pouvoir en juin 1958 fut synonyme d'espoir pour la communauté européenne d'Algérie 663. Cependant ces espoirs de voir « l'Algérie française » victorieuse furent de courte durée. Au cours de son fameux discours tenu au forum d'Alger le 4 juin 1958<sup>664</sup>, dont on se souvient de la célèbre phrase d'ouverture, le « Je vous ai compris! », le chef de l'État ne s'adressa pas uniquement aux Européens d'Algérie mais à l'ensemble de la population algérienne, présentant une vision quelque peu idéalisée de la situation coloniale, en mettant l'accent sur la « fraternité » qui, selon lui, régnait dans le territoire :

« Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité. [...] Vous offrez ce spectacle magnifique d'hommes qui, d'un bout à l'autre, quelles que soient leurs communautés, communient dans la même ardeur et se tiennent par la main. Eh bien, de tout cela, je prends acte au nom de la France et je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs » <sup>665</sup>.

Au cours de son discours, le général salua le courage du FLN et des Algériens qui entrèrent en guerre contre la France, espérant néanmoins que l'annonce d'une égalité parfaite entre les Européens et les Algériens puisse leur faire abandonner leur combat, « courageux », certes, mais « cruel et fratricide » 666. Il conclut son allocution de la manière suivante : « Moi, de Gaulle, à ceux-là, j'ouvre les portes de la réconciliation. Jamais plus qu'ici et plus que ce soir, je n'ai senti combien c'est beau, combien c'est grand, combien c'est généreux, la France! »667. Près de quatre années après le début de la guerre, le président français annonçait donc des réformes, il ne s'agissait pas de rétablir la situation, le *statu quo* d'avant-guerre, au grand dam des partisans de « l'Algérie française ». Alain Ruscio souligne cependant que les pieds-noirs ne prirent pas conscience sur le moment qu'« un chef de gouvernement venait, dans leur capitale, faire acclamer ce contre quoi ils s'étaient battus depuis toujours [...]. Comment les pieds-noirs n'ont-

<sup>&</sup>lt;sup>663</sup> Pour une analyse des liens entre l'Algérie et le retour au pouvoir du général De Gaulle, voir *Op.cit.*, RUSCIO

<sup>&</sup>lt;sup>664</sup> Le forum d'Alger était devenu « un lieu de rassemblement quotidien » des Européens d'Algérie, où ces derniers exprimaient leur mécontentement sur la politique menée par les « laxistes de Paris » contre les « criminels du FLN ». *Ibid.*, p.72.

Discours du président de Gaulle du 04/06/1958 à Alger. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/forum%20alger/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consulté le 15/08/2019. 666 Ibidem.
667 Ibidem.

ils pas vu qu'il s'agissait [...] d'une remise en cause de l'inégalité qui jusqu'alors régnait sur cette terre ? », s'interroge-t-il<sup>668</sup>.

Le 16 septembre 1959, le Rubicon fut franchi lorsque le président de Gaulle reconnut, au cours d'une allocution télévisée, le droit des Algériens à l'autodétermination<sup>669</sup> :

« Devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie, déclara-t-il. Il faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous lançant les uns, les autres à la face, les stériles et simplistes slogans de ceux-ci ou de ceux-là qu'obnubilent, au sens opposé, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères, nous le ferons comme une grande nation. Et par la seule voie qui vaille, je veux dire, là, le choix que les algériens eux-mêmes feront de leur propre destin. [...] Grâce au progrès de la pacification, au progrès démocratique, au progrès social, on peut maintenant discerner le moment où les femmes et les hommes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin une fois pour toutes, librement en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données algériennes, nationales, internationales du problème ; je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui »<sup>670</sup>.

Pour le chef de l'État, trois solutions s'offraient ainsi au peuple algérien. La première voie possible pour l'Algérie était ce que de Gaulle appela la « sécession », autrement dit, l'indépendance<sup>671</sup>, sur laquelle le président français n'hésita pas à donner son avis :

« Pour ma part, je considère qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux. L'Algérie étant actuellement ce qu'elle est et le Monde ce que nous savons, la conséquence de la sécession serait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, un égorgement généralisé et bientôt la dictature belliqueuse des communistes. Mais il faut que le démon soit exorcisé et qu'il le soit par les algériens.

<sup>&</sup>lt;sup>668</sup> Op.cit., RUSCIO 2015, p.82.

<sup>669</sup> Le président français avait déclaré à la fin avril 1959 au cours d'une rencontre avec le directeur du journal algérien *L'Écho d'Alger*, à propos des Européens d'Algérie : « Ce qu'ils veulent c'est qu'on leur rende l'Algérie de papa, mais l'Algérie de papa est morte, et si on ne le comprend pas, on mourra avec elle. ». Cité par Alain Ruscio, *ibid.*, p.83. Il est intéressant de souligner qu'en juillet 1956 déjà 45% des Français métropolitains interrogés dans le cadre d'un sondage d'opinion organisé par l'IFOP s'étaient déclarés favorables à l'indépendance de l'Algérie. *Op.cit.*, JOLY 2009, p.270.

Allocution du président de Gaulle du 16/09/1959. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/ind%C3%A9pendance%20Alg%C3%A9rie/s#sort/DateAffichage/direction/DESC/page/4/size/10, consultée le 15/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>671</sup> Le droit à l'indépendance fut reconnu à l'Algérie par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1960. *Op.cit.*, CHOI 2016, p.155.

Car si par un extraordinaire malheur, il devait arriver que telle fût leur volonté, la France cesserait à coup sûr de consacrer tant de valeur et tant de milliards à une cause sans espérance »<sup>672</sup>.

La deuxième option qui s'offrait à l'Algérie était sa « francisation complète », les Algériens vivraient ainsi « sur le même pied, au même niveau que les autres citoyens », le « peuple français qui dès lors s'étendrait effectivement depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset »<sup>673</sup>. Enfin, la troisième voie était la création d'une Algérie fédérale qui resterait « en union étroite » avec la France dans les domaines de « l'économie, l'enseignement, la Défense [et] les relations extérieures », autrement dit, dépendante de la France dans les domaines clés de son administration. L'ordre d'énonciation de ces options ne fut pas laissé au hasard, montrant clairement que la solution adéquate était, selon de Gaulle, cette troisième<sup>674</sup>. Pour le général de Gaulle, l'autodétermination étant ainsi décidée, les nationalistes du FLN, qu'il ne nomme jamais, n'avaient dès lors plus de raison de continuer la lutte :

« Les combats odieux, les attentats fratricides qui ensanglantent encore l'Algérie, pourquoi continueraient-ils désormais. À moins que ne soit à l'œuvre un groupe de meneurs ambitieux qui sont résolus à établir par la force et par la terreur leur dictature totalitaire et qui se figurent qu'un jour la République leur accordera le privilège de traiter avec eux de l'avenir politique de l'Algérie, les bâtissant par là même comme un gouvernement algérien. Il n'y a aucune chance pour que la France se prête à un pareil arbitraire. Le sort des algériens appartient aux Algériens, non pas comme le leur imposeraient les couteaux et les mitraillettes »<sup>675</sup>.

.

<sup>672</sup> Si tel était le choix des Algériens, le président français garantit, toutefois, que « toute disposition serait prise pour que l'exploitation, l'acheminement, l'embarquement, du pétrole saharien qui sont l'œuvre de la France et qui intéressent tout l'Occident soient assurés quoi qu'il arrive », alors qu'il venait de déclarer que les Algériens « organiseraient sans [la France] le territoire où ils habitent, les ressources dont ils peuvent disposer ». Allocution du président de Gaulle du 16/09/1959. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/ind%C3%A9pendance%20Alg%C3%A9rie/s#sort/DateAffichage/direction/DESC/page/4/size/10, consultée le 15/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>673</sup> Ville située dans le sud de l'Algérie.

<sup>674</sup> De Gaulle aurait déclaré au cours d'une rencontre avec trois députés d'Algérie en janvier 1960 : « Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. Qu'on ne se raconte pas d'histoires ! Les musulmans, vous êtes allés les voir ? Vous les avez regardés, avec leurs turbans et leurs djellabas ? Vous voyez bien que ce ne sont pas des Français ! Ceux qui prônent l'intégration ont une cervelle de colibri... ». Cité par Olivier Dard *in* DARD, Olivier, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris : Perrin, 2005, p.43.

<sup>675</sup> Allocution du président de Gaulle du 16/09/1959. Disponible sur https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/ind%C3%A9pendance%20Alg%C3%A9rie/s#sort/DateAffichage/direction/DESC/page/4/size/10, consultée le 15/08/2019. Il est intéressant de souligner que de Gaulle reconnaît l'état de sous-développement de l'Algérie française dans son allocution, ce qui remet fortement en question la « mission civilisatrice » que la France se targuait de mettre en œuvre en Algérie depuis 1830. Le président insiste toutefois

Guy Pervillé souligne que cette décision, ce virage pris par de Gaulle vers l'autodétermination ne lui rallia pas pour autant le FLN, le président français refusant de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA)<sup>676</sup>, créé le 19 septembre 1958.

Du côté de la population européenne, le divorce entre cette dernière et le nouveau président français « avait été consommé en une année » 677. Ce divorce poussa une partie de la population française d'Algérie, qui dès novembre 1954 avait formé des groupes d'autodéfense<sup>678</sup>, à tenter d'intervenir directement dans le but de contrer la politique algérienne gaulliste. Le premier « fait d'armes » de cette population fut la prise, avec l'aide d'une partie de l'armée, du gouvernement général d'Algérie le 13 mai 1958 dans le cadre d'une manifestation pro-« Algérie française » <sup>679</sup>. En janvier 1960, ces « ultras » <sup>680</sup>, malgré de fortes divisions internes, organisèrent ce qui fut appelé la « semaine des barricades », en réaction notamment à la mutation du général Massu, qui avait critiqué la politique algérienne du président de Gaulle<sup>681</sup>. Ils appelèrent les Français d'Algérie à manifester à Alger le 24 janvier. Face à cet appel, les autorités françaises, qui avaient par ailleurs mis en place des barrages à l'entrée de la capitale, diffusèrent à la radio, toutes les dix minutes, un appel à ne pas se regrouper « pour éviter une effusion de sang », ajoutant que si nécessaire « l'autorité et l'armée feront leur devoir »<sup>682</sup>. Cet appel ne fut pas entendu : cette première journée d'insurrection, au cours de laquelle se réunirent 6 000 personnes derrière les barricades montées par les « ultras », se transforma en émeute et se solda par la mort de huit personnes du côté de ces derniers, quatorze du côté des forces de l'ordre et par plusieurs centaines de blessés<sup>683</sup>. L'armée ne s'était

.

sur les efforts de son gouvernement pour remédier à cette situation. Il déclara en effet : « Là végètent des populations doublant tous les trente-cinq ans sur une terre en grande partie inculte dépourvue de mines, d'usines, de sources puissantes d'énergie. Ces populations sont pour les trois-quarts plongées dans une misère qui est comme leur nature. Il faut que les algériens puissent vivre en travaillant, que leurs élites se dégagent et se forment, que leurs sols et leurs sous-sols produisent beaucoup plus et beaucoup mieux, cela implique un vaste effort de mise en valeur économique et de développement social or cet effort est en cours ». Le discours du président français était clair, l'Algérie ne parviendra à se développer qu'en restant associée à la France.

<sup>&</sup>lt;sup>676</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 1997, p.36. De Gaulle déclara en août 1959 : « Moi vivant, jamais le drapeau du FLN ne flottera sur Alger », *op.cit.*, STORA, QUEMENEUR 2014, p.86.

<sup>&</sup>lt;sup>677</sup> *Op.cit.*, RUSCIO 2015, p.83.

<sup>&</sup>lt;sup>678</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>679</sup> Op.cit., BOUCHENE, PEYROULOU, TENGOUR, THENAULT 2014, p.499.

<sup>&</sup>lt;sup>680</sup> Ce terme utilisé fait référence aux « ultraroyalistes de la Restauration, qui refusaient tout mouvement émancipateur du peuple français, qui étaient prêts à combattre les armes à la main tout ce qui rappelait la Révolution ». *Op.cit.*, RUSCIO 2015, p.7.

<sup>&</sup>lt;sup>681</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.42.

<sup>&</sup>lt;sup>682</sup> DL, 24/01/1960, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06538.076.16601#!12, consulté le 15/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>683</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.47.

donc pas ralliée aux « ultras ». Les insurgés se maintinrent toutefois en place<sup>684</sup>. Le 26 janvier le Premier ministre Miché Debré prit la parole dans une allocution radiophonique : « La révolte a déjà causé assez de mal à la France. », déclara-t-il, avant de réaffirmer la politique de la France en Algérie : l'autodétermination<sup>685</sup>. Deux jours plus tard, le lendemain d'une manifestation de soutien aux Français d'Algérie à Paris<sup>686</sup>, ce fut au tour du président de la République de s'exprimer. Le 29 janvier, il apparut sur les écrans des Français vêtu de son uniforme militaire. Ne citant jamais le FLN, le président de la République réaffirma son refus de reconnaître « l'organisation rebelle » comme unique représentante du peuple algérien, condition du FLN pour accepter un cessez-le-feu, et appela l'armée française en Algérie à continuer son combat contre ce dernier :

« Je m'adresse à l'armée qui, par ses magnifiques efforts, est en train de remporter la victoire en Algérie [...] Vous avez à liquider la force rebelle qui voudrait chasser la France de l'Algérie et y instaurer sa dictature de terreur, de misère et de stérilité. Tout en menant l'action des armes, vous avez à contribuer au développement matériel et moral des populations musulmanes. À les attirer à la France par le cœur et par la raison »<sup>687</sup>.

Après avoir salué l'œuvre des soldats français, il leur adressa un avertissement sans appel concernant les évènements en cours à Alger : « Je suis le responsable suprême. C'est moi qui porte le destin du pays. Tous les soldats français doivent donc m'obéir. Et je crois qu'ils le feront parce que je les connais, je les estime, je les aime. [...] Aucun soldat à aucun moment, et même passivement, ne doit s'associer à la rébellion »<sup>688</sup>, la rébellion désignant cette fois-ci les insurgés d'Alger. Le président réaffirma sa politique algérienne, présentant

<sup>&</sup>lt;sup>684</sup> Dans les jours qui suivirent, les journaux soulignèrent le soutien dont ils jouissaient de la part de la population algéroise européenne, qui vint visiter les insurgés, parfois en famille. *DL*, 26/01/1960, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06538.076.16604, consulté le 15/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>685</sup> DL, 26/01/1960, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06538.076.16604#!16, consulté le 15/01/2019.

 $<sup>^{686}</sup>$  DL, 27/01/1960, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06538.076.16605, consulté le 15/01/2019. À la page 12 de cette édition, le DL, qui une fois encore suivit de près les évènements algériens, présenta l'action des « ultras » comme étant une « révolution », dans un article intitulé « Hommage silencieux aux morts de la révolution ». DL, 27/01/1960, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06538.076.16605#!12, consulté le 15/01/2019.

Allocution du président De Gaulle du 29/01/1960. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/28%20janvier%201960/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consultée le 15/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>688</sup> Ibidem.

l'autodétermination comme étant « la seule politique qui soit digne de la France »<sup>689</sup>, « la seule issue possible » qui puisse permette « aux musulmans d'exorciser, eux-mêmes, le démon de la sécession »<sup>690</sup>. Le chef de l'État s'exprima également directement aux Français d'Algérie :

« Je m'adresse d'abord à la communauté de souche française en Algérie. Elle me connaît depuis bien longtemps. [...] Quoi que prétendent des agitateurs, il y a, entre cette communauté et moi, des liens exceptionnels qui me sont très chers et très vivants. [...] Mais je dois lui parler clair et net. Français d'Algérie, comment pouvez-vous croire les menteurs, les conspirateurs qui disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et de Gaulle veulent vous abandonner, se retirer de l'Algérie, la livrer à la rébellion? Est-ce vous abandonner? Est-ce vouloir perdre l'Algérie que d'y envoyer, d'y maintenir une armée de cinq cent mille hommes pourvus d'un matériel énorme, d'y consentir à la mort de nombre de nos enfants, d'y consacrer des dépenses civiles et militaires, qui, pour cette année, atteignent plus d'un millier d'anciens milliards? [...] Et puis, par-dessus tout, est-ce que vous ne voyez pas qu'en vous dressant contre la nation et contre l'État, vous vous perdez vous-même à coup sûr et que vous risquez de faire perdre l'Algérie à la France? Je vous conjure de rentrer dans l'ordre. »<sup>691</sup>.

Face à la détermination du gouvernement français, les insurgés d'Alger capitulent le 31 janvier. Si cet échec semblait « sonner le glas de l'activisme algérois »<sup>692</sup>, ce ne fut pas le cas. Alors que le 8 janvier 1961 un référendum avait donné comme victorieuse la politique gaulliste d'autodétermination pour l'Algérie<sup>693</sup>, le mois d'avril qui suivit fut marqué par une autre tentative de renversement, lorsque les généraux Challe, Zeller, Jouhaud, rejoints par le général Salan, organisèrent un putsch à Alger, afin de préserver l'Algérie française<sup>694</sup>. Dans la nuit du 21 au 22 avril, des unités parachutistes prirent le contrôle de la ville. Face à leur incapacité de

<sup>.</sup> 

<sup>689</sup> De Gaulle inscrit l'effort de la France pour combattre le FLN dans le contexte de la Guerre Froide : « Mais elle [la France] veut aboutir à une paix qui soit la paix de telle sorte que le drame ne puisse pas recommencer et de manière à ce que l'Algérie, en fin de compte, ne soit pas perdue, ce qui serait un désastre pour nous et pour l'Occident. ». La remise en cause du droit à l'autodétermination par les insurgés d'Alger est présentée comme entraînant pour la France une perte de prestige, de grandeur : « Il est clair que le progrès, l'unité, le prestige du peuple français sont en cause [...] Céder sur ce point et dans ces conditions, ce serait brûler les atouts que nous avons encore en Algérie. Et puis, ce serait abaisser l'État devant l'outrage qui lui est fait et la menace qui le vise. Après quoi, la France ne serait plus qu'un pauvre jouet disloqué sur l'océan des aventures. ». *Ibidem*.

<sup>691</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>692</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.57.

<sup>&</sup>lt;sup>693</sup> En France métropolitaine, 75,25% des votants votèrent « oui », 69,51% en Algérie, où l'abstention s'éleva à 41,24%. *Ibid.*, p.63.

<sup>&</sup>lt;sup>694</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.98.

mobiliser l'ensemble des troupes d'Alger, ce putsch se solda rapidement par un échec. Le 23, dans une nouvelle allocution télévisée, de Gaulle qualifia ces généraux de « quarteron de généraux en retraite [...] un groupe d'officiers partisans, ambitieux et fanatiques », qui voient le monde de manière déformée « au travers de leur frénésie »<sup>695</sup>. Le président les fustigea violemment, eux qui par leurs actions risquaient de remettre en cause la « nécessaire décolonisation » de l'Algérie, appelant à ce que tous les moyens soient mobilisés dans le but de les arrêter :

« Voici que l'État est bafoué, la nation bravée, notre puissance dégradée, notre prestige international abaissé, notre rôle et notre place en Afrique compromis, et par qui ? Hélas ! hélas ! Par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être de servir et d'obéir. Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient employés partout pour barrer la route à ces hommes-là, en attendant de les réduire. J'interdis à tous Français, et d'abord à tous soldats, d'exécuter aucun de leurs ordres »<sup>696</sup>.

Le président conclut son intervention, dans le style grandiloquent que les Français lui connaissaient, en lançant un appel à l'ensemble de la population française : « Françaises, Français, voyez où risque d'aller la France, par rapport à ce qu'elle était en train de redevenir. Françaises, Français, aidez-moi! »<sup>697</sup>. Alors que le 26 avril le général Challe, puis le général Zeller, se rendirent aux autorités françaises, les généraux Jouhaud et Salan, quant à eux, entrèrent dans la clandestinité<sup>698</sup>. Ces deux personnalités militaires continuèrent leurs actions contre la politique de de Gaulle au sein de l'Organisation armée secrète (OAS), à la tête de laquelle se trouvait le général Salan <sup>699</sup>. Créée par Pierre Lagaillarde et Jean-Jacques Susini, l'OAS avait vu le jour en février 1961 à Madrid dans le but de défendre l'Algérie française<sup>700</sup>. Pour ce faire, il s'agissait de « franchir un degré dans la violence pour souder la population européenne d'Algérie, creuser un fossé infranchissable avec la population musulmane, puis mettre de Gaulle devant le fait accompli »<sup>701</sup>. Une troisième partie prenante dans la guerre

<sup>&</sup>lt;sup>695</sup> Allocution du président de Gaulle du 23 avril 1961. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/putsch/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consultée le 14/08/2019.

<sup>697</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>698</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2015a, p.98.

<sup>&</sup>lt;sup>699</sup> Jean-Jacques Susini, qui fut un des fondateurs de l'OAS déclara plus tard : « Le premier créateur de l'OAS, ça a été le général de Gaulle ». Cité par Alain Ruscio, *op.cit.*, RUSCIO 2015, p.85.

<sup>700</sup> *Ibid.*, p.95.

<sup>&</sup>lt;sup>701</sup> *Ibid.*, p.101.

d'Algérie venait ainsi de voir le jour. Composée de 2 000 à 5 000 membres, parmi lesquels l'ancien gouverneur Jacques Soustelle, dont environ un millier participa réellement à la lutte armée<sup>702</sup>, l'OAS prit pour cible la population algérienne, mais également la population européenne, selon la logique du « qui n'est pas avec nous est contre nous »<sup>703</sup>. Elle s'attaqua également à des représentants des forces de l'ordre, comme Roger Gavoury, chef de la sûreté urbaine d'Alger, ainsi que son successeur Alexy Goldenberg, respectivement assassinés le 31 mai 1961 et le 20 septembre 1961, à des élus locaux, ou encore à des militants politiques et syndicaux liés à la gauche<sup>704</sup>. L'OAS sema ainsi la terreur à Alger, à Oran, mais également en métropole.

Dès 1955 la guerre s'était déjà exportée sur le sol métropolitain, avec l'arrivée des premiers représentants du FLN qui créèrent une Fédération de France<sup>705</sup>. Il s'agissait pour cette branche de rallier à sa cause les immigrés Algériens résidant en France, estimés en 1954 à plus de 200 000<sup>706</sup>, et dont nombre d'entre eux étaient restés fidèles à Messali Hadj, qui avait fondé le Mouvement national algérien (MNA) en décembre 1954<sup>707</sup>. Les affrontements entre les deux mouvements firent des milliers de morts<sup>708</sup> et conduisirent, pour reprendre l'expression de Mohammed Harbi, à une « guerre dans la guerre »<sup>709</sup>, qui s'acheva par la victoire du FLN en 1957<sup>710</sup>.

La Fédération française du FLN organisa également des manifestations pacifiques, comme celle du 17 octobre 1961 qui restera funestement dans les mémoires, puisque des dizaines d'Algériens parmi les quelques 30 000 manifestants non-armés, furent tués par les forces de l'ordre françaises, qui jetèrent les corps de certains dans la Seine<sup>711</sup>. 1961 fut également l'année

٠

<sup>&</sup>lt;sup>702</sup> *Ibid.*, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>703</sup> *Ibid.*, p.105.

<sup>&</sup>lt;sup>704</sup> *Ibid.*, pp.111-112.

AMIRI, Linda, "La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.576-582, p.578.

<sup>&</sup>lt;sup>706</sup> HMED Choukri, "La création des foyers Sonacotra en 1956", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.586-589, p.586.

<sup>&</sup>lt;sup>707</sup> *Op.cit.*, AMIRI 2014, p.578.

<sup>&</sup>lt;sup>708</sup> Benjamin Stora parle de 10 000 morts et de 25 000 blessés, de chaque côté. *Op.cit.*, STORA 2004, p.36.

<sup>&</sup>lt;sup>709</sup> Cité par Linda Amiri, *op.cit.*, AMIRI 2014, p.579.

<sup>&</sup>lt;sup>710</sup> HOUSE, Jim, "La sanglante répression de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.602-605, p.602.

Til La mémoire de cet évènement tragique fait encore polémique. Des manifestations de militants d'extrême-droite eurent lieu pour protester contre l'inauguration de la part du maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë, le 17 octobre 2001, d'une plaque commémorative pour les victimes algériennes de cette manifestation. Le nombre exact de victimes restant encore inconnu, cette plaque fut érigée « À la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961. ». Cette question avait amené des élus de

au cours de laquelle l'OAS décida de porter ses actions meurtrières sur le sol métropolitain, par le biais de son antenne baptisée « OAS-Métro », qui développa ses actions à partir du printemps. Il s'agissait de frapper au cœur d'une métropole qui, selon l'organisation, ne se souciait pas assez du sort de l'Algérie française. Alain Ruscio souligne que « jamais, d'une façon continue, une organisation n'avait pratiqué aussi systématiquement la destruction et l'assassinat [...] un noyau d'une centaine d'hommes de terrain [...] très bien armés, prêts à tout, a réussi à perturber la vie de la nation »<sup>712</sup>. Les attentats et les assassinats s'enchaînèrent, faisant des milliers de victimes, pour l'écrasante majorité au sein de la population algérienne<sup>713</sup>. L'OAS tenta même à plusieurs reprises de tuer le général de Gaulle<sup>714</sup>, rebaptisé la « Grande Zohra », marque de mépris à l'encontre de celui que l'OAS qualifiait de fasciste et contre lequel l'organisation employait un vocabulaire lié à la période de la résistance française, présentant ses membres comme les vrais patriotes, prêts à tout pour libérer la France de l'emprise du général<sup>715</sup>.

Malgré cela, l'OAS sera tenue à l'écart des négociations qui conduisirent à la signature des accords d'Évian entre la France et le FLN en mars 1962, ce qui la poussa à se donner comme objectif de les faire échouer<sup>716</sup>. L'OAS s'engagea ainsi dans « une spirale de violence », qui, malgré tout, ne réussit pas à remettre en question l'indépendance de l'Algérie<sup>717</sup>. La veille de la signature des accords, à Oran l'OAS fut à l'origine de trente attentats et de l'attaque d'une caserne, et de près de quarante attentats à Alger<sup>718</sup>. Comme le souligne Vincent Joly, « La fin de la guerre est chaotique, marquée par une double guerre civile franco-française et algéroalgérienne »<sup>719</sup>.

\_

la droite à quitter l'hémicycle de l'Assemblée Nationale au cours d'une prise de parole du Secrétaire aux Anciens Combattants. Bertrand Delanoë tenta de calmer les esprits en déclarant face aux journalistes : « Cette plaque n'est dirigée contre personne. Je n'oublie personne, ni les appelés, ni les pieds-noirs, et certainement pas les policiers ». Reportage du JT de 20H de France 2 diffusé le 17/11/2001. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07090, consulté le 15/08/2019. Cette manifestation se solda en outre par l'arrestation de 11 518 Algériens. *Op.cit.*, HOUSE 2014, pp.603-604. Au cours des huit années de guerre, 44 282 Algériens furent arrêtés en France métropolitaine. *Op.cit.*, STORA 1998, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>713</sup> Pour la période allant de mars 1961 et avril 1962, Alain Ruscio avance le chiffre de 15 355 attentats, et un bilan humain s'élevant à 1 622 morts (1 383 Algériens et 239 Européens), et 5 048 blessés (3 9 86 Algériens et 1 062 Européens). *Ibid.*, p.253.

<sup>&</sup>lt;sup>714</sup> *Ibid.*, pp.167-175.

Jacques Soustelle écrivit en août 1962 : « Pour ce qui est du fascisme, je ris quand j'entends de braves gens croire 'Le fascisme ne passera pas !', alors qu'il est déjà passé ! Il est même installé à l'Élysée. La seule différence entre les régimes fascistes des années 1930 et celui que nous subissons, c'est que Duce et Führer exerçaient la dictature pour agrandir leur pays, tandis que notre Guide l'exerce pour le diminuer ». Cité par Alain Ruscio, *ibid.*, p.168.

<sup>&</sup>lt;sup>716</sup> DARD, Olivier, "Sorties de guerre et OAS", *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014b, pp.43-55, p.44.
<sup>717</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>718</sup> *Op.cit.*, RUSCIO 2015, p.119.

<sup>&</sup>lt;sup>719</sup> *Op.cit.*, JOLY 2009, p.291.

# 3. Les accords d'Évian et l'indépendance de l'Algérie

Plusieurs rencontres et négociations se déroulèrent avant que ne soient signés les accords définitifs entre la France et le FLN, le 18 mars 1962<sup>720</sup>. Ces derniers furent l'aboutissement d'ultimes négociations qui se tinrent à Évian entre le 7 et le 18 mars 1962. Concernant le contenu de ces accords, Guy Pervillé souligne que « les deux parties ne publièrent pas exactement le même texte, et que le gouvernement français publia un autre texte que le texte original »<sup>721</sup>. Néanmoins, les grandes lignes des accords furent résumées dans une déclaration générale. En termes d'organisation des pouvoirs publics, ils seraient exercés jusqu'à l'indépendance de l'Algérie par un Haut-commissaire de France et un « exécutif provisoire algérien à majorité musulmane »<sup>722</sup>. La réalisation d'un référendum devant permettre de ratifier lesdits accords fut également annoncée, aboutissant ainsi à la création officielle de l'État algérien<sup>723</sup>, dont la coopération avec la France était également prévue. En ce qui concerne la situation des Français d'Algérie, la déclaration des garanties stipulait que, durant une période de trois ans, leurs droits civiques étaient garantis avant que ces derniers ne choisissent leur nationalité définitive. Par ailleurs, les accords, au-delà de leur garantir leur liberté et de leur sécurité, « leur garantissait le respect de leur droit civil, de leur religion, de leur langue, [et] de leurs biens »<sup>724</sup>. En ce qui concerne les Algériens, ces derniers devaient perdre la nationalité française à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1962<sup>725</sup>. La signature des accords d'Évian fut très bien reçue par la population métropolitaine, et ceci se traduisit lors du référendum du 8 avril 1962, où plus de 17 millions de Français, soit 90,7% des votants, votèrent « oui » <sup>726</sup>.

٠

<sup>&</sup>lt;sup>720</sup> Pour une étude approfondie des négociations et des accords d'Évian, voir PERVILLÉ, Guy, *Les accords d'Evian (1962). Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)*, Paris : Armand Colin, 2012. <sup>721</sup> *Ibid.*, p.109.

<sup>&</sup>lt;sup>722</sup> *Ibid.*, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>723</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>724</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>725</sup> Guy Pervillé nous apprend cependant qu'une ordonnance datant du 21 juillet 1962 leur permit de rester français « à condition de s'établir en territoire français et d'y souscrire, dans un délai qui fut porté à cinq ans, une 'déclaration recognitive de nationalité françaises', impliquant la renonciation au statut personnel musulman ou coutumier ». *Op.cit.*, PERVILLÉ 1997, pp.36-37.

<sup>&</sup>lt;sup>726</sup> DL, 08/04/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17761, consulté le 18/01/2019. Le quotidien portugais souligne que l'appel de certains hommes politiques français à voter contre, ne fut pas suivi, prenant l'exemple de la commune de Saint Cère, où réside Pierre Poujade, fervent défenseur de l'Algérie française, où seulement 153 « non » furent comptabilisés, contre 1 410 « oui ».

Figure 7 – « Dans les mains gracieuses de cette sympathique Française on peut voir les bulletins de vote qui décideront de la poursuite de la politique du général de Gaulle, relative au futur de l'Algérie. Dans l'époque troublée que traverse la Français savent plus que jamais la valeur du 'oui' et du 'non' ». Le référendum sur les accords d'Évian à la Une du *DL*.



Sources : DL, 28/03/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17744, consulté le 18/01/2019.

Pour le DL, cette victoire sans appel du « oui » était « un nouveau triomphe pour de Gaulle », la majorité des Français continuant « à avoir suffisamment confiance en de Gaulle, lui donnant carte blanche pour résoudre la question algérienne comme il l'entend »<sup>727</sup>.

Le *DL* suivit également de près le déroulement et les résultats du référendum du 1<sup>er</sup> juillet 1962 en Algérie. Les résultats furent une nouvelle fois sans appel, 99,72% des votants ayant répondu « oui » à la question « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? ». Dans un de ses nombreux articles consacrés à la question, à la Une et ainsi qu'en dernière page, on peut lire : « Personne ne peut rester indifférent face à la naissance d'une nouvelle nation indépendante, en particulier quand, comme c'est le cas de l'Algérie, elle se fait au milieu de douleurs et de violences abominables. »<sup>728</sup>.

<sup>728</sup> DL 02/07/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17871#!16, consulté le 18/01/2019.

161

Pour le DL il s'agissait également une condamnation de la part des métropolitains « des tentatives désespérées de l'OAS pour conserver l'Algérie française à tout prix et éviter une indépendance sous un gouvernement musulman. ». DL, 08/04/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17761#!16, consulté le 18/01/2019.

L'auteur en profita pour exprimer une opinion concernant la classe politique française, qu'il jugeait responsable de la durée de cette guerre « sanglante ». Selon lui, si les hommes politiques français au pouvoir avaient été « plus avisés et éclairés », les « occasions manquées », qui selon l'auteur ont été nombreuses au cours du conflit, auraient pu être évitées. Il est très surprenant de voir publiés de tels propos dans une presse nationale portugaise contrôlée par la censure d'un Estado Novo qui lui-même avait refusé la voie diplomatique en Angola, attitude reprochée ici à la France, et qui s'était engagé « rapidement et en force » dans une guerre qui durera jusqu'à la chute du régime<sup>729</sup>, plus longtemps que la guerre d'Algérie présentée ici comme inutile. Le souhait de l'auteur était à présent que l'Algérie puisse rapidement être en condition pour pouvoir « mener sa mission patriotique comme facteur de collaboration internationale et de paix dans la région »<sup>730</sup>. Ce n'est pas le seul exemple d'article qui présente la décolonisation de l'Algérie comme un processus historique inévitable. Une chronique publié début juillet 1962 présente le peuple français comme étant tourné vers le futur « et l'Algérie faisant partie de la France, ça appartient au passé », écrit l'auteur, soulignant le « certain retard » du général de Gaulle en la question, tout en reconnaissant le mérite du chef de l'État français d'avoir « accompagné » ses concitoyens au cours de ce processus<sup>731</sup>.

Nous pouvons voir dans la publication de ce genre d'articles, une réaffirmation du caractère exceptionnel du colonialisme portugais, présenté comme étant en tous points différent des autres expériences européennes. À moins que les auteurs de ces articles n'aient réussi à passer « entre les mailles du filet » de la censure, le *DL* étant connu pour des prises de position contre l'*Estado Novo*.

Le 3 juillet, suite à la publication des résultats définitifs du référendum, le général de Gaulle reconnut l'indépendance de l'Algérie<sup>732</sup>, la passation de pouvoirs s'effectua et les autorités algériennes s'engagèrent au cours d'une allocution télévisée à respecter les accords d'Évian<sup>733</sup>. La proclamation et les célébrations de l'indépendance du 5 juillet qui suivirent furent néanmoins entachées violences qui marqueront durablement les Français d'Algérie. Une

٠

<sup>&</sup>lt;sup>729</sup> Voir Chapitre I.

<sup>&</sup>lt;sup>730</sup> *DL* 02/07/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17871#!16, consulté le 18/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>731</sup> Le journaliste portugais paraît toutefois stupéfait de voir le peu de réaction que la « perte d'une partie du territoire national » suscitait chez les Français, ces derniers étant, selon lui, plus intéressés par le début des vacances d'été. *DL*, 09/07/1962, pp.1-2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17880, consulté le 20/01/2019 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17880#!2, consulté le 20/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>732</sup> *Op.cit.*, PERVILLÉ 2012, p.129.

<sup>&</sup>lt;sup>733</sup> Ibidem.

fusillade éclata à Oran au cours de laquelle des dizaines de personnes, toutes origines confondues, perdirent la vie, et des centaines d'Européens furent enlevés, et jamais retrouvés<sup>734</sup>.

La guerre d'Algérie, qui selon de Gaulle, coûtait plus cher à la France qu'elle ne lui rapportait<sup>735</sup>, mobilisa près de deux millions de soldats français, ainsi qu'entre 200 000 et 400 000 supplétifs algériens, connus sous le nom de harkis<sup>736</sup>. Près de 500 000 personnes perdirent la vie au cours du conflit, parmi lesquelles une majorité d'Algériens<sup>737</sup>, et la guerre entraîna des déplacements massifs de la population algérienne. Au printemps 1961 on estime que deux millions d'Algériens se trouvaient ainsi regroupés dans des camps<sup>738</sup>. Si cette guerre d'une extrême violence prit officiellement fin le 19 mars 1962 avec l'entrée en vigueur du cessez-lefeu, les violences ne cessèrent pas pour autant et elles entraînèrent le départ des Français qui résidaient encore en Algérie.

# III. Quitter l'Algérie : évacuation et impacts du rapatriement de 1962 des Français d'Algérie.

Dès 1956, alors que la guerre d'indépendance faisait rage et atteignait un « paroxysme de violence »<sup>739</sup>, des Français d'Algérie quittèrent le territoire algérien pour rejoindre la métropole<sup>740</sup>. Si le gouvernement français estimait à la fin de l'année 1961 que 164 000 colons avaient déjà quitté l'Algérie<sup>741</sup>, ce fut cependant au cours de l'année 1962, notamment à la suite de la signature des accords d'Évian en mars, que l'écrasante majorité de la population pied-noir décida d'abandonner l'Algérie.

<sup>&</sup>lt;sup>734</sup> *Op.cit.*, STORA 2004, pp.84-85.

<sup>&</sup>lt;sup>735</sup> *Ibid.*, p.87.

<sup>&</sup>lt;sup>736</sup> HAUTREUX, François-Xavier, "L'usage des harkis et auxiliaires algériens par l'armée française", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.519-526, pp.519-520.

<sup>&</sup>lt;sup>737</sup> *Op.cit.*, STORA 2004, p.90.

<sup>&</sup>lt;sup>738</sup> *Op.cit.*, JOLY 2009, p.278.

<sup>&</sup>lt;sup>739</sup> MEYNIER, Gilbert, "Violence, histoire et enjeux mémoriels. Algérie 1956 : enterrement du politique et paroxysme de la violence", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.25-44, p.25.

JORDI, Jean-Jacques, De l'Exode à l'Exil. Rapatriés et Pieds-Noirs en France, Paris : L'Harmattan, 1993, p.60.
 SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Une administration ex nihilo à l'épreuve des rapatriements des Français d'Algérie (1961-1964) : organiser la sortie de guerre", JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014b, pp.69-78, p.69.

#### 1. La décision de partir

Des appels furent lancés aux Français pour qu'ils ne quittent pas le territoire. Des tracts et brochures furent en ce sens distribués<sup>742</sup> et des personnalités algériennes s'adressèrent directement à cette population. Ce fut notamment le cas d'Abderrahmane Farès, président de l'exécutif provisoire algérien qui déclare à Alger le 29 mars 1962, après avoir appelé à ce que cessent les violences et que soit respecté le futur cessez-le-feu :

« Compatriotes européens, la nouvelle page de notre beau pays s'ouvre désormais d'une manière irréversible. Si vous ne voulez pas insulter l'avenir, c'est ensemble, grâce aux accords d'Évian, par leur sincère, totale et effective application, que nous édifierons, contre vents et marées, les solides fondations de l'État algérien de demain »<sup>743</sup>.

Le représentant du FLN à Alger, Chawki Mostefaï, fit également une déclaration le 28 avril 1962, au cours du JT de 20 heures, réaffirmant la position du FLN selon laquelle « la place des Européens d'Algérie, [est] en Algérie. »<sup>744</sup>, avant de souligner l'importance de la communauté européenne pour le futur du pays :

« L'Algérie a un développement tel, sur les différents plans, économique, culturel, technique, qu'elle a besoin de tous ceux qui ont contribué à ce développement! car leur élimination, leur élimination brutale, eh bien qu'aurait-elle pour résultat? C'est de stopper cette évolution de l'Algérie, c'est de la stopper pour des années entières! 745 et ce n'est certainement pas dans l'intérêt de chacun de nous. Nous voulons, et nous vous offrons, loyalement et sincèrement la possibilité de vivre avec nous! » 746

Chawki Mostefaï lança également un appel aux Européens afin qu'ils se désolidarisent de l'OAS:

<sup>743</sup> Cité par Olivier Dard, *op.cit.*, DARD 2005, p.247.

<sup>&</sup>lt;sup>742</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.80.

Allocution de Chawki Mostefaï du 28 avril 1962 au cours du JT de 20 heures. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF97505570, consultée le 19/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>745</sup>Le départ des Français eut pour conséquence la perte, pour l'Algérie, de plus de 85% de sa main d'œuvre qualifiée. *Op.cit.*, CHOI 2016, p.80.

Allocution de Chawki Mostefaï du 28 avril 1962 au cours du JT de 20 heures. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF97505570, consultée le 19/07/2019.

« Et bien pourquoi donc apporter votre soutien à une organisation qui sème le crime ? qui sème la haine contre nous ? et dont le seul objectif est précisément d'empêcher cette cohabitation, d'empêcher que l'indépendance de l'Algérie se fasse dans la coopération comme nous le voulons ! »<sup>747</sup>.

Le 4 mai suivant, ce fut au tour de Jean Mannoni, délégué aux affaires financières du GPRA, de s'adresser longuement aux Européens d'Algérie, au cours du JT de 13 heures :

« Je comprends votre crispation, je dirais même que je comprends votre révolte! Je la comprends mais je vous avoue que sa rentabilité m'échappe. [...] Votre patrie? Mais vous y êtes dans votre patrie! N'est-ce pas votre conviction la plus intime? Vous savez bien que vous ne pourrez pas vous arracher à cette terre qui est la vôtre! que vous aimez tant! et que partout ailleurs vous seriez très malheureux. Oh je ne pense pas en disant cela à certains privilégiés qui pourront sans difficulté se faire en métropole une vie bien confortable, douillette, et à l'abri de tout, sur la pointe d'un pied en Algérie, l'autre pied posé bien à plat en métropole, telle est la position de certains professeurs de patriotisme dont la devise pourrait être la suivante: 'Tenez bon, moi je m'en vais'. Mais je pense à vous tous, et vous êtes la majorité, Français de modeste condition fixés dans les villes ou perdus dans les campagnes, habitants de Bab-el-Oued, d'Oran, de Constantine ou d'ailleurs qui ne voudraient pas et qui ne pourraient pas, quoi qu'il arrive, vous éloigner de ces rivages. Avez-vous réfléchi à tout cela? »<sup>748</sup>.

Jean Mannoni souligna également le rôle que les Français d'Algérie allaient être amenés à jouer dans l'Algérie indépendante :

« Mes chers compatriotes, il est temps, il est juste temps de vous ressaisir. Faites-le, mais faites-le très vite, je vous en supplie. Faites-le puisque dans cette patrie commune vous y conserverez votre place, vos droits, vos biens, votre honneur et votre dignité. Personne ne vous le contestera ! [...] L'Algérie, pour se construire, a besoin de tous ses enfants, c'est d'ailleurs à cette seule condition qu'elle évitera la récession et le chaos. Offrez donc à cette exaltante construction votre foi et votre

<sup>&</sup>lt;sup>747</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>748</sup> Allocution de Jean Mannoni au cours du JT de 13 heures du 4 mai 1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF94073319, consultée le 19/07/2019.

enthousiasme, vos énergies et vos intelligences. Par votre travail, votre esprit d'entreprise et de compréhension, maintenez ici la France, avec toutes ces vertus traditionnelles, son humanisme, son libéralisme, sa tolérance ».

Il appela également l'OAS, dont il qualifie les membres de « Français perdus » qui salissent et défigurent le drapeau français au nom duquel ils mènent « leur action criminelle », à cesser ses attaques<sup>749</sup>. Le 17 juin 1962, Chawki Mostefaï s'exprima à nouveau dans une allocution radiophonique destinée aux colons, retranscrite en partie par le *DL*, au cours de laquelle il confirma que le FLN et l'OAS étaient arrivés à un accord afin que cessent les violences<sup>750</sup>. Il déclara :

« Algériens d'origine européenne : au nom de tous vos frères algériens, assurez-vous que, si vous le souhaitez, les portes du futur s'ouvrent aussi bien à vous qu'à nous. Franchissons-les côte à côte, en oubliant le passé. Oui, en oubliant, parce qu'il n'est de l'intérêt de personne de ruminer ses sentiments et sa rancœur. Cette Algérie, notre patrie, voit depuis de nombreuses années une souffrance sans nom, des morts innombrables, mais notre peuple a su supporter toutes ces difficultés. Que cette nuit, que demain, cessent ces violences, les assassinats, les destructions, pour qu'enfin, la paix et la sécurité soient de retour pour nous tous, et quand, dès que les conditions de souveraineté le permettront, sera prononcée l'amnistie, elle fera, à dater de ce jour, table rase du passé, afin d'affronter, dans un climat de sérénité retrouvée, les tâches immenses et exaltantes qui exigent notre effort commun. »<sup>751</sup>.

De son côté, l'OAS tenta également d'empêcher que les Européens n'abandonnent l'Algérie $^{752}$ . Ce fut ce que souligne un article du DL intitulé « L'OAS tente d'empêcher (par la

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>749</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>750</sup> Ces accords ne concernaient qu'Alger, l'OAS d'Oran ne les reconnaissant pas. Sur les négociations qui conduisirent à ces accords, voir *op.cit.*, DARD 2005, pp.246-260.

<sup>&</sup>lt;sup>751</sup> DL, 17/06/1962, p.1 et 8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17852 et Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17852#!8, consulté le 21/01/2019.

Todd Shepard nous apprend que l'OAS réussit, durant un certain temps, à faire pression sur les compagnies aériennes Air France et Air Algérie afin qu'elles ne vendent pas de billet d'avion aux Européens ne disposant pas d'une autorisation de quitter le territoire algérien délivrée par l'OAS, avant que ces dernières ne cessent, en mars 1962, d'appliquer les ordres de l'OAS. SHEPARD, Todd, *The Invention of Decolonization. The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca and London: Cornell University Press, 2006, p.209. Le *New York Times* estimait en mars 1962 que l'OAS allait entraîner « la destruction de la communauté européenne » d'Algérie, ajoutant: « L'OAS ne peut pas obliger l'Histoire à faire marche arrière – elle ne peut pas créer – elle ne peut que détruire. Les terroristes peuvent tuer, mais ils finiront par être tués. La mort n'est pas une sorte de solution, la vie en est une bien meilleure, et à l'Algérie est, finalement, offert une vie d'honneur et de prospérité. ». *DL*, 01/03/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17706, consulté le 16/01/2019.

violence) l'exode des Européens d'Algérie », publié 19 mai 1962<sup>753</sup>. L'article nous apprend notamment qu'une grenade avait été lancée en direction d'un camion de déménagement d'un Français qui s'apprêtait à partir pour la métropole. La police estimait que six Européens avaient été tués à Alger par l'OAS au cours de la journée en question<sup>754</sup>. Quelques jours plus tard, le journal titrait cependant, que dans le cas de la ville d'Oran, l'OAS « ne réussit pas à empêcher les Européens de quitter l'Algérie », prenant comme exemple le fait que moins d'une heure après l'explosion d'une grenade dans un poste de police où des Européens patientaient afin d'obtenir la documentation leur permettant de quitter l'Algérie, une nouvelle file s'était déjà formée<sup>755</sup>. Le 23 mars 1962, l'OAS, avait pourtant diffusé un tract dans lequel elle exprimait clairement ses menaces :

« Ordre à la population, Algérois, Algéroises, ici vous ne défendez pas seulement l'avenir de l'Algérie française, mais l'avenir du monde libre. Souvenez-vous que c'est d'Alger que partirent les alliés pour libérer l'Europe. Votre responsabilité est immense c'est pourquoi : les départs pour la métropole sont interdits, ceux qui violeront cette consigne seront jugés pour désertion par un tribunal spécial. »<sup>756</sup>.

Les responsables de l'organisation pour la région d'Oran exprimèrent leur frustration le 25 mai 1962 face à la volonté des colons de quitter le territoire : « Cette région est habitée par 85% de lavettes et tous vont se retrouver sur les quais d'Oran »<sup>757</sup>.

Cependant, malgré ces appels et l'organisation de réunions visant à rapprocher les deux communautés<sup>758</sup>, de nombreuses raisons poussèrent les Français d'Algérie à abandonner le territoire. La violence du contexte algérien fut bien évidemment une de ces raisons. Comme le

<sup>&</sup>lt;sup>753</sup> Le général Salan avait interdit tout départ vers la métropole au cours d'un appel diffusé le 23 février 1962. JORDI, Jean-Jacques, "Partir. Pourquoi ? Comment ?", HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, *Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie - 1962*, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.15-29, p.19.

<sup>&</sup>lt;sup>754</sup> DL, 19/05/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17815#!16, consulté le 21/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>755</sup> *DL*, 23/05/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17820#!12, consulté le 21/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>756</sup> *Op.cit.*, JORDI 2018, p.67.

op.cit., DARD 2005, p.246. Dans un pamphlet de l'organisation nous pouvions lire en mai 1962 : « L'exode est le signe évident de la complète inefficacité de la politique gaullienne. [...] Le dialogue avec la France cessa d'avoir du sens parce que la France s'en va. Le vrai dialogue, duquel surgira l'Algérie nouvelle, c'est le dialogue entre les hommes de bonne volonté, qui n'emportent pas la patrie collée à la semelle de leurs chaussures, et pour qui la vraie patrie est la terre de leurs parents. ». *DL*, 29/05/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17830#!12, consulté le 21/01/2019.

T58 Une réunion fut ainsi organisée le 31 mai 1962 à Alger. *DL*, 01/06/1962, pp.1-2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17832 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17832#!2, consulté le 21/01/2019.

souligne Olivier Dard, « au cours des mois d'avril et de mai 1962, les violences sont quotidiennes sur tout le territoire algérien »<sup>759</sup>. À l'origine de ces violences, se trouvait d'un côté l'OAS, qui multipliait les attentats<sup>760</sup>, et de l'autre le FLN, responsable d'assassinats et enlèvements d'Européens. Le secrétariat d'État aux Affaires algériennes estimait en avril 1961 que des « sentiments refoulés [...] rendaient difficile toute coexistence amicale » entre les deux communautés<sup>761</sup>. Cette situation est décrite par le *DL* en mai 1962 : « Dans les villes, où le nombre d'attentats individuels augmente constamment, les communautés européenne et musulmane vivent à présent totalement séparées. [...] À cinq semaines de la consultation populaire, la méfiance, la peur, la haine règnent. »<sup>762</sup>. La peur, qui se répandit notamment par le biais de la propagation de rumeurs <sup>763</sup>, dominait une grande partie de la population française d'Algérie, ce que souligne un reportage du Journal Les Actualités Françaises du 20 juin 1962 : « La conclusion des accords FLN/OAS aura-t-elle marqué en Algérie la fin du drame ? On veut le croire. Et ils voudront sans aucun doute le croire ceux que deux jours plus tôt la peur avait jeté vers le port d'Alger. La peur. Peur du meurtre, peur d'un enlèvement, peur d'une balle perdue, peur de tout. »<sup>764</sup>. Face à une telle situation, de nombreux colons français prirent la décision de quitter le territoire<sup>765</sup>. Ce fut le cas d'un homme né à Oran en 1928, dont le témoignage fut recueilli par Éric Savarese :

« À l'indépendance le premier juillet, j'étais là. Un arabe, ancien médecin, est nommé directeur de l'hôpital, et il me dit : 'Maintenant la guerre est finie, vous resterez, tout ira bien, vous savez faire fonctionner le service.' Il me donne 20 jeunes pour travailler. Mais après, le 5 juillet, deux amis à Oran ont disparu, au port. Et puis à l'hôpital, il y a eu un incident avec une Mauresque. Elle me dit que son mari était de l'ALN, elle attendait pas son tour. Et puis un type de l'ALN est venu se faire une

<sup>&</sup>lt;sup>759</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.245.

Pour ne citer qu'un exemple, 49 attentats furent imputés à l'OAS entre le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai 1962. *Ibidem*.
 Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.73.

<sup>&</sup>lt;sup>762</sup> DL, 26/05/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17825, consulté le 21/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>763</sup> Yann Sciolo-Zürcher nous apprend qu'une rumeur concernant une possible Saint-Barthélémy en Algérie dont les victimes seraient les Français d'Algérie circula en France en juin 1962. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.81. Edmond Jouhaut avait avant cela prédit en avril 1962 « une Saint-Barthélemy plus épouvantable qu'on ne peut encore l'imaginer » perpétrée par le FNL au lendemain de l'indépendance. *Op.cit.*, DARD 2014b, p.48.

Reportage du Journal Les Actualités Françaises du 20 juin 1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/AFE85009562/avec-les-rapatries-d-algerie-video.html, consulté le 19/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>765</sup> Selon l'enquête « pieds-noirs 2002 » menée par Emmanuelle Comtat, la première cause de départ évoquée par les pieds-noirs fut les actions du FLN, suivies par « la perspective de l'indépendance algérienne », la signature des accords d'Évian, ainsi que « les menaces, les assassinats et les disparitions de personnes ». COMTAT, Emmanuelle, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p.91.

radio avec une mitrailleuse. J'ai eu des pneus crevés... Alors je suis parti. Moi je serais resté, j'aurais donné un coup de main, mais même ça ils ont pas su en profiter. »<sup>766</sup>.

Si certains Français d'Algérie étaient donc prêts à rester et à travailler en Algérie au lendemain de l'indépendance, pour d'autres, la disparition irréversible de l'ordre colonial et de la société coloniale dont ils étaient les bénéficiaires les poussa à partir. « Au moment où ils ont nationalisé, ils m'ont demandé de travailler avec eux. Je suis parti pour ne pas travailler avec eux. Tant que nous dirigions, ça allait », déclara ainsi un homme qui était né en France métropolitaine<sup>767</sup>. L'image du « FLN sicaire, que l'État avait contribué à présenter de la sorte »<sup>768</sup> ne fit qu'augmenter les craintes des Français d'Algérie concernant leur sort au lendemain de l'indépendance. Craintes qui dans certains cas s'avérèrent fondées. Une série de mesures prises par le nouvel État indépendant vint compliquer la situation des Français d'Algérie. Nationalisation des biens français, impositions abusives, interdiction d'exercer certaines professions, demandes de nationalité algérienne rarement acceptées<sup>769</sup>, ajoutés aux disparitions et aux assassinats de Français<sup>770</sup>, furent autant d'éléments qui poussèrent les Français au départ.

Enfin, un autre facteur poussa les colons au départ : le fait qu'avant-même l'indépendance de l'Algérie, ils se sentaient de moins en moins protégés par les forces de l'ordre françaises. Un évènement majeur fut en ce sens décisif. L'OAS appela les Français d'Alger à un rassemblement « pacifique et encadré »<sup>771</sup> le 26 mars afin de contester le bouclage que subissait depuis 23 mars le quartier de Bab-el-Oued, souvent présenté comme la « forteresse de l'OAS », ou encore le « cœur vivant de l'OAS sur Alger », l'organisation y étant soutenue par la majorité de ses 60 000 habitants<sup>772</sup>. Malgré l'interdiction de cette manifestation par le préfet de police d'Alger, plusieurs centaines de Français d'Algérie, 500 selon le  $DL^{773}$ , se dirigèrent vers Bab-el-Oued. Ces derniers furent cependant stoppés par l'armée française à un barrage

-

<sup>&</sup>lt;sup>766</sup> SAVARESE, Éric, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris : Éditions Séguier, 2002, p.194.

<sup>&</sup>lt;sup>767</sup> *Ibid.*, pp.195-196.

<sup>&</sup>lt;sup>768</sup> *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.60.

<sup>&</sup>lt;sup>769</sup> *Ibid.*, pp.148-153.

Un article du *DL* datant du 27 septembre 1962 annonça, de sources officielles : « Depuis juillet, plus de 1 000 Européens ont été assassinés, enlevés ou ont simplement 'disparu' en Algérie ». *DL*, 27/09/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17984#!16, consulté le 22/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>771</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.219.

<sup>&</sup>lt;sup>772</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>&</sup>lt;sup>773</sup> *DL*, 26/03/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17742#!16, consulté le 18/01/2019.

tenu par des tirailleurs algériens, qui mitraillèrent la foule<sup>774</sup>. Le bilan en termes de victimes et de responsabilités de cette fusillade de la rue d'Isly reste encore à ce jour sujet à interprétation<sup>775</sup>. Nous savons cependant que les autorités françaises étaient prêtes à recourir à la force, comme en témoigne le message diffusé par la préfecture de police au cours de la matinée avant la fusillade qui avertissait la population que les forces de l'ordre disperseront toute manifestation « le cas échéant avec la fermeté nécessaire » <sup>776</sup>. Le président de Gaulle écrivit dans un courrier adressé à son Premier ministre, Michel Debré : « Tout doit être fait surle-champ pour châtier et briser l'action criminelle des bandes terroristes d'Alger et d'Oran. »<sup>777</sup>. Au cours du conseil des ministres du 23 mars, il aurait également déclaré : « la question capitale est de briser par tous les moyens et de réprimer impitoyablement l'insurrection armée qui se développe dans les deux plus grandes villes d'Algérie »<sup>778</sup>. Selon les autorités hospitalières d'Alger, à 17 heures le jour du drame, 21 morts et près de 150 blessés étaient à déplorer<sup>779</sup>. Selon Olivier Dard, ce bilan s'éleva à 46 victimes, 66 selon Yann Scioldo-Zürcher<sup>780</sup>, et 200 blessés, dont beaucoup ne survécurent pas à leurs blessures<sup>781</sup>. Le préfet de Police d'Alger adressa le jour même à la population le message suivant : « Je veux saluer les victimes que nous déplorons de toute notre âme, et conjurer la population de comprendre qu'elle est en train d'être odieusement manipulée par une organisation de voyous qui n'hésite face à aucun moyen pour semer le désordre », avant d'ajouter : « Ne pas obéir aux ordres des voyous de l'OAS sera demain pour vous une source de fierté, en tant que Français »<sup>782</sup>. Le message du préfet n'y changea rien, la fusillade ne fit qu'augmenter le ressentiment déjà fort d'un grand nombre de Français d'Algérie à l'encontre des autorités françaises et métropolitaines. Si le divorce

-

<sup>&</sup>lt;sup>774</sup> Claude Joubert, journaliste envoyé spécial à Alger décrit la scène dans un reportage de l'Inter-actualité de 19h15 du 26 mars 1962. Disponible sur https://www.ina.fr/audio/PHD94014364/algerie-fusillade-lors-de-lamanifestation-interdite-du-plateau-des-glieres-et-de-la-rue-d-isly-audio.html, consulté le 21/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>775</sup> On ne sait toujours pas si les forces de l'ordre ouvrirent le feu en représailles à des tirs qu'elles auraient essayés, ou si ce furent elles qui ouvrirent le feu en premier. *Op.cit.*, DARD, 2005, p.219-222, LARIBI, Soraya, "Le dernier 'gouverneur général' de l'Algérie : Christian Fouchet, haut-commissaire de la République (mars-juillet 1962)", JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.81-92, pp.87-88.

<sup>&</sup>lt;sup>776</sup> *Op.cit.*, DARD 2005, p.222.

<sup>&</sup>lt;sup>777</sup> *Ibid.*, p.218.

<sup>&</sup>lt;sup>778</sup> *Op.cit.*, LARIBI 2014, p.88.

<sup>779</sup> DL, 26/03/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17742#!16, consulté le 18/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>780</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.61.

<sup>&</sup>lt;sup>781</sup> *Op.cit.*, DARD 2010, p.219.

<sup>&</sup>lt;sup>782</sup> *DL*, 27/03/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17743, consulté le 18/01/2019.

semblait acté, l'écrasante majorité d'entre eux fit toutefois valoir son droit de citoyen français, en demandant à être rapatriés vers la métropole<sup>783</sup>.

## 2. L'organisation et le déroulement du rapatriement des Français d'Algérie

Comme le souligne Daniel Lefeuvre, des déplacements et des flux précédèrent le départ des Français d'Algérie vers la métropole : « Repli du bled vers les villes ; repli des quartiers périphériques ou ethniquement mêlés des villes vers les quartiers européens ; repli enfin vers la métropole, d'abord des capitaux, puis des enfants »<sup>784</sup>. Ces mouvements ont été les annonciateurs d'un flux migratoire massif, laissant le gouvernement français pris de court face à l'ampleur que revêtit rapidement ce phénomène. Jusqu'en mai 1962, les autorités françaises se fièrent à une estimation d'un « rapatriement régulier et continu dans le temps d'environ 400 000 personnes en quatre ans »<sup>785</sup>. Ce mois de mai marqua en effet une précipitation des départs que le *DL* présenta ainsi auprès de ses lecteurs portugais : « L'exode des Européens qui vivent en Algérie a brusquement augmenté », « Il souffle un vent d'exode au sein de la population européenne », le journal parlant d'une « épidémie soudaine »<sup>786</sup>. En juin 1962, le nombre de départs d'Alger était estimé à 12 000 par jour<sup>787</sup>.

En ce qui concerne l'organisation du rapatriement des Français d'Algérie, l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°61-1439 adoptée le 26 décembre 1961 prévoyait que :

<sup>&</sup>lt;sup>783</sup> Des Français d'Algérie détruisirent certaines installations avant leur départ. Un correspondant de l'Agence France-Presse (AFP) écrivit en juin 1962 : « Cela fait dix jours que les Européens de Bab-El-Oued sont en train de détruire les écoles de leurs enfants, de mettre le feu aux immeubles et aux établissements que les plastiquages avaient déjà meurtris et que la peur avait déjà fermés », ajoutant qu'une centrale hydroélectrique avait été sabotée, les membres de l'OAS ayant déclaré avoir reçu l'ordre de détruire le potentiel économique de l'Algérie. *DL*, 16/06/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17850#!16, consulté le

<sup>21/01/2019.

784</sup> Cité par Abderahmen Moumen, *op.cit.*, MOUMEN 2010, p.63.

<sup>&</sup>lt;sup>785</sup> Op.cit., JORDI, 1993, p.59, p.76. De Gaulle aurait prévu en 1962 l'arrivée de 100 000 Français d'Algérie. PERROY, Aymeric, "Avant propos. 1962, un tournant dans l'histoire", in HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie - 1962, Rennes: Marines Éditions, 2009, pp.4-11, p.5. Alain Peyrefitte, qui deviendra en septembre 1962 ministre des Rapatriés, se souvient avoir eu beaucoup de mal à convaincre le général de Gaulle du caractère massif qu'allait très probablement revêtir le départ des Français d'Algérie, de Gaulle se préparait à l'arrivée de 100 à 200 000 rapatriés. Cité par Christelle Harrir in HARRIR, Christelle, "L'arrivée en France entre inquiétude, espoir et désillusion", in HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie - 1962, Rennes: Marines Éditions, 2009, pp.73-91, p.73.

<sup>&</sup>lt;sup>786</sup> *DL*, 18/05/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06545.083.17814#!12, consulté le 21/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>787</sup> *Op.cit.*, DARD 2014b, p.48.

« [Les] Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'évènements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, pourront bénéficier du concours de l'État, en vertu de la solidarité nationale affirmée par le préambule de la Constitution de 1946 »<sup>788</sup>.

Ledit préambule stipulait : « La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales » 789. Parmi les mesures de l'État dont peuvent désormais bénéficier les rapatriés visant « à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la nation » (art.1) se trouvaient les « prestations de retour ». Quelques jours avant la signature des accords d'Évian, les modalités d'accession aux différentes aides de l'État furent définies par le décret n°62-261 du 10 mars 1962<sup>790</sup>. Les prestations de retour comprenaient « la gratuité du transport des rapatriés de leur résidence de départ au lieu de leur accueil définitif ; une indemnité forfaitaire de déménagement ; une indemnité forfaitaire de départ ; éventuellement, un hébergement de secours dans un centre de transit pour une durée maximum de huit jours » (art.5). Il revenait aux autorités françaises du territoire que les rapatriés s'apprêtaient à quitter de déterminer « la date de départ, le moyen de transport et le lieu d'accueil en métropole » (art.6). La fin de l'article 6 est important, stipulant : « Le bénéfice de ces prestations de retour peut porter sur l'ensemble des prestations prévues ou être limité à certaines d'entre elles. Il peut être accordé sous réserve d'un remboursement ultérieur par les intéressés ». Un remboursement de l'aide pouvait donc être demandé aux bénéficiaires.

Dans l'arrêté qui accompagne ce décret on peut souligner l'ambiguïté de l'emploi du verbe « pouvoir ». L'article 1<sup>er</sup> stipule en effet que « les prestations de retour prévues à l'article 5 du décret du 10 mars 1962 peuvent être allouées aux Français bénéficiaires de la loi n°61-1439 du 26 décembre 1961 »<sup>791</sup>. L'article 10 de cet arrêté selon lequel « À titre exceptionnel, des avances

-

<sup>&</sup>lt;sup>788</sup> Loi n°61-1439 du 26/12/1961, *JORF* n°304, 28/12/1961, pp.11996-11997. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000508788&pageCourante=11996, consulté le 19/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>789</sup> Préambule à la Constitution du 27 octobre 1946. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946, consulté le 19/07/2019. Pour une analyse des différentes définitions du concept de solidarité nationale dans le cadre du débat parlementaire autour de la loi n°61-1439, voir *op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, pp.109-111.

<sup>&</sup>lt;sup>790</sup> Les autres aides destinées aux rapatriés seront présentées dans le Chapitre IX. Décret n°62-261 du 10/03/1962, *JORF* n°59, 11/03/1962, pp.2523-2526. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02523, consulté le 15/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>791</sup> L'article 3 stipule également que « Les autorités visées à l'article 2 du présent arrêté peuvent attribuer aux intéressés et à leur famille », les prestations de retour. Arrêté Prestations de retour 10/03/1962, *JORF* n°59,

remboursables d'un montant correspondant à ces prestations peuvent être consenties aux Français qui ne pourraient momentanément faire face aux frais de leur rapatriement », indique que le versement de ces prestations, dont la prise en charge des frais de transport, n'était pas automatique. Ainsi les Français qui avaient les moyens d'acheter leurs titres de transports vers la métropole ne pouvaient être bénéficiaires, comme l'indique l'utilisation du verbe « pouvoir » tout au long de l'arrêté. Cet arrêté définissait également le montant des différentes aides, qui variait en fonction des ressources des demandeurs, de leur situation familiale et des conditions de leur départ. À l'État français revenait la prise en charge d'une « contribution forfaitaire » aux frais de transport du mobilier, définie selon la situation familiale des rapatriés (art.4). Le montant de l'allocation de départ était quant à elle fixée à 500 francs pour les chefs de famille, 400 francs pour les célibataires et 200 francs pour les autres membres du foyer (art.6)<sup>792</sup>.

L'arrêté détaille également que le mode de transport privilégié par les autorités est le transport maritime en classe touriste, pouvant toutefois « à titre exceptionnel » être remplacé par un transport aérien « dans la classe la plus économique » (art.3). Le transport, en train ou en autocar, entre le lieu de résidence et le port d'embarquement, ainsi que le trajet, en train, entre le port de débarquement et le lieu de destination une fois en métropole, était également prévu par cet arrêté<sup>793</sup>.

L'État français prévoyait donc de participer activement au rapatriement des Français d'Algérie. Dans la pratique, les modalités d'organisation furent complexes. Les candidats au départ devaient au préalable obtenir une autorisation de sortie de la part des autorités françaises. Les fîles d'attentes devant les commissariats, où était délivrée cette autorisation, furent de plus en plus longues à partir du mois de mai 1962, où le nombre de demandes augmenta très

 $<sup>11/03/1962, \</sup>qquad pp.2526-2527, \qquad p.2516. \qquad Disponible \qquad sur \\ https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698 \& pageCourante=02526, \qquad consult\acute{e} \qquad le \\ 15/05/2019. \qquad \qquad le \\ 15/05/2019. \qquad Disponible \qquad sur \\ 15/05/2019. \qquad Disponible \\ 15$ 

<sup>15/05/2019.

792</sup> Notre analyse de ces textes de loi ne coïncide pas totalement avec celle de Yann Scioldo-Zürcher, selon lequel avec le décret du 10 mars 1962 « Tous recevaient le remboursement de leurs frais de départ et de déménagement ». L'historien estime également que les montants des différentes aides définies par le décret ne sont pas fixés. Cependant, les 11 arrêtés publiés à la suite dudit décret fixent les montants de ces différentes aides. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.114.

<sup>&</sup>lt;sup>793</sup> En ce qui concerne les Français d'outre-mer qui étaient déjà rentrés en France métropolitaine avant la publication du décret du 10 mars, si ces derniers pouvaient prétendre aux aides de l'État définies par le décret, ils ne pouvaient cependant pas prétendre au remboursement de leurs frais de retour, l'article 5 de l'arrêté définissant les conditions d'accès de ces rapatriés aux aides stipule : « Les prestations de retour ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un versement rétroactif en application des dispositions du décret précité. ». Arrêté Conditions dans lesquelles les textes législatifs et réglementaires relatifs au rapatriement sont applicables aux rapatriés rentrés avant 10/03/1962, JORF promulgation de ces textes. 11/03/1962, p.2533. Disponible https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02533, consulté 19/07/2019.

fortement. Yann Sciolo-Zürcher nous apprend que face à l'ampleur de la situation, les autorités françaises se trouvèrent contraintes d'« alléger les formalités », en permettant aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux femmes et aux enfants de moins de 17 ans d'embarquer sans autorisation de sortie<sup>794</sup>. En juin 1962 cette autorisation cessa tout bonnement d'être nécessaire <sup>795</sup>. Comme vu précédemment, l'État français voulait privilégier le transport maritime des Français d'Algérie.

En mars 1962 cependant, suite aux attaques perpétrées contre plusieurs ports algériens, les autorités décidèrent de réduire le nombre de départs hebdomadaires, passant ainsi de 16 à 7<sup>796</sup>. Le mois suivant, le trafic maritime, et aérien, est une nouvelle fois réduit par le Hautcommissaire de la République française en Algérie : désormais un seul trajet par semaine est prévu à partir des ports d'Alger et d'Oran<sup>797</sup>. Face à une situation qui devint de moins en moins tenable, malgré l'allègement bureaucratique, de nombreuses personnes se pressent sur les quais d'embarquement sans titre de transport, tentant coûte que coûte de quitter l'Algérie au plus vite<sup>798</sup>. Le 16 mai plusieurs compagnies de navigation prirent la décision unilatérale, sans autorisation des autorités françaises, d'augmenter le nombre de trajets effectués à destination de la métropole<sup>799</sup>. Un mois plus tard, l'État français réquisitionnait deux nouveaux paquebots afin d'augmenter le flux de rapatriements<sup>800</sup>. Malgré ces nouvelles réquisitions, l'offre était encore très en-deçà de la demande. Un article du DL publié le 22 juin 1962 décrit la situation dans laquelle se trouvait la ville d'Oran, et en particulier la gare maritime :

« Quatre-cents femmes et enfants se trouvent hébergés depuis quatre jours dans les locaux de la réception de la gare maritimes d'Oran, en attente d'embarquer pour la France. Des lits de camps ont été installés par l'Armée et 1 600 repas sont distribués par jour. Les bébés reçoivent de la nourriture préparée par la Croix Rouge. Dans la ville trois autres centres d'accueil fonctionnent dans des écoles et un autre a été plus

<sup>&</sup>lt;sup>794</sup> *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>795</sup> JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, "Traverser la Méditerranée", HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie - 1962, Rennes: Marines Éditions, 2009, pp.33-51, p.46.

<sup>&</sup>lt;sup>796</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.63.

<sup>&</sup>lt;sup>797</sup> *Op. cit.*, JORDI, PERROY 2009, pp.44-45.

<sup>&</sup>lt;sup>798</sup> *Ibidem*. Jean-Jacques Jordi nous apprend qu'entre fin mai et le 15 juin 1962, les cartes d'identités des hommes qui s'apprêtaient à embarquer étaient confisquées par les autorités. Craignant une infiltration de l'OAS dans le cadre du rapatriement, les documents étaient vérifiés et rendus à leur arrivée en métropole. Op.cit., JORDI 2018, p.69.
<sup>799</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.63.

<sup>800</sup> Ibid., p.64. Pour une liste des trajets effectués par l'ensemble des navires qui ont participé au rapatriement maritime, voir HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie - 1962, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.98-123.

récemment créé par la municipalité. Au total, ces centres hébergent 1 500 personnes défavorisées. Les paquebots 'Kerouan' et 'Jean Laborde' ont embarqué aujourd'hui 2 400 passagers en direction, dans la majorité des cas, du sud de la France. Entre le 5 et le 9 de ce mois-ci 43 000 personnes ont abandonné Oran, desquelles 17 000 étaient des habitants européens de la ville. 20 000 de ces personnes ont été rapatriées par avion. 4 200 embarquements par jour sont prévus jusqu'au 1er juillet, et même après cette date, selon des annonces officielles. »801.

À partir de juin 1962, les bateaux n'eurent d'autre solution que d'embarquer un nombre supérieur au nombre de passagers que leur permettait leur capacité. « Sans considération de priorité, les commandants font monter à bord tous ceux qui se présentent sans se soucier s'il s'agit d'un billet de première classe ou de quatrième. Cette ambiance d'affolement autorise presque toutes les imprudences », soulignent Jean-Jacques Jordi et Aymeric Perroy<sup>802</sup>. Ces derniers citent par exemple les cas du paquebot 'Cambodge' qui le 15 juin, alors qu'une fusillade était en cours sur les quais, embarqua à Alger, quelques 1 233 passagers, dépassant ainsi de 796 personnes sa capacité maximale, et du 'Kairouan' qui le 23 juin embarqua à son bord 2 630 passagers, soit près du double autorisé, total qui, de plus, ne prend pas en compte les enfants de moins de trois ans<sup>803</sup>.

En ce qui concerne les conditions dans lesquelles les Français d'Algérie effectuent le voyage à bord de ces navires, celles-ci sont bien évidemment très difficiles, notamment dû aux nombres de passagers. Cependant, il semble que les commandants de ces bateaux mirent tout en œuvre afin que ces conditions soient les plus décentes possibles<sup>804</sup>. Au total 650 000 civils furent transportés par bateaux vers la métropole.

En parallèle, certains Français d'Algérie furent rapatriés par voie aérienne dans le cadre d'un pont aérien réalisé par Air France, Air Algérie et Tunis Air, au cours duquel furent transportées 300 000 personnes<sup>805</sup>. Chaque jour, entre 25 et 35 vols décollaient des aéroports d'Alger et d'Oran<sup>806</sup>. Avant de pouvoir prendre place sur un vol, il fallait attendre plusieurs heures, voire plusieurs jours, au sein même de l'aéroport, ou à l'extérieur. Les conditions dans

<sup>801</sup> DL, 22/06/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17858#!12, consulté le 21/01/2019. <sup>802</sup> *Op.cit.*, JORDI, PERROY 2009, p.47.

<sup>&</sup>lt;sup>803</sup> *Ibid.*, p.45. Les auteurs nous apprennent que tous les types de navires, en passant par les chalutiers, présents dans les ports algériens, se « couvrent de réfugiés ».

<sup>804</sup> Ibid., p.49.

<sup>&</sup>lt;sup>805</sup> *Ibid.*, p.50.

<sup>&</sup>lt;sup>806</sup> Ibidem.

lesquelles étaient contraints d'attendre les Français d'Algérie donnent à voir un « spectacle navrant » selon la légende d'une photo de l'aéroport d'Alger publiée par *La Dépêche d'Algérie* le 2 juin 1962<sup>807</sup>. Une Française débarquant tout juste d'Alger parla de « conditions absolument effroyables », ajoutant : « Je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs » <sup>808</sup>.

Que ce soit par voie aérienne ou par voie maritime, le rapatriement des Français d'Algérie au cours de l'année 1962, et en particulier au cours de l'été, fut chaotique. Le nombre de places à bord des avions et des navires étaient bien en-deçà de la demande, ce qui entraîna des concentrations dans les halls d'aéroport et dans les terminaux maritimes des principales villes algériennes de milliers de personnes dont le seul souhait était de quitter à tout prix un territoire en proie à la violence<sup>809</sup>.

#### 3. Le bilan et les impacts du rapatriement des Français d'Algérie

À partir du mois de mai 1962, le *DL* suivit de près les arrivées des Français d'Algérie, publiant entre le 27 mai et le 31 août 1962 dans quasiment chacun de ses numéros, et parfois à la Une, de nouveaux chiffres<sup>810</sup>. Cependant les chiffres publiés ne correspondent pas toujours à la réalité. Dans son édition du 31 juillet 1962, par exemple, un article estime que « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, 498 000 Français d'Algérie retournèrent en métropole »<sup>811</sup>. Ces chiffres sont en-deçà de la réalité.

<sup>807</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>808</sup> Reportage du JT de 13 heures du 21 mai 1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF89005355/avecles-rapatries-d-algerie-video.html, consulté le 17/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>809</sup> Pour des images de ces départs massifs, voir notamment les reportages disponibles sur le site internet de l'INA : https://www.ina.fr/video/CAF89005380, https://www.ina.fr/video/CAF97505656/refugies-d-oran-video.html, consultés le 17/07/2019.

consultés le 17/07/2019.

Si le *DL* consacra de nombreux encarts ou articles sur la question, il ne publia jamais, cependant, de photographies des arrivées de pieds-noirs en France métropolitaine. Voir notamment les éditions du 27/05/1962, 28/05/1962, 30/05/1962, 03/06/1962, 05/06/1962, 13/06/1962, 20/06/1962, 01/07/1962, 04/07/1962, 09/07/1962, 15/07/1962, 25/07/1962. Disponibles sur http://casacomum.org/cc/arquivos?set=e 529# !.

<sup>811</sup> *DL*, 31/07/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17909, consulté le 20/01/2019.

Figure 8 - « Dix-mille réfugiés sont arrivés en France au cours des 24 dernières heures », l'exode des Français d'Algérie à la Une du  $DL^{812}$ .

#### DEL MIL REFUGIADOS CHEGA-RAM A FRANÇA NAS ULTI-MAS 24 HORAS

MARSELHA, 12. — Chegaram da Argélia, por via aérea e marítima, nas ultimas 24 horas, mais de 10 mil refugiados europeus. Este numero estabelece o máximo de refugiados entrados em França num só dia desde que o êxodo argelino começou há três semanas. - (R.).

# VISADO PELA CENSURA

Sources: DL, 12/06/1962, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17845, consulté le 21/01/2019.

Au 31 juillet 1962, selon les données présentées par Jean-Jacques Jordi, 539 000 Français d'Algérie se trouvaient déjà en France<sup>813</sup>. Un mois plus tard, le quotidien publia une information selon laquelle « Robert Boulin, secrétaire d'État aux Réfugiés, déclara aujourd'hui [31 août 1962] que 560 000 des 1 100 000 Européens qui vivaient en Algérie il y a un an, se trouvent actuellement en France »814, nombre qui selon Jean-Jacques Jordi s'élevait en réalité à 580 248 personnes<sup>815</sup>. Le pic d'arrivées fut atteint au mois de juin 1962, avec près de 480 000 rapatriés.

S'il est impossible d'avoir des statistiques exactes concernant des phénomènes migratoires aussi importants que le rapatriement des Français d'Algérie, on peut toutefois estimer qu'au cours de l'année 1962, un total de 648 265 personnes d'origine européenne arriva en France<sup>816</sup>,

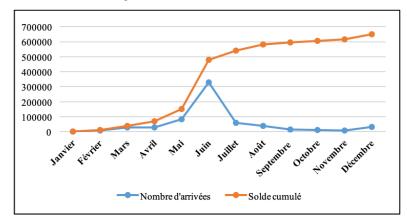
813 Op.cit., JORDI 1993, p.66.
814 DL, 31/08/1962, p.11. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17953#!11, consulté le 22/01/2019.

<sup>812 «</sup> Sont arrivés d'Algérie, par voie aérienne et maritimes, au cours des 24 dernières heures, plus de 10 milles réfugiés européens. Ce nombre établit le record de réfugiés arrivés en France en un seul jour depuis que l'exode algérien a commencé il y a trois semaines. ».

<sup>&</sup>lt;sup>815</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.66.

<sup>&</sup>lt;sup>816</sup> Au sein même de son ouvrage, Jean-Jacques Jordi souligne la difficulté d'obtenir des statistiques exactes concernant le rapatriement d'Algérie. Il avance dans un premier temps un total de plus de 700 000 arrivées de rapatriés d'Algérie au cours de l'année 1962 (p.33), avant de présenter un résultat de 651 265 personnes dans le tableau intitulé « Mouvements des 'Européens' entre Algérie et France en 1962 » (p.66), également publié par l'auteur dans JORDI, Jean-Jacques, "The Creation of the Pieds-Noirs: Arrival and Settlement in Marseilles, 1962", in SMITH, Andrea L. (org), Europe's Invisible Migrants, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003a, pp.61-74, p.64. Cependant, l'utilisation du logiciel Excel pour l'élaboration du Graphique 7, nous permit de déceler des erreurs de calcul dans ce tableau, notamment concernant le nombre total d'arrivées en 1962, qui s'élève selon nos calculs à 648 265, et non pas à 651 265. Op.cit., JORDI 1993, p.33 et p.66. Yann Scioldo-Zürcher estime, quant à lui, en citant ladite page 33 de Jean-Jacques Jordi, que ce furent 679 000 Français d'Algérie qui arrivèrent en France en 1962. Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.15.

ce qui correspondait à 70% de la population française d'Algérie<sup>817</sup>.



Graphique 7 - Arrivées des Français d'Algérie au cours de l'année 1962.

Sources: Op.cit., JORDI 1993, p.66

En termes de caractéristiques sociodémographiques, 80% des pieds-noirs étaient nés en Algérie<sup>818</sup>. La population rapatriée était une population jeune, dont la répartition entre les deux sexes était équilibrée<sup>819</sup>. Près d'un tiers (31,46%) des pieds-noirs d'Algérie avaient moins de 19 ans lors du recensement de 1968, 27,43% avaient entre 20 et 39 ans, 24,46% entre 40 et 64 ans, et enfin 16,63% des rapatriés d'Algérie avaient plus de 65 ans<sup>820</sup>.

En ce qui concerne les caractéristiques socioprofessionnelles de cette population, 48,6% des pieds-noirs étaient en 1968 inactifs, 72,1% des femmes rapatriées étant dans cette situation, contre 25% des hommes rapatriés<sup>821</sup>. Pour ce qui est des rapatriés actifs, l'écrasante majorité exerçait une activité du secteur tertiaire (69,5%), contre 40,8% de l'ensemble des Français. Le secteur secondaire regroupait 26,5% des pieds-noirs, contre 37% pour l'ensemble de la population. Enfin, alors que 22,2% des Français exerçaient une profession du secteur primaire, la pêche, l'agriculture ou encore les industries extractives ne concernaient que 4% de la population rapatriée d'Algérie <sup>822</sup>. En 1968, 15,2% des Français rapatriés d'Algérie étaient des ouvriers et 10,4% des employés, 8,4% des cadres moyens et 4,4% des cadres supérieurs ou des

178

<sup>&</sup>lt;sup>817</sup> *Ibid.*, p.140. La population française présente sur ce territoire nouvellement indépendant continua à baisser au cours des années suivantes. Au 30 juin 1963, elle était estimée à 112 206 personnes, et au 31 mars, à 88 880 personnes. Yann Scioldo-Zürcher souligne qu'il est difficile de savoir combien d'entre elles étaient des Français d'Algérie, la présence de coopérants français rendant impossible un calcul fiable. *Ibid.*, p.154. <sup>818</sup> *Ibid.*, p.31.

<sup>&</sup>lt;sup>819</sup> En 1968, la population rapatriée de plus de 15 ans était composée de 330 980 femmes et 327 560 hommes. *Ibid.*, p.281.

<sup>820</sup> *Op. cit.*, JORDI 1993, p.116.

<sup>&</sup>lt;sup>821</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.281.

<sup>822</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.138.

professions libérales<sup>823</sup>. Enfin, 3,8% des pieds-noirs étaient des patrons de l'industrie et du commerce<sup>824</sup>.

En termes de répartition géographique, la population rapatriée d'Algérie s'installa majoritairement dans des villes, cette population était à plus de 80% urbaine avant son départ<sup>825</sup>, et dans le sud de la France, en particulier dans les départements du pourtour méditerranéen. À la fin de l'année 1964, 31% des rapatriés résidaient dans deux régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon<sup>826</sup>. Une autre région fut également particulièrement concernée par l'installation de la population rapatriée : en 1968, 130 868 rapatriés d'Algérie résidaient dans l'agglomération parisienne, soit 14,5% de la population rapatriée<sup>827</sup>. Cette situation venait contrarier la volonté des autorités françaises, exprimée dès 1961, d'empêcher la concentration de la population rapatriée et de faire au contraire en sorte que les rapatriés soient orientés vers des territoires spécifiques. En décembre 1961, Robert Boulin, secrétaire d'État aux Rapatriés déclarait ainsi :

« [II] est nécessaire que le rapatrié soit orienté dans l'espace en fonction des besoins du plan, dans les secteurs de l'économie nationale où il faudra implanter des industries, des usines, des logements pour les réanimer. Cette orientation pourra ainsi bénéficier à l'ensemble de l'économie nationale » 828.

Par le Décret n°62-261 du 10 mars 1962, l'État français tenta ainsi d'inciter les rapatriés à s'installer dans certaines zones géographiques en stipulant que le montant de certaines aides variait selon « le lieu de résidence », comme dans le cas des primes, comprises entre 0 et 200 francs, venant compléter les allocations de subsistance (art.9) ou encore le montant de la subvention d'installation destinée aux personnes de plus de 60 ans, les invalides et les malades ne pouvant pas travailler (art.36)<sup>829</sup>. En septembre 1962 l'État passa de l'incitation à la menace en stipulant par le biais de l'ordonnance n°62-1063 :

<sup>823</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.281.

<sup>824</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>825</sup> Selon Jean-Jacques Jordi, deux-tiers des rapatriés s'installèrent ainsi dans des villes ou agglomérations de plus de 60 000 habitants. *Op.cit.*, JORDI 2018, p.103.

<sup>826</sup> Op.cit., JORDI 1993, p.104.

<sup>&</sup>lt;sup>827</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.204.

<sup>828</sup> Cité par Jean-Jacques Jordi, op.cit., JORDI 2018, p.101.

Décret n°62-261 du 10/03/1962, JORF, 11/03/1962, pp.2523-2526. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02523, consulté 1e 15/05/2019, Arrêt Allocation de subsistance, JORF, 11/03/1962, p.2527. Disponible https://www.legifrance.gouv.fr/jopdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02527, consulté 15/05/2019.

« Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1963, les rapatriés d'Algérie résidant dans ces communes [qui, pour des raisons économiques ou démographiques, ne sont pas susceptibles d'accueillir un surcroît de population] et ne justifiant ni d'un emploi régulier ni d'un logement dont ils seraient propriétaires ou locataires qui refuseraient la jouissance dans une autre commune d'un logement offert par le secrétariat d'État aux rapatriés pourront se voir retirer par décision du secrétaire d'État aux rapatriés le bénéfice des dispositions prises en application de la loi n°61-1439 du 26 décembre 1961 » (art.18)<sup>830</sup>.

Le secrétariat d'État aux rapatriés avait auparavant décidé que les allocations de subsistance cesseraient d'être versées aux rapatriés qui déménageraient vers les départements les plus concernés par l'installation des pieds-noirs. Cependant, cette décision ne fut pas accompagnée de résultats satisfaisants<sup>831</sup>. La ville de Marseille, où débarquèrent entre 50% et 75% des Français d'Algérie au cours de la phase la plus aiguë du rapatriement<sup>832</sup>, est sans grande surprise une des villes françaises qui furent les plus concernées par l'installation des pieds-noirs. Cette installation massive dans la ville phocéenne fit l'objet d'un article du *DL*:

« Les pieds-noirs créent des problèmes dans le sud de la France. [...] les 'pieds-noirs' – les Européens d'Algérie – refusent d'abandonner Marseille et les autres villes de la côte méditerranéenne, créant là-bas du chômage, une crise du logement et faisant augmenter la criminalité, avec des braquages de banques et des échanges de tirs, comme ils étaient habitués à le faire en Algérie. Entre les réfugiés se trouvent beaucoup d'anciens membres de l'OAS, quasiment tous des jeunes, habitués à se promener armés et habitués à tuer, ce qui obligea le Gouvernement à envoyer la police de choc dans la région. »<sup>833</sup>.

.

Ordonnance n°62-1063 du 10/09/1962, JORF, 13/09/1962, p.8954. Disponible https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000703881&pageCourante=08954, consulté 18/06/2019. Un arrêté du 02/03/1963, prévoyait par la suite une « prime géographique » pouvant atteindre 2 000 francs à destination des rapatriés non-salariés bénéficiaires d'une subvention de réinstallation et aux rapatriés salariés qui se mirent à leur compte une fois arrivés en métropole (art.6.). Arrêté « Attribution de la subvention 02/03/1963, JORF. 03/03/1963, d'installation du p.2152. Disponible https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000272641&pageCourante=02151, consulté

 <sup>&</sup>lt;sup>831</sup> Les départements concernés étaient les suivants : l'Hérault, le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et le Vaucluse. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.204.
 <sup>832</sup> *Op.cit.*, JORDI, 1993, p.67.

<sup>833</sup> DL, 02/08/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!16, consulté le 22/01/2019.

L'article portugais associait clairement la population pied-noir à l'OAS et à une augmentation de la violence, présentant l'arrivée des Français d'Algérie comme un danger pour la paix sociale. Cette idée était partagée par le préfet des Bouches-du-Rhône qui écrivit le 3 juillet 1962 dans un courrier adressé au ministre des Rapatriés : « Des crimes et des délits de droit commun sont déjà commis par la pègre algéroise et oranaise arrivée dans le flot des rapatriés. Des manifestations politiques et même des attentats sont prévisibles », ajoutant toutefois que le problème venait surtout « d'une minorité de rapatriés » 834.

Au niveau national l'impact démographique de l'installation de la population rapatriée sur les différents départements français, révèle sans surprise de grandes disparités, les rapatriés d'Algérie représentant, en 1968, 1,82% de la population française<sup>835</sup>.

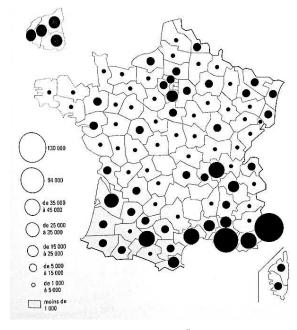


Figure 9 – Répartition géographique de la population rapatriée d'Algérie.

Sources: Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.205.

181

<sup>834</sup> Cité par Yann Scioldo-Zürcher, *op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.223. L'auteur nous apprend que des craintes similaires avaient également été exprimée par le préfet de police Maurice Papon, qui en juin 1962 s'inquiétait de voir s'installer un nombre élevé de rapatriés dans le département de la Seine, dont beaucoup « se révéleront [...] des exécutants tout désignés pour certains attentats et ou au moins pour des manifestations qui auraient, en France et à l'étranger, un retentissement beaucoup plus grand que si elles se déroulaient en province. [...] L'atmosphère de nombreux quartiers et de nombreuses communes de banlieue serait peu propice à l'amendement et à la réadaptation de jeunes gens habitués à la violence, au développement physique et moral d'enfants rapatriés ». La solution était donc, selon lui, de faire en sorte que les Français d'Algérie s'installent exclusivement en province. *Ibidem*.

835 *Ibid.*, p.204.

Dans les départements de la Haute-Garonne, des Pyrénées orientales, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Var et enfin des Alpes Maritimes, la population rapatriée d'Algérie représentait, en 1968, plus de 5% de la population de ces départements. Dans ceux du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne, de l'Aude, du Gard, de la Côte-d'Or, du Rhône, de la Drôme et des Alpes de Haute Provence, elle représentait entre 3% et 5%. Dans la Seine, en Gironde, dans les Landes, dans les Pyrénées atlantiques, dans le Gers, les Hautes Pyrénées, en Ariège, dans le Tarn, en Isère et dans les Hautes Alpes, la population rapatriée représentait entre 1,8% et 3% de la population résidente. Enfin, dans le reste des départements français celle-ci représentait moins de 1,8% 836.

L'arrivée des pieds-noirs d'Algérie tourna une page de l'histoire française, marquant la fin d'une présence vieille de 132 ans en Algérie, mais elle fut également un évènement démographique sans précédent qui eut de profonds impacts. Le rapatriement d'Algérie fut responsable de plus de 50% de la croissance démographique connue, entre 1962 et 1968, par les régions Provence, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et 80% dans les Bouches-du-Rhône<sup>837</sup>. Malgré les tentatives des autorités françaises d'empêcher la concentration de la population rapatriée, cette dernière s'installa durablement dans le sud de la France et en région parisienne. Face à ces arrivées massives, l'État français dut penser un ensemble de politiques visant à accueillir, loger et intégrer économiquement la population rapatriée.

<sup>836</sup> Op.cit., JORDI 1993, p.107.837 Op.cit., JORDI 2018, p.103.

### **DEUXIÈME PARTIE**

### L'ÉTAT FACE A L'ARRIVÉE DES RAPATRIÉS



#### **CHAPITRE V**

# LA QUESTION DES *RETORNADOS* DANS LE DÉBAT PARLEMENTAIRE PORTUGAIS (1975-1976)

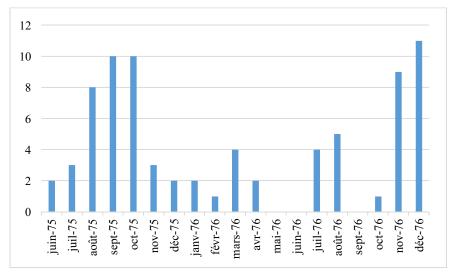
Avec l'entrée en vigueur de l'Assemblée Constituante en 1975, à la suite de la révolution des Œillets, le Portugal renoua avec la démocratie. Dans un contexte de transition démocratique révolutionnaire, caractérisé par une grande instabilité politique, le nouvel État portugais se trouva confronté à de nombreux défis. Parmi eux se trouvait la question des rapatriés de la décolonisation de l'Afrique sous domination portugaise.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser la manière dont le Parlement portugais débattit de l'ensemble des questions liées à l'arrivée et à l'installation de la population rapatriée des anciennes colonies portugaises d'Afrique au Portugal. Il s'agira de déterminer si le débat autour de ce phénomène migratoire participa à une cristallisation de la compétition politique, permettant à un ou plusieurs partis de se démarquer, ou si au contraire, il fut l'occasion d'une convergence des différentes forces politiques représentées au Parlement portugais entre 1975 et 1976. Ainsi, nous analyserons dans un premier temps la répartition par groupe parlementaire des interventions portant sur les *retornados*, puis nous effectuerons une analyse sémantique de ces interventions, avant de terminer par une analyse thématique du débat parlementaire portant sur la population rapatriée.

Pour mener à bien cette analyse, nous avons utilisé les archives parlementaires de l'Assemblée Constituante (AC), dont les sessions parlementaires se déroulèrent entre le 2 juin 1975 et le 2 avril 1976, et de l'Assemblée de la République (AR), pour une période allant du 2 juin 1976 (date de la première session parlementaire de cette Assemblée) jusqu'au 30 décembre 1976<sup>838</sup>. Au total nous avons été en mesure de réunir un *corpus* composé de 122 interventions (62 dans le cadre de l'AC et 60 dans le cadre de l'AR). Parmi ces interventions, 33 furent entièrement consacrées aux *retornados* (18 AC, 15 AR) et 89 les mentionnèrent (44 AC, 45 AR). Les interventions prises en compte dans cette analyse sont de différentes natures : 84 interventions de députés (46 AC, 38 AR), 11 interventions de membres du gouvernement (0 AC, 11 AR), 18 requêtes (16 AC, 2 AR) et 9 propositions/projets de lois (0 AC, 9 AR).

<sup>838</sup> Disponibles sur: http://debates.parlamento.pt/. Nous fîmes une recherche par les mots-clés suivants: retornado, retornada, retornada, retornada, retornada, retornada, retornada, retornada, retornada, respoliada, despojada, despojada, repatriado, repatriada, repatriamento, regressado, regressada, regresso, expropriado, expropriada, escorraçado, escorraçada, êxodo, ponte aérea, evacuação, expulso, expulsa, evacuado, evacuada, colonos, colónia, ex-colónia, ultramar, IARN, CIFRE, QGA et adidos.

Graphique 8 - Nombre de sessions parlementaires au cours desquelles fut abordée la question des *retornados* (1975-1976).



Source: http://debates.parlamento.pt/.

#### I. Répartition des interventions parlementaires portant sur les retornados.

Lors des élections à l'AC du 25 avril 1975, le Parti Socialiste (*Partido Socialista*, PS) arriva en tête avec 116 députés (37,87% des voix), suivi par le Parti Populaire Démocratique (*Partido Popular Democrático*, PPD), se présentant comme étant un parti social-démocrate et socialiste non marxiste, qui remporta 26,39% des voix (81 députés), et le Parti Communiste Portugais (*Partido Comunista Português*, PCP) (30 députés, 12,46% des voix). Le Centre Démocratique Social (*Centro Democrático Social*, CDS), parti qui se trouvait le plus à droite de l'échiquier politique post-25 avril, arriva en quatrième position avec 7,61% des voix, soit 16 députés élus<sup>839</sup>. Un an plus tard, lors des élections du 25 avril 1976 pour l'AR, le PS se trouva également en tête avec 106 députés, suivi par le Parti Social-Démocrate (*Partido Social Democráta*, PSD), nouveau nom du PPD, avec 73 députés. Le CDS arriva en troisième position

Résultats disponibles sur : http://eleicoes.cne.pt/, consulté le 05/02/2016. Le taux de participation fut de 91,66%. En cinquième position se trouve le MDP/CDE, organisation de gauche, alliée du PCP, obtint 4,14% des voix, soit cinq députés. L'Union Démocratique Populaire (*União Democrática Popular*, UDP), regroupant plusieurs groupes maoïstes, obtint 0,79% des voix, soit un député. Enfin, l'Association de Défense des Intérêts de Macau (*Associação de Defesa dos Interesses de Macau*, ADIM) obtint un député.

avec 42 députés, devançant ainsi le PCP qui obtint 40 députés. Enfin l'Union Démocratique Populaire (*União Democrática Popular*, UDP), parti d'extrême-gauche, obtint un siège<sup>840</sup>.

1. La répartition des interventions abordant la question des retornados par groupe parlementaire

Le tableau suivant présente la répartition des 122 interventions portant sur les *retornados* par groupe parlementaire de juin 1975 à décembre 1976.

Figure 2 - Nombre d'interventions portant sur les retornados par groupe parlementaire (1975-1976).

| Groupe parlementaire | AC | AR | AC+AR |
|----------------------|----|----|-------|
| PS                   | 16 | 23 | 39    |
| PPD/PSD              | 26 | 11 | 37    |
| CDS                  | 10 | 16 | 26    |
| PCP                  | 3  | 7  | 10    |
| UDP                  | 2  | 2  | 4     |
| Indep.               | 3  | 1  | 4     |
| MDP/CDE              | 2  | *  | 2     |
| TOTAL                | 62 | 60 | 122   |

Source: http://debates.parlamento.pt/.\* Le MDP/CDE n'est pas représenté au Parlement pendant l'AR.

Ainsi, pour la période incluant l'AC et l'AR, le PS se trouve en première position, avec 39 interventions, autrement dit, près d'un tiers du total des interventions formant notre *corpus* (122). Le PPD/PSD arrive en deuxième position avec un total de 37 interventions. En troisième position se trouve le CDS, avec 26 interventions, quand en dernière position se trouve le Mouvement Démocratique Portugais (*Movimento Democrático Português*, MDP/CDE), qui comptabilise deux interventions, parti politique qui n'était pas représenté durant l'AR. Quelques évolutions du comportement des groupes parlementaires entre l'AC et l'AR, sont à signaler. Dans le cas du PS, on note une augmentation du nombre d'interventions qui aborde ces questions. En effet, le nombre de ces interventions passe de 16 durant l'AC à 23 pendant la période de l'AR prise en compte ici. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que le PS ait formé le 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel (1<sup>er</sup>GC) (23 juillet 1976 – 23 janvier 1978), qui

 $<sup>^{840}</sup>$  Résultats disponibles sur : http://eleicoes.cne.pt/, consulté le 05/02/2016. Le taux de participation fut de 83,53%.

fut dirigé par le socialiste Mário Soares. Dans ce cadre, des membres du gouvernement, dont le Premier ministre lui-même, furent amenés à prendre la parole devant le Parlement sur la question de la population rapatriée. Pendant la période de l'AR qui nous concerne, nous avons comptabilisé 10 interventions de ce type<sup>841</sup>. Sans les interventions des membres du 1<sup>er</sup>GC, nous aurions au contraire assisté à une légère diminution du nombre d'interventions des députés du groupe socialiste (de 16 à 13) portant sur les *retornados*. Pour ce qui est du PPD/PSD, l'évolution est plus nette. En effet, le nombre d'interventions diminue fortement, en passant de 26 pour la période de l'AC à 11 pour la période de l'AR allant jusqu'à la fin de l'année 1976. Une évolution inverse caractérise le CDS et le PCP. Le nombre des interventions du CDS passa de 10 à 16, et celles du PCP passèrent de 3 durant l'AC à 7 durant l'AR.

#### 2. La répartition des interventions consacrées aux retornados

Afin de déterminer si une des forces politiques présentes à l'AC et à l'AR se distingua en abordant plus fréquemment les problématiques liées à l'arrivée et l'installation de la population rapatriée, il est nécessaire de préciser quel parti réalisa le plus grand nombre d'interventions entièrement consacrées à ces questions. En prenant en compte ce paramètre, le CDS est le groupe parlementaire qui se trouve en première position, comptabilisant un tiers des interventions consacrées aux *retornados* entre 1975 et 1976 : 11 sur un total de 33. En deuxième position se trouve le PPD/PSD qui comptabilisa 10 interventions, quand le PS consacra entièrement six de ses interventions aux rapatriés de la décolonisation. Une fois encore il est

<sup>&</sup>lt;sup>841</sup> Présentation du programme du 1<sup>er</sup> GC par le Premier Ministre, Mário Soares. Session parlementaire du 02/08/1976, DAR, 03/08/1976, pp.401-421, 433-434. Disponible pp. http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016. Intervention du ministre des Finances, Henrique Medina Carreira, dans le cadre des débats qui suivirent la présentation du programme du 1<sup>er</sup>GC. Session parlementaire du 11/08/1976, DAR, 12/08/1976, pp. 609-611. Disponible sur : http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/022/1976-08-11, consulté le 14/07/2016. Intervention du Premier ministre, Mário Soares, dans le cadre de la clôture des discussions du programme du 1<sup>er</sup>GC. *Idem*, pp. 630-639. Intervention du ministre des Affaires Étrangères, José Medeiros Ferreira. Session parlementaire du 23/11/1976, pp.1355-1357. DAR, 24/11/1976, Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/043/1976-11-23, consulté le 22/09/1976. Intervention du ministre de la Planification et de la Coordination Économique, António de Sousa Gomes, dans le cadre de la présentation par le Gouvernement du Plan et du Budget de 1977. Session parlementaire du 22/12/1976, DAR, 23/12/1976, pp.1837-1844. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/058/1976-12-22, consulté le 05/07/2016. Intervention du ministre des Finances, Henrique Medina Carreira. *Idem*, pp. 1844-1850. Intervention du ministre des Affaires Sociales, Armando Bacelar. Idem, pp. 1851-1852. Intervention du ministre des Finances, Henrique Medina Carreira. Idem, pp.1870-1872. Intervention de la secrétaire d'État à la Planification, Manuela Silva, dans le cadre de la présentation par le Gouvernement du Plan et du Budget pour 1977. Session parlementaire du 28/12/1976, DAR, 29/12/1976, pp. 1978-1981. Disponible sur : http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/061/1976-12-28, consulté le 14/07/2016.

intéressant de prêter attention à l'évolution interne à chaque groupe parlementaire. Ainsi, on notera qu'alors que le PS et le PPD/PSD sont les deux groupes parlementaires qui firent le plus d'interventions abordant ces questions, le nombre des interventions des députés de ces deux groupes parlementaires entièrement consacrées à ces problématiques diminua de moitié entre l'AC et l'AR. Une tendance inverse caractérise le CDS et l'UDP, qui multiplièrent les interventions entièrement consacrées aux *retornados*. Dans le cas du CDS, ce nombre passa de quatre à sept pendant l'AR, nombre qui représente près de la moitié de la totalité de ce type d'interventions. Pour ce qui est de l'UDP, ce nombre passa d'une à deux.

Figure 3 - Nombre d'interventions consacrées aux retornados par groupe parlementaire (1975-1976)

| Groupe parlementaire | AC | AR | AC+AR |
|----------------------|----|----|-------|
| CDS                  | 4  | 7  | 11    |
| PPD/PSD              | 7  | 3  | 10    |
| PS                   | 4  | 2  | 6     |
| UDP                  | 1  | 2  | 3     |
| PCP                  | 1  | 1  | 2     |
| Indep.               | 1  | 0  | 1     |
| MDP/CDE              | 0  | *  | 0     |
| TOTAL                | 18 | 15 | 33    |

Source : http://debates.parlamento.pt/.\* Le MDP/CDE n'est pas représenté au Parlement pendant l'AR.

3. La répartition des interventions portant sur les retornados au sein des groupes parlementaires

Enfin, il est utile, à l'échelle de chaque groupe parlementaire, de déterminer si au sein des différents groupes, certains députés se distinguèrent en abordant plus souvent des questions liées aux *retornados*, ou si, au contraire, la parole fut partagée de manière équilibrée lorsque furent abordées ces thématiques. Pour ce qui est du PS, 24 députés abordèrent les questions liées à la population rapatriée, pour un total de 39 interventions, alors que dans le cas du PPD/PSD, ce furent 27 députés, pour un total de 37 interventions. En ce qui concerne le CDS, 23 députés, pour un total de 26 interventions, prirent la parole sur les *retornados*<sup>842</sup>. Il faut

٠

<sup>&</sup>lt;sup>842</sup> En ce qui concerne le PCP, dix députés abordèrent ces questions, pour un total de dix interventions, dans le cas de l'UDP ce furent trois députés, pour quatre interventions, dans le cas des Indépendants, trois députés abordèrent

souligner qu'au sein de ces trois groupes parlementaires, des députés se distinguèrent par le nombre d'interventions portant sur ces questions. En ce qui concerne le PS, c'est le cas de Mário Soares qui comptabilisa à lui seul six interventions. Cependant, il est important de souligner que cinq de ses interventions furent réalisées en tant que Premier ministre du 1<sup>er</sup>GC, une seule ayant été tenue en tant que député socialiste de l'AC. En deuxième position, au sein du PS, se trouve le ministre des Finances, Medina Carreira, qui fut à l'origine de quatre interventions portant sur les *retornados*. Pour ce qui est du CDS, trois députés se distinguèrent : Carlos Galvão de Melo, représentant de la circonscription de Viseu, Amaro da Costa, de Porto, et Pinto da Cruz. Ce dernier est un député *retornado* d'Angola, élu de Lisbonne à l'AR. Chacun d'entre eux comptabilisa quatre interventions portant sur la population rapatriée. Enfin, dans le cas du PPD/PSD, le nombre d'interventions sur les *retornados* par député ne dépassa jamais trois. Ainsi, les députés Mota Pinto, de Coimbra, Ruben Raposo, représentant d'Angra do Heroísmo (Açores), et Amândio de Azevedo, député de Vila Real, furent les députés qui abordèrent le plus ces questions, chacun à trois occasions durant la période prise en compte ici.

Entre 1975 et 1976, la question de la population rapatriée fut débattue par l'ensemble des forces politiques représentées au Parlement. Si le Parti Socialiste est le groupe parti politique qui aborda le plus souvent ces problématiques, le CDS se distingua en ayant été le groupe parlementaire qui proféra le plus grand nombre d'interventions entièrement dédiées aux *retornados*, nombre qui augmenta nettement durant la période de l'AR ici étudiée, alors que l'on nota une claire diminution d'interventions portant sur les rapatriés de la part du PPD/PSD.

#### II. Analyse sémantique des interventions parlementaires.

Pour aborder la manière dont fut traitée la question des rapatriés de la décolonisation au Parlement portugais, il est intéressant d'analyser la terminologie utilisée pour désigner les *retornados*. Dans cette optique nous avons porté une attention particulière aux termes et expressions utilisées par les orateurs.

la question des *retornados*, pour quatre interventions. Enfin, dans le cas du MDP/CDE, deux députés prirent la parole sur la population rapatriée, pour un total de deux interventions.

#### 1. Les termes et expressions utilisés par les députés portugais

Dans notre corpus, composé de 122 interventions, nous avons trouvé un total de 75 expressions différentes, qui furent utilisées 393 fois au long de la période étudiée. Parmi ces expressions, trois groupes se distinguent : celles qui contiennent le terme « retornado » ou « retour » ; celles qui contiennent « personnes déplacées » ; et celles qui contiennent le terme « réfugié ». Ces expressions furent utilisées 282 fois, soit 71,7% du total. Entre 1975 et 1976, le terme « retornado » fut utilisé à 130 reprises, 96 fois de manière individuelle, et 33 fois pour former les expressions suivantes : « retour des ex-colonies », « retornados des ex-colonies », « retornados des colonies », « retornados de l'outre-mer », « retornados d'Afrique », « retornados nationaux », « retornados d'Angola », « vulgairement connus comme retornados », « nos retornados nationaux des ex-colonies », « nos frères retornados » et enfin « les travailleurs retornados d'Angola ». Le terme « personne déplacée » fut utilisé 70 fois de manière individuelle et 18 fois pour former les expressions suivantes : « personnes déplacées d'Angola », « personnes déplacées d'Afrique », « personnes déplacées venus de nos anciennes colonies », « personnes déplacées des ex-colonies », « personnes déplacées de l'ex-outre-mer » et « déplacés nationaux ». Enfin, le terme « réfugié » fut utilisé 50 fois, dont 15 pour former les expressions « réfugiés d'Angola », « réfugiés d'Afrique », « réfugiés des ex-colonies », « réfugiés angolais, « réfugiés nationaux », « réfugiés portugais » et « réfugiés des territoires anciennement administrés par le Portugal ».

#### 2. L'évolution sémantique entre 1975 et 1976

Si nous regardons ces résultats sur l'ensemble de la période étudiée, on remarque une diminution claire, entre l'AC et l'AR, de l'utilisation du terme « *retornado* », qui durant l'AC fut utilisé 72 fois, contre 57 pendant la période de l'AR prise en compte, alors même que, utilisé de manière individuelle par les députés, le terme « *retornado* » est légèrement plus utilisé durant l'AR (54 fois, contre 42 pendant l'AC). En analysant à l'échelle des différents groupes parlementaires, le PS se trouve à la première place quant à l'utilisation de ce terme, représentant plus de 35% de l'utilisation totale du terme « *retornado* » pendant l'ensemble de la période analysée, suivi par le PPD/PSD, avec plus de 29% de l'utilisation totale. À la troisième place se trouvent le CDS et l'UDP, comptabilisant chacun plus de 10% de l'utilisation. En termes d'évolution interne aux différents groupes parlementaires, il est intéressant de noter que le PS et l'UDP sont les seuls groupes parlementaires qui se caractérisent par une augmentation de

l'utilisation du terme *retornado* durant l'AR par rapport à l'AC. Tous les autres groupes parlementaires délaissent ce terme, l'exemple le plus notable étant celui du PPD/PSD qui n'utilise que quatre fois le terme « *retornado* » durant l'AR, contre 34 pendant l'AC.

En parallèle à cette diminution brutale de l'utilisation d'expressions contenant le terme « retornado », on remarque au cours de l'AR une augmentation claire de l'utilisation du terme « personne déplacée », 80 fois contre seulement huit pendant l'AC, ce qui fait de ce terme celui le plus utilisé durant l'AR pour désigner la population rapatriée. Durant la période de l'AR que nous avons étudié, les trois groupes parlementaires qui l'utilisèrent le plus furent le PPD/PSD (27 fois, contre six pendant l'AC), le CDS (26 fois contre aucune pendant l'AC) et le PS (26 fois contre deux pendant l'AC).

Cette augmentation de l'utilisation du terme « personne déplacée » fut également accompagnée par une augmentation claire de l'utilisation d'expressions contenant le terme « réfugié ». En effet, entre l'AC et l'AR, ce nombre passa de 23 fois à 42. L'exemple le plus révélateur de cette augmentation étant le CDS, qui durant l'AR utilisa 34 fois ce terme, soit plus de 80% du total des utilisations pendant la même période, contre seulement quatre utilisations durant l'AC. Alors que le PS utilisa également des expressions contenant ce terme pendant l'AR (cinq fois contre aucune pendant l'AC), le PPD/PSD cessa presque entièrement d'utiliser dans ses interventions le terme « réfugié » pendant l'AR, se distinguant ainsi des deux autres groupes parlementaires qui abordèrent le plus la question des *retornados* au sein du Parlement.

Au-delà de ces trois groupes d'expressions, on peut souligner l'utilisation, bien que moins significative en termes relatifs, d'un ensemble d'expressions qui mettent en avant la « portugalité » de la population rapatriée. C'est par exemple le cas du fondateur et député du CDS, Victor Sá Machado, député d'Aveiro, né en Angola, qui s'exprima sur les rapatriés de la décolonisation de la manière suivante : « Ce sont des Portugais qui reviennent à la maison » <sup>843</sup>, ou quand Aquilino Ribeiro, député socialiste de Lisbonne, déclara le 9 septembre 1975 : « Les *retornados* d'Afrique sont des Portugais comme vous et moi » <sup>844</sup>. Au total nous avons comptabilisé 13 expressions contenant le mot « portugais », expressions qui furent utilisées 45 fois au cours de la période prise en compte pour notre analyse <sup>845</sup>. D'autres expressions

<sup>843</sup> Session parlementaire du 08/08/1975, *DAC*, 09/08/1975, p. 699. Disponible sur : http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/029/1975-08-08, consulté le 04/07/2016.

<sup>844</sup> Session parlementaire du 09/09/1975, *DAC*, 10/09/1975, p.1210. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/043/1975-09-09, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>845</sup> Ces expressions sont les suivantes : « Portugais », « Portugais revenus de l'outre-mer », « Portugais des colonies », « Portugais qui reviennent de nos ex-colonies », « Portugais des ex-colonies », « Portugais provenant des ex-colonies », « Portugais qui reviennent à la maison », « Portugais d'Afrique », « Portugais émigrés en terres

contenant les termes « citoyens », « compatriotes » ou « fils du Portugal » furent utilisées dans les interventions parlementaires, ayant le même objectif : insister sur le fait que les *retornados* faisaient partie intégrante de la communauté nationale portugaise. Dans ce registre, on remarque une nette diminution de ce genre d'expressions pendant la période étudiée de l'AR.

Cette évolution sémantique, qui se caractérisa, d'une part, par la diminution de l'utilisation au sein de Parlement du terme « retornado », et de l'autre par l'augmentation de l'utilisation d'expressions contenant les termes « personne déplacée » et « réfugié », augmentation qui, comme nous venons de le voir, doit tout de même être nuancée en fonction des différentes forces politiques prises en compte, peut s'expliquer par un facteur précis. Alors que rapidement après l'arrivée des premiers rapatriés de la décolonisation, les termes « retornados » et « retour » furent collectivement adoptés, que ce soit par les Portugais qui furent témoins de ce mouvement migratoire, ou par les autorités portugaises, la preuve étant la création le 31 mars 1975 de l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux (Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais, IARN)<sup>846</sup>, une partie de la population rapatriée, elle, refusa et critiqua l'utilisation de ce terme.

Ce refus, et en particulier du terme *retornado*, se base sur plusieurs éléments. Tout d'abord, les rapatriés soulignèrent le fait que pour une partie d'entre eux, née dans les anciennes colonies, il ne s'agissait pas à proprement dit d'un « retour » au Portugal, ce qui met en cause la pertinence du terme. Cela s'explique également par le fait que le terme *retornado* ait rapidement acquit une connotation négative. En effet, nombreux sont les témoignages d'individus venus des anciennes colonies portugaises qui expriment cela, même si dans certains cas, les rapatriés utilisèrent ce terme, comme par exemple quand fut créé le *Jornal o Retornado (JOR)*, en octobre 1975<sup>847</sup>. Les rapatriés eux-mêmes préfèrent s'appeler et être appelés « personnes déplacées » ou « réfugiés ».

En ce qui concerne les institutions portugaises, la tendance fut également à l'abandon du terme « *retornado* », pour le remplacer par « personnes déplacées », terme présent dans de nombreux textes législatifs, ainsi que dans le nom de l'organisme créé en 1976, le Commissariat aux Personnes Déplacées (CPD)<sup>848</sup>. Le 2 août 1976, le Premier ministre Mário Soares déclara à propos de la terminologie à adopter pour désigner la population rapatriée : « Le Gouvernement a adopté le terme de personnes déplacées parce que les personnes déplacées que j'ai entendues

.

angolaises », « Portugais blancs », « citoyens portugais », « Portugais partis d'Angola » et « Portugais qui revinrent d'outre-mer chassés de leurs foyers et de leurs fermes ».

<sup>846</sup> Voir Chapitre VI.

<sup>&</sup>lt;sup>847</sup> Voir Chapitre XI.

<sup>&</sup>lt;sup>848</sup> Voir Chapitre VI.

par le biais de commissions représentatives, nous dirent qu'elles voulaient bannir de notre vocabulaire le terme de '*retornados*', qui s'apparente à un stigmate. »<sup>849</sup>. Cependant, comme le fit remarquer à juste titre le dirigeant du PCP, au cours de la session parlementaire qui suivit, Mário Soares continua lui-même à utiliser le terme de *retornados*<sup>850</sup>.

En ce qui concerne l'utilisation du terme « réfugié », ce qui peut expliquer que certains groupes parlementaires ne l'utilisèrent pas, ou moins, réside dans la définition même du concept juridique de réfugié par la Convention de Genève de 1951. Selon le texte, auquel le Portugal adhéra, le statut de réfugié n'est pas « applicable à une personne considérée par les autorités compétentes du pays dans lequel cette personne a établi sa résidence comme ayant les droits et les obligations attachés à la possession de la nationalité de ce pays. »<sup>851</sup>. Les populations portugaises qui résidaient dans les anciennes colonies portugaises ayant la nationalité portugaise, le terme de « refugié » n'a donc, dans le cas des *retornados*, pas de valeur légale. Cependant, comme le souligne l'anthropologue portugaise Elsa Peralta, dans l'utilisation du terme « réfugié », ce n'est pas l'application, ou non, de sa valeur légale qui importe, mais la reconnaissance du statut de victime inhérent aux individus désignés comme tels, individus qui sont reconnus comme étant des « victimes de guerre et de l'Histoire et, dans ce sens, porteurs d'une souffrance légitime. »<sup>852</sup>.

Au sein du Parlement portugais, on assista entre 1975 à 1976, à une évolution sémantique similaire à l'évolution générale, en ce qui concerne la manière dont fut désignée la population rapatriée : l'utilisation du terme « *retornado* » diminua fortement alors que le terme « personne déplacée » apparût comme étant le terme adéquat pour désigner les populations venues des anciennes colonies portugaises. Cependant, le CDS, en choisissant d'utiliser dans le cadre de ses interventions le terme « réfugié », apparût comme le parti politique qui souhaita insister le plus sur le statut de victime de la population rapatriée, s'approchant ainsi des revendications d'une partie des *retornados*<sup>853</sup>.

\_

<sup>849</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.418. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>850</sup> Session parlementaire du 05/08/1976, *DAR*, 06/08/1976, p.443. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/018/1976-08-05, consulté le 05/07/2016.

Convention relative au statut de réfugiés, article I (1951). Disponible sur http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInúerest/Pages/StatusOfRefugees.aspx, consulté le 09/06/2017.

PERALTA, Elsa, "Introdução", in PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), Retornar.
 Traços de Memória do Fim do Império, Lisboa: Edições 70, 2017, pp.31-42.
 Voir Chapitre XI, III, 1.

#### III. Analyse thématique des interventions parlementaires portant sur les retornados.

#### 1. La décolonisation et la population rapatriée

Le fait d'utiliser le terme « réfugié » pour désigner les rapatriés de la décolonisation portugaise, fut, comme nous l'avons vu, une manière de reconnaître leur statut de victimes. En parallèle de l'utilisation de ce terme, cette idée fut également clairement exprimée dans certaines interventions. Ainsi, des députés du PPD/PSD et du CDS présentèrent la population rapatriée comme victime du processus de décolonisation. Au cours de la session parlementaire du 24 septembre 1975 ce fut le cas du député PPD/PSD de Lisbonne, Moura Guedes, qui décrivit les *retornados* comme ayant été « si brutalement et injustement sacrifiés à cause d'erreurs indiscutables et d'imprudences frappantes qui entachèrent notre politique de décolonisation »<sup>854</sup>. Cette idée se retrouva également dans les sessions parlementaires de l'AR, par exemple lorsque Ruy de Oliveira, député du CDS de Porto, réagit quant au projet du Conseil de la Révolution de demander au major Melo Antunes et au commandant Vítor Crespo de rédiger un « Livre Blanc de la décolonisation »<sup>855</sup>. Il déclara : « Sur eux [le major Melo Antunes et le commandant Vítor Crespo] pèse l'accusation d'avoir contribué, à leur manière, à l'infortune ou au martyre de dizaines de milliers de Portugais »<sup>856</sup>.

L'utilisation d'un champ lexical lié à la mort (« sacrifiés », « martyr »), souligna la volonté des orateurs d'insister sur la condition de victime de la population rapatriée, créée, selon eux, par le processus de décolonisation. Il est intéressant de noter que dans certains cas, les députés mentionnèrent les *retornados* dans des interventions ayant pour principal objectif de critiquer ce processus. Une fois encore le PPD/PSD et le CDS se distinguèrent, en étant les deux seuls groupes parlementaires à mentionner les *retornados* dans le cadre d'interventions ouvertement critiques quant à la décolonisation. Pour ce qui est du PPD/PSD, ce ne fut le cas que pendant l'AC, alors que des députés du CDS continuèrent à émettre ce type de critiques pendant l'AR. À titre d'exemple, le jour de la proclamation de l'indépendance de l'Angola, le 11 novembre

<sup>854</sup> Session parlementaire du 24/09/1975, *DAC*, 25/09/1975, p.1512. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/052/1975-09-24, consulté le 02/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>855</sup> Le Conseil de la Révolution est un organe politico-militaire, créé en mars 1975 et chargé par le Mouvement des Forces Armées (MFA) de conduire la Révolution portugaise et de veiller au respect du Programme du MFA. Il resta en fonction jusqu'en 1982.

<sup>856</sup> Session parlementaire du 14/10/1976, *DAR*, 15/10/1976, p. 774. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/028/1976-10-14/, consulté le 23/08/2016.

1975, le député CDS de Viseu, Carlos Galvão de Melo partagea son opinion sur la décolonisation :

« Ce qui s'est passé c'est qu'une minorité, composée de révolutionnaires de la première heure et de 'révolutionnaires' qui ont judicieusement adhéré [à la révolution] au cours de l'année passée, décida, et décida seule, comme si l'héritage de tout un peuple fut sa propriété, d'imposer un processus et une direction à la décolonisation. Décolonisation, disent-ils. Abandon, livraison, vente, selon moi : et beaucoup de Portugais le pensent aussi. »<sup>857</sup>.

Dans ce cas précis, qui ne manqua pas de provoquer de vives contestations de la part de l'assemblée, on retrouve certains éléments du discours exprimé par une partie de la population rapatriée, notamment dans les pages du *JOR*, parmi lesquels l'idée selon laquelle la colonisation fut décidée par une minorité qui ne représentait pas la volonté du peuple portugais, ni même des peuples des anciennes colonies<sup>858</sup>.

#### 2. Le contexte portugais et l'arrivée des retornados

Si la question de la population rapatriée fut dans certains cas abordée par des députés du PPD/PSD et du CDS dans le cadre d'interventions visant à critiquer le processus de décolonisation, de nombreuses autres abordèrent la question des *retornados* en mettant l'accent sur le contexte portugais. Quand commencèrent à arriver les *retornados*, le Portugal se trouvait dans une période appelée PREC : processus révolutionnaire en cours (*processo revolucionário em curso*)<sup>859</sup>. De nombreuses interventions mentionnèrent ainsi les importantes difficultés rencontrées par le Portugal, et l'impact négatif que pouvait avoir l'installation des *retornados* pour le pays.

L'élément central exprimé par les députés, en ce qui concerne leurs préoccupations face à l'arrivée de la population rapatriée, était la question de la situation économique du pays. En effet, nombreux furent les députés qui soulignèrent la crise à laquelle devait faire face

<sup>358</sup>Voir Chapitre X.

<sup>857</sup> Session parlementaire du 11/11/1975, *DAC*, 12/11/1975, p.2621. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/079/1975-11-11, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>859</sup> Période comprise entre le 25 avril 1974 et le 25 avril 1976, date à laquelle fut approuvée la Constitution portugaise.

l'économie portugaise<sup>860</sup>. Ainsi le député socialiste António Campos déclara : « Nous avons une société qui se heurte à de terribles problèmes de survie. 300 000 personnes sans emploi, 500 000 *retornados*, nous consommons le double de ce que nous produisons… »<sup>861</sup>. En termes de répartition, le groupe parlementaire qui durant la période analysée aborda le plus fréquemment ces questions fut celui du PS, suivi par le PPD/PSD et le CDS.

Dans le cadre de ces interventions, l'accent fut notamment mis, et ce dès les premières mentions des retornados, sur la question du chômage. Cette question du lien entre le taux de chômage et l'arrivée de la population rapatriée fut, par exemple, l'objet d'une requête présentée par le député du CDS de Porto, Manuel J. S. Ferreira-Rosa, au cours de la session du 24 juin 1975. Cette requête adressée aux ministres du Travail et de la Coopération Interterritoriale, concernait l'éventuel impact négatif que pourrait avoir, une fois ce mouvement migratoire achevé, l'installation de la population rapatriée<sup>862</sup>. Ce député demanda à ce que lui soient fournies des informations détaillées quant au nombre de chômeurs, les prévisions quant à l'évolution de ce nombre, le nombre de retornados déjà installés au Portugal et les prévisions pour les mois suivants, ainsi que des informations sur la situation socioéconomique de la population rapatriée. Il faut souligner que lorsque ce député présenta sa requête, le pont aérien entre l'Angola et Lisbonne, était encore en cours<sup>863</sup>. Pour le socialiste Mário Soares, il ne faisait aucun doute que l'arrivée et l'installation des retornados eut comme conséquence l'aggravation du taux de chômage. Il mentionna ainsi le 2 août 1976 lorsqu'il présenta, en tant que Premier ministre, le programme du 1<sup>er</sup>GC: « Nous pouvons calculer qu'il y a 300 ou 400 000 personnes sans emploi au Portugal et que ce nombre augmenta beaucoup avec la vague de ces Portugais qui revinrent de nos ex-colonies  $^{864}$ . Cette corrélation entre retornados et aggravation de la situation économique du Portugal se retrouve également dans d'autres interventions. Ainsi, lors de la session parlementaire du 27 décembre 1976, le député du PCP de Santarém, Vítor Louro, associa l'arrivée des retornados à d'autres facteurs pour expliquer la crise économique dans laquelle se trouvait le Portugal à la fin de l'année 1976 :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>860</sup> Selon notre analyse, plus de 20% des interventions abordèrent cette question (16 pendant l'AC et 10 durant l'AR).

<sup>861</sup> Session parlementaire du 02/10/1975, *DAC*, 03/10/1975, p.1702. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/057/1975-10-02, consulté le 02/07/2016.

<sup>862</sup> Session parlementaire du 24/06/1975, *DAC*, 25/06/1975, pp.258-259. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/012/1975-06-24, consulté 05.07.2016.
863 Voir Chapitre III, II.

<sup>864</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.405. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

« La crise économique est profonde, de nature structurelle, mais aggravée par des facteurs conjoncturels importants, comme le sabotage de la part du patronat réactionnaire, la fuite de capitaux, le boycott de l'impérialisme [...], la crise et l'inflation du monde capitaliste, le retour des populations des anciennes colonies et la récupération capitaliste amorcée par le 6<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire et maintenue par le 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel » <sup>865</sup>.

Au fort taux de chômage qui caractérisait le Portugal entre 1975 et 1976, venait s'ajouter une crise du logement, déjà existante avant la révolution des Œillets. Selon le député socialiste de Porto, Gomes Fernandes, le déficit de logements s'élevait en 1974 à de plus d'un demimillion d'habitations<sup>866</sup>, crise aggravée par l'arrivée massive des *retornados*. Cette idée fut par exemple exprimée par le Premier ministre Mário Soares lors de la présentation du programme du 1<sup>er</sup>GC, déjà mentionné précédemment<sup>867</sup>.

#### 3. Les difficultés rencontrées par les retornados

Un nombre important d'interventions met également en avant les différentes difficultés auxquelles fut confrontée la population rapatriée lors de son arrivée et de son installation dans l'ancienne métropole. L'accent fut mis sur cet aspect par les trois groupes parlementaires qui abordèrent le plus la question des *retornados* au sein du Parlement : le PS, le PPD/PSD et le CDS. Dans le groupe parlementaire socialiste, ce fut le cas, entre autres, du député de Leiria, Vasco de Gama Fernandes, qui parla de la « situation d'agonie de nos compatriotes venus d'Angola »<sup>868</sup>. Quelques jours plus tard, le 11 septembre 1975, le député PPD/PSD de Castelo Branco, Pedro Roseta, parla, lui, de la « situation affligeante des *retornados* venus d'Angola »<sup>869</sup>. Le 11 novembre 1975, le député CDS d'Aveiro, Sá Machado aborda le « sombre drame des réfugiés »<sup>870</sup>.

<sup>865</sup> Session parlementaire du 27/12/1976, DAR, 28/12/1976, p.1946. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/060/1976-12-27, consulté le 01/09/2016. Session parlementaire du 03/12/1976, DAR, 04/12/1976, Disponible 1549. sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/050/1976-12-03, consulté le 08/09/2016. Session parlementaire du 02/08/1976, DAR, 03/08/1976, p.418. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016. parlementaire Session du 02/09/1975, DAC, 03/09/1975, p.1140. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/041/1975-09-02, consulté le 04/07/2016. Session parlementaire du 11/09/1975, DAC, 12/09/1975, Disponible p.1299. sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/045/1975-09-11, consulté le 02/07/2016. 11/11/1975, Disponible Session parlementaire du DAC, 12/11/1975, p.2625. sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/079/1975-11-11, consulté le 04/07/2016.

Ce type d'interventions, qui avaient pour but de mettre l'accent sur les conditions de vies de la population rapatriée, se retrouva également durant l'AR. Ce fut par exemple le cas au cours des sessions parlementaires du 14 octobre et du 9 novembre 1976, lorsque le député CDS de Porto, Ruy de Oliveira, s'exprima sur la « ruine morale et matérielle et [...] la misère physique de nos frères. »<sup>871</sup>, ou lorsque le député *retornado* de Lisbonne, Pinto da Cruz, du même groupe parlementaire, énuméra une liste des diverses difficultés rencontrées par la population rapatriée<sup>872</sup>.

Aborder ces difficultés était également l'occasion pour certains députés d'exprimer une autre crainte, celle d'assister à une augmentation des tensions sociales qui caractérisaient la société portugaise, notamment pendant ce qui fut appelé le « *Verão quente* ». Littéralement « l'été chaud », il s'agit de l'été 1975, qui fut marqué par de nombreux affrontements et violences politiques dans les rues du pays, notamment contre des sièges de partis, des organisations et des militants appartenant à la gauche<sup>873</sup>. Sur ce sujet, les deux interventions du 8 août et du 9 septembre 1975 des députés Carlos Sá Machado (CDS) et Eurico Correia (PS), respectivement d'Aveiro et de Faro, permettent d'illustrer cette articulation entre l'arrivée et l'installation de la population rapatriée, et le contexte portugais. Le premier déclara :

« La présence parmi nous de quelques centaines de milliers de réfugiés d'Angola, à qui est offerte comme unique perspective celle du chômage, ne manquera pas de contribuer à l'aggravation des tensions auxquelles notre pays est déjà confronté » 874.

#### Eurico Correia alerta, quant à lui:

« Le nombre, je dirai, de personnes chassées d'Angola, pour ne pas dire *retornados*, va augmenter, et ces hommes vont créer de très graves problèmes, des tensions énormes dans notre pays, ce sont des hommes sans logement, ce sont des hommes sans travail, ce sont des hommes qui portent de la haine dans leur cœur, des hommes

Session parlementaire du 07/08/1975, *DAR*, 08/08/1975, p.699. Disponhttp://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/028/1975-08-07, consulté le 04/07/2016.

<sup>871</sup> Session parlementaire du14/10/1976, *DAR*, 15/10/1976, p.774. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/028/1976-10-14/, consulté le 23/08/2016.

<sup>872</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, pp.1105-1107 et pp.1111-1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 08/09/2016.

Pour plus d'informations sur cette période, voir CEREZALES, Diego Palacios, *O Poder Caiu na Rua. Crise de Estado e Acções Colectivas na Revolução Portuguesa 1974-1975*, Lisboa : Imprensa Ciências Sociais, 2003a.

874 Session parlementaire du 07/08/1975, *DAR*, 08/08/1975, p.699. Disponible sur

qui viennent avec leur famille à la recherche d'une nouvelle vie, qu'ils ont déjà perdu là-bas  $^{875}$ .

Si de nombreuses interventions parlementaires présentèrent l'arrivée de la population venue de l'ancien outre-mer portugais comme représentant un problème supplémentaire pour le Portugal, certaines, au contraire, mirent en avant l'impact positif sur la société portugaise que pourrait avoir l'installation et l'intégration des *retornados*. En ce qui concerne le PS, cette idée fut exprimée à plusieurs reprises, comme au cours de la session parlementaire du 9 septembre 1975, quand le député de Lisbonne, Aquilino Ribeiro affirma qu'il était nécessaire de « trouver la solution qui leur permette de survivre dignement et d'apporter leur contribution à la reconversion de notre pays, à laquelle nous sommes attelés. »<sup>876</sup>. Il en fut de même lors de la présentation au Parlement du programme du 1<sup>er</sup>GC, le 2 août 1976. Le Premier ministre Mário Soares déclara, exposant ainsi la position du gouvernement en ce qui concerne les *retornados*:

« Les personnes déplacées venues de nos anciennes colonies ne représentent pas une plaie pour ce pays – même si elles pouvaient être amenés, de manière transitoire, à rendre effectivement plus difficile la vie de l'ensemble des Portugais – elles peuvent, au contraire, par leur esprit d'initiative, par leur capacité de travail, par leurs qualifications professionnelles, représenter une valeur extraordinairement positive pour dynamiser l'économie nationale. Et dans certains domaines, c'est déjà ce qui est en train de se produire. »<sup>877</sup>.

Cette idée selon laquelle l'arrivée et l'installation des *retornados* pouvait avoir sur le long terme un impact positif se retrouve également dans des interventions d'autres groupes parlementaires. Ce fut le cas du député PPD/PSD de Vila Real, Amândio de Azevedo, selon lequel les *retornados* n'avait besoin « que d'être aidés financièrement pour qu'ils se lancent à nouveau dans le travail, reconquérant ainsi leur indépendance et apportant leur contribution au progrès économique et social auquel nous devons tous être attelés »<sup>878</sup>.

<sup>875</sup> Session parlementaire du 09/09/1975, *DAC*, 10/09/1975, p.1207. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/043/1975-09-09, consulté le 04/07/2016.
876 *Ibid.*, p.1210.

Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, pp. 418-419. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 20/09/2016.

<sup>878</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

À l'exception de quelques interventions parlementaires qui allèrent à contre-courant du lien fait entre l'arrivée des *retornados* et une aggravation du contexte socio-économique du Portugal, dans de nombreuses interventions se trouve l'idée que la mise en place de mesures concrètes pour résoudre les problèmes rencontrés par la population rapatriée devait être une des priorités des différents gouvernements pour éviter la dégradation d'une situation sociale déjà considérée comme explosive. Certains députés exprimèrent clairement leur crainte d'assister à une droitisation des rapatriés si rien n'était mis en œuvre afin d'améliorer leur situation. Ce fut le cas de certains députés du PCP et de l'UDP, qui déplorèrent l'utilisation à des fins politiques des problèmes des *retornados* par des forces « fascistes » et « réactionnaires »<sup>879</sup>. Le 9 septembre 1975, le socialiste Aquilino Ribeiro, représentant de Lisbonne, tira la sonnette d'alarme : « les *retornados* ne se limiteront pas à attendre que, dans les olympes du pouvoir, on se résolve un jour, à se rappeler qu'ils existent. »<sup>880</sup>.

#### 4. Les retornados et la réponse gouvernementale

Quand on analyse les interventions parlementaires qui abordent les questions liées aux *retornados*, on remarque que dès les premières interventions qui traitent de ces problématiques, il fut souligné que le gouvernement portugais avait un devoir de solidarité envers la population rapatriée, devoir de solidarité qui incombait à l'ensemble du peuple portugais, utilisant dans certains cas, comme nous l'avons mentionné, une terminologie qui mettait l'accent sur la « portugalité » des *retornados*. Sá Machado, député du CDS d'Aveiro, déclara ainsi le 7 août 1975 : « En tant que Portugais, nous avons une obligation morale à laquelle nous ne pouvons

٠

<sup>&</sup>lt;sup>879</sup> Voir notamment l'intervention du député PCP de Beja, Carreira Marques du 4 mars 1975 : « Il y a des forces réactionnaires qui, habilement, prétendent utiliser les difficultés et les problèmes rencontrés par les retornados pour les retourner [...] contre le processus de démocratisation de notre pays ». Session parlementaire du 05/03/1976. 04/03/1976, DAC. p.3741. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/114/1976-03-04, consulté le 01/07/2016. Et celle du député UDP de Lisbonne, Afonso Dias du 21 avril 1976 : « Les fascistes attaquent à la bombe, stimulent la criminalité, promeuvent la terreur! Ils essayent d'utiliser les difficultés rencontrées par les chômeurs, par les petits paysans et par les retornados pauvres pour les retourner contre les conquêtes du reste du peuple ». DAC, Supplément du Numéro 21/04/1976, Disponible 132. p.4423. http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/132S1/1976-04-02, consulté le 01/07/2016. Voir enfin l'intervention du député UDP de Lisbonne, Acácio Barreiros du 9 novembre 1976 : « Ceux qui très rapidement, et de manière démagogique, ont voulu se présenter comme leurs amis [...] ne contribuèrent en rien à la résolution de leurs problèmes, s'étant limités à profiter des difficultés des retornados pour les utiliser comme masse politique de pression au service d'objectifs réactionnaires ». Session parlementaire du 09/11/1976, DAR, 10/11/1976, p.1115. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

<sup>880</sup> Session parlementaire du 09/09/1975, *DAC*, 10/09/1975, p.1210. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/043/1975-09-09, consulté le 04/07/2016.

nous soustraire, envers tous ceux qui, indépendamment de leur couleur ou de leur race, venus d'Angola, arrivent à Lisbonne.»<sup>881</sup>. Quelques jours plus tard le député PPD/PSD de Coimbra, Mota Pinto affirma quant à lui : « Le Parti Populaire Démocratique considère comme devoir national impérieux l'assistance immédiate envers les réfugiés. »<sup>882</sup>. Cette idée se retrouve également dans une requête consacrée aux *retornados* à l'attention du gouvernement, présentée le 23 août 1975 par la députée socialiste de Lisbonne, Maria Teresa Vidigal, dans laquelle elle déclara : « le Gouvernement a la plus stricte obligation morale et sociale de leur prêter assistance pour minimiser une si douloureuse situation et résoudre leurs problèmes les plus graves. »<sup>883</sup>.

Si les différentes forces politiques représentées au Parlement qui abordèrent le plus les questions liées aux retornados s'accordèrent sur le devoir de solidarité envers la population rapatriée, des critiques concernant la réponse apportée par les gouvernements successifs furent à de nombreuses reprises exprimées. Le 8 août 1975, date de la prise de fonction de l'éphémère 5<sup>ème</sup> Gouvernement provisoire (5<sup>ème</sup> GP)<sup>884</sup>, le député socialiste de Portalegre, Júlio Calha affirma au cours de son intervention que les personnes déplacées avaient été « oubliées, semblet-il, par le gouvernement de ce Pays »885, alors que son collègue, Vasco de Gama Fernandes, élu de Leiria, parle, lui, le 2 septembre de la même année, de manque de « prévision » de la part des différents gouvernements<sup>886</sup>. Le 30 septembre suivant, le fondateur du CDS et député de Lisbonne, Diogo Freitas do Amaral, exprima sa réticence à voter la confiance au 6ème Gouvernement Provisoire (6èmeGP) notamment parce qu'il ne vit pas inscrit dans le programme de ce gouvernement la nomination d'un ministre « pour s'occuper spécialement de ce grand drame national que sont les réfugiés d'Angola »887. Le jour de la proclamation de l'indépendance de l'Angola, le 11 novembre 1975, le député PPD/PSD de Coimbra, Mota Pinto appela quant à lui le 6<sup>ème</sup> GP à « de manière efficace et urgente, [faire] passer des limbes des bonnes intentions aux faits concrets et réels [la] réinsertion matérielle et morale [des

<sup>881</sup> Session parlementaire du 07/08/1975, *DAC*, 08/08/1975, p.699. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/028/1975-08-07, consulté le 04/07/2016.

<sup>882</sup> Session parlementaire du 14/08/1975, *DAC*, 16/08/1975, p.834. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/032/1975-08-14, consulté le 04/07/2016.

<sup>883</sup> Session parlementaire du 22/08/1976, *DAC*, 23/08/1975, p.963. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/036/1975-08-22, consulté le 04/07/2016.

<sup>884</sup> Le 5<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire fut en fonction entre le 8 août 1975 et le 19 septembre de la même année.

885 Session parlementaire du 08/08/1975, *DAC*, 09/08/1975, p.736. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/029/1975-08-08, consulté le 04/07/2017.

<sup>886</sup> Session parlementaire du 02/09/1975, *DAC*, 03/09/1975, p.1139. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/04/1975-09-02, consulté le 04/07/2016.

<sup>887</sup> Session parlementaire du 30/09/1975, *DAC*, 01/11/1975, p.1624. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/055/1975-09-30, consulté le 04/07/2017.

retornados] au sein de la société portugaise » 888. Après l'entrée en fonction du 1 erGC, formé le 23 juillet 1976 par le PS, les critiques continuèrent à être exprimées, comme ce fut le cas au cours de la session parlementaire du 9 septembre 1976, lorsque le député PPD/PSD de Vila Real, Amândio de Azevedo accusa le gouvernement de Mário Soares de ne pas réussir à « affronter et à résoudre avec réalisme, efficacité et refus de démagogie » les problématiques liées à la population rapatriée 889. À l'extrême gauche de l'échiquier politique, le député UDP de Lisbonne Acácio Barreiros émit également des critiques quant à la résolution des problèmes des retornados, déclarant que « en cette matière, peu de choses ont été faites » 890.

Au-delà de ces critiques, les députés portugais exprimèrent également leur opinion concernant la manière dont l'État portugais devait gérer les questions liées aux *retornados*, ainsi que sur les politiques à mettre en place en priorité à destination de la population rapatriée s<sup>891</sup>. En premier lieu se trouve la (ré)intégration économique de la population rapatriée, présentée comme étant la priorité absolue. À ce sujet, le député de Vila Real, Amândio de Azevedo (PPD/PSD) déclara le 9 novembre 1976 : « Il est indispensable [...] d'aller plus loin, autrement dit, de définir et mettre en pratique une politique qui offre à chacune des familles de personnes déplacées son indépendance économique et sociale. »<sup>892</sup>. Selon les députés, pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de mettre en place une politique basée sur plusieurs piliers. Les différents gouvernements concernés devaient d'abord créer une politique d'emploi, afin de tenter d'éviter l'aggravation par l'arrivée de la population rapatriée du taux de chômage déjà existant au Portugal. Le président de la République, António Ramalho Eanes, reconnut le 14 juillet 1976 qu'il s'agissait d'une priorité lorsqu'il déclara au Parlement : « Il faut créer des

<sup>888</sup> Session parlementaire du 11/11/1975, *DAC*, 12/11/1975, p.2617. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/07/9/1975-11-11, consulté le 04/07/2016.

Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>890</sup> *Ibid.*, p.1115. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

<sup>891</sup> Sur ce point, il est intéressant de noter qu'au sein du groupe parlementaire du PPD/PSD, des divergences furent exprimées quant à la politique à mettre en place pour les *retornados*. Ainsi, alors que le député d'Aveiro, Gomes de Almeida déclara le 31 octobre 1975 ne pas être à faveur d'un « quelconque traitement spécial pour les réfugiés » et appela à ce que leur soient données « les mêmes opportunités qu'à nous tous », refusant ainsi la mise en place d'une politique de discrimination positive à l'égard des *retornados*. Session parlementaire du 31/10/1975, *DAC*, 03/11/1975, pp. 2393-2394. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/074/1975-11-03, consulté le 04/07/2016. Un an plus tard, le 9 novembre 1976, son collègue, élu de Vila Real, Amândio de Azevedo déclara, à propos des questions du logement et de l'emploi : « s'il est certain que ces problèmes doivent être pensés à l'échelle nationale, il n'en est pas moins sûr qu'ils se posent en des termes plus graves et pressants pour les personnes déplacées. Ce qui justifie la mise en place de mesures spécifiques et urgentes à destination des personnes déplacées. ». Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

<sup>892</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

conditions qui permettent la création de nouveaux emplois, mettant un terme à la situation dramatique dans laquelle se trouvent les chômeurs et de nombreuses personnes déplacées d'Afrique »<sup>893</sup>. Cette volonté gouvernementale fut réaffirmée le 2 août de la même année par le Premier ministre socialiste, Mário Soares, qui déclara à propos des retornados : « Nous cherchons à appliquer une politique d'attribution d'allocations pour pouvoir soutenir leurs initiatives et leur donner la possibilité de trouver de nouveaux emplois. »894. Dans cette déclaration nous retrouvons le second pilier de la politique économique mise en place à destination de la population rapatriée : l'accompagnement financier des initiatives des retornados. Cela fut défendu dès l'AC par le député PPD/PSD d'Angra de Heroísmo, Rúben Raposo qui le 4 mars 1976 présenta une requête afin de demander des informations sur les mesures prévues par le gouvernement dans le but de soutenir la création de coopératives et d'entreprises par des retornados 895. De fait, l'État portugais créa le 9 juin 1976, un programme de crédit à destination des rapatriés qui souhaitaient créer leur entreprise, programme qui fonctionna jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1979<sup>896</sup>. Dans le cadre du débat parlementaire, se posa également la question de la réintégration des fonctionnaires des anciennes colonies, comme ce fut le cas dans une autre requête du député Rúben Raposo, cette fois-ci datée du 17 novembre 1975, dans laquelle il proposa de recruter les anciens fonctionnaires coloniaux ayant de l'expérience afin de pallier le manque d'effectifs qui caractérisait alors l'administration portugaise<sup>897</sup>. Face à l'arrivée des fonctionnaires provenant de l'ancien outre-mer portugais, le 24 avril 1976 fut créé le Cadre Général des Attachés, afin de procéder à leur intégration sur le marché du travail portugais<sup>898</sup>.

La question du logement de la population rapatriée fut également abordée au sein du Parlement. Le 9 septembre 1975, le député socialiste de Lisbonne, Aquilino Ribeiro proposa par exemple que soient installés des camps, dans des zones du pays susceptibles de permettre aux *retornados* de trouver plus facilement un emploi<sup>899</sup>. Concernant cette question du logement, une autre proposition fut faite, par le député Pires de Morais, élu de Porto (CDS) au cours de la

<sup>893</sup> Session parlementaire du 14/07/1976, *DAR*, 15/07/1976, p.112. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/0106/1976-07-14, consulté le 17/10/2016.

Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.419. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>895</sup> Session parlementaire du 04/03/1976, *DAC*, 05/03/1976, p.3776. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/114/1976-03-04, consulté le 04/07/2016.
896 Voir Chapitre VIII, I.

<sup>897</sup> Session parlementaire du 17/12/1975, DAC, 18/12/1975, p.3123. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/097/1975-12-17, consulté le 01/07/2016.
898 Voir Chapitre VIII, II.

<sup>899</sup> Session parlementaire du 09/09/1975, DAC, 10/09/1975, p.1210. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/043/1975-09-09, consulté le 04/07/2016.

session parlementaire du 17 septembre 1975, qui suggéra que soient utilisés comme centres d'accueil les hôtels, ainsi que les colonies de vacances, qui se trouvaient alors fermés. Selon le député, les *retornados* devraient également être associés à la gestion de ces centres d'accueil, dans le but de « les intégrer, lentement mais sûrement, au sein de la société portugaise » 900. Pour le député *retornado* de Lisbonne, Pinto da Cruz (CDS), afin de procéder à l'intégration de la population rapatriée, l'État portugais devait mettre en œuvre une politique d'indemnisation des biens perdus par les *retornados* lorsqu'ils quittèrent les anciennes colonies, en particulier l'Angola. Au cours d'une intervention du 9 novembre 1975, le député déclara :

« Indemniser les réfugiés pour leurs biens nationalisés en Angola, au de-là de constituer la plus élémentaire des justices, ce serait contribuer de manière très pertinente à atténuer, si ce n'est s'approcher de la solution, certaines des grandes préoccupations nationales. Je veux parler ici de l'intégration au sein de la société portugaise de beaucoup de réfugiés » 901.

Cette idée fut également défendue par d'autres députés CDS, signataires d'une requête, publiée le 18 novembre 1976, portant sur cette question 902.

Au sein du Parlement portugais, de nombreux aspects liés à l'arrivée et à l'intégration de la population rapatriée des anciennes colonies portugaises d'Afrique furent débattus. Si la majorité des interventions abordèrent ces thématiques en mettant l'accent sur les problèmes et les difficultés rencontrées par les *retornados*, comme la question du chômage, du logement ou des tensions sociales préexistantes au Portugal, certains députés profitèrent de leurs interventions à propos des *retornados* pour débattre de questions plus polémiques, comme le processus de décolonisation, ou encore l'épineuse question des indemnisations pour les biens perdus par les rapatriés dans les anciennes colonies<sup>903</sup>.

\_

<sup>900</sup> Session parlementaire du 17/09/1975, *DAC*, 18/09/1975, p.1370. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/048/1975-09-17, consulté le 02/07/2016.
901 Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1105, Disponible sur

<sup>901</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1105. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/03/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

OAR, Supplément du Numéro 40, 18/11/1976, p.11. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/040S1/1976-11-18, consulté le 14/07/2016.
Voir Chapitre X.

L'analyse des interventions concernant les *retornados* au Parlement portugais, entre 1975 et 1976, permet de conclure que le débat parlementaire qui aborda ces questions se caractérisa par une congruence politique. En effet, l'ensemble des partis politiques représentés pendant l'AC et l'AR reconnurent l'importance et la complexité de ce mouvement migratoire. Ils s'accordèrent sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures et des politiques pour tenter de diminuer l'impact négatif de l'arrivée et de l'installation des anciens colons dans l'ancienne métropole. L'approbation, le 9 novembre 1976, par l'ensemble des groupes parlementaires, de la proposition présentée par des députés du CDS, de créer une commission parlementaire ayant pour objectif de « traiter d'une manière globale et systématique » les problématiques liées à la population rapatriée en est un exemple représentatif<sup>904</sup>.

Cependant, le débat parlementaire sur les retornados se caractérisa également par l'expression d'une opposition politique entre les différentes forces représentées pendant l'AC et l'AR. En effet, les interventions qui abordèrent les questions liées à la population rapatriée furent dans certains cas l'occasion pour les groupes parlementaires d'exprimer des critiques, plus ou moins dissimulées, à propos des politiques en place, ou de leurs adversaires politiques. L'arrivée des retornados et les difficultés que ces derniers rencontrèrent, permirent, d'une certaine manière, de donner une légitimité à certains députés pour critiquer le processus de décolonisation, et ainsi, critiquer le processus révolutionnaire lui-même. Ce fut le cas du PPD/PSD et du CDS, qui, en adoptant un discours qui s'approchait du discours d'une partie de la population rapatriée, en intégrant dans leurs interventions certaines revendications des *retornados*, et en allant parfois jusqu'à utiliser leur propre sémantique, comme le terme de « réfugié », se positionnèrent à la fois comme partis de l'opposition, mais également comme les plus grands défenseurs des retornados. Cette position fut par exemple assumée par le député CDS de Leiria, Rui Pena qui déclara le 9 novembre 1976 : « Le CDS a conscience d'avoir porté à l'attention de cette Assemblée un problème véritablement fondamental et juge avoir donné aux personnes déplacées, qui avaient en lui placé leur confiance, la satisfaction, une fois de plus, d'avoir donné suite à une de leurs revendications »905. C'est le cas également du député PPD/PSD de Vila Real, Amândio de Azevedo qui, au cours de la même session parlementaire, déclara :

<sup>904</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1111. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.
905 *Ibid.*, p.1117. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

« le PSD va assumer et honorer ses responsabilités au sein de cette Assemblée de la République envers les personnes déplacées, considérant l'avoir déjà fait, à travers des actions de ses militants au sein du 6<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire. Il continuera à se battre pour que soit garantie, et dans des conditions toujours plus efficaces et meilleures, la subsistance de toutes les personnes déplacées » 906.

Ces déclarations provoquèrent de vives réactions, comme ce fut le cas le 23 juillet 1976, lorsque le député socialiste de Porto, Carlos Lage, accusa ouvertement le CDS d'exploiter les problèmes des *retornados* à des fins politiques<sup>907</sup>. Ce député avait déjà auparavant accusé la droite portugaise d'instrumentaliser les problèmes rencontrés par la population rapatriée au cours de la session parlementaire du 18 février 1976. Il reçut une ovation de la part de l'assemblée lorsqu'il déclara :

« La droite pleure des 'larmes de crocodile' à propos du drame, de la tragédie de ceux qui, privés de tout, sont revenus des colonies ; elle pleure des 'larmes de crocodile' parce que ce fut le régime fasciste qui causa ce drame, cette tragédie. La droite oublie cela » <sup>908</sup>.

Si le CDS et le PPD/PSD sont encore aujourd'hui communément présentés comme étant les partis de prédilection des anciens colons portugais, une étude du comportement politique de la population rapatriée reste toutefois à réaliser, afin de déterminer dans quelles mesures il existe, ou exista, un « vote *retornado* », situé plutôt à droite de l'échiquier politique portugais<sup>909</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>906</sup> *Ibid.*, p.1114.

<sup>907</sup> Session parlementaire du 23/07/1976, *DAR*, 24/07/1976, p.275. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/012/1976-07-23, consulté le 05/07/2016.

<sup>908</sup> Session parlementaire du 18/02/1976, *DAC*, 19/02/1976, pp.3712-3713. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/113/1976-02-18, consulté le 21/06/2018.
909 Voir Chapitre X.



#### **CHAPITRE VI**

#### L'ÉTAT PORTUGAIS FACE À L'ARRIVÉE DES RETORNADOS

L'arrivée de près d'un demi-million de personnes en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique, représenta un défi supplémentaire pour le Portugal. Au lendemain du 25 avril 1974, dans un contexte révolutionnaire marqué par une grande instabilité politique et sociale, les gouvernements successifs durent mettre en œuvre un ensemble de politiques et mobiliser des moyens afin de répondre à l'arrivée de ces migrants nationaux.

Ce chapitre a pour objectif d'étudier la réaction de l'État portugais face à l'arrivée des colons d'Afrique. Pour ce faire nous analyserons dans un premier temps les différentes étapes qui conduisirent à la définition légale du statut de *retornado*, avant d'aborder la création par l'État portugais d'organismes chargés de traiter de l'ensemble des problématiques liées à l'arrivée et l'installation de cette population sur le territoire national. Enfin, l'organisation et le déroulement de l'accueil immédiat de la population rapatriée seront abordés.

#### I. Qui est rapatrié? La question de la définition légale du statut de retornados.

Face à l'arrivée massive des colons portugais en provenance d'Angola et du Mozambique, l'État portugais se trouva dans l'obligation de procéder à une définition légale du concept de *retornado* afin de déterminer quels étaient les individus qui pouvaient prétendre aux aides mises en place à destination de la population rapatriée. Cependant, avant de définir le statut de *retornado*, il dut redéfinir la qualité de citoyen portugais. En effet, la fin de l'empire et le processus de décolonisation eurent comme conséquence la modification des conditions d'accès à la nationalité portugaise.

#### 1. La redéfinition de la loi de la nationalité portugaise

Suite à la suppression du Statut de l'Indigénat en 1961, tout individu naissant dans les « provinces ultramarines » portugaises d'Afrique était reconnu par la loi comme étant citoyen portugais. Cependant, face à l'indépendance de ses anciennes colonies d'Afrique, l'État portugais procéda à une modification de la loi concernant la nationalité portugaise afin de

déterminer sous quelles conditions il était possible pour les personnes nées et/ou résidant dans les anciens territoires d'outre-mer de conserver la nationalité portugaise.

Ainsi, la publication du décret-loi n°308-A/75<sup>910</sup>, le 24 juin 1975, établit les conditions de maintien de la nationalité portugaise pour les individus qui résidaient dans les anciens territoires sous administration coloniale portugaise. L'article 1 stipulait que parmi les individus qui résidaient dans les anciennes colonies, seuls ceux qui étaient « nés au Portugal continental et dans les îles adjacentes »<sup>911</sup> (art.1, 1-a), les personnes naturalisées (art.1, 1-c), les individus nés à l'étranger de père ou mère né(e) au Portugal (continental ou îles adjacentes) ou de parent naturalisé (art.1,1-d), les individus nés dans « l'ancien État Indien »<sup>912</sup> qui souhaitaient conserver la nationalité portugaise (art.1., 1-e), ainsi que les femmes, mariées avec des Portugais, veuves ou divorcées, ainsi que leurs enfants mineurs (art.1, 1-f), conservaient la nationalité portugaise. La deuxième section de ce premier article garantissait, quant à lui, la nationalité portugaise aux descendants jusqu'au troisième degré des individus concernés par les alinéas a, c, d, et sous certaines conditions par l'alinéa e. Ainsi, les individus blancs nés dans les colonies conservaient la nationalité portugaise si leurs parents, ou grands-parents, étaient nés au Portugal.

En revanche, les personnes nées dans les colonies, dont les parents étaient également nés dans les colonies, elles, ne la conservaient que jusqu'à l'indépendance de ces territoires (art.1, 1-b), exception faite des individus nés dans les anciennes colonies mais qui résidaient au Portugal (continental ou îles adjacentes) depuis plus de cinq ans au 25 avril 1974 (art.2, 1-a), ainsi que leur épouse et enfants mineurs (art.2, 1-b). Enfin, l'article 4 stipule, sans équivoque, que « perdent la nationalité portugais les individus nés ou domiciliés dans les territoires d'outremer devenus indépendants qui ne sont pas concernés par les dispositions antérieures »<sup>913</sup>.

Ces modifications de la loi de la citoyenneté portugaise provoquèrent de vives réactions au sein de la population rapatriée. En effet, alors que certains *retornados* se plaignaient d'être accusés par les Portugais d'être racistes à cause de leur expérience dans les anciennes colonies, certains d'entre eux accusèrent à leur tour l'État portugais de racisme. Ils développèrent un discours qui n'est pas sans rappeler le discours lusotropicaliste de l'*Estado Novo*, affirmant que dans les anciennes colonies, il n'y avait que des Portugais. Alors qu'un lecteur du *JOR*, parle

Décret-Loi n°308-A/75, DG, n°143/1975, 4° Suplemento, Série I de 1975-06-24, pp.862-(7)-862-(8).
 Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/530876, consulté le 27/01/18.
 Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>912</sup> Ibidem.

<sup>913</sup> Ibidem.

de « discrimination » et de « racisme » <sup>914</sup>, un autre écrivit : « les 'retornados', qu'ils soient blancs, noirs, métis, jaunes ou rouges, [...] tous ceux qui sont nés sous le drapeau portugais, que ce soit au Portugal ou dans une ancienne province d'outre-mer, sont Portugais. Et que personne ne dise le contraire ! Ils sont Portugais à CENT POUR CENT » <sup>915</sup>. Un homme né en Angola écrivit quant à lui : « Je suis fils de Portugais, je suis né en Angola et j'ai vécu sous le Drapeau Portugais pendant 35 ans. J'ai combattu pour lui du 21/02/1961 au 05/08/1964, je ne cesserai donc jamais d'être Portugais. [...] Comment la Mère Patrie pourrait-elle refuser la nationalité portugaise à ses fils *retornados* ou réfugiés d'Angola et du Mozambique [...]? » <sup>916</sup>. Le député CDS *retornado* de la circonscription de Viseu, Âmandio Vieira, critiqua ces modifications lors de la session parlementaire du 13 mai 1977 en déclarant : « Quel que soit la couleur de leur peau, le territoire dans lequel ils sont nés, on leur a garanti un jour qu'ils étaient Portugais, comme ceux du Minho et ceux de Macau. ». L'orateur fait ici référence à l'expression tirée de la propagande coloniale de l'*Estado Novo* : « Portugal du Minho à Timor » <sup>917</sup>.

Avec l'approbation de cette nouvelle loi de la nationalité, qui désormais ne se basait plus sur les critères du *jus soli* mais sur ceux du *jus sanguini*, l'État portugais restreint l'accès à la nationalité portugaise. En opérant cette modification de l'essence de la loi de la nationalité portugaise, il s'agissait, comme le montre le sociologue portugais Rui Pena Pires, d'empêcher l'arrivée massive de réfugiés en provenance des anciennes colonies, notamment d'Angola, autrement dit d'Africains, tout en facilitant le rapatriement de la population blanche qui résidait dans ces territoires<sup>918</sup>. Le premier objectif fut clairement reconnu par le « père » de cette loi, Almeida Santos. Celui-ci déclara :

« Nous devons au Décret-Loi n°308-A/75, du 24 juin [...]le fait que la faculté de conservation de la nationalité portugaise [...] ait été octroyée en des termes assez restrictifs pour empêcher que lorsque la situation se dégrada en Angola et au Mozambique, nous ayons été obligés d'accueillir [...] un million, ou plus, de personnes en détresse. [...] Un homme politique ne peut pas se permettre le luxe d'être sentimental. »<sup>919</sup>.

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>914</sup> BNP, *JOR*, 10/08/1976, p.21.

<sup>915</sup> *Ibidem*. Les guillemets à *retornados* ainsi que les majuscules sont de l'auteur du courrier.

<sup>&</sup>lt;sup>916</sup> BNP, *JOR*, 14/09/1976, p.21.

<sup>917</sup> Session parlementaire du 12/05/1977, *DAR*, 13/05/1977, p.3712. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/109/1977-05-13, consulté le 06/07/16.

<sup>&</sup>lt;sup>918</sup> PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras : Celta Editora, 2003, p.127.

<sup>919</sup> Cité par Rui Pena Pires. *Ibid.*, p.126.

#### 2. La définition juridique du statut de retornado et de personne déplacée

Face à l'arrivée massive d'individus des anciennes colonies portugaises d'Afrique et à leur installation sur le territoire national, l'État portugais procéda à une définition légale du statut de retornado afin de déterminer qu'elles étaient les conditions d'accès aux aides de l'État destinées à cette population. Ainsi, une première définition légale émana de la résolution du Conseil des ministre du 5 juin 1976<sup>920</sup>. Selon ce texte, pour être reconnu comme retornado<sup>921</sup>, il fallait être considéré citoyen portugais, résider auparavant dans une ancienne colonie portugaise, être en situation de besoin et être arrivé au Portugal après le 1<sup>er</sup> septembre 1974<sup>922</sup>. Cette définition fut complétée par une résolution du Conseil des ministres datant du 21 octobre de la même année<sup>923</sup>, qui stipulait que les individus en provenance des anciennes colonies arrivant au Portugal après le 30 novembre 1976, n'entreraient pas dans la catégorie de « personnes déplacées » 924, et ne pourraient donc pas avoir accès aux aides dispensées par l'État. Ces résolutions ne firent pas l'unanimité. Au cours de la session parlementaire du 12 mai 1976, le député retornado CDS de Viseu, Ângelo Vieira, déclara :

« Les retornados de 77 doivent mériter de la part du pays une attitude au moins similaire à celle qu'ont mérité ceux de 74, 75 et 76. Ce n'est pas moral, ce n'est pas juste, ce n'est même pas pensable de décréter une limite arbitraire concernant l'aide à apporter aux Portugais qui se voient obligés de revenir au Portugal. »925.

La date limite prévue par la résolution du 21 octobre 1976 fut, quelques jours plus tard, repoussée, afin de faire face à des cas particuliers. En effet, le décret-loi n°209/77 du 26 mai 1977, permit aux Portugais qui arrivèrent au Portugal jusqu'au 31 juillet 1977, « dans le cas où, prouvant qu'ils aient été empêchés d'embarquer avant le 30 novembre 1976, ou qu'ils aient été ultérieurement forcés à abandonner le territoire pour des raisons indépendantes à leur volonté »,

<sup>920</sup> Résolution du Conseil des ministres, *DR*, n°105/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-05-05, pp.1004-(1)-1004-(2). Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/568023, consulté le 27/01/18.

Il s'agit ici du terme utilisé dans le texte. *Ibid*.

<sup>922</sup> Cette résolution du Conseil des ministres prévoyait également la réalisation par le Ministère des Affaires Sociales d'un recensement de la population rapatriée afin de déterminer les besoins de cette dernière, afin d'éviter des abus de la part de personnes ne se trouvant pas en situation de besoin. Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>923</sup> Résolution du Conseil des ministres, DR, n°266/1976, Série I de 1976-11-13, pp.2583-2584. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/407061, consulté le 27/01/18. 924 *Ibid*.

parlementaire du 12/05/1977, 13/05/1977, Disponible DAR, sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/109/1977-05-13, consulté le 06/07/16.

de pouvoir également jouir du statut de personne déplacée<sup>926</sup>. Enfin, la loi 73/77<sup>927</sup>, promulguée le 1<sup>er</sup> septembre 1977, permit aux Portugais résidant dans les anciennes colonies au 1<sup>er</sup> septembre 1974, mais qui pour cause de maladie ou de congés se trouvaient au Portugal à partir du 1<sup>er</sup> mars 1974, de pouvoir être considérés comme personnes déplacées (art.1-c), ainsi que les Portugais arrivés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1974 à condition qu'ils aient plus de cinquante ans, qu'ils aient vécu vingt ans ou plus dans une des anciennes colonies, où ils vivaient uniquement grâce aux revenus tirés de leurs biens, et qu'ils se trouvent une fois au Portugal dans le besoin (art.1-d).

Entre juin 1976 et septembre 1977, l'État portugais procéda à une définition juridique du statut de *retornado*, puis de celui de personne déplacée, dans le but de déterminer qui, parmi la population arrivant des anciennes colonies portugaises, pouvait prétendre aux aides de l'État. Ainsi, la première définition relativement large fut à plusieurs reprises revue afin de répondre à des cas particuliers, mais également dans un but de contrôle plus strict, afin d'éviter les abus de la part de personnes ne se trouvant pas réellement dans le besoin.

## II. Création d'organismes étatiques en charge de la population rapatriée : l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux et le Commissariat aux Personnes Déplacées.

Lorsque débuta le processus de décolonisation des territoires africains anciennement sous domination portugaise, il existait déjà au Portugal deux organismes consacrés à des questions relatives aux citoyens des provinces d'outre-mer : au sein du ministère de la Coordination Interterritoriale (MCI), existait la Commission Administrative et d'Assistance aux Personnes Déplacées (Comissão Administrativa e de Assistência aos Desalojados, CAAD), créée en septembre 1966 dans le but d'aider les Portugais venus des provinces d'Inde, ainsi que le Centre d'Appui aux Travailleurs d'outre-Mer (Centro de Apoio aos Trabalhadores Ultramarinos, CATU), qui concernait les Capverdiens venus travailler.au Portugal. Cependant, à la suite du 25 avril 1974, ces deux organismes gouvernementaux se trouvèrent rapidement démunis et dépassés face à l'arrivée des premiers Portugais d'Afrique, ne possédant ni les

<sup>&</sup>lt;sup>926</sup> Décret-Loi n°209/77, *DR*, n°122/1977, Série I de 1977-05-26, pp.1220-1222. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/252743, consulté le 29/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>927</sup> Loi n°73/77, *DR*, n°224/1977, Série I de 1977-09-27, p.2354. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/278160, consulté le 27/01/18.

structures ni les capacités nécessaires leur permettant de traiter les nombreuses questions relatives aux *retornados*. C'est pour cette raison que fut créée le Groupe d'Appui aux Personnes Déplacées de l'outre-mer (*Grupo de Apoio aos Desalojados do Ultramar*, GADU)<sup>928</sup>. Placé sous tutelle du MCI, il avait pour fonction de traiter des questions de l'accueil immédiat des rapatriés, notamment par le biais de versement d'allocations pour l'alimentation ou encore le logement. Le GADU s'occupait également de l'acheminement des bagages et du paiement anticipé des salaires des fonctionnaires publics venus des anciennes colonies. Cependant il fut, lui aussi, rapidement submergé par le nombre croissant de demandes et par la complexité de la situation. Si comme le souligne le sociologue Nuno Dias, la création en 1974 du GADU vient contredire l'idée selon laquelle l'État portugais tarda à apporter une réponse gouvernementale à l'arrivée des Portugais d'Afrique<sup>929</sup>, face à l'ampleur de ce mouvement migratoire ce dernier dut toutefois créer de nouveaux organismes pour accueillir et intégrer la population rapatriée.

1. La création de l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux et du Secrétariat d'État aux Retornados

Le 30 mars 1975 fut publié dans le *Journal officiel* (*Diário do Governo*) le décret-loi 169/75, qui créa l'Institut d'Appui au Retour de Nationaux (*Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais*, IARN)<sup>930</sup>. Cet institut fut créé afin de répondre à l'arrivée d'individus en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique, mais également afin d'anticiper un éventuel retour, dû à la crise économique causée par le choc pétrolier de 1973, d'émigrés portugais installés en Europe. L'objectif de l'IARN était de procéder à « l'intégration de ces individus et de ces familles dans la vie nationale »<sup>931</sup>.

En ce qui concerne les missions de l'IARN, l'article 3 de ses statuts en établit la liste : collaborer avec les différents organismes de l'État, ainsi qu'avec des organismes privés, afin de dispenser

214

<sup>928</sup> Deux dates de création différentes sont avancées: juin 1974 par Nuno Dias (DIAS, Nuno, "'A mão esquerda' do estado pós-colonial: o papel do IARN nas dinâmicas de incorporação das populações retornadas", in PERALTA, Elsa, GOIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), Retornar. Traços de Memória do Fim do Império, Lisboa: Edições 70, 2017, pp.121-140, p.124) et août 1974, dans le rapport d'activité de l'IARN (AHU, Relatório de Actividades do IARN, p.1), par Nuno Dias dans un article datant de 2013 DIAS, Nuno, "Remigrar e Retornar. Estado e História na Arquitectura das Etnicidades Pós-coloniais em Portugal", Cidades, Comunidades e Territórios, 27, 2013, pp.39-49, p.43) ainsi que par António Gonçalves Ribeiro (RIBEIRO, António Gonçalves, A Vertigem da Descolonização. Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002,

p.400).
<sup>929</sup> *Op.cit.*, DIAS 2017, p.124.

<sup>930</sup> Décret-loi 169/75. *DG*, n°75/1975, Série I de 1975-03-31, pp.493-495. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/161451, consulté le 27/01/18.

à cette population rapatriée l'aide dont elle a besoin, procéder à son inscription dans le système de la sécurité sociale, s'employer à permettre à cette population de trouver un emploi et avoir accès à des emprunts, faciliter les démarches liées à l'état civil, fournir une assistance juridique, régler le problème des retraites des individus résidant hors de la métropole, procéder à l'équivalence des diplômes et de l'expérience professionnelle, établir les modalités d'accès à l'assistance médicale pour les individus ne se trouvant pas inscrit à la sécurité sociale, et enfin, collaborer avec le ministère des Affaires Étrangères et toute autre entité concernée afin de garantir l'indemnisation pour les biens laissés par des Portugais dans les pays dans lesquels ces derniers résidaient avant d'arriver au Portugal<sup>932</sup>.

Concernant l'organisation interne de l'IARN, si l'article 13 prévoit que cette dernière puisse être revue par le biais de décrets en fonction de l'évolution de ses besoins et de ses activités, reconnaissant qu'il était impossible de prévoir « la dimension de la tâche que le nouveau service [...] sera amené à exécuter »<sup>933</sup>, le décret-loi fixa à 56 le nombre de personnes employées par l'Institut. Celles-ci se trouvaient sous les ordres d'un directeur et d'un directeur adjoint, nommés par le Premier ministre<sup>934</sup>. Le directeur et le directeur-adjoint faisaient partie de la Commission de Direction, aux côtés des représentants des ministères de la Coordination Interterritoriale, de la Justice, des Affaires Étrangères, du ministère de l'Intérieur, des Finances, de l'Éducation et de la Culture, ainsi que du ministère du Travail et des Affaires Sociales<sup>935</sup>. En effet, les questions liées à l'arrivée et l'installation de cette population sur le territoire portugais concernant différents domaines, l'État souhaita mettre en place une collaboration étroite entre les différents ministères, afin de traiter au mieux l'ensemble de ces questions.

Face à l'arrivée massive de Portugais des anciennes colonies portugaises d'Afrique et les prévisions quant à la continuation de ce mouvement migratoire, l'État portugais promulgua le 10 septembre 1975 le décret-loi 494/75<sup>936</sup> créant une commission d'installation chargée de la gestion de l'IARN, ayant pour objectif de faciliter les démarches de l'Institut. Le préambule du texte stipulait ainsi que « l'aide à apporter [à la population rapatriée], visant notamment à son intégration dans la vie nationale, n'est pas compatible avec les normes rigides, mais exige au contraire des processus rapides et expéditifs » <sup>937</sup>. L'article 3 prévoyait la mise en place d'un

<sup>932</sup> *Ibid.*, Article 3.

<sup>&</sup>lt;sup>933</sup> Ibidem.

<sup>934</sup> *Ibid.*, Article 14.

<sup>&</sup>lt;sup>935</sup> *Ibid.*, II. Art. 5° - 1.

<sup>936</sup> Décret-loi n°494/75. *DG*, n°209/1975, Série I de 1975-09-10, p.1328. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/307571, consulté le 27/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>937</sup> *Ibidem*. Ce statut fut reconduit jusqu'à son extinction par les Ordonnances n°20/77, n°29/78, n°12/79 et par les Décrets-lois n°15/80 et n°94/81. Ordonnance n°20/77, *DR*, n°25/1977, Série I de 1977-01-31, p.166. Disponible

conseil consultatif, formé par des représentants des différents ministères et cabinets membres de la Commission de Direction de l'IARN, mais également par des représentants du Cabinet de la présidence de la République, du ministère des Transports et des Communications<sup>938</sup>.

Cependant, l'État portugais reconnut rapidement que les moyens et les actions de l'IARN n'étaient pas suffisants face à l'ampleur du phénomène en question. Afin de remédier à cela, le décret-loi n°584-B/75, du 16 octobre 1975, créa, au sein du ministère des Affaires Sociales, le secrétariat d'État aux *Retornados* (*Secretaria de Estado dos Retornados*, SER)<sup>939</sup>. Réaffirmant le caractère national du problème auquel était confronté le Portugal, et la nécessité d'une collaboration étroite entre les différents services et ministères, ce décret-loi lui donnait comme objectif central « l'intégration sociale » de la population rapatriée<sup>940</sup>. Ce fut dans cette optique que l'IARN fut immédiatement intégré à ce secrétariat d'État, à la tête duquel fut nommé le député PPD de la circonscription de Porto, Vasco Graça Moura, qui fut remplacé par le député PSD de Vila Real Amândio Anes de Azevedo en janvier 1976<sup>941</sup>. L'IARN dépendit dorénavant du ministère des Affaires Sociales<sup>942</sup>.

En parallèle, l'IARN opéra un processus de décentralisation de ses services, dans le but de remédier à l'existence d'inégalités géographiques en termes d'accès aux aides et services dispensés par l'Institut. Ces inégalités de traitement furent reconnues par le directeur-adjoint de l'IARN lui-même, Carlos Alberto Marques Pinto Pereira, lors d'une interview publiée par le *JOR* le 3 avril 1976, dans laquelle il reconnut que « les '*retornados*' qui vivent dans l'intérieur

-

sur : https://dre.pt/application/file/a/138463, consulté le 29/01/18. Ordonnance n°29/78, *DR*, n°29/1978, Série I de 1978-02-03, p.290. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/448662, consulté le 30/01/18. Ordonnance n°12/79, *DR*, n°14/1979, Série I de 1979-01-17, p.62. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/392110, consulté le 29/01/18. Décret-loi n°15/80, *DR*, n°47/1980, Série I de 1980-02-26, p.226. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/679725, consulté le 15/02/18. Décret-loi n°94/81, *DR*, n°98/1981, Série I de 1981-04-29, p.1009. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/394803,consulté le 15/02/18.

<sup>938</sup> Ce Conseil consultatif comptait également des représentants du secrétariat d'État à la Décolonisation, qui fut créé le 7 août 1975 et qui remplaça le MCI. Ce Secrétariat d'État dépendait directement du Premier ministre. Décret-loi nº412-B/75. *DG*, nº181/1975, 2º Suplemento, Série I de 1975-08-07, p.1102-(4). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/305898, consulté le 15/02/18.

<sup>939</sup> Décret-loi n°584-B/75. *DG*, n°240/1975, 2° Suplemento, Série I de 1975-10-16, p.1628-(4). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/514517, consulté le 27/01/2018.
940 *Idihem*.

Amândio Anes de Azevedo fut nommé à ce poste le 21 janvier 1976 par le Président de la République, Franciso da Costa Gomes. Décret nº 53-A/76, *DG*, nº17/1976, 1º Suplemento, Série I de 1976-01-21, p.116-(1). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/245175, consulté le 14/02/18. Ce secrétariat d'État disparaitra moins d'un an après sa création, lorsque le Commissariat aux Personnes Déplacées fut créé suite à l'entrée en vigueur du Décret-loi nº683-B/76 du 10 septembre 1976. Decreto-Lei nº683-B/76, *DR*, nº213/1976, 1º Suplemento, Série I de 1976-09-10, pp.2144-(3)-2144-(6). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/384675, consulté le 29/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>942</sup> Le 22 avril 1975 l'IARN passa de la dépendance du Premier ministre à celle du ministère de la Coordination Interterritoriale. Ordonnance n°98/1975, *DG*, Série I de 1975-04-28, p.624. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/158504. Consulté le 15/02/18.

du pays et dans les îles [Madère et Açores], ont été, bien qu'involontairement, oubliés »943. Plusieurs courriers des lecteurs du même journal se plaignent de la différence de traitement entre la capitale et le reste du pays. Un retornado arrivé d'Angola le 23 janvier 1976, installé dans la ville de Fátima écrivit : « Nous savons que ceux qui se trouvent à Lisbonne ou dans les alentours sont beaucoup plus aidés que nous, nous nous demandons : ne sommes-nous pas des Retornados comme les autres ? »944. Ainsi, en 1975 furent créées des délégations régionales à Porto, Funchal (Madère) et Leiria, en janvier 1976 à Viseu, puis en mai de la même année à Aveiro et Vila Real. Enfin, en 1977 furent créées celles de Coimbra et Faro<sup>945</sup>. Dans le cas des Açores, en mai 1976 les services de l'IARN s'installèrent dans la ville de Ponta Delgada, mais ces derniers dépendaient directement du siège de l'IARN de Lisbonne<sup>946</sup>.

Les actions mises en place par l'IARN à destination de la population rapatriée furent de deux types : des actions d'urgence à court terme, et des actions à moyen et long terme 947. Pour ce qui est des premières, il s'agissait de fournir aux retornados qui arrivaient à Lisbonne une assistance immédiate afin de répondre aux premières nécessités de cette population, notamment en termes d'alimentation et de logement<sup>948</sup>. Au de-là de ces activités, l'IARN développa un ensemble d'actions et de programmes qui vinrent les compléter. Ainsi, l'Institut traita la question du logement de la population rapatriée<sup>949</sup>, organisa la distribution de denrées alimentaires ainsi que de vêtements et linges de maison, effectua des avances sur salaire pour les employés de la fonction publique en provenance des anciennes colonies en attente de leur nouveau poste et développa un programme d'aide destinés aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. L'IARN mit également en place un système d'emprunts de faible montant à destination des retornados 950, versa des bourses et allocations aux étudiants et élèves originaires des anciennes colonies. Une personne que nous avons rencontrée dans le cadre d'un entretien, et qui bénéficia en tant qu'étudiant de cette bourse suite à son arrivée à Lisbonne en novembre 1975, qualifia cette aide financière de « fondamentale ». Selon le rapport d'activités de l'IARN, au cours de l'année scolaire 1975/1976, 4 324 bourses furent versées à des étudiants provenant des anciennes colonies qui suivaient leurs études dans les districts de

<sup>&</sup>lt;sup>943</sup> BNP, *JOR*, 03/04/1976, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>944</sup> BNP, *JOR*, 27/04/1976, p.20.

Dans certaines régions certains services de l'IARN étaient déjà présents avant la création de ces antennes régionales. Ces dates correspondent à leur création officielle. AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.66-86. <sup>946</sup> *Ibid.*, p.86. <sup>947</sup> *Ibid.* p.12 et suivantes.

 $<sup>^{948}</sup>$  Nous reviendrons en détail sur ces actions dans le point suivant.

<sup>949</sup> Voir Chapitre VII.

<sup>950</sup> Voir Chapitre VIII.

Braga, Porto, Aveiro, Coimbra et Lisbonne, pour un montant de 78 939 *contos* (soit environ 434 164 euros)<sup>951</sup>. L'IARN versa également des allocations chômage<sup>952</sup>, des allocations familiales, ainsi que des allocations complémentaires aux *retornados* qui y avaient droit<sup>953</sup>. En parallèle, l'IARN prit en charge le transport des *retornados* débarqués à l'aéroport de Lisbonne jusqu'à leur lieu d'installation. Cette aide bénéficia à plus de 30 000 personnes<sup>954</sup>. En ce qui concerne les bagages et véhicules de ces derniers, qui arrivaient au port de Lisbonne par voie maritime, dès sa création l'Institut fut en charge de leur stockage, et mit en place une aide financière pour leur acheminement jusqu'au nouveau lieu de résidence de leurs propriétaires. Jusqu'en décembre 1976, l'IARN fut également chargé d'un programme visant à soutenir l'émigration de la population rapatriée : prise en charge des frais de transport du candidat et sa famille et versement d'une allocation afin de permettre de faire face aux premières dépenses une fois arrivés à destination<sup>955</sup>. Entre novembre 1975 et décembre 1976, ce programme concerna 4 820 familles, totalisant 12 642 individus, qui émigrèrent vers 33 pays différents, la majorité d'entre eux partant s'installer au Brésil<sup>956</sup>. Ce programme représenta pour l'Institut une dépense de 18 300 *contos*<sup>957</sup>.

<sup>951</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.56.

<sup>952</sup> Voir Chapitre VIII, III, 1.

<sup>&</sup>lt;sup>953</sup> La question du chômage de la population rapatriée est abordée dans le Chapitre VIII, III, *I*. En ce qui concerne les allocations familiales, entre février et décembre 1976, l'IARN versa 247 522 *contos*, soit une moyenne mensuelle de 22 502 *contos*. Entre janvier et juin 1977, ce montant s'éleva à 108 775 *contos*, soit une moyenne mensuelle de 18 129 *contos* par mois. Enfin, le montant dépensé par l'IARN pour les allocations complémentaires s'éleva entre février et décembre 1976 à 13 157 *contos*, soit une moyenne mensuelle de 1 196 *contos* par mois, et entre janvier et juin 1977 à 3 665 *contos*, soit une moyenne mensuelle de 610 *contos* par mois. *Ibid.*, p.54 et p.135. <sup>954</sup> *Ibid.*, p.48.

 <sup>&</sup>lt;sup>955</sup> Les modalités de ce programme furent définies par la Résolution du conseil des Ministres du 5 mai 1976, *DR*,
 n°153/1976, Série I de 1976-07-02, pp.1455-1457, V1-2. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/431335,
 consulté le 29/01/2018.
 <sup>956</sup> La question des Portugais qui, après avoir quitté l'Angola, décidèrent de partir s'installer au Brésil, fut l'objet

d'une communication de l'anthropologue française du CNRS Irène dos Santos, dans le cadre du colloque « Retour d'Afrique : Perspectives. Fin d'une culture de colons, lieu(x) de mémoire(s), expérience européenne à partir de la décolonisation portugaise » qui se tint à l'Université de Genève les 7 et 8 décembre 2017. Cette communication était intitulée « Partir d'Angola en 1975 : perspective générationnelle et connectée des rapports au passé (Portugal-Angola-Brésil) ». Des témoignages de re-émigration de *retornados* furent également publiés dans le *JOR*. Une femme résidant à Carvalhal, au sud de Lisbonne, envoya un courrier au *JOR* afin d'avoir des nouvelles de son mari, parti travailler en Iran. BNP, *JOR*, 25/05/1976, p.20. Un article du *JOR* datant du 17 octobre 1975 mentionne également des facilités concédées par le Brésil pour l'émigration des *retornados*. BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.8. Les expériences d'émigration des *retornados* ne furent pas toujours un succès. Un document de la Croix Rouge Portugaise propose que l'institution loge et nourrisse le temps qu'il trouve un emploi, un homme de 35 ans arrivé d'Angola le 6 octobre 1975, qui était parti, avec l'aide de l'IARN, au Brésil en février 1976, mais qui, n'ayant pas trouvé de travail, fut rapatrié au Portugal. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°158, 7 de junho de 1977.

de 1977.

957 Le rapport d'activités de l'IARN souligne le fait que seules les circonscriptions de Beja, Bragança et Portalegre ne fournirent aucun candidat *retornado* à l'émigration. AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.21-23. Comme prévu par une ordonnance du 18 décembre 1976, à partir du 31 décembre 1976, la question de l'émigration des *retornados* dépendait désormais du secrétariat d'État à la Population et à l'Emploi, et du secrétariat d'État à l'Émigration. Ordonnance du 18 décembre 1976, *DR*, n°303/1976, Série I de 1976-12-31, p.2897. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/416495, consulté le 29/01/18.

Selon les chiffres présentés dans son rapport d'activités, l'IARN dépensa entre 1975 et 1978, un total de 23 757 985 *contos* (soit environ 130 668 917 euros)<sup>958</sup>. Si ces dépenses augmentèrent très nettement entre 1975 et 1976 (de 4 085 729 à 11 806 140 *contos*<sup>959</sup>), elles diminuèrent tout aussi nettement entre 1976 et 1978, en atteignant 5 863 207 *contos* en 1977, et 2 002 909 *contos* en 1978<sup>960</sup>. En ce qui concerne l'organisation interne de l'IARN, le décret-loi qui créa l'Institut en mars 1975 prévoyait, comme vu précédemment, un fonctionnement avec moins de 60 employés. Or en octobre 1975 le directeur-général de l'IARN, le commandant Fernando Cardoso do Amaral, estimait à près de 300 le nombre d'individus travaillant à l'Institut<sup>961</sup>, et en décembre de la même année, ce dernier comportait 1 385 fonctionnaires. Un an plus tard, ce chiffre s'élevait à 1 623 personnes. Enfin, entre 1977 et 1978, ce nombre diminua, passant de 1 439 à 1 093 fonctionnaires<sup>962</sup>.

Cette diminution, en termes de dépenses et de nombre de fonctionnaires, s'explique par le fait qu'à partir de 1977, une grande partie des actions jusqu'alors menées exclusivement par l'IARN fut transférée à d'autres services de l'État ou à des organisations humanitaires, notamment suite à la création, en septembre 1976, du Commissariat aux Personnes Déplacées (*Comissariado para os Desalojados*, CPD)<sup>963</sup>. L'IARN ne fut supprimé que le 2 mai 1981, suite à la promulgation du décret-loi n°97/81<sup>964</sup>.

#### 2. La création du Commissariat aux Personnes Déplacées

Malgré les différentes activités menées par l'IARN à destination de la population rapatriée, selon le rapport d'activités de ce dernier, au milieu de l'année 1976, « le problème semblait se trouver dans une impasse, impasse qui faisait dépenser à la Nation des sommes considérables sans pour autant entrevoir une solution satisfaisante à court terme »<sup>965</sup>. Cette conclusion, sur l'état des lieux de la situation, fut également exprimée au sein du texte qui présentait le programme du 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel (1<sup>er</sup>GC), qui entra en fonction le

-

<sup>&</sup>lt;sup>958</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.222-223. Ces chiffres ne prennent pas en compte les dépenses effectuées par l'Institut en 1979, 1980 et 1981.

<sup>&</sup>lt;sup>959</sup> Les chiffres de 1975 ne prennent pas en compte l'ensemble des dépenses effectuées au cours de cette année, une commission d'apurement des comptes de l'IARN de 1975 étant en cours lors de la publication du rapport d'activités. *Ibidem*.

<sup>960</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>961</sup> Interview du directeur de l'IARN par le *JOR*. BNP, *JOR*, 10/10/75, p.6.

 $<sup>^{962}</sup>$  AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.95-96, p.170 et p.212.

<sup>&</sup>lt;sup>963</sup> *Ibid.* p.105-106.

<sup>964</sup> Décret-loi n°97/81, *DR*, n°100/1981, Série I de 1981-05-02, p.1022. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/573390, consulté le 15/02/18.

<sup>&</sup>lt;sup>965</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p. 88.

23 juillet 1976<sup>966</sup>. En effet, celui-ci, dans un paragraphe consacré à la question des *retornados*, stipule que « les gouvernements antérieurs ne répondirent pas de manière satisfaisante à la complexité des problèmes liés au retour massif de citoyens »<sup>967</sup>. Dans le but de remédier à cette situation, le programme du 1<sup>er</sup>GC prévoyait la création d'un Commissariat aux Personnes Déplacées, afin de « passer d'une politique d'assistance pure à une politique d'intégration [de la population rapatriée] dans la société portugaise »<sup>968</sup>. Lorsque Mário Soares s'adressa au Parlement en tant que Premier ministre, le 2 août 1976, afin de présenter le programme de son gouvernement, il déclara : « les *retornados* n'ont pas besoin de la charité des Portugais, ils ont besoin que justice leur soit rendue »<sup>969</sup>. Selon ce programme, cette politique devait notamment reposer sur « la capacité créatrice, l'esprit d'entreprendre, et sur l'attachement au travail de l'écrasante majorité des personnes déplacées, qui ne souhaitent pas vivre de la charité publique, et qui, dans la majorité des cas, ont de grandes capacités professionnelles. »<sup>970</sup>. Le programme précise que la création de ce commissariat répondrait à « une demande formulée de manière insistante par les organisations représentant les personnes déplacées »<sup>971</sup>.

Ainsi, le 10 septembre 1976, le décret-loi n°683-B/76 créa le Commissariat aux Personnes Déplacées (*Comissariado para os Desalojados*, CPD)<sup>972</sup>, dépendant directement du Premier ministre. À sa tête, au poste de Haut-commissaire, fut nommé António Gonçalves Ribeiro<sup>973</sup>. Le CPD jouissait, dans le but d'augmenter son efficacité, d'une autonomie administrative et financière prévue par le premier article. L'article 2 définissait les fonctions du CPD de la manière suivante : « L'étude, la coordination et la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'insertion totale dans la vie nationale et, éventuellement, à l'installation dans un pays étranger des citoyens portugais en provenance des anciens territoires d'outre-mer, en fonction de leurs besoins. »<sup>974</sup>.

 $<sup>^{966}</sup>$  Programme du 1 $^{\rm er}$ GC, pp.121-122. Disponible sur : http://www.portugal.gov.pt/media/464012/GC01.pdf., consulté le 22/05/17.

<sup>967</sup> Ibidem.

<sup>968</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>969</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.419. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>970</sup> *Ihidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>971</sup> Ibidem.

<sup>972</sup> Décret-loi n°683-B/76, *DR*, n°213/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-09-10, pp. 2144-(3)-2144-(6). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/384675, consulté le 29/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>973</sup> Le général António Gonçalves Ribeiro publia en 2002 ses mémoires dans lesquelles il aborde son expérience à la tête du CPD. RIBEIRO, António Gonçalves, A *Vertigem da Descolonização*. *Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena*, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>974</sup> Décret-loi n°683-B/76, *DR*, n°213/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-09-10, pp. 2144-(3)-2144-(6). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/384675, consulté le 29/01/18.

Figure 10 - Le Premier ministre Mário Soares et António Gonçalves Ribeiro lors de l'entrée en fonction de ce dernier en tant que Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, le 14 septembre 1976, à la Une du *DL*.



Alto-comissário dos Desalojados empossado esta manhã

Source : DL, 14/09/1976, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27640, consulté le 13/04/2018.

Au cours de la prise de fonction du Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, le 14 septembre 1976, le Premier ministre Mário Soares s'exprima sur la situation des *retornados* de la manière suivante : « Si l'on résume en quelques mots le problème des personnes déplacées, au-delà des drames individuels, parfois déchirants, dans lequel il s'insère, il se résume à un problème national d'un pays sous-développé qui manque de logements, d'emplois et de moyens » <sup>975</sup>. La mission du nouvel organisme était donc capitale.

Le CPD était composé d'un conseil de soutien, chargé notamment d'élaborer, aux côtés du Haut-commissaire, les programmes d'actions à mettre en œuvre, et d'en évaluer les résultats, ainsi que d'équipes mobiles, déployées sur l'ensemble du territoire, et d'un conseil d'administration, en charge notamment de la gestion financière du CPD<sup>976</sup>. L'article 25 du décret-loi, quant à lui, stipulait que l'IARN passait désormais sous la dépendance directe du CPD. Enfin, l'article 9 prévoyait la création de commissions dans les différentes circonscriptions portugaises afin de « promouvoir la participation et l'intégration progressive des personnes déplacées dans la vie et les structures de ces régions »<sup>977</sup>. Le Décret-loi prévoyait qu'au sein de ces commissions soient intégrés trois représentants de la population rapatriée<sup>978</sup>.

978 Ibidem. Articles 17 et 18.

 $<sup>^{975}</sup>$  DL, 14/09/1976, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27640, consulté le 13/04/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>976</sup> Décret-loi n°683-B/76, *DR*, n°213/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-09-10, pp. 2144-(3)-2144-(6). Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/384675, consulté le 29/01/18. Articles 6 à 15.

<sup>&</sup>lt;sup>977</sup> Ces commissions venaient compléter les délégations créées auparavant par l'IARN. *Ibidem*. Article 9.

En termes d'actions, le CPD mit en œuvre différents programmes : un programme de crédit, un programme d'habitation, un programme d'hébergement, et un programme d'action sociale<sup>979</sup>. Selon le Haut-commissaire António Gonçalves Ribeiro, la posture défendue par le CPD fut de toujours refuser un point de vue « paternaliste » de ce « si grand problème » 980, l'objectif étant de parvenir à l'intégration de la population rapatriée, en donnant aux retornados la possibilité de répondre à leur souhait de « travailler et s'intégrer, grâce à leur travail, au sein de leur Patrie »981. Le CPD fut également chargé d'effectuer sur l'ensemble du territoire portugais un recensement de la population rapatriée.

Le CPD cessa d'exister en août 1979, suite à l'entrée en vigueur du décret-loi n°350/79 du 27 juillet 1979<sup>982</sup>. Son extinction y est présentée comme la suite logique de la prise en charge par différents organismes de l'État des actions menées conjointement par le CPD et l'IARN depuis leur création. En effet, entre janvier et juillet 1977, la question de l'emploi et des différentes allocations à destination des retornados fut transférée au secrétariat d'État à la Population et à l'Emploi et au secrétariat d'État en charge de la Sécurité Sociale. De même, la question des fonctionnaires de l'administration publique fut confiée au secrétariat d'État à l'Intégration Administrative à partir de juillet 1977. La question des aides pour les étudiants retornados fut quant à elle prise en charge par le ministère de l'Éducation et de la Culture dès l'année scolaire 1976/1977<sup>983</sup>.

Six ans après le début de l'arrivée des *retornados* en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique, avec la suppression en mai 1981 de l'IARN, l'État portugais acheva l'intégration de l'ensemble des politiques menées à destination de la population rapatriée au sein de ses différents ministères et secrétariats d'État.

<sup>979</sup> Ce qui relève de la question de l'hébergement et des programmes d'habitation à destination de la population rapatriée sera abordé dans le chapitre suivant. Les programmes visant l'intégration économique des retornados seront quant à eux analysés dans le Chapitre VIII de notre travail. Le programme d'action sociale était développé par l'IARN. Voir II.*1*. <sup>980</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.1.

<sup>&</sup>lt;sup>981</sup> *Ibid.* p.8.

<sup>982</sup> Décret-loi n°350/79, *DR*, n°200/1979, Série I de 1979-08-30, pp.2132-2136. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/370117, consulté le 15/02/18.

<sup>983</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.105.

#### III. Accueil immédiat des retornados.

## 1. L'arrivée et l'accueil de la population rapatriée par l'IARN

Alors qu'entre juin et octobre 1975, arrivaient chaque jour en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique à l'aéroport de Portela à Lisbonne, entre 6 000 et 7 000 personnes, principalement d'Angola, le gouvernement portugais peina à définir les contours d'une politique d'accueil de la population rapatriée, et ce malgré l'existence de l'IARN. Ce ne fut, en effet, qu'au mois de mai 1976 que furent fixés, suite à la promulgation d'une résolution du Conseil des ministres datant du 5 mai, les modalités et montants des différentes aides destinées à la population rapatriée, soit plus d'un an après la création de l'IARN<sup>984</sup>.

Dans son rapport d'activités, l'Institut reconnaît lui-même un manque de planification : « Au cours de la période initiale on ne disposait d'aucune ligne directrice venant de la hiérarchie quant à la manière dont cette réception et cet accueil devaient se dérouler, ni sur les aides spécifiques à octroyer aux personnes dans le besoin » <sup>985</sup>. L'IARN dut alors s'organiser en fonction des situations rencontrées à l'aéroport et des besoins de la population rapatriée. C'est ainsi que fut créé au sein de l'Institut, un Centre d'Appui et de Contrôle des Opérations (*Centro de Apoio e Controle de Operações*), chargé de coordonner les actions de l'Institut. Des équipes furent constituées afin d'être présentes vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans les locaux de l'aéroport et pouvoir ainsi accueillir la population rapatriée <sup>986</sup>.

En termes d'actions, l'IARN s'organisa autour de différentes activités au sein même de l'aéroport. En fonction des besoins des *retornados*, l'Institut allouait des « aides d'urgence » aux personnes étant en situation de précarité. En 1975, ces aides s'élevèrent à un total de 30 289 *contos*, et à 137 361 *contos* pour la période allant de janvier à août 1976<sup>987</sup>. Le montant de ces aides fut fixé par la résolution du Conseil des ministres du 5 mai 1976 de la manière suivante : 2 500 escudos pour une personne seule, 5 000 par couple, 1 000 par enfant majeur et 500 par enfant mineur<sup>988</sup>. Il faut également noter que conscient que tous les Portugais n'arrivaient pas par voie aérienne, ni à Lisbonne, l'IARN rendit possible l'accès à ces aides

 $<sup>^{984}</sup>$  Résolution du Conseil des ministres, DR,  $n^{\circ}153/1976$ , Série I de 1976-07-02, pp.1455-1457. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/431335, consulté le 29/01/18.

<sup>&</sup>lt;sup>985</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.13.

<sup>986</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>987</sup> *Ibid.*, p.17.

Résolution du Conseil des ministres, DR, n°153/1976, Série I de 1976-07-02, pp.1455-1457. Disponible sur : https://dre.pt/application/file/a/431335, consulté le 29/01/18.

d'urgence dans les locaux de l'Institut, ainsi que par l'intermédiaire des administrations régionales. En 1975, 386 031 *contos* furent ainsi alloués à des *retornados*, montant qui s'élevait à 333 435 *contos* pour la période comprise entre janvier et août 1976<sup>989</sup>. En collaboration avec la Banque d'Angola présente dans les locaux de l'aéroport, l'IARN procédait également à la conversion d'escudos angolais ou mozambicains, pour une valeur maximale de 5 000 escudos portugais, pour toute personne présentant un billet d'avion en provenance d'une des anciennes colonies portugaises<sup>990</sup>. C'était également à partir de l'aéroport que l'IARN prenait en charge le transport de *retornados* ainsi que celui de leurs bagages, et dirigeait les personnes qui ne disposaient pas d'endroit où se loger vers différents lieux d'hébergement.

À la fin de l'année 1976, un accord fut passé entre l'IARN et les différentes organisations humanitaires qui s'étaient mobilisées dès les premiers mois pour porter assistance aux *retornados*, parmi lesquelles la Croix Rouge Portugaise (*Cruz Vermelha Portuguesa*, CVP), afin que ces dernières prennent intégralement en charge l'accueil de la population rapatriée au sein de l'aéroport<sup>991</sup>. Cependant, face à l'augmentation du nombre d'arrivées à l'aéroport de Lisbonne, l'IARN reprit lui-même en charge, à partir du 6 mai 1977, en partenariat avec la CVP, l'accueil de cette population.

## 2. La Croix Rouge Portugaise et l'accueil de la population rapatriée

Dès l'arrivée des premiers Portugais des anciennes colonies portugaises d'Afrique, la CVP mit en place des actions à destination de la population rapatriée. Aidée par la mobilisation du réseau international de cette organisation<sup>992</sup>, ainsi que par les dons de particuliers, la CVP développa un ensemble d'activités, visant à soutenir dans divers domaines la population rapatriée. Ainsi, selon un document de la Croix Rouge, avant même que l'IARN ne soit créé en mars 1975, cette dernière aurait pris en charge 10 581 personnes en provenance d'Angola et du

.

<sup>989</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>990</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>991</sup> *Ibid.*, p.107.

<sup>&</sup>lt;sup>992</sup> Une circulaire de la Ligue des sociétés de la Croix Rouge du 24 octobre 1975 appela les différentes Sociétés membres de la Ligue à effectuer des dons en nature et en espèce à la Croix Rouge Portugaise. Elle détaille également les promesses de dons, en espèce et en nature, faites par les différentes sections nationales de l'organisation. Douze pays répondirent à l'appel de la CVP : la République Fédérale Allemande, le Canada, le Brésil, la France, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse. Ces sociétés nationales de la Croix Rouge promirent l'envoi de biens de première nécessité (vêtements, couvertures, savon, lait en poudre), pour une valeur de 139 345 francs suisses, ainsi que de dons en espèces, d'une valeur de 800 000 francs suisses. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Circulaire n° 605 du 24 octobre 1975.

Mozambique<sup>993</sup>. Un document interne, datant quant à lui du 31 octobre 1975, établit la liste des différents domaines d'actions de la CVP : l'information, le logement<sup>994</sup>, l'emploi, l'accueil des personnes âgées dans des foyers spécialisés<sup>995</sup>, l'accueil d'enfants seuls et enfin la distribution de vêtements<sup>996</sup>.

À la suite de la création de l'IARN, la CVP resta présente dans les locaux de l'aéroport de Lisbonne, où elle fut chargée de la distribution de vêtements chauds et d'en-cas, ainsi que d'une assistance médicale d'urgence<sup>997</sup>. Puis elle prit intégralement en charge, aux côtés d'autres organisations humanitaires, l'accueil des *retornados* à l'aéroport de Lisbonne, entre la fin de l'année 1976 et le 6 mai 1977, date à laquelle commença une opération menée conjointement par l'IARN et l'institution. Appelée « opération aéroport », cette opération prit fin le 17 août 1977. Dans un courrier datant du 9 mai 1977, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, le général António Gonçalves Ribeiro, appela en effet la CVP à collaborer avec les organismes de l'État en ces termes : « Puisqu'il s'agit d'un problème national et que nous sommes peu à agir pour le régler, je suggère que soient établies de nouvelles bases pour que soit rétablie la collaboration, hautement souhaitable, entre la CVP et le Commissariat »<sup>998</sup>. Au cours de cette période, 7 509 personnes arrivèrent à Portela, pour la plupart du Mozambique (6 973 personnes et 509 d'Angola), parmi lesquelles 3 690 furent par la suite logées par l'IARN<sup>999</sup>. En termes d'effectifs, selon un rapport d'activité de la Section Féminine de la CVP, entre le 6 mai et le 31 juillet 1977, l'opération aéroport mobilisa 147 volontaires de la Croix Rouge<sup>1000</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>993</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Gabinete de Socorros (document non daté). Un document datant du 6 juillet 1976, estime à 1 670 le nombre de *retornados* reçus par la CVP, entre le 19 septembre et le 30 décembre 1974. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Estatística, 6 juillet 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>994</sup> Nous reviendrons en détail sur les actions de la CVP dans le domaine du logement de la population rapatriée dans le chapitre suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>995</sup> Un rapport d'activités concernant le second semestre de l'année 1976 parle de 105 personnes placées dans des foyers pour personnes âgées qui reçurent une aide de la CVP. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Relatório das actividades da SAF, durante o 2° semestre de 1976, 14 janvier 1977.

<sup>&</sup>lt;sup>996</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Circular n°2, 31 octobre 1975. En ce qui concerne la distribution de vêtements, au cours de l'année 1977, la CVP distribua 227 caisses de vêtements, 5 caisses de chaussures, 515 paires de draps. Nous pouvons également noter que la CVP distribua, toujours en 1977, 5 caisses de médicaments. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Relatório de Actividades da SAF durante o ano de 1977, document non daté.

<sup>&</sup>lt;sup>997</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.13.

<sup>998</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées au Président de la Croix Rouge Portugaise, datant du 9 mai 1977.

<sup>999</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.113.

<sup>&</sup>lt;sup>1000</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Relatório de Actividades da SAF durante o ano de 1977, document non daté.

Figure 11 - Attente à l'aéroport de Lisbonne, photographies non datées.





Source: AHCVP, avec l'aimable autorisation de la CVP.

Enfin, en septembre 1977, il fut décidé que l'accueil des individus en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique s'effectuerait désormais au siège de la CVP. Ainsi, selon les chiffres publiés dans le rapport d'activités de l'IARN, entre le 29 septembre et le 24 novembre 1977, l'Institution accueillit et prêta assistance à un total de 1 992 personnes, parmi lesquelles 264 provenant d'Angola et 1 718 du Mozambique<sup>1001</sup>.

À plusieurs reprises, la CVP fit part de certaines limites quant à ses actions à destination de la population en provenance des anciennes colonies portugaises d'Afrique. Face à l'ampleur de ce phénomène migratoire, l'Institution constata rapidement que ses volontaires présents à l'aéroport se trouvèrent dépassés par le nombre de personnes dont ils devaient s'occuper<sup>1002</sup>. La complexité des cas auxquels ces derniers furent confrontés augmenta également ces difficultés. En effet, des documents internes font part d'interrogations quant à l'aide à apporter aux individus n'ayant pas la nationalité portugaise, ou n'étant pas reconnus par la loi comme

<sup>&</sup>lt;sup>1001</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.113-114.

<sup>&</sup>lt;sup>1002</sup> Un document de la CVP parle d'état de « saturation » de ses effectifs. AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°68, Operação Aeroporto, document non daté, datant probablement de la fin du mois de juin 1977.

étant *retornados*. Un document datant du 26 mai 1977, déplora par exemple le fait que la CVP se trouvait dans l'impossibilité de respecter les principes fondamentaux de l'Institution. Selon le document, en respectant la loi, la CVP était contrainte d'opérer des « discriminations en fonction de la nationalité, de la couleur de peau et des opinions politiques » des individus qui arrivaient à l'aéroport de Lisbonne 1003. Un mois plus tard, le 28 juin 1977, un document signé par le chef des opérations de la CVP, le capitaine António José Pinto Soares, déplora le manque de moyens dont disposait l'Institution pour venir en aide aux Portugais qui arrivaient à Lisbonne après avoir travaillé un certain temps dans des pays voisins de l'Angola ou du Mozambique, comme l'Afrique du Sud. Ces derniers, une fois leur contrat de travail terminé, décidèrent de retourner, ou de s'installer, au Portugal. N'étant pas considérés comme « personnes déplacées » au regard du décret-loi n°209/77 du 26 mai 1977, ils n'étaient pas pris en charge par l'IARN lors de leur arrivée à l'aéroport. Estimant que le nombre de personnes concernées s'élevait à 30 000 ou 40 000 individus, et conscient que l'Institution ne pouvait pas remplacer l'État portugais, l'auteur du document écrit : « Ou la CVP se maintient à l'aéroport ou elle se retire, car il me semble que faire seulement acte de présence ne [...] résout pas le problème des réfugiés » 1004.

Malgré des moyens humains et financiers parfois limités, la CVP joua un rôle primordial dans l'accueil et l'assistance à la population rapatriée, soit en complétant, voire en anticipant, les actions mises en place par les différents organismes de l'État portugais en charge de ces questions, soit en agissant en collaboration avec ces derniers, ce qui fut particulièrement le cas lors de l'« opération aéroport », conduite de concert avec l'IARN au cours de l'année 1977. La CVP continua dans les années qui suivirent à porter assistance aux *retornados*, comme en témoigne une résolution du Conseil des ministres du 20 juillet 1979, qui concéda à l'Institution une somme de 35 000 *contos* afin de participer aux dépenses liées aux actions destinées à la population rapatriée<sup>1005</sup>.

L'arrivée des Portugais des anciennes colonies portugaises d'Afrique à l'aéroport de Portela à Lisbonne fut immortalisée par le biais de photographies montrant de nombreuses familles assises à même le sol, entourées de leurs valises. Ces images, notamment relayées par le *JOR* dans le but de dénoncer les conditions d'accueil de la population rapatriée et la réponse gouvernementale jugée insuffisante, devinrent rapidement l'image d'Épinal associée à l'arrivée

.

<sup>&</sup>lt;sup>1003</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação 48/77, 26 mai 1977, p.3.

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°67, 28 juin 1977.

<sup>&</sup>lt;sup>1005</sup> Resolução n°218/79, *DR*, n.º 171/1979, Série I de 1979-07-26, p.1725, disponible sur https://dre.pt/application/file/a/381388, consulté le 15/02/2018.

des retornados dans l'ancienne métropole 1006. Dans un article au titre évocateur, « Un enfer nommé aéroport », publié le 24 octobre 1975, le JOR publia les témoignages de sept retornados en provenance d'Angola qui se trouvaient à l'aéroport de Portela. Le journal choisit ce titre alors même que cinq des personnes interrogées déclarèrent avoir été bien reçues. En revanche, une personne déclara que sa femme fut victime de racisme. Lorsque cette dernière demanda des couches pour son enfant on lui répondit : « D'abord les blancs, après les noirs ». Une autre personne se plaignit de l'accueil reçu à l'aéroport : « On nous a très mal reçu. On a eu très faim ici à l'aéroport, ils refusèrent même de donner un pain à ma femme, et on a dormi par terre, à même le sol » 1007. Cependant, l'expérience de l'accueil réservé à la population rapatriée à l'aéroport varia inévitablement en fonction des situations personnelles des retornados. Alors que certains d'entre eux n'y restèrent que quelques heures, d'autres durent y passer une ou plusieurs nuits. Selon un document de la CVP datant du 17 mai 1977, ce fut le cas d'une femme de 24 ans, originaire de Malange en Angola, accompagnée de quatre enfants âgés de 5 à 12 ans, arrivée à Lisbonne en octobre 1975, qui se trouva contrainte de dormir durant trois mois à l'aéroport<sup>1008</sup>. La CVP estimait qu'entre le 5 et le 22 juillet 1977, 377 personnes originaires des anciennes colonies portugaises d'Afrique se trouvaient dans les locaux de l'aéroport de Portela, dont 120 enfants, âgés de 6 mois à 13 ans 1009. Une personne arrivée en avion de Luanda à Lisbonne à la fin octobre 1975, rencontrée dans le cadre de nos entretiens, se rappela : « À l'aéroport de Portela c'était un chaos indescriptible et il y avait un grand sentiment de révolte »1010.

Il est intéressant de souligner que la question de l'accueil d'une partie de la population rapatriée lors de son arrivée à l'aéroport de Lisbonne ne fut pas souvent abordée au sein du Parlement portugais entre 1975 et 1976. Le député PS de Leiria, Vasco da Gama Fernandes fut le seul député à mentionner, le 2 septembre 1975, l'arrivée des *retornados* à l'aéroport de Portela<sup>1011</sup>. Cependant, l'arrivée en 1977 d'un grand nombre d'individus en provenance du Mozambique semble avoir suscité une plus grande réaction au sein du Parlement, en témoigne la prise de parole du député CDS de Braga, Ribeiro e Castro, qui déclara, tout en accusant le

<sup>&</sup>lt;sup>1006</sup> Dans son édition du 12 décembre 1975, le journal publia un article intitulé « '*Retornados*' oubliés à l'aéroport de Lisbonne. Que pense faire le Gouvernement ? », dans lequel il est fait état de 300 *retornados* attendant à l'aéroport. BNP, *JOR*, 12/12/1975, pp.4-5.

<sup>&</sup>lt;sup>1007</sup> BNP, *JOR*, 24/10/1975, p.4.

<sup>&</sup>lt;sup>1008</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°117, 17 mai 1977.

<sup>1009</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Operação aeroporto Julho/1977 (document non daté).

<sup>&</sup>lt;sup>1010</sup> Entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

Session parlementaire du 02/09/1975, *DAC*, 03/09/1975, p.1140. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/041/1975-09-02, consulté le 04/07/ 2016.

FRELIMO de ne pas respecter les Accords de Lusaka : « Le spectacle que nous offre l'aéroport de Lisbonne ces derniers jours est un spectacle infâme et honteux » 1012.

Face à l'arrivée des Portugais d'Afrique, l'État portugais créa des organismes chargés de traiter des questions de l'accueil, puis de l'intégration, de la population en provenance des anciens territoires d'outre-mer portugais. Toutefois, il tarda à définir une politique claire concernant l'assistance à porter aux *retornados* lors de leur arrivée. Ce ne fut qu'en mai 1976 que furent définies de manière précise les différentes aides à allouer à la population rapatriée, et ce ne fut que le mois suivant, soit un an après le début du pont aérien entre l'Angola et le Portugal, que fut publiée une première définition juridique du statut de personne déplacée. Ceci tend à démontrer que l'État portugais manqua d'anticipation quant aux moyens à mobiliser pour faire face à un phénomène migratoire d'une telle ampleur. Cependant, dès l'arrivée des premiers Portugais d'Afrique, l'État portugais, en collaboration avec des organisations humanitaires telle la Croix Rouge Portugaise, s'attacha à adapter sa politique à destination de la population rapatriée, en mettant notamment en place des programmes concernant le logement et l'intégration économique des personnes déplacées.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1012</sup> Session parlementaire du 22/04/1977, *DAR*, 23/04/1977, p.3316. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/09/1977-04-22, consulté le 08/08/2016.



#### **CHAPITRE VII**

# LES POLITIQUES ÉTATIQUES DE LOGEMENT DE LA POPULATION RAPATRIÉE

Avec l'arrivée massive, au cours de l'année 1975 et l'année qui suivit, de près d'un demi-million d'individus provenant des anciennes colonies portugaises d'Afrique, l'État portugais se trouva confronté à une aggravation de la crise du logement que connaissait alors le pays. Le 26 septembre 1975, alors que le pont aérien entre l'Angola et le Portugal était encore en cours, le député PPD de Viana do Castelo, Abel Carneiro, fit un constat sans appel : « Ce problème, qui est depuis longtemps particulièrement aigu, se transforma, avec le phénomène social des *retornados* d'Angola, en une question d'une extrême gravité » <sup>1013</sup>. Selon les données présentées par la députée PSD de Lisbonne Helena Roseta en avril 1977, en avril 1974 près de 680 000 familles portugaises se trouvaient déjà mal-logées. Ce nombre augmenta considérablement suite à l'installation des *retornados* pour atteindre, au 1<sup>er</sup> avril 1977, 800 000 familles <sup>1014</sup>. En ce qui concerne les caractéristiques du parc immobilier portugais, selon António Barreto et Clara Valadas Preto, en 1970, seuls 47,4% des logements disposaient de l'eau courante, 28,7% d'une salle de bain, 58,1% d'installations sanitaires, 63,8% de l'électricité et 58,1% d'un système de tout à l'égout<sup>1015</sup>.

Lorsque le Premier ministre socialiste Mário Soares présenta le programme du 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel (1<sup>er</sup>GC), au cours de la session parlementaire du 2 août 1976, il dressa le constat de la situation du logement au Portugal de la manière suivante :

« En matière d'habitation et d'urbanisme, nous partirons également de la situation dont nous avons hérité. Cette situation est extrêmement grave car nous pouvons

<sup>01/04/1977,</sup> DAR, 02/04/1977, parlementaire du p.3184. http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/094/1977-04-01, consulté le 08/08/2016. D'autres députés associèrent l'arrivée et l'installation des retornados à une aggravation de la crise du logement. Ce fut notamment le cas du député socialiste de Porto, Gomes Fernandes, qui déclara le 3 décembre 1976 : « Nous pouvons affirmer [...] que le déficit existant n'a non seulement pas diminué mais augmenta [...] à cause de l'augmentation subite et significative de la population portugaise, à la suite du retour en masse des anciennes colonies ». Session parlementaire du 03/12/1976, DAR, 04/12/1976, p.1549. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/050/1976-12-03, consulté le 08/09/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1015</sup> BARRETO, António, PRETO, Clara Valadas, "Indicadores sociais: Portugal, 1960-2000", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1999*, Volume II, Indicadores sociais em Portugal e na União Europeia, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2000, pp.77-233, p.165

affirmer, *grosso modo*, que cinq millions de Portugais vivent dans des conditions de logement très mauvaises, dues aux habitations en elles-mêmes, à l'absence d'électricité, de réseaux de canalisation, d'assainissement, de conditions d'hygiène, d'eau courante, etc. C'est de cette situation que nous avons hérité du fascisme et de cinquante ans d'exploitation monopolistique et fasciste mais à laquelle jusqu'à aujourd'hui nous n'avons pas réussi à remédier, de manière satisfaisante, au cours de ces deux années d'expérience révolutionnaire. Par ailleurs, le déficit de logements augmenta énormément à cause du retour, et de l'envergure de ce retour, des personnes déplacées et des *retornados*. Il est évident que l'État n'a pas la capacité de s'atteler seul à ce problème extrêmement complexe et urgent, c'est pour cela que le Gouvernement pense que c'est un des domaines dans lesquels on ne peut se passer de la collaboration du secteur privé. »<sup>1016</sup>.

Face à cette carence de logements, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs, le chef du gouvernement annonça par la même occasion le lancement d'un programme ambitieux de construction de logements. Il était prévu qu'entre 60 000 et 65 000 logements soient construits par an, dont des logements sociaux, pour une période allant jusqu'en 1980<sup>1017</sup>.

En ce qui concerne le logement des Portugais originaires des ancienne colonies, en août 1975, l'IARN lança un appel, relayé par la presse, à la population portugaise, mais également aux partis politiques et aux associations philanthropiques, afin de participer à la solution du problème de logement de la population rapatriée<sup>1018</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1016</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, pp.417-418. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>1017</sup> Selon Mário Soares, jusqu'alors près de 30 000 nouveaux logements avaient été construits. *Ibidem*. En mars 1976, le député PPD d'Angra do Heroísmo (Açores) Rúben Raposo avait déposé une requête afin d'obtenir des informations quant à « la politique gouvernementale concernant la définition d'un programme de logement, afin que chaque famille ait un endroit convenable où habiter ». Session parlementaire du 04/03/1976, *DAC*, 05/03/1976, p.3776. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/114/1976-03-04, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1018</sup> *DL*, 18/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27316#!5, consulté le 23/08/2018.

Figure 12 - « Des logements pour les retornados du territoire angolais - Demande l'IARN », « Appel en faveur des retornados » : L'appel de l'IARN relayé par le DN et le DL en août 1975.



#### **APELO A FAVOR DOS RETORNADOS**

APELO A FAVOR DOS RETORNADOS

O Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais (I. A. R. N.) lançou um apelo ao País onde lembra ser «necessàrio e imperioso conseguir alojamento para muitos milhares de familias que, sem parentes ou amigos e sem meios materiais, precisam de um teto para se abrigarem».

«O I. A. R. N. \_\_afirma o documento de apelo \_\_necessita de conceder alojamento (só alojamento) a muitos milhares de retornados. Quartos, partes de casa e casas, desde o Minho ao Algarve, em total disponibilidade para os retornados, é uma palavra de ordem, uma campanha que tem

Sources: HML, DN, 14/08/1975, p.2, DL, 18/08/1975, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27316#!5, consulté le 23/08/2018.

Le principe défendu par l'IARN était « qu'aucun retornado ne se retrouve sans abri par faute de moyens » 1019. Ainsi, en septembre 1975, il fut décidé de créer un secteur au sein de l'Institut chargé de la question du logement de la population rapatriée. Cependant, selon le rapport d'activité de l'Institut:

« Il ne fut pas concrètement possible de répondre aux besoins en termes de logement des personnes déplacées. Comme il n'y avait pas de programme défini à l'échelle nationale, nous avons travaillé au cas par cas et exclusivement avec le secteur privé de petite envergure [...] Pour une demande qui correspondit à 4 053 inscriptions, il y eut une offre de 52 maisons, desquelles seules 5 furent livrées. Ce secteur cessa son activité, car inefficace, en mai 1976 » 1020.

Si cette première tentative de l'État portugais de fournir un logement à la population rapatriée fut un échec, il mit en place d'autres mesures ayant pour objectif de contribuer à la résolution du problème de logement des retornados. Ainsi, diverses allocations furent dispensées par l'IARN. Définies par une résolution du Conseil des ministres du 29 janvier 1976, ces aides

<sup>&</sup>lt;sup>1019</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.32.

<sup>&</sup>lt;sup>1020</sup> *Ibid.*, p.21.

comprenaient, entre autres, un prêt d'une valeur maximale de 6 *contos*, correspondant à deux mois de loyers à destination des *retornados* présentant à l'IARN un contrat de location, ou encore un prêt jusqu'à 1 *conto* afin de permettre aux *retornados* propriétaires de logements inhabitables d'effectuer des travaux afin de pouvoir s'y installer<sup>1021</sup>.

Le Décret-loi 583/76 du 13 juillet 1976 autorisa, quant à lui, les propriétaires *retornados* qui avaient mis leurs biens immobiliers en location à les récupérer lors de leur arrivée au Portugal<sup>1022</sup>. Les parents d'une *retornada* que nous avons rencontrée, ne réussirent cependant pas à récupérer leur maison à leur arrivée en 1978, malgré le fait que les locataires ne payaient plus leur loyer<sup>1023</sup>. Le *DL* dans un article publié le 2 août 1976, fait état d'un Portugais qui allait se trouver contraint de quitter le logement qu'il louait avec ses deux enfants en bas-âge depuis trois ans à la suite du retour de Mozambique de son propriétaire. L'homme en question déclara au journal : « C'est de ma faute si mon propriétaire est *retornado* ? [...] Je n'ai rien contre les *retornados*, mais contre les conséquences du Décret. », avant de conclure : « Je ne partirai pas avant d'avoir retrouvé un logement. On verra ce qui se passera. ». L'auteur de l'article critiqua le gouvernement pour ne pas avoir pensé aux conséquences pour les locataires : « Dans le but de loger les *retornados*, des milliers de personnes vont se trouver expulsées »<sup>1024</sup>.

Face à l'échec et l'impact limité des premières mesures, l'État portugais dut penser de nouvelles solutions d'envergure pour répondre aux problèmes de logement liés à l'installation de près d'un demi-million d'individus. Trois mesures phares qui furent mises en place à destination des Portugais des anciennes colonies d'Afrique. Ainsi, dans un premier temps nous nous concentrerons sur l'hébergement dans les unités hôtelières et les centres d'hébergement collectif et temporaire, avant de nous pencher, dans les deux parties suivantes, sur deux mesures envisagées sur le long terme : le programme de construction de nouveaux logements et le programme d'emprunt pour l'accès à la propriété.

 $<sup>^{1021}</sup>$  DR, nº153/1976, Série I de 1976-07-02, Resolução do Conselho de Ministros, pp.1455-1457. Disponible sur <a href="https://dre.pt/application/file/a/431335">https://dre.pt/application/file/a/431335</a>, consulté le 29/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1022</sup> *DR*, nº170/1976, Série I de 1976-07-22, Decreto-Lei nº583/76, p.1635. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/430765, consulté le 28/01/2018.

Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril).

 $<sup>^{1024}</sup>$  *DL*, 03/08/1976, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27604#!2, consulté le 25/07/2018.

# I. Hébergement temporaire : établissements hôteliers et centres d'hébergement collectif.

Dès 1975 et le début de l'arrivée massive des *retornados* au Portugal, il fut décidé d'avoir recours à des hôtels, parfois de luxe, afin d'héberger la population en provenance des anciennes colonies d'Afrique. L'industrie hôtelière portugaise connaissait alors une grave crise, due à une très forte diminution du tourisme, liée au contexte révolutionnaire dans lequel se trouvait le pays. L'État décida donc de réquisitionner les hôtels et autres unités hôtelières, qui se trouvaient pour la plupart inoccupés.

## 1. L'évolution de la politique d'hébergement hôtelier de la population rapatriée

Le 5 mai 1976, une résolution du Conseil des ministres stipula qu'à titre provisoire, l'État portugais devait concéder aux retornados qui ne disposaient pas de logement personnel, et qui ne pouvaient pas être hébergés par de la famille ou par des amis, un hébergement, ainsi que les repas, dans des unités hôtelières, à l'exclusion toutefois des établissements de trois, quatre et cinq étoiles 1025. Une autre résolution du Conseil des ministres, également adoptée le 5 mai 1976 vint clarifier les conditions concernant l'hébergement de la population rapatriée dans les établissements hôteliers, en précisant notamment que les retornados devaient quitter certains hôtels dans lesquels ils se trouvaient hébergés<sup>1026</sup> : en effet, à partir du 31 mai 1976, l'État n'allait plus prendre à sa charge l'hébergement de ces derniers dans les établissements hôteliers de quatre et de cinq étoiles. Pour ce qui est des hôtels trois étoiles, une date limite fut fixée au 20 juin 1976. Il était également prévu que les individus concernés par ces deux mesures et dont la situation financière ne leur permettait pas de trouver un logement par leurs propres moyens seraient relogés, aux frais de l'IARN, dans d'autres établissements hôteliers ou dans des centres d'hébergement collectif<sup>1027</sup>. Enfin, il était prévu que l'État, sous un délai de quinze jours, cesse de prendre à sa charge l'hébergement, quel que soit le nombre d'étoiles de ces établissements, des membres de l'ancienne administration coloniale qui recevaient une avance

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1025</sup> *DR*, n°153/1976, Série I de 1976-07-02, Resolução do Conselho de Ministros, pp.1455-1457. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/431335, consulté le 29/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1026</sup> DR, nº114/1976, Série I de 1976-05-15, Resolução do Conselho de Ministros, pp.1091-1092. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/427953, consulté le 29/01/2018.

<sup>1027</sup> Ibidem. Nous reviendrons en détails sur les centres d'hébergement collectif dans le point suivant.

sur salaire en attente de leur nouvelle affectation dans le cadre du Cadre Général des Attachés<sup>1028</sup>.

Le 18 novembre 1976, le Conseil des ministres reconnut, dans une résolution, les limites de l'hébergement hôtelier de la population rapatriée, limites en termes de coûts, qui s'élevaient à 20 000 *contos* par jour (soit environ 110 000 euros), mais également en termes d'égalité de traitement de l'ensemble des *retornados* 1029. En effet, le texte soulignait le fait que si ces coûts représentèrent 70% des dépenses allouées aux organismes chargés de la question de la population rapatriée, seulement 10% de cette population en étaient bénéficiaires, reconnaissant l'injustice que cela représentait, injustice montrée du doigt par plusieurs lecteurs du *JOR* qui soulignèrent cette différence de traitement. Ce fut le cas d'un *retornado* du Mozambique qui accusa, en août 1976, l'IARN de mieux traiter les *retornados* d'Angola en les logeant dans des hôtels cinq étoiles 1030. Ainsi, le texte de la résolution décréta qu'il était « absolument impératif de faire cesser l'utilisation d'hôtels et d'établissements de ce types pour l'installation, aux frais de l'État, de citoyens déplacés des anciennes colonies » 1031.

Cette résolution augmenta également les délais quant à la désoccupation des hôtels de cinq, quatre et trois étoiles qui hébergeaient déjà des *retornados*. Dorénavant la date limite pour les deux premiers types d'établissements fut le 31 décembre 1976. En ce qui concerne les hôtels trois étoiles, dans l'aire métropolitaine de Lisbonne, ces derniers devaient être libérés à partir du 31 mars 1977, et à partir du 30 avril 1977 dans le reste du pays. L'objectif était qu'au 30 septembre 1977, plus aucun *retornado* ne soit hébergé aux frais de l'État dans un hôtel<sup>1032</sup>, objectif qui, comme nous le verrons par la suite, ne sera pas atteint. Cependant, cette résolution prévoyait que des contrats soient passés avec des établissements hôteliers afin que ces derniers fonctionnent comme des centres d'hébergement collectif ce qui aurait pour conséquence une forte baisse des prix pratiqués par ces établissements. De plus, l'hébergement des familles ayant un revenu mensuel *per capita* égal ou supérieur à 2 *contos* ne serait dorénavant plus pris en charge par l'État.

<sup>&</sup>lt;sup>1028</sup> Voir Chapitre VIII, II.

<sup>&</sup>lt;sup>1029</sup> *DR*, n°284/1976, Série I de 1976-12-06, Resolução do Conselho de Ministros, pp.2678-2679. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/408187, consulté le 27/01/2018.

BNP, JOR, 24/08/1976, p.21.
 DR, n°284/1976, Série I de 1976-12-06, Resolução do Conselho de Ministros, pp.2678-2679. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/408187, consulté le 27/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1032</sup> Cette date fut confirmée par une Résolution de la Présidence du Conseil des ministre du 15 septembre 1977. DR, n°215/1977, 1° Suplemento, Série I de 1977-09-16, Resolução n°225-A/77, p.2272. Disponible su https://dre.pt/application/file/a/511971, consulté le 29/01/2018.

Enfin, cette résolution de novembre 1976 stipula que les *retornados* âgés de 18 à 60 ans et logés aux frais de l'État se trouvaient dans l'obligation, sous peine de se voir retiré leur droit à l'hébergement, de s'inscrire dans les centres d'emploi ou de candidater aux programmes spécialement mis en place pour l'intégration économique de la population rapatriée<sup>1033</sup>. L'hébergement des *retornados* devait donc dorénavant être pensé dans une perspective globale visant l'intégration économique et sociale de la population rapatriée, objectif auquel devait contribuer l'ensemble de la société portugaise. Le texte appelant en particulier les médias à faire « appel à la conscience civique des citoyens [...] afin [...] qu'ils collaborent à la mission nationale de l'intégration sociale et économique des personnes déplacées. »<sup>1034</sup>.

Les *retornados* qui se trouvaient contraints de quitter les hôtels dans lesquels ils étaient hébergés, et qui n'avaient pas les ressources nécessaires pour disposer d'un logement personnel, pouvaient choisir, au lieu d'être relogés dans des centres d'hébergement collectif, de bénéficier d'une indemnité, appelée « indemnité d'intégration ». Cette indemnité était d'une valeur comprise entre 15 et 40 *contos* selon les caractéristiques de leur cellule familiale<sup>1035</sup>. Dans le cas où venaient à manquer des places dans les centres d'hébergement collectif, le CPD était autorisé à verser automatiquement cette indemnisation aux *retornados* concernés<sup>1036</sup>. Selon le rapport d'activités de l'IARN, entre mars et décembre 1977, près de 15 000 familles bénéficièrent de cette indemnisation, ce qui représenta une dépense d'environ 250 000 *contos* (1 375 000 euros)<sup>1037</sup>.

Concernant l'accueil de cette décision, le député *retornado* du CDS de Lisbonne, Pinto da Cruz exprima le 25 mars 1977, au sein du parlement, ses craintes que cette décision de procéder à la désoccupation des hôtels n'ait été prise par le gouvernement sans penser aux conséquences et sans prendre en compte des situations particulières dans lesquelles pouvaient se trouver les *retornados* concernés<sup>1038</sup>. Ce dernier critiqua notamment le fait que l'État portugais n'ait pas d'abord proposé aux *retornados* de recevoir « l'indemnisation

<sup>&</sup>lt;sup>1033</sup> Voir Chapitre VIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1034</sup> *DR*, n°284/1976, Série I de 1976-12-06, Resolução do Conselho de Ministros, pp.2678-2679. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/408187, consulté le 27/01/2018.

<sup>1035</sup> Une personne seule recevait 15 *contos*, un couple 26 *contos*, chaque membre de la famille, au de-là du couple et dans une limite de sept personnes, recevait 2 *contos*. AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.127. Les *retornados* avaient jusqu'au 25 novembre 1977 pour demander cette indemnisation. *DR*, n°215/1977, 1° Suplemento, Série I de 1977-09-16, Resolução n°225-A/77, p.2272. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/511971, consulté le 29/01/2018.

 <sup>1036</sup> DR, n°161/1977, Série I de 1977-07-14, Resolução n°171/77, pp.1747-1748. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/250698, consulté le 29/01/2018.
 1037 Ibidem.
 1038 Session parlementaire du 25/02/1077

<sup>&</sup>lt;sup>1038</sup> Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977, p.3104. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.

d'intégration » avant de les héberger : « Pour quelle raison est-ce seulement maintenant qu'on leur propose une alternative ? ». Il ajouta ensuite :

« Peut-on attendre de ces 25 000 *escudos* par personne, ou au maximum 40 000 *escudos* par famille, qu'ils réussissent à régler le problème de l'intégration sociale de ces Portugais dont la majorité écrasante ne possède rien, ni même des amis, dans une société qui n'était pas la leur ? Qu'attendons-nous de ces parents s'ils n'ont ni nourriture ni toit à offrir à leurs enfants ? Qu'attendons-nous de ces femmes et de ces jeunes-filles si elles ont faim et qu'elles n'ont que la rue pour vivre ? Qu'attendons-nous du futur de ces enfants – des enfants portugais – qui en plus des traumatismes vécus à cause de la guerre qu'ils ont fuie, assistent maintenant à l'angoisse et au drame vécus par leurs parents ? Est-ce celle-ci la contribution du gouvernement pour l'accalmie politique souhaitée au Portugal ? »<sup>1039</sup>.

Si cette décision de procéder à la désoccupation des établissements hôteliers qui hébergeaient la population rapatriée fut parfois critiquée, elle répondit cependant aux revendications d'une partie de l'industrie hôtelière. En effet, dans son édition du 17 avril 1976, le *DL* publia les revendications d'une assemblée de travailleurs de l'industrie hôtelière de la Costa do Sol, réunie à Estoril, qui, à l'approche de la saison estivale, appelait le gouvernement à trouver pour la population rapatriée une autre solution que l'hébergement hôtelier<sup>1040</sup>. Ces revendications étaient partagées par les agences de voyages qui, réunies en congrès en novembre 1976, soulignèrent la nécessité de « réaffirmer auprès des autorités officielles compétentes l'impératif, à court terme, de libérer les unités hôtelières de l'occupation des personnes déplacées » 1041.

# 2. Le bilan de la politique d'hébergement hôtelier de la population rapatriée

Selon les données publiées dans le rapport d'activités de l'IARN, au 31 décembre 1975, 10 701 *retornados* se trouvaient, dans les régions de Lisbonne et de Setúbal, hébergés aux frais

<sup>&</sup>lt;sup>1039</sup> Ibidem.

<sup>1040</sup> DL, 17/04/1976, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27507#!9, consulté le 24/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1041</sup> *DL*, 15/11/1976, p.22. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27691#!22, consulté le 27/07/2018. Ce quotidien publia également les décisions du gouvernement quant à l'arrêt de la réquisition des hôtels. *DL*, 20/11/1976, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27696#!5, consulté le 27/07/2018 et *DL*, 06/12/1976, p16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27708#!16, consulté le 27/07/2018.

de l'État dans cinquante-huit établissements<sup>1042</sup>. De ce total, 7 486, soit près de 70% de ces individus, se trouvaient logés dans des hôtels de cinq, quatre et trois étoiles<sup>1043</sup>. Au milieu de l'année 1976 le nombre de *retornados* hébergés dans des unités hôtelières était de 30 255, 28 166 dans la région de Lisbonne, et 2 089 dans celle de Setúbal, répartis dans 693 établissements<sup>1044</sup>. Si le nombre de *retornados* hébergés dans des unités hôtelières augmenta de manière exponentielle au cours de l'années 1976, le nombre d'individus logés dans des établissements de cinq, quatre et trois étoiles, en revanche, diminua. En effet, 5 320 *retornados* se trouvaient hébergés par l'État dans ce type d'établissement, soit environ 17% du total des *retornados* hébergés dans des unités hôtelières<sup>1045</sup>. Cette diminution s'explique par la volonté, mentionnée précédemment, du gouvernement portugais de procéder à l'arrêt de la réquisition des hôtels de cinq, quatre et trois étoiles. Au 30 décembre 1978, seulement quarante *retornados* se trouvaient encore hébergés en régime de pension complète aux frais de l'État, dans quatre hôtels situés dans les régions de Évora, Vila Real et à Madère<sup>1046</sup>. Nous pouvons donc conclure que l'État, en l'espace de trois ans, cessa, presque totalement, d'avoir recours à des unités hôtelières dans le but d'héberger la population rapatriée.

Cet hébergement hôtelier ne fut pas sans entraîner des tensions, voire dans certains cas des incidents, entre la population rapatriée et les employés des hôtels concernés. Ce fut le cas par exemple dans un hôtel de Lisbonne, où un *retornado* aurait attaqué et blessé quatre employés dans le restaurant de l'établissement le 15 août 1976<sup>1047</sup>. Au-delà de ces quelques incidents, les *retornados* concernés par cette politique d'hébergement émirent des critiques et dénoncèrent les conditions de vie dans certains établissements. Ce fut notamment le cas dans un article du *JOR* intitulé «'Hôtel Estoril Sol' qui héberge 653 '*retornados*' porte atteinte de manière scandaleuse à l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'Homme » publié le 14 novembre 1975<sup>1048</sup>. Autre exemple, celui d'un courrier d'un lecteur du même journal, hébergé dans un hôtel à Vila do Conde, à une trentaine de kilomètres au nord de Porto, qui se plaignit notamment de la qualité de la nourriture servie dans cet hôtel mais également du fait qu'il n'y avait plus d'eau chaude<sup>1049</sup>. Dans son édition du 20 octobre 1976, intitulé « Les *retornados* sont

<sup>&</sup>lt;sup>1042</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.33.

 $<sup>^{1043}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1044</sup> *Ibid.*, p.34.

 $<sup>^{1045}</sup>$  Ididem.

<sup>&</sup>lt;sup>1046</sup> *Ibid.*, p.198.

<sup>&</sup>lt;sup>1047</sup> Cet incident mérita un article de près d'une page du quotidien *DL. DL*, 30/08/1976, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27627#!6, consulté le 26/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1048</sup> BNP, *JOR*, 14/11/1975, p.8-9 et *JOR*, 05/10/1976, p.20.

 $<sup>\</sup>overline{lbidem}$ .

des 'poules aux œufs d'or' », le DL consacra également un long article sur la question des abus commis dans le cadre du logement des retornados par des individus peu scrupuleux. Dans cet article, l'auteur accuse un Portugais de s'enrichir sur le dos de la population rapatriée en louant des logements insalubres et surpeuplés 1050. Le Premier ministre, Mário Soares, reconnut luimême face à l'Assemblée le 2 août 1976, que cette politique avait « donné lieu à de nombreux abus »<sup>1051</sup>.

L'IARN fut également vivement critiqué notamment à cause de retards de paiement correspondant aux frais dépensés par les hôtels concernés pour l'hébergement de la population rapatriée. Cette mauvaise gestion financière eut des conséquences sur le bon déroulement de ce type d'hébergement. Comme nous l'apprend le DL dans son édition du 15 septembre 1976, un hôtel accepta finalement de ne pas mettre à exécution ses menaces de cesser d'héberger des retornados après que l'IARN se soit engagé à régler à l'hôtel en question une partie de sa dette<sup>1052</sup>. À partir de cette information, l'auteur de l'article en profita également pour critiquer le manque de contrôle de la part de l'IARN en ce qui concerne les individus hébergés aux frais de l'État:

« Il est [...] urgent que l'IARN procède à une enquête complète afin de distinguer les retornados qui ont effectivement besoin d'être hébergés dans les hôtels de ceux qui vivent de manière abusive des ressources publiques, possédant des biens personnels, touchant des retraites ou des salaires qui, dans beaucoup de cas, dépassent de loin les ressources de la grande majorité des Portugais » 1053.

Deux jours plus tard, le journal publia à nouveau un article portant sur ces questions, cette fois au sujet d'hôtels de Porto qui, faute de recevoir le paiement de leurs frais, menaçaient de cesser de servir les repas aux retornados, article dans lequel fut réitérée la demande d'une enquête de la part de l'IARN<sup>1054</sup>. Face aux irrégularités dénoncées, et reconnaissant que lorsque la décision fut prise d'utiliser des hôtels afin d'héberger les retornados qui se trouvaient sans logement,

http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27670#!13, consulté le 27/07/2018. parlementaire 02/08/1976. p.419.Disponible Session du DAR. 03/08/1976. sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/06/2016.

et

<sup>1050</sup> Disponible 20/10/1976, pp.12-13. p.1, sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27670,

http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27670#!12,

DL, 15/09/1976, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27641#15, consulté le 26/07/2018.

 $<sup>^{1053}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1054</sup> DL, 17/09/1976, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27643#!8, consulté le 26/07/2018.

« l'insuffisance d'organisation et de moyens, ne permit pas [...] de prendre toutes les mesures de précaution afin d'éviter les délits » <sup>1055</sup>, la Présidence du Conseil des ministres et le ministère des Finances, du Commerce et du Tourisme, créèrent le 21 novembre 1978, par ordonnance, un groupe de travail chargé de déterminer l'ampleur de ces irrégularités, et de procéder, le cas échéant, à la suspension du paiement des frais dépensés par ces hôtels pour l'hébergement des *retornados* <sup>1056</sup>.

La politique d'urgence menée par l'État portugais en matière de logement des *retornados* fut loin de faire consensus au sein même de la classe politique. Dès septembre 1975, le député CDS de la circonscription de Porto, Pires de Morais, déposa une requête afin d'obtenir une explication de la part du gouvernement quant au choix de ce dernier d'utiliser des hôtels, parfois de luxe, afin d'héberger la population rapatriée alors même que certains hôtels du pays se trouvaient fermés et que les installations de colonies de vacances pouvaient également recevoir les *retornados* qui se trouvaient sans logement, jugeant « le volume de l'aide nécessaire [...] incompatible avec la manière dont le problème est traité »<sup>1057</sup>.

Dans un entretien accordé au *JOR* et publié le 21 février 1976, le secrétaire d'État aux *Retornados* lui-même, Amândio de Azevedo, émit de vives critiques quant à cette politique d'hébergement : « Le fait que les *retornados* sont logés dans des hôtels de luxe n'est pas justifié [...] ce qui révèle encore une fois l'incapacité de l'IARN à affronter les problèmes de manière anticipée et programmée »<sup>1058</sup>. Le député CDS de Lisbonne, lui-même *retornado*, Pinto da Cruz, critiqua également, le 10 novembre 1976, le recours à l'hébergement hôtelier de la part du gouvernement portugais :

« Nous devons trouver des solutions humaines et dignes au problème de l'hébergement et de l'alimentation de beaucoup de réfugiés, mais en soulageant le plus tôt possible l'État de ces dépenses insoutenables qu'il dépense pour des hôtels et des logements privés dans tout le pays »<sup>1059</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1055</sup> *DR*, n°25/1978, Série I de 1978-01-30, Despacho Normativo n°25/78, pp.272-273. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/448817, consulté le 30/01/2018.

<sup>1056</sup> Ce groupe de travail était composé de représentants de l'Inspection-Générale des Finances, de la Direction-Générale du Tourisme, de la Direction-Générale de l'Inspection Économique, du Cabinet Juridique de l'IARN et du Cabinet d'Inspection du Commissariat aux Personnes Déplacées. Nous n'avons pas eu accès aux résultats de ce groupe de travail. *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1057</sup> Session parlementaire du 17/09/1975, *DAC*, 18/09/1975, p.1370. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/048/1975-09-17, consulté le 02/07/2016. 
<sup>1058</sup> BNP, *JOR*, 21/02/1976, pp.12-13.

<sup>&</sup>lt;sup>1059</sup> Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1113. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

Celui-ci souligna par exemple le fait suivant : l'État portugais dépenserait moins en prenant à sa charge les frais de transport des véhicules des *retornados* dont la profession dépendait de ces derniers, afin qu'ils puissent reprendre leur activité professionnelle, que ce qu'il dépense en un mois d'hébergement et d'alimentation pour ces mêmes individus 1060.

Si pour l'ancien ministre socialiste Almeida Santos, l'hébergement hôtelier des retornados « leur donna les moyens de faire preuve d'initiatives » 1061, des retornados concernés critiquèrent le bienfondé de cette politique. Ce fut par exemple le cas d'un homme de 45 ans né en Angola, hébergé avec l'ensemble de sa famille composée de seize personnes, en pension complète dans un hôtel, ce qui représentait, selon ses dires, une dépense quotidienne de 2 850 escudos. Dans un courrier publié par le JOR le 18 mai 1976, celui-ci s'interrogeait :

« Qui bénéficie de cette situation ? L'industrie hôtelière qui n'a jamais autant gagné et qui est sortie de la situation chaotique dans laquelle elle se trouvait [...] Si l'IARN m'avait donné un tiers de ce qu'il a dépensé pour moi, il y a longtemps que j'aurais trouvé une maison et un moyen de gagner ma vie [...] Cela bénéficierait à l'État et je serai utile à la société. [...] Cette vie à l'Hôtel, manger et dormir, nous rend inutiles, paresseux et désespérés » 1062.

Figure 13 – « Nous ne voulons pas d'hôtels, nous voulons des maisons et du travail », manifestation de retornados, non datée.



Source: Rui Ochôa, tous droits réservés 1063.

 $<sup>^{1060}</sup>$  Ibidem.

<sup>1061</sup> GUERRA, João Paulo, Descolonização Portuguesa. O regresso das caravelas, Alfragide: Oficina dos Livros, 2009, pp.145-146.

<sup>&</sup>lt;sup>1062</sup> BNP, *JOR*, 18/05/1976, pp.20-21.

Disponible sur https://globalurbanhistory.com/2016/03/02/hotels-for-refugees-colonialism-migration-andtourism-in-lisbon/, consulté le 13/05/2017.

Le député CDS, Pinto da Cruz partagea cette opinion lorsqu'il déclara le 25 mars 1977 :

« Il est important de souligner que certaines personnes déplacées qui se trouvent dans les hôtels sont susceptibles d'entrer en dépression psycho-sociale, car une fois leurs nécessités immédiates satisfaites, ils peuvent devenir de manière pernicieuse inactifs, empêchant leur bonne intégration dans notre société » 1064.

Le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, lui-même, fit part de ses critiques dans un courrier adressé au ministre des Finances en novembre 1977, soulignant l'effet néfaste qu'eut cette politique sur les principaux intéressés : « Une telle situation ne pouvait évidemment pas continuer, car il s'agissait d'une forme de dégradation de beaucoup de personnes déplacées », ajoutant que « son poids sur le Trésor public devenait parfaitement insupportable » 1065.

En ce qui concerne l'impact de l'utilisation des hôtels pour héberger la population rapatriée sur l'industrie hôtelière, les avis divergent. Alors que le député du PPD/PSD de la circonscription d'Aveiro, Monteiro de Freitas déclara, le 4 mars 1976, que l'occupation des hôtels par les *retornados* « décourageait » le tourisme 1066, que le Programme du 1erGC faisait figurer parmi les facteurs d'explication de la situation de crise de secteur hôtelier portugais « l'occupation de nombreux hôtels par des *retornados* » 1067, et que le Premier ministre Mário Soares déclara, le 2 août 1976, que la présence des *retornados* dans les hôtels était « extrêmement préjudiciable à une politique de développement du tourisme » 1068, le député CDS de Santarém, Cunha Simões déclara, quant à lui, le 24 mars 1977, que « s'il n'y avait pas eu le problème des *retornados*, la majorité des entreprises liées au tourisme aurait inévitablement fait faillite. » 1069. Son collègue Pinto da Cruz exprima le lendemain la même idée, tout en soulignant l'inadéquation de cette politique d'hébergement : « En ce qui concerne les personnes déplacées qui dans les hôtels permirent d'éviter la ruine de l'industrie

<sup>&</sup>lt;sup>1064</sup> Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977, p.3102. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1065</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées envoyé le 21/11/1977 au Ministre des Finances.

Session parlementaire du 04/03/1976, *DAC*, 05/03/1976, p.3808. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/114/1976-03-04, consulté 01/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1067</sup> Programme du 1<sup>er</sup>GC portugais, p.67. Disponible sur http://www.portugal.gov.pt/media/464012/GC01.pdf, consulté le 22/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1068</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.419. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/06/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1069</sup> Session parlementaire du 24/03/1977, *DAR*, 25/03/1977, p.3080. Disponible sur : http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/090/1977-03-24, consulté le 05/07/2016.

hôtelière, il convient de conclure, évidemment, que cela ne convient pas, étant donné qu'on ne règle pas un problème en en créant un plus grave »<sup>1070</sup>. Pour l'historien allemand Christoph Kalter, l'hébergement des *retornados* dans des hôtels fut une solution qui « n'a pas seulement aidé les migrants mais également l'industrie du tourisme qui traversait à l'époque une période particulièrement difficile » <sup>1071</sup>.

## 3. Les centres d'hébergement collectif et temporaire

Dès l'arrivée des premiers *retornados* au cours de l'année 1975, il fut décidé que ces derniers puissent être hébergés dans ce qui fut appelé des centres d'hébergement collectif et des centres d'hébergement temporaire. Ainsi, en mai 1975, la colonie de vacances INATEL, situé sur la côte au sud du Tage, la Costa da Caparica, fut mise à disposition de l'IARN afin d'y héberger des *retornados*<sup>1072</sup>. Cependant, très rapidement, l'établissement se trouva submergé par le flux d'individus y arrivant. En effet, le 2 juin 1975, un courrier de la CVP à destination de l'IARN alerta que l'INATEL de la Costa de Caparica se trouvait, et cela malgré l'augmentation de la capacité d'accueil du site en procédant au montage de tentes, « proche de la saturation »<sup>1073</sup>. Selon un article du *DL*, au 15 juillet 1975, la colonie de vacances hébergeait près 1 200 *retornados* en provenance d'Angola<sup>1074</sup>.

À partir d'octobre 1975, l'IARN put disposer d'autres établissements afin d'héberger la population rapatriée<sup>1075</sup>. Dans certains cas, il délégua à d'autres institutions la gestion de ces centres d'hébergement collectif. Ce fut notamment le cas du centre de Vale do Jamor dont la gestion fut confiée à la CVP. Un contrat entre les deux entités, datant de juillet 1976, mentionne que l'IARN s'engageait à financer les activités de l'Institution à hauteur de 150 *escudos* par jour par adulte et 80 *escudos* par mineur de moins de 10 ans, tout en mettant à disposition de l'Institution un fond de 500 *contos*<sup>1076</sup>. La Croix Rouge s'engageait, quant à elle, au-delà de l'hébergement, à assurer l'alimentation des *retornados* et leurs soins, à développer des activités

<sup>&</sup>lt;sup>1070</sup> Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977, p.3102. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>107†</sup> KALTER, Christoph, "Hotels for Regugees: Colonialism, Migration, and Tourism in Lisbon". *Global Urban History*, 2017. Disponible sur https://globalurbanhistory.com/2016/03/02/hotels-for-refugees-colonialism-migration-and-tourism-in-lisbon/, consulté le 24/02/2017.

AHU, Rapport d'activité de l'IARN, p.31.

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Courrier du Président national de la CVP envoyé le 2 juin 1975 au Directeur de l'IARN.

<sup>&</sup>lt;sup>1075</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.31.

<sup>&</sup>lt;sup>1076</sup> AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Contrat entre la CVP et l'IARN daté du 16 juillet 1976, p.3.

de loisirs et à « permettre, dans la mesure de ses moyens, la fréquentation d'établissements scolaires des enfants en âge d'être scolarisés », en collaboration avec les autorités compétentes 1077. En termes d'effectifs, il était prévu que le centre d'hébergement de Vale do Jamor accueille un total de 2 000 retornados 1078, pour une période allant jusqu'au 15 novembre, date à laquelle les retornados devaient être transférés dans les logements construits dans le cadre du programme CAR, programme de construction de maisons préfabriquées à destination de la population rapatriée 1079.



Figure 14 - Enfants retornados hébergés dans le centre de Vale do Jamor, non datée.

Source: AHCVP, avec l'aimable autorisation de la CVP.

Face au manque de solutions pour répondre à la problématique de l'hébergement de la population rapatriée, il fut décidé, à partir de février 1976, de réquisitionner également des prisons afin d'y héberger les *retornados* qui se trouvaient sans logement. Selon le rapport d'activités de l'IARN, fin 1976, 57 prisons étaient devenues des centres d'hébergement collectif sur l'ensemble du territoire portugais <sup>1080</sup>. Parmi ces centres pénitenciers, nous pouvons prendre l'exemple du fort de Péniche, situé à 90 kilomètres au nord de Lisbonne. Il s'agissait avant le 25 avril 1974 d'une prison de l'*Estado Novo*, où fut notamment emprisonné le dirigeant du Parti Communiste Portugais, Álvaro Cunhal, avant qu'il ne réussisse à s'en échapper en 1960. Selon l'historien António Araújo, cette prison « constitua un des lieux les plus emblématiques de la répression politique du salazarisme » <sup>1081</sup>. Alexandre Audigane nous apprend que le fort de

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1077</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1078</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>1079</sup> *Ibid.*, p.4. Nous reviendrons en détails sur ce programme dans le point suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>1080</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.31.

<sup>&</sup>lt;sup>1081</sup> *Público*, 27/04/2017. Disponible sur https://www.publico.pt/2017/04/27/culturaipsilon/noticia/a-narrativa-da-fuga-de-alvaro-cunhal-e-um-elemento-poderosissimo-na-mobilizacao-da-memoria-de-peniche-1770252, consulté le 30/07/2018.

Péniche fut géré par la CVP et hébergea des *retornados* entre septembre 1977 et décembre 1982. Durant cette période, sa capacité d'hébergement varia entre 400 et 700 places<sup>1082</sup>.

Figure 15 - Fort de Péniche où furent hébergés des retornados à partir de 1977, non datée.



Source: Rui Miguel Pedroso, tous droits réservés

Figure 16 - Vue d'une cellule du Fort de Péniche, 1977.



Source: AHCVP, avec l'aimable autorisation de la CVP.

Figure 17 - Enfants retornados jouant dans l'enceinte du Fort de Péniche, 1977.



Source: AHCVP, avec l'aimable autorisation de la CVP.

<sup>&</sup>lt;sup>1082</sup> AUDIGANE, Alexandre Emmanuel, *Uma Ilha na Península: o centro de acolhimento para refugiados de Peniche (1977-1982)*, Lisboa : ISCTE-IUL, 2011 [mémoire de Master], p.1.

Lorsque commença la libération des unités hôtelières qui hébergeaient la population rapatriée, comme indiqué précédemment, les *retornados* n'ayant pas la capacité financière de trouver un logement par leurs propres moyens furent transférés dans les différents centres d'hébergement collectif<sup>1083</sup>. Dans la région de Lisbonne, le nombres de personnes ainsi hébergées s'élevait, au milieu de l'année 1976, à 6 983<sup>1084</sup>. À la fin de cette même année, ce type d'hébergement ne concernait plus que 3 759 *retornados*<sup>1085</sup>.

Un Décret-loi, émanant de la Présidence du Conseil des ministres et du CPD et promulgué le 16 mai 1977, établit des clarifications quant aux conditions pour l'hébergement de la population rapatriée dans les centres d'hébergement collectifs 1086. Afin d'obtenir la qualification de centres d'hébergement, les établissements devaient s'engager à participer à « l'intégration socio-professionnelle des usagers, dans un but non lucratif » 1087. Le recours à ce type d'hébergement devait être fait « à titre très provisoire » 1088 et avait pour objectif de faciliter leur intégration par le biais d'actions, sur lesquelles le texte de loi n'apporte cependant pas plus d'informations (art. 7-c). Ce Décret-loi encourageait également que les retornados soient associés à la gestion de ces centres, notamment dans le but de diminuer les dépenses du CPD (art.7-b). Enfin, il était stipulé que les *retornados* hébergées dans ces centres devaient participer aux dépenses liées à leur hébergement, en fonction de leur situation économique (art.7-d). Il était également prévu que cette participation augmente en fonction du temps passé par la population rapatriée dans ces centres. Selon un article du JOR datant du 6 février 1980, cette participation s'élevait à 70% des allocations perçues par les retornados hébergés dans ces centres 1089. En réalité, cette participation s'élevait à 70% uniquement dans le cas des individus hébergés en pension complète depuis plus de neuf mois 1090. En pension complète ou en hébergement seul, les trois premiers mois d'hébergement étaient gratuits. En pension complète, les six mois suivants, la participation devait correspondre à 50% des revenus des foyers hébergés. En hébergement seul, au cours des six mois suivants elle s'élevait à 10% de ce revenu, puis à 25% à partir du neuvième mois 1091. Au 30 décembre 1978, 111 centres d'hébergement temporaire et collectif étaient en fonctionnement sur l'ensemble du territoire portugais. Ces

<sup>&</sup>lt;sup>1083</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.39.

<sup>&</sup>lt;sup>1084</sup> *Ibid.*, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>1085</sup> *Ibid.*, p.42.

<sup>&</sup>lt;sup>1086</sup> DR, n°122/1977, Série I de 1977-05-26, Decreto-Lei n°209/77, pp.1220-1222. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/252743, consulté le 29/01/2018.

<sup>1088</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1089</sup> BNP, JOR, 06/02/1980, pp.4-5.

<sup>&</sup>lt;sup>1090</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.193.

<sup>&</sup>lt;sup>1091</sup> Ibidem.

centres, dont plus de la moitié se trouvait dans la région de Lisbonne, hébergeaient un total de 12 191 retornados 1092.

Tableau 3 - Retornados hébergés en centres d'hébergement collectif et temporaire au 30/12/1978.

|                  | Nombre de centres<br>d'hébergement<br>temporaire et<br>collectif | Nombre de<br>retornados<br>hébergés au<br>30/12/1978 |
|------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Aveiro           | 3                                                                | 200                                                  |
| Beja             | -                                                                | -                                                    |
| Braga            | 1                                                                | 356                                                  |
| Bragança         | 1                                                                | 37                                                   |
| Castelo Branco   | 2                                                                | 303                                                  |
| Coimbra          | 3                                                                | 386                                                  |
| Évora            | ı                                                                | -                                                    |
| Faro             | 11                                                               | 1 091                                                |
| Guarda           | 2                                                                | 52                                                   |
| Leiria           | 3                                                                | 337                                                  |
| Lisbonne         | 64                                                               | 7 316                                                |
| Portalegre       | 1                                                                | 211                                                  |
| Porto            | 4                                                                | 341                                                  |
| Santarém         | 3                                                                | 317                                                  |
| Setúbal          | 8                                                                | 999                                                  |
| Viana do Castelo | 1                                                                | -                                                    |
| Vila Real        | 1                                                                | 26                                                   |
| Viseu            | 4                                                                | 219                                                  |
| Açores           | NR                                                               | NR                                                   |
| Madère           | -                                                                | -                                                    |
| TOTAL            | 111                                                              | 12 191                                               |

Source: AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.198.

La décision du gouvernement portugais d'avoir recours à des centres d'hébergement collectif ne fut pas sans créer un fort ressentiment de la part de certains retornados, notamment chez ceux qui se virent contraints de vivre dans les cellules des centres pénitenciers réquisitionnés. Dans son édition du 27 mars 1976, le JOR consacra un article à la question des centres d'hébergement collectif, dans lequel furent émises de vives critiques quant aux conditions de vie des *retornados*, hébergés dans ce cas précis, dans une caserne 1093. Comparant ces retornados aux Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, l'auteur souligne le manque de conditions adéquates du lieu pour recevoir 180 personnes arrivées d'Angola peu de temps

<sup>&</sup>lt;sup>1092</sup> *Ibid.*, p.198. <sup>1093</sup> BNP, *JOR*, 27/03/1976, p.5.

auparavant. Ce ne fut pas le seul *retornado* à faire cette comparaison. Au cours de la session parlementaire du 27 août 1975, un courrier d'un *retornado* hébergé dans la colonie de vacances Inatel de la Costa de Caparica fut communiqué aux députés. L'auteur y critiquait la présence de militaires armés dans l'enceinte du centre, concluant : « Leur présence donne l'impression aux *retornados* qu'ils sont dans un camp de concentration [...] À nous ça nous rappelle [...] les juifs dans les camps nazis. »<sup>1094</sup>.

Des critiques furent également émises dans la rubrique des courriers des lecteurs du *JOR*. Dans son édition du 18 mai 1976 fut publié un courrier émanant de la commission municipale des rapatriées de la ville de Famalicão, située au nord de Porto. Cette dernière dénonça les conditions de vie, notamment l'alimentation<sup>1095</sup>, dans un centre d'hébergement collectif de quatorze chambres où vivaient 54 personnes originaires des anciennes colonies<sup>1096</sup>. Un règlement émanant du CPD stipulait pourtant que le fonctionnement des centres d'hébergement devait « préserver la vie familiale et son intimité, empêchant la promiscuité et avec elle la détérioration morale ». Ils devaient garantir un espace de 4m² par personne<sup>1097</sup>. Cela ne semble cependant pas avoir été le cas dans la totalité des centres d'hébergement sur l'ensemble du territoire portugais. Une *retornada* d'Angola, arrivée d'Afrique du Sud le 18 juillet 1978, que nous avons rencontrée dans le cadre d'un entretien, nous apprit qu'elle et ses parents furent logés par l'IARN dans un centre d'hébergement situé à Lisbonne pendant un an. Alors qu'elle partageait une chambre avec six femmes originaires du Mozambique, ses parents, quant à eux, étaient contraints de dormir dans la cuisine, dans des lits superposés. Elle nous confia avec une émotion contenue : « Ce fut très dur » <sup>1098</sup>.

Au sein même du Parlement portugais, des députés critiquèrent les conditions de vie de certains *retornados* hébergés dans des centres d'hébergement collectif. Ce fut notamment le cas de deux députés CDS, l'élu de Porto Azevedo Coutinho, et celui de Lisbonne Pinto da Cruz, au cours de la session parlementaire du 25 mars 1977. Le premier prit l'exemple d'une ancienne prison de la ville de Porto, transformée en centre d'hébergement : « J'ai eu l'occasion de visiter cette prison à plusieurs reprises et je sais très bien dans quelles conditions on peut y vivre, des

-

<sup>&</sup>lt;sup>1094</sup> Session parlementaire du 27/08/1975, *DAC*, 28/08/1975, p.1033. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/038/1975-08-27, consulté le 04/07/2016.

Les normes à respecter de la part des centres d'hébergement en matière d'alimentation (variété, équilibre), furent énumérées dans un règlement émanant du CPD. AHU, Arquivo do Ex-IARN, 561, Regulamento-base, non daté, p.3.

<sup>&</sup>lt;sup>1096</sup> BNP, *JOR*, 18/05/1976, pp.20-21.

<sup>&</sup>lt;sup>1097</sup> AHU Arquivo do Ex-IARN, 561, Regulamento-base, non daté, p.4.

<sup>&</sup>lt;sup>1098</sup> Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril).

conditions absolument inconcevables pour notre époque »<sup>1099</sup>. Son collègue, Pinto da Cruz, lui répondit : « [dans le centre de] Vale do Jamor, tout près d'ici, vous allez trouver plusieurs centaines de *retornados* qui vivent également dans des conditions qu'on peut difficilement qualifier d'humaines »<sup>1100</sup>.

Tableau 4 - Évolution du nombre de retornados hébergés aux frais de l'État entre le 21/12/1976 et le 30/12/1978.

|                  | Situation au 31/12/1976 | Situation au 31/12/1977 | Situation au 30/12/1978 |
|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Aveiro           | 2 231                   | 232                     | 360                     |
| Beja             | 457                     | 14                      | 13                      |
| Braga            | 1 912                   | 1 003                   | 356                     |
| Bragança         | 366                     | 44                      | 44                      |
| Castelo Branco   | 1 387                   | 798                     | 786                     |
| Coimbra          | 1 945                   | 726                     | 680                     |
| Évora            | 226                     | 80                      | 66                      |
| Faro             | 8 807                   | 2 487                   | 1 769                   |
| Guarda           | 617                     | 67                      | 52                      |
| Leiria           | 3 018                   | 663                     | 733                     |
| Lisbonne         | 33 455                  | 21 545                  | 9 732                   |
| Portalegre       | 456                     | 167                     | 344                     |
| Porto            | 3 626                   | 418                     | 480                     |
| Santarém         | 2 404                   | 321                     | 360                     |
| Setúbal          | 6 302                   | 2 582                   | 1 589                   |
| Viana do Castelo | 1 019                   | 490                     | 103                     |
| Vila Real        | 1 157                   | 42                      | 34                      |
| Viseu            | 1 825                   | 601                     | 584                     |
| Açores           | NR                      | NR                      | NR                      |
| Madère           | 470                     | 304                     | 2                       |
| TOTAL            | 71 680                  | 32 584                  | 18 087                  |

Source: AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.198.

Si l'IARN admit qu'il était difficile de déterminer de manière exacte le nombre d'individus qui se trouvaient, au 31 décembre 1975, hébergés aux frais de l'État sur l'ensemble du territoire, ce dernier estima que plus de 30 000 *retornados* se trouvaient dans cette situation<sup>1101</sup>, nombre qui augmenta de manière exponentielle pour atteindre, au milieu de l'année 1976, un total de 72 858<sup>1102</sup>. Au 31 décembre 1976, 71 680 personnes, dans 1 457

250

<sup>&</sup>lt;sup>1099</sup> Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977, p.3105. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.

<sup>1100</sup> *Ibidem*.
1101 AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>1102</sup> Ibidem.

établissements et centres d'hébergement sur l'ensemble du territoire se trouvaient logées par l'IARN<sup>1103</sup>. Au 31 décembre de l'année suivante, 32 584 *retornados* étaient hébergés<sup>1104</sup>. Enfin, au 30 décembre 1978, 18 087 *retornados* se trouvaient dans cette situation<sup>1105</sup>. Entre 1976 et 1978, les trois régions portugaises où furent hébergé le plus grand nombre de *retornados* furent celles de Lisbonne, de Faro et de Setúbal, totalisant entre 62,9%, en 1976 et 86,2%, en 1977, du nombre total d'individus hébergés aux frais de l'État<sup>1106</sup>.

La mise à exécution des mesures de fin de d'occupation des unités hôtelières, et le relogement des *retornados* dans les centres d'hébergement collectif permit, selon le rapport d'activités de l'IARN, une économie mensuelle de 14 000 *contos*<sup>1107</sup>. Ceci répondait aux exigences exprimées par le Conseil des ministres au CDP en octobre 1976, en faveur d'une baisse des dépenses liées à l'hébergement de la population rapatriée<sup>1108</sup>. En termes de dépenses globales liées à l'hébergement de la population rapatriée, ces dernières baissèrent progressivement pour passer de plus de 7 millions de *contos* en 1976<sup>1109</sup> à 4 705 000 *contos* en 1977 et 1 200 000 *contos* en 1978<sup>1110</sup>.

II. Construire de nouveaux logements à destination de la population rapatriée : le programme de la Commission pour le logement de Réfugiés et le programme de caravanes.

Conscient du caractère temporaire que revêtait la politique d'hébergement de la population rapatriée dans les établissements hôteliers ainsi que dans les centres d'hébergement temporaire et collectif, et de l'incapacité pour le budget alloué au CPD et à l'IARN de supporter ces dépenses, l'État portugais mit en place un programme visant à augmenter le parc immobilier pouvant être mis à disposition des *retornados*<sup>1111</sup>. Il passait ainsi d'une politique d'urgence à

<sup>1104</sup> *Ibid.*, p.129.

<sup>&</sup>lt;sup>1103</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>1105</sup> *Ibid.*, p.198.

<sup>&</sup>lt;sup>1106</sup> En 1978, ce taux s'élevait à 72,2%.

<sup>&</sup>lt;sup>1107</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.126.

<sup>1108</sup> *DR*, n°266/1976, Série I de 1976-11-13, Resolução do Conselho de Ministros, pp.2583-2584. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/407061, consulté le 27/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1109</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées envoyé le 21 novembre 1977 au Ministre des Finances.

<sup>&</sup>lt;sup>1110</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.197.

<sup>&</sup>lt;sup>1111</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.2.

une politique sur le moyen et long terme, évolution définie comme étant une priorité par le secrétaire d'État aux *Retornados*, Amândio Azevedo. Selon lui l'objectif était de « progressivement et le plus rapidement possible, fournir des logements individuels aux personnes déplacées » <sup>1112</sup>.

#### 1. La création de la Commission pour le Logement de Réfugiés

Une ordonnance de mars 1976, émanant du ministère du Logement, de l'Urbanisme et de la Construction et du ministère des Affaires Sociales, créa la Commission pour le Logement de Réfugiés (*Comissão para Alojamento de Refugiados*, CAR)<sup>1113</sup>. Partant du constat que « le problème du logement, l'un des problèmes les plus graves qui concerne l'ensemble de la population portugaise, s'aggrava fortement avec le retour massif de citoyens venus des anciennes colonies, créant des situations d'extrême carence »<sup>1114</sup>, cette Commission interministérielle, constituée de deux représentants du ministère du Logement, de l'Urbanisme et de la Construction et de deux représentants du secrétariat d'État aux *Retornados*, avait pour objectif, par le biais de la construction de maisons préfabriquées, de « dépasser les solutions trouvées dans l'urgence » et mettre en place des mesures concrètes permettant de libérer les établissements hôteliers <sup>1115</sup>. Selon le secrétaire d'État aux *Retornados*, Amândio de Azevedo, cité dans l'édition du 2 avril 1976 du *DL*, il s'agissait également de trouver au problème de l'hébergement de la population rapatriée des « solutions [...] plus justes que celles [...] qui existent actuellement »<sup>1116</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1112</sup> BNP, *JOR*, 21/02/1976, pp.12-13.

BNP, J. 2511 M., *DG*, II Série de 11.3.76, Despacho dos Ministérios da Habitação, Urbanismo e Construção e dos Assuntos Sociais de 3.3 de 1976, p.1612.

<sup>&</sup>lt;sup>1115</sup> *Ibidem*. Suite à la création du Commissariat aux Personnes Déplacées en septembre 1976, une ordonnance du 31 janvier 1977 modifia la composition de cette Commission afin que le CPD y soit représenté. BNP, J. 2511 M., *DR*, II Série de 18.2.77, Despacho da Presidência do Conselho de Ministros e Ministério dos Assuntos Sociais e da Habitação e Construção, de 31.01.77, p.1156.

<sup>&</sup>lt;sup>1116</sup> *DL*, 02/04/1976, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27495#!7, consulté le 24/07/2018.

Figure 18 - Maisons préfabriquées à destination de la population rapatriée, lieu inconnu, non datée.



Source: AHCVP, avec l'aimable autorisation de la CVP.

Ce programme de logement à destination de la population rapatriée, présenté comme « extraordinaire », fut, par une résolution du Conseil des ministres de décembre 1976, ouvert à l'ensemble de la population résidente portugaise afin de « répondre à des besoins urgents de l'ensemble de la population », prévoyant la construction d'un total de 11 700 logements 1117. Ainsi, 6 950 maisons préfabriquées seraient réservées aux *retornados* et 4 750 à la population portugaise dans son ensemble 1118, représentant, selon le ministère du Logement, de l'Urbanisme et de la Construction, une dépense totale de 4 680 000 *contos* (soit 2 574 000 euros) 1119. Ce dernier explique la décision d'ouvrir le programme CAR à l'ensemble de la population portugaise par le fait que :

« Ces quartiers [de maisons préfabriquées] courraient le risque de devenir des zones de ségrégation de la population, [le programme] fut reformulé afin de créer des zones d'habitation destinées aux personnes mal-logées, incluant, par conséquent, non seulement des réfugiés mais également des populations locales mal-logées » 1120.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1117</sup> DR, n°303/1976, 1° Suplemento, Série I de 1976-12-31, Resolução do Conselho de Ministros, p.2900-(7). Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/391118, consulté le 17/07/2018. Selon un article du DL publié le 23 avril 1976, le secrétaire d'État aux Retornados, Amândio Azevedo, déclara que l'objectif était de construire 16 000 logements. DL. 23/04/1976, Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.179.27512#!18, consulté le 24/07/2018. Supplément au Numéro 121 du 28 juin 1977, p.4160-(43). Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/121S6/1977-06-28, consulté le 06/07/2016. DAR, Supplément au Numéro 84 du 11 mars 1977, p.5. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/084S/1977-03-10/, consulté le 02/09/2016.  $^{1120}$  Ibidem.

Pour mettre en place ce programme, le gouvernement portugais put compter sur l'aide de plusieurs États, notamment des membres de l'OCDE, dont une délégation fit le déplacement au Portugal en avril 1976 afin de « s'informer de la gravité et de l'ampleur des problèmes de logement [du Portugal], en particulier en ce qui concerne les *retornados* »<sup>1121</sup>. Dans son édition du 22 avril 1976, le *DL* nous apprend à ce titre que le gouvernement portugais avait déjà reçu une livraison de 500 maisons préfabriquées, émanant d'une église norvégienne, ajoutant que les Pays-Bas, la Norvège et les États-Unis s'étaient engagés à en faire autant <sup>1122</sup>. Quelques mois plus tard, en octobre de la même année, le quotidien lisboète annonça que le gouvernement portugais venait de recevoir un don de trente millions de francs belges pour l'acquisition de nouvelles maisons préfabriquées <sup>1123</sup>. En ce qui concerne le fonctionnement de ce programme d'attribution de maisons préfabriquées, ce dernier fut pensé afin d'être développé sur l'ensemble du territoire portugais. Ainsi, les municipalités étaient chargées de préparer les terrains où devaient être construits les nouveaux logements <sup>1124</sup>, et d'organiser les appels à candidatures <sup>1125</sup>.

En mai 1978, le Conseil des ministres décida l'intégration de la CAR au sein du Fond de Soutien au Logement (*Fundo de Fomento de Habitação*, FFH), entité créée par le gouvernement portugais afin de traiter des questions liées au logement la s'agissait, tout en reconnaissant la pertinence de ce programme, de procéder à l'harmonisation de l'ensemble des programmes liés au logement mis en place par l'État portugais à destination de la population portugaise dans son ensemble 1127.

 <sup>1121</sup> DL, 23/04/1976, p.18. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.179.27512#!18,
 consulté le 24/07/2018.
 1122 Les Pays-Bas allaient faire parvenir au gouvernement portugais 250 maisons préfabriquées et la Norvège 300.

Les Pays-Bas allaient faire parvenir au gouvernement portugais 250 maisons préfabriquées et la Norvège 300. DL, 22/04/1976, p.17. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27511#!17, consulté le 24/07/2018.

consulté le 24/07/2018.

1123 DL, 26/10/1976, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27675#!7, consulté 27/07/2018.

AHU, Rapport d'activités du CDP, pp.95-96. Dans son édition du 11 décembre 1976, le *DL* rapporte un conflit entre la municipalité d'une localité de la région de Porto, Vila da Maia, et des membres du CDS et du PSD de cette même localité, quant au choix de la municipalité d'utiliser un terrain pour l'installation de vingt-et-une maisons préfabriquées, dont seize étaient destinées à des *retornados*. *DL*, 11/12/1976, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27712#!6, consulté le 27/07/2018.

<sup>1125</sup> DAR, 6° Supplément au Numéro 121 du 28 juin 1977, p.4160-(43). Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/121S6/1977-06-28, consulté le 06/07/2016.

<sup>1126</sup> DR, nº137/1978, Série I de 1978-06-17, Resolução n.º 99/78, p.1068. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/295266, consulté le 29/01/2018. Le texte soulignait « l'intérêt et l'adéquation [du programme] avec la résolution des problèmes » de logement de la population rapatriée.

La Commission pour le Logement de Réfugiés fut définitivement supprimée en mai 1979, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du Ministre de l'Intérieur et du Ministre du Logement et des Travaux Publics du 24 mai 1979. BNP, J. 2511 M, D.R. II Série, de 28.6.79, Despacho dos Ministros da Administração Interna e da Habitação e Obras Públicas, de 24.5.79, p.3901.

#### 2. Le bilan du programme CAR

Selon le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées il était prévu qu'au cours de l'année 1977, 7 000 logements destinés aux retornados soient construits, correspondant à une dépense de 2,5 millions de contos (13 750 000 euros). Ce dernier fut amené à reconnaître le retard pris par le programme dans un courrier adressé au ministre des Finances en novembre 1977 : « Pour diverses raisons, extérieures au Commissariat (manque de terrains, manque de matériaux etc.) le programme a pris du retard. Il est toutefois prévu qu'il soit possible d'attribuer [...], d'ici la fin de l'année 1977, 6 000 logements » <sup>1128</sup>. Dans son rapport d'activités, le CPD fit figurer d'autres éléments dans la liste des difficultés rencontrées par le programme, comme le manque d'infrastructures, en ce qui concerne l'eau, l'électricité et le tout-à-l'égout, des terrains désignés par les municipalités pour recevoir les maisons préfabriquées <sup>1129</sup>. Sur le plan financier, le programme connut également de grandes difficultés. Une note, non datée, émanant du ministère des Finances et du Plan estimait que le programme se trouvait « au bord du gouffre financier ». En cause, le manque de moyens financiers mis à disposition afin de payer les différentes entreprises associées au projet de construction de ces nouveaux logements, le document faisant état de 500 000 contos disponibles alors que le coût dépassait, en octobre 1978, 1,2 millions de *contos*<sup>1130</sup>.

Les différentes difficultés rencontrées par le programme CAR pesèrent lourdement sur ses résultats. En juin 1979 seules 818 maisons préfabriquées avaient effectivement été livrées à des *retornados*, soit 11,6% des objectifs prévus pour l'année 1977<sup>1131</sup>. Plus d'un quart de ces maisons (26,28%) étaient localisées dans la région de Lisbonne, 19,19% dans celle de Setúbal, et 14,42% dans la région de Santarém<sup>1132</sup>. Si nous ne disposons pas d'informations concernant les régions de Braga et des archipels des Açores et de Madère, dans les régions de Bragança et de Porto, en juin 1979, aucune maison préfabriquée n'avait encore été installée<sup>1133</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1128</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées envoyé le 21/11/1977 au Ministre des Finances.

<sup>1129</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, pp.95-97.

ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Note du Ministère des Finances et du Plan, Cabinet du Secrétariat d'État au Trésor, non datée.

Trésor, non datée.

1131 En juin 1979, 673 maisons préfabriquées avaient été attribuées à des non-*retornados*, soit 14,1% des objectifs prévus pour 1977. AHU, Rapport d'activités du CPD, p.115.

<sup>&</sup>lt;sup>1132</sup> *Ibid.*, p.107, p.110, p.111.

<sup>&</sup>lt;sup>1133</sup> *Ibid.*, p.101, p.109.

Tableau 5 - Bilan du programme CAR en juin 1979.

|                  | Foyers<br>attribués | Foyers en construction | Total |
|------------------|---------------------|------------------------|-------|
| Aveiro           | 48                  | 176                    | 224   |
| Beja             | -                   | 190                    | 190   |
| Braga            | NR                  | NR                     | NR    |
| Bragança         | 8                   | 119                    | 127   |
| Castelo Branco   | ı                   | 85                     | 85    |
| Coimbra          | 60                  | 75                     | 135   |
| Évora            | 13                  | 106                    | 119   |
| Faro             | 28                  | 209                    | 237   |
| Guarda           | 9                   | 82                     | 91    |
| Leiria           | 22                  | 263                    | 285   |
| Lisbonne         | 215                 | 656                    | 871   |
| Portalegre       | 42                  | 112                    | 154   |
| Porto            | -                   | 25                     | 25    |
| Santarém         | 118                 | 182                    | 300   |
| Setúbal          | 157                 | 160                    | 317   |
| Viana do Castelo | 14                  | 224                    | 238   |
| Vila Real        | 78                  | 59                     | 137   |
| Viseu            | 6                   | 162                    | 168   |
| Açores           | NR                  | -                      | -     |
| Madère           | NR                  | -                      | -     |
| TOTAL            | 818                 | 2 885                  | 3 703 |

Source: AHU, Rapport d'activités du CPD, pp.98-115.

Cependant, si en juin 1979 peu de logements avaient été attribués, le nombre de maisons préfabriquées en construction était toutefois, à cette date, de 2 885 pour les retornados, et de 2 104 pour le reste de la population 1134. Une fois encore, la région de Lisbonne était la plus concernée, suivie de Leiria et de la région de Viana do Castelo, alors que les régions de Porto, de Vila Real et de Coimbra étaient les régions où le moins de logements étaient en cours de construction 1135. Dans son rapport d'activités, le CPD souligne que dans les régions les moins développées du pays, l'offre était supérieure à la demande, et inversement dans les zones les plus développées 1136.

256

<sup>&</sup>lt;sup>1134</sup> *Ibid.*, p.115.

Dans la région de Lisbonne se trouvaient en construction 656 maisons préfabriquées, 263 dans celle de Leiria et 224 dans la région de Viana do Castelo. Dans la région de Porto 25 maisons préfabriquées étaient en cours de construction, 59 dans la région de Vila Real et 75 dans celle de Coimbra. Ibid., p.107, p.106, p.112, p.109, p.113, p.102. <sup>1136</sup> *Ibid.*, p.97.

Si le CPD admit que le programme CAR fut critiqué<sup>1137</sup>, notamment dû au fait qu'il s'agissait de maisons préfabriquées, ce dernier conclut qu'il s'agit d'un programme de grande envergure et d'une grande importance face à la pénurie de logement que connaissait alors le Portugal<sup>1138</sup>. Cependant, et ce malgré les maisons préfabriquées qui en juin 1979 se trouvaient en constructions, ce programme n'atteignit qu'à hauteur de 52,9% son objectif, par la construction de 7 000 logements.

#### 3. Le programme de caravanes

En parallèle du programme CAR, le 1<sup>er</sup>GC, qui entra en fonction en juillet 1976, mit en place un programme d'attribution de caravanes à destination de la population rapatriée. Ainsi, le gouvernement portugais investit dans 250 caravanes, de deux types différents. Elles furent regroupées dans un premier temps dans un camping à Melides, situé à 140 kilomètres au sud de Lisbonne, dans la région de Setúbal<sup>1139</sup>. Puis l'État portugais décida de les distribuer sur l'ensemble du territoire.

Afin de pouvoir bénéficier d'une caravane, les *retornados* candidats devaient répondre à certains critères, notamment avoir un emploi dans la zone où le candidat souhaitait installer la caravane ou encore posséder un terrain où l'installer. La sélection était du ressort du CPD. Les candidats prioritaires étant les suivants : les membres de coopératives ou associations fondées par des *retornados* se trouvant en difficultés à cause du manque de logement dans la zone de l'installation de leur activité économique, les *retornados* se trouvant dans l'impossibilité d'accepter un travail faute de logement et les rapatriés logés aux frais de l'État ou en situation d'extrême précarité 1140. Les familles étaient toujours considérées comme prioritaires. En ce qui concerne le paiement de ces caravanes, le prix étant de 180 *contos* pour le premier type, et de 198 *contos* pour le second, différentes modalités de paiement furent proposées. Ainsi, les *retornados* pouvaient payer leur caravane en une seule fois, sur deux ans ou sur quatre ans 1141.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1137</sup> Un lecteur du *JOR* estime, quant à lui, que ces « maisons préfabriquées, bien que modestes, c'est la moindre des choses [...] auxquelles nous avons, de manière juste, le droit ». BNP, *JOR*, 20/03/1976, pp.20-21.

<sup>1138</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.97.
1139 DR, n°274/1977, Série I de 1977-11-26, Decreto n°156/77, pp.2832-2833. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/281170, consulté le 29/01/2018. AHU, Rapport d'activités du CPD, p.90, p.92.
1140 AHU, Rapport d'activités du CPD, p.91.

<sup>&</sup>lt;sup>1141</sup> *Ibid.*, p.92.

En juin 1979, selon le rapport d'activités du CPD, 231 caravanes avaient été attribuées sur l'ensemble du territoire portugais, les 19 restantes étant inutilisables<sup>1142</sup>. Ce fut la région de Setúbal qui eut le plus recours aux caravanes, avec 62 caravanes, suivie par celle de Lisbonne, avec 31 caravanes. En troisième position se trouvait la région de Faro avec 21 caravanes. Les régions de Guarda, de Viseu, de Vila Real et de Castelo Branco furent les zones qui les moins concernées par ce programme<sup>1143</sup>.

En mettant en place un programme d'accès à des logements préfabriqués et à des caravanes, l'État tentait de résoudre de manière durable la question liée au logement des *retornados*. Cependant, il est possible de conclure que les résultats furent bien en-deçà de l'ampleur des besoins de logement de la population rapatriée, le programme CAR et le programme de caravanes n'ayant bénéficié au total qu'à 3 934 familles de *retornados*.

#### III. Programme de crédit pour l'accession à la propriété.

Le 25 mars 1977, le député CDS de Lisbonne, Nuno Abecasis, fit part au Parlement d'une proposition de *retornados* qu'il avait rencontré en Algarve. Ces derniers suggéraient qu'on leur donne les moyens financiers afin de construire leur propre logement, et ainsi permettre de libérer les centres d'hébergement collectifs dans lesquels ils se trouvaient logés, tout en participant ainsi à la résolution de la crise du logement connue par le Portugal<sup>1144</sup>. Cette idée fut mise en œuvre en parallèle de l'hébergement hôtelier et du programme CAR. Pour cela l'État portugais mit en place un programme de crédit afin d'encourager l'achat ou la construction de biens immobiliers. Ce programme était ouvert à l'ensemble de la population portugaise, et les *retornados* purent bénéficier.

AHU, Rapport d'activités du CPD, p.93. Pour l'année 1976, ce programme représenta une dépense pour l'État portugais de 545454,50 *escudos*. *DR*, n°274/1977, Série I de 1977-11-26, Decreto n°156/77, pp.2832-2833. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/281170, consulté le 29/01/2018.

Les régions de Viseu et de Guarda ne reçurent aucune caravane. Celles de Castelo Branco et de Vila Real en reçurent chacune une. AHU, Rapport d'activités du CPD, p.93.

Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977, p.3104. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.

#### 1. La création et le fonctionnement du programme

En février 1976, le gouvernement portugais mit en place un programme de crédit à destination de l'ensemble de la population résidente, visant à favoriser l'accès à la propriété<sup>1145</sup>. Ce programme, redéfini par un Décret-loi en décembre 1977, avait pour but de stimuler la demande d'achat et de construction de biens immobiliers de la part des foyers aux plus faibles revenus<sup>1146</sup>. En collaboration avec le système bancaire portugais, ce programme octroyait des prêts à des taux bonifiés, définis selon les revenus des emprunteurs, ainsi que le prix du mètre carré des logements achetés ou construits (art.3)<sup>1147</sup>. Afin de pouvoir bénéficier de ce système de financement, les revenus annuels du foyer *per capita* ne devaient pas dépasser les 120 *contos*, le montant maximum de l'emprunt était de 1 200 *contos* et le prix du bien à acheter ou à construire ne devait pas excéder 1 500 *contos*<sup>1148</sup>.

Conscient que les candidats devaient fournir un apport personnel afin d'être éligibles au programme, et que la grande majorité des *retornados* n'était pas en mesure de le faire, le CPD décida de financer une partie de cet apport afin de permettre à la population rapatriée d'accéder à ce programme <sup>1149</sup>. En juin 1977, le CPD estimait que ce programme était « en phase d'étude bien avancée » <sup>1150</sup>. Dans sa démarche, le Commissariat s'associa à trois institutions bancaires, la Caixa Geral de Depósitos, le Crédito Predial Português et la banque Montepio Geral, auxquelles revenait notamment l'étude des demandes de prêts <sup>1151</sup>. Le CPD s'appuya également sur le réseau régional et local de ses délégations, pour que soient rendus plus faciles l'étude et le suivi des demandes de prêts sur l'ensemble du territoire national <sup>1152</sup>. Nous pouvons souligner qu'avant que ne soit revu en décembre 1977 le fonctionnement de ce programme de crédit, des demandes de prêts de *retornados* avaient déjà été acceptées par le système bancaire et le CPD.

\_

<sup>1152</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.86.

<sup>&</sup>lt;sup>1145</sup> *DG*, n°67/1976, 2° Suplemento, Série I de 1976-03-19, Resolução do Conselho de Ministros, pp. 566-(3)-566-(4). Disponible sur https://dre.pt/web/guest/pesquisa/-/search/289445/details/normal?q=67%2F1976, consulté le 17/07/2018.

loi, estimaient que ce programme avait suscité « un grand intérêt de la part de la population », ce qui avait eu des retombées positives sur le secteur de la construction. *DR*, n°287/1977, Série I de 1977-12-14, Decreto-Lei n°515/77, pp.2927-2929. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/279497, consulté le 29/01/2018.

L'article 2 stipule que les individus déjà propriétaires ne pouvaient pas être éligibles. *Ibidem*.

1148 DR, n°287/1977, Série I de 1977-12-14, Portaria n°752/77, pp. 2929-2929. Disponible sur https://dre.pt/web/guest/pesquisa/-/search/279596/details/normal?q=752%2F77, consulté le 14/07/2018.

1149 AHU, Rapport d'activités du CPD, p.82.

<sup>1150</sup> DAR, 6° Supplément au Numéro 121 du 28 juin 1977, p.4160-(43). Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/121S6/1977-06-28, consulté le 06/07/2016.

AHU, Rapport d'activités du CPD, p.83. Le contrat signé entre la CGD et le CPD (non daté) est conservé aux archives du Ministère des Finances. ACMF SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral.

Cependant, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, António Gonçalves Ribeiro, se plaignit, dans un courrier adressé le 21 novembre 1977 au ministre des Finances, que ces prêts n'aient pu aboutir, faute de moyens financiers mis à disposition du CPD à cet effet<sup>1153</sup>. Les taux d'intérêt et les modalités de remboursement du capital établis par le CPD dépendaient des revenus des emprunteurs *retornados*. Ainsi, pour les individus dont les revenus annuels *per capita* étaient inférieurs à 40 *contos*, le taux d'intérêt était de 0% et la période d'amortissement était de dix ans. Au-delà de 40 *contos*, cette période était de huit ans, les taux d'intérêts variant, quant à eux, de 2 à 5%<sup>1154</sup>.

#### 2. Le bilan du programme de crédit pour l'accession à la propriété

Au 31 décembre 1978, le nombre de prêts octroyés à des *retornados* pour accéder à la propriété était de 457. Au 18 juin 1979, un total de 749 prêts avait été octroyé, soit 40,8% des demandes déposées (1 832), pour un total de 671 517 *contos*, dont 137 796 *contos* émanant du CPD, correspondant à une participation à l'apport personnel des *retornados*. L'écrasante majorité des projets, près de 90%, concerna l'achat d'appartements, 8% l'achat de maisons et 2% la construction de logements<sup>1155</sup>. Cependant, selon les données présentées en 1987 dans l'étude dirigée par le sociologue Rui Pena Pires, 906 prêts furent au total octroyés, pour une valeur de 827 752 *contos* (4 552 636 euros), dont 170 691 *contos* (938 800 euros) financés par le CPD<sup>1156</sup>. Selon les auteurs, les moyens du CPD pour ce programme émanèrent notamment d'un don du gouvernement suédois d'une valeur de 63 227 *contos*, et d'un emprunt contracté auprès du Fond de Rétablissement du Conseil de l'Europe<sup>1157</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1153</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Alto-Comissário para os Desalojados envoyé le 21/11/1977 au Ministro das Finanças.

<sup>&</sup>lt;sup>1154</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.83.

<sup>1155</sup> *Ibid.*, p.87 et p.89.

PIRES, Rui Pena, MARANHÃO, M. José, QUINTELA, João P., MONIZ, Fernando, PISCO, Manuel, *Os Retornados, um estudo sociográfico*, Lisboa : Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, 1987, p.173.

<sup>1157</sup> *Ibidem*. Ce prêt, qui avait pour objectif de participer au financement des actions mises en place par l'État portugais à destination de la population rapatriée, fut autorisé par l'Assemblée Nationale portugaise le 24 novembre 1976. Session parlementaire du 24/11/1976, *DAR*, Suplemento ao Número 46, 27 novembre 1976, p.1480 – (1). Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/046S1/1976-11-27/1, consulté le 14/07/2016.

Tableau 6 - Bilan du programme de crédit pour l'accès à la propriété au 18 juin 1979.

|                  | Projets<br>financés | Montants des<br>prêts en <i>contos</i> | Part du<br>CPD |  |
|------------------|---------------------|----------------------------------------|----------------|--|
| Aveiro           | 12                  | 11 256                                 | 2 844          |  |
| Beja             | 2                   | 1 612                                  | 302            |  |
| Braga            | 23                  | 23 115                                 | 5 405          |  |
| Bragança         | -                   | -                                      | -              |  |
| Castelo Branco   | 3                   | 1 791                                  | 402            |  |
| Coimbra          | 20                  | 18 480                                 | 4 740          |  |
| Évora            | 1                   | 460                                    | 40             |  |
| Faro             | 25                  | 18 975                                 | 4 575          |  |
| Guarda           | 1                   | 960                                    | 200            |  |
| Leiria           | 4                   | 3 472                                  | 848            |  |
| Lisbonne         | 389                 | 348 544                                | 75 466         |  |
| Portalegre       | 1                   | 1 230                                  | 195            |  |
| Porto            | 30                  | 28 140                                 | 5 820          |  |
| Santarém         | 22                  | 19 888                                 | 4 400          |  |
| Setúbal          | 184                 | 166 704                                | 27 968         |  |
| Viana do Castelo | 10                  | 9 620                                  | 1 430          |  |
| Vila Real        | 3                   | 2 262                                  | 519            |  |
| Viseu            | 8                   | 5 928                                  | 1 112          |  |
| Açores           | 1                   | 780                                    | 150            |  |
| Madère           | 10                  | 8 300                                  | 1 380          |  |
| TOTAL            | 749                 | 671 517                                | 137 796        |  |

Source: AHU, Rapport d'activités du CPD, p.88.

En termes de répartition géographique, selon le rapport d'activités du CPD, 80,5% des projets financés au 18 juin 1979, le furent dans trois régions portugaises. Il s'agit des trois régions les plus concernées par l'arrivée et l'installation, en termes absolus, de la population rapatriée, les régions de Lisbonne, Setúbal et Porto, où furent octroyés respectivement 389 (sur 895 demandes), 184 (sur 373 demandes) et 30 prêts (sur 122 demandes) pour l'achat ou la construction de biens immobiliers. Les régions les moins concernées par le programme furent celles de Guarda, les Açores, Portalegre, Évora, où fut acceptée dans chacune d'entre elles une seule demande de prêts, et celle de Bragança, où aucune des douze demandes présentées n'aboutit.

Ce programme mis en place par l'État portugais afin de participer à la résolution du problème du logement de la population rapatriée fut le moins significatif, en termes de personnes bénéficiaires. Cependant, il n'en reste pas moins un programme pensé sur le long terme, visant l'intégration définitive d'une part de la population rapatriée en lui permettant de devenir propriétaire, facilitant ainsi son intégration sociale et économique.

Selon le rapport d'activité de l'IARN, de l'ensemble des problèmes liés à l'arrivée et l'installation des retornados auxquels l'État portugais fut confronté, celui du logement de la population rapatriée fut le plus grave :

« L'inexistence de lieux d'hébergement, face à un afflux qui, entre les mois d'août et septembre 1975, atteignit une moyenne de 6 000 personnes par jour, et le manque de réponse, que ce soit de la part du Gouvernement, des institutions et des organismes publics et privés, créa des situations très graves et rendit énormément difficile l'aide que l'IARN se proposait d'apporter. »<sup>1158</sup>.

L'Institut admit également que « dès le départ une erreur fondamentale a été commise : croire qu'une famille et une maison attendraient à son arrivée chaque retornado » 1159. L'État portugais et l'IARN se trouvèrent donc très rapidement dépassés face à l'envergure de la demande d'hébergement et durent trouver des solutions, dans un premier temps, temporaires, à destination des retornados. Dans le cas de l'hébergement hôtelier, cette politique, qui, entre 1976 et 1978, concerna une moyenne annuelle de 40 783 individus, dans un contexte de forte crise du logement, créa de la part de certains Portugais un ressentiment envers les retornados, présentés comme étant privilégiés par l'État au détriment du reste de la population portugaise. Selon le sociologue Nuno Dias, la décision d'utiliser des unités hôtelières, parfois de luxe, afin d'héberger les anciens colons portugais fut « un élément qui rendit leur présence plus visible et controversée » 1160. Face à l'impossibilité financière et logistique de continuer à héberger de manière temporaire les retornados dans les hôtels et les centres d'hébergement, l'État portugais repensa, avec les programmes CAR et de crédit pour l'accès à la propriété, sa politique de logement de la population rapatriée dans le cadre d'une politique globale, sur le long terme, à destination de l'ensemble de la population portugaise.

Cependant, malgré les différents programmes mis en œuvre par l'État portugais, en partenariat avec le secteur privé, les organisations humanitaires et le secteur bancaire, une partie des retornados n'y eut pas accès et vécut dans des conditions de logement très précaires. Ce fut

AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.31.AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.32.

<sup>1160</sup> DIAS, Nuno, "'A mão esquerda' do estado pós-colonial: o papel do IARN nas dinâmicas de incorporação das populações retornadas", in PERALTA, Elsa, GOIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), Retornar. Traços de Memória do Fim do Império, Lisboa: Edições 70, 2017, pp.121-140, p.130.

notamment le cas d'un *retornado* d'Angola qui, en juin 1976, se plaint de vivre avec sa femme et leurs trois enfants dans un grenier prêté à Mirandela, dans la région de Bragança, faute de pouvoir louer un logement<sup>1161</sup>. Nous pouvons également souligner que lorsque l'IARN cessa d'exister, en mai 1981, la question du logement de la population rapatriée ne se trouvait pas totalement réglée puisque des *retornados* se trouvaient encore hébergés aux frais de l'État portugais dans des centres d'hébergement collectifs et des centres d'hébergement temporaires en avril 1981<sup>1162</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1161</sup> BNP, JOR, 29/06/1976, p.20.

Nous ne disposons malheureusement pas d'indications quant au nombre de personnes concernées. *DR*, n°98/1981, Série I de 1981-04-29, p.1009, Decreto-Lei n°94/81. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/394803, consulté le 15/02/2018.



#### **CHAPITRE VIII**

## LA QUESTION DE LA (RÉ)INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION RAPATRIÉE

Au lendemain de la révolution des Œillets, alors que le Portugal devait notamment se reconstruire sur le plan politique, les différents gouvernements qui se succédèrent au cours du processus de démocratisation durent également composer avec une sévère crise économique. Si durant *l'Estado Novo* le pays se caractérisait par une très forte émigration, notamment vers la France, le choc pétrolier de 1973 et la crise économique qui s'en suivit en Europe eurent pour conséquence une forte diminution de l'émigration portugaise<sup>1163</sup>. Ainsi, le potentiel de main d'œuvre disponible, jusqu'alors en baisse, augmenta brusquement à partir de 1974. L'arrivée des retornados, le retour d'Afrique des militaires démobilisés à la fin des guerres coloniales ainsi que l'entrée d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail vinrent également augmenter de manière significative la population active portugaise<sup>1164</sup>. Ainsi, alors que le taux de chômage s'élevait à 1,7% en 1974, ce dernier ne cessa d'augmenter au cours des années qui suivirent, atteignant 7,9% en 1978 et en 1979<sup>1165</sup>. Selon le ministre des Finances du 1<sup>er</sup> Gouvernement Constitutionnel (1<sup>er</sup>GC), Henrique Medina Carreira, au premier semestre 1976, le déficit de la balance commerciale était de vingt millions de contos, le Portugal consommant plus qu'il ne produisait depuis 1975<sup>1166</sup>. Face à la situation économique fragile du pays et au défi que représentaient l'arrivée et l'installation de la population rapatriée, les différents organismes étatiques, créés afin de traiter les problématiques liées aux retornados, mirent en place un ensemble d'actions visant à procéder à leur intégration économique et sociale.

Ce chapitre a pour objectif de présenter deux politiques d'envergure lancées par l'État portugais afin de procéder à l'intégration économique de la population rapatriée des anciennes

<sup>11</sup> 

<sup>1163</sup> Selon les données publiées par António Barreto et Clara Valadas Preto en 1996, entre 1960 et 1964, la moyenne annuelle était de 49 198 départs. Ce nombre augmenta très fortement au cours des années qui suivirent, atteignant une moyenne annuelle de 122 755 départs pour la période comprise en 1965 et 1969 et de 123 946 pour la période allant de 1970 à 1974. BARRETO, António, PRETO, Clara Valadas, "Indicadores de Evolução Social", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1995*, Lisboa : Instituto das Ciências Sociais da Universidade de Lisboa, 1996, pp.61-155, p.72.

LOPES, José da Silva, "A Economia Portuguesa Desde 1960", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1995*, Lisboa : Instituto das Ciências Sociais da Universidade de Lisboa, 1996, pp.233-364, p.309.

p.309. 1165 En 1975 le taux de chômage était de 4,4%, 6,2% en 1976 et 7,3% en 1977. BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1999, Volume II, Indicadores sociais em Portugal e na União Europeia*, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2000, p.627.

Session parlementaire du 11/08/1976, *DAR*, 12/08/1976, p.610. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/022/1976-08-11, consulté le 14/07/2016.

colonies portugaises d'Afrique : le programme CIFRE, programme de crédit pour la création d'entreprises, et le Cadre Général des Attachés (CGA) destiné aux fonctionnaires portugais de l'ancienne administration coloniale. La dernière partie de ce chapitre analysera l'impact de l'installation des *retornados* sur l'économie nationale portugaise.

## I. Création de la Commission Interministérielle de Financement pour les Retornados (CIFRE).

#### 1. La création et la philosophie du programme CIFRE

Une ordonnance du ministère des Finances et des Affaires Sociales datant du 9 juin 1976 créa, au sein du secrétariat d'État aux *Retornados*, la Commission Interministérielle de Financement pour les *Retornados* (*Comissão Interministerial de Financiamento a Retornados*, CIFRE). Considérant qu'il y avait une « nécessité urgente » à mettre en œuvre un système de financement à destination de la population rapatriée 1167, ce programme avait comme objectif de « simultanément contribuer à l'intégration sociale [des *retornados*] au sein de la communauté nationale, à leur participation au développement économique, ainsi qu'à la solution du problème [de leur] logement » 1168. En termes d'organisation et de missions, ce Décret-loi prévoyait que cette commission interministérielle soit composée d'un représentant du secrétariat d'État aux *Retornados*, d'un représentant du secrétariat d'État au Trésor ainsi que d'un représentant du secrétariat d'État au Budget et à la Planification (art.6). Elle était chargée de définir les normes d'accès aux emprunts, ainsi que « d'assurer l'orientation, la coordination et le contrôle de la gestion des fonds » 1169 destinés au financement du programme.

Un rapport d'activités du CPD, datant de juin 1979, explique que la philosophie de ce programme reposait sur trois points. Le premier était de miser sur la capacité entrepreneuriale dont les *retornados* avaient déjà su faire preuve, ces derniers étant présentés comme les artisans

<sup>&</sup>lt;sup>1167</sup> BNP, J. 2511 M, *DR*, II Série, Despacho dos Ministérios das Finanças e dos Assuntos Sociais de 9.6.76, D.R. II Série de 3.7.76, p.4343. À partir d'octobre 1975, l'IARN avait déjà mis en place un programme de crédit à destination de la population rapatriée. Ces crédits, de faibles montants, devaient permettre aux *retornados* d'effectuer des investissements productifs, et ainsi participer à leur (re)intégration économique, tout en permettant la diminution du nombre de *retornados* recevant les allocations chômage. Initialement d'un montant maximum de 40 *contos*, puis à partir de 1976 de 100 *contos*, ces emprunts représentèrent pour l'IARN une dépense globale de 121 787 *contos*, entre octobre 1975 et octobre 1976, date de l'arrêt de ce programme. AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.30-31.

<sup>&</sup>lt;sup>1168</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1169</sup> *Ibidem*. Article 5.

de la construction de l'Angola et du Mozambique. Le deuxième point était de « croire que la seule alternative viable au problème de l'homme rapatrié était de procéder à son intégration au sein du pays, qui est le sien, dans des conditions dignes, par une seule voie possible – LE TRAVAIL »<sup>1170</sup>. Enfin, le troisième point était, dans un contexte de reconstruction du Portugal, de voir dans la figure du *retornado* « l'homme nouveau du nouveau pays que nous voulons être »<sup>1171</sup>. Le programme CIFRE, avec pour objectif l'intégration économique de la population rapatriée en finançant le lancement de leurs activités économiques était également présenté comme pouvant être un vecteur de « stabilisation de facteurs de perturbation sociale »<sup>1172</sup>.

Un document émanant du cabinet du secrétaire d'État aux *Retornados* daté du 30 juillet 1976 déclarait qu'un nombre « appréciable » de demandes de financement dans le cadre du programme CIFRE était attendu<sup>1173</sup>. Ce document estimait que la population active *retornada* s'élevait à 150 000 individus et déclarait qu'il était prévu que 10% de cette population demande un financement, soit 15 000 demandes, qui atteindraient un montant total de 2 880 000 *contos* (environ 15 840 000 euros)<sup>1174</sup>. L'objectif du programme CIFRE était d'arriver d'ici 1980 à la création de 100 000 emplois, dont la grande majorité pour des *retornados*, par la création de petites et moyennes entreprises<sup>1175</sup>, pour un investissement total de 8,5 millions de *contos* (46 750 000 euros)<sup>1176</sup>. Une note non-officielle du 19 octobre 1976 du cabinet du Haut-commissaire aux Personnes Déplacées exprima la volonté de l'organisme de favoriser la création de coopératives afin de créer également des emplois au sein de la population non-rapatriée <sup>1177</sup>, le nombre d'associés *retornados* au sein d'un projet coopératif ne pouvant toutefois être inférieur aux deux tiers du nombre total d'associés <sup>1178</sup>. Enfin, afin de maximiser l'impact de la création d'entreprises par la population rapatriée sur l'économie portugaise, les projets à financer en

<sup>&</sup>lt;sup>1170</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.12.

<sup>&</sup>lt;sup>1171</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>&</sup>lt;sup>1172</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>1173</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Document du Ministério dos Assuntos Sociais - Gabinete do Secretário de Estado dos Retornados daté du 30/07/1976.

 $<sup>^{1174}</sup>$  Ididem.

<sup>1175</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.12 et 14.

<sup>&</sup>lt;sup>1176</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Alto-Comissario para os Desalojados au Ministro das Finanças daté du 21/11/1977.

<sup>&</sup>lt;sup>1177</sup>ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa du Comissariado para os Desalojados-Gabinete do Alto-Comissário du 19/10/1976.

<sup>&</sup>lt;sup>1178</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa da Presidência do Conselho de Ministros – Comissariado para os Desalojados du 10/12/1976.

priorité devaient être ceux qui répondaient aux grandes lignes définies pour le développement économique national<sup>1179</sup>. Parmi ces domaines se trouvaient l'agriculture, l'élevage intensif, les industries agro-alimentaires, les industries mécaniques et métallurgiques, ainsi que les activités liées au tourisme<sup>1180</sup>. Pour les activités liées au commerce, ces dernières ne pourraient être financées qu'« uniquement dans des régions où il existe un manque reconnu de structures commerciales »<sup>1181</sup>. Cependant, une ordonnance du ministère des Finances et de la Planification et du ministère de l'Intérieur datant de janvier 1979 ajouta des restrictions aux activités à financer par le programme. Dorénavant, les projets liés à la restauration, au monde de la nuit, au prêt-à-porter ou encore à la beauté ne seraient plus financés<sup>1182</sup>.

Avant-même la mise en route effective du projet, le secrétariat d'État aux Retornados comptait sur ce programme de crédit à destination de la population rapatriée pour résoudre une grande partie, si ce n'est l'ensemble, des problématiques liées à l'arrivée de cette population. Cette idée fut exprimée, en mai 1976, dans un document émanant de ce secrétariat d'État : « À mesure que les problèmes complexes d'aujourd'hui seront résolus, la nécessité de soutien à l'intégration sociale des retornados sera de moins en moins forte, [surtout] lorsque le programme créé aujourd'hui touchera à sa fin »<sup>1183</sup>. Lors d'un déplacement à Porto en février 1977, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées prévoyait quant à lui que « l'année 1977 soit une année de grande et bénéfique intervention de l'homme déplacé dans la reconstruction du pays »1184.

#### 2. Le fonctionnement du programme CIFRE

Le programme de crédit CIFRE fut pensé par l'État comme ne pouvant fonctionner qu'en étroite collaboration avec l'ensemble du secteur bancaire portugais. Ce dernier devait participer à hauteur de 40% du montant des prêts alloués aux retornados, les 60% restants

<sup>1182</sup> BNP, J. 2511 M., *DR*, II Série, 12.01.1979, pp.220-221.

268

<sup>1179</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976.

<sup>1180</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa de la Presidência do Conselho de Ministros, Comissariado para os Desalojados du 22/11/1976. <sup>1181</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1183</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976.

<sup>1184</sup> DL, 18/02/1977, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27768#!20, consulté le 23/07/2018.

devant être assurés par la Commission CIFRE, ce qui correspondait à l'apport personnel de ces derniers<sup>1185</sup>. Le réseau bancaire national était vu comme étant « un instrument important de pénétration [du programme] sur l'ensemble du territoire », en permettant aux retornados emprunteurs de pouvoir plus facilement se rendre dans les locaux des institutions bancaires<sup>1186</sup>. Les banques étaient également présentées comme étant « d'excellents instruments » administratifs, garants d'une bonne gestion du programme, car chargés de l'étude de faisabilité des projets présentés<sup>1187</sup>. Un document envoyé par la Direction du Crédit CIFRE le 6 mai 1980 au secrétaire d'État aux Finances rappelle qu'en cas d'avis négatif de la banque, le programme n'autorisait pas l'analyse de ce projet par une autre banque 1188.

De plus, en participant à ce programme, le système bancaire permit de financer un plus grand nombre d'activités que si les seuls fonds alloués par l'État aux différents organismes avaient été mobilisés. Tout au long de son existence le programme CIFRE fonctionna en partenariat avec treize banques portugaises différentes<sup>1189</sup>. Toutefois, cette collaboration ne se fit pas sans heurts, dans un rapport d'activités datant du 30 septembre 1983, émanant de la Direction du Crédit CIFRE, cette collaboration fut qualifiée d'« irrégulière », à l'exception de la Banco de Fomento Nacional et de la Caixa Geral de Depósitos<sup>1190</sup>.

Conscient que l'installation de la population rapatriée concernait l'ensemble du territoire national, l'État portugais décida également de s'appuyer sur les différents organismes étatiques au niveau des régions et des districts afin de garantir une plus grande efficacité du programme. L'ordonnance qui créa en juin 1976 le programme CIFRE reconnaissait en effet

<sup>&</sup>lt;sup>1185</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Programa de Crédito do Comissariado para os Desalojados, Situação relativa a 15 de Junho de 1978.

<sup>1186</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976. <sup>1187</sup> *Ibidem*.

<sup>1188</sup> ACMF, SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Courrier envoyé par la Direcção do Crédito CIFRE au Secretário de Estado das Finanças.

<sup>1189</sup> Il s'agit des banques suivantes : Banco da Agricultura, Banco de Angola, Banco Borgers & Irmão, Banco Espírito Santo & Comercial, Banco de Fomento Nacional, Banco Fonseca & Burnay, Banco Micaelense, Banco Nacional Ultramarino, Banco Pinto de Magalhães, Banco Pinto & Sotto Mayor, Banco Português do Atlântico, Banco Totta & Açores et Caixa Geral de Depósitos. ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Programa de Crédito do Comissariado para os Desalojados, Situação relativa a 15 de Junho de

<sup>&</sup>lt;sup>1190</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação nº34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro du 30/09/1983, pp.3-4.

« l'avantage de décentraliser les activités » de la commission (art.4)<sup>1191</sup>. Ainsi, le programme s'appuya sur les différentes Commissions qui avaient vu le jour suite à la création du CPD, dans les districts et municipalités portugais<sup>1192</sup>, et créa des Commissions de crédits locales (Comissões Distritais de Crédito). Ces dernières étaient constituées d'un représentant du secrétariat d'État aux Retornados, d'un représentant du Gouverneur Civil, d'un représentant de la Commission des Personnes Déplacées du district concerné et enfin d'un représentant du secteur bancaire<sup>1193</sup>. Elles avaient comme attributions de pouvoir refuser des demandes de prêts, notamment si les projets ne correspondaient pas aux besoins économiques réels des régions dans lesquelles ils étaient présentés<sup>1194</sup>.

S'appuyant localement et sur le réseau bancaire et sur les différentes Commissions de Crédits, l'étude des demandes de prêts était répartie selon les montants demandés. Ainsi, le rapport d'activités du CPD de juin 1979, indique qu'il revenait aux Commissions municipales de statuer sur les demandes allant jusqu'à 500 contos et aux Commissions régionales (districts et régions) d'étudier les demandes de prêt comprises entre 501 et 5 000 contos. La Commission CIFRE était quant à elle chargée d'étudier les demandes comprises entre 5 001 et 10 000 contos. Enfin, pour les projets impliquant un prêt d'un montant supérieur à 10 000 contos, leur étude était réalisée par le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, en collaboration avec les différents ministères concernés par le programme<sup>1195</sup>. Les rapports d'analyse des demandes de financement de la Commission du district de Lisbonne montrent cependant que cette dernière étudiait également des demandes supérieures à 5 000 contos, comme en témoigne l'analyse d'un projet d'exploitation agricole à Loures s'élevant à un montant de 9 000 contos 1196.

Pour ce qui est du remboursement de ces emprunts, les emprunteurs devaient d'abord rembourser la banque avant de rembourser l'État portugais 1197. Une note non-officielle du 16 août 1977, émanant du CPD indique que pour le remboursement du montant prêté par cet organisme, différentes conditions étaient prévues en fonction des revenus des emprunteurs. Le

<sup>&</sup>lt;sup>1191</sup> BNP, J. 2511 M, DR, II Série, Despacho dos Ministérios das Finanças e dos Assuntos Sociais de 9.6.76, D.R. II Série de 3.7.76, p.4343.

<sup>&</sup>lt;sup>1192</sup> Voir Chapitre VI, II, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1193</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976.

<sup>1194</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.14. 1195 *Ibid.*, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>1196</sup> AHU, Arquivo do Ex-IARN, 325 Análise a pedidos de financiamentos - 1977 - Comissariado para os Desalojados, Comissão Distrital de Lisboa, Informação, Análise n°4 du 10/01/1977.

<sup>&</sup>lt;sup>1197</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação nº34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro du 30/09/1983.

délai de remboursement se situait entre dix et douze ans, et les taux d'intérêt étaient compris entre 0% et 4%<sup>1198</sup>. Toutefois, la documentation conservée aux archives du ministère des Finances nous apprend qu'en cas de vente de l'entreprise financée à des individus non *retornados*, le taux d'intérêts pour le remboursement de la part CIFRE augmentait pour atteindre 6%<sup>1199</sup>. L'État portugais fut en mesure de financer ce programme grâce, notamment, à un don des États-Unis d'un montant total de 1 028 115 219,30 *escudos* (environ 5 654 633 euros), ainsi que par un emprunt contracté auprès du Fonds de Rétablissement du Conseil de l'Europe<sup>1200</sup> et d'un emprunt du secrétariat d'État du Trésor portugais<sup>1201</sup>.

En juin 1979, le programme de crédit CIFRE fut transféré au secrétariat d'État aux Finances, afin de continuer le processus en cours depuis 1977, de transfert des différentes actions du CPD et de l'IARN vers les différentes structures de l'État<sup>1202</sup>. Ainsi, le Décret-loi n°179/79 créa au sein de ce secrétariat d'État, la Direction du Crédit Cifre (*Direcção do Crédito Cifre*), qui fut supprimée en 1985, lorsque ses attributions furent transférées à la Direction Générale du Trésor (Décret-loi n°210/85)<sup>1203</sup>.

#### 3. La bilan du programme CIFRE

En avril 1977, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées déclara que le programme CIFRE était en train de « dépasser toutes les attentes, non seulement en ce qui concerne l'intérêt montré par les personnes déplacées, mais en particulier en ce qui concerne le type d'activités économiques qui sont en train d'être développée » $^{1204}$ . Ces déclarations amenèrent le DL, dans

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1198</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa du Comissariado para os Desalojados du 16.08.1976.

ACMF - Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito CIFRE (Informações da Direcção-Geral do Tesouro para a Secretária de Estado do Tesouro), Informação n°247/86 du 12/03/1986.

<sup>1200</sup> Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédant, ce prêt, qui avait pour objectif de participer au financement des actions mises en place par l'État portugais à destination de la population rapatriée, fut autorisé par l'Assemblée Nationale portugaise le 24 novembre 1976. Session parlementaire du 24/11/1976, *DAR*, Suplemento ao Número 46, 27/11/1976, p.1480 – (1). Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/s2/01/01/046S1/1976-11-27/1, consulté le 14/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1201</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.19.

<sup>&</sup>lt;sup>1202</sup> Voir Chapitre VI, I, 1.

<sup>1203</sup> DR, n°132/1979, Série I de 1979-06-08, Decreto-Lei n°179/79, pp.1289-1290. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/383297, consulté le 29/01/2018. DR, n°145/1985, Série I de 1985-06-27, Decreto-Lei n°210/85, pp.1722-1724. Disponible sur https://dre.pt/web/guest/pesquisa//search/182032/details/normal?q=cifre, consulté le 05/06/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1204</sup> *DL*, 24/11/1977, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06828.178.28000#!6, consulté le 26/09/2018.

son édition du 24 novembre 1977, à titrer : « Le programme d'emprunts crée mille emplois par semaine » 1205.

Figure 19 – « Soutien aux retornados. Le programme d'emprunts crée mille emplois par semaine », le programme CIFRE dans les pages du DL.

# APOIO AOS RETORNADOS Programa de crédito cria mil empregos por semana

Source : DL, 24/11/1977, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06828.178.28000#!6, consulté le 26/09/2018.

Le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées était donc optimiste quant à la probabilité du programme d'atteindre ses objectifs.

Ces objectifs, comme nous l'avons vu, devaient permettre la création de 100 000 emplois 1206. Selon les données publiées en juin 1979 dans le rapport final d'activités du CPD, entre le 27 décembre 1976, date du début des activités du programme CIFRE, et le 11 juin 1979, 7 799 projets avaient été financés, créant ainsi 59 681 emplois 1207. Le montant total de ces projets s'élevait à 13 951 553 *contos* (76 733 541 euros), dont 58% étaient pris en charge par le CPD 1208. Plus de la moitié des emprunts (54,7%) étaient d'un montant inférieur à 500 *contos*, 38,2% d'un montant compris entre 501 et 5 000 *contos*, 5,8% entre 5 001 et 20 000 *contos* et 1,3% étaient des emprunts supérieurs à 20 000 *contos*, ce qui correspond à l'objectif premier du programme CIFRE qui était de permettre la création de petites et moyennes entreprises 1209. En septembre 1983, le nombre de projets financés étaient de 8 351, pour une valeur totale de 18 388 083 *contos* (soit environ 100 millions d'euros actuels), dont 8 009 786 *contos* par le système bancaire. Le programme CIFRE aboutit à la création de 64 577 emplois 1210.

1206 En avril 1977, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées avait annoncé que l'objectif du programme était la création de 25 000 à 30 000 emplois, avant de revoir cet objectif à la hausse le mois suivant, en souhaitant atteindre le nombre de 100 000 emplois, correspondant à la création de 20 000 petites et moyennes entreprises. AHU, Rapport d'activités du CPD, p.12. *DL*, 22/04/1977, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27820#!8, consulté le 23/08/2018. *DL*, 10/05/1977, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27835#!2, consulté le 23/08/2018.

<sup>1205</sup> Thidaw

AHU, Rapport d'activités du CPD, p.52. Le taux de financement des projets présentés fut de 93,67%, 7 799 projets sur 8 326 projets présentés ayant été acceptés.

<sup>&</sup>lt;sup>1208</sup> Le montant dépensé par le CPD fut de 8 163 486 *contos. Ibidem.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1209</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação n°34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro du 30/09/1983, Anexo VI.

<sup>1210</sup> *Ibidem*.

En mai 1977, le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées se vit contraint de revoir à la hausse les moyens financiers du CPD pour le programme CIFRE, compte tenu d'un nombre de demandes de prêts plus élevé qu'initialement prévu. Selon ce dernier, cela indiquait clairement l'adéquation du programme avec les aspirations de la population rapatriée en termes de politiques d'emploi<sup>1211</sup>. Dans un courrier adressé au ministre des Finances, dans lequel il demanda une augmentation des fonds alloués au programme, « unique réponse active pour l'intégration [des *retornados*] mise en œuvre jusqu'à présent », le Haut-commissaire, António Gonçalves Ribeiro avertit que si ces fonds n'étaient pas débloqués, cela risquait d'entraîner « de graves perturbations sociales et des frustrations des attentes des personnes déplacées » <sup>1212</sup>. L'objectif du programme fut atteint à près de 65% sur une période de sept ans.

En termes de répartition géographique, les régions qui eurent le plus recours au programme CIFRE furent celles de Lisbonne, (1 485 projets pour un total 2 967 241 *contos*, 16 319 825 euros, 13 396 emplois créés), de Porto (905 projets financés pour un total de 1 444 484 *contos*, 7 944 662 euros, 7 589 emplois créés) et de Viseu (696 projets pour un total de 1 345 463 *contos*, 7 400 046 euros, ayant créé 4 345 emplois). Quant aux régions les moins concernées par le programme de crédits, il s'agissait de celles de Portalegre (118 projets pour un montant de 293 487 *contos*, 1 614 178 euros, 646 emplois créés), Évora (97 projets pour un total de 269 290 *contos*, 1 481 095 euros, ayant créé 544 emplois) et en dernière position, la région de Beja, avec 77 projets financés pour un montant de 248 804 *contos* (1 368 422 euros), qui aboutirent à la création de 485 emplois<sup>1213</sup>.

 <sup>1211</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier envoyé par le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées le 03/05/1977 au ministre des Finances.
 1212 Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1213</sup> En ce qui concerne la région de Lisbonne, le montant moyen des projets était de 1 998 *contos* par projet, pour Porto, 1 596 *contos*, pour Coimbra 1 746 *contos*. Pour Portalegre, 2 487 *contos*, Évora, 2 776 *contos* et Beja 3 231 *contos*. Le district dont la valeur moyenne de financement était la plus élevée était celui de Santarém (6 064 *contos*). *Op.cit.* PIRES *ET AL*. 1987, p.170.

Tableau 7 - Estimation du nombre de projets en mai 1976 et nombre de projets financés au 11 juin 1979 par le programme CIFRE.

|                  | Estimation<br>du nombre de projets<br>CIFRE en mai 1976 * | Nombre de projets<br>financés au 11/06/1979<br>** |
|------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Lisbonne         | 1 743                                                     | 1 485                                             |
| Porto            | 527                                                       | 905                                               |
| Viseu            | 420                                                       | 696                                               |
| Coimbra          | 1 050                                                     | 687                                               |
| Faro             | 909                                                       | 537                                               |
| Bragança         | 869                                                       | 452                                               |
| Setúbal          | 63                                                        | 436                                               |
| Santarém         | 262                                                       | 404                                               |
| Vila Real        | 1 218                                                     | 369                                               |
| Aveiro           | 1 050                                                     | 369                                               |
| Braga            | 525                                                       | 344                                               |
| Guarda           | 420                                                       | 334                                               |
| Leiria           | 278                                                       | 317                                               |
| Viana do Castelo | 430                                                       | 298                                               |
| Açores et Madère | 46                                                        | 268                                               |
| Castelo Branco   | 525                                                       | 157                                               |
| Portalegre       | 31                                                        | 118                                               |
| Évora            | 63                                                        | 97                                                |
| Beja             | 31                                                        | 77                                                |
| TOTAL            | 10 460                                                    | 8 350                                             |

Sources : \* ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976, \*\* Op.cit., PIRES 2003, p.236.

Il est intéressant de déterminer si les régions où furent présentés et financés le plus grand nombre de projets d'entreprises correspondent aux régions où s'installèrent le plus grand nombre d'individus provenant des anciennes colonies portugaises d'Afrique. Pour les deux régions qui reçurent le plus grand nombre de financements, Lisbonne et Porto, ces dernières sont de fait les deux régions qui reçurent le plus grand nombre de *retornados*, en termes absolus. La région de Viseu, qui se trouve en troisième position en termes de nombre de projets financés, se trouve, quant à elle, à la sixième position en ce qui concerne le nombre de *retornados* recensés en 1981. Les trois régions les moins concernées par le programme CIFRE, Beja, Évora et Portalegre, furent également les trois régions les moins concernées par l'installation des

rapatriés (Portalegre se trouvant en dix-neuvième position, Évora en dix-huitième et Beja en vingtième position).

Estimations du nombre de projets CIFRE en mai 1976
Nombre de projets financés au 11/06/1979

1 500

0 Estimations du nombre de projets CIFRE en mai 1976
Nombre de projets financés au 11/06/1979

Graphique 9 - Estimation du nombre de projets en mai 1976 et nombre de projets financés au 11 juin 1979 par le programme CIFRE.

Sources: ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, daté de mai 1976, Op.cit., PIRES 2003, p.236.

Néanmoins, certaines régions comptant parmi les plus concernées par l'installation de *retornados* ne figurent pas parmi les régions les plus concernées par le programme CIFRE. C'est par exemple le cas de la région de Setúbal, en troisième position en termes de nombres d'installation de *retornados*, qui se trouve en septième position des régions où furent le plus financés de projets par le programme CIFRE, ou encore celui de la région d'Aveiro, en quatrième position en termes de nombre de *retornados* installés, qui se trouve en dixième position pour ce qui est de l'impact du programme CIFRE. À l'inverse, la région de Bragança, qui se trouve en onzième position en termes de nombre absolu d'installation de *retornados*, se trouve en sixième position en ce qui concerne le programme CIFRE. Ce cas précis rend pertinent le fait de comparer le nombre de projets financés par région avec celui du nombre de *retornados* installés dans ces mêmes régions, mais cette fois-ci en termes relatifs. En effet, si Bragança arrive en onzième position en termes absolus, en termes relatifs, prenant en compte le nombre de *retornados* et le nombre de résidants de cette région, Bragança arrive en première position, devant Lisbonne. Nous pouvons voir en cela une explication du fait que cette région soit la sixième à avoir reçu le plus de crédits dans le cadre du programme CIFRE.

Tableau 8 - Financements CIFRE par domaines d'activités et par districts.

|                     | Agriculture,<br>Sylviculture<br>et Pêche | Industries<br>Extractives | Industries<br>Transformatrices | Construction | Commerce | Transports et<br>Communications | Services |
|---------------------|------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------|----------|---------------------------------|----------|
| Aveiro              | 16,5%                                    | 0,7%                      | 75,6%                          | 0,6%         | 2,1%     | 1,5%                            | 2,3%     |
| Beja                | 62,0%                                    | -                         | 28,7%                          | 0,2%         | 3,3%     | 0,3%                            | 5,5%     |
| Braga               | 18,8%                                    | 1,5%                      | 59,8%                          | 6,5%         | 5,0%     | 3,0%                            | 5,4%     |
| Bragança            | 25,1%                                    | 8,2%                      | 34,8%                          | 2,5%         | 7,1%     | 8,7%                            | 13,6%    |
| Castelo<br>Branco   | 29,0%                                    | -                         | 51,4%                          | 2,4%         | 1,8%     | 1,0%                            | 14,4%    |
| Coimbra             | 22,7%                                    | 5,8%                      | 42,5%                          | 10,0%        | 5,2%     | 2,8%                            | 11,0%    |
| Évora               | 64,5%                                    | 3,3%                      | 14,5%                          | 2,6%         | 2,8%     | 2,1%                            | 10,2%    |
| Faro                | 43,0%                                    | 1,5%                      | 31,2%                          | 1,8%         | 7,7%     | 2,4%                            | 12,4%    |
| Guarda              | 14,8%                                    | 0,5%                      | 34,5%                          | 22,4%        | 6,8%     | 10,3%                           | 10,7%    |
| Leiria              | 28,3%                                    | -                         | 61,8%                          | 1,7%         | 1,4%     | 0,6%                            | 6,2%     |
| Lisbonne            | 18,6%                                    | 0,2%                      | 48,4%                          | 3,1%         | 17,8%    | 1,7%                            | 10,2%    |
| Portalegre          | 44,2%                                    | 0,7%                      | 36,5%                          | -            | 1,7%     | 1,1%                            | 15,8%    |
| Porto               | 17,9%                                    | 0,8%                      | 50,8%                          | 10,8%        | 4,2%     | 3,8%                            | 11,7%    |
| Santarém            | 43,7%                                    | -                         | 52,1%                          | 0,9%         | 1,1%     | 0,4%                            | 1,8%     |
| Setúbal             | 37,1%                                    | 0,1%                      | 38,1%                          | 2,0%         | 11,3%    | 0,8%                            | 10,6%    |
| Viana do<br>Castelo | 31,9%                                    | 0,9%                      | 53,9%                          | 3,4%         | 3,0%     | 1,5%                            | 5,4%     |
| Vila Real           | 31,5%                                    | 2,3%                      | 31,7%                          | 14,7%        | 5,5%     | 2,2%                            | 12,1%    |
| Viseu               | 36,1%                                    | 1,8%                      | 41,1%                          | 2,6%         | 2,0%     | 1,5%                            | 14,9%    |
| Açores et<br>Madère | 31,2%                                    | 1,5%                      | 41,4%                          | 6,7%         | 1,1%     | 2,1%                            | 16,0%    |

Sources: Op.cit., PIRES ET AL. 1987, p.161.

En ce qui concerne le type d'activités créées dans le cadre du programme CIFRE, près de la moitié du montant total des financements concerna des entreprises dans le domaine des industries de transformation. En effet, 8 672 683 *contos* (47 699 756 euros) furent consacrés à ce secteur d'activité, soit 46,97% du montant total des crédits octroyés. En deuxième position se trouvent les activités liées à l'agriculture, la sylviculture et à la pêche (5 477 721 *contos*, 30 127 465 euros, soit 29,67%). En troisième position se trouvent les activités liées aux services (1 718 259 *contos*, 9 450 424 euros, soit 9,30%), suivies par les activités liées au commerce (1 127 841 *contos*, 6 203 125 euros, soit 6,10%). En cinquième position se trouve le domaine de la construction (847 457 *contos*, 4 661 013 euros, 4,59%). Enfin les deux domaines d'activités les moins concernés par le programme CIFRE furent celui des transports et des communications (393 589 *contos*, 2 164 739 euros, soit 2,3%) et celui des industries extractives (224 300 *contos*,

1 233 650 euros, soit 1,21%)<sup>1214</sup>. Il est intéressant de souligner le fait que le secteur agricole, en deuxième position en termes de financement, n'arrive qu'en sixième position quant aux activités exercées par la population active rapatriée lors du recensement de 1981<sup>1215</sup>. Cependant, cela s'explique par le fait que, comme vu précédemment, ce domaine d'activité était considéré comme prioritaire lors de la création du programme de crédit CIFRE.

Malgré l'étude de leur viabilité par la commission et par les banques participant à leur financement, certains projets financés dans le cadre du programme CIFRE rencontrèrent rapidement des difficultés financières, certains furent même abandonnés, en témoignent les documents que nous avons pu consulter au centre d'archive contemporain du ministère des Finances portugais. Nous pouvons également souligner le fait que la suppression de la Direction Générale du Crédit CIFRE et le transfert, en 1985, de ses attributions et compétences à la Direction-générale du Trésor, eut des conséquences négatives sur le bon déroulement du financement et le suivi de certains projets en cours. Ce fut notamment le cas d'une industrie alimentaire créée à Salvaterra de Magos, dans le district de Santarém. Dans une lettre adressée le 18 septembre 1985 par ses gérants au secrétaire d'État du Trésor, ces derniers exposèrent les difficultés rencontrées par l'entreprise liées à l'arrêt des activités de la Direction-générale du Crédit CIFRE. Ils accusent les délais de traitement des questions liées à ce programme de la part de la Direction-général du Trésor : « Les associés investirent dans ce projet tout ce qu'ils possédaient, ce qui représente approximativement trois années de travail intense et de sacrifices douloureux. Tout cela est remis en cause face à la situation actuelle de paralysie des procédures liées au [programme] Cifre »<sup>1216</sup>.

Enfin, en termes de remboursements, le rapport d'activités transmis au secrétaire d'État au Trésor le 30 septembre 1983 faisait état de 1 131 emprunts alors entièrement remboursés, sur un total de 8 350 projets financés, correspondant à 243 625 *contos* (1 339 937 euros), sur 10 378 297 *contos* (57 080 633 euros) financés par la CIFRE. Ce document nous apprend également que la Direction du Crédit CIFRE estimait alors que 65% des emprunts allaient pouvoir être remboursés normalement et que 828 projets se trouvaient en situation de contentieux 1217.

<sup>&</sup>lt;sup>1214</sup> Op.cit., PIRES ET AL. (1987), p.170.

<sup>&</sup>lt;sup>1215</sup> *Op.cit.*, PIRES 2003, p.216.

<sup>&</sup>lt;sup>1216</sup> ACMF - Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 DIRECÇÃO DO CRÉDITO CIFRE, Courrier envoyé par l'entreprise le 18/09/1985 au Secretário de Estado do Tesouro.

<sup>&</sup>lt;sup>1217</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação n°34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro du 30/09/1983, p.7 et Anexo I. La correspondance entre la Direction-Générale du Trésor et le Secrétariat d'État au Trésor conservée aux archives du Ministère des Finances permet d'avoir accès à des échanges entre ces deux entités concernant des cas de contentieux. ACMF - Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito CIFRE.

En juin 1979, le rapport d'activités du CPD concluait que le programme de crédit CIFRE « contribua de manière décisive à l'insertion d'une part significative de la population active rapatriée des anciennes colonies dans la vie économique et sociale portugaise. »<sup>1218</sup>. Nous ne disposons pas d'informations quant à la durée de vie des projets qui furent financés par le programme CIFRE. La part que représentèrent effectivement les *retornados* dans le nombre d'emplois créés reste également non précisée dans la documentation consultée<sup>1219</sup>. Toutefois, compte tenu des critères de financement sous réserve de quotas de *retornados*, présentés précédemment, nous pouvons estimer qu'entre 8,6% et 19,5% de la population active rapatriée trouva, ou retrouva, un emploi grâce au programme<sup>1220</sup>. En octobre 1978, face au succès de ce dernier, l'État portugais décida d'ouvrir l'accès au programme CIFRE aux Portugais non-*retornados*<sup>1221</sup>.

### II. Réintégration des fonctionnaires de l'administration coloniale : le Cadre Général des Attachés.

Suite à la révolution du 25 avril 1974, l'État créa en novembre 1974 une Commission Interministérielle de Gestion du Personnel (*Comissão Interministerial de Gestão de Pessoal*). Cette Commission fut chargée de la réorganisation de son administration dans le but « d'adapter la fonction publique aux nouvelles exigences résultant du processus de développement » 1222 amorcé dans le cadre du processus révolutionnaire. Il fut notamment décidé de geler les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1218</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.22.

<sup>1219</sup> Il a été difficile de déterminer où se trouve conservée la documentation concernant les crédits CIFRE, certains emprunts étant selon nos informations encore en cours. Nous remercions chaleureusement le personnel des Archives Contemporaines de Ministère des Finances qui nous a aidé à localiser ces archives. Nous avons contacté plusieurs entités de l'État portugais pour arriver à la conclusion que ces informations sont sans aucun doute conservées à la Direction-générale du Trésor portugais. Nous avons contacté cette entité mais nous n'avons pas eu de réponse. Le temps avançant, nous n'avons pas eu la possibilité de consulter ces archives. Cela pourra faire l'objet d'une étude future, qui serait d'une grande utilité pour analyser en détail les projets menés par la population rapatriée et disposer d'informations utiles pour étudier en détail son intégration économique.

<sup>&</sup>lt;sup>1220</sup> Si sur les 64 577 emplois créés par le biais du programme, 75% furent destinés à des *retornados*, soit 48 432, cela représenta 19,5% de la population rapatriée active. Si le pourcentage était d'un tiers, soit 21 525 emplois, cela représenta 8,6%.

<sup>&</sup>lt;sup>1221</sup> BNP J. 2511 M. pp.6753-6754, Despacho dos Ministérios das Finanças e do Plano e da Administração Interna, de 30.10.78, D.R. II Série de 9.11.78.

<sup>&</sup>lt;sup>1222</sup> *DG* n°273/1974, Série I de 1974-11-23, Decreto-Lei n°656/74, pp.1441-1444, p.1441. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/466141, consulté le 15/06/2018.

embauches et de procéder à la « redistribution » des fonctionnaires selon les besoins des différents secteurs de la fonction publique. Le Décret-loi n°656/74, stipulait ainsi :

« Cette redistribution non seulement clarifiera la situation de nombreux fonctionnaires [...] mais permettra également de protéger les intérêts de ceux qui, en raison de profondes réorganisations actuellement en cours dans divers secteurs de l'activité publique, notamment comme conséquence du processus de décolonisation en cours, pourraient être utiles dans d'autres services ou départements ministériels » 1223.

Dès novembre 1974, l'État portugais prévoyait donc l'arrivée, ou le retour, des fonctionnaires de l'administration portugaise coloniale. Il convient de rappeler que, comme le souligne le sociologue Rui Pena Pires, la fonction publique était l'un des principaux employeurs de la population blanche résidant en Angola et au Mozambique<sup>1224</sup>, le socialiste Mário Soares avançant le nombre de 100 000 fonctionnaires liés à l'ancien outre-mer portugais<sup>1225</sup>. Cependant, ce ne fut qu'en janvier 1975 que l'État portugais posa véritablement les premières bases d'une politique d'envergure concernant l'intégration ou la réintégration des fonctionnaires coloniaux.

#### 1. La création du Cadre Général des Attachés (CGA)

Avec la promulgation, le 22 janvier 1975, du Décret-Loi n°23/75, l'État portugais légiféra sur le statut, et le futur, des agents de la fonction publique portugaise qui exerçaient dans les territoires qui allaient devenir indépendants. Le préambule de ce texte de loi stipulait : « Naturellement, ce qui importe c'est de réguler et de garantir le lien qui lie ces fonctionnaires à l'État portugais. Ce lien existe et il est important qu'il soit respecté en ce qui concerne les actuels fonctionnaires de l'outre-mer. » 1226. Pour ce faire, l'article 1 prévoyait la création, au sein du ministère de la Coordination Interterritoriale, d'un « Cadre Général des Attachés » garantissant aux agents de la fonction publique ultramarine de nationalité portugaise la

 $<sup>^{1223}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1224</sup> *Op.cit.*, PIRES 2003, p.237.

<sup>&</sup>lt;sup>1225</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.408. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>1226</sup> *DG*, n°18/1975, 2° Suplemento, Série I de 1975-01-22, Decreto-Lei n°23/75, pp. 80-(25)-80-(27), p.80-(25). Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/645996, consulté le 18/06/2018.

conservation de leur catégorie ainsi que des droits et devoirs qui y étaient associés<sup>1227</sup>. Ce premier article prévoyait également que les agents portugais de la fonction publique qui seraient restés en service dans les pays après leur indépendance, puissent demander à tout moment leur intégration au CGA<sup>1228</sup>. L'article 2 stipulait qu'en attente d'être affecté à un nouveau service, les fonctionnaires inscrits au CGA recevraient 50% de la rémunération de base correspondant à leur catégorie, l'article 11 prévoyant, quant à lui, que cette rémunération soit revue tous les six mois « en fonction des possibilités budgétaires »<sup>1229</sup>. En avril 1976, le Décret-loi n°.294/76 vint redéfinir le fonctionnement du CGA<sup>1230</sup>. Ainsi ce dernier fut ouvert aux agents de l'ensemble de la fonction publique concernés par « l'extinction, la reconversion ou la réorganisation de services et organismes de la Fonction Publique » et placé sous la responsabilité du secrétariat d'État à la Fonction Publique (art.4)<sup>1231</sup>. En termes de rémunération, l'article 26 de ce nouveau Décret-loi prévoyait que cette dernière passe de 50 à 60% du salaire de base, tout en garantissant le droit des individus inscrits au CGA aux allocations familiales, à une prime de Noël et à des indemnités de congé<sup>1232</sup>.

À partir d'août 1975, il revint à l'IARN de verser à chaque *retornado* candidat au CGA, durant la période de délai entre sa demande d'inscription et son intégration effective, une allocation mensuelle de 500 *escudos*. Cependant, suite à la promulgation du Décret-loi n°294/76, il fut décidé que cette allocation soit revue à la hausse afin de correspondre au montant de l'allocation chômage, soit 2 000 *escudos* par mois. De plus, les candidats *retornados* au CGA purent désormais prétendre à l'ensemble des aides dispensées par l'IARN. Selon le rapport d'activité de l'organisme, une moyenne de 360 à 400 individus liés à la fonction publique étaient reçus chaque jour par l'IARN. À partir de janvier 1976, ce dernier fut en charge de verser cette allocation uniquement aux *retornados* résidant dans la région de Lisbonne. Entre janvier 1976 et juin 1979, cette dépense s'éleva à 265 000 *contos* (1 457 500 euros)<sup>1233</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1227</sup> *Ibid.*, p.80-(26).

 $<sup>^{1228}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1229</sup> *Ibidem*, *Ibid.*, p.80-(27).

<sup>1230</sup> *DR*, n°97/1976, Série I de 1976-04-24, Decreto-Lei n°294/76, pp. 890-901. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/501971, consulté le 29/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1231</sup> *Ibid.*, p.892. <sup>1232</sup> *Ibid.*, p.895.

AHU, Rapport d'activités de l'IARN, pp.28-29. Sur cette question, une fonctionnaire lectrice du *JOR*, se plaignit dans un courrier publié en mai 1976 de n'avoir reçu ni son avance sur salaire, ni aucune aide de la part de l'IARN depuis qu'elle était arrivée de Luanda à Lisbonne en octobre 1975. BNP, *JOR*, 25/05/1976, p.21.

#### 2. Le bilan du Cadre Général des Attachés

Selon les informations de la Direction Générale de la Fonction Publique (*Direcção Geral da Administração Pública*) communiquées par Rui Pena Pires<sup>1234</sup>, un total de 45 601 *retornados* fut intégré dans le CGA<sup>1235</sup>, 59,1% d'entre eux étant originaires d'Angola et 38,6% du Mozambique<sup>1236</sup>. Deux tiers des *retornados* intégrés dans le CGA était des hommes, et 34% de femmes<sup>1237</sup>. Près de 70% (69,9%) de ces derniers étaient nés au Portugal et 27,7% étaient nés dans les anciennes colonies portugaises<sup>1238</sup>. Comme le souligne le sociologue, 75,1% de ces individus avaient intégré la fonction publique portugaise à partir de 1960. Cela s'explique non seulement par les caractéristiques de ces individus, puisque près des 2/3 étaient âgés de moins cinquante ans<sup>1239</sup>, mais également par la politique coloniale développée au début des années 1960, notamment après le début de la guerre d'indépendance en l'Angola, qui, comme vu précédemment, se traduisit par un plus grand investissement de la part de l'État portugais<sup>1240</sup>.

En ce qui concerne la date d'inscription des fonctionnaires de l'ancien outre-mer portugais dans le CGA, près de la moitié (49,9%) des fonctionnaires y entrèrent au cours de l'année 1975, 29,6% l'année suivante et près de 20% (19,3%) au cours de l'année 1977<sup>1241</sup>. Il s'agit donc d'une inscription rapide au sein du CGA pour la majorité des fonctionnaires de l'administration coloniale. Cependant, la durée moyenne entre l'inscription au CGA et la première affectation de ces *retornados* fut d'un an et demi, période durant laquelle ils recevaient, comme nous l'avons vu, une partie de leur salaire. Ainsi, en 1975, 10,4% des *retornados* inscrits dans le CGA retrouvèrent un emploi dans la fonction publique. Ce fut au cours de l'année 1976 que le plus grand nombre de *retornados* fut réintégré, soit 36,3%<sup>1242</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1234</sup> *Op.cit.*, PIRES 2003, p.239.

La politologue Marina Costa Lobo avance quant à elle le nombre de 40 000 fonctionnaires *retornados* intégrés dans la fonction publique. LOBO, Marina Costa, "Governos partidários numa democracia recente: Portugal, 1976-1995"", *Análise Social*, vol. XXXV (154-155), 2000, pp.147-174, p.163.

<sup>1236 0,9%</sup> des *retornados* intégrés dans le CGA étaient originaires de la Guinée-Bissau, 0,6% de Timor, 0,4% de l'archipel du Cap-Vert et 0,3% de Saint Tomé et Principe. *Op.cit.*, PIRES 2003, p.240.

1237 *Ihidem*.

<sup>1238</sup> Ihidem

<sup>&</sup>lt;sup>1239</sup> 37% des *retornados* intégrés dans le CGA avaient entre 30 et 39 ans, 26,9% entre 40 et 49 ans, et 22,2% entre 20 et 29 ans. 13,7% avaient plus de 50 ans. 86,4% avaient moins de cinquante ans. *Ibidem*. <sup>1240</sup> Voir Chapitre I.

<sup>&</sup>lt;sup>1241</sup> Op.cit., PIRES 2003, p.241.

Au cours de l'année 1977, 17,9% des *retornados* inscrits au CGA reçurent leur nouvelle affectation, 16,9% en 1978 et 10,7% en 1979. Enfin, 8% d'entre eux la reçurent entre 1980 et 1987. *Ibidem*.

Selon les déclarations du Premier ministre Mário Soares, en août 1976, un grand nombre de fonctionnaires *retornados* se trouvait déjà intégré dans la fonction publique locale<sup>1243</sup>.

Si le délai moyen de réaffectation fut d'un an et demi<sup>1244</sup>, ce délai d'attente découragea certains fonctionnaires de l'ancien outre-mer portugais. Ce fut notamment le cas d'un retornado d'Angola âgé de trente-quatre ans. Résidant dans la capitale de l'archipel de Madère, Funchal, et étant toujours en attente de sa réaffectation, ce dernier décida en avril 1980 de demander, par courrier, un prêt CIFRE afin d'ouvrir un restaurant dans cette ville, présentant cette solution comme étant la plus satisfaisante pour lui-même, pour l'État portugais, ainsi que pour l'économie portugaise, prévoyant avec son projet de créer plusieurs emplois 1245. Si nous ne disposons pas d'informations nous permettant de définir à quelle date ce dernier arriva au Portugal, ni à quelle date il entra dans le CGA, ce courrier nous permet de vérifier qu'en 1980, soit quatre ans après la création du CGA, l'intégration de l'ensemble des fonctionnaires de l'ancienne administration coloniale n'était toujours pas terminée. En effet, 8% des retornados inscrits dans le CGA recurent leur nouvelle affectation entre 1980 et 1987<sup>1246</sup>. Enfin, selon les données publiées par Rui Pena Pires, les secteurs de la fonction publique les plus concernés par l'intégration de fonctionnaires retornados furent celui de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherches (27,8%), celui de l'économie et des finances (25,6%) et celui de l'administration interne (19,3%)<sup>1247</sup>. Toujours selon le sociologue Rui Pena Pires, si l'État portugais n'avait mis en place aucune mesure visant la réintégration des fonctionnaires de l'administration coloniale, ce qui serait revenu à évincer une part significative de la population active rapatriée des politiques étatiques de (ré)intégration économique des retornados voulu par ce dernier, cela aurait également eu comme conséquence l'apparition de « processus intenses et durables de désidentification et d'hostilité de l'ensemble des retornados à l'égard du nouveau régime démocratique. »<sup>1248</sup>.

Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.434. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016. Selon les données de la Direction Générale de la Fonction Publique publiées par Rui Pena Pires, 8,6% des *retornados* inscrits au CGA furent affectés à la fonction publique locale. *Op.cit.*, PIRES 2003, p.242.

<sup>&</sup>lt;sup>1244</sup> Un homme né Mozambique avec qui nous avons brièvement échangé, et qui arriva à l'âge de 39 ans à Lisbonne fut réaffecté neuf mois après son arrivée en 1977 au service des douanes.

<sup>&</sup>lt;sup>1245</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Courrier adressé au Directeur du Crédit Cifre daté du 15/04/1980.

<sup>&</sup>lt;sup>1246</sup> Op.cit., PIRES 2003, p.241.

En quatrième position se trouve, comme nous l'avons vu, l'administration locale (8,6%), suivie du domaine de la santé (7,2%), de la justice (6,6%). Enfin, 3,1% des fonctionnaires *retornados* réintégrés dans la fonction publique retrouvèrent un emploi au sein du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. *Ibid.* p.242. 

1248 *Ibid.* p.237.

Cette réintégration des fonctionnaires des anciennes colonies ne se fit pas non plus sans heurts. Des fonctionnaires *retornados* eux-mêmes exprimèrent rapidement de vives critiques concernant le CGA. Ils organisèrent une manifestation quelques jours seulement après la publication du Décret-loi n°23/75, exigeant son abrogation.

Figure 20 – « Les anciens fonctionnaires coloniaux refusent d'être des 'boucs-émissaires' », manifestation de fonctionnaires *retornados* à Lisbonne le 30 janvier 1975, suite à la création du Cadre Général des Attachés.



Sources: HML, DN, 31/01/1975, p.10.

En cause, le caractère « discriminatoire » de ce texte de loi qui selon les manifestants, marginalisait les fonctionnaires *retornados*. Le fait que ne soit prévu le paiement que de 50% du salaire de ces derniers avant qu'ils ne retrouvent un poste, montant qui dans la majorité des cas, selon eux, n'atteindrait même pas le niveau du salaire minimum, était au cœur de leurs critiques<sup>1249</sup>. « Traitement égal pour tous au Portugal », pouvait-on lire sur une banderole<sup>1250</sup>.

Au sein même du Parlement, le dirigeant du Parti Communiste Portugais, Álvaro Cunhal, critiqua, le 5 août 1976, le choix politique du gouvernement de procéder à cette intégration :

<sup>&</sup>lt;sup>1249</sup> HML, *DN*, 31/01/1975, p.10.

<sup>&</sup>lt;sup>1250</sup> *DL*, 31/01/1975, p.4. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06821.171.27076#!4, consulté le 26/08/2018.

« L'objectif du Gouvernement (au lieu de rechercher une autre solution dans les différents secteurs de l'économie nationale) d'intégrer dans la fonction publique, y compris au niveau local, 100 000 fonctionnaires en provenance des anciennes colonies [...] n'est pas de nature à rassurer quant à l'impartialité idéologique du gouvernement en matière de limogeage » 1251.

En effet, suite au 25 avril 1974, de nombreuses personnes associées au régime de Salazar et Caetano furent limogées, notamment dans la fonction publique. Álvaro Cunhal sembla voir dans le CGA une contradiction, associant de fait les fonctionnaires *retornados* à l'ancien régime. Le *DL* du 25 octobre 1976 nous apprend quant à lui qu'une commission d'employés de la banque Caixa Geral de Depósitos (CGD) s'était publiquement positionnée contre l'intégration prioritaire des fonctionnaires *retornados* de la Banque d'Angola au sein de la CGD. Au cours d'une conférence de presse, la commission déclara : « Nous ne disons pas que les anciens employés de la Banque d'Angola ne peuvent pas entrer à la Caixa Geral de Depósitos. Mais nous entendons qu'ils soient intégrés d'une manière égalitaire avec les milliers de chômeurs qui exitent dans le Pays » 1252.

Certains fonctionnaires *retornados* se plaignirent également d'être victimes de discriminations de la part du reste de la population portugaise, et en particulier de la part d'agents de la fonction publique non-*retornados*. Ce fut notamment le cas d'un lecteur du *JOR* qui, tout en appelant l'ensemble des fonctionnaires *retornados* à s'unir au sein d'une association, déplora le fait que ces derniers soient « montrés du doigt, de manière criminelle, comme étant des exploiteurs, alors qu'ils ne furent rien d'autres que de simples serviteurs de l'État portugais »<sup>1253</sup>. Dans l'édition du 31 août 1976 un autre fonctionnaire s'interrogeait : « Pourquoi m'accusent-ils d'être réactionnaire, privilégié et de droite ? », avant de conclure : « Ces prophètes n'ont jamais su ce que c'est de travailler [...] Ils ne savent pas, ou s'ils le savent ils ne veulent pas reconnaître le mérite du travail accompli par les personnes déplacées [...] en particulier en Angola et au Mozambique. »<sup>1254</sup>.

Session parlementaire du 05/08/1976. *DAR*, 06/08/1976, p.443. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/018/1976-08-05, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1252</sup> DL, 25/10/1976, p.11. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27674#!11, consulté le 14/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1253</sup> BNP, JOR, 13/02/1976, p.3. Voir également BNP, JOR, 22/06/1976, pp.20-21.

<sup>&</sup>lt;sup>1254</sup> BNP, *JOR*, 31/08/1976, p.20.

Malgré les critiques qui furent exprimées contre cette politique, en procédant, entre 1975 et 1979, à la réaffectation de plus de 42 000 fonctionnaires *retornados*, soit 92,2% des individus inscrits au CGA, nous pouvons toutefois conclure que cette mesure de l'État portugais à destination des fonctionnaires de l'ancien outre-mer fut un véritable succès qui contribua à l'intégration économique de 16,9% du total de la population active rapatriée.

## III. Installation de la population rapatriée : aggravation de la situation économique ou opportunité ?

Dès l'arrivée de la population rapatriée des anciennes colonies portugaises d'Afrique, deux visions quant à l'impact de cette installation sur l'économie portugaise s'opposèrent. D'un côté, l'installation des *retornados* était présentée comme allant inévitablement aggraver les difficultés économiques rencontrées par l'État portugais, de l'autre, ce phénomène migratoire était considéré, au contraire, comme étant une opportunité pour l'économie portugaise qui se trouvait alors en pleine mutation.

#### 1. Les retornados : une charge supplémentaire pour une économie portugaise en crise ?

Avant même l'arrivée massive des *retornados*, et en particulier en provenance d'Angola, au cours de l'été 1975, le gouvernement portugais prévoyait déjà que l'installation de la population rapatriée pourrait se traduire par une aggravation de la situation économique portugaise. Ainsi, le programme de politique économique et sociale du 3<sup>ème</sup> Gouvernement Provisoire (3<sup>ème</sup>GP), qui fut en fonction du 30 septembre 1974 au 26 mars 1975, évoquait la question des *retornados*. Ce texte, approuvé le 7 février 1975 par le Conseil des ministres, stipulait : « Le problème lié à l'emploi se trouvera, potentiellement, aggravé par le retour au Portugal de fonctionnaires et de colons blancs qui ne souhaitent pas rester dans les nouveaux États »<sup>1255</sup>. Le gouvernement envisagea donc l'éventualité d'une détérioration de la situation économique. Nous pouvons souligner que ce texte ne présente pas le départ des *retornados* des anciennes colonies portugaises d'Afrique comme étant une « migration forcée », mais bien comme un départ volontaire.

\_

Programa de Política Económica e Social p.21. Disponible sur https://www.historico.portugal.gov.pt/media/464078/GP03.pdf., consulté le 22/05/2017.

Cependant, au sein de la classe politique, et notamment au Parlement, ce ne fut qu'au cours du mois d'août 1975 que l'idée d'un impact négatif de ce mouvement migratoire sur l'économie portugaises fut le plus exprimée. Ce décalage n'est guère surprenant si nous prenons en compte le fait que ce fut au cours de l'été 1975 que s'organisa le pont aérien afin de rapatrier d'Angola les colons et fonctionnaires portugais 1256. Ces préoccupations traversèrent, par ailleurs, l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée Constituante. Selon certains députés, il ne faisait alors plus aucun doute que le rapatriement des colonies allait aggraver la situation économique du pays. Ainsi, au cours de la session parlementaire du 5 août 1975, le député PPD de Lisbonne, Alfredo de Sousa, après avoir qualifié la situation économique de « catastrophique », estima qu'un « retour significatif de réfugiés d'Afrique » pouvait avoir comme conséquence l'augmentation du nombre de chômeurs qui atteindrait ainsi un total de près de 500 000 individus 1257. Deux jours plus tard, le 7 août, ce fut au tour du député CDS d'Aveiro Sá Machado de tirer la sonnette d'alarme :

« Les *retornados* d'Angola arrivent dans un Portugal en proie à une très grave crise. [...] Dans un contexte de chômage galopant et de récession économique il n'est pas facile de recevoir des bras supplémentaires et d'avoir des bouches supplémentaires à nourrir » 1258.

D'autres députés exprimèrent leurs craintes, comme le député PPD de Funchal, José Camacha. Il s'inquiéta que l'arrivée et l'installation de *retornados* dans l'archipel de Madère, qu'il estimait à 20 000 individus, nombre qu'il qualifie de « véritablement impressionnant », ne viennent augmenter le nombre de madériens se trouvant déjà sans emploi, selon lui au nombre de 7 000<sup>1259</sup>. Le député PPD d'Aveiro, Dias Marques, s'inquiéta également de la situation économique de sa circonscription au cours de la session parlementaire du 11 septembre 1975. Il déclara : « À court terme, le chômage arrivera à un taux insupportable pour l'économie

-

<sup>1256</sup> Voir Chapitre III, II.

Session parlementaire du 05/08/1975, *DAC*, 06/08/1975, p.646. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/026/1975-08-05, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1258</sup> Session parlementaire du 07/08/1975, *DAC*, 08/08/1975, p.699. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/028/1975-08-07, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1259</sup> Session parlementaire du 28/08/1975, *DAC*, 29/08/1975, p.1076. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/039/1975-08-28, consulté le 04/07/2016. Le recensement de 1981 fait état de 6 584 *retornados* installés dans l'archipel. *Op.cit.*, Pires (2003), p.203.

nationale, et en particulier pour la vie économique de ce district. », avant d'ajouter : « Les *retornados* de nos anciennes colonies viendront gonfler ce nombre angoissant » <sup>1260</sup>.

Si certains députés prévoyaient un impact négatif du rapatriement sur l'économie nationale, d'autres estimèrent que ce fut effectivement ce qui se produisit en réalité. Ce fut notamment le cas du député PPD d'Angra do Heroísmo (Açores), Ruben Raposo, qui en mars 1976 déclara que l'installation des *retornados* aux Açores eut comme conséquence directe l'augmentation du taux de sous-emploi et de chômage qui caractérisait l'archipel<sup>1261</sup>. À l'échelle nationale, le Premier ministre du 1<sup>er</sup>GC, Mário Soares, déclara lui-même, le 2 août 1976, que le nombre de chômeurs « augmenta considérablement suite à la vague de ces Portugais qui revinrent de nos anciennes colonies »<sup>1262</sup>, idée également partagée par le député socialiste de Porto, Salgado Zenha qui déclara, quelques jours plus tard, que la détérioration de l'économie était due à « l'exode des réfugiés et des séquelles de la décolonisation »<sup>1263</sup>. Le 22 décembre 1976, le ministre du Plan et de la Coordination Économique, Sousa Gomes, lui-même déclara face au Parlement : « L'aspect le plus préoccupant lié à ce retour de nationaux est celui de l'aggravation du taux de chômage »<sup>1264</sup>.

Les données publiées en juin 1979 par le CPD dans son rapport d'activités et celles publiées par le sociologue Rui Pena Pires en 2003 nous permettent d'avoir accès à certains chiffres et ainsi déterminer dans quelles mesures l'installation de la population rapatriée au Portugal vint aggraver la situation économique connue par le pays. Selon le rapport d'activités de l'IARN, en 1975, un total de 615 865 *contos* (3 387 257 euros) fut versé aux *retornados* se trouvant sans emploi, soit une moyenne mensuelle de 51 322 *contos* 1265. L'année suivante, se furent 3 209 546 *contos* (17 652 503 euros) qui furent dépensés à cet effet, soit une moyenne mensuelle de 267 462 *contos* 1266. En ce qui concerne l'année 1977, ce montant s'éleva à 1 905

DAC, Supplément du Numéro 132 du 21/04/1976, p.4452. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/132S1/1976-04-02, consulté le 01/07/2016. Avant lui, en août 1975, l'élu socialiste de Portalegre Júlio Calha avait déclaré : « À l'heure où le chômage atteint déjà un taux élevé au Portugal, non seulement à cause de la situation d'impasse économique [dans laquelle se trouve le pays], mais également à cause du nombre élevé de personnes déplacées provenant d'Angola et d'autres colonies ». Session parlementaire du 08/08/1975, DAC, 09/08/1975, p.736. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/029/1975-08-08, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1262</sup> Session parlementaire du 02/08/1976, *DAR*, 03/08/1976, p.405. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/017/1976-08-02, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1263</sup> Session parlementaire du 05/081976, *DAR*, 06/08/1976, p.455. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/018/1976-08-05, consulté le 31/08/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1264</sup> Session parlementaire du 22/12/1976, *DAR*, 23/12/1976, p.1839. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/058/1976-12-22, consulté le 05/07/2016.

<sup>1265</sup> AHU, Rapport d'activités de l'IARN, p.52.

<sup>&</sup>lt;sup>1266</sup> *Ibid.*, p.53.

190 *contos* (10 478 545 euros), soit une moyenne mensuelle de 158 765 *contos* <sup>1267</sup>. L'année suivante un total de 1 356 576 *contos* (7 461 168 euros) d'allocations chômage fut versé aux *retornados*, soit une moyenne mensuelle de 113 048 *contos*. Enfin, en ce qui concerne l'année 1979, nous ne disposons que des chiffres des mois de mars et de juin : 81 812 *contos* (449 966 euros) furent dépensés en mars, et 81 928 (450 604 euros) en juin 1979 <sup>1268</sup>.

Le montant de l'allocation chômage fut fixé par une résolution du Conseil des ministres en mai 1976 à 2 000 *escudos* par personnes<sup>1269</sup>. Si nous ne disposons pas du montant antérieur à cette résolution, nous pouvons estimer qu'en 1975, en moyenne par mois, plus de 25 661 *retornados* perçurent l'allocation chômage. Ce nombre augmenta de manière exponentielle en 1976, en atteignant une moyenne mensuelle de 133 731, avant de diminuer de plus de 40% l'année suivante. En effet, la moyenne mensuelle de bénéficiaires *retornados* fut en 1977 de 79 383, moyenne qui diminua également en 1978, atteignant 56 524 allocations chômage perçues. Si en mars 1979 le nombre de bénéficiaires *retornados* de l'allocation chômage s'élevait à 40 906 individus, et en juin 1979 à 40 964, selon les données présentées par Rui Pena Pires, en 1981, sur les 285 523 chômeurs que comptait alors le Portugal, 35 329 étaient des *retornados* (7 922 à la recherche d'un premier emploi et 27 407 à la recherche d'un nouvel emploi). Ils représentaient ainsi 12,37% du total de chômeurs que comptait alors le Portugal et 14,24% de la population active *retornada* (248 077 individus) <sup>1270</sup>. Enfin, en 1982, selon Arnaldo Droux, 28 000 Portugais venus d'Afrique étaient encore inscrits au chômage<sup>1271</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1267</sup> *Ibid.*, p.135.

<sup>&</sup>lt;sup>1268</sup> AHU, Rapport d'activités du CPD, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>1269</sup> *DR*, n.º153/1976, Série I de 1976-07-02, Data de Publicação:1976-07-02, Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/431335, consulté le 29/01/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1270</sup> *Op. cit.*, PIRES 2003, p.215.

DROUX, Arnaldo Eduardo da Silva, Os Repatriados da Descolonização Portuguesa, Alguns aspectos psicosociais da sua reintegração, Porto: Faculté de Médecine de Porto, 1986, [mémoire de Master], p.48.

Tableau 9 - Moyenne mensuelle de bénéficiaires retornados de l'allocation chômage entre 1975 et juin 1979.

| Moyenne mensuelle du nombre de <i>retornados</i> bénéficiaires de l'allocation chômage |        |                 |                              |                       |                              |        |              |           |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|--------|--------------|-----------|--|
|                                                                                        | 1975   | janvier<br>1976 | février-<br>décembre<br>1976 | janvier-<br>juin 1977 | juillet-<br>décembre<br>1977 | 1978   | mars<br>1979 | juin 1979 |  |
| Lisbonne                                                                               | NR     | NR              | 45 179                       | 40 493                | NR                           | NR     | 15 918       | 15 338    |  |
| Porto                                                                                  | NR     | NR              | 13 740                       | 13 974                | NR                           | NR     | 3 596        | 3 855     |  |
| Aveiro                                                                                 | NR     | NR              | 7 976                        | 7 745                 | NR                           | NR     | 1 842        | 1 635     |  |
| Viseu                                                                                  | NR     | NR              | 7 450                        | 7 114                 | NR                           | NR     | 2 316        | 2 265     |  |
| Bragança                                                                               | NR     | NR              | 7 004                        | 7 061                 | NR                           | NR     | 1 492        | 1 681     |  |
| Guarda                                                                                 | NR     | NR              | 6 428                        | 6 496                 | NR                           | NR     | 1 490        | 1 380     |  |
| Vila Real                                                                              | NR     | NR              | 5 830                        | 5 589                 | NR                           | NR     | 916          | 1 373     |  |
| Coimbra                                                                                | NR     | NR              | 5 849                        | 5 204                 | NR                           | NR     | 1 900        | 1 853     |  |
| Setúbal                                                                                | NR     | NR              | 5 043                        | 4 676                 | NR                           | NR     | 2 618        | 2 734     |  |
| Leiria                                                                                 | NR     | NR              | 4 070                        | 4 205                 | NR                           | NR     | 1 083        | 1 370     |  |
| Santarém                                                                               | NR     | NR              | 4 211                        | 3 892                 | NR                           | NR     | 1 148        | 1 148     |  |
| Braga                                                                                  | NR     | NR              | 3 979                        | 3 991                 | NR                           | NR     | 1 291        | 1 161     |  |
| Castelo Branco                                                                         | NR     | NR              | 3 589                        | 3 729                 | NR                           | NR     | 987          | 985       |  |
| Faro                                                                                   | NR     | NR              | 3 463                        | 3 651                 | NR                           | NR     | 1 954        | 1 955     |  |
| Madère                                                                                 | NR     | NR              | 2 141                        | 2 088                 | NR                           | NR     | 508          | 460       |  |
| Viana do Castelo                                                                       | NR     | NR              | 2 086                        | 1 908                 | NR                           | NR     | 1 016        | 976       |  |
| Açores                                                                                 | NR     | NR              | 964                          | 662                   | NR                           | NR     | 176          | 176       |  |
| Beja                                                                                   | NR     | NR              | 606                          | 557                   | NR                           | NR     | 129          | 125       |  |
| Portalegre                                                                             | NR     | NR              | 490                          | 500                   | NR                           | NR     | 367          | 340       |  |
| Évora                                                                                  | NR     | NR              | 499                          | 459                   | NR                           | NR     | 159          | 154       |  |
| TOTAL                                                                                  | 51 322 | 185 805         | 130 595                      | 123 995               | 34 771                       | 56 524 | 40 906       | 40 964    |  |

Source : AHU, Rapport d'activités de l'IARN et du CPD<sup>1272</sup>.

En termes de répartition géographique, nous ne disposons d'informations qu'en ce qui concerne certaines périodes : entre février et décembre 1976, janvier et juin 1977, mars 1979, et juin 1979. Ces informations confirment assez naturellement que ce furent les régions où s'installèrent le plus grand nombre de *retornados* qui reçurent le plus grand nombre d'allocations chômage. En première place se trouve la région de Lisbonne, région qui comme nous l'avons vu reçut le plus grand nombre de *retornados*, représentant, selon les périodes,

<sup>&</sup>lt;sup>1272</sup> Estimations basées sur un montant mensuel de 2 000 escudos.

entre 32,66% et 38,91% du total des allocation chômage versées sur l'ensemble du territoire 1273. En deuxième place se trouve la région de Porto, où résidait entre 8,79% et 11,27% des bénéficiaires retornados de l'allocation chômage 1274. Enfin, en troisième place se trouvent les régions d'Aveiro et de Setúbal, respectivement quatrième et troisième région en termes de nombre d'installation de retornados. Jusqu'à juin 1977, la région d'Aveiro était celle où résidaient entre 6,11% et 6,25% des retornados bénéficiant de l'allocation. En mars et juin 1979, ce fut la région de Setúbal qui était en troisième place, représentant 6,40% et 6,67% des bénéficiaires retornados de l'allocation chômage. À l'inverse, les régions qui perçurent le moins d'allocations chômage figuraient parmi les régions les moins concernées par l'installation de rapatriés. Ainsi nous retrouvons en dernière position les régions d'Évora, de Portalegre, de Beja ainsi que l'archipel des Açores, chacune d'entre elles représentant moins de 0,5% du total des allocations chômage perçues par les retornados 1275.

L'hypothèse selon laquelle les régions qui furent le plus concernées par le retour de *retornados* furent celles où le moins d'allocation chômage furent versées, pouvant ainsi confirmer la thèse selon laquelle le fait de s'installer dans leur région d'origine facilita l'intégration de ces retornados sur le marché du travail local, ne se vérifie que dans le cas des Açores. En effet, l'archipel, qui, comme nous venons de le voir, fut une des régions qui perçut le moins d'allocation chômage, fut la troisième région, aux côtés de celle d'Aveiro, la plus concernée par le retour de retornados : 67% des retornados originaires des Açores y résidaient en 1981<sup>1276</sup>. Les régions d'Évora, de Portalegre et de Beja furent, quant à elles, les trois où le retour des retornados se vérifia le moins<sup>1277</sup>.

Malgré l'arrivée d'un grand nombre de personnes actives des anciennes colonies portugaises d'Afrique, il semble que l'effet négatif sur l'économie portugaise, et notamment sur l'augmentation du taux de chômage, ne fut pas aussi important qu'il aurait pu l'être. Certes,

Entre février et décembre 1976, 10,52% des retornados percevant l'allocation chômage résidaient dans la région de Porto, 11,27% entre janvier et juin 1977, 8,79% en mars 1979, et 9,41% en juin 1979. Ibidem.

Entre février et décembre 1976, la région de Lisbonne reçut 34,59% des allocations chômages destinées à la population rapatriée, entre janvier et juin 1977 32,66%, en mars 1979 38,91% et enfin, en juin 1979, 37,44%. AHU, Rapport d'activités de l'IARN et du CPD.

Entre février et décembre 1977 0,38% des bénéficiaires retornados de l'allocation chômage résidaient dans la région d'Évora, 0,38% dans celle de Portalegre et 0,46% dans celle de Beja. Entre janvier et juin 1977 0,37% résidaient dans la région d'Évora, 0,40% dans celle de Portalegre et 0,45% dans celle de Beja. En mars 1979 0,32% des retornados bénéficiaires de cette allocation résidaient dans la région de Beja, 0,39% dans celle d'Évora et 0,43% dans l'archipel des Açores. Enfin, en juin 1979 0,31% résidaient dans le district de Beja, 0,38% dans celle d'Évora et 0,43% dans l'archipel des Açores. Ibidem.

En première position se trouvaient les régions de Lisbonne, 70,8% des *retornados* originaires de cette région y résidaient en 1981, suivie par la région de Porto, avec 69,8%. *Op.cit.*, PIRES 2003, pp.206-207.

1277 *Ibidem.* 32,3% des *retornados* originaires de la région d'Évora y résidaient en 1981, 28,9% dans le cas de

Portalegre, et 23% dans le cas de Beja.

le taux de chômage augmenta, cependant, comme nous venons de le voir, entre 1976 et 1982 ce dernier diminua fortement. Les économistes William J. Carrington et Pedro J. F. De Lima conclurent à ce propos : « De fait le taux de chômage portugais augmenta particulièrement rapidement au milieu des années 1970 lorsque les *retornados* arrivèrent, mais ce fut seulement quelques années avant que l'Espagne et la France ne rejoignent le Portugal sur cet aspect. » <sup>1278</sup>. Cette idée partagée par l'économiste José da Silva Lopes, selon lequel l'augmentation du taux de chômage due à l'installation des *retornados* fut « raisonnablement modérée », compte tenu du fait que le nombre d'actifs augmenta fortement, ajoutant que la situation aurait pu être pire si les différents gouvernements n'avaient pas fait de la lutte contre le chômage une de leurs priorités, citant notamment parmi les mesures mises en place le programme CIFRE <sup>1279</sup>.

2. Les retornados : une opportunité pour le développement économique du Portugal démocratique ?

Même si la crainte de voir augmenter le taux de chômage avec l'installation de la population rapatriée fut à mainte reprise exprimée, les *retornados* furent également rapidement présentés comme pouvant être, au contraire, un atout pour l'économie nationale. Cette opinion fut notamment exprimée au sein du Parlement, comme en novembre 1976, par le député PSD de Vila Real, Amândio de Azevedo, ancien secrétaire d'État aux *Retornados*, qui, avant que ne soit mis en place le programme CIFRE, déclara :

« Chaque jour qui passe ne fait qu'augmenter, de manière justifiée, l'angoisse, si ce n'est le désespoir, de beaucoup de ces *retornados* qui n'ont besoin que d'une aide financière pour se lancer à nouveau dans le travail, reconquérant ainsi leur indépendance et apportant leur précieuse contribution au progrès économique et social pour lequel nous devons tous nous engager. » 1280.

<sup>&</sup>lt;sup>1278</sup> CARRINGTON, William J., DE LIMA, Pedro J. F., "The impact of 1970s Repatriates from Africa on the Portuguese Labor Market", *Industrial and Labour Relations Review*, Vol.49, No.2, 1996, pp.330-347, p.341. <sup>1279</sup> *Op.cit.* LOPES 1996, p.309. Selon l'auteur, la demande en termes d'emploi, augmenta de 11% entre 1973 et

<sup>12/9</sup> Op.cit. LOPES 1996, p.309. Selon l'auteur, la demande en termes d'emploi, augmenta de 11% entre 1973 et 1978, alors que l'offre augmenta de 5%. William J. Carrington et Pedro J. F. De Lima estiment quant à eux que le stock de main d'œuvre augmenta de 15%, deux tiers desquels dus à l'installation des *retornados*. Op.cit., CARRINGTON et DE LIMA 1996, p.336.

Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1114. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016. Comme nous l'avons vu dans le Chapitre V, avant lui, le premier ministre Mário Soares avait, en août 1976, souligné l'opportunité que représentait pour l'économie portugaise l'installation de la population rapatriée. Voir Chapitre V, III, 3.

Le 14 décembre 1976, un député du CDS, élu de Porto, Amaro da Costa, mit en avant à son tour l'avantage que représentait l'installation de la population rapatriée pour le Portugal. Ce dernier appela le gouvernement portugais, en matière de politique économique, à « faire appel et recourir à la créativité et à la capacité constructive des *retornados* ou des personnes déplacées qui se trouvent parmi nous »<sup>1281</sup>. De fait, rapidement après l'arrivée et l'installation de la population rapatriée, le gouvernement portugais estima que les *retornados* constituaient une opportunité pour le développement économique du pays. Dans un entretien accordé au *JOR*, publié le 20 mars 1976, le ministre des Affaires Sociales Rui Machete déclara :

« Le fait qu'une part très significative des réfugiés qui revinrent au Portugal est constituée de personnes valides faisant preuve d'initiative est un élément qui peut servir, à terme, à dynamiser l'économie portugaise et à l'enrichir en termes d'élément humain. Ce qui est important c'est que nous donnions des opportunités à ces individus, et que ces derniers ne se laissent pas envahir par le scepticisme ou par le défaitisme car si ces personnes furent capables d'innover en terres africaines, pour quelles raisons n'exerceraient-elles, ici aussi, des activités importantes ? Il est donc nécessaire de tirer profit de la capacité de ces individus pour faire progresser l'économie et la société, c'est pour cela que je pense qu'à terme, ce retour qui en ce moment revêt des aspects très graves, aussi bien pour le Pays que pour les individus, étant donné qu'il créé des problèmes très épineux, si nous pouvons surmonter les difficultés initiales, le Pays sera enrichi par le fait que beaucoup de ses enfants qui étaient en Afrique soient revenus » 1282.

La philosophie du programme CIFRE, comme vu précédemment, se basait également sur cette idée, idée que le Haut-commissaire aux personnes déplacées réaffirma dans un courrier qu'il adressa au ministre des Finances en mai 1977 : « Les prêts à destination des personnes déplacées répondent à deux grands objectifs nationaux : contribuer à la solution du problème du chômage et améliorer la balance des paiements, par la substitution des importations et le renforcement des exportations. » Cette image des *retornados* comme agents de développement se

<sup>&</sup>lt;sup>1281</sup> Session parlementaire du 14/12/1976, *DAR*, 15/12/1976, p.1683. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/053/1976-12-14, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1282</sup> BNP, *JOR*, 20/03/1976, p.13. Nous pouvons souligner que le titre de l'article, bien que se présentant comme une citation, ne reprenait pas exactement les propos du ministre des Affaires Sociales. En effet, le titre était le suivant : « Le réfugié est, à court terme, un élément qui servira à dynamiser l'économie portugaise et à enrichir le pays comme élément humain ».

<sup>&</sup>lt;sup>1283</sup> ACMF - Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito, Courrier envoyé par le Haut-Comissaire aux Personnes Déplacées au Ministre des Finances du 03/05/1977.

retrouve également dans un autre texte de loi. Dans une ordonnance du ministère de l'Agriculture datant du 24 août 1977 à propos du financement de projets agricoles nous pouvons lire : « Ces programmes [...] ont pour objectifs, entre autres, de mettre à profit les compétences techniques, l'expérience et l'esprit entrepreneur de beaucoup de techniciens et d'agriculteurs rapatriés » 1284. Si certaines personnalités politiques présentèrent l'installation de la population rapatriée comme étant une opportunité pour l'économie portugaise, certains allèrent plus loin, affirmant que sans la participation de la population rapatriée, la reconstruction de l'économie portugaise serait remise en cause. Ainsi, Ângelo Vieira, député CDS de Viseu, et lui-même rapatrié, déclara le 13 mai 1977 au sein du Parlement à propos des *retornados* : « Le redressement économique du pays sera difficile s'il n'y a pas [...] une volonté urgente de les intégrer rapidement à notre activité productrice » 1285.

Le gouvernement comptait donc activement sur les *retornados* pour participer à la reconstruction de l'économie portugaise, misant sur l'esprit travailleur et entrepreneur de la population rapatriée, image souvent mise en avant par la population rapatriée elle-même<sup>1286</sup>. Cette idée se confirme par les caractéristiques socio-professionnelles de cette population. Ces dernières montrent une part plus élevée de patrons et de personnes travaillant à leur compte au sein de la population active rapatriée, en comparaison avec le reste de la population active portugaise. En laissant de côté le secteur agricole, les *retornados* représentaient en 1981 plus de 7,8% des patrons et personnes travaillant à leur compte<sup>1287</sup>.

Certaines données concernant l'impact de l'installation des *retornados* sur l'économie portugaise, permettent de conclure que celui-ci fut positif. Premièrement, la population rapatriée, composée à 52,6% d'actifs<sup>1288</sup>, permit de combler un manque de main d'œuvre particulièrement visible dans les régions de l'intérieur du pays, régions marquées par un déficit de population active dû à l'exode rural et à un fort taux d'émigration. De plus, l'installation d'entreprises créées par des *retornados*, notamment dans le cadre du programme CIFRE, eut un impact positif sur le dynamisme économique du pays. Si une fois arrivés au Portugal, certains *retornados* se lancèrent à leur compte, d'autres reprirent l'activité qu'ils exerçaient dans les anciennes colonies. Nous ne disposons pas de données nous permettant de déterminer

-

<sup>&</sup>lt;sup>1284</sup> BNP, J. 2511 M., *DR*, II Série de 7.9.77, p.6317.

Session parlementaire du 13/05/1977, *DAR*, 14/05/1977, p.3712. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/109/1977-05-13, consulté le 06/07/2016.

<sup>1286</sup> Nous reviendrons en détail sur cet autoportrait de la population rapatriée dans le Chapitre XI.

<sup>&</sup>lt;sup>1287</sup> Op.cit., PIRES 2003, p.215.

 $<sup>^{1288}</sup>$  Ibidem.

l'ampleur de ces réinstallations professionnelles, cependant, il n'est pas rare de trouver dans les pages du *JOR* des encarts publicitaires annonçant la réouverture d'un salon de coiffure, d'un snack-bar, ou encore d'un cabinet d'infirmiers<sup>1289</sup>. Dans le cas de la région Centre, selon Isabel Boura et Rui Jacinto, l'impact de l'installation de la population rapatriée fut visible : « À partir de 1974 [...] de petites usines et commerces installés dans les centres urbains et semi-urbains commencèrent à surgir, en étroite relation avec une main-d'œuvre locale et le dynamisme de personnes revenues des anciennes colonies. », ajoutant que ce phénomène était le plus notable dans des régions de l'intérieur du pays, qui se caractérisaient par un manque d'investissements<sup>1290</sup>. Dans un courrier adressé au secrétaire d'État au Trésor en septembre 1985, un *retornado* qui créa une usine alimentaire à l'aide du programme CIFRE dans la commune de Salvaterra de Magos (Santarém) dans lequel il exposa les difficultés rencontrées par son entreprise, mit en avant l'impact positif que son activité avait sur l'économie de la région, en ayant permis de créer plus de soixante emplois, pour la plupart des premières embauches, dans une région « essentiellement agricole et en déficit d'industries, où les opportunités pour les jeunes avec une formation scolaire sont quasiment nulles »<sup>1291</sup>.

Enfin, pour le cas particulier des fonctionnaires de l'ancienne administration coloniale, comme le fait remarquer la politologue Marina Costa Lobo, l'intégration de ces derniers à travers le CGA participa à l'augmentation des effectifs de la fonction publique portugaise, augmentation nécessaire face à la restructuration de l'appareil d'État voulue et mise en place par le nouveau régime démocratique<sup>1292</sup>.

Compte tenu de la situation économique du Portugal lors de l'arrivée des *retornados* et de l'incapacité d'absorption de cette main d'œuvre par le marché du travail portugais de l'époque, l'État, à travers les différents gouvernements qui se succédèrent, mit en place des programmes d'envergure spécifiques à destination de cette population, en vue de son intégration économique. Selon nos estimations chiffrées on peut conclure que les deux

-

<sup>1292</sup> *Op.cit.*, LOBO 2010, p.163.

<sup>&</sup>lt;sup>1289</sup> Voir les annonces publicitaires publiées dans les pages du *JOR*. BNP, *JOR*.

ll est intéressant de souligner que les auteurs associent les *retornados* et leur dynamisme entrepreneurial à la population locale, pour expliquer ce développement économique. Il s'agit ici d'un exemple de la collaboration souhaitée par certains hommes politiques, afin que la population portugaise, dans son ensemble, travaille de concert au développement économique du pays. BOURA, Isabel, JACINTO, Rui, "A Evolução da População na Região Centro Entre os Três Últimos Recenseamentos", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.27-44, p.28.

<sup>&</sup>lt;sup>1291</sup> Courrier envoyé par l'entreprise le 18/09/1985 au Secrétaire d'État au Trésor, ACMF - Subfundo do GSETF - Serie 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito CIFRE.

programmes d'envergure, le programme de crédit CIFRE et le CGA, permirent l'intégration économique de 25,5% à 36,4% de la population rapatriée active recensée en 1981 1293. Toutefois. si cette intégration fut facilitée, d'une part, par les caractéristiques socio-professionnelles de cette population, et de l'autre, par les politiques mises en place par l'État, dans certains cas, cette intégration économique ne se fit pas toujours sans difficultés. Nous pouvons prendre comme exemple celui des chauffeurs de taxi venus des anciennes colonies, qui durent manifester à plusieurs reprises afin que soit reconnue leur licence leur permettant d'exercer leur profession une fois installés au Portugal<sup>1294</sup>. En octobre 1975, le député PPD d'Aveiro, Gomes de Almeida, critiqua par exemple le fait que des retornados soient parfois victimes de discriminations de la part du reste des travailleurs portugais, notamment par des syndicats<sup>1295</sup>. Les courriers des lecteurs du JOR permettent également d'avoir accès à des témoignages de retornados qui rencontrèrent de grandes difficultés afin de retrouver une situation financière stable.

Il n'en reste pas moins que, dix ans après l'arrivée des retornados, l'installation de cette population était perçue comme ayant été positive pour l'économie portugaise. Cette opinion reste encore aujourd'hui largement partagée : en 2018, l'historien Fernando Rosas conclut que les retornados « créèrent plus d'emplois, des emplois mieux qualifiés, distribuant de manière plus équilibrée la main d'œuvre qualifiée sur le plan régional [et] revitalisèrent l'économie et le marché du travail »<sup>1296</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1293</sup> Dans une ordonnance datée de septembre 1978, le Secrétariat d'État de la Population et de l'Emploi, et celui de la Sécurité Sociale estimaient toutefois que l'intégration de la main d'œuvre rapatriée n'avait pas, jusqu'alors, atteint un niveau satisfaisant. En cause, l'inadéquation du marché du travail portugais par rapport aux caractéristiques socio-professionnelles de la population rapatriée. Le texte stipulait : « Considérant que la diversité socio-professionnelle des citoyens rapatriés, confrontée à un marché du travail encore relativement suffocant ne permit pas une absorption de cette main d'œuvre à un niveau satisfaisant ». BNP, J. 2511 M., DR, II Série de 11.10.78. <sup>1294</sup> BNP, *JOR*, 20/03/1976, p.12.

Session parlementaire du 31/10/1975, *DAC*, 03/11/1975, pp.2393-2394. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/074/1975-11-03, consulté le 04/07/2016. Op. cit., ROSAS 2018, p.199.



#### **CHAPITRE IX**

# REGARDS CROISÉS : L'ÉTAT FRANÇAIS FACE À L'ARRIVÉE ET L'INSTALLATION DE LA POPULATION RAPATRIÉE D'ALGÉRIE (1962-1964)

« La fuite en masse de la population européenne d'Algérie menace le nouvel État indépendant d'une grave crise économique et représente pour la France un problème de logement, une augmentation du chômage et de la criminalité » 1297. C'est ainsi que dans son édition du 2 août 1962, le *DL* commentait le rapatriement des Français d'Algérie<sup>1298</sup>. Si « l'année 1962 [fut] l'année des malentendus entre le gouvernement français et les Français d'Algérie » 1299, il s'agit également de l'année au cours de laquelle l'État français définit différentes mesures visant à intégrer cette population au sein de la société, et ainsi éviter « la formation, tant redoutée, d'une colonie de pieds-noirs en métropole »<sup>1300</sup>. Il serait toutefois incorrect d'affirmer que ce fut au cours de l'année 1962 que les autorités françaises créèrent, ex nihilo, des organismes et des politiques destinés à traiter l'ensemble des questions posées par le rapatriement des Français d'Algérie. En effet, les pieds-noirs ne furent pas les premiers rapatriés dans le cadre d'un processus de décolonisation à fouler le sol de l'ancienne métropole : 314 000 Français rapatriés de la Tunisie et du Maroc étaient arrivés en France à partir de 1956, date à laquelle ces protectorats devinrent indépendants, venant ainsi s'ajouter aux quelques milliers de rapatriés d'Indochine, arrivés en France, pour la majorité, au lendemain de la signature des accords de Genève en 1954<sup>1301</sup>. L'État français se trouva donc, dès la fin des années 1950, contraint de faire évoluer sa politique liée au rapatriement des Français

-

<sup>&</sup>lt;sup>1297</sup> *DL*, 02/08/1962, p.16. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17911#!16, consulté le 22/01/2019.

Dans son édition du 10 juillet 1962, le quotidien portugais annonçait que le gouvernement français prévoyait de consacrer 2 390 000 000 francs du budget pour la résolution des questions liées à l'arrivée des « réfugiés français d'Algérie ». *DL*, 10/07/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17881#!12, consulté le 20/01/2019. Le quotidien portugais ne suivit pas, cependant, la mise en place de ces politiques. La question des pieds-noirs disparaît progressivement du *DL* à partir de la fin de l'été 1962.

<sup>&</sup>lt;sup>1299</sup> MORIN, Valérie, "L'exode et la politique des rapatriements", in SAVARESE, Éric (dir), L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.93-105, p.93.

<sup>&</sup>lt;sup>1360</sup> SHEPARD, Todd, *The Invention of Decolonization. The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca and London: Cornell University Press, 2006, p.223.

Alice Voisin souligne que dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des Français d'Indochine arrivèrent en France. VOISIN, Alice, "Rapatrier les Français·e·s d'Indochine en métropole : La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962) ", *Carnets du LARHRA* [En ligne], n° 2019-1, 2019.

« retournant au pays », qui consistait jusqu'alors à « une simple action d'accueil » et qui ne se préoccupait pas de « l'installation des individus » 1302.

Le 17 décembre 1956, un Centre d'orientation pour les Français rapatriés fut ainsi créé, dans le but d'accueillir et d'assister ces derniers sur leur lieu de débarquement 1303. Le décret 18 juin 1959, quant à lui, créa, au sein du ministère de l'Intérieur, un commissariat d'aide aux rapatriés de Tunisie, du Maroc et d'Indochine, chargé « d'accueillir, d'aider et d'orienter en métropole, en Algérie et dans les départements et territoires d'outre-mer les Français du secteur privé rentant notamment de Tunisie, du Maroc et d'Indochine » (art.1er)<sup>1304</sup>. En termes de missions, cet organisme était chargé « d'appliquer les mesures d'aides et d'assistance d'urgence prévues en faveur des Français nécessiteux », ainsi que d'accorder des prêts d'honneur et d'instruire des demandes de prêts spéciaux (art.2). Revenait également au commissaire d'étudier, de concert avec les départements ministériels, « l'ensemble des problèmes économiques et sociaux posés » par ce retour, ainsi que de « proposer toutes mesures susceptibles de contribuer à leur solution » (art.3). L'État français souhaitait donc traiter la question de ces retours de manière globale, par la coopération de l'ensemble des ministères concernés, et dépasser le stade d'une réponse d'urgence 1305.

Cependant, ce ne fut qu'en 1961 que fut créé un secrétariat d'État aux Rapatriés 1306, à la tête duquel fut nommé Robert Boulin, le 24 août 1961 1307. La loi adoptée le 26 décembre 1961 fut connue, à ce titre, comme la loi Boulin, et marqua la première pierre posée à l'édifice d'une véritable politique d'intégration, considérée comme une priorité pour l'État français<sup>1308</sup>. Pour ce faire il mit en place un ensemble de mesures visant à favoriser cette

<sup>&</sup>lt;sup>1302</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Faire des Français d'Algérie des Métropolitains", *Pôle Sud*, n°24, 2006, pp.15-28, p.17.

<sup>1303</sup> Ibidem. 1304 18/06/1959. **JORF** Disponible Décret du du 19/06/1959, p.6087. sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000492507, consulté le 20/06/2019.

<sup>1305</sup> Yann Scioldo-Zürcher qualifie cette première politique de « timorée et inefficace » car elle ne permit pas d'éviter le déclassement des rapatriés du Marcos et de Tunisie. Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2006, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>1306</sup> Il fut remplacé le 1<sup>er</sup> octobre 1962 par un ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Rapatriés, qui restera en exercice jusqu'en juillet 1964 lorsque les compétences de ce ministère furent transférées au ministère de l'Intérieur. L'arrivée de François Mitterrand à l'Élysée fut accompagnée par la réapparition d'un secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des rapatriés. Décret n°62-1125 du 01/10/1962, JORF du 02/10/1962, p.9498. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000679396, consulté le 18/06/2019, Décret n°64-743 du 23/07/1964, *JORF* du 24/07/1964, p.6574. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000852372, consulté le 15/06/2019, Décret du 23/06/1981 portant nomination des membres du gouvernement, JORF du 24/06/1981, pp.1786-1787, p.1787. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000678535&pageCourante=01787, consulté le 14/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1307</sup> Décret du 24 août 1961 relatif à la composition du gouvernement. JORF du 25/08/1961, p.7987. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000849419#, consulté le 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1308</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Accueillir les Français rapatriés d'Algérie, Histoire d'une régulation sociale par l'évitement des bidonvilles. L'exemple de Paris, 1962-1969", French Politics, Culture & Society, Vol. 31, No.

intégration de la population rapatriée d'Algérie, par la prise en charge de l'accueil, du logement et de l'intégration économique des pieds-noirs.

### I. Accueil immédiat de la population rapatriée d'Algérie.

1. La définition légale d'une politique d'accueil et d'intégration des Français d'Algérie

La loi adoptée en décembre 1961, outre les mesures concernant le rapatriement en soi vues précédemment <sup>1309</sup>, prévoyait la mise en place d'un certain nombre d'actions concrètes pour accueillir et porter assistance aux Français qui arrivaient d'Algérie. Si, comme le souligne Yann Scioldo-Zürcher, cette première loi d'envergure ne mentionne jamais directement les pieds-noirs, il est clair qu'il s'agissait d'une « anticipation du rapatriement » de 1962<sup>1310</sup>. Cette première loi fut complétée par un décret du 10 mars 1962, qui, accompagné d'arrêtés, définissait l'ensemble des mesures à destination de la population rapatriée <sup>1311</sup>. On peut par ailleurs souligner le fait suivant qui peut apparaître comme un paradoxe de la part de la classe politique française : le projet de politique de rapatriement et de réinstallation fut pensé et voté en décembre 1961, puis défini en mars 1962, alors que les mêmes autorités minimisèrent longtemps le volume des arrivées de Français d'Algérie, allant même jusqu'à les présenter comme rien d'autre que de simples départs en vacances 1312. Cette situation amena le journal France-Observateur à publier le 2 août 1962 : « Des prédictions (400 000 rapatriés en quatre semaines dans quatre-vingt-dix départements) à la réalité (400 000 rapatriés en quatre semaines dans quatre départements) »<sup>1313</sup>. Cette apparente contradiction semble plutôt avoir été une stratégie de la part du gouvernement. En mars 1961, Louis Joxe, ministre en charge des Affaires

\_

<sup>3,</sup> Winter, 2013c, pp.45-64, p.46. Pour une étude de cas concernant la réponse étatique à la question des harkis, voir KHEMACHE-GIRARD, Katia, *La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales*, Toulouse : Université de Toulouse, 2014 [thèse de doctorat].

1309 Voir Chapitre IV, III, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1310</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "La loi du 26 décembre 1961 : une anticipation du rapatriement des Français d'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp. 564-569, p.567.

<sup>&</sup>lt;sup>1311</sup> Décret n°62-261 du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2523-2526. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02523, consulté le 14/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1312</sup> *Op.cit.*, MORIN 2008, p.96.

<sup>1313</sup> Cité par Todd Shepard, op.cit., SHEPARD 2006, p.207.

Algériennes, soulignait dans une note que « le problème du rapatriement est difficile à aborder par le gouvernement en raison des répercussions de sens contraires que les diverses mesures qu'il exige peuvent avoir [...]. Il n'est pas souhaitable d'en dresser brutalement l'éventualité devant l'opinion publique », concluait-il<sup>1314</sup>. Deux mois plus tard, le président de la République lui-même annonça à l'Assemblée nationale qu'un projet de loi « de rapatriement et de réinstallation » était effectivement en cours de préparation<sup>1315</sup>. La loi fut, de fait, adoptée le 26 décembre 1961.

2. L'accueil administratif et les mesures étatiques d'urgence à destination de la population pied-noir

Afin de mettre en œuvre des mesures pour les pieds-noirs, il fallut décentraliser les actions du secrétariat d'État aux Rapatriés. Pour ce faire, des délégations régionales furent créées dans certaines régions du territoire. Les sièges de ces délégations étaient installés dans les villes de Paris, Lille, Rennes, Tours, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon et Marseille<sup>1316</sup>. Leur mission était d'assurer « la coordination des problèmes d'accueil et de reclassement des rapatriés » <sup>1317</sup>. Lorsqu'une délégation régionale existait, il revenait également au délégué régional, nommé par le secrétaire d'État aux Rapatriés, d'octroyer les prestations de subsistances. Dans les autres départements, les préfets étaient chargés d'assurer l'ensemble des actions liées à l'accueil et à l'orientation des Français d'Algérie 1318. Dans l'optique de recevoir les aides auxquelles ils pouvaient prétendre, les pieds-noirs étaient dans l'obligation de s'inscrire, au préalable, auprès des préfectures. Comme le souligne Valérie Morin, « l'engorgement des préfectures entraîne des files d'attente interminable pour obtenir ces différentes aides » <sup>1319</sup>. Ces difficultés purent créer parmi les pieds-noirs un certain ressentiment contre les autorités, ou tout du moins, « l'impression d'être mal accueillis et peu désirés » 1320. Parmi les aides destinées aux rapatriés, la prestation mensuelle de subsistance, d'une durée maximum d'un an, était conçue pour permettre aux pieds-noirs qui ne possédaient pas de

-

<sup>1314</sup> Cité par Yann Scioldo-Zürcher, op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2014a, p.569.

<sup>&</sup>lt;sup>1315</sup> *Ibid.*, p.566.

<sup>&</sup>lt;sup>1316</sup> Décret n°62-1030 du 29/08/1962, *JORF* du 31/08/1962, p.8548. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000851123, consulté le 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1318</sup> À partir de novembre 1963, l'ensemble des fonctions des délégués régionaux sont transférées aux préfets. Décret n°63-1133 du 14/11/1963, *JORF* du 16/11/1963, pp.10248-10249. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000509154, consulté le 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1319</sup> *Op.cit.*, MORIN 2008, p.98.

 $<sup>^{1320}</sup>$  Ibidem.

moyens suffisants pour assurer leur quotidien, d'avoir le temps de retrouver une activité professionnelle. Le montant était défini à partir d'une base, variable selon les situations des rapatriés, majorée de deux potentielles primes, dont une prime géographique, visant à inciter la population rapatriée à s'installer dans des régions moins concernées par l'installation des piedsnoirs 1321.

Figure 21 – Barème des allocations de subsistance destinées aux rapatriés, en mars 1962.

| Parad (for marking)                                                                | ALLOCATION<br>de base, | DURKE<br>maximum<br>do l'allocation. | PRIME<br>géographique. | PRIME<br>de<br>reconversion. |  |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------------|--|
| Rapatriés majeurs.                                                                 |                        |                                      | İ                      |                              |  |
| Demandeurs d'emploi:                                                               |                        |                                      |                        |                              |  |
| Célibataires                                                                       | 350<br>400             | i an                                 | 0 à 200<br>0 à 200     | 0 à 100<br>0 à 100           |  |
| Demandeurs de réinstallation:                                                      |                        |                                      |                        |                              |  |
| Célibataires                                                                       | 300<br>350             | 3                                    | 0 à 200<br>0 à 200     |                              |  |
| Personnes de moins de 60 ans non<br>demandeurs d'emploi ni de réins-<br>tallation  | 50                     |                                      |                        |                              |  |
| Personnes de plus de 60 ans non<br>demanderesses d'emploi ou de<br>réinstallation: |                        |                                      |                        |                              |  |
| Célibataires                                                                       | 250<br>300             | 6 mois                               | 0 à 200<br>0 à 200     |                              |  |
| Rapatriés mineurs                                                                  |                        |                                      |                        |                              |  |
| non à charge au regard de la<br>légistation familiale métropolitaine.              |                        |                                      |                        |                              |  |
| Demandeurs d'emploi:                                                               |                        |                                      |                        | ŀ                            |  |
| 1º Célibateires de plus de 17 ans:                                                 |                        |                                      |                        |                              |  |
| a) Vivant seuls                                                                    | 350                    | 1 an                                 | 0 à 200                | 0 à 100                      |  |
| b) Vivant dans leur famille:                                                       | 250                    | >                                    | ļ                      | 0 à 100                      |  |
| 2º Cétihataires agés de 14 à 17 ans.                                               | 50                     | ,                                    |                        |                              |  |
| 3º Mineurs mariés                                                                  | 400                    |                                      | 0 à 200                | 0 à 100                      |  |

Sources: Arrêté du 10/03/1962, JORF du 11/03/1962, pp.2527-2528, p.2527. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02527, consulté le 15/05/2019.

Dans la plupart des cas, la prestation de base était légèrement supérieure au salaire minimum de l'époque, qui était en 1962 de 313 francs<sup>1322</sup>. La prime géographique, quant à elle, pouvait atteindre 200 francs, ce qui était loin d'être négligeable. Il était cependant décrété que cette prestation de subsistance était dégressive à partir du sixième mois, à hauteur de 50 francs (art.11), démontrant la volonté d'inciter les rapatriés à retrouver une activité<sup>1323</sup>. Cette volonté était également exprimée dans l'article 8 de cet arrêté : les prestations de subsistance étaient retirées à ceux d'entre eux qui auraient refusé deux emplois, sans raison valable.

Les personnes âgées et/ou invalides n'étaient pas oubliés et étaient éligibles pour toucher des aides particulières, lorsqu'elles ne pouvaient exercer aucune activité économique. Ces prestations variaient selon les cas. Les rapatriés de plus de soixante ans pouvaient ainsi

.

<sup>&</sup>lt;sup>1321</sup> Arrêté du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2527-2528, p.2527. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02527, consulté le 15/05/2019.

<sup>1322</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2013c, p.63.

<sup>1323</sup> Cet article ne s'appliquait cependant pas aux rapatriés stagiaires.

prétendre à une subvention d'installation plafonnée à 4 500 francs selon leur situation familiale, majorée d'une possible prime géographique pouvant atteindre 2 000 francs<sup>1324</sup>. Enfin, les rapatriés âgés de plus de cinquante-cinq ans et les invalides pouvaient prétendre à une indemnité dite particulière, pouvant varier de 10 000 à 40 000 francs lorsque ces derniers ne disposaient plus des biens dont ils étaient les propriétaires en Algérie<sup>1325</sup>. Cette indemnité ne pouvait toutefois pas être supérieure à la valeur du bien en question. Enfin, le décret du 10 mars 1962 stipulait que le secrétariat d'État aux Rapatriés pouvait « accorder aux rapatriés des secours exceptionnels pour répondre à des situations qui n'auraient pas été prévues par le présent texte ou qui représenteraient un caractère particulier de gravité ou d'urgence. » (art.41).

Le décret et les arrêtés de mars 1962 permirent donc à la population rapatriée de pouvoir compter, dès leur arrivée en France, sur une aide d'urgence de la part de l'État français, et ainsi de pouvoir penser à leur réinstallation professionnelle. L'aide d'urgence se caractérisa également par la possibilité de pouvoir être logés aux frais de l'État, de manière temporaire.

3. La question de l'hébergement d'urgence : la création de centres de transit et d'hébergement temporaire

Comme vu précédemment, le rapatriement d'Algérie se fit en plusieurs phases, la plus aiguë d'entre elles étant celle de l'été 1962. Les premières arrivées de l'année 1962 ne semblent pas avoir posé de grandes difficultés aux autorités françaises. Entre janvier et avril 1962, « la plupart des personnes arrivant d'Afrique du nord avait un point de chute en France et il s'agissait de favoriser au mieux l'accueil et la bienvenue. Si bien que le problème de l'accueil sur les lieux de débarquement n'a pas soulevé de difficulté majeure », commente le préfet des Bouches-du-Rhône<sup>1326</sup>. La situation se compliqua grandement au cours de l'été 1962.

Face aux arrivées massives d'Algérie, l'État français demanda en mai 1962 aux préfets de mettre en place des centres de transit dans l'ensemble des lieux d'arrivée des rapatriés<sup>1327</sup>. Il

302

Arrêté du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, p.2530. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02530, consulté le 15/05/2019

Décret n°62-261 du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2523-2526, p.2525. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02525, consulté le 15/05/2019 et Arrêté du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2530-2531, p.2530. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02530, consulté le 15/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1326</sup> JORDI, Jean-Jacques, *De l'Exode à l'Exil. Rapatriés et Pieds-Noirs en France*, Paris : L'Harmattan, 1993, pp.66-67.

Des centres accueillirent également les Algériens qui arrivèrent en même temps que les Français d'Algérie. Cependant, ils étaient séparés de ces derniers. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2013c, p.47.

s'agissait, comme le souligne l'historien Yann Scioldo-Zürcher, d'éviter, faute de logement, l'installation de cette population dans les bidonvilles qui entouraient les principales villes françaises <sup>1328</sup>. Dans la région parisienne, deux centres de transit gérés par la Croix Rouge furent ainsi ouverts dans les aéroports d'Orly et du Bourget. Dans ces centres, la population rapatriée pouvait rester quelques jours. Selon les données présentées par l'historien, en six mois, ces derniers reçurent quelques 47 734 individus <sup>1329</sup>. Des équipes de la préfecture de Paris furent également chargées de l'accueil des rapatriés qui arrivaient de province dans les gares parisiennes de Lyon et d'Austerlitz <sup>1330</sup>.

Le rôle de ces centres de transit fut d'une très grande importance. Cependant, les quelques jours que la population rapatriée pouvait y passer ne suffisaient pas dans la majorité des cas à régler la question de l'hébergement de cette population. C'est pour cette raison que le décret n°62-939, du 8 août 1962, permit l'ouverture de centres d'hébergement collectif et temporaire pour les Français rapatriés 1331. L'article 1er décrétait ainsi : « Lorsque les circonstances l'exigent, un hébergement collectif peut être organisé au profit de certaines catégories de Français rapatriés qui ne seraient pas en mesure d'assurer individuellement leur hébergement et leur reclassement professionnel à l'aide des prestations prévues par le décret du 10 mars 1962 »<sup>1332</sup>. Le deuxième article stipulait qu'en conséquence, les prestations de retour et de subsistance des rapatriés qui se trouvaient hébergés aux frais de l'État étaient alors diminuées, selon les modalités présentées dans un arrêté<sup>1333</sup>. Selon ce dernier, cette diminution était plus importante lorsque les rapatriés étaient hébergés dans des centres qui assuraient également l'alimentation de leurs résidents (art.3). Cet arrêté précisait également que la gestion de ces centres pouvait être assurée par l'État ou par des « personnes physiques ou morales de droit privé » (art.1), le règlement intérieur de ces centres étant rédigé, toutefois, par le secrétaire d'État aux Rapatriés (art.2). Dans le département de la Seine, le centre Baudricourt accueillit ainsi 1 206 rapatriés d'Algérie<sup>1334</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1328</sup> *Ibid.*, p.46.

<sup>&</sup>lt;sup>1329</sup> *Ibid.*, p.47.

<sup>&</sup>lt;sup>1330</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1331</sup> Décret n°62-939 du 08/08/1962, *JORF* du 10/08/1962, p.7973. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000504560&pageCourante=07973, consulté le 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1332</sup> Décret n°62-938 du 08/08/1962, *JORF* du 10/08/1962, p.7973. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000504560&pageCourante=07973, consulté le 18/06/2019.

Application du décret n°62-938 du 08/08/1962, *JORF* du 10/08/1962, p.7973. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000504560&pageCourante=07973, consulté le 18/06/2019

<sup>&</sup>lt;sup>1334</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2013c, p.49.

Les conditions de vie dans ces centres d'hébergement étaient difficiles, caractérisées par une grande promiscuité et la séparation des ménages, les femmes étant séparées de leurs époux 1335. Le règlement intérieur de ces centres, à l'instar de celui de Baudricourt, ne permettait pas non plus une grande vie sociale. Yann Scioldo-Zürcher souligne par ailleurs que la cohabitation de différentes populations, notamment Français rapatriés et Algériens, n'était pas sans entraîner des tensions qui venaient s'ajouter aux difficiles conditions de vie 1336. Les rapatriés firent d'ailleurs parvenir une pétition au ministre des Rapatriés en février 1963. Parmi leurs revendications, ils demandèrent une meilleure qualité de nourriture, ainsi que l'aménagement d'un lieu d'étude pour leurs enfants 1337. Si ces centres furent une solution pour éviter le développement des bidonvilles par l'arrivée des rapatriés, et ainsi éviter une paupérisation de cette population, les conditions dans lesquelles vivaient les pieds-noirs furent à l'origine de « crises de colère, voire [...] de véritables rebellions contre l'autorité, rapporte Yann Scioldo-Zürcher. De nombreux rapports témoignent de fréquents emportements et beaucoup ne supportaient pas l'infantilisation ni la soumission dans lesquelles le centre les plongeait. » 1338.

Alors que ces centres avaient pour vocation d'héberger de manière temporaire les rapatriés en attente de relogement, les séjours y étaient de durées très variables. L'historien nous apprend ainsi que les femmes cheffes de famille, car en situation plus précaire, furent plus nombreuses à séjourner, et plus longuement, dans le centre de Baudricourt<sup>1339</sup>. Sans surprise, le temps de séjour augmentait en fonction des moyens financiers des rapatriés. Si pour certains la durée de séjour pouvait ne pas dépasser quelques jours, et qu'entre 1962 et 1963 la majorité des familles rapatriées repartaient rapidement, d'autres y séjournèrent plusieurs années. Certains pieds-noirs n'avaient toujours pas retrouvé de logement lorsque le centre Baudricourt ferma ses portes en 1979, et ils furent alors dirigés vers des centres sociaux<sup>1340</sup>. La majorité des pieds-noirs ayant transité dans ces centres fut, néanmoins, relogée, notamment dans le cadre de la politique de logement mise en place par les autorités.

<sup>&</sup>lt;sup>1335</sup> *Ibid.*, p.51.

<sup>&</sup>lt;sup>1336</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1337</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1338</sup> *Ibid.*, p.53.

<sup>1339</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>1340</sup> *Ibid.*, p.58.

# II. Logement de la population rapatriée d'Algérie.

Lors de l'arrivée de la population rapatriée d'Algérie, la France se caractérisait par une situation de pénurie de logement et par une grande insalubrité de ces derniers. En 1953 un programme fut créé visant à remédier à cette situation par le développement des banlieues, en y construisant de grands ensembles et par la rénovation des centres villes 1341. Toutefois en 1954 un quart des logements étaient surpeuplés 1342, et au début de l'année 1958, un rapport estimait que la construction de 300 000 logements par an était nécessaire afin de remédier à la crise du logement <sup>1343</sup>. À l'échelle de la préfecture de la Seine, l'historien Yann Scioldo-Zürcher nous apprend qu'au 1er octobre 1960, 246 000 ménages étaient inscrits au Fichier central des mallogés, alors que le nombre d'attribution mensuelle de nouveaux logements était de 4 700, bien en-deçà des besoins puisque 4 000 nouvelles familles s'y inscrivaient de nouveau chaque mois 1344. Entre le 29 mai 1962 et le 1er août de la même année, le nombre de demandes d'HLM déposées à la préfecture de Paris par des familles rapatriées d'Algérie doubla, passant de 3 000 à 6 391, sur un total de 260 000 demandes 1345.

Dans le cas de Marseille, l'historien Jean-Jacques Jordi souligne la situation de carence en logement connue par la ville au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ayant pour conséquence la prolifération de bidonvilles. En 1951, 36 000 familles y étaient en attente d'un logement<sup>1346</sup>. Face à cette situation, la ville de Marseille lança un programme de construction de nouveaux logements, parmi lesquels des logements sociaux. Entre 1952 et 1964, ce fut un total de 80 000 logements qui furent ainsi construits<sup>1347</sup>. Cependant ce programme ne permit pas à lui seul de résoudre la crise du logement. L'installation dans le département des Bouchesdu-Rhône de milliers de familles rapatriées de Tunisie et du Maroc contribua à l'aggravation de la situation, sans pour autant avoir pour conséquence la mise en place de programmes spécifiques à destination de cette population <sup>1348</sup>. Il fallut attendre l'arrivée dans le département des Français d'Algérie en 1962 pour que les autorités prennent des mesures pour les familles

<sup>&</sup>lt;sup>1341</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010, p.211.

<sup>1342</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2013c, p.45. 1343 Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.211.

<sup>1344</sup> Ce fichier fut créé en 1955 par la préfecture de la Seine afin d'attribuer les logements construits avec l'aide de l'État aux familles inscrites dans ce fichier. *Ibid.*, pp.211-212. <sup>1345</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1346</sup> Op.cit., JORDI 1993, p.126.

<sup>&</sup>lt;sup>1347</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1348</sup> *Ibid.*, p.127.

rapatriées en attente d'un logement<sup>1349</sup>. Ce fut donc sans surprise que l'arrivée et l'installation au cours de l'année 1962 des rapatriés d'Algérie eut pour conséquence d'aggraver la situation de crise connue par le secteur immobilier français. Des politiques de logement de la population rapatriée furent donc pensées à l'échelle du territoire.

## 1. La réquisition des logements pour loger les Français rapatriés d'Algérie

« À titre exceptionnel et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1963, le préfet peut procéder par voie de réquisition dans toutes les communes de son département, au profit de personnes visées par la loi n°61-1439 du 26 décembre 1961 rentrant d'Algérie, à la prise de possession des locaux vacants ou inoccupés », stipulait l'article premier de l'ordonnance n°62-738 du 3 juillet 1962<sup>1350</sup>. Au-delà de son caractère « exceptionnel », cette mesure était initialement prévue comme temporaire, la durée étant de six mois, renouvelables, pour une période de deux ans tout au plus (art.2). Deux mois plus tard, l'ordonnance du 10 septembre 1962 vint remplacer ce premier texte de loi<sup>1351</sup>. L'article 2, en mettant toujours l'accent sur le caractère exceptionnel de cette mesure, indique que cette décision préfectorale se ferait désormais sur avis des maires des communes concernées. Parmi les locaux susceptibles d'être réquisitionnés, de manière totale ou partielle, se trouvaient les locaux vacants ou inoccupés dans les « pensions de famille, les hôtels et établissements similaires affectés au tourisme et dans les immeubles utilisés pour la location saisonnière ou utilisés par leur propriétaire ou par les membres de sa famille pendant la période des vacances »<sup>1352</sup>. Cette ordonnance ouvrit donc ces réquisitions à de nouveaux types de logements, comme les résidences secondaires qui n'étaient jusqu'alors pas concernées. Pour l'ensemble des locaux cités précédemment, la durée de réquisition était d'une durée de trois mois renouvelables. L'ordonnance stipulait également que ces locaux ne pourraient être occupés après le 1<sup>er</sup> juin 1963, traduisant la volonté du gouvernement de ne pas mettre en péril l'activité touristique estivale. En ce qui concerne les locaux non touristiques, ces derniers pouvaient, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1964, être réquisitionnés pour une durée de six mois renouvelables (art.3).

<sup>&</sup>lt;sup>1349</sup> En 1963 le nombre de familles se trouvant dans cette situation était de 7 000. *Ibid.*, p.128.

Ordonnance n°62-738 du 03/07/1962, *JORF* 04/07/1962, pp.6484-6485. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000517825, consulté le 18/06/2019.

Ordonnance n°62-1063 du 10/09/1962, *JORF* du 13/09/1962, pp.8953-8954. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000703881&pageCourante=08954, consulté 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1352</sup> *Ibidem*.

Cette ordonnance présente également les sanctions auxquelles s'exposaient les rapatriés s'ils ne respectaient pas les termes définis pour l'occupation des logements. Ces derniers risquaient par exemple d'être condamnés à payer, au minimum, le décuple du montant de l'indemnité d'occupation quotidienne pour chaque jour passé dans le logement après la date déterminée de fin de l'occupation de celui-ci. Ils encouraient également le risque de ne plus avoir droit à certaines, ou à l'ensemble des aides de l'État qui leur étaient destinées (art.5).

Le loyer était à la charge des rapatriés et était d'un montant égal au loyer que le propriétaire aurait touché s'il avait loué son logement à des non-rapatriés<sup>1353</sup>. Afin d'inciter les propriétaires à louer leurs logements à des pieds-noirs, ce décret prévoyait que des conventions à l'amiable puissent être passées entre les préfets et ces propriétaires. L'article 4 prévoyait en effet que soit donné aux propriétaires un délai de dix jours avant la réquisition effective de leurs logements, délai leur permettant de passer ces conventions à l'amiable. Ces dernières représentaient des avantages. L'article 8 prévoyait notamment qu'en cas de défaut de paiement de la part du locataire rapatrié, l'État se portait caution. Il revenait également à ce dernier de payer une indemnité journalière au bailleur en cas de non-restitution du logement à la date prévue par la convention. L'article 11 stipulait, quant à lui, que les revenus perçus par les propriétaires dans le cadre du logement de la population rapatrié étaient exonérés d'impôt.

Malgré le fait que les rapatriés bénéficiaires de ces réquisitions étaient prioritaires dans l'attribution d'un logement durable <sup>1354</sup>, l'État se trouva contraint de reconnaître que les délais initialement prévus avant la fin de la réquisition des logements n'allaient pas pouvoir être respectés. Ainsi, un décret définit le versement d'indemnités aux propriétaires des logement lorsque ces derniers n'étaient pas libérés aux dates prévues <sup>1355</sup>. Le manque de solution d'hébergement durable contraignit également l'État français à prolonger les délais prévus par l'ordonnance du 10 septembre 1962 : les préfets pouvaient procéder à la réquisition de logements non plus jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1963 mais jusqu'au 31 décembre 1964<sup>1356</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1353</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.214.

<sup>&</sup>lt;sup>1354</sup> *Ibid.*, p.215.

Cette indemnisation était réservée aux propriétaires des logements réquisitionnés depuis plus de deux mois. Le montant maximum était de 2 500 francs par logement, correspondant à la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1963. Pour recevoir cette subvention, les bailleurs devaient s'engager à ne pas « intenter contre l'État ou le rapatrié d'actions d'indemnisation pour le maintien dans les lieux ou d'actions à fin d'expulsion ». Si ces actions étaient déjà en cours, ils devaient y mettre fin. Décret n°63-662 du 09/07/1963, *JORF* du 10/07/1963, p.6222. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000693313, consulté le 18/06/2019.

Loi n°63-1217 du 11/12/1963, *JORF* du 12/12/1963, p.11035. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000509508, consulté le 18/06/2019.

En ce qui concerne le type de locaux réquisitionnés dans le cadre de cette politique, l'historienne Sung-Eun Choi précise que cette liste comprenait des « châteaux, des écoles, des couvents, des séminaires, des hôpitaux, des immeubles industriels, des baraquements militaires », autrement dit « n'importe quel lieu disponible » 1357. Au 30 juin 1965, les autorités françaises déclarèrent que 4 200 logements avaient fait l'objet de réquisitions ou de conventions à l'amiable entre les propriétaires et les locataires rapatriés 1358. Yann Scioldo-Zürcher souligne que cette politique fut « timidement appliquée par les autorités qui essayaient de bloquer au mieux l'application de la loi » 1359. L'État dut ainsi développer en parallèle des politiques sur le long terme.

## 2. La réservation et la construction de nouveaux logements pour la population rapatriée

Afin d'assurer un logement à la population rapatriée, l'État français mit en œuvre une politique de grande envergure, par la construction de logements neufs destinés aux pieds-noirs d'Algérie. Un décret du 8 mars 1962 stipulait ainsi que pour une période de cinq ans, les préfets disposeraient de 10% des logements HLM construits dans leur territoire pour loger la population rapatriée, pourcentage pouvant être modifié selon les « besoins locaux de certains départements » 1360. Il était également prévu par le décret du 10 mars 1962 que des prêts puissent être octroyés aux « organismes publics ou privés de construction en vue de faciliter l'installation des rapatriés dans des logements locatifs » (art.35) 1361. L'arrêté accompagnant ce décret nous apprend que les organismes HLM ayant réservé des logements aux rapatriés étaient éligibles à des prêts complémentaires (art.1), ce qui était également le cas de l'ensemble des organismes constructeurs se trouvant dans cette situation (art.2). Les conditions variaient néanmoins : prêts de trente ans à un taux d'1% dans le premier cas, et de vingt ans à 3% dans le second 1362.

Face à l'arrivée massive des pieds-noirs d'Algérie au cours de l'été 1962, il fut décidé d'augmenter la part de logements réservés aux rapatriés entre le 1<sup>er</sup> août 1962 et le 1<sup>er</sup> janvier

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1357</sup> CHOI, Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home*, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2016, p.59.

<sup>&</sup>lt;sup>1358</sup> Op. cit., MORIN 2008, p.100.

<sup>&</sup>lt;sup>1359</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.216.

Décret n°62-251 du 08/03/1962, *JORF* du 09/03/1962, p.2410. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000496740, consulté le 18/06/2019.

<sup>1361</sup> Décret n°62-261 du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2523-2526, p.2525. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02523, consulté le 15/05/2019.

Arrêté du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, p.2530. https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02530, consulté le 15/05/2019.

1964, qui passa désormais de 10 à 30%<sup>1363</sup>. En parallèle, l'État légiféra sur la réquisition de terrains afin de procéder à la construction de nouveaux logements destinés spécialement aux rapatriés<sup>1364</sup>. En août 1963, la date initialement prévue pour la fin de la réservation des logements pour les rapatriés, fut également repoussée au 1<sup>er</sup> juillet 1964<sup>1365</sup>. Enfin, en juillet 1964 il fut décidé de revoir à la baisse la part minimum des HLM réservés aux rapatriés. Un arrêté du ministère de la Construction du 9 juillet 1964 décréta en effet que parmi les HLM mis en location au cours du second semestre 1964, entre 5% et 30% devaient être réservés aux rapatriés, toujours selon les départements<sup>1366</sup>.

En complément, pour diminuer le nombre de pieds-noirs à la recherche d'un logement, l'État français souhaita dès l'automne 1962 inciter les propriétaires de logement à louer leurs biens à des rapatriés d'Algérie. Pour ce faire il fut décidé en novembre 1962 de permettre aux propriétaires de logements de bénéficier de prêts ou de subventions afin de réhabiliter et d'aménager leurs biens. Pour pouvoir prétendre à ces prêts, d'un montant maximum de 10 000 francs par logement, et de 2 500 francs par pièce, les propriétaires devaient mettre leurs logements à disposition du préfet, pour une durée comprise entre cinq et dix ans, afin qu'ils soient loués à des rapatriés 1367.

Malgré la volonté exprimée par le ministre de la Construction Pierre Sudreau d'éviter « toute ségrégation » <sup>1368</sup>, ainsi que par Robert Boulin le 1<sup>er</sup> mars dans les pages du journal *Les Echos* souhaitant que cette politique ne conduise pas, « si possible », à la création « d'immeubles pieds-noirs dans les villes » <sup>1369</sup>, Valérie Morin souligne que cette politique eut

<sup>-</sup>

Ordonnance n°62-995 du 18/08/1962 *JORF* du 22/08/1962, p.8305. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000516857&pageCourante=08305, consulté le 13/06/2019.

Ordonnance n°62-996 du 18/08/1962, *JORF* du 22/08/1962, pp.8305-8306. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000516857, consulté le 18/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1365</sup> Loi n°63-778 du 31/07/1963, *JORF* du 02/08/1963, p.7158. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000313016&pageCourante=07158, consulté le 15/06/2019.

<sup>1366 30%</sup> dans les Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Rhône, Var et Vaucluse. 20% dans l'Ain, Allier, Corse, Côte-d'Or, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Tarn, Tarn-et-Garonne et Yonne. 5% dans les Ardennes, Lozère, Manche, Orne, Pas-de-Calais, Somme et territoire de Belfort. Enfin, 10% des HLM devaient être réservés aux rapatriés dans le reste des départements français. Arrêté du 09/07/1964, *JORF* du 12/07/1964, p.6251. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000442557, consulté le 18/06/2019.

<sup>1367</sup> Le taux de ces prêts était de 2,5%, pour une durée de cinq ans, remboursables au cours des trois dernières années. Décret n°62-1275 du 31/10/1962, *JORF* du 01/11/1962, pp.10602-10603. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000302758, consulté le 18/06/2019. Selon Yann Scioldo-Zürcher, 1 500 logements furent par ce biais rénovés avant d'être loués à des rapatriés dans le département de la Seine. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.220.

<sup>1368</sup> Cité par Yann Scioldo-Zürcher, *ibid.*, p.216.

<sup>&</sup>lt;sup>1369</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.128.

pour conséquence la création « de véritables 'cités de rapatriés' »<sup>1370</sup>. Le quartier du Moulin-à -Vent à Perpignan, par exemple, était composé à 21,5% d'appartements occupés par des pieds-noirs <sup>1371</sup>. En termes de résultats, dans le cas de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône, Jean-Jacques Jordi nous apprend que seulement 2 000 logements HLM avaient été construits pour les rapatriés à Marseille, sur un total de 3 000 construits sur l'ensemble du département. L'historien souligne également que l'arrivée des pieds-noirs fut à l'origine d'une très forte augmentation des prix de l'immobilier dans la région <sup>1372</sup>. Dans la région parisienne, seuls 8% des rapatriés d'Algérie purent être relogés dans le cadre de cette politique <sup>1373</sup>. Dans ces deux régions, qui furent les plus marquées par l'installation des pieds-noirs, la réservation d'une part importante des nouveaux HLM pour cette population ne fut pas sans créer un fort mécontentement au sein de la population résidente, elle-même dans de nombreux cas également mal-logée <sup>1374</sup>. Sur l'ensemble du territoire, en juin 1965, on comptait 61 600 logements HLM attribués et construits pour la population rapatriée <sup>1375</sup>. Des maisons préfabriquées furent également construites à cet effet. En juin 1965 les autorités firent savoir qu'elles étaient au nombre de 3 372 <sup>1376</sup>.

# 3. L'accession à la propriété des rapatriés d'Algérie

Un troisième volet de la politique gouvernementale concernant l'épineuse question du logement de la population rapatriée, consista à mettre en place un système de prêt pour faciliter l'achat de biens immobiliers par la classe moyenne rapatriée 1377. Le décret du 10 mars 1962 prévoyait ainsi que le secrétaire d'État aux rapatriés pouvait « aussi accorder des prêts pour faciliter aux rapatriés l'accession à la propriété » (art.35) 1378. L'arrêté accompagnant ce décret indiquait que ces prêts, d'un montant maximum de 4 000 francs par logement 1379, pouvaient être octroyés uniquement aux rapatriés installés en métropole depuis au moins un an et construisant leur propre logement (art.3). Cette législation fut à plusieurs reprises revue, comme

.

<sup>&</sup>lt;sup>1370</sup> Op.cit., MORIN 2008, p.100.

<sup>&</sup>lt;sup>1371</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1372</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, 125.

<sup>&</sup>lt;sup>1373</sup> *Op.cit.*, MORIN 2008, p.100.

<sup>&</sup>lt;sup>1374</sup> Op.cit., JORDI 1993, p.129, op.cit., MORIN 2008, p.100.

<sup>1375</sup> Ibidem.

<sup>1376</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1377</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.220.

Décret n°62-261 du 10/03/1962, *JORF* n°59, 11/03/1962, pp.2523-2526, p.2525 Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02523, consulté le 15/05/2019

<sup>1379</sup> Le taux de ces prêts était de 3%, et étaient d'une durée de dix ans, avec un différé de cinq ans.

par un arrêté du 11 septembre 1962, qui ouvrait ces prêts aux rapatriés souhaitant acheter un logement HLM (art.3), et qui résidaient en métropole depuis au moins quatre mois à la date de leur demande de prêt<sup>1380</sup>. Le temps minimum de résidence en métropole fut donc réduit, passant d'un an à quatre mois, afin de faciliter l'accès d'un plus grand nombre de rapatriés à ces prêts. Yann Scioldo-Zürcher nous apprend également qu'il fut décidé d'instaurer un numerus clausus concernant le nombre de dossiers de demande de prêt déposés par les pieds-noirs. La limite était de 30 000 par an<sup>1381</sup>.

Nous l'avons vu, les autorités françaises tentèrent d'éviter la concentration de la population rapatriée dans le sud de la France et en région parisienne. Ce souci concerna également cette politique de prêt : un arrêté du ministère des Rapatriés du 17 mai 1963 stipulait que les rapatriés candidats à un prêt pouvaient bénéficier, en plus d'un supplément familial de 1 000 francs « par enfant à charge, à partir du deuxième jusqu'au quatrième inclus » prévu par ce nouvel arrêté, d'un supplément géographique 1382. Ainsi jusqu'au 31 décembre 1964, les bénéficiaires de ces prêts pouvaient recevoir une somme de 2 500 francs ou de 5 000 francs selon le département dans lequel ils achetaient leur bien<sup>1383</sup>. À partir de mai 1965, seuls les Français rapatriés depuis moins de cinq ans pouvaient prétendre à un prêt 1384. En termes de résultats, les autorités françaises communiquèrent qu'en juin 1965, 15 610 foyers de pieds-noirs d'Algérie avaient accédé à la propriété par le biais de cette mesure étatique <sup>1385</sup>. Dans la région parisienne, cela concerna 15% de la population rapatriée qui s'y était installée 1386.

En janvier 1964, moins de deux ans après les arrivées massives de pieds-noirs de l'été 1962, le ministère des Rapatriés annonça que « sur les 245 000 familles rapatriées d'Algérie, 122 000 familles ont été relogées en 1962 et 1963, un rapatrié sur deux est donc actuellement relogé. »<sup>1387</sup>. Un an et demi plus tard, en juin 1965, dans un rapport du ministère de l'Intérieur

du 11/09/1962, JORF13/09/1962, du Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000291062&pageCourante=08955, consulté le 15/05/2019.

1381 *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.221.

<sup>17/05/1963,</sup> **JORF** Arrêté du du 22/05/1963, p.4683. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000625301, consulté le 18/06/2019.

Les départements permettant un supplément de 5 000 francs étaient les suivants : Côte-d'Or, Doubs, Isère, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Rhône et Seine Maritime. Les départements permettant un supplément de 2 500 francs étaient les suivants : Ain, Aisne, Calvados, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire, Loire, Loire, Cher, Oise (à l'exception des cantons de Creil, Neuilly-en-Thelle, Pont-Sainte-Maxence, Senlis et Nanteuil-le-Haudoin), Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Somme, Yonne et Territoire de Belfort. Ibidem.

Arrêté du 05/05/1965, **JORF** du 14/05/1965, p.3804. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000663847, consulté le 15/06/2019.

Op.cit., MORIN 2008, p.100.

 $<sup>^{1386}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1387</sup> Cité par Valérie Morin, *ibidem*.

et des Rapatriés, il fut annoncé que le nombre de familles ayant profité des différentes politiques de logement s'élevait à 113 898 foyers<sup>1388</sup>. Dans le cas de la ville Marseille, principal port d'entrée de la population rapatriée, 8 000 familles étaient en attente d'un logement en 1962, et 7 000 l'année suivante<sup>1389</sup>. Toutefois, à l'échelle du département, l'historien Jean-Jacques Jordi souligne que « d'une manière générale, passé l'affolement de l'été 62, et bénéficiant de différentes aides, les trois-quarts des familles rapatriées d'Algérie trouvent un logement dans le département des Bouches-du-Rhône. »<sup>1390</sup>.

Pour Yann Scioldo-Zürcher, le bilan de la politique de logement de la population rapatriée mise en œuvre par l'État français est cependant nuancé<sup>1391</sup>. L'historien souligne notamment les retards pris dans les chantiers de construction de logement, ou encore le fait que l'attribution de ces logements sociaux dépendait étroitement d'un fort clientélisme politique, les rapatriés devant être « officieusement 'recommandés' » par des élus locaux s'ils souhaitaient pouvoir rapidement obtenir un logement <sup>1392</sup>. Les mesures mises en place par l'État permirent toutefois à la très grande majorité de la population rapatriée de retrouver un logement moins de deux ans après son arrivée<sup>1393</sup>. Cela ne signifie pas néanmoins que ces politiques furent suffisantes pour éviter que des pieds-noirs soient contraints de vivre dans des conditions d'une très grande précarité. Les exemples sont nombreux<sup>1394</sup>. *Paris-Match* publia le 28 juillet 1962 un reportage intitulé : « Une famille Hernandez réfugiée dans le vieux Marseille : vingt personnes dans deux pièces »<sup>1395</sup>. Ces difficultés restèrent souvent dans la mémoire de la population rapatriée comme un élément traumatisant lié à leur installation dans l'ancienne métropole, présenté également comme la preuve de l'abandon par des autorités françaises, dont ils se dirent victimes <sup>1396</sup>.

 $<sup>^{1388}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1389</sup> Op.cit., JORDI 1993, p.128.

<sup>&</sup>lt;sup>1390</sup> *Ibid.*, p.129.

<sup>1391</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.247.

<sup>&</sup>lt;sup>1392</sup> *Ibid.*, p.237.

<sup>&</sup>lt;sup>1393</sup> *Ibid.*, p.242.

Voir notamment SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, pp.236-246.

<sup>&</sup>lt;sup>1395</sup> STORA, Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991), p.259.

<sup>1396</sup> Voir Chapitre XII, II, 3.

# III. Intégration économique de la population rapatriée d'Algérie.

Lors de l'arrivée des Français d'Algérie, l'économie française se trouvait en plein essor, caractéristique des « Trente glorieuses ». Entre 1955 et 1968, la croissance était ainsi de 5,7% 1397. L'intégration de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs pieds-noirs dans l'économie nationale n'apparaissait donc pas, à première vue, insurmontable 1398. Cependant, il existait une forte inadéquation entre les caractéristiques socio-professionnelles de cette population et les besoins du marché du travail métropolitain : les rapatriés actifs faisaient partie « pour plus de 50% [du] secteur tertiaire alors que fin 1961, 15% seulement des places proposées en métropole appartenaient à ce secteur », souligne Valérie Morin 1399. Le problème était également d'ordre géographique. Comme nous l'avons vu, les rapatriés s'installèrent majoritairement dans le sud de la France, une région qui ne se caractérisait pas par une forte croissance économique, alors que dans le nord du pays, au contraire, les entreprises manquaient de main-d'œuvre<sup>1400</sup>.

Figure 22 - Pieds-noirs et emploi : demandes et offres en 1963 dans 16 départements métropolitains.

| Départements        | Demandes | Offres |  |  |
|---------------------|----------|--------|--|--|
| Bouches-du-Rhône    | 14 630   | 151    |  |  |
| Seine               | 9 505    | 24 022 |  |  |
| Haute-Garonne       | 5 371    | 149    |  |  |
| Alpes-Maritimes     | 3 123    | 52     |  |  |
| Var                 | 2 665    | 6      |  |  |
| Rhône               | 2 362    | 381    |  |  |
| Pyrénées-Orientales | 2 184    | 24     |  |  |
| Hérault             | 2 163    | 287    |  |  |
| Vaucluse            | 1 210    | 87     |  |  |
| Seine-et-Marne      | 844      | 544    |  |  |
| Nord                | 287      | 7 925  |  |  |
| Haut-Rhin           | 278      | 2 267  |  |  |
| Marne               | 239      | 1 018  |  |  |
| Bas-Rhin            | 206      | 4 156  |  |  |
| Pas-de-Calais       | 183      | 2 120  |  |  |
| Moselle             | 180      | 1 507  |  |  |

Source: Op.cit., BAILLET 1975, p.304.

<sup>&</sup>lt;sup>1397</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.300.

<sup>&</sup>lt;sup>1398</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2006, p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>1399</sup> *Op.cit.*, MORIN 2008, p.101.

<sup>&</sup>lt;sup>1400</sup> BAILLET, Pierre, "L'intégration des rapatriés d'Algérie en France", *Population*, 30e année, n°2, 1975, pp.303-314, p.304.

La question de l'intégration économique de la population rapatriée d'Algérie fut une priorité pour l'État français, envisagée comme l'unique manière de conduire à l'intégration des piedsnoirs au sein de la société française, et de dépasser ainsi des « différences culturelles et politiques » 1401. Les autorités avaient toutefois conscience qu'il ne s'agissait pas d'une « simple translation d'individus à résoudre pour qu'ils retrouvent une situation professionnelle, si possible identique à celle laissée en Algérie. » 1402. L'État français mit ainsi en place une politique active de retour à l'emploi, comportant notamment un programme de prêt pour la réinstallation des rapatriés, des mesures incitant au salariat, ainsi qu'une politique de réintégration des fonctionnaires français d'Algérie.

## 1. Le programme de prêt pour la réinstallation des rapatriés indépendants

Les rapatriés qui exerçaient en Algérie une activité à leur compte étaient très nombreux. Dès mars 1962, à travers le décret du 10 mars, et les arrêtés qui l'accompagnent, l'État français exprima sa volonté de favoriser la réinstallation de ces pieds-noirs en métropole. Ainsi, un programme de prêts, qui excluait les activités agricoles 1403, fut mis en place. Pour pouvoir y prétendre, les candidats devaient au préalable s'être inscrits sur les listes professionnelles établies par les délégations régionales pour l'accueil et l'orientation des rapatriés 1404. Il revenait en dernier recours aux commissions économiques, créées dans ces délégations régionales, de statuer sur l'octroi éventuel et le montant du prêt 1405. Ces dernières prenaient notamment en considération les antécédents professionnels des candidats, la faisabilité du projet, mais également l'adéquation de ce dernier avec les besoins économiques du territoire dans lequel il souhaitait s'implanter 1406. Le montant de ces prêts ne pouvait excéder 200 000 francs, et ne pouvait pas correspondre à plus de 60% du montant total de l'investissement. Le taux d'intérêt était de 3% et les prêts étaient d'une durée de dix-huit ans, dont un différé d'amortissement de

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1401</sup> Op.cit., SHEPARD 2006, p.221.

<sup>&</sup>lt;sup>1402</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.249.

<sup>&</sup>lt;sup>1403</sup> Les agriculteurs rapatriés bénéficièrent d'une législation particulière. L'État voulait procéder rapidement à leur réinstallation. 1 500 d'entre eux étaient réinstallés en juin 1963. *Ibid.*, pp.2253-256.

Arrêté du 10/03/1962, *JORF* n°59, 11/03/1962, p.2528. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02528, consulté le 15/05/2019. Pour pouvoir s'inscrire sur ces listes, les rapatriés, leur conjoint ou leurs ascendants, devaient pouvoir justifier qu'ils avaient exercé une activité correspondant à la liste sur laquelle ils prétendaient s'inscrire, et ce pendant une période minimum (art.4).

1405 Parmi les membres de ces commissions se trouvait « une personnalité connaissant particulièrement les

Parmi les membres de ces commissions se trouvait « une personnalité connaissant particulièrement les problèmes des rapatriés, désignée par le préfet » (art.4). Cela peut laisser à penser que des rapatriés pouvaient être amenés à participer à ces commissions. *Ibidem*. 

1406 *Ibidem*..

maximum trois ans<sup>1407</sup>. Dans le cas où les candidats ne disposaient pas des ressources nécessaires pour assurer les 40% restant de l'investissement, des subventions complémentaires pouvaient également leur être accordées, d'un montant maximum de 30 000 francs, si l'investissement total ne dépassait pas les 200 000 francs<sup>1408</sup>.

Yann Scioldo-Zürcher nous apprend que dans la majorité des cas, ce programme participa à la création d'affaires « moyennes et souvent individuelles », correspondant aux activités exercées par les Français d'Algérie avant leur arrivée en métropole<sup>1409</sup>. Pour l'historien, cette politique étatique, bien qu'imparfaite<sup>1410</sup>, fut « indispensable »<sup>1411</sup>, puisqu'elle permit la réinstallation de la plupart des rapatriés indépendants. Sans le concours de l'État, un nombre beaucoup plus limité de pieds-noirs aurait pu se réinstaller. Deux ans après leur arrivée, 40% d'entre eux s'étaient en effet réinstallés<sup>1412</sup>.

# 2. La question de la réintégration des pieds-noirs par le salariat

Les pieds-noirs qui étaient à leur compte en Algérie furent également incités à se réorienter vers une activité salariée. Pour ce faire, des subventions de reconversion furent mises en place<sup>1413</sup>. D'un montant compris entre 5 000 et 10 000 francs, elles étaient destinées aux rapatriés qui souhaitaient s'engager dans une activité salariée, et qui acceptaient, si besoin, de suivre un stage de formation pour cette nouvelle profession. Le montant variait en fonction « de la nature de l'activité salariale choisie, du lieu d'exercice de cette activité et de l'effort de reconversion consenti par l'intéressé » (art.2). À signaler ici, une nouvelle fois, la volonté des autorités françaises d'inciter les pieds-noirs à ne pas rester ou à ne pas s'installer dans les régions dans lesquelles la population rapatriée était déjà concentrée. Un an plus tard, cette

<sup>-</sup>

 $<sup>^{1407}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1409</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER, 2010, p.256.

<sup>1410</sup> Certains projets financés dans le cadre de ce programme rencontrèrent de grandes difficultés financières. *Ibid.*, p.253. Cette situation amena le gouvernement de François Mitterrand à adopter, en janvier 1982, une loi permettant aux rapatriés indépendants réinstallés de prétendre à des remises et aménagements de leurs prêts. Loi n°82-4 du 06/01/1982, *JORF* du 07/01/1982, pp.195-196. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000704433&pageCourante=00195, consulté le 15/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1411</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.256.

<sup>&</sup>lt;sup>1412</sup> *Ibid.*, p.279.

<sup>&</sup>lt;sup>1413</sup> Arrêté du 10/03/1962, *JORF* du 11/03/1962, pp.2528-2529, p.2529. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000305698&pageCourante=02529, consulté le 15/05/2019.

subvention fut révisée. Désormais, le montant de la subvention ne dépendait plus des facteurs cités plus haut, mais du temps compris entre l'arrivée en métropole et le début de l'emploi salarié : 28 000 francs pour une période de trois mois, 25 000 francs pour six mois et enfin 18 000 francs pour une période de neuf mois<sup>1414</sup>. Il s'agissait d'attirer, rapidement, un plus grand nombre d'indépendants vers le salariat, en leur accordant des bénéfices financiers plus importants selon la réactivité de leur décision.

En parallèle de ces subventions, en août 1962, une « bourse nationale de l'emploi pour les rapatriés » fut créée à Marseille<sup>1415</sup>. Elle était chargée de centraliser les offres d'emplois disponibles sur l'ensemble du territoire, et ainsi inciter les pieds-noirs à accepter un emploi en dehors du sud de la France. Afin d'encourager cela, les rapatriés ne pouvaient pas refuser plus de trois offres d'emploi avant d'être radiés des listes et de ne plus recevoir les allocations de subsistance<sup>1416</sup>. L'année suivante, une campagne, baptisée « Priorité d'emploi pour les rapatriés » fut menée sur l'ensemble du territoire, à grand renfort d'informations et de communication médiatique<sup>1417</sup>. L'objectif étant, là encore, de procéder à l'intégration des rapatriés salariés par la mise en place notamment d'un « contrat d'adaptation » <sup>1418</sup>, permettant aux rapatriés de se former à leur nouvel emploi, au sein de leur entreprise d'accueil. En juin 1963, selon les autorités, cette campagne était déjà un véritable succès : elle avait abouti à l'intégration de 52 556 pieds-noirs en l'espace de quelque semaines, l'objectif étant l'intégration professionnelle de 70 000 à 80 000 salariés rapatriés 1419. Entre janvier et juin 1963, un total de 90 556 pieds-noirs avaient retrouvé, ou trouvé selon les cas, un emploi salarié. La part de ces salariés qui bénéficièrent des mesures de l'État reste cependant impossible à déterminer<sup>1420</sup>. Yann Scioldo-Zürcher souligne que quelques 49 331 rapatriés se trouvaient alors, quant à eux, sans-emploi<sup>1421</sup>.

Arrêté du 02/03/1963, *JORF* du 03/03/1963, p.2151. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000272641, consulté le 15/05/2019.
 Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.259.

<sup>&</sup>lt;sup>1416</sup> *Ibidem*.

<sup>1417</sup> Ibid., p.260.

<sup>&</sup>lt;sup>1418</sup> *Ibid.*, p.261.

<sup>16</sup>td., p.261. 1419 *Ibid.*, p.262.

<sup>&</sup>lt;sup>1420</sup> Ibidem.

<sup>1421</sup> Ibid., p.263.

## 3. La réintégration des fonctionnaires français d'Algérie

Entre 1956 et 1957, la France avait réintégré quelques 7 000 fonctionnaires français rapatriés d'Indochine<sup>1422</sup>. Dans le cas de l'Algérie, avant même la signature des accords d'Évian en mars 1962 et l'indépendance en juillet 1962, l'État français avait anticipé l'arrivée des fonctionnaires français en poste dans ce territoire. Yann Scioldo-Zürcher nous apprend en effet que la « majorité des personnels des administrations ou entreprises d'État en Algérie formaient désormais un corps commun avec leurs homologues métropolitains »<sup>1423</sup>. Cette fusion allait permettre, une fois l'Algérie indépendante, d'intégrer rapidement ces fonctionnaires en métropole, représentant, selon les estimations, 29% des Français d'Algérie<sup>1424</sup>, en les intégrant directement dans leur ministère de rattachement.

En ce qui concerne les autres fonctionnaires, une ordonnance du 16 juillet 1962 stipulait qu'« à défaut de corps d'origine, ils seront intégrés dans des corps homologues ou, s'il n'en existe pas, dans des corps d'extinction. » 1425. Les agents de la fonction territoriale, quant à eux, firent l'objet d'une législation spéciale. Une ordonnance datant du 9 juin 1962, stipulait ainsi qu'ils étaient « dès leur rapatriement, pris en charge par l'État pendant une durée maximum d'un an », sauf exceptions (art.2)<sup>1426</sup>. Au cours de cette période, ils étaient tenus d'accepter les offres d'emploi correspondant à leur grade, qui pourraient leur être proposées de manière provisoire dans une administration ou un service de l'État, sous peine de ne plus pouvoir jouir des bénéfices de cette prise en charge (art.2). Cette ordonnance décida également que deux tiers des postes vacants « dans les départements, les communes et leurs établissements publics » de plus de dix agents, postes vacants que ces derniers étaient désormais dans l'obligation de déclarer (art.6), seraient réservés, pour une durée de cinq ans, aux agents de la fonction territoriale rapatriés d'Algérie (art.5). Il était également prévu par ce texte de loi que ces agents puissent être reclassés en surnombre, en particulier dans les services de plus de cinquante agents (art.7). De manière générale, les fonctionnaires rapatriés n'avaient pas le choix de leur lieu d'affectation et furent répartis dans les administrations de l'ensemble du territoire

<sup>&</sup>lt;sup>1422</sup> Alice Voisin souligne que dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des Français d'Indochine arrivèrent en France. *Op.cit.*, VOISIN 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1423</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.264.

<sup>&</sup>lt;sup>1424</sup> *Ibid.*, p.117.

Ordonnance n°62-798 du 16/07/1962, *JORF* du 17/07/1962, p.7003. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000339808&pageCourante=07003, consulté le 15/06/2019

Ordonnance n°62-657 du 09/06/1962, *JORF* du 10/06/1962, p.5649. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000701441&pageCourante=05649, consulté le 15/06/2019.

français 1427. En termes de résultats, Yann Scioldo-Zürcher souligne que si certains fonctionnaires connurent des difficultés avant de retrouver une situation professionnelle stabilisée, ils bénéficièrent néanmoins « d'une protection de l'État », qui conduisit à une intégration « immédiate et efficace » 1428.

Malgré une inadéquation initiale entre leurs qualifications et les besoins de maind'œuvre connus par la France des trente glorieuses en 1962, les rapatriés furent dans la majorité des cas rapidement intégrés dans la vie économique du pays, notamment par le biais d'une politique étatique faisant de cette intégration une priorité. Si en 1968, le taux de chômage de la population pied-noir était de 5,2%, en 1975 il ne s'élevait plus qu'à 3,3% 1429. L'arrivée et l'installation des rapatriés d'Algérie semble même avoir eu un impact positif sur l'économie nationale, notamment dans les villes moyennes du sud du pays où ils se réinstallèrent en nombre 1430. Dans le cas de Marseille, Jean-Jacques Jordi souligne que la population rapatriée se caractérisait par « un dynamisme constant marqué par des initiatives intéressantes et une prise de risque plus grande que chez les 'métropolitains' »<sup>1431</sup>.

En dépensant une moyenne de 14 500 francs par Français rapatrié d'Algérie<sup>1432</sup>, l'État français participa activement à l'intégration rapide des pieds-noirs au sein de la société française, encadrant cette population de manière permanente et réactive, « autour du triptyque réunissant les sentiments d'appartenance nationale, le fonctionnement de l'État social et la capacité d'intervention de l'État » <sup>1433</sup>. Grâce à son intervention, l'État français permit d'éviter une paupérisation d'une part non négligeable de sa population, en remplissant son devoir de solidarité nationale envers ces migrants nationaux. Néanmoins, les premiers temps de l'installation de la population rapatriée d'Algérie se caractérisèrent bien souvent par des difficultés matérielles mais également sociales et émotionnelles. Ces difficultés, ajoutées au

<sup>&</sup>lt;sup>1427</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.266.

<sup>&</sup>lt;sup>1428</sup> *Ibid.*, p.265 et p.266.

<sup>1429</sup> COUTO, Marie-Paule, "L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve", Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 29, n°3, 2013, pp.93-119, p.105. <sup>1430</sup> *Op.cit.*, MORIN 2008, p.103. <sup>1431</sup> *Op.cit.*, JORDI 1993, p.152.

<sup>1432</sup> Ce montant ne prend cependant pas en compte les montants dépensés par les autorités françaises dans le cadre des différentes politiques d'indemnisation, sur lesquelles nous reviendrons. Op.cit., Baillet 1975, p.314. Voir Chapitre XII, I, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1433</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2014a, p.569.

traumatisme du départ, ont effacé de la mémoire des pieds-noirs les actions positives conduites par l'État pour leur accueil et leur intégration dans la société française.



**PARTIE III** 

COMPORTEMENTS POLITIQUES ET DYNAMIQUES MÉMORIELLES DE LA POPULATION RAPATRIÉE



#### **CHAPITRE X**

# LA POPULATION RAPATRIÉE ET LA VIE POLITIQUE PORTUGAISE

Suite à la chute du régime salazariste en avril 1974, et à la tenue d'élections à l'Assemblée Constituante d'avril 1975, la politique tenait une place centrale dans la vie des Portugais : une nouvelle Constitution était en préparation et les premières élections législatives depuis la révolution des Œillets étaient programmées pour le 25 avril 1976. Les partis politiques portugais, dont certains n'avaient pas encore un an d'existence, se trouvaient dans une phase de consolidation de leur organisation interne, de leur électorat et de leur base de soutien. Dans un contexte marqué par une forte opposition politique et sociale qui mena le pays au bord de la guerre civile, connue sous le nom « d'Été Chaud » (*Verão Quente*)<sup>1434</sup>, l'arrivée de centaines de milliers de *retornados* au cours de l'été 1975 constitua un évènement majeur.

Dès le début de l'année 1975, la crainte d'une possible influence négative de l'arrivée de la population rapatriée sur la vie politique portugaise s'exprima dans différentes déclarations. Le directeur de l'IARN, Fernando Cardoso do Amaral, avança que cette population n'avait « pas la moindre notion de la réalité portugaise [...] [ni] de ce que fut le 25 avril au Portugal »<sup>1435</sup>. Le Premier ministre du 3<sup>ème</sup> GP, Vasco Gonçalves<sup>1436</sup>, déclara quant à lui, le 21 février 1975 :

« Aujourd'hui nous assistons à l'arrivée de beaucoup de personnes de ces territoires, mais c'est naturel ! Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas capables de s'adapter aux nouvelles relations sociales qui furent créées dans ces territoires. Il y en a qui vivaient uniquement de l'exploitation des noirs, d'autres non ! *Applaudissements*. Il y a des gens qui ne sont pas susceptibles de s'adapter aux nouvelles relations sociales qui s'établirent avec les peuples africains. Ils reviennent, ils reviennent et disent que les Forces Armées ont donné des morceaux du Portugal, ça c'est un grand mensonge ! parce qu'aucun peuple ne peut être libre s'il opprime d'autres peuples ! S'il détient des morceaux de la terre des autres ! *Applaudissements*. Et ces personnes pourront

 <sup>1434</sup> CEREZALES, Diego Palacios, O Poder Caiu na Rua. Crise de Estado e Acções Colectivas na Revolução Portuguesa 1974-1975, Lisboa: Imprensa Ciências Sociais, 2003a.
 1435 HML, DN, 11/10/1975, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1436</sup> Vasco Gonçalves fut le Premier ministre de quatre gouvernements provisoires (GP), entre le 18 juillet 1974, date d'entrée en fonction du 2<sup>ème</sup> GP et le 19 septembre 1975, date de la fin du 5<sup>ème</sup> GP.

faire parmi vous une propagande manifeste, et il vous revient d'être vigilants face à cela! »1437.

Dans la réalité, les opinions et les options politiques de la population rapatriée dans ce contexte d'agitation politique et sociale furent-elles aussi tranchées ? La première partie sera consacrée à l'opinion des retornados concernant le processus de décolonisation, essentiellement à travers l'analyse de la rubrique du courrier des lecteurs du Jornal o Retornado et des entretiens que nous avons réalisés en 2018 avec des retornados. Une seconde partie abordera la question de l'organisation politique de la population rapatriée, à travers l'étude de structures créées par des retornados et leur mobilisation au sein des partis politiques portugais, avant de présenter les réponses issues de nos enquêtes auprès de retornados concernant le choix politique de leurs votes.

## I. Retornados et processus de décolonisation des colonies portugaises d'Afrique.

1. L'opinion des retornados : le cas des lecteurs du Jornal o Retornado (1975-1976)

Pour les lecteurs du *JOR*, la décolonisation des territoires portugais d'Afrique représente le point de départ du « drame » vécu par la population rapatriée. Il n'est donc pas surprenant de trouver dans le courrier des lecteurs de l'hebdomadaire de très virulentes critiques à l'encontre du processus, avec comme principal objectif de revendiquer un statut de victime. Les lecteurs se présentent en effet comme étant les victimes de la décolonisation et pour exprimer cette idée, qui devint au long de ces courriers un véritable leitmotiv, ils n'hésitèrent pas à utiliser de nombreuses hyperboles, exagérant ainsi l'expression de leur ressenti pour donner du poids à leur communication et marquer les esprits. Les retornados furent ainsi présentés comme les « martyres de la décolonisation précipitée » 1438, les victimes de la « plus grande honte de tous les temps dans les annales de notre Histoire » 1439, voire les « victimes de la plus grande honte de l'histoire mondiale du présent siècle » <sup>1440</sup>. Une autre figure de style utilisée par les lecteurs fut la comparaison. En juin 1976, un lecteur écrivit ainsi : « C'est un crime plus grave que celui

Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/discurso-de-vasco-goncalves-parte-ii/, consulté le 01/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1438</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975.

<sup>&</sup>lt;sup>1439</sup> BNP, *JOR*, 11/05/1976.

<sup>&</sup>lt;sup>1440</sup> BNP, *JOR*, 01/06/1976, p.20.

commis par les Allemands contre les Juifs, parce qu'il a été commis contre des frères, contre la Patrie. »<sup>1441</sup>. Cette comparaison entre les *retornados* et les Juifs, comme vu précédemment, apparaît à plusieurs reprises dans les pages du *JOR*<sup>1442</sup>. D'autres lecteurs refusèrent le bienfondé de la décolonisation et des indépendances africaines par le recours à des arguments simples, voire simplistes. En mai 1976, une lectrice écrivit ainsi : « L'Angola est à nous, l'Angola c'est le Portugal ! [...] À nous parce que c'est nous qui y avons travaillé, c'est nous qui y avons construit des maisons, des immeubles, des ponts, des routes, des usines etc., etc.... »<sup>1443</sup>. D'autres, tout en revendiquant un statut de victime, exprimèrent leur désarroi : « Nous sommes victimes de quelque chose que nous ne comprenons pas »<sup>1444</sup>.

Dans leurs courriers, les lecteurs remirent également en question l'expression « décolonisation exemplaire », communément attribuée à Mário Soares, afin de critiquer le processus en question. Un lecteur du *JOR* écrivit ainsi :

« Nous sommes des apatrides et des sans-abris, chassés de toutes les manières possibles et imaginables, et tout ça du fait de la 'merveilleuse' décolonisation qui est à l'origine du malheur de centaines de milliers de personnes [...] Maudite soit la décolonisation (dite exemplaire) qui fait aujourd'hui le malheur de tous les 'retornados' [...]. Qu'elle soit maudite, maudite, mille fois maudite! » 1445.

Il est toutefois difficile de retracer l'histoire de cette célèbre expression de décolonisation exemplaire. Au sein du Parlement, cette expression apparaît pour la première fois au cours de la session du 11 novembre 1975, le jour-même de l'indépendance de l'Angola. Elle fut utilisée par le député indépendant de Viseu associé au groupe parlementaire du CDS, Galvão de Melo, qui déclara : « La décolonisation portugaise exemplaire, comme j'ai déjà entendu dire ! » 1446. L'expression la plus proche qui fut utilisée au Parlement par le PS en 1975 émane de la députée Rosa Rainho qui décrivit, en juin 1975, le cas du Mozambique comme étant le « symbole exemplaire de la décolonisation portugaise » 4447. Aucun élément ne prouve que Mário Soares

<sup>&</sup>lt;sup>1441</sup> BNP, *JOR*, 22/06/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1442</sup> Voir Chapitre VII, I, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>1443</sup> BNP, *JOR*, 18/05/1976, p.21. Pour une analyse du discours des lecteurs du *JOR* concernant le colonialisme portugais, voir le Chapitre XI, I, *1*.

<sup>1444</sup> BNP, *JOR*, 23/01/1976, pp.2-3.

BNP, JOR, 17/08/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1446</sup> Session parlementaire du 11/11/1975, *DAC*, 12/11/1975, p.2621. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/07/9/1975-11-11, consulté le 04/07/2016.

Session parlementaire du 12/06/1975, *DAC*, 14/06/1975, p.57. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/015/1975-06-12/57, consulté le 13/06/2019.

utilisa lui-même cette expression en 1975, ou les années qui suivirent. Le 12 novembre 1975, lorsqu'il répondit à Galvão de Melo au sein du Parlement, il présenta le processus de décolonisation comme étant une réussite, mais n'employa cependant pas ladite expression :

« Pour l'essentiel nous pouvons aujourd'hui affirmer que la décolonisation se fit en un temps record, dans un esprit de fraternité, de compréhension et de respect mutuel, entre Africains et Portugais, ce qui força l'admiration d'observateurs internationaux de toutes orientations idéologiques. Que ce soit dans les différentes instances de l'ONU ou de l'OUA, ce fut amplement reconnu, et c'est à l'origine de la situation d'incontestable prestige que le Portugal conquit immédiatement de par le Monde. »<sup>1448</sup>

Toutefois, Mário Soares utilisa bien cette expression, mais plusieurs décennies plus tard, notamment lors d'une conférence à Lisbonne en 2010. À cette occasion, il insista toutefois sur le fait que la décolonisation avait été « exemplaire » compte tenu des circonstances dans lesquelles elle se déroula 1449. Depuis 1975 cependant, cette expression est utilisée pour critiquer le processus de décolonisation, particulièrement par la droite portugaise. Comme le souligne l'historien Christoph Kalter, en attribuant cette expression à la gauche, il s'agissait de « dénigrer sa politique »<sup>1450</sup>. Ce fut notamment le cas du dirigeant du CDS, Freitas do Amaral, qui déclara lors d'un meeting le 9 novembre 1975 : « La décolonisation portugaise est présentée par certains comme une décolonisation exemplaire. Le cas de l'Angola montre, cependant, qu'elle a été, au contraire, décolonisation scandaleuse. Une décolonisation exemplairement une scandaleuse. »1451.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1448</sup> Session parlementaire du 12/11/1975, *DAC*, 13/11/1975, p.2655. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/01/080/1975-11-12, consulté le 02/07/2016.

DN en ligne. Disponible sur https://www.dn.pt/globo/cplp/interior/descolonizacao-processo-foi-exemplar-face-a-condicoes-1546275.html, consulté le 13/06/2019. Le 21 février 1975, le *DL* retranscrivit le discours proféré par le Premier ministre du 3<sup>ème</sup>GP, Vasco Gonçalves. Introduisant le passage sur le processus de décolonisation, les journalistes écrivirent qu'il s'agissait d'« un exemple unique dans l'histoire mondiale ». (*DL*, 21/02/1975, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06822.172.27105#!6, consulté le 07/09/2018.) Cependant, le Premier ministre n'utilisa pas le terme « exemple » lors de son discours. Il déclara : « Nous avons signé tous ces accords dans un temps presque record. Je pense que c'est une victoire extraordinaire du Mouvement des Forces Armées. [...] Nous sommes en train d'élaborer un processus de décolonisation qui n'a pas son pareil dans l'Histoire. [...] Sans le Mouvement des Forces Armées il n'aurait pas été possible de conduire un processus de décolonisation de la manière dont il a été conduit. Vous pouvez en avoir la certitude absolue! Ce furent les hommes des Forces Armées qui furent à la base de ce grandiose processus de décolonisation. », déclarations qui lui valurent les applaudissements nourris de l'auditoire. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/discurso-de-vasco-goncalves-parte-i/, consulté le 01/05/2019.

KALTER, Christoph, Postcolonial People. 'Retornados', Migration, and Decolonization in Portugal, Thèse d'habilitation en histoire à l'Université Libre de Berlin, Manuscrit non-publié, Décembre 2018, p.313.
 HML, DN, 10/11/1975, p.7.

Dans leurs courriers, les retornados présentèrent également la décolonisation comme étant une trahison de la part des militaires et des hommes politiques responsables de ce processus. L'analyse des courriers des lecteurs publiés entre 1975 et 1976 permet d'établir une liste des personnalités considérées comme responsables de la situation des retornados. Cette liste comprend, entre autres, les noms de Rosa Coutinho, ancien Haut-commissaire en Angola, Mário Soares, leader du Parti socialiste et ministre des Affaires Étrangères, Melo Antunes, membre de plusieurs gouvernements provisoires, ou encore Costa Gomes, président de la République entre le 30 septembre 1974 et le 13 juillet 1976. Au-delà d'une trahison des retornados, la décolonisation fut, pour les lecteurs du JOR, également une trahison à l'encontre de l'histoire portugaise. Suite à la décolonisation et à la perte de ses anciennes colonies africaines, le Portugal perdit sa dignité, sa grandeur, pour se transformer en « mini-patrie » 1452 : « Avant le 25 avril, les Portugais parcouraient le monde en montrant comment, par tant de sacrifices, ils réussirent à créer des Nations et à civiliser des peuples, pour qu'un jour, une demie douzaine de 'gamins' montrent au Monde comment on détruit des Nations » 1453. Selon un autre lecteur du JOR les « mentors (HEROÏQUES) de la 'DÉCOLONISATION EXEMPLAIRE' [...] ont fait que nous, les Portugais, nous sommes aujourd'hui considérés aux cinq coins du Monde comme la scorie de l'HUMANITÉ » 1454.

Les attaques répétitives contre les responsables politiques et militaires furent parfois d'une grande violence, plusieurs lecteurs demandèrent même le jugement de ces personnes. Un lecteur écrivit ainsi en juin 1976 : « Il faut que tout le Monde sache que ces individus sont des criminels, aussi criminels que les nazis jugés à Nuremberg, et ils méritent les mêmes peines qu'eux »<sup>1455</sup>. Un autre écrivit :

« Sera-t-il possible de voir le citoven Costa Gomes [...] répondre de sa haute trahison envers un million de Portugais ? Sera-t-il possible de voir le répugnant amiral chauve [Rosa Coutinho] répondre pour les femmes qu'il a ordonné de violer ? Pour les pillages qu'il a ordonné de faire ? Pour les assassinats qu'il a ordonnés ? Sera-t-il possible de voir les décolonisateurs exemplaires répondre pour les crimes commis contre le peuple portugais sans défense (aujourd'hui 'réfugié')? » 1456.

<sup>&</sup>lt;sup>1452</sup> BNP, *JOR*, 14/12/1976, p.5. <sup>1453</sup> BNP, *JOR*, 13/07/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1454</sup> BNP, *JOR*, 27/07/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1455</sup> BNP, JOR, 08/06/1976.

<sup>&</sup>lt;sup>1456</sup> BNP, *JOR*, 13/07/1976, p.20.

Selon un autre lecteur du *JOR*, « la quasi-totalité de ces Portugais a été spoliée de ses biens et de sa famille, de la manière la plus ignoble qui soit, par des décolonisateurs opportunistes qui n'ont rien de Portugais (tant est grande leur trahison à la Patrie) ». Accusant les responsables d'être « dénués de patriotisme », l'auteur présenta la décolonisation comme ayant été « un don pur et simple à l'impérialisme soviétique de ce qui constituait le patrimoine du peuple portugais depuis cinq siècles », avant de s'interroger : « Des milliers de morts et 'l'offrande' de parcelles du territoire national ne sont-ils pas des raisons suffisantes pour un procès ? Le crime dans ce Pays restera-t-il impuni ? Jusqu'à quand allons-nous entendre appeler 'décolonisation exemplaire' les plus grandes honte et tragédie nationales ? ». Il conclut, concernant les *retornados* : « Ils ont été abandonnés ! Ils ont été vendus comme du bétail ! Ils ont été misérablement trahis ! »<sup>1457</sup>. En juillet 1976, un autre lecteur écrivit simplement : « DEBOUT PORTUGAL ! JUGE TES TRAÎTRES! »<sup>1458</sup>.

À l'instar de ces lecteurs, d'autres *retornados* appelèrent au jugement des personnes responsables du processus de décolonisation. Ce fut pour cette raison que fut publié en 1977 le livre *O Livro Negro da Descolonização* (*Le Livre Noir de la Décolonisation*). L'auteur, Luiz Aguiar<sup>1459</sup>, dédia ce livre de 700 pages « Aux vivants et aux morts, noirs et blancs, victimes de la 'décolonisation exemplaire' »<sup>1460</sup>. Cette première publication fut suivie, l'année suivante, par deux autres livres : *A chamada Descolonização* (*Ce qu'on appelle Décolonisation*), et *Julgamento dos Responsáveis* (*Jugement des Responsables*), ouvrages qui devaient servir de base aux processus judiciaires intentés contre les responsables de la décolonisation. Le ton était donc donné<sup>1461</sup>.

Un autre élément du discours des lecteurs du *JOR* sur la décolonisation était de la présenter comme étant une simple façade, affirmant qu'il s'agissait en réalité d'un don des colonies portugaises d'Afrique aux communistes. Avec ironie, un lecteur écrivit : « Peut-être ont-ils raison de donner l'Afrique portugaise aux Cubains et aux Soviétiques, peut-être ont-ils raison de préférer l'impérialisme communiste. » <sup>1462</sup>. Un autre lecteur écrivit :

<sup>&</sup>lt;sup>1457</sup> BNP, JOR, 26/10/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1458</sup> BNP, *JOR*, 06/07/1976.

Selon João Pedro George, il pourrait s'agir d'un pseudonyme collectif. GEORGE, João Pedro, "Retornados: do oito ao 80", Sábado, n°785, 16/05/2019-22/05/2019, pp.94-95, p.94.
 Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1461</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1462</sup> BNP, JOR, 08/06/1976, p.21.

« À la suite du 25 avril 1974, tout ce qui était ordre s'est transformé en désordre, et la décolonisation fut la pire des trahisons faite aux populations d'outre-mer, quelle que soit leur ethnie, populations livrées menottées aux laquais de Moscou qui, eux oui, sont en train de les asservir et sont les colonisateurs de nos anciens territoires d'outre-mer »<sup>1463</sup>.

Le départ des anciennes colonies de populations africaines servit d'argument pour les *retornados* afin d'asseoir leur critique de la décolonisation et affirmer qu'il ne s'agissait pas selon eux d'une volonté populaire.

Ce discours qui présente les *retornados* comme étant des victimes du processus de décolonisation fut également celui du député CDS de Lisbonne, lui-même *retornado*, Pinto da Cruz. Lors de la session parlementaire du 25 mars 1977, il déclara :

« Ce sont les plus grandes victimes d'une décolonisation faite tardivement. Mais cela ne peut justifier, bien au contraire, le fait que quand elle a été faite, elle ait été faite avec une précipitation manifeste de certains, et que d'autres, plus astucieux et déterminés, aient profité de la décolonisation pour servir leurs propres intérêts, qui étaient les leurs et ceux d'autres personnes, mais qui n'étaient pas les intérêts ni la volonté de la grande majorité des Portugais, ni de la majorité des peuples que le Portugal décolonisait » 1464.

L'opinion exprimée sur la décolonisation portugaise dans la rubrique des courriers des lecteurs du *JOR* est en tout point identique à celle défendue par la ligne éditoriale du journal, et de ses nombreux articles sur la question. Les courriers des lecteurs y fonctionnent comme une sorte de caisse de résonnance à cette ligne éditoriale, visant, par le nombre, à prouver le bienfondé et la « véracité » des informations publiées par l'hebdomadaire sur la décolonisation, toujours présentée comme une trahison à l'encontre du Portugal, jadis grande nation, devenu désormais « un petit coin d'Europe sous-développé » 1465.

<sup>&</sup>lt;sup>1463</sup> *Ibid.*, p.20.

Session parlementaire du 25/03/1977, DAR, 26/031977, p.3102. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/091/1977-03-25, consulté le 05/07/2016.
 BNP, JOR, 10/04/1976, pp.12-13.

Figure 23 – « 'Décolonisation exemplaire' : Ceux-là sont les traîtres qui ont vendu le Portugal et ruiné la Nation », Une du *JOR* du 27 juin 1978.



Sources: BNP, JOR, 27/06/1978, p.1

Afin d'étayer ses critiques, le *JOR* n'hésita pas non plus à publier en première page des photographies de victimes africaines tuées lors du conflit angolais, toujours dans le but de démontrer l'échec de ce processus, qui, selon son fondateur, « détruisit tout espoir » <sup>1466</sup>.

### 2. L'opinion de retornados quarante ans après le processus de décolonisation

Au cours des entretiens réalisés avec des *retornados* d'Angola et du Mozambique, nous avons souhaité recueillir leur opinion concernant le processus de décolonisation. Certaines réponses furent semblables au discours radical des lecteurs du *JOR*. Ce fut par exemple le cas d'un *retornado* d'Angola qui critiqua vivement les responsables de la décolonisation : « Ce qu'ils ont fait en Afrique c'est une offense à Dieu et à tout [...] moi je ne suis pas d'accord avec ce qu'ils ont fait, et les noirs non plus! » 1467. On retrouve ici l'idée selon laquelle il ne s'agissait pas d'une volonté populaire. Dans plusieurs cas, la décolonisation est également présentée comme une trahison à l'encontre des *retornados* : « Décolonisation honteuse [...] Nous on haïssait Mário Soares parce que c'est Mário Soares qui nous avait vendus! Entre guillemets. » 1468, déclara ainsi une *retornada* d'Angola. Une autre *retornada* exprima la même idée, en ajoutant que l'État portugais aurait dû faire en sorte que la population blanche puisse rester dans les anciennes colonies, ou tout du moins protéger leurs biens :

<sup>&</sup>lt;sup>1466</sup> Interview d'Artur Ligne par TV Algarve. Disponible sur https://www.tvalgarve.pt/video/699/entrevista-jornalista-artur-ligne, consulté le 15/03/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1467</sup> Entretien n°12, homme né en 1935 (Coimbra, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>1468</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

« Je pense que ça a été mal fait, je pense qu'ils auraient pu... ils n'ont pas fait la décolonisation comme ils auraient dû. [...] Moi je pense qu'ils auraient pu négocier pour qu'on puisse rester là-bas. Mais bon. Ou alors essayer de défendre les biens des gens. [...] Je pense qu'une autre manière de faire était possible, je pense qu'ils nous ont abandonnés, entre guillemets, ils nous ont abandonnés »<sup>1469</sup>.

Elle ajouta, cette fois-ci sans les guillemets : « On a été vendus par Mário Soares » <sup>1470</sup>. Le ressentiment exprimé par certains des *retornados* que nous avons rencontrés réside particulièrement dans le fait qu'ils estiment que l'État portugais ne défendit pas assez leurs intérêts.

« [La décolonisation] a été très mal faite. Elle a été très mal faite. Parce que les gens avaient leur vie bien organisée là-bas, ce n'était pas nécessaire qu'on s'en aille. Il fallait juste qu'on continue à faire notre vie, mais les politiques, ici au Portugal, estimèrent qu'il fallait donner tout ça aux partis politiques de là-bas en Angola. Mais ils n'ont pas sauvegardé les intérêts des personnes qui étaient là-bas. Et voilà le résultat. »<sup>1471</sup>.

Ne remettant pas en cause le bienfondé des indépendances, certains *retornados* soutinrent toutefois qu'une autre décolonisation était possible. Un processus plus long, négocié et qui aurait permis à la population blanche de rester en Angola et au Mozambique :

« Ça a été un fiasco, pourquoi ? Parce qu'on aurait pu tout sauvegarder, on aurait tous pu rester là-bas, comme ça a été le cas par exemple de l'Afrique du Sud [...] Mais on aurait pu faire quelque chose, donner le pouvoir normalement et naturellement et on aurait pu tout sauvegarder, ils auraient dû faire un peu attention aussi aux gens qui vivaient là-bas, qui n'étaient pas ces colons dont ils parlaient, des atrocités et je ne sais quoi d'autre, des esclaves et tout ça » 1472.

<sup>1471</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

331

<sup>&</sup>lt;sup>1469</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>1470</sup> Ihidem

<sup>1472</sup> Entretien n°17, homme né en 1953 (Benguela, Angola).

« Ce que l'État aurait dû faire quand il a donné l'indépendance, c'est faire en sorte que nous puissions rester là-bas. *Donc une autre indépendance était possible selon vous ?* Bien sûr ! Une indépendance mais... plus graduelle, Portugais et Angolais, et après avec le temps peut-être qu'on aurait pu rester là-bas, comme ça a été le cas en Afrique du Sud ! Mais d'un autre côté, je vais vous dire, aujourd'hui je pense qu'on aurait même dû leur donner l'indépendance plus tôt, parce que comme ça on serait resté moins longtemps à travailler pour eux, n'est-ce-pas ? [...] et eux ils vivent encore à nos frais ! Ceux qui sont ici, bon, ils travaillent et donc ils cotisent, mais les autres non ! Il y en a beaucoup qui viennent ici, ils viennent voir le médecin ! ils viennent dans les hôpitaux ! [...] parce que là-bas il n'y a pas de bonnes conditions ! et ça c'est quoi ? Aux frais de nos impôts ! Les hôpitaux ! les universités ! n'est-ce-pas ? On continue à payer pour eux ! » 1473.

Cette *retornada* fut la seule, parmi les vingt personnes que nous avons rencontrées, qui, au-delà de vives critiques du processus de décolonisation, exprima également un très fort ressentiment contre les Angolais présents au Portugal, accusés de profiter des Portugais<sup>1474</sup>.

Au cours de ces entretiens, certains *retornados* critiquèrent un aspect de la décolonisation en particulier : le fait que les Portugais qui ne faisait pas partie du MPLA, du FNLA ou de l'UNITA, dans le cas angolais, ou du FRELIMO dans le cas du Mozambique, n'ait pas été entendus dans le processus de décolonisation. En effet, comme vu précédemment, les négociations qui conduisirent aux accords et aux indépendances de l'Angola et du Mozambique se tinrent entre le Portugal et ces quatre mouvements de libérations, excluant les autres organisations politiques qui avaient notamment vu le jour au lendemain du 25 avril 1974<sup>1475</sup>. Un *retornado* d'Angola présenta ainsi les *retornados*, et en particulier ceux nés dans les colonies, comme ayant été les oubliés de la décolonisation :

« Moi je n'ai pas été écouté, c'est ça le pire aspect de la décolonisation. Moi je suis un enfant de ce pays, je n'ai pas été pris en compte dans le processus politique. Mário Soares et les politiques de l'époque, notez que ça fait déjà quatre fois que je parle de Mário Soares, je le blâme beaucoup pour ça, parce que c'était un démocrate qui avait une vision du système colonial et il ne s'est pas imposé, il a laissé les communistes

<sup>&</sup>lt;sup>1473</sup> Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1474</sup> Une fois que l'entretien fut terminé, et donc l'enregistrement arrêté, elle développa sur ce sujet, exprimant des idées clairement racistes.

<sup>1475</sup> Voir Chapitre II.

le dominer, ils ne nous ont pas respectés, nous on n'a pas été entendus dans les accords [...] nous les Angolais, les enfants de ce pays, ma génération n'a pas été entendue, ils ont écouté Agostinho Neto, ils ont écouté Holden Roberto, ils ont écouté Savimbi. Alors que certains d'entre eux ont commis des crimes! Savimbi était un criminel, il a frappé des gens, Holden Roberto c'était le pire de tous ces assassins. [...] Agostinho Neto [...] était malgré tout, d'une certaine manière le plus démocrate de tous, mais bon, peu [démocrate] [...] Et nous on n'a pas été écoutés. On est une génération qui est née là-bas mais qui n'a pas été écoutée, sur ce qu'on voulait effectivement pour notre pays. Les Portugais d'ici nous ont traités comme des subalternes, comme des blancs de seconde zone. »<sup>1476</sup>

Pour ce *retornado* la faute revenait également à l'*Estado Novo* et à son manque d'investissement dans le domaine de l'éducation pour les colonies africaines. Selon lui, cela joua un rôle dans le déroulement du processus de décolonisation de l'Angola :

« Si le pays colonisateur avait eu le soin d'éduquer le peuple [...] moi je suis convaincu que l'indépendance allait être octroyée [à l'Angola] mais d'une manière plus correcte, plus ordonnée, plus démocratique, plus respectueuse de chacun d'entre nous, de tous les groupes ethniques, de tous les groupes politiques, tout le contraire de ce qui s'est passé en 1975 »<sup>1477</sup>.

Il ajouta, cependant, qu'il réussit à pardonner à tous ceux qu'il juge responsables de la situation lorsqu'il retourna en Angola pour la première fois en 2010, et qu'il se rendit compte, alors qu'il était retourné dans son école primaire, que nombre de ses camarades de classe étaient morts, dans le cadre de la guerre civile angolaise. Une *retornada* mit également l'accent sur le fait que les résultats de la décolonisation de l'Angola étaient une conséquence du refus de l'*Estado Novo* d'amorcer le processus de décolonisation lorsque commença la guerre en 1961 : « Il y a eu ces morts horribles, ces morts inutiles, ces amis qu'on a perdus... ça aurait pu se passer beaucoup plus calmement, on aurait pu, quand ils ont demandé leur autonomie, on aurait pu leur donner leur autonomie, mais on ne leur a pas donné! » 1478.

Enfin, si aucun *retornado* n'exprima une opinion positive sur le processus de décolonisation, certains exprimèrent cependant une opinion plus nuancée, insistant sur le fait

<sup>&</sup>lt;sup>1476</sup> Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kwanza Norte, Angola).

<sup>1477</sup> Ibidem

<sup>&</sup>lt;sup>1478</sup> Entretien n°18, femme née en 1954 (Balombo/Benguela, Angola).

que les évènements en Angola post-25 avril 1974 étaient hors de contrôle, et que le Portugal ne pouvait en aucun cas influer sur le cours des évènements. Une retornada d'Angola déclara à ce propos:

« Moi je pense que les évènements se sont précipités, et vu qu'il n'y avait pas eu une préparation qui aurait pu être faite par l'État portugais lui-même, quand Marcelo Caetano a succédé à Salazar, quand on a entrevu un possible changement [...] à cette époque ça aurait été une opportunité en or pour développer un processus d'autodétermination. Donc on a perdu cette opportunité. Il y a beaucoup d'intérêts qui s'entremêlent là-bas, comme toujours, n'est-ce-pas ? et c'est probablement pour ça que ça n'a pas évolué dans cette voie. Et donc, rien n'avait préparé cette transition. Et en plus nous n'avons pas eu un Mandela pour nous aider! Rires, [...] En Angola il y avait trois mouvements et chacun de ces mouvements, et en particulier l'UNITA et le MPLA, voulaient le pouvoir! Et donc le Portugal n'avait pas un interlocuteur, mais dans le cas de l'Angola trois, qui ne s'entendaient pas, donc ça aurait très difficilement possible d'orchestrer une solution différente de celle qui fut trouvée, et qui ne pouvait pas être contrôlée, malgré ce qu'on peut penser, et malgré les opinions [...] concernant la décolonisation déplorable etc., à mon avis, le Portugal n'avait pas ça sous son...Le Portugal n'avait pas la capacité, n'avait aucun moyen de pouvoir contrôler ça. Il avait des interlocuteurs qui purement et simplement ne s'entendaient pas, et ce n'est pas pour rien qu'ils ont eu une guerre civile jusqu'en 2002. »<sup>1479</sup>.

Selon elle, le processus de décolonisation n'aurait pas pu se dérouler d'une autre manière, du fait de l'existence de trois mouvements de libération mais également du fait du contexte interne au Portugal : « À cette époque c'était un tourbillon d'évènements, à toute heure ! Il suffit de regarder [dans quelle situation se trouvait] le Portugal! » 1480. Cette idée fut également partagée par un retornado qui quitta l'Angola pour des raisons politiques 1481. Il estima qu'une autre décolonisation était impossible :

« À partir du moment où l'indépendance fut annoncée, l'écrasante majorité des forces armées [portugaises] présentes en Angola a déposé les armes. Donc si on ne peut pas donner d'ordres à une armée pour maintenir l'ordre, on a tout perdu! on n'a

<sup>1481</sup> Voir Chapitre III, I, 1.

<sup>1479</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

 $<sup>^{1480}</sup>$  Ibidem.

même pas la capacité de négocier, on n'a plus la capacité de négocier. [...] Donc quelle que soit la solution politique qu'on essaye d'imposer, à partir de ce moment-là, c'est condamné à l'échec. Premièrement les mouvements n'acceptaient pas, et deuxièmement le Portugal n'avait pas de forces sur le terrain [...] Beaucoup critiquent le processus de décolonisation, et moi je pense que si ça avait été fait quelques années plus tôt, ça aurait été très probablement différent. En 1974 et avec ce qui se passait au Portugal, c'était absolument impossible que ça se passe autrement. Il n'y avait aucune possibilité d'imposer quoi que ce soit. Ils accusent Mário Soares, ils accusent, mais il n'y avait pas d'autre possibilité! [...] À partir de là, il n'y avait rien à faire. » 1482.

Les entretiens réalisés auprès de *retornados* nous permettent de distinguer divers types d'opinion concernant le processus de décolonisation. Sans être en mesure de dégager une tendance significative, il ressort toutefois de ces entretiens le constat sous-jacent d'absence d'anticipation et de maîtrise du processus par l'Etat portugais. Plusieurs réponses soulignèrent également que le processus se serait probablement déroulé d'une autre manière si le Portugal avait accepté plus tôt, avant la chute du régime, d'octroyer aux colonies leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. D'autres réponses insistèrent sur le fait qu'il ne fut pas permis à la population blanche de prendre part aux négociations au cours desquelles se dessina le futur des colonies. Ils accusèrent parfois l'État portugais d'avoir eu comme dessein de céder les colonies aux communistes, sans penser aux conséquences, en particulier pour la population blanche. Dans certains cas, les retornados critiquèrent vivement les autorités portugaises pour ne pas les avoir défendus, et pour ne pas avoir défendu leurs biens. Enfin, certains retornados estimèrent que le Portugal fit ce qu'il put, étant donné les circonstances. Plusieurs de ces éléments peuvent, évidemment, se retrouver dans une même réponse. Une chose est toutefois claire, aucun des retornados que nous avons rencontrés n'exprima une opinion positive sur le processus de décolonisation.

٠

<sup>&</sup>lt;sup>1482</sup> Entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

### II. Organisation et mobilisation politiques de la population rapatriée.

Alors que certains *retornados* appelèrent la population rapatriée à dire « non à la politique »<sup>1483</sup>, d'autres appelèrent, au contraire à l'union des *retornados*, voyant dans les élections une possible revanche électorale des *retornados* contre les responsables de la décolonisation :

« Notre heure est venue ! Nous ne voulons pas de divisionnismes ni de vengeances ! Mais, sans rancœur ni haine, nous avons notre mot à dire cette fois-ci ! [...] Par conséquent, toutes les personnes d'outre-mer [...] éparpillées dans l'ensemble des districts du Portugal devront se réunir et discuter de l'importance des prochaines élections. [...] Personne ne doit offrir son vote ! Tous pour un, un pour tous, sera dorénavant notre devise ! » 1484.

Selon le *DL*, les *retornados* furent très nombreux à s'inscrire sur les listes électorales en février 1976 en vue des élections législatives d'avril 1976<sup>1485</sup>. La question de l'inscription sur les listes électorales fut également l'objet d'un article du *DN*, qui nous apprend dans son édition du 22 avril 1976, que la commission des *retornados* de Bragança s'inquiétait du fait que bon nombre d'entre eux ne soient pas en mesure de voter aux élections législatives, en raison de leur déménagement des lieux où ils étaient recensés, et appela les autorités portugaises à « prendre des mesures urgentes et indispensables » pour que leur soit « garanti de manière intransigeante le libre exercice de leur droit de vote » <sup>1486</sup>. Cela montre donc un intérêt certain pour la politique de la part de la population rapatriée. Cet intérêt se traduisit dans certains cas par une intégration de *retornados* dans les partis politiques déjà existants, mais également par la création d'organisations nouvelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1483</sup> Titre d'un article publié dans le premier numéro du *JOR* dans lequel l'auteur appelle les *retornados* à se concentrer sur le travail et à refuser d'entrer dans la politique, estimant que cette dernière ne conduit qu'« à des situations catastrophiques et dramatiques ». BNP, *JOR*, 10/10/1975, p.12.

<sup>1484</sup> BNP, *JOR*, 03/04/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1485</sup> *DL*, 11/02/1976, p.7. Disponible sur : http://casacomum.net/cc/visualizador?pasta=06824.174.27453#!7, consulté le 17/01/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1486</sup> HML, DN, 22/04/1976, p.11.

### 1. La création d'organisations politiques par la population rapatriée (1975-1977)

Avant même que le processus de décolonisation ne s'achève, des associations et organisations de *retornados* virent le jour. Si cela montre la volonté de la part de la population rapatriée d'intervenir activement dans la résolution de leurs problèmes, la multiplication rapide du nombre d'organisations créées dénote cependant un manque d'union de la part de cette population. En effet, alors que l'IARN appelait, en septembre 1975, à ce que l'ensemble des commissions créées par les *retornados* soient regroupées dans une seule organisation qui prendrait le nom de Commission Nationale de Fraternité d'Outre-mer (*Comissão Nacional de Fraternidade Ultramarina*, CNFU), afin que ledit Institut puisse avoir un interlocuteur à l'échelle nationale pour renforcer l'efficacité de ses actions le jour.

Ce fut notamment le cas de l'Association des Portugais Réfugiés de l'Outre-mer (*Associação dos Portugueses Refugiados do Ultramar*, APRU), fondée en septembre 1975 par un groupe de *retornados* d'Angola<sup>1488</sup>. Dans un article intitulé « Une association de réfugiés tentera de retarder l'indépendance de l'Angola »<sup>1489</sup>, le *DN* présent lors de la conférence de presse au cours de laquelle fut annoncée la création de cette association, expose ses deux objectifs principaux : réclamer le transfert des économies des *retornados* placées dans des banques angolaises et obtenir l'indemnisation des biens immobiliers que la population rapatriée laissa derrière elle. Selon l'article, les membres de l'association menacèrent de « faire leur possible pour empêcher l'indépendance de l'Angola »<sup>1490</sup> au cas où ne serait pas trouvé un terrain d'entente avec le gouvernement portugais <sup>1491</sup>. L'APRU déclara envisager faire appel au Tribunal de La Haye ainsi qu'à l'ONU pour faire valoir les droits des *retornados* et menaça de faire usage de la violence si leurs revendications n'étaient pas rapidement satisfaites <sup>1492</sup>. Un document émanant des services de l'ambassade des États-Unis à Lisbonne nous apprend qu'une

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1487</sup> *DL*, 04/09/1975, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27332#!9, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1488</sup> CD25A, en ligne. Disponible sur http://www.cd25a.uc.pt/index.php?r=site/page&view=itempage&p=975, consulté le 17/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1489</sup> HML, DN, 24/09/1975, p.9.

<sup>1490</sup> Ihidem

Il est intéressant de noter que le *DL*, qui consacra également un article à la création de cette association, ne mentionne pas cet élément avant un article publié le mois suivant. *DL*, 23/09/1975 p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27349#!6, consulté le 23/07/2018. *DL*, 17/10/1975, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27370#!2, consulté le 21/02/2017.

Selon le *DL*, l'APRU promit également de mettre en place un « procès populaire » contre Rosa Coutinho. *DL*, 23/09/1975 p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27349#!6, consulté le 23/07/2018.

délégation de l'APRU et du Front de Libération du Portugal (Frente de Libertação de Portugal, FRELIP), organisation anti-communiste présentée comme le bras armé de l'APRU, se rendit en octobre 1975 à cette ambassade afin de demander des armes et un soutien financier aux États-Unis, convaincus qu'une confrontation avec les communistes était inévitable 1493. Si les États-Unis ne répondirent pas à cette demande, cela montre sans équivoque l'orientation politique de cette association située à l'extrême-droite de l'échiquier politique, prête à prendre les armes contre les installations du PCP sur l'ensemble du territoire portugais, s'inscrivant, comme le souligne Christoph Kalter, dans le contexte international de la Guerre Froide afin de tenter d'obtenir le soutien des États-Unis 1494. Rapidement cette nouvelle association fut en proie à des dissensions, qui aboutirent quelques semaines après sa création à la démission de son secrétaire-général, Rafael Laborde Ferreira<sup>1495</sup>. Le 29 décembre 1975, l'APRU réunit plusieurs centaines de retornados à Lisbonne et présenta à cette occasion des revendications supplémentaires mais également des suggestions de mesures à prendre à destination de la population rapatriée de la part des autorités. Le DL souligne le fait que « Rosa Coutinho fut (une nouvelle fois) menacé de mort » par les participants 1496. En termes d'actions réalisées, le président de l'APRU, Manuel Pina, estimait en avril 1976, que l'association avait notamment réussi à trouver 930 logements et 432 emplois pour des *retornados* <sup>1497</sup>.

Une deuxième organisation nationale vit également le jour en septembre 1975 : le Mouvement National de Fraternité d'Outre-mer (*Movimento Nacional de Fraternidade Ultramarina*, FRAUL)<sup>1498</sup>. Née de la « nécessité urgente de répondre immédiatement au drame des *retornados* »<sup>1499</sup>, cette organisation se limita, faute de moyens financiers, à des actions de distribution de nourriture, de vêtements et de médicaments. L'association revendiquait également l'indemnisation pour les biens abandonnés en Afrique par les *retornados*. Il est intéressant de souligner, qu'à ce titre, le FRAUL participa à une réunion de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer (CESOM), qui se tint à Lyon en novembre 1975<sup>1500</sup>. Selon le FRAUL, l'adhésion à cette organisation internationale, qui regroupait des délégations de

-

<sup>&</sup>lt;sup>1493</sup> *Op.cit.*, KALTER 2018, p.246.

<sup>&</sup>lt;sup>1494</sup> *Ibid.*, p.247.

 $<sup>^{1495}</sup>$  DL, 17/10/1975, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27370#!2, consulté le 21/02/2017.

<sup>1496</sup> DL, 30/12/1975 p.17. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27417#!17, consulté le 21/02/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1497</sup> BNP, *JOR*, 10/04/1976, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>1498</sup> CD25A, en ligne. Disponible sur http://www.cd25a.uc.pt/index.php?r=site/page&view=itempage&p=975, consulté le 17/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1499</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.3.

<sup>&</sup>lt;sup>1500</sup> BNP, *JOR*, 11/1975, p.1.

divers pays parmi lesquels la France, permettait à l'association d'être « dans des conditions extrêmement favorables pour maintenir notre ligne de défense, intransigeante et active de tous les droits de ceux qui furent contraints d'abandonner des parcelles de l'ancien territoire national, ligne que nous avons suivie depuis la première heure »<sup>1501</sup>. Cette organisation se présente comme politiquement neutre, tout en n'excluant pas pour autant la possibilité d'être amenée à se transformer en parti politique si les autorités portugaises ne s'attelaient pas à la résolution des problèmes de la population rapatriée. L'organisation envisageait également qu'elle soit amenée à représenter, au-delà des *retornados*, l'ensemble des portugais vivant hors du Portugal, au sein d'un « futur grand parti de tous les émigrés »<sup>1502</sup>. Selon le FRAUL, s'il était prématuré pour les *retornados* de s'engager dans les partis politiques portugais existants, « tous responsables des conséquences de la décolonisation »<sup>1503</sup>, ils ne pouvaient prétendre résoudre leurs problèmes « qu'en les prenant eux-mêmes en main et en s'unissant »<sup>1504</sup>. Sans cette union, les *retornados* courraient le risque de devenir « des proies faciles » du jeu politique, utilisées qu'à des fins électoralistes<sup>1505</sup>.

En parallèle de la création de l'APRU et du FRAUL, une autre organisation de *retornados* vit le jour en octobre 1975 : le Mouvement de Soutien aux Réfugiés (*Movimento de Apoio aos Refugiados*, MAR). Dans un communiqué publié dans la rubrique du courrier des lecteurs du *JOR*, le MAR regretta le manque d'organisation et d'union des *retornados*, indispensables à la résolution des problèmes rencontrés par la population rapatriée <sup>1506</sup>. Les objectifs de cette nouvelle association étaient « d'aider les *retornados* en leur portant l'assistance matérielle et morale dont ils ont besoin »<sup>1507</sup>, et ainsi procéder à la « réintégration dans la société portugaise de ceux qui le souhaitent »<sup>1508</sup>. Au cours d'une conférence de presse, son président, l'avocat *retornado* d'Angola Paulo José de Castro<sup>1509</sup>, annonça que ce mouvement, qui ne souhaitait pas de séparatisme<sup>1510</sup>, était destiné à « tous les Portugais qui travaillent à l'étranger et retournent au Portugal, et qui se trouvent en difficultés »<sup>1511</sup>, en

-

 $<sup>^{1501}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1502</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.6.

 $<sup>^{1503}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1504</sup> *Ibidem*.

 $<sup>^{1505}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1506</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>1507</sup> BNP, *JOR*, 10/10/1975, p.10.

<sup>&</sup>lt;sup>1508</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>1509</sup> BNP, *JOR*, 24/10/1975, p.6.

<sup>&</sup>lt;sup>1510</sup> Selon le *DL*, le MAR devait travailler en collaboration avec l'APRU. Cependant nous n'avons pas trouvé de trace de cette volonté dans les rares sources disponibles sur le MAR. *DL*, 18/10/1975, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27371#!20, consulté le 21/02/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1511</sup> Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/movimento-de-apoio-aos-refugiados/, consulté le 28/10/2017.

agissant notamment dans le domaine de l'emploi et du logement. Pour ce faire, le MAR exprima sa volonté de collaborer avec « cette si grande organisation d'État qu'est l'IARN »<sup>1512</sup>, qui rappelons-le, fut également créé pour soutenir les émigrés Portugais qui retournaient au Portugal<sup>1513</sup>, et appela à la solidarité de l'ensemble des Portugais. Cette volonté affichée de collaborer avec l'IARN, souvent présenté comme étant un organisme gangréné par la corruption, valut au MAR d'être vivement critiqué par d'autres organisations de *retornados*<sup>1514</sup>. Il fut également accusé de soutenir le PCP<sup>1515</sup>.

Plusieurs organisations, parfois concurrentes, et ayant pour objectif de répondre aux problèmes rencontrés par la population rapatriée virent donc le jour dès l'automne 1975. Cependant, dans un contexte électoral, la question se posa de savoir si, au-delà des nombreuses associations et organisations, les retornados allaient former un parti politique et ainsi participer activement aux élections. Comme nous venons de voir, si des associations ne refusaient pas cette idée, le doute persista pendant plusieurs mois. Le mois de février 1976 fut en ce sens décisif. Dans leur édition du 10 février 1976, le DL et le DN rapportent que la Commission Nationale des Personnes Déplacées (Comissão Nacional dos Desalojados, CND), une autre organisation de retornados basée à Porto, et qui se présente comme « l'unique et légitime représentante de l'ensemble des personnes déplacées d'outre-mer » 1516, démentit l'information selon laquelle les retornados pouvaient être amenés à fonder un parti politique 1517. Huit jours plus tard, le DN titrait pourtant à la Une de son édition : « Les Retornados des anciennes colonies formèrent un parti politique : le CSI »<sup>1518</sup>. Le 17 février 1976, en effet, fut annoncée au cours d'une conférence de presse la création du Centre Social Indépendant (Centro Social Independente, CSI). À sa tête se trouvait Freitas Lemos, président du parti, Manuel Pina, secrétaire-général, et Wenceslau Pompílio da Cruz, chef du département politique du CSI<sup>1519</sup>. Sa naissance fut le résultat de la fusion de plusieurs organisations de retornados, parmi lesquelles l'APRU ou encore l'Association Districtale des Personnes Déplacées de Lisbonne (Associação Distrital dos Desalojados de Lisboa, ADIDEL)<sup>1520</sup>. Comme preuve des dissensions entre les différentes organisations de retornados, on peut souligner le fait que le

\_

 $<sup>^{1512}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1513</sup> Voir Chapitre VI.

<sup>&</sup>lt;sup>1514</sup> Op.cit., Kalter, 2018, p.246.

<sup>1515</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1516</sup> HML, *DN*, 10/02/1976, p.10.

<sup>1517</sup> *Ibidem.*, *DL*, 10/02/1976, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27452#!6, consulté le 28/10/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1518</sup> HML, *DN*, 18/02/1976, p.1.

<sup>&</sup>lt;sup>1519</sup> BNP, *JOR*, 27/02/1976, p.5.

<sup>1520</sup> Ibid., p.18.

FRAUL n'ait pas intégré le CSI, alors même que, comme nous l'avons vu, l'organisation envisageait dès octobre 1975 de constituer un parti politique<sup>1521</sup>.

L'objectif premier du CSI, qui critiqua le processus de décolonisation et qui se déclarait politiquement neutre, était la défense des intérêts de la population rapatriée 1522, en jouant un rôle actif dans la vie politique portugaise par une participation aux élections législatives, présidentielles et municipales, dépassant ainsi le caractère humanitaire du programme d'actions des autres organisations de retornados. Deux mois seulement avant les élections législatives d'avril 1976, ce dernier appela les différents partis politiques portugais à intégrer sur leurs listes électorales des candidats indépendants retornados 1523. Selon un article du DN, le CSI exposa ce qu'avaient à gagner les partis portugais en répondant positivement à cet appel : « Les associations de retornados intégrées au Centre Social Indépendant pourront conseiller leurs membres et sympathisants [...] à voter pour le ou les partis qui au cours de la campagne électorale se montreraient effectivement garants d'un programme et d'une ligne idéologique qui défendraient les intérêts des réfugiés ou retornados » 1524. Si tel n'était pas le cas, le CSI avertit que les retornados « ne participeraient pas aux élections » 1525. Conscient du poids électoral que représentait la population rapatriée, le CSI maintint ainsi une position ferme, et procéda à un « chantage aux votes », ce qui fut vivement critiqué dans un article du DL : « Il y a des problèmes humains qui méritent l'attention des autorités et une solidarité organisée, mais désintéressée. Les 'retornados' ne doivent pas être considérés comme une force de 'pression' et de 'manipulation' »<sup>1526</sup>.

Il est important de souligner que Wenceslau Pompílio da Cruz, qui présentait les *retornados* comme ayant été « des colons dans le bon sens du terme » $^{1527}$ , fut également candidat à l'élection présidentielle de juin 1976, candidature présentée par le DL comme n'étant pas « significative » et pouvant « mériter l'intention de seulement certains secteurs de *retornados* et d'éventuels électeurs d'extrême-droite » $^{1528}$ . Les autres candidats n'eurent pas à

-

 $<sup>^{1521}</sup>$  BNP, JOR, 17/10/1975, p.3. Selon le DL, des organisations de retornados de la région de Porto, qui ne sont pas nommées, auraient présenté les membres du CSI comme « des opportunistes de la dernière heure ». DL, 03/03/1976, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27491#120, consulté le 24/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1522</sup> HML, DN, 18/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1523</sup> BNP, *JOR*, 27/02/1976, p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>1524</sup> HML, *DN*, 18/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1525</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1526</sup> *DL*, 18/02/1976, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27459#!2, consulté le 13/04/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1527</sup> HML, DN, 18/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1528</sup> *DL*, 29/05/1976, p.20. Dispoinble sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27548#!20, consulté le 24/06/2017.

s'inquiéter outre mesure puisque cette candidature, soutenue, sans surprise, par le *JOR*, ne fut finalement pas validée, Wenceslau Pompílio da Cruz n'ayant pas réussi à collecter le nombre de signatures nécessaire<sup>1529</sup>. Ce dernier accusa les autorités judiciaires en charge de la validation des candidatures de lui avoir rendu la tâche difficile, et même d'avoir fait disparaître lesdites signatures dans le but d'invalider sa candidature<sup>1530</sup>. Suite à l'annulation de la candidature de Pompílio da Cruz, certaines organisations de *retornados*, à l'instar d'organisations d'extrêmedroite<sup>1531</sup>, apportèrent leur soutien au candidat indépendant António Ramalho Eanes, qui gagna ces élections au premier tour, avec plus de 61% des voix<sup>1532</sup>. Ce fut notamment le cas des *retornados* de la délégation de Faro qui présenta ce candidat comme « le seul garant de la reconstruction nationale, mais aussi de l'union souhaitée entre tous les Portugais »<sup>1533</sup>.

À la suite de l'échec de sa candidature, l'ancien candidat du CSI refit parler de lui, accusé en août 1977 par le *DL* de recruter parmi les *retornados* résidant dans le nord du Portugal, des mercenaires pour combattre aux côtés du FNLA et de l'UNITA en Angola<sup>1534</sup>. Le CSI, quant à lui, disparut de la scène politique, probablement au cours de l'année 1977<sup>1535</sup>.

Les premières années qui suivirent l'arrivée des *retornados* au Portugal furent marquées par la création d'un grand nombre d'organisations et d'associations par la population rapatriée, dont la représentativité était parfois très relative<sup>1536</sup>. Isabel Lourenço recensa dans son étude portant sur la presse portugaise entre 1974 et 1979 quelques vingt-six associations fondées par des *retornados*<sup>1537</sup>. Les exemples que nous venons de présenter montrent, malgré des objectifs communs, la désunion au sein de cette population et l'échec de cette dernière à présenter un front commun afin de se constituer en un groupe capable de peser sur la scène politique portugaise. Cette désunion fut parfois également visible à l'échelle même des districts du pays. Dans le district de Coimbra, par exemple, des dissensions d'ordre politique au sein de la population rapatriée eurent pour conséquence la création d'une seconde commission de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1529</sup> Op.cit., KALTER 2018, p.253.

<sup>&</sup>lt;sup>1530</sup> DL, 11/06/1976, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27558#!2, consulté le 25/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1531</sup> MARCHI, Riccardo, "A extrema-direita portuguesa na 'Rua': da transição à democracia (1976-1980)", *Locus: revista de história*, v.18, n.1, pp. 167-186, 2012b, p.177.

Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=27&mes=06&ano=1976&eleicao=pr, consulté le 17/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1533</sup> HML, DN, 25/06/1976, p.9.

<sup>1534</sup> *DL*, 13/08/77, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27915, consulté le 11/09/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1535</sup> Op.cit., KALTER 2018, p.257.

En septembre 1976, la FRAUL ne comptait que 1 500 membres. *DL* 13/09/1976, p.7. Disponible sur Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27639#!7, consulté le 26/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1537</sup>LOURENÇO, Isabel, *Retornados – Representações Sociais na Integração (1974-1979)*, Porto : Université de Porto, 2018 [thèse de Doctorat], p.274.

retornados en février 1976, alors qu'une première commission avait déjà vu le jour en septembre 1975<sup>1538</sup>. Selon Stephen Lubkemann, la faible mobilisation de la population rapatriée au sein des associations de *retornados* s'explique par le fait qu'une telle adhésion pouvait être interprétée par les proches non-retornados et la communauté locale dans laquelle s'intégraient les *retornados* comme « légitimant des suspicions d'intérêt égoïste », ces derniers préférant donc s'intégrer aux organisations et partis politiques existants à l'échelle nationale<sup>1539</sup>.

2. La mobilisation de la population rapatriée au sein des partis politiques portugais (1975-1980)

L'arrivée massive des *retornados* au Portugal eut pour conséquence une augmentation du nombre d'électeurs potentiels. Dans un contexte de campagne électorale, les partis politiques s'accusèrent mutuellement de vouloir utiliser les difficultés rencontrées par la population rapatriée afin d'obtenir son vote. Ces critiques émanèrent principalement de la gauche et de l'extrême-gauche portugaise, accusant la droite, et des organisations d'extrême-droite, d'exploiter la situation à des fins électoralistes. Ce fut par exemple le cas du PCP qui, suite à l'invasion par deux-cents *retornados*, le 15 octobre 1975, de la mairie et d'installations du PCP à Valpaços (Vila Real), commenta dans un communiqué l'évènement de la manière suivante : « Nous alertons la majorité des *retornados*, et les travailleurs revenus au Portugal, pour qu'ils ne se laissent pas entraîner par les riches colonialistes pour grossir les rangs de la réaction au Portugal. Parce qu'ils peuvent avoir la certitude que ce ne sera pas ainsi qu'ils réussiront à résoudre leurs problèmes » 1540. Au-delà des organisations politiques, la presse liée à l'extrême-

\_

 $<sup>^{1538}</sup>$  DL, 16/02/1976, p.6. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27457#!6, consulté le 26/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1539</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "Unsettling the Metropole: Race and Settler Reincorporation in Postcolonial Portugal", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.257-270, p.264.

<sup>1540</sup> HML, *DN*, 22/10/1975, p.10. Lors du célèbre débat télévisé du 6 novembre 1975 entre Mário Soares et Álvaro Cunhal, ce dernier estima que la population rapatriée pouvait former une base de soutien pour des forces réactionnaires. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/frente-a-frente-mario-soares-e-alvaro-cunhaliparte/, consulté le 14/05/2018. Pour le leader du PCP, le fait que « la grande majorité des *retornados* a été victime de la propagande réactionnaire » joua un rôle dans la reconnaissance tardive de la République Populaire d'Angola (RPA) par les autorités portugaises. HML, *DN*, 31/03/1976, p.7. Le *DL* avait lancé l'alerte, à la Une de son édition du 21 février 1976, la veille de la reconnaissance de la RPA par le Portugal, sur les conséquences de cette manipulation. Tout en réaffirmant que les membres de la rédaction n'étaient « pas indifférents – nous voulons le réaffirmer une nouvelle fois – aux graves problèmes de nos compatriotes », l'article déplore cependant que « pour ne pas perdre le vote des '*retornados*' on court le risque de perdre une place privilégiée dans le cadre des relations internationales de la République Populaire d'Angola ». *DL*, 21/02/1976, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27462#!1, consulté le 25/07/2018. Pour une analyse du débat politique conduisant à la reconnaissance de la RPA par le Portugal, voir ALBERTO, Domingos Marcos

gauche, comme le DL, relaya rapidement l'idée selon laquelle les retornados étaient manipulés par des forces réactionnaires. Un article estima ainsi, en octobre 1975, que « la situation des retornados d'Angola, est largement exploitée par certaines formations politiques à des fins électoralistes ou pour augmenter la déstabilisation du Pays »<sup>1541</sup>. Cette idée fut notamment réitérée en juin 1976. Dans un article consacré à une manifestation de retornados devant le Parlement portugais, le *DL* écrivit :

« Nous avons pour les 'retornados' qui le méritent un respect dû à leur situation, une compréhension de leur désespoir, et une solidarité active. Mais on ne peut pas tolérer que des agitateurs réactionnaires manipulent des personnes désespérées et malheureuses pour commettre des provocations, des tentatives d'agressions, des agressions, des attaques contre des voitures aux portes de l'Assemblée de la République »<sup>1542</sup>.

Une figure politique portugaise fut particulièrement accusée de manipuler la population rapatriée : le général Carlos Galvão de Melo. Cet ancien membre de la Junte de Salut National (JSN)<sup>1543</sup> et député indépendant du CDS<sup>1544</sup>, prit à de nombreuses reprises la parole, au Parlement, mais également lors de réunions et manifestations de retornados, notamment en mars 1977, pour défendre les intérêts de la population rapatriée. À la suite d'une manifestation de retornados qui réunit plusieurs milliers de rapatriés le 5 mars 1977, au cours de laquelle Galvão de Melo fit un discours dans lequel il aurait attaqué violemment le 25 avril et la décolonisation<sup>1545</sup>, il fut accusé au sein du Parlement au cours de la session du 8 mars 1977, à laquelle assistèrent des retornados, de se servir de ces derniers comme « troupes de choc pour les forces fascistes » 1546. Au dehors du Parlement, également, se trouvaient regroupés plusieurs

Cúnua, O debate político português que conduziu ao reconhecimento do governo de Angola: 1975-1976, Lisboa

<sup>:</sup> ISCTE-IUL, 2016 [mémoire de Master]. 

1541 DL, 03/10/1975 p.4. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27358#!2, consulté le 25/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1542</sup> DL, 07/06/1976, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27555#!2, consulté le 25/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1543</sup> Voir Chapitre II.

<sup>&</sup>lt;sup>1544</sup> Voir Chapitre V. Le Parlement reçut à ce propos un courrier dans lequel l'auteur déclare déplorer cet intérêt soudain du général concernant les retornados, ajoutant qu'il n'oubliait pas le rôle que Galvão de Melo joua au sein de la JSN. Session parlementaire du 25/03/1977, DAR, 25/03/1977, p.3066. Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/090/1977-03-24, consulté le 05/07/2016.

DL, 09/03/1977, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27783#!2, consulté le 23/07/2018.

<sup>1546</sup> Déclaration du député Acácio Barreiros de l'UDP. Session parlementaire du 08/03/1977, DAR, 09/03/1977, Disponible http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/083/1977-03sur 08/2803?q=retornados&pOffset=190&pPeriodo=r3&pPublicacao=dar, consulté le 24/05/2017.

centaines de retornados, en soutien au général. Cette journée du 8 mars 1977 se termina par des affrontements entre ces derniers et les forces de police, ce qui le lendemain fit la Une du  $DL^{1547}$ , et força le Conseil de la Révolution à réagir, condamnant « de manière véhémente » les déclarations de Galvão de Melo<sup>1548</sup>.

Si certains partis et personnalités politiques exprimaient leurs craintes de voir les *retornados* manipulés par les partis de droite et par des organisations réactionnaires, certains lecteurs du *JOR* appelèrent au contraire les *retornados* à être vigilants face au discours des partis politiques de gauche. Moins d'un mois avant les élections législatives du 25 avril 1976, le *JOR* publia, dans son édition du 27 mars 1976, un grand nombre de courriers des lecteurs qui abordaient la question des élections législatives à venir. Certains de ces courriers étaient une dénonciation de l'opportunisme politique de la gauche :

« Dans cette période électorale, beaucoup de ceux qui furent depuis toujours nos ennemis se présentent aujourd'hui comme des innocents, en montrant de la compassion pour tout ce qui nous est arrivé, oubliant le fait que c'est à eux qu'on doit en grande partie cette situation [...]. Jamais comme aujourd'hui les réfugiés n'avaient reçu autant de tapes amicales dans le dos, suivies de la question sacrée : 'Vous avez déjà un parti ?' Après ça, vient, bien emmitouflé, l'embrigadement... Quelle réponse doivent donner les réfugiés à cet opportunisme politique ? Une réponse absolument négative, ne se laissant pas manipuler. Parce que nous sommes tous déjà rassasiés de fausses promesses ! »<sup>1549</sup>.

Certains *retornados* annoncèrent certes qu'ils allaient voter, mais que leur vote n'irait pas aux partis qui jouèrent un rôle dans le processus de décolonisation : « En tant que Portugais je voterai aux prochaines élections, mais mon vote n'ira à aucun des individus ou partis qui ont participé à la décolonisation honteuse, qui nous trompa tant. » <sup>1550</sup>. Il convient de rappeler ici que, comme le souligne l'historien Bruno Cardoso Reis, les quatre partis politiques centraux du panorama politique au lendemain de la chute du régime salazariste votèrent en faveur de la loi

345

 $<sup>^{1547}</sup>$  DL, 09/03/1977, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27783, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1548</sup> DL, 10/03/1977, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27784#!2, consulté le 23/07/2018. Ces prises de positions du général en faveur des *retornados* eurent pour conséquences la réception de plusieurs télégrammes et courriers de soutien, envoyés au Parlement par des *retornados* et des organisations de *retornados*. Voir notamment Session parlementaire du 04/03/1977, DAR, 05/03/1977, p.2762 et session parlementaire du 22/03/1977, DAR, 23/03/1977, p.3039.

<sup>&</sup>lt;sup>1549</sup> BNP, *JOR*, 27/03/1976, p.20.

 $<sup>^{1550}</sup>$  Ibidem.

7/74 concernant l'autodétermination et l'indépendance des colonies portugaises 1551. Le PPD/PSD et le CDS, participèrent donc, aux côtés du PS et du PCP, au processus de décolonisation. Francisco Sá Carneiro, un des fondateurs du PPD/PSD, déclara à ce propos : « L'indépendance des nouveaux pays – un des plus grands mérites du MFA – ne se fit ni contre le Portugal, ni à ses dépens, mais avec le Portugal et avec son accord » 1552. Si des critiques de la décolonisation furent émises par ces partis, ce ne fut qu'au cours de la phase finale de ce processus<sup>1553</sup>.

Cependant, le CDS et le PPD/PSD, étaient vus par certains retornados comme n'ayant pas activement participé au processus, ou tout du moins comme étant les moins responsables. Cette opinion amena par exemple une commission de retornados de Viana do Castelo à émettre un communiqué dans lequel elle appela la population rapatriée résidente dans ce district à voter pour le CDS<sup>1554</sup>. Le PS réagit à cet appel, publiant à son tour un communiqué intitulé « Le choix des colonialistes ». Dans ce texte, le PS remit en cause la légitimité des membres de ladite commission, présentés comme étant « certainement nostalgiques du temps de l'exploitation des anciennes colonies dans lesquelles, de manière despotique, ils s'habituèrent à prendre des décisions pour ceux qu'ils opprimaient », ajoutant qu'ils n'avaient « rien à voir avec ceux qu'ils disent représenter, qui eux méritent la solidarité de tous leurs frères portugais, et ils l'ont. » <sup>1555</sup>.

Le JOR dans son ensemble prit clairement position en faveur des partis et des organisations de la droite portugaise. Au-delà de la publication des courriers des lecteurs dont l'écrasante majorité contenait des opinions politiques situées à droite et à l'extrême-droite, l'hebdomadaire, qui, à partir de son édition du 27 juin 1978, changea son sous-titre, le faisant passer d'« hebdomadaire indépendant au service du peuple et de la vérité » à « hebdomadaire indépendant anticommuniste » 1556, publia à de nombreuses reprises des articles consacrés au CDS et au PPD/PSD, notamment en période de campagne électorale. Ainsi, dans son édition du 13 février 1976, le journal consacra un long article d'une page et demie, accompagné de six

<sup>&</sup>lt;sup>1551</sup> REIS, Bruno Cardoso, "Visões das forças políticas portuguesas sobre o fim do império, dois planos em confronto e uma política exemplar de descolonização (1974-1975)", in ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015b, pp.78-101, pp.90-91.

<sup>1552</sup> *Ibidem*.
1553 *Ibid.*, p.99.

<sup>1554</sup> HML, DN, 15/04/1976, p.4.

<sup>1555</sup> DL, 17/04/1976, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27507#!2, consulté le 24/07/2018.

<sup>1556</sup> BNP, JOR. Ce changement de sous-titre de la part du JOR fait que nous ne rejoignons pas une partie de l'analyse de Christoph Kalter qui estime que le JOR « évita généralement de prendre partie pour aucun des partis du Portugal démocratique post-1974 et ne montra aucune intention de se définir lui-même ouvertement comme une association politique ». Op.cit., KALTER 2018, p.356.

photographies, à un meeting du CDS, au titre évocateur : « La fête du C.D.S. à Lisbonne » 1557. Un autre exemple frappant est celui de son édition publiée le 10 avril 1976. L'hebdomadaire y publia un article sur une conférence de presse tenue par le PPD/PSD dans lequel est abordée la question de la population rapatriée<sup>1558</sup>, ainsi qu'un article sur une conférence de presse tenue cette fois-ci par le CDS<sup>1559</sup>, et enfin sur deux pages, un article intitulé : « Nos candidats à l'Assemblée de la République » 1560. Dans cet article, sept candidats aux élections législatives sont présentés. Le point commun entre ces candidats, au-delà d'être des retornados, est qu'ils se présentent tous sur les listes du CDS, ce parti ayant ainsi répondu à l'appel du CSI pour que les partis politiques intègrent des retornados sur leurs listes. Selon l'article, si des candidats retornados étaient présents sur quasiment l'ensemble des listes des partis candidats aux élections, la grande majorité se présentaient cependant sur celles du CDS, du PPD/PSD et du Parti de la Démocratie Chrétienne (Partido da Democracia Cristã, PDC)<sup>1561</sup>. Le DL nous apprend, par ailleurs, que le Parti Populaire Monarchique (Partido Popular Monárquico, PPM), qui avait, selon le journal, apporté son soutien à l'occupation de la Banque d'Angola par les retornados en septembre 1975<sup>1562</sup>, intégra sur ses listes 13 retornados, sur un total de 309 candidats aux élections d'avril 1976<sup>1563</sup>.

Si le *DL* annonçait dans son édition du 3 mars 1976 qu'il était fort probable que les candidatures des retornados en tant qu'indépendants sur les différentes listes électorales ne soit pas

<sup>&</sup>lt;sup>1557</sup> BNP, *JOR*, 13/02/1976, pp.12-13.

<sup>1558</sup> Le PPD/PSD déclara notamment : « le Peuple doit assumer ses responsabilités historiques et ne doit pas chercher des boucs émissaires pour ce qui ne va pas dans le Pays. Le gouvernement doit démystifier les calomnies qui circulent sur les réfugiés ». BNP, *JOR*, 10/04/1976, p.5. 1559 *Ibid.*, p.15, p.20.

<sup>1560</sup> Ibidem.

<sup>1561</sup> Fondé au lendemain de la révolution des Œillets, en mai 1974, ce parti d'extrême-droite fut interdit à la suite de la tentative de prise du pouvoir de la part d'António de Spínola en mars 1975, mais ré-autorisé au lendemain du 25 novembre 1975. « Poussé de plus en plus vers la droite » suite à la fondation du CDS, il tenta cependant une alliance avec ce dernier pour les élections législatives de 1976, mais sans succès. Op.cit., MARCHI 2012b, p.169 et p.178. Ce parti n'obtiendra que 0,54% des votes lors de ces élections. Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=25&mes=04&ano=1976&eleicao=ar, consulté le 24/05/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1562</sup> DL, 06/09/1975, p.9. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27334#!9, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1563</sup> DL, 08/04/1976, pp.22-23. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27500#!22 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27500#!23, consulté le 24/07/2018. Dirigé par Gonçalo Ribeiro Telles (LÉONARD, Yves, Le Portugal Vingt ans après la Révolution des œillets, Paris: La documentation française, 1994, p.50.), ce parti n'obtint que 0,57% des voix lors des élections à l'Assemblée Constituante de 1975 des élections législatives d'avril 1976. Résultats disponibles http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=25&mes=04&ano=1975&eleicao=ar, consultés le 31/10/2017 et http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=25&mes=04&ano=1976&eleicao=ar, consultés le 31/10/2017. Ce parti fit partie de l'Alliance Démocratique (Aliança Democrática, AD), composée du PSD, du CDS et du PPM, fondée à l'été 1979 et qui remporta les élections législatives de 1979, avec 42,52% des voix. Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=02&mes=12&ano=1979&eleicao=ar, consultés le 31/10/2017.

« articulées » avec le CSI<sup>1564</sup>, parmi les candidats CDS présentés par le *JOR* apparaissent cependant deux figures centrales de l'organisation : son secrétaire-général, Alberto José Maciera Richard, et son président, Wenceslau Pompílio da Cruz, candidats pour les circonscription de Leiria et de Setúbal, qui ne furent cependant pas élus. Ce fut également le cas du président de l'APRU, Manuel Pina, qui se présenta dans le district de Faro. Parmi ces candidats deux furent cependant élus, Pinto da Cruz, et Ângelo Vieira, ce dernier était le président d'une autre organisation de *retornados*, le Secrétariat National des Personnes Déplacées, (*Secretariado Nacional de Desalojados*, SENADU), sur lequel nous ne disposons pas toutefois de plus amples informations<sup>1565</sup>.

Au lendemain de ces élections législatives d'avril, au cours desquelles le PCP n'arriva qu'en quatrième position, derrière le CDS, le PPD/PSD et le PS, arrivé en première position, le *JOR* commenta ces résultats et le vote des quelques 150 000 *retornados* qui selon lui s'étaient rendus aux urnes : « Nous affirmons sans hésitation que la grande majorité des '*retornados*' a effectivement su voter »<sup>1566</sup>, autrement dit, les *retornados* participèrent à la défaite du PCP, ce à quoi un lecteur, tout en exprimant sa nostalgie du régime déchu, avait appelé :

« Tout ce que les communistes font actuellement est plus rabaissant que ce que firent Salazar et Caetano. On se doit donc de respecter Marcelo et Salazar et continuer à appeler social-fascistes les *cunhalistes* et les antipatriotes rouges. Ceux qu'on appelle fascistes ont eu la vocation de gouverner un Pays multiracial et pluricontinental durant de nombreuses et heureuses années. Si les communistes obtiennent les mêmes résultats que l'année dernière, le Portugal continuera à avoir toutes sortes de problèmes. Battons-les tant qu'il est temps ! Invitons monsieur le Général Costa Gomes et mettons-le face au peuple portugais pour que l'histoire condamne les irresponsables qui donnèrent les Provinces [d'outre-mer] aux diables de l'Est. » <sup>1567</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1564</sup> *DL*, 03/03/1976, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27470#!20, consulté le 23/07/2018. Candidature de retornados comme indépendants pour les élections d'avril 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>1565</sup> Un autre candidat CDS, Fernando Manuel Neves de Varela, était également membre de la direction du SENADU.

<sup>&</sup>lt;sup>1566</sup> BNP, *JOR*, 27/04/1976, p.7.

BNP, *JOR*, 27/03/1976, p.20. Nous pouvons également citer un autre courrier de lecteur du *JOR*. Répondant à un courrier publié le 26 octobre 1976 dans lequel l'auteur critiqua le JOR comme étant un journal d'extrêmedroite, « réactionnaire, diffamatoire, sale » qui défendait l'UNITA et le FNLA en publiant de fausses informations sur le MPLA, un retornado écrivit : « On sait la haine 'raciale' que les communistes ont à l'encontre des Portugais qui étaient en Angola ou dans n'importe quelle autre province portugaise d'outre-mer. Seul un cerveau dément de communiste rempli de haine, de soif de vengeance et de jalousie peut 'accoucher' d'une merde pareille ». BNP, *JOR*, 23/11/1976, p.11.

L'anticommunisme du *JOR* se vérifia également dans la manière dont l'hebdomadaire traita la question de la reconnaissance de la République Populaire d'Angola, traitée d'une manière plus que partiale par l'hebdomadaire. En effet, à partir de l'édition du 27 février 1976<sup>1568</sup>, il publia une caricature des trois leaders angolais du MPLA, du FNLA et de l'UNITA, accompagnée du commentaire : « Non à la reconnaissance de l'Angola dirigé par un gouvernement imposé unilatéralement », en entête de plusieurs pages du journal, et ce durant plusieurs semaines<sup>1569</sup>.

Figure 24 - "Non à la reconnaissance de l'Angola dirigé par un gouvernement imposé unilatéralement", caricature d'Agostinho Neto, Jonas Savimbi et Holden Roberto (de gauche à droite) publiée par le *JOR* à partir de février 1976.



Source: BNP, JOR, 27/02/1976, pp.1-4.

Le *JOR* suivit également de près la formation d'un nouveau mouvement politique : le Mouvement Indépendant pour la Reconstruction Nationale (*Movimento Independente para a Reconstrução Nacional*, MIRN). Il fut fondé par une figure emblématique de l'*Estado Novo*, le général Kaúlza de Arriaga, qui comme vu précédemment, fut à la tête des Forces Armées au Mozambique entre 1970 et 1973, et qui tenta de renverser le régime en décembre 1973<sup>1570</sup>. Au cours de l'été 1976, le général présenta son projet de formation du MIRN, qui selon ses dires avait pour objectif « la cohésion, la convergence et la dynamisation des forces politiques nationales démocratiques pluralistes, non marxistes et anti-extrémistes »<sup>1571</sup>. Cependant, ce mouvement, qui devint officiellement un parti politique à partir à l'été de 1979, sous le nom de Mouvement Indépendant pour la Reconstruction Nationale/Parti de la Droite Portugaise (*Movimento Independente para a Reconstrução Nacional/Partido da Direita Portuguesa*, MIRN/PDP)<sup>1572</sup>, se caractérisait par un fort anticommunisme et antisocialisme et se situait

<sup>&</sup>lt;sup>1568</sup> BNP, JOR, 27/02/1976, pp.1-4.

Pour ce qui est de l'opinion des *retornados* concernant les mouvements de libération africains, certains d'entre eux exprimèrent de violentes attaques à leur encontre. Un lecteur du *JOR* qualifia même les membres du MPLA, du FRELIMO et du PAIGC « d'animaux ». BNP, *JOR*, 30/11/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1570</sup> Voir Chapitre I, I, 3 et Chapitre II.

<sup>&</sup>lt;sup>1571</sup> BNP, JOR, 03/08/1976, p.24.

<sup>&</sup>lt;sup>1572</sup> Op.cit., MARCHI 2012b, p.170.

clairement à l'extrême-droite de l'échiquier politique portugais. Kaúlza de Arriaga estimait qu'au Portugal il n'y avait « aucune place ni pour les socialistes ni pour les communistes, ni pour les militaires progressistes » <sup>1573</sup>. Son fondateur, qui qualifia notamment les Africains de « pas très intelligents » <sup>1574</sup>, était également convaincu de l'existence d'une hiérarchie entre les peuples <sup>1575</sup>. Il déclara notamment au cours d'une conférence de presse réalisée en Afrique du Sud, en mars 1980 : « Personne ne peut remettre en cause le fait que le grand bastion occidental en Afrique Australe c'est l'Afrique du Sud » <sup>1576</sup>.

Figure 25 – « Un million de *retornados* aux côtés de Kaúlza de Arriaga. Le général dit la vérité : le Portugal avait gagné la guerre en outre-mer ». La campagne présidentielle de général dans les pages du *JOR*.



Sources: BNP, JOR, 14/09/1976, p.24.

Kaúlza de Arriaga fut très critique à l'égard de la révolution et de la décolonisation, qualifiant le 25 avril 1974 comme étant « le plus grand désastre de toute l'Histoire portugaise », et la décolonisation comme une « trahison qui conduisit au don du Mozambique et de l'Angola à des mouvements minoritaires de l'orbite soviétique », décolonisation qui « provoqua la misère du Pays »<sup>1577</sup>. Si le discours du leader du MIRN, Kaúlza de Arriaga, semblable au discours d'une partie de la population rapatriée, notamment concernant le processus de décolonisation, put séduire certains *retornados*, il suffit de regarder les résultats obtenus par la coalition formée par le MIRN/PDP, le PDC et le Front National (*Frente Nacional*, FN) aux élections législatives

<sup>&</sup>lt;sup>1573</sup> BNP, *JOR*, 06/02/1980, p.3.

<sup>1574</sup> Cité par Bender in BENDER, Gerald J., Angola sob o Domínio Português. Mito e Realidade, Luanda: Editorial Nzila, 2a Edição, 2009, p.338.

<sup>&</sup>lt;sup>1575</sup> CAHEN, Michel, "Salazarisme, fascisme et colonialisme. Problèmes d'interprétation en sciences sociales, ou le sébastianisme de l'exception", *Portuguese Studies Review*, 16 (1), 2008, pp.87-113, p.110.

<sup>&</sup>lt;sup>1576</sup> BNP, *JOR*, 12/03/1980, p.1.

<sup>&</sup>lt;sup>1577</sup> BNP, *JOR*, 12/03/1980, pp.1-3.

de 1980 pour conclure que, malgré le soutien du *JOR*, ce parti ne réussit pas à capter le vote des *retornados* : il n'obtint que 23 819 votes, soit 0,40% des voix<sup>1578</sup>.

De tels articles et prises de position permettent d'affirmer que le *JOR* tenta, de fait, d'influencer le vote de ses lecteurs. Savoir si cette stratégie éditoriale porta ses fruits, est cependant une question à laquelle il est difficile de répondre. Cependant, compte tenu du nombre de lecteurs présumés du journal, estimés à 47 000 au plus fort de son existence<sup>1579</sup>, et sa disparition en 1981, si influence il y eut, elle fut toutefois limitée dans le temps et par le nombre de personnes directement touchées.

En ce qui concerne les partis politiques portugais en place, face à l'arrivée des *retornados*, ils créèrent en leur sein des secteurs consacrés à cette population. Ainsi, le PS annonça en juin 1975, la création, découlant d'une initiative de militants et sympathisants, de la Commission Socialiste de Soutien aux *Retornados* d'Angola (*Comissão Socialista de Apoio aos Retornados de Angola*, CSARA)<sup>1580</sup>, appelant par la même occasion à ce que « les *retornados* d'Angola, victimes du colonialisme fasciste, soient reçus par le Portugal Démocratique et Socialiste avec solidarité et entre-aide »<sup>1581</sup>.

Figure 26 – « Solidarité », autocollant de la Commission Socialiste de Soutien aux Retornados d'Angola.



Sources : Disponible sur https://ephemerajpp.com/2010/07/04/ps-comissao-socialista-de-apoio-aos-retornados-de-angola/, consulté le 13/05/2016.

-

Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=05&mes=10&ano=1980&eleicao=ar, consultés le 15/07/2019. Cette coallition s'était donné pour objectif de remporter 70 000 votes. *Op.cit.*, Marchi, 2012b, p.183. Selon Riccardo Marchi, cet échec est le « symbole [...] de l'impossibilité ou de l'incapacité du radicalisme de droite de conquérir un rôle important dans le système de partis portugais. ». MARCHI, Riccardo, "As direitas radicais na transição democrática portuguesa (1974-1976)", *Ler História*, n°63, 2012a, pp.75-91, p.91. <sup>1579</sup> BNP, *JOR*, 31/03/1981.

<sup>&</sup>lt;sup>1580</sup> HML, DN, 13/06/1975, p.9.

<sup>&</sup>lt;sup>1581</sup> Ibidem.

Tout en lançant un appel aux dons, la CSARA organisa notamment le 29 septembre 1975 un concert dont les recettes étaient destinées à la population rapatriée<sup>1582</sup>.

Le PPD/PSD créa également en son sein un service dédié aux *retornados*: le Service de Soutien aux *Retornados* d'Afrique (*Serviço de Apoio aos Retornados de África*, SARA). Le SARA se chargea par exemple de distribuer à la population rapatriée, en février 1976, 700 tonnes de vêtements reçues de Suède<sup>1583</sup>. En ce qui concerne le CDS, le *JOR* annonça dans son édition du 20 février 1976, la création d'un Secrétariat aux Personnes Déplacées, dans le but de « soutenir matériellement et moralement tous ceux qui, venus des anciennes Provinces et États portugais d'outre-mer, ont besoin d'aide »<sup>1584</sup>. Comme nous l'avons vu précédemment, au sein du Parlement, le CDS fut accusé à plusieurs reprises d'utiliser la situation des *retornados* à des fins électoralistes<sup>1585</sup>. Ce fut aussi l'avis du *DL* qui publia en mars 1977 un article intitulé « le CDS 'flirte' avec les *retornados* » dans lequel le député Pinto da Cruz fut accusé de « faux humanisme » suite à son intervention sur la question de la fin du logement hôtelier de la population rapatriée et de l'utilisation de prisons comme centres d'hébergement, le journal admettant toutefois que les conditions y étaient « lamentables »<sup>1586</sup>.

Deux mois plus tard, une session parlementaire se caractérisa par de vifs échanges concernant le comportement du CDS à l'encontre de la population rapatriée, suite aux déclarations, lors de la session du 13 juin 1977, du député *retornado* CDS de Viseu, Ângelo Vieira :

« Il y a au Portugal plus de cinq-cents mille personnes sans emplois, sans revenus, dont la vie est complètement détruite, sans aucune perspective de nouveau départ. Dans de nombreux cas, on se trouve face à un traumatisme chronique, irréparable. Ce sont des familles entières, déracinées, perdues, avec d'innombrables enfants en bas âge, à la recherche d'un équilibre qui leur fut volé. » 1587.

Si ce discours valut à l'orateur les applaudissements de ses collègues du CDS, le député PS de Porto, Bento de Azevedo, prit, quant à lui, la parole pour l'interpeler : « Je voudrais savoir si

 $<sup>^{1582}</sup>$  DL, 25/09/1975, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27351#!8, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1583</sup> *DL*, 19/02/1976, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27460#!5, consulté le 23/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1584</sup> BNP, *JOR*, 20/02/1976, p.4.

<sup>&</sup>lt;sup>1585</sup> Voir Chapitre V.

Voir Chapitre VII, I, 3. *DL*, 26/03/1977, p.2. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27798#!2, consulté le 23/08/2018.

Session parlementaire du 13/05/1977, *DAR*, 13/05/1977, p.3712 Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/109/1977-05-13, consulté le 06/07/2016.

votre Excellence entend continuer à dramatiser les problèmes des personnes déplacées à des fins séparatistes ou électoralistes, comme d'ailleurs son parti tenta de faire à l'aéroport ? »<sup>1588</sup>, faisant allusion à la présence d'un stand du CDS à l'aéroport de Lisbonne dans le but d'accueillir les *retornados* arrivant du Mozambique<sup>1589</sup>. Ce à quoi Ângelo Vieira répondit :

« Je ne sais pas si monsieur le député qui m'a posé cette question sait que je suis *retornado*. Mais, s'il ne le sait pas, je l'informe à présent que je suis *retornado* et que je ne reçois aucune pression de mon parti, car mon parti n'a pas pour habitude de faire pressions sur les hommes pour qu'ils disent des choses en lesquelles ils ne croient pas. D'autre part, je veux informer votre Excellence de la chose suivante : le CDS n'a pas d'objectif électoral, et il n'en a jamais eu en ce qui concerne les *retornados*. (*Une voix du CDS : - Très bien !*). Parce que notre secteur dédié aux *retornados* est entièrement confié à des *retornados* qui ont volontairement adhéré au CDS quand ils sont arrivés ici, estimant que le CDS est le parti qui a gardé les mains propres dans tout ce processus » 1590.

Le CDS fut ainsi accusé d'utiliser son secteur chargé des questions liées aux *retornados* à des fins électoralistes.

Le PCP, souvent présenté comme ayant uniquement considéré les *retornados* comme une menace réactionnaire, créa, à l'instar des autres partis, un secteur dédié à la population rapatriée : l'Organisation des *Retornados* du Parti Communiste Portugais (*Organização dos Retornados do Partido Comunista Português*, ORPCP) qui selon un communiqué publié par le *DL* du 3 avril 1976, « aidera tous ceux qui s'y dirigeront, non pas avec des attitudes révoltées, mais de manière constructive »<sup>1591</sup>. Il s'agissait de ne pas laisser le champ libre aux partis politiques que le PCP accusait de manipulation à l'égard de la population rapatriée, et de démontrer que ce parti aussi, s'intéressait aux problèmes rencontrés par les *retornados*.

<sup>-</sup>

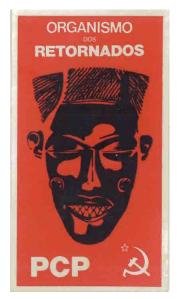
<sup>1588</sup> Ihidem

L'article qui, sans surprise, était très critique face à la situation comporte une photographie du stand en question avec pour légende : « CDS... le premier sigle que les expulsés du Mozambique voient à leur arrivée à Lisbonne. Un acte démagogique avec des buts bien précis. ». *DL*, 07/05/1977, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27833, consulté le 123/08/2018.

Session parlementaire du 13/05/1977, DAR, 13/05/1977, p.3712 Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/109/1977-05-13, consulté le 06/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1591</sup> *DL*, 03/04/1976, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27496#!5, consulté le 24/07/2018.

Figure 27 - Autocollant de l'Organisation des Retornados du Parti Communiste Portugais.



Sources: Disponible sur https://ephemerajpp.com/2011/06/28/pcp-organismo-dos-retornados/, consulté le 14/05/2018.

Ce même message fut diffusé dans une chronique intitulée : « Soutenir les exploités venus d'Angola », publiée par le *DN* en octobre 1975. L'auteur, l'écrivain communiste António Modesto Navarro, lui-même concerné par le retour de certains membres de sa famille, met en garde la gauche portugaise :

« Considérer qu'ils furent tous des colonialistes est une erreur de petit-bourgeois qui peut se payer très cher. Le (relatif) silence des organisations progressistes est déjà dangereux. L'opportunisme du PS, du PPD ou du CDS, l'exploitation des *retornados* d'Angola pour mettre en pratique leurs objectifs abjectes [...] peut fonctionner d'une manière effrayante. [...] Les travailleurs honnêtes venus d'Angola ont besoin d'être accompagnés, mais correctement. Ce soutien peut être apporté de la manière la plus diverse qu'il soit. Les exploités venus d'Angola doivent nous avoir à leurs côtés, pas avec des petits pains frais pour les induire en erreur, comme le font le PS, le PPD et le CDS, mais avec notre compréhension du monde, nous devons les aider, converser et discuter avec eux, d'une manière positive et claire. » 1592.

Il s'agissait là également pour le PCP de tenter de mobiliser la population rapatriée en vue des élections législatives d'avril 1976, comme le démontre un document intitulé : « *Retornados*, le futur possible », dans lequel le PCP expose les différentes raisons pour lesquelles les *retornados* 

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1592</sup> HML, *DN*, 16/10/1975, p.3.

devaient voter pour lui. Dans une première partie, intitulée : « Qui sont les responsables » <sup>1593</sup>, le PCP commence par reconnaître le caractère dramatique de la situation traversée par les *retornados*, avant de déclarer :

« Il est nécessaire qu'ils comprennent, premièrement, que les responsables [de leur situation] ne sont pas la Révolution du 25 avril, ni les communistes, ni les militaires révolutionnaires. Les responsables sont, en premier lieu, le gouvernement fasciste de Salazar et Caetano qui conduisit le Portugal à la guerre. Après, Spínola et d'autres alliés de l'impérialisme qui conduisirent les premières phases de la colonisation. Et finalement, les partis de droite (PPD, CDS, PPM, PDC) et même le PS, qui sabotèrent la phase finale de la décolonisation angolaise, portant ainsi atteinte aux intérêts du Portugal, des Portugais résidant dans les anciennes colonies et de ceux qui souhaitent retourner là-bas » 1594.

Le parti d'Álvaro Cunhal, estimait qu'un nombre croissant de *retornados* se tournait vers le PCP, après avoir pris conscience qu'il était « le seul parti capable de défendre leurs intérêts légitimes »<sup>1595</sup>. Il fait dans ce document une distinction, déjà faite à plusieurs reprises<sup>1596</sup>, entre une « minorité de *retornados* qui maintient une mentalité fasciste et colonialiste, et une grande masse d'hommes et de femmes, qui, dans la complexité, les difficultés et les dangers de la situation angolaise, arriva au Portugal »<sup>1597</sup>. Le PCP réfutait donc l'idée selon laquelle tous les *retornados* étaient des colonialistes fascistes et réactionnaires.

Dans un contexte politique marqué par une forte polarisation et une grande instabilité, la prise de position des partis de gauche à travers la création au sein du PS et du PCP de services destinés aux *retornados* ne suffit pas, cependant, à éviter des affrontements entre des rapatriés et des membres de ces partis. Ce fut par exemple le cas en avril 1976, lorsqu'une cinquantaine de *retornados* résidant dans la ville de Monfortinho, située dans la région de Castelo Branco, empêcha, par des « insultes et des provocations » que des militants du PS n'y réalisent une

<sup>&</sup>lt;sup>1593</sup> Document du PCP, non daté. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=11010.012, consulté le 13/03/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1594</sup> *Ibidem*.

<sup>1595</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1596</sup> Ce fut notamment le cas dans une note publiée par le *DL* le 14/02/1976 dans laquelle le PCP commente l'organisation d'une manifestation de la part de *retornados*, déclarant que les forces réactionnaires à l'initiative de cette manifestation s'appuyaient sur les réactionnaires qui existaient au sein de la population rapatriée. *DL*, 14/02/1976, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27456#!20, consulté le 14/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1597</sup> Ibidem.

réunion<sup>1598</sup>. Le mois suivant, le 4 juin 1976, deux députés PCP furent quant à eux agressés par des *retornados* à leur sortie du Parlement<sup>1599</sup>.

Les quatre premiers partis portugais, PS, le PCP, le PPD/PSD et le CDS, prirent tous position en faveur de la population rapatriée, tout en opérant pour certains, une distinction entre agents et victimes du système colonial. Réussirent-ils pour autant à gagner le vote des *retornados*? S'il s'agit d'une question à laquelle il est difficile de répondre, il est cependant possible de voir dans les résultats du CDS aux élections d'avril 1976, qui en l'espace d'un an gagna plus de 440 000 voix 1600, une influence de la population rapatriée, influence qu'il est cependant impossible de quantifier. Il est également probable que l'anticommunisme d'une partie de la population rapatriée eut pour conséquence un vote situé à droite de l'échiquier politique, les partis de gauche étant associés par cette frange de la population rapatriée au processus de décolonisation. Les tentatives de la part d'organisations d'extrême-droite de capter l'électorat *retornado*, quant à elles, se soldèrent par un échec, en témoignent leurs faibles résultats électoraux.

3. Une attraction naturelle vers la droite ? Ébauche d'analyse du comportement politique des retornados

Dans cette dernière partie, sont présentés les résultats de notre enquête auprès de vingt *retornados*. Une partie de notre guide d'entretien concernait en effet le comportement politique des personnes rencontrées. Plusieurs questions furent ainsi posées, concernant notamment les élections législatives d'avril 1975 et d'avril 1976, et les élections présidentielles de juin 1976, sur une possible influence du processus de décolonisation, ou encore concernant les élections législatives d'octobre 2015 et les élections présidentielles de janvier 2016, dernières élections nationales à la date de ces entretiens. Sur les vingt entretiens que nous avons réalisés, malheureusement seuls quinze sont exploitables en ce qui concerne les réponses sur le comportement politique des interviewés<sup>1601</sup>. Il s'agit bien évidemment d'un échantillon très

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1598</sup> *DL*, 07/04/1976, p.5. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27499#!5, consulté le 24/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1599</sup> *DL*, 05/06/1976, p.3. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27554#!3, consulté le 24/07/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1600</sup> Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/, consultés le 14/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1601</sup> Entretien n°2, homme née En 1954 (Luanda, Angola); entretien n°3, homme né en 1950 (Camabatela/Kwanza Norte, Angola); entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola); entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola); entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola); entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola); entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola); entretien n°13, femme née en 1947 (Pampilhosa da Serra, Portugal); entretien n°14, homme née en 1958

réduit, mais il nous semble toutefois pertinent de présenter ces résultats 1602, notre objectif étant de confirmer ou de réfuter le lieu commun selon lequel les retornados s'orientèrent naturellement vers les partis politiques de droite, voire de l'extrême-droite à la suite de leur arrivée, ou retour, au Portugal.

Pour l'écrasante majorité des retornados que nous avons rencontrés, leur premier contact avec la politique ne se fit qu'à la suite de leur arrivée dans l'ancienne métropole. En effet, seuls trois d'entre eux avaient déjà pris part à des activités politiques, en Angola, au lendemain du 25 avril 1974, au sein des Comités Amilcar Cabral 1603. La première question que nous avons posée était de savoir s'ils avaient voté aux différentes élections à la suite de leur installation au Portugal. Le premier constat que nous pouvons faire est que dès qu'ils arrivèrent au Portugal, et pour certains d'entre eux dès qu'ils furent en âge de le faire, les retornados que nous avons rencontrés commencèrent à voter. En effet, l'ensemble des quinze personnes en question nous déclarèrent avoir voté et continuer à voter. Parmi elles, treize votent à toutes les élections, soit plus de 85%, une personne vote aux élections législatives et présidentielles, mais pas aux élections municipales 1604, et une retornada déclara que « parfois » elle vote 1605. Il s'agit donc d'un groupe qui se situe très au-dessus de la moyenne de participation électorale que connaît actuellement le Portugal. En effet, les premières élections post-25 avril 1974 se caractérisèrent par un taux de participation très élevé, atteignant 91,66% dans le cadre des élections à l'Assemblée Constituante d'avril 1975<sup>1606</sup>, et 83,53% l'année suivante pour l'Assemblée de la République 1607. Les élections présidentielles de 1976 connurent, quant à elles, une plus faible participation, qui atteignit toutefois 75,47% des inscrits 1608. Cependant, si nous regardons les élections de 2015, 2016 et 2019, leurs résultats révèlent un très fort taux d'abstention. Au cours des élections législatives de 2015, celui-ci s'éleva à 43,07% 1609.

<sup>(</sup>Libolo/Kwanza Norte, Angola); entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril, Portugal); entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola) ; entretien n°17, homme né en 1953 (Benguela, Angola) ; entretien n°18, femme née en 1954 (Balombo/Benguela, Angola) ; entretien n°19, femme née en 1946 (Blantyre/Malawi, résidente au Mozambique) ; entretien n°20, homme né en 1947 (Viseu, Portugal).

<sup>1602</sup> Les explications concernant l'impossibilité d'exploiter les autres entretiens sont variées : dans certains cas, nous avons du arrêter l'entretien avant de pouvoir arriver à cette partie, pour des raisons de santé dans le cas d'un entretien, ou encore pour des raisons matérielles relatives au lieu de l'entretien.

Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola) ; entretien n°3, homme né en 1950 (Camabatela/Kwanza Norte, Angola) et entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola). Sur les Comités Amílcar Cabral, voir Chapitre III, I. 1.

Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril, Portugal).

Résultats disponibles sur http://eleicoes.cne.pt/raster/index.cfm?dia=25&mes=04&ano=1976&eleicao=ar, consulté le 14/03/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1607</sup> *Ibidem*.

<sup>1608</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1609</sup> Résultats disponibles sur https://www.eleicoes.mai.gov.pt/legislativas2015/, consulté le 15/06/2019.

pourcentage qui atteignit 51,34% lors des élections présidentielles qui suivirent<sup>1610</sup>. Enfin, en mai 2019, seuls 31,4% des Portugais inscrits sur les listes électorales votèrent aux élections européennes, soit un taux d'abstention de 68,6%<sup>1611</sup>.

Si nous regardons à présent les réponses des interviewés concernant les partis pour lesquels ils votèrent et votent actuellement, ce qui apparaît très clairement c'est une diversité de vote. En effet, quatre partis politiques reçoivent les votes des retornados que nous avons rencontrés, partis qui correspondent à ceux qui furent les plus plébiscités au cours des élections législatives de 2015 : le PSD (89 députés), le PS (86), le Bloc de Gauche (Bloco de Esquerda, BE) (19) et le CDS (18)<sup>1612</sup>. En ce qui concerne les partis de la droite portugaise, le CDS et le PSD, une retornada déclara toujours voter CDS<sup>1613</sup>, deux retornados déclarèrent voter soit pour le PSD soit pour le CDS<sup>1614</sup>, et trois votent toujours pour le PSD<sup>1615</sup>. Les partis situés à droite comptabilisent donc les votes de six de nos quinze interviewés. Pour ce qui est des partis situés à gauche, ils comptabilisent également les votes de six des retornados rencontrés : trois votent PS<sup>1616</sup>, une *retornada* vote pour le PS et le BE<sup>1617</sup> et deux *retornados* votent pour le BE, même s'il leur arriva de voter PS pour faire barrage au PSD, notamment au cours des élections législatives de 2015<sup>1618</sup>. Un retornado nous déclara avoir déjà voté pour le PS et le PSD, soulignant avec humour qu'encore aujourd'hui certaines personnes pensent qu'il appartient à l'extrême-droite, et ajouta que le BE était le seul parti politique portugais qu'il ne tolère pas ; et sa critique est virulente : « Ce sont des intellectuels bourgeois, des fils de bourgeois qui n'ont jamais travaillé de leur vie et qui ont une manière de penser à gauche, mais qui vivent à droite. Avec deux Ferrari si nécessaire, tout en parlant de prolétariat [...] ces gamins n'ont aucune idée du coût de la vie, ils n'ont rien à m'apprendre sur la vie » 1619. Un autre retornado nous expliqua, quant à lui, qu'il avait déjà voté MIRN, CDS, PSD et PS, et qu'il pouvait très bien à l'avenir

٠

Résultats disponibles sur https://www.eleicoes.mai.gov.pt/presidenciais2016/resultados-globais.html, consulté le 15/06/2019.

Résultats disponibles sur https://www.europeias2019.mai.gov.pt/, consulté le 14/06/2019.

Résultats disponibles sur https://www.parlamento.pt/Parlamento/Paginas/ResultadosEleitorais.aspx, consulté le 08/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1613</sup> Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1614</sup> Entretien n°19, femme née en 1946 (Blantyre/Malawi, résidente au Mozambique) et entretien n°20, homme né en 1947 (Viseu, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>1615</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola); entretien n°13, femme née en 1947 (Pampilhosa da Serra, Portugal) et entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1616</sup> Entretien n°18, femme née en 1954 (Balombo/Benguela, Angola); entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola) et entretien n°3, homme né en 1950 (Camabatela/Kwanza Norte, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1617</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1618</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola) et entretien n°2, homme née En 1954 (Luanda, Angola).

Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kwanza Norte, Angola).

voter BE en fonction du programme électoral de ce parti<sup>1620</sup>. Enfin, une *retornada* ne nous donna pas le nom du parti pour lequel elle vota aux dernières élections, mais déclara : « Moi ça ne me dérangerait pas de vivre au temps des rois. Je sais que c'est compliqué! mais voter pour un parti monarchiste ça ne me dérangerait pas du tout! » <sup>1621</sup>. Il est intéressant de souligner que dans certains cas, le vote des *retornados* évolua. Ce fut le cas d'une femme qui vota CDS en 1976, et qui actuellement vote PS et BE<sup>1622</sup>. Deux *retornados* qui avaient voté en 1976 pour 1'UDP, continuent à voter à gauche mais l'un pour le BE<sup>1623</sup>, et l'autre pour le PS<sup>1624</sup>.

Au cours de ces entretiens nous avons demandé aux *retornados* s'ils estimaient que le processus de décolonisation avait influencé leur comportement politique. À cette question, trois *retornadas* répondirent positivement. Parmi elles, deux donnèrent une réponse courte, et similaire : la première déclara « Je pense que oui. Oui, moi je n'aime pas Mário Soares » <sup>1625</sup>, et la seconde « Jamais je n'aurais voté pour lui [Mário Soares] » <sup>1626</sup>. Une autre *retornada* d'Angola, quant à elle, développa plus sur le sujet :

« Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr. Bien sûr que ça a eu une influence parce qu'à nous le Parti Communiste ne nous disait rien! Tout du moins à moi, ça ne me disait rien, malgré le fait de ne rien comprendre [à la politique]. Mais on était éduqués contre le communisme à l'époque. Après il y avait le problème du PS, qui était au PS à l'époque? C'était Mário Soares. Nous on haïssait Mário Soares parce que c'était Mário Soares que nous avait vendus! Entre guillemets. Il avait été l'un des mentors de cette décolonisation honteuse! donc, nous qui ne comprenions rien à la politique, ni voulions entrer en politique, et avec l'influence de cette éducation qu'on a reçu au collège, ça nous menait vers un autre parti, vers une politique différente! une à laquelle nous étions plus habitués! » 1627.

Dans ces trois cas, le rôle joué par Mário Soares dans le processus de décolonisation semble donc avoir eu pour conséquence la suppression automatique du Parti Socialiste de la liste des potentiels candidats choisis pour les différentes élections, ce qui s'appliqua également, dans ces trois cas, au Parti Communiste et autres organisations politiques d'extrême-gauche.

<sup>&</sup>lt;sup>1620</sup> Entretien n°17, homme née en 1953 (Benguela, Angola).

Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>1622</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1623</sup> Entretien n°3, homme né en 1950 (Camabatela/Kwanza Norte, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1624</sup> Entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1625</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1626</sup> Entretien n°13, femme née en 1947 (Pampilhosa da Serra, Portugal).

<sup>&</sup>lt;sup>1627</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

Il est également important de souligner que si l'ensemble des *retornados* que nous avons rencontrés votent, aucun ne milite actuellement au sein d'un parti politique. Un *retornado* qui faisait partie des Comités Amílcar Cabral en Angola participa à son arrivée au Portugal à l'organisation de réunions politiques de l'UDP ainsi qu'à la campagne présidentielle d'Otelo Saraiva de Carvalho en 1976, mais ne poursuivit pas ce type d'activités par la suite. Un autre *retornado* nous expliqua avoir été proche de la Jeunesse Socio Démocrate (*Juventude Social Democrata*, JSD), organisation de la jeunesse du PSD créée au lendemain de la révolution des Œillets, mais devant travailler au supermarché que son père tenait, tout en suivant ses études de médecine, il n'eut pas le temps de s'engager dans l'organisation 1628. Une *retornada* nous apprit qu'elle avait participé à plusieurs réunions politiques à l'Université de Lisbonne à partir de 1977, mais qu'elle en « sortit toujours très déçue », ce qui la découragea 1629.

Nombre des *retornados* rencontrés exprimèrent une opinion plutôt négative des hommes politiques et de la politique en général. Ce fut par exemple le cas d'une *retornada* qui déclara « le moins on fait de politique, mieux c'est » <sup>1630</sup>. Une autre *retornada* d'Angola nous confia en riant : « Je n'ai jamais beaucoup aimé la politique, parce qu'ils sont tous très corrompus! » <sup>1631</sup>, mentionnant notamment le cas de l'ancien Premier ministre socialiste José Sócrates, en fonction entre octobre 2005 et juin 2011, qui fut mis en examen, et placé en détention provisoire, en novembre 2014 pour corruption. Une *retornada* exprima une opinion légèrement plus nuancée quant aux partis politiques : « Dans tous les partis il y a des choses bien et des mauvaises choses, moi je ne suis pas d'accord avec tout ce que fait le PSD [...] Je pense que pour moi, l'idéal ça serait de mélanger le bon des uns avec le bon des autres, et voilà! Et qu'ils enfouissent la malignité sous terre » <sup>1632</sup>, alors qu'un autre *retornado* critiqua la manière dont, selon lui, la politique se fait aujourd'hui :

« Ce qui m'énerve c'est que la politique, ces dernières années, le Bloc [de Gauche] et la société en général, font la politique sur les réseaux sociaux, les gens ne pensent pas aux problèmes, parce que ça demande du travail de réfléchir et de chercher des solutions. Non, ils préfèrent aller sur les réseaux sociaux 'on va se rassembler contre ci, contre ça'. La démagogie des maires, et aussi du pouvoir central, le pouvoir central actuel qui cède aux pressions, ça me rend complètement... je suis fatigué de

<sup>&</sup>lt;sup>1628</sup> Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kwanza Norte, Angola).

Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1630</sup> Entretien n°19, femme née en 1946 (Blantyre/Malawi, résidente au Mozambique).

<sup>&</sup>lt;sup>1631</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1632</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

tout ça, de la facilité ! C'est une manière beaucoup plus facile de faire de la politique !  $^{1633}$ .

Malgré le caractère réduit de notre échantillon, les entretiens que nous avons réalisés tendent à réfuter l'idée d'une attraction naturelle et massive des *retornados* vers les partis de la droite portugaise. Le vote de ces *retornados* se répartit en effet de manière équitable entre la droite et la gauche. Ce vote exclut totalement, cependant, le Parti Communiste Portugais, alors même que ce dernier remporta au cours des dernières élections législatives de 2015 quinze sièges de députés. Nous pouvons également conclure que l'écrasante majorité des personnes que nous avons rencontrées n'estiment pas avoir été influencées par le déroulement du processus de décolonisation lorsqu'ils furent amenés à voter. Cependant, il nous semblerait nécessaire que soit conduite une étude de plus grande ampleur sur ce sujet, à l'instar de l'étude menée par Emmanuelle Comtat sur le vote de la population rapatriée d'Algérie<sup>1634</sup>, afin de pouvoir disposer d'une analyse détaillée du comportement politique de la population rapatriée, et ainsi dépasser certaines « idées reçues » sur les *retornados*.

Rapidement après son arrivée au Portugal, une partie de la population rapatriée s'organisa en créant un grand nombre de commissions, d'associations locales ou nationales, et tenta de créer un parti politique afin d'intervenir activement dans la résolution des problèmes rencontrés par les *retornados*. Ces premières expériences d'organisation, à l'instar du MAR, de l'APRU ou encore du CSI, se soldèrent par un échec, échec qui peut être analysé comme « un signe de conflit interne et de l'incapacité de réunion autour d'un leader, d'une élite dirigeante reconnue de manière unanime et d'un projet politique »<sup>1635</sup>. La désunion, et une courte durée de vie, furent en effet ce qui caractérisa ces associations.

Ces échecs successifs ne découragèrent pas pour autant les *retornados* qui, au cours des années suivantes, créèrent de nouvelles organisations. Deux associations furent notamment établies dans un but bien précis : celui de réclamer réparation à l'État portugais pour les biens abandonnés par les Portugais en Angola et au Mozambique. En juillet 1986 l'Association des Spoliés du Mozambique (*Associação dos Espoliados de Moçambique*, AEMO) vit le jour, puis,

<sup>&</sup>lt;sup>1633</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1634</sup> COMTAT, Emmanuelle, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>1635</sup> *Op.cit.*, MARCHI 2012b, p.172-173.

en novembre 1987, fut créée l'Association des Spoliés d'Angola (*Associação dos Espoliados de Angola*, AEANG). Si l'indemnisation de ces biens faisait déjà partie des missions confiées à l'IARN lors de sa création en mars 1975<sup>1636</sup>, cette question reste cependant, jusqu'à ce jour, en suspens. Elle fut à plusieurs reprises abordée par des députés CDS au sein du Parlement, notamment par Pinto da Cruz, député *retornado* de Lisbonne, lors de la session parlementaire du 10 novembre 1976. En se basant sur les politiques d'indemnisation mises en pratique par d'autres anciennes puissances coloniales, telles la France, il présenta ce droit à l'indemnisation des *retornados* comme étant « la justice la plus élémentaire »<sup>1637</sup>. Cependant, en 1977, l'adoption de la loi 80/77, portant sur les indemnisations pour les biens nationalisés ou expropriés à la suite du 25 avril 1974, vint définir clairement la position de l'État portugais concernant les biens des Portugais situés dans les anciennes colonies. En effet, l'article 40 décrète : « Les biens situés dans les territoires des anciennes colonies [...] sont sujets au régime d'indemnisation fixé selon la loi de l'État où sont localisés les biens »<sup>1638</sup>, le paiement de ces indemnisations revenant ainsi, selon l'État portugais, aux nouveaux États africains. Malgré cela, l'AEMO et l'AEANG virent le jour et réclamèrent réparation de la part de l'État portugais

Ces deux associations tentèrent à plusieurs reprises de faire pression sur l'État pour que ce dernier mette en place une politique d'indemnisation à destination des *retornados* spoliés de leurs biens<sup>1640</sup>. Elles organisèrent deux congrès, en 1988 et en 1990 et mobilisèrent de proéminentes figures de la vie politique portugaise, parmi lesquelles l'ancien ministre de l'outre-mer Adriano Moreira, qui intégra au lendemain de la révolution le CDS, ou encore Paulo Portas, qui fut député et président du CDS mais également ministre entre 2002 et 2005. Elles

<sup>&</sup>lt;sup>1636</sup> Voir Chapitre VI.

Session parlementaire du 09/11/1976, *DAR*, 10/11/1976, p.1105. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dar/01/01/01/037/1976-11-09, consulté le 05/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1638</sup> Lei n°80/77, *DR*, n°248/1977, Série I, 26/10/1977. Disponible sur https://dre.pt/application/file/a/277212, consulté le 27.01.18.

<sup>&</sup>lt;sup>1639</sup> Le président de l'AEMO, Costa Borges, déclara en 1993 : « Le problème des spoliés de l'outre-mer ne concerne que l'État portugais. Les Portugais étaient en outre-mer sous le drapeau portugais, l'État, et l'administration portugaise, ils payaient des impôts à l'État portugais. Mais quand on est arrivé ici, l'État portugais n'a pas protégé nos intérêts ». GUERRA, João Paulo, *Descolonização Portuguesa. O regresso das caravelas*, Alfragide : Oficina dos Livros, 2009, p.148.

<sup>1640</sup> À titre d'exemple, le 29 janvier 2014, ces deux associations envoyèrent un courrier à l'Assemblée de la République, accusant l'État portugais de « violation de la Constitution de la République portugaise, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme ». Courrier électronique envoyé par l'AEANG et l'AEMO le 29 janvier 2014 à l'Assemblée de la République portugaise.

Disponible sur :

 $http://app.parlamento.pt/webutils/docs/doc.pdf?path=6148523063446f764c324679626d56304c334e706447567a\\ 4c31684a5355786c5a793944543030764e554e50526b46514c305276593356745a57353062334e4259335270646\\ d6c6b5957526c5132397461584e7a595738764d5445794e4451785a4759744d6a637a5a6930304e54597a4c574a6\\ b4d7a597459574577596a6b774e6a5a6c596a517a4c6e426b5a673d3d&fich=112441df-273f-4563-bd36-aa0b9066eb43.pdf&Inline=true, consulté le 15/03/2017.$ 

lancèrent l'ouverture de procédures judiciaires, et furent récemment auditionnées par les différents groupes parlementaires, amenant le gouvernement d'António Costa à annoncer en 2018 la possible remise en route d'un groupe parlementaire, déjà créé en 2005<sup>1641</sup>, chargé d'étudier cette question. Malgré cela, aucun signe concret ne fut donné quant à une possible indemnisation.

L'AEMO semble avoir disparu, son ancien site internet n'est plus disponible<sup>1642</sup> et à l'ère des réseaux sociaux, le fait qu'aucune page Facebook n'apparaisse au nom de l'association, est un autre élément permettant de conclure à une disparition certaine. L'AEANG continue quant à elle à exister, en témoignent son site internet et sa page Facebook<sup>1643</sup>. Cependant, selon les informations publiées sur ce réseau social, l'association ne compte plus que 800 membres. Après avoir déposé en décembre 2015 un recours auprès du Tribunal Constitutionnel et du Tribunal Suprême, ils sont encore actuellement en procédure contre l'État portugais, exigeant une indemnisation de plus de 2 millions d'euros<sup>1644</sup>. Dans un message publié le 26 avril 2019 sur sa page Facebook, à l'occasion du 45<sup>ème</sup> anniversaire du 25 avril 1974, l'AEANG s'engagea toutefois auprès de ses membres à poursuivre ses démarches :

« Nous continuons notre combat ! 45 ans après le 25 avril 1974 et la tragique DÉCOLONISATION, l'État Portugais n'assume pas qu'il a abandonné des Personnes et des Biens à leur sort ! L'État Portugais n'a pas protégé ces Personnes et ces Biens, et c'est le seul pays membre de l'UE qui n'a pas indemnisé ses citoyens ! L'AEANG continuera son combat jusqu'à ce que JUSTICE soit rendue! » 1645.

<sup>1641</sup> Ce groupe n'avait cependant jamais fonctionné à la suite de sa création. *Expresso* en ligne. Disponible sur https://expresso.pt/politica/2016-05-18-Governo-ressuscita-grupo-dos-espoliados, consulté le 14/03/2019.

Anciennement accessible à l'adresse suivante : http://www.aemo.org.

<sup>1643</sup> Il est important de donner quelques informations concernant la page Facebook (publique, donc accessible à tous) de l'AEANG créée le 1<sup>er</sup> avril 2017 : au 17 juillet 2019 seules 58 personnes l'« aiment » et 62 la suivent. En comparaison, le groupe Facebook fermé, accessible uniquement sur acceptation, « *Retornados e Refugiados de ANGOLA* », créé le 3 novembre 2010 compte, à la même date, quelques 33 896 membres. Disponibles sur http://www.aeang.com et https://www.facebook.com/AEANG-Associa%C3%A7%C3%A3o-de-Espoliados-de-Angola-1068340199939104/, consultés le 18/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1644</sup>Disponible sur https://www.dn.pt/portugal/interior/mais-de-800-retornados-de-angola-recorrem-para-exigir-indemnizacao-do-estado-4915254.html, consulté le 14/05/2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1645</sup> Disponible sur https://www.facebook.com/AEANG-Associa%C3%A7%C3%A3o-de-Espoliados-de-Angola-1068340199939104/, consulté le 17/07/2019.

Figure 28 – « Nous continuons notre combat ! », message de l'AEANG à l'occasion des 45 ans de la révolution des Œillets.



Continuamos a nossa luta!

45 anos depois do 25 de Abril de 1974 e da trágica DESCOLONIZAÇÃO o Estado Português não assume que abandonou Pessoas e Bens à sua sorte!

O Estado Português não acautelou Pessoas e Bens e é o único País que pertence à UE que não indemnizou os seus concidadãos!

AEANG continuará a luta até que seja feita JUSTIÇA!!!



1 commentaire 35 partages

Sources : https://www.facebook.com/AEANG-Associa%C3%A7%C3%A3o-de-Espoliados-de-Angola-1068340199939104/, consulté le 17/07/2019.

Alors que, selon Elizabeth Buettner, dans le cas des Belges rapatriés du Congo, ces derniers « furent immédiatement présentés comme des victimes innocentes et sans défense de la brutalité extrême » 1646, cela fut différent dans le cas du Portugal, compte tenu du contexte révolutionnaire dans lequel arriva la population rapatriée. Certains *retornados* revendiquèrent un statut de victime, estimant avoir été victimes de la révolution, et donc de la décolonisation qui s'en suivit. Cette idée était entretenue par le *JOR* et certaines forces politiques, plus particulièrement le CDS. Le PS et le PCP, quant à eux, estimaient au contraire, que la majorité des *retornados* était des victimes du fascisme et du système colonial. Toutefois, malgré ces divergences de point de vue, l'ensemble des forces politiques se rejoignit pour s'accorder sur le fait que les *retornados*, du fait de leur situation difficile, méritaient la solidarité nationale, le soutien de leurs concitoyens et de l'État portugais.

Les sources que nous avons utilisées pour ce chapitre ne nous permettent pas de conclure que les *retornados* furent « largement vus comme les agents et les bénéficiaires des anciens rêves coloniaux de la Nation » 1647. Au contraire, une distinction entre une minorité de *retornados* présentée comme étant des agents du système colonial, et le reste de la population rapatriée, fut à de très nombreuses occasions affirmée, que ce soit pas la presse, comme le *DN* et le *DL*, ou par les organisations liées à la gauche et à l'extrême-gauche portugaise, qui tentèrent de convaincre les *retornados* de ne pas se laisser manipuler par des structures réactionnaires. L'extrême-droite post-25 avril, en instrumentalisant les difficultés rencontrées par cette

<sup>1647</sup> *Ibid.* p.245.

<sup>&</sup>lt;sup>1646</sup> BUETTNER, Elizabeth, *Europe after Empire. Decolonization, Society, and Culture*, Cambridge University Press, 2016, p.230.

population, tenta effectivement de rallier les *retornados* à sa cause. Les résultats électoraux de cette extrême-droite depuis la chute du régime salazariste montrent sans équivoque que ce fut un échec, conclusion à laquelle arrivent les quelques travaux qui abordent, brièvement, cette question<sup>1648</sup>.

À l'instar des rapatriés que nous avons rencontrés, les *retornados* se dirigèrent vers l'éventail des tendances politiques représentées au sein du Parlement portugais. Quelques figures politiques connues illustrent ce fait. À droite de l'échiquier politique c'est notamment le cas de l'ancien Premier ministre PSD *retornado* d'Angola, Pedro Passos Coelho, qui fut à la tête du gouvernement entre 2011 et 2015, et qui intégra dans son gouvernement quatre ministres *retornados* 1649, parmi lesquels Maria da Assunção Cristas, née en Angola, présidente du CDS depuis 2016. À gauche de l'échiquier politique se trouvent notamment des personnalités comme José Magalhães, député PS de Porto et ancien secrétaire d'État, ou encore Vitor Ramalho ancien député PS de Vila Real et Setúbal et ancien secrétaire d'État, mais également João Teixeira Lopes, ancien député BE de Porto 1650.

Si ce chapitre, en remettant en question certaines idées reçues, apporte quelques éléments de réponse concernant le comportement politique de la population rapatriée des anciennes colonies portugaises d'Afrique, cette question complexe est encore à ce jour un vaste champ d'étude qui reste à explorer.

٠

<sup>&</sup>lt;sup>1648</sup> Voir HARSGOR, Michael, "Aftereffects of an 'Exemplary Decolonization", *Journal of Contemporary History*, Vol. 15, No. 1, Imperial Hangovers, 1980, pp. 143-167, p.146, MARCHI 2012b, p.172-173, KALTER 2018, pp.223-364, PERALTA, Elsa, "The Return from Africa: Illegitimacy, concealment, and the non-memory of Portugal's imperial collapse", *Memory Studies*, 2019, pp.1-18, pp.10-11, *op.cit*. Buettner, 2016, p.246. <sup>1649</sup> *Op.cit*., KALTER 2018, p.224.

<sup>&</sup>lt;sup>1650</sup> HML, Sábado, 31/01/2019-06/02/2019, p.44.



#### **CHAPITRE XI**

# LE DISCOURS ET LA MÉMOIRE DE LA POPULATION RAPATRIÉE DES COLONIES PORTUGUAISES D'AFRIQUE

Dès 1975, des romans de *retornados* furent publiés au Portugal, souvent à compte d'auteur. Le sociologue portugais João Pedro Gorge a recensé plus d'une centaine de romans et mémoires publiés par des rapatriés<sup>1651</sup>. Le processus de décolonisation et le départ des *retornados* des colonies ayant, selon l'expression de ce dernier, « créé de nombreux écrivains spontanés »<sup>1652</sup>, éprouvant le désir, et le besoin, de raconter leur expérience. Si l'étude longitudinale de la littérature *retornada* menée par le sociologue est encore actuellement en cours, ce dernier qualifia cette littérature, et notamment les premières publications, de nostalgique du temps des colonies, présentant ces dernières sous un angle paradisiaque<sup>1653</sup>.

Cependant, comme le souligne l'historienne Elizabeth Buettner, depuis le début des années 2000, cette littérature acquit une nouvelle résonnance auprès du public<sup>1654</sup>, que João Pedro George explique par l'engouement des maisons d'édition à « explorer le filon » de la nostalgie coloniale. Ceci fut particulièrement le cas suite au succès littéraire que connurent deux romans en particulier, publiés par deux *retornadas* : *Caderno de Memórias Coloniais* (Carnet de Mémoires Coloniales) publié en 2009 par Isabela Figueiredo<sup>1655</sup> et *O Retorno* (Le Retour) publié par Dulce Maria Cardoso en 2012<sup>1656</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1651</sup> HML, *Sábado*, n°781, 17/04/2019-23/04/2019, p.92. Une liste de ces publications est disponible sur le site internet du projet « Retornar, Traços de Memória ». Disponible sur http://tracosdememoria.letras.ulisboa.pt/pt/biblioteca/retornadiana-fontes-para-o-estudo-do-memorialismo-dos-retornados/?fbclid=IwAR3v9PgBF1jqQ2gOHPhYVffnWPBywUOL2lmmJwezBAkSUDJtDLsdHIyImhg, consulté le 28/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1652</sup> *Ibid.* p.93.

<sup>&</sup>lt;sup>1653</sup> Communication de João Pedro George dans le cadre de la conférence « Narrativas de Perda, Guerra e Trauma », Faculdade de Letras, Universidade de Lisboa, 27/03/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1654</sup> PERALTA, Elsa, "The Return from Africa: Illegitimacy, concealment, and the non-memory of Portugal's imperial collapse", *Memory Studies*, 2019, pp.1-18, p.247. Interrogée sur cette question de la littérature *retornada*, la majorité des personnes que nous avons interviewées répondirent ne pas lire cette littérature, certaines d'entres elles expliquant que cela serait trop douloureux. Quelques personnes, au contraire, aiment lire cette littérature, se replongeant ainsi dans leur passé africain.

<sup>1655</sup> FIGUEIREDO, Isabela, *Caderno de Memórias Coloniais*, Lisboa : Caminho, 2017 (2009).

<sup>&</sup>lt;sup>1656</sup> CARDOSO, Dulce Maria, *O Retorno*, Lisboa: Tinta-da-China, 2012. Selon l'auteure, s'il ne s'agit pas d'un roman autobiographique, il fut cependant basé dans son intégralité sur son vécu personnel. Colloque « Retour d'Afrique: Perspectives. Fin d'une culture de colons, lieu(x) de mémoire(s), expérience européenne à partir de la décolonisation portugaise », 7-8 décembre 2017, Université de Genève. Ana Cristina Mendes avance l'hypothèse que cette nouvelle dynamique de publication de la part de *retornados* des dernières années puisse être en partie expliquée par la forte crise économique traversée par le Portugal à partir de 2010, conduisant selon l'auteure à « une nostalgie du retour au 'bon vieux temps' en Afrique ». MENDES, Ana Cristina, "Remembering and fictionalizing inhospitable Europe: The experience of Portuguese retornados in Dulce Maria Cardoso's The Return

Dans la présente étude, nous avons choisi d'analyser cinq romans publiés pour la première fois entre 2008 et 2015. Le choix de ces publications récentes permettra de déterminer si une évolution du discours de la population rapatriée est, ou non, notable. Il s'agira de comparer le discours contemporain de l'arrivée et de l'installation de la grande majorité des retornados publié notamment entre 1975 et 1976 dans la rubrique du courrier des lecteurs du Jornal o Retornado, avec une mise en récit littéraire, réalisée trente ans plus tard. Pour ce faire notre travail porte sur les romans suivants : Os Retornados. Um Amor Nunca se Esquece (Les Retornados. Un amour ne s'oublie jamais), de Júlio Magalhães publié en 2008<sup>1657</sup>, Caderno de Memórias Coloniais (Carnet de Mémoires Coloniales) publié en 2009 par Isabela Figueiredo<sup>1658</sup>, O Retorno (Le Retour) publié par Dulce Maria Cardoso en 2012<sup>1659</sup>, O País Fantasma (Le Pays Fantôme) de Vasco Luís Curado, publié en 2015 1660, et O Adeus a Angola. Diário da fuga pela costa dos esqueletos (L'Adieu à l'Angola. Journal de la fugue par la côte des squelettes), publié par Rogério Amorim en 2015<sup>1661</sup>. Enfin, nous comparerons ces deux corpus à vingt entretiens réalisés au cours du printemps 2018 avec des retornados venus d'Angola et du Mozambique. Le choix a été fait de retranscrire parfois de longs extraits de ces derniers, afin de laisser voix au chapitre à ces témoins dont l'« histoire personnelle [...] a été elle-même 'empêtrée dans des histoires' », pour reprendre l'expression de Paul Ricœur 1662. Enfin, il ne s'agit pas ici de mettre en cause l'expérience vécue et conservée en mémoire par les retornados rencontrés, mais d'interroger ce discours à l'aune de notre analyse historique des situations.

Ces trois *corpus* de sources sur le discours et la mémoire de la population rapatriée permettent de s'interroger sur l'évolution des composantes du discours et sur ses altérations éventuelles depuis 1975. Pour cela, nous avons opté pour une analyse thématique : une première partie est consacrée au discours et à la mémoire des *retornados* concernant leur expérience dans les colonies portugaises d'Afrique ; une deuxième partie au discours et à la

and Isabela Figueiredo's Notebook of Colonial Memories", *Journal of Postcolonial Writing*, Vol. 53, N°6, 2017, pp.729-742, p.731.

pp.729-742, p.731.

1657 MAGALHÃES, Júlio, *Os Retornados, Um Amor Nunca se Esquece*, Lisboa : A Esfera do Livro, 2011 (1<sup>ère</sup> édition 2008).

<sup>&</sup>lt;sup>1658</sup> Op.cit. FIGUEIREDO 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>1659</sup> *Op.cit.* CARDOSO 2012. Selon l'auteure, s'il ne s'agit pas d'un roman autobiographique, il fut cependant basé dans son intégralité sur son vécu personnel. Colloque « Retour d'Afrique : Perspectives. Fin d'une culture de colons, lieu(x) de mémoire(s), expérience européenne à partir de la décolonisation portugaise », 7-8 décembre 2017, Université de Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>1660</sup> CURADO, Vasco Luís, *O país fantasma*, Alfragide: Dom Quixote, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>1661</sup> AMORIM, Rogério, *O Adeus a Angola. Diário da fuga pela costa dos esqueletos*, Vila do Conde : Verso da História, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>1662</sup> RICŒUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Éditions du Seuil, 2000, p.205.

mémoire de cette population quant à son arrivée et son installation au Portugal ; et enfin, une troisième partie présente un autoportrait de la population rapatriée.

## I. Mémoire et discours des *retornados* entre hier et aujourd'hui : le colonialisme portugais raconté à la première personne (1975-2018).

Gardant à l'esprit « l'extrême diversité individuelle et collective, des passés vécus » en contexte colonial<sup>1663</sup>, il s'agit ici d'analyser le discours des *retornados* concernant leur expérience coloniale, dans le but de déterminer la manière dont la population rapatriée se remémore son vécu dans les colonies africaines portugaises.

#### 1. Le colonialisme portugais dans les pages du Jornal O Retornado

La rubrique du courrier des lecteurs du *JOR* permit à une partie de la population rapatriée des territoires portugais d'Afrique de s'exprimer sur son expérience coloniale. L'évocation de ce passé récent se fit dans la très grande majorité des cas sous la forme d'une défense sans équivoque du colonialisme portugais. Le premier élément de défense développé par les lecteurs fut de récuser l'existence de racisme en Angola et au Mozambique. Un lecteur écrivit ainsi, en juin 1976 : « Nous les Portugais, on a toujours travaillé côte à côte avec les populations autochtones, sans réserve et sans racisme. Si ça n'avait pas été le cas, ils ne nous auraient pas accompagnés dans l'exode » 1664. Les Angolais et Mozambicains qui quittèrent ces deux territoires en même temps que les colons portugais étaient considérés comme la preuve vivante de cette absence de racisme. Un autre lecteur s'insurgea : « On nous accuse tous d'avoir tué et volé les noirs. Quelle ignorance ! » 1665. L'idée principale était que dans les colonies portugaises d'Afrique, régnait une harmonie parfaite entre les différentes communautés. « Les villes qui sont actuellement en train d'être détruites ont été érigées avec la sueur de blancs, de noirs et de métis, tous rassemblés dans le même effort pour le progrès et le bien-être de toutes les couches sociales » 1666 écrivait ainsi un lecteur. D'autres allèrent plus loin, répondant aux accusations

<sup>&</sup>lt;sup>1663</sup> LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, p.7.

<sup>&</sup>lt;sup>1664</sup> BNP, *JOR*, 08/06/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1665</sup> BNP, *JOR*, 15/06/1976, p.22.

<sup>&</sup>lt;sup>1666</sup> BNP, JOR, 01/06/1976, p.20.

d'avoir exploité les populations africaines en affirmant que les colons portugais étaient ceux qui travaillaient le plus dans les colonies. Ce fut le cas d'un *retornado* qui écrivit en février 1976 : « Je ne peux m'empêcher de dire aux Portugais – et au monde entier – qu'en Angola, ce n'était pas seulement les noirs qui travaillaient, mais aussi les blancs, et peut-être même plus qu'eux. » <sup>1667</sup>. Les lecteurs du journal éprouvèrent ainsi le besoin de rétablir la « vérité » sur le colonialisme portugais, terme omniprésent dans les pages de l'hebdomadaire, en exposant leur vision et ainsi répondre aux accusations proférées par certains de leurs concitoyens à leur arrivée au Portugal.

Cette défense du colonialisme portugais, et le refus des accusations de racisme de la part de la population rapatriée, fut l'objet en particulier d'une caricature publiée le 30 novembre 1974 par le supplément satirique du quotidien *DL*, *A Mosca*, suite à l'arrivée de Portugais d'Afrique, très probablement du Mozambique après les évènements du 7 novembre 1668. Un homme blanc, accompagné d'une femme blanche, appartenant à la classe moyenne supérieure, tous deux entourés de valises, déclare : « Non ! Nous on n'a jamais été racistes ! C'est les noirs qui disent ça parce qu'ils sont très bêtes !!! ».

Figure 29 - « Non! Nous nous n'avons jamais été racistes! C'est les noirs qui disent ça parce qu'ils sont très bêtes!!! », A Mosca, supplément satirique du DL du 30 novembre 1974.



 $Source: Disponible \ sur \ http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06821.171.26993\#!25.$ 

<sup>&</sup>lt;sup>1667</sup> BNP, *JOR*, 20/02/1976, p.3.

<sup>&</sup>lt;sup>1668</sup> Voir Chapitre II, III, 1.

Des *retornados* profitèrent également de la rubrique du courrier des lecteurs du *JOR* pour se présenter comme des victimes, affirmant que si colonialisme il y eut, ils furent euxmêmes victimes de ce système<sup>1669</sup>. Ce fut le cas d'un lecteur qui écrivit en juin 1976 :

« Bâtir des Patries pour d'autres, c'est ce qu'on a fait en Afrique, au nom du PORTUGAL, et en plus de ça on est taxés d'être colonialistes [...] Si, réellement il y a eu colonialisme, nous, autant, ou plus que les Angolais, nous avons été, et continuons à être les plus grandes victimes de ce colonialisme ibérique. Nous, on a seulement peuplé, développé, créé, ce qui aujourd'hui sont des pays. Il suffit de regarder ce que les Belges, les Français et les Anglais ont laissé en Afrique pour constater qu'on a été, réellement, les meilleurs dans le secteur social et économique. »<sup>1670</sup>

Cet exemple de courrier appuie également un autre élément du discours d'une partie de la population rapatriée : l'exceptionnalité du colonialisme portugais, comparé aux autres puissances coloniales européennes. Cette distinction opérée par les lecteurs fut exprimée par la mise en avant de « l'œuvre grandiose »<sup>1671</sup> réalisée par les colons portugais en Afrique. Selon les lecteurs, les *retornados* furent en Afrique des bâtisseurs, bâtisseurs de nouveaux pays et créateurs de nouveaux mondes. Dans le sixième numéro du journal on peut lire ainsi que les *retornados* étaient un « peuple humble qui se distingua en donnant de nouveaux mondes lusophones au monde inconstant et éphémère dans lequel nous vivons »<sup>1672</sup>. Les exemples de cette valorisation sont nombreux : un lecteur décrivit les *retornados* comme étant des « Portugais travailleurs qui eurent le courage d'être dans l'ex-Afrique portugaise de valeureux pionniers dans la fondation et l'agrandissement de villes, de bourgs, de villages et autres lieux inhospitaliers, par l'implantation d'entreprises véritablement révolutionnaires au service de l'Histoire »<sup>1673</sup>. De cette manière un *retornado* publia dans le *JOR* une offre d'emploi, et interpela les lecteurs en ces termes : « Toi qui bâtis des pays »<sup>1674</sup>. Cette image est également

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1669</sup> Ce statut de victime du colonialisme fut reconnu aux *retornados* par le débuté PPD de Coimbra, Luís de Melo Biscaia, lors de la session parlementaire du 24 juillet 1975, au cours de laquelle il présenta les *retornados* de la manière suivante : « des milliers de Portugais, qui souffrent dans leur chair et dans leur esprit les résultats d'une politique coloniale désatreuse dont, après tout, ils furent également victimes. ». Session parlementaire du 24/071975, *DAC*, 25/071975, p.578. Disponible sur http://debates.parlamento.pt/catalogo/r3/dac/01/01/023/1975-07-24, consulté le 04/07/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>1670</sup> BNP, *JOR*, 01/06/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1671</sup> BNP, *JOR*, 21/11/1975, p.3.

<sup>&</sup>lt;sup>1672</sup> BNP, *JOR*, 14/11/1975, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1673</sup> BNP, *JOR*, 10/04/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1674</sup> BNP, *JOR*, 14/12/1976, p.25.

présente dans le discours de certains Portugais non-retornados. Ce fut notamment le cas de Kaúlza de Arriaga<sup>1675</sup>, ancien commandant au Mozambique durant la guerre coloniale, qui reconnut cette « œuvre » érigée par les retornados en déclarant, en novembre 1977 au DL : « On se battait seulement dans le but de construire de grandes sociétés » 1676.

La rubrique du courrier des lecteurs du JOR permit à une partie de la population rapatriée d'exprimer à partir d'octobre 1975 sa version concernant son expérience passée dans les colonies portugaises d'Afrique. Elle répondait ainsi aux attaques émises par certains Portugais, qui, selon les retornados, ne disposent pas des informations véridiques sur ce sujet, eux seuls pouvant décrire la vie dans les colonies. Dans ce discours de défense du colonialisme portugais, la violence de la situation coloniale est, sans grande surprise, absente, comme si nous étions face à une amnésie sélective, et collective. Ce discours présente, à l'aide de descriptions idéalisées, les anciennes colonies portugaises d'Afrique comme des paradis perdus, où toutes les composantes ethniques cohabitaient de manière harmonieuse. L'accent y est mis principalement mis sur l'œuvre du colonialisme portugais, présentant les retornados comme des « bâtisseurs d'empires ». Cette idée fut clairement et puissamment exprimée par un dessin de presse publié à la Une du deuxième numéro du JOR, où un retornado interrogé par un Portugais sur ce qu'il avait fait en Angola, lui répond : « Un pays frère ! ».

Figure 30 - « Qu'as-tu fait en Angola ? » - « Un pays frère ! », Une du deuxième numéro du JOR, 17 octobre 1975.



Source: BNP, JOR, 17/10/1975.

<sup>&</sup>lt;sup>1675</sup> Voir Chapitre X, II, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1676</sup> DL, 18/11/1977, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06828.178.27995#!7, consulté le 26/09/2018.

### 2. La mise en récit du colonialisme portugais dans la littérature retornada (2008-2015)

En choisissant de nous intéresser à la littérature *retornada* nous souhaitons déterminer si cette représentation positive du colonialisme portugais <sup>1677</sup>, exprimée entre 1975 et 1976 dans le discours d'une partie de la population rapatriée à travers le *JOR*, est encore présente dans des romans publiés plus de trois décennies après le processus de décolonisation. Dans deux des romans que nous avons pris en compte pour notre analyse, c'est bien le cas.

Dans *Os Retornados. Um Amor Nunca se Esquece*, publié en 2008, Júlio Magalhães présente une version édulcorée du colonialisme portugais. L'Angola, colonie où se déroule une partie de l'intrigue, est ainsi présenté comme une terre où :

« Tout le monde vivait bien, le travail ne manquait pas [...] Les Portugais vivaient confortablement, mais ils travaillaient beaucoup pour cela. [...] Mais ne pensez pas que seulement les blancs étaient riches, les noirs aussi vivaient confortablement et beaucoup avaient de grandes fortunes. Cette terre était bonne pour tout le monde. »<sup>1678</sup>.

L'Angola est présenté à nouveau comme un paradis perdu : « Ces personnes [les *retornados*] laissent dernière eux un pays unique. Ce n'était pas seulement sa beauté naturelle et son climat. C'était son potentiel. Il ne manquait rien en Angola. »<sup>1679</sup>. Pour appuyer cette vision du colonialisme portugais, ce roman se garde de mentionner la situation vécue par la grande majorité des populations africaines, à l'exception d'un commentaire évasif du narrateur à propos d'un personnage qui oublie que « les années intenses du colonialisme portugais [...] dans de nombreux cas, discriminèrent beaucoup de noirs »<sup>1680</sup>.

Dans le roman publié en 2015 par Rogério Amorim, *O Adeus a Angola. Diário da fuga* pela costa dos esqueletos, présenté par l'auteur comme son autobiographie, s'exprime également une vision positive du colonialisme portugais, vision associée à l'idée que seuls les

<sup>&</sup>lt;sup>1677</sup> Pour une analyse de la représentation du colonialisme portugais dans la littérature contemporaine portugaise, voir GOULD, Isabel Ferreira, "Decanting the Past: Africa, Colonialism, and the New Portuguese Novel', *Luso-Brazilian Review*, 45:1, 2008, pp.182-197.

<sup>&</sup>lt;sup>1678</sup> *Op.cit.* MAGALHÃES 2011, p.129.

<sup>&</sup>lt;sup>1679</sup> *Ibid.*, p.101.

<sup>&</sup>lt;sup>1680</sup> *Ibid.*, p.129.

retornados étaient à même de pouvoir décrire la vie dans les colonies, éléments que l'on retrouve dans le passage suivant :

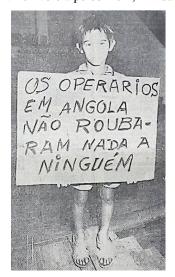
« Quand on parle de l'Afrique avec des personnes qui ne la connaissent pas, le racisme est presque toujours au centre de la conversation. Pour les métropolitains, tous les blancs avaient plusieurs noirs à leur service [...] Serfs, pour peu ou presque rien. Ils pensent que les blancs n'aiment pas vivre avec les noirs, qu'ils ne les aiment que pour qu'ils les servent. Une forme d'esclave 'déguisé'. Bien sûr qu'il y avait des esclaves 'déguisés' dans les plantations de café, dans les zones de pêche, où il y avait des usines de farine de poisson ou dans les plantations de coton, mais c'était une minorité. J'ose dire que c'est moins de 5% de la population blanche qui exploitaient les noirs. Ceux qui avaient une vie de travail – le mécanicien, le professeur, le menuisier, l'électricien et tant d'autres – ils n'avaient aucun problème à ce que leur voisin, leur collègue ou celui qui s'asseyait à leur côté au cinéma [...] ait la peau plus foncée. Blancs, noirs et métis vivaient ensemble, mangeaient, travaillaient, riaient, pleuraient côte à côte. Les préoccupations de l'un étaient les préoccupations de tous. » <sup>1681</sup>

Dans cet extrait, l'auteur reconnaît toutefois l'existence de colons exploiteurs, insistant cependant sur la part infime que ces derniers représentaient en Angola, allant même jusqu'à avancer un chiffre : 5%. Le narrateur n'hésite pas à insister sur ce point quelques pages plus loin, lorsqu'il déclare : « Bien sûr qu'il y a une certaine discrimination contre la race noire. Mais [...] que de la part d'une minorité blanche. » <sup>1682</sup>, alors que les colons qui se contentaient d'exercer leurs professions y sont présentés comme d'honnêtes gens, incapables de préjugés ou de comportements racistes, à l'instar des ouvriers, comme le montre cette pancarte lors d'une manifestation de *retornados* à Lisbonne en août 1975.

٠

 $<sup>^{1681}</sup>$  Op.cit. AMORIM 2015, p.24.  $^{1682}$  Ibid., p.46.

Figure 31 - « En Angola les ouvriers n'ont rien volé à personne », DN du 06 août 1975.



Sources: HML, DN, 06/08/1975, p.9, photographie de José Santos.

La volonté de l'auteur d'insister sur le caractère multiracial de l'Angola est ce qui transparaît le plus dans son roman. Ainsi nous pouvons lire : « Les jours passaient tranquillement, le travail ne manquait pas, les amis non plus. Une vie paisible, entre noirs, blancs et métis. Ce qui importait ce n'était pas l'apparence mais bien l'intérieur de chacun d'entre nous » <sup>1683</sup>, et deux pages plus tard : « Noirs, blancs et métis, tous rassemblés autour d'une conversation, vivant ensemble sans prêter attention à leur couleur respective. » <sup>1684</sup>. La cohabitation pacifique et harmonieuse se trouve au centre du discours du narrateur, exprimée par le biais de cette énumération répétée, martelée, tout au long du roman : « Noirs, blancs et métis ... ».

Comme le souligne Margarida Calafate Ribeiro, nombreux sont les auteurs *retornados* qui, dans leurs écrits, passent sous silence la violence de l'expérience coloniale portugaise en Afrique. Selon elle, cela continue à avoir des conséquences profondes sur la manière dont est encore abordé aujourd'hui ce passé colonial au Portugal : « Il ne suffisait pas de regarder, il fallait voir, et beaucoup furent ceux qui [...] refusèrent et qui continuent à refuser de voir, ce qui fait de la mémoire de l'Afrique au sein de la société portugaise une mémoire encore conflictuelle et non partageable » <sup>1685</sup>. Cependant, certains auteurs *retornados* se démarquèrent de cette vision simplifiée, et magnifiée, du colonialisme portugais. Ce fut notamment le cas dans les trois autres romans que nous avons étudiés.

<sup>1684</sup> *Ibid.*, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>1683</sup> *Ibid.*, p.32.

<sup>&</sup>lt;sup>1685</sup> RIBEIRO, Margarida Calafate, "A Casa da Nave Europa - miragens ou projeções pós-coloniais?", RIBEIRO, António Sousa, RIBEIRO, Margarida Calafate (org), *Geometrias da memória: configurações pós-coloniais*, Porto : Edições Afrontamento, 2016, pp.15-42, p.32.

Dans O País Fantasma, le psychologue portugais Vasco Luís Curado, né en 1971 en Angola, et qui travailla avec d'anciens combattants des guerres coloniales en Afrique, nous livre une vision démystifiée du colonialisme portugais. En effet, ce roman est marqué par une description détaillée de toutes les formes de violences exercées sur le territoire angolais : aussi bien la violence des massacres de l'UPA dans le nord de l'Angola de mars 1961<sup>1686</sup>, que la violence exercée en représailles par l'armée portugaise. La violence quotidienne du système colonial, et de l'administration portugaise en particulier, est également présentée. Le narrateur, un fonctionnaire de l'administration coloniale fraîchement débarqué en Angola, décrit ainsi sur plusieurs pages les châtiments corporels exercés à l'encontre des populations locales par l'administrateur de Moçâmedes, actuelle ville de Namibe : « Les châtiments étaient pour désobéissance, insubordination, fugue, refus de travailler, vices. Il n'y avait pas de barème pour indiquer le nombre de coups de férule lié à chaque infraction. Cela dépendait de la connaissance empirique du responsable, de son sens d'équanimité ou de son sadisme. » <sup>1687</sup>. L'auteur souligne ainsi la totale liberté d'action dont jouissaient les représentants de l'autorité portugaise en territoire colonial, venant ainsi contredire l'idée d'une colonisation « douce » et juste, très souvent avancée à propos du colonialisme portugais. Vasco Luís Curado, souligne à ce propos, l'intégration de la propagande coloniale salazariste et les théories lusotropicalistes des colons, qui transparaissent dans leurs discours :

« Les gens se disaient entre eux : 'Avec nous c'est différent. Les Belges, les Français et les Anglais sont des fonctionnaires qui remplissent un contrat, ils ne s'adaptent pas à la terre, ils comptent les jours pour rentrer en Europe, face à la plus petite menace, ils s'en vont'. À la différence des autres européens, le colon portugais typique vivait mal au Portugal. Si en Afrique il prospérait et avait des enfants, il sentait que la terre était autant la sienne et celle de ses enfants que celle des natifs. [...] Bien qu'il ne préfère une famille blanche, l'idéologie coloniale saluait la réputation de l'homme portugais fécondateur de races métisses. Elle imaginait cet homme pionnier entourés de petits métis, se comportant comme un Adam, fondateur d'une lignée adaptée aux tropiques. » <sup>1688</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1686</sup> Voir Chapitre I.

<sup>&</sup>lt;sup>1687</sup> *Op.cit.*, CURADO 2015, p.79.

<sup>1688</sup> *Ibid.*, pp.96-97. Voir également pp.81-82 : « Il revint à son sujet favori : comment la manière d'être des Portugais en Afrique était différente de celle des autres Européens, un exemple de ténacité et une vocation missionnaire visant à apporter la chrétienté et la civilisation à des terres et des populations lointaines. – Vous connaissez l'histoire du Portugais et de l'Anglais qui vont à la pêche ? Ce n'est pas une blague. Un Portugais et un Anglais, en Afrique, vont à la pêche. Chacun d'entre eux a un domestique. Le Portugais est brutal avec son domestique. L'Anglais traite bien le sien, mais avec arrogance. Les domestiques tombent dans le fleuve lorsqu'ils

Le roman de Dulce Maria Cardoso, *O Retorno*, aborde également, en filigrane, la question de la violence coloniale. La violence dont furent victimes les femmes angolaises est notamment évoquée, par exemple lorsqu'un Angolais avertit la sœur du narrateur : « Attention petite, qu'ils ne te fassent pas ce que les blancs ont fait à nos femmes » <sup>1689</sup>. L'idée de l'absence de préjugés racistes de la part des colons portugais est également contredite à plusieurs reprises, notamment lorsque le jeune narrateur, Rui<sup>1690</sup>, se remémore le discours de son père concernant les Angolais :

« Le noir est paresseux, ils aiment se prélasser au soleil, le noir est arrogant, s'ils marchent la tête baissée c'est seulement pour ne pas nous regarder, le noir est bête, ils ne comprennent pas ce qu'on leur dit, le noir abuse, si on leur donne la main, ils veulent tout de suite le bras, le noir est ingrat, peu importe ce qu'on fait pour eux ils ne sont jamais contents, on pouvait parler des heures du noir mais les blancs n'aimaient pas perdre du temps avec ça, il suffisait de dire c'est un noir [...] » 1691.

Le narrateur exprime également la vision hypersexualisée que les Portugais avaient des femmes africaines, répétant notamment ce qu'il avait entendu dire par ses voisines, selon lesquelles « les noires ne sont pas comme les blanches » 1692. L'adolescent déclare ainsi : « On passait des heures à discuter sur comment ça serait de faire *ginga ginga* avec des filles blanches, on savait que ce n'était pas la même chose que de le faire avec des noires qui ne portent pas de culottes et qui le font avec n'importe qui et même que si on le veut elles le font avec deux ou trois à la suite » 1693. La jeune narratrice d'Isabela Figueiredo se souvient également de ces conversations que les « femmes des blancs » 1694 avaient sur les femmes noires. Ces conversations insistaient sur de prétendues spécificités anatomiques, opérant ainsi une séparation claire, infranchissable, entre les deux communautés 1695. Pour la narratrice, il ne fait aucun doute qu'au Mozambique, le

traversent un ponton et sont en train de se noyer. L'Anglais ne réagit pas. Le Portugais plonge dans l'eau, et au risque de sa propre vie, sauve les deux domestiques ».

<sup>&</sup>lt;sup>1689</sup> Op. cit., CARDOSO 2012, p.47.

L'auteure de *O Retorno* expliqua qu'elle se rendit compte, lorqu'elle était en train d'écrire son roman, que Rui, le nom de son personnage principal, est l'impératif du verbe portugais *ruir*, qui signifie s'effondrer. Elle déclara que « c'était le bon nom. Parce que ce que j'ai vu c'était l'empire qui s'effondrait. ». *Op.cit.*, Mendes, 2017, p.737. 1691 *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.25.

<sup>&</sup>lt;sup>1692</sup> *Ibid.*, p.215.

<sup>&</sup>lt;sup>1693</sup> *Ibid.*, p.43.

<sup>&</sup>lt;sup>1694</sup> *Op. cit.*, FIGUEIREDO 2017, p.38.

<sup>&</sup>lt;sup>1695</sup> Sur la question de la sexualité en contexte colonial voir STOLER, Ann Laura, *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris : La Découverte, 2013.

système colonial portugais était basé sur une domination raciale : « Un blanc et un noir n'étaient pas seulement de race différente. La distance entre les blancs et les noirs était semblable à celle qui existe entre deux espèces. Eux, ils étaient des noirs, des animaux. Nous, on était des blancs, des personnes, des êtres rationnels. » Elle se rappelle avoir entendu son père tenir ce discours à plusieurs reprises. Sa grande surprise fut de voir l'inadéquation entre ses souvenirs ou sa mémoire de la vie dans la colonie portugaise du Mozambique, et le discours des autres *retornados* sur la question :

« Mais il semble que ça ne se passait qu'au sein de ma famille, ces bâtards ignorants, mal informés, exemplaires singuliers d'une espèce de blanc qui n'exista jamais làbas, car selon ce que j'ai constaté, plusieurs années plus tard, les autres blancs qui avaient été là-bas n'ont jamais pratiqué le colon..., la colonis.... le colonialisme, ou quoi que ce soit. Ils étaient tous très sympas avec les noirs, ils les payaient bien, ils les traitaient au mieux et ils furent très regrettés. » 1697.

Interrogée par le journal brésilien *A Folha de S. Paulo* en juillet 2018, l'auteure expliqua que ce fut l'apparition d'une littérature nostalgique du passé colonial qui la décida à écrire son roman. Elle confia avoir conscience que son livre allait faire « l'effet d'une bombe » au sein de la population rapatriée, et qu'elle « entrait dans un territoire interdit », celui d'aborder son expérience du colonialisme portugais en se situant à contre-courant du discours dominant le lui valut de nombreuses attaques de la part de *retornados*, ceux-ci l'accusant notamment de mentir et d'avoir trahi la mémoire de son père. En janvier 2019, l'écrivaine persista et signa en déclarant : « Mon pays natal, c'est le colonialisme » 1699.

Les théories lusotropicalistes héritées de la propagande coloniale salazariste se retrouvent dans certains romans publiés par des *retornados* depuis les années 2000. Les descriptions du colonialisme portugais insistent sur son prétendu caractère humain et multiracial, ne mentionnant que très rarement la violence du système colonial. Cependant, quelques auteurs se détachèrent de cette vision simpliste et présentèrent dans leurs romans une vision plus complexe et nuancée du colonialisme portugais, où la violence de la situation coloniale tient une place, plus ou moins importante selon les cas, et mettent ainsi à mal les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1696</sup> *Op.cit.*, FIGUEIREDO 2017, p.68.

<sup>&</sup>lt;sup>1697</sup> *Ibid.*, pp.88-89.

<sup>&</sup>lt;sup>1698</sup> Folha de S. Paulo, en ligne. Disponible sur https://www1.folha.uol.com.br/ilustrada/2018/07/estava-a-escrever-uma-coisa-que-era-uma-bomba-diz-isabela-figueiredo.shtml, consulté le 07/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1699</sup> Courrier International, en ligne. Disponible sur https://www.courrierinternational.com/article/portugal-isabela-figueiredo-mon-pays-natal-cest-le-colonialisme, consulté le 03/05/2019.

dogmes de l'idéologie coloniale. Il reste cependant difficile de déterminer quel poids cette vision critique du colonialisme portugais représente dans l'ensemble de la littérature *retornada*.

3. Se souvenir de son expérience dans les colonies portugaises : témoignages de retornados d'Angola et du Mozambique (2018)

L'anthropologue Stephen Lubkemann soulignait que les *retornados* qu'il rencontra dans le cadre de son étude, exprimaient une réticence à aborder leur expérience en Afrique ; ce ne fut pas le cas des personnes que nous avons rencontrées <sup>1700</sup>. En effet, nos 20 personnes interviewées n'eurent pas de difficultés à aborder leur vie en Afrique, en répondant facilement aux questions qui portaient sur ce sujet. Il s'agissait même souvent des réponses qu'elles développaient le plus. La première partie de nos entretiens semi-directifs était consacrée à la vie des *retornados* dans les colonies : présentation de leur situation familiale, présentation de leur lieu de résidence ou encore description de leur vie quotidienne (école, loisirs, travail, sociabilité etc....). Enfin, une question plus générale leur était posée : comment qualifieriezvous la situation coloniale en Angola / au Mozambique ? Leurs réponses se répartissent en plusieurs groupes.

Dans certains cas les *retornados* interrogés répondirent d'une manière très claire, exprimant leur opinion sur la situation en Angola ou au Mozambique. Ce fut notamment le cas d'une femme née en 1953 à Nova Lisboa, actuelle ville angolaise de Huambo, qui déclara : « Quand ils disent que nous on était racistes, moi je n'y crois pas du tout parce que les gens cohabitaient avec tout le monde, même à l'école, dans le quartier, partout ! Il y avait des gens de différentes races, personne ne disait que les noirs ne pouvaient pas rentrer là, non, rien de tout ça ! » <sup>1701</sup>. Cette femme réaffirmait ainsi le caractère multiracial et pacifique de la vie en Angola sous domination portugaise, éléments de l'idéologie coloniale lusotropicaliste, et refusait les accusations de racisme et de ségrégation proférées par certains Portugais à

٠

<sup>1700</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "Unsettling the Metropole: Race and Settler Reincorporation in Postcolonial Portugal", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.257-270, p.268. L'anthropologue souligna également l'absence de souvenirs d'Afrique dans les lieux de résidence de ses interviewés. Dans notre cas, seuls neuf entretiens furent réalisés au domicile des *retornados*. Nous aurions souhaité effectuer l'ensemble des entretiens à leur domicile, mais nous avons décidé de laisser le choix du lieu à ces derniers, afin qu'ils soient le plus à l'aise possible pour aborder leur expérience. Dans sept cas, nous avons noté la présence d'objets d'art et/ou de mobilier africains. Un domicile s'est particulièrement démarqué par l'abondance de mobilier, ainsi que par les plantes et arbres africains présents dans le jardin de l'interviewé. Le propriétaire, né en 1958 dans la province angolaise de Kwanza-Sul, déclara: « Chez moi vous retrouvez l'Afrique [...] J'ai essayé de faire une Afrique ici, j'ai essayé de maintenir vivante mon Afrique ». Entretien n°14, homme, né en 1958 (Kwanza-Sul, Angola).

<sup>1701</sup> Entretien n°16, femme, née en 1953 (Huambo, Angola).

l'encontre des *retornados*. Son discours exprimait également son refus des travaux scientifiques publiés sur le colonialisme portugais. En effet, plusieurs *retornados* rencontrés dans le cadre de ces entretiens critiquèrent le monde académique en lui reprochant de présenter, selon eux, une vision erronée de la situation dans les colonies portugaises d'Afrique. Ces critiques furent le plus souvent exprimées une fois l'entretien terminé, et son enregistrement arrêté.

Une présentation du colonialisme portugais similaire à la vision lusotropicaliste fut également clairement exprimée par un homme né en 1958 dans la province du Kwanza-Sul qui déclara : « Notre Afrique n'a rien à voir, absolument rien à voir, avec la mentalité sud-africaine. Les colonies portugaises ont toujours été des colonies multiraciales » 1702. Cet élément de comparaison avec l'Afrique du Sud de l'*apartheid* est présent dans de nombreux témoignages. En effet, il s'agit d'une comparaison « prête à l'emploi » dont certains *retornados* se servent pour réfuter l'existence d'une telle situation en Angola ou au Mozambique. Ce fut le cas au cours d'un entretien réalisé avec un homme né en 1953 à Benguela en Angola, qui à l'âge de douze ans s'était rendu en vacances en Afrique du Sud :

« J'étais là-bas en vacances, avec deux autres garçons, un blanc, et un autre qui était un peu plus foncé. Et quand on est entré dans le train, il est entré avec nous! Il venait d'Angola, comme nous ! mais ils ne l'ont pas laissé entrer parce qu'il était plus foncé! c'est là qu'on a vu l'apartheid, là-bas ça existait, mais en Angola, non! [...] À Benguela, Nova Lisboa, Luanda, non! Les blancs comme les noirs pouvaient entrer [dans les trains] [...] Les gens qui vivaient là n'étaient pas ces colons dont les gens parlaient, des atrocités et je ne sais quoi, des esclaves et tout ça. Parce que de mon temps, je n'ai jamais vu ça, les esclaves, jamais! jamais! je n'ai jamais vu ça, je n'ai jamais vu ça. Il y avait les contratados, [...] des individus qu'on allait chercher dans le centre de l'Angola comme travailleurs saisonniers pour récolter le sisal, et je ne sais pas quoi d'autre, parce qu'on avait besoin de main-d'œuvre, ce n'était pas comme maintenant, il n'y avait pas de machine pour tout, n'est-ce pas ? [...] À l'époque on avait besoin de centaines et centaines de travailleurs, mais moi je n'ai rien vu de tel, nous on avait cette fazenda de sisal, et je n'ai jamais vu de, de... Si vous me dites comme ça: 'Les noirs étaient égaux aux blancs'. Pour certains ce n'était pas le cas, pour la majorité des noirs, non. » 1703

Entretien n°14, homme, né en 1958 (Kwanza-Sul, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1703</sup> Entretien n°17, homme né en 1953 (Benguela, Angola).

Dans cet extrait nous pouvons souligner que bien que l'interviewé refuse dans un premier temps l'existence de ségrégation raciale et de pratiques racistes à l'encontre des populations africaines en Angola, il finit tout de même par reconnaître l'existence d'inégalités criantes envers la population noire. Ce n'est pas un cas unique, puisque plusieurs interviewés répondirent de la même manière : dans un premier temps par une défense automatique, suivie par une vision plus nuancée, finissant par conclure en reconnaissant l'existence d'inégalités. Ce fut notamment le cas de cette femme née dans la province de Huambo en Angola :

« Avec les noirs qui nous entouraient, il n'y avait pas de problèmes ! [...] Nous on cohabitait au quotidien ! C'est clair qu'eux, la majorité d'entre eux à cette époque, n'avait pas atteint un niveau social semblable au notre ! Parce que nous on était Européens ! On était plus, encore aujourd'hui on est plus... tout du moins on a un autre mode de vie. [...] Nous on n'avait rien à voir avec ce que les Anglais ont fait en Afrique du Sud ! Parce qu'en Afrique du Sud il y avait l'*apartheid*! Y avait des écoles pour les noirs, il y avait des cinémas pour les noirs et d'autres pour les blancs, personne ne se mélangeait. En Angola non ! ils allaient à l'école avec nous ! [...] Et dans les bus, et dans les transports, dans tout, non, il y avait...il n'y avait pas... bien sûr que... ici on voit la même chose, les gens d'un certain [niveau de vie] ... eux non plus ne se mélangent pas beaucoup avec... c'était la même chose qu'ici sauf que la différence c'était que c'était entre les blancs et les noirs ! » 1704.

Tout en défendant l'inexistence d'un *apartheid* en Angola, elle reconnaît l'existence d'une ségrégation de classes qui conduisait à une séparation claire entre les colons portugais et les populations africaines. Un autre mécanisme de défense utilisé par certains *retornados* est de souligner que ce type de division entre classes sociales existait, et existe encore, au Portugal, comme dans cet extrait d'un entretien réalisé avec une femme née en 1954 à Benguela en Angola, de deux parents métis :

« Là-bas en Angola, il n'y avait pas de ségrégation [...] Moi, je ne remarquais pas ça parce qu'on s'entendait bien avec tout le monde ! [...] Je pense qu'au Mozambique il y avait plus ce problème à cause de l'influence de l'Afrique du Sud, nous non ! En Angola on pourrait dire qu'il y avait euh... une ségrégation sociale, n'est-ce pas ? Comme ici ! »<sup>1705</sup>.

<sup>1704</sup> Entretien n°7, femme née en 1057 (Huambo, Angola).

Entretien n°18, femme née en 1954 (Balombo/Benguela, Angola).

#### Ou encore dans l'extrait suivant :

« En ce qui me concerne, mes parents n'avaient de problèmes avec personne, ils avaient des contacts avec la population noire. Ceux d'ici disaient par exemple que là-bas on asservissait les noirs, ce n'est pas vrai ! ça ce n'est pas vrai ! Ça ne veut pas dire que cette situation n'existait pas, mais ici aussi ça existe! »<sup>1706</sup>.

Si la comparaison avec l'Afrique du Sud est très courante chez les retornados, les personnes venues d'Angola comparent également la situation coloniale dans ce territoire avec celle du Mozambique, présentée comme étant plus ségrégationniste et raciste du fait de sa proximité géographique avec l'Afrique du Sud de l'apartheid. L'existence de territoires où les pratiques ségrégationnistes étaient plus visibles permet ainsi aux retornados de défendre, par comparaison, une vision plus humaine et non ségrégationniste du colonialisme portugais, et en particulier en Angola.

D'autres personnes exprimèrent, quant à elles, une vision plus nuancée concernant la situation coloniale en Angola:

« Même si ce n'était pas comme au Mozambique qui était [...] beaucoup plus influencé par l'Afrique du Sud et par l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud, en Angola il y avait aussi des manifestations sourdes, disons, de racisme. [...] En termes économiques, les autochtones, les personnes de race noire, n'avaient pas accès à l'éducation, d'une manière générale. Je me souviens qu'à l'école publique, pendant mes trois premières années de scolarité, j'ai une vague idée de quelques enfants noirs, et je me rappelle en CM1, [...] au collège Saint Joseph de Cluny [à Nova Lisboa] [...] c'était sensiblement la même chose. »<sup>1707</sup>.

Cette retornada d'Angola ajouta toutefois que cela ne remettait pas en cause l'existence d'une certaine mixité raciale, mais qui restait limitée : « Il y avait aussi un mélange entre les Européens et les Africains, ça c'était déjà commun, c'était commun », déclarant quelques instants plus tard qu'elle ne se rappelait pas que des Africains vivaient dans les rues principales des villes qu'elle connaissait.

<sup>&</sup>lt;sup>1706</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Huambo, Angola). <sup>1707</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Bié, Angola).

Comme dans cet extrait, tout en soulignant l'existence d'une certaine mixité sociale, l'aspect inégalitaire du système colonial fut à plusieurs reprises évoqué. Un homme né à Luanda déclara ainsi : « Selon mon expérience [...] il y avait une certaine mixité sociale [...] mais de là à dire qu'il y avait les mêmes opportunités... [...] Si je pense que c'était un système extrêmement ségrégationniste, séparatiste ? Non je ne le pense pas. » <sup>1708</sup>. Il ajouta qu'il s'exprimait en fonction de son expérience personnelle vécue à Luanda, et qu'il ne remettait pas en question l'existence de la violence coloniale. Selon un autre *retornado*, lui aussi né à Luanda, il ne fait aucun doute que l'Angola était caractérisé par une ségrégation, plus ou moins visible :

« La situation économique en Angola était très bonne [...] Il y avait du travail, [...] et ça, ça camouflait d'une certaine manière... euh... la ségrégation, la ségrégation claire qu'il y avait du pouvoir politique, par rapport aux classes, par rapport aux noirs ou par rapport à la population blanche qui était clairement dominatrice et qui dominait tout l'appareil politique... et puis il y avait une grande population noire qui n'avait accès à rien du tout. Il y avait une classe intermédiaire... de la population noire qui avait accès aux services, qui était des fonctionnaires... mais c'était une classe déjà plus éduquée, etc. [...] Donc le régime ségrégationniste se faisait sentir, il se faisait sentir. [...] La part de répression, de, de brutalité qui est normalement associée au colonialisme... moi je n'en ai pas été particulièrement témoin, mais je sais qu'elle existait. [...] Ce n'est pas non plus mon domaine d'expertise mais je pense que c'était une minorité blanche raciste, ultra-raciste [...] les autres blancs, la grande majorité, c'était clairement une pratique, une pratique raciste c'est clair, parce que dominatrice, et qu'elle ne donnait pas d'opportunité, ou peu d'opportunités, mais elle n'était pas explicitement violente ou ségrégationniste au point de... [...] J'avais des camarades de classe [...] noirs qui venaient à la maison, mon voisin était noir, c'était un grand ami de mon père... [...] jusqu'à ce niveau les choses fonctionnaient, après à d'autres niveaux... » 1709.

Dans le cas du Mozambique, les deux personnes que nous avons rencontrées insistèrent sur les inégalités et les discriminations, et dans le second cas sur la violence, inhérentes au système colonial :

<sup>&</sup>lt;sup>1708</sup> Entretien n°5, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

Entrentien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

« C'est compliqué parce que nous on ne vivait pas le colonialisme. [...] Le colonialisme qui se voyait le plus [...] c'est que dans la brousse [...] les noirs ils produisaient du coton et [en échange] ils recevaient des marchandises ! [...] Un maçon d'ici au Portugal, quand il arrivait au Mozambique il devenait maître d'œuvres! C'était comme ça!» 1710

« Le chef de poste ou l'administrateur avait l'autorité pour ordonner que l'on batte les noirs, la férule, sur les mains et les pieds. D'ailleurs j'ai une vague idée étant enfant de les entendre crier [...] Mon père n'envoyait jamais personne au poste, parce qu'il arrivait toujours à régler ses problèmes avec ses employés »<sup>1711</sup>.

Le discours des retornados rencontrés en 2018 sur la situation coloniale en Angola et Mozambique est varié. On peut toutefois souligner l'existence d'une comparaison quasi automatique avec l'Afrique du Sud de l'apartheid dans le but de défendre l'idée qu'une telle situation n'existait pas en Angola. Parmi eux, certains, après avoir dans un premier temps réfuté de manière catégorique l'existence de racisme dans les colonies portugaises, finirent par apporter cependant des éléments de réponse aboutissant à la reconnaissance d'inégalités à l'encontre des populations africaines, nuançant ainsi leur réponse initiale. Ainsi, certains conclurent à l'existence d'une ségrégation, mais d'une ségrégation sociale, et non raciale, qui ne discriminait pas uniquement la population noire. D'autres utilisèrent cette comparaison mais ne remirent pas en cause l'existence de pratiques discriminantes et ségrégationnistes à l'encontre des populations noires.

Il ressort également de ces entretiens la persistance d'un discours fortement empreint de l'idéologie lusotropicaliste de l'Estado Novo, insistant sur la cohabitation harmonieuse de l'ensemble des populations. Certains interviewés présentèrent leur expérience personnelle comme preuve indéniable de l'absence de racisme, visant à mettre à mal toute argumentation scientifique portant sur la question, dans une logique que l'on peut résumer, très schématiquement, de la manière suivante : « Je ne suis pas raciste, je n'ai pas été témoin d'actes racistes, j'ai eu des camarades de classe noirs, certains de mes voisins étaient noirs, donc il n'y avait pas de racisme dans les colonies ». D'autres, quant à eux, soulignèrent au contraire que leurs réponses contenaient des limites car basées uniquement sur leur expérience personnelle. Ces derniers insistèrent sur le fait qu'ils ne remettaient pas en question l'existence de la violence

<sup>Entretien n°20, homme né en 1947 (Viseu, Portugal).
Entretien n°19, femme née en 1946 (Blantyre, Malawi).</sup> 

et des inégalités qui découlaient du système colonial. Enfin, les témoignages des deux personnes originaires du Mozambique se concentrèrent quant à eux sur une vision générale de la situation coloniale, insistant sur les pratiques discriminantes et la violence qui y régnaient.

L'analyse de ces trois *corpus* distincts, mais complémentaires, permet de souligner la présence encore tangible de l'idéologie coloniale au sein du discours de la population rapatriée. Malgré l'émergence de certaines voix qui remettent en question cette vision positive, notamment dans la littérature publiée à partir de la fin des années 2000, dans la majorité des cas, l'idée que le colonialisme portugais était différent, dans ses pratiques et dans son idéologie, des autres expériences coloniales, est ce qui transparaît le plus dans le discours des retornados. Comme le constate l'historien Gerald Bender, dans l'optique de ces derniers « l'absence de formes déclarées de discrimination raciale revenait ipso facto à une intégration raciale » 1712. Comparer la situation en Angola et au Mozambique avec l'Afrique du Sud de l'apartheid permettait et permet encore de soutenir cette idée. La grande majorité des retornados se présente ainsi comme ce qu'Albert Memmi appelle les coloniaux : « Le colonial serait l'Européen vivant en colonie mais sans privilèges, dont les conditions de vie ne seraient pas supérieures à celles du colonisé de catégorie économique et sociale équivalente. Par tempérament ou conviction éthique, le colonial serait l'Européen bienveillant, qui n'aurait pas vis-à-vis du colonisé l'attitude du colonisateur. » <sup>1713</sup>. Rares sont ceux qui reconnaissent leur statut de privilégiés au sein du système colonial. Si certains admettent qu'il y avait des colons ouvertement racistes et qui exploitaient les populations africaines, ces derniers sont toujours présentés comme étant une très faible minorité, comme l'exception qui confirme la règle, la règle étant que les Portugais d'Angola et du Mozambique étaient incapables de racisme. Enfin, on dénote une superposition entre l'histoire personnelle des rapatriés et la « vérité » historique, qui devrait, selon eux, se soumettre à cette mémoire-histoire personnelle.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1712</sup> BENDER, Gerald J., *Angola sob o Domínio Português. Mito e Realidade*, Luanda : Editorial Nzila, 2a Edição, 2009, p.323.

MEMMI, Albert, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris : Gallimard, 1985, pp.35-36.

### II. Bienvenus chez vous ? Discours et mémoire de l'arrivée et de l'installation des retornados au Portugal.

Lors de leur arrivée au Portugal, il s'agissait pour certains retornados de leur premier contact avec l'ancienne métropole, n'étant jamais venus au Portugal avant le processus de décolonisation. Pour d'autres, qui avaient auparavant séjourné dans la métropole pour diverses raisons<sup>1714</sup>, il s'agissait cette fois-ci d'un voyage sans retour. Comme nous l'avons vu précédemment, certains retornados furent accueillis par des membres de leur famille à leur arrivée au Portugal. Ce fut le cas de la majorité des individus que nous avons rencontrés. Il s'agissait pour eux de retrouver des familles avec lesquelles les liens avaient été maintenus, de manière plus ou moins forte, ou, dans d'autres cas, des familles avec lesquelles le contact avait été, au contraire, rompu lors du départ vers les colonies 1715. Sur cette question des liens des retornados avec la métropole, la romancière Dulce Maria Cardoso exprime bien la variété des situations : « Mon père ne parle jamais de la métropole, ma mère a deux pays mais mon père non. Un homme appartient à l'endroit qui lui donne à manger sauf s'il a un cœur ingrat, c'était comme ça que mon père répondait quand on lui demandait s'il avait le mal de la métropole. » <sup>1716</sup>. Le narrateur explique quelques pages plus tard que « la famille de la métropole c'était ces lettres qui allaient et venaient avec des noms encore plus bizarres que ceux des noirs »<sup>1717</sup>, dénotant ainsi une distance géographique aussi bien qu'émotionnelle entre les Portugais d'Afrique et leurs familles en métropole. De quelle manière les retornados se remémorèrent-ils leur arrivée dans cette ancienne métropole en plein bouleversement ?

#### 1. Les impressions de la métropole et la relation avec ses habitants

« Finalement la métropole c'est ça ! », telle fut la réaction de Rui, le jeune narrateur du roman de Dulce Maria Cardoso, lorsqu'il arriva à Lisbonne<sup>1718</sup>. Ce constat exprimait une forte déception face à ses attentes. L'image qu'il s'était faite de la métropole, notamment par le biais de la propagande coloniale, ne correspondait en rien à ce qu'il voyait : « Portugal n'est pas un

<sup>&</sup>lt;sup>1714</sup> Certaines personnes que nous avons rencontrées avaient séjourné au Portugal avant leur départ des colonies dans le cadre de vacances, dans le cadre de leurs études, pour des raisons de santé ou encore des raisons familiales. <sup>1715</sup> Parmi les personnes que nous avons rencontrées, nombreuses sont celles dont les parents avaient gardé le contact avec leurs proches et leur famille au Portugal, par le biais de lettres échangées, ou encore lorsque des membres de leur famille vinrent parfois leur rendre visite.

<sup>&</sup>lt;sup>1716</sup> *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>1717</sup> *Ibid.*, p.34.

<sup>&</sup>lt;sup>1718</sup> *Ibid.*, p.65.

petit pays, c'est un empire qui va du Minho à Timor. La métropole ne peut pas être ce qu'on a vu sur le chemin qu'on a fait en taxi, personne ne nous aurait obligé à chanter des hymnes le samedi matin si la métropole était aussi minuscule et sale, avec des rues si étroites qu'on dirait qu'on ne peut pas passer » 1719.

À leur arrivée au Portugal, les *retornados* perçurent un immense écart entre l'espace étroit de la métropole et l'immensité des territoires africains à laquelle ils étaient habitués. La différence de climat fut aussi particulièrement ressentie par les retornados qui arrivèrent pour la plupart à la fin de l'année 1975. C'est ce dont se souvint une retornada d'Angola qui partit vivre chez ses grands-parents à son arrivée :

« Dans la région de Trás-os-Montes, la vie était très, très dure, parce que nous on n'était pas habitués à cet environnement, la vie là-bas c'était l'agriculture. Vous savez ce que c'est que d'arriver d'un pays chaud et d'aller cueillir les olives en décembre ? Je pleurais ! Je pleurais ! Il y avait des moments où on ne pouvait même pas se couvrir le visage. Peut-être que les autres ils ne sentaient pas autant le froid que nous, mais nous on le sentait. C'était horrible! Ça a été des années horribles! [...] Ma mère criait, pleurait, elle passait ses nuits entières à pleurer! Elle ne dormait pas et ne laissait personne dormir! Parce qu'elle, ma mère, est passée par une période de folie »1720.

La population rapatriée ressentit également un choc culturel. À l'instar de la population rapatriée britannique, dont « la majorité qui se réinstalla au Royaume-Uni se sentit fréquemment incomprise par la société en général » 1721, les retornados durent faire face à une certaine incompréhension de la part du reste de la population portugaise : « Il y avait ces commères du village, et par exemple je sentais que parfois les gens, du moins un garçon de mon âge, plus ou moins, ils pensaient que là-bas on vivait qu'avec des singes et des noirs. Que notre société se limitait aux singes et aux noirs, mais ce n'était pas le cas ! » 1722. Et cette incompréhension fut réciproque. En effet, les personnes que nous avons rencontrées soulignèrent leur incompréhension face à certains comportements et pratiques sociales qui caractérisaient l'ancienne métropole. Un retornado qui s'installa à Lisbonne, nous confia ainsi :

<sup>&</sup>lt;sup>1719</sup> *Ibid.*, p.34.

<sup>1720</sup> Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>1721</sup> *Op.cit.*, BUETTNER 2016, p.228.
1722 Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

« Il y a des aspects... de la mentalité du Portugais de base, qu'encore aujourd'hui, à soixante ans, je n'arrive pas à comprendre ! *Rires*. Mais à l'époque ça a été un *choc* énorme. Les gens ne riaient pas, le métro bondé, le manque d'espace euh... mais le fait de ne pas rire... *C'est ce qui vous a le plus marqué* ? Exactement ! Ici les gens étaient vraiment dénués d'empathie ! » 1723.

Il nous expliqua que ce choc fut tel, qu'avec ses amis, également originaires d'Angola, ils formèrent une « tribu, comme Astérix !», qui leur permit de s'adapter à leur nouvelle vie portugaise<sup>1724</sup>. Un autre *retornado* décrivit son arrivée à Coimbra de cette manière :

« C'était une petite société, des mentalités étriquées, étroites, des visions courtes, où les gens regardaient beaucoup autour d'eux et se regardaient beaucoup dans le miroir. Et nous on venait d'Afrique où l'espace est très grand, l'Angola est quinze fois plus grand que le Portugal, et ça, qu'on le veuille ou non, ça conditionne notre manière de voir les choses [...] c'est un choc entre deux façons de voir les choses »<sup>1725</sup>.

Comme le souligne l'universitaire António Pinto Ribeiro, « les pratiques culturelles dans les principales villes des ex-colonies étaient beaucoup plus libérales que celles du milieu conservateur de la métropole »<sup>1726</sup>. C'était particulièrement le cas en ce qui concerne les femmes. Alors que selon António de Salazar, il fallait « laisser l'homme se débattre avec la vie à l'extérieur, dans la rue... Et la femme défendre la vie, la prendre dans ses bras, à l'intérieur de la maison »<sup>1727</sup>, les femmes *retornadas* se mariaient moins tôt, divorçaient plus fréquemment, avaient des enfants plus tard, et avaient moins d'enfants que leurs concitoyennes<sup>1728</sup>. Les jeunes filles et les femmes portugaises jouissaient dans les colonies

<sup>1723</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1724</sup>Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola). Il nous expliqua qu'il habita avec des amis dans un deuxpièces loué à Lisbonne, où ils se réunissaient les weekends.

<sup>&</sup>lt;sup>1725</sup> Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kuanza-sul, Angola).

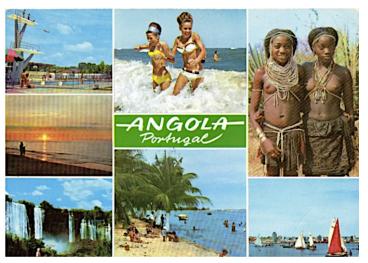
<sup>&</sup>lt;sup>1726</sup>*Público*, en ligne. Disponible sur https://www.publico.pt/2015/12/20/culturaipsilon/opiniao/retornados-refugiados-deslocados-e-colonialismo-portugues-1718008, consulté le 08/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1727</sup> PIMENTEL, Irene Flunser, *A cada um o seu lugar. A Política feminina do Estado Novo*, Lisboa : Círculo de Leitores, 2011, p.35.

PIRES, Rui Pena, MARANHÃO, M. José, QUINTELA, João P., MONIZ, Fernando, PISCO, Manuel, *Os Retornados, um estudo sociográfico*, Lisboa: Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, 1987, pp.91-96. Pour une analyse de l'expérience féminine dans les colonies par le biais de la littérature, voir MARTINS, Catarina, "'Deixei o meu coração em África' Memórias coloniais no feminino Sobre Wanda Ramos, Percursos (do Luachimo ao Luena) (1981); Lídia Jorge, A costa dos murmúrios (1988); Teolinda Gersão, A árvore das palavras (1996) e Isabela Figueiredo, Caderno de memórias coloniais (2009)", *Oficina do CES*, n°375, Novembro de 2011.

d'une plus grande liberté qu'au Portugal. La narratrice d'Isabela Figueiredo témoigne : « Au Portugal je me suis rapidement habituée à être la cible de moqueries ou de ridicule, du fait d'être retornada ou de m'habiller en rouge ou en violet », ajoutant cependant, « je pouvais traverser, impassible, des foules d'accusateurs. Rien ne m'atteignait » 1729.

Figure 32 - Carte postale de l'Angola, non datée.



Sources : collection personnelle de l'auteure.

Les retornadas que nous avons rencontrées insistèrent également sur les différences qu'elles ressentirent lors de leur arrivée dans l'ancienne métropole :

« Quand je suis arrivée ici, tout me semblait bizarre, parce qu'ici il y avait beaucoup de choses interdites! Comme par exemple le Coca-cola, il n'y avait pas de Cocacola, nous on marchait le ventre à l'air, en mini-jupes, et ici c'était interdit! On ne pouvait pas porter de bikini! Tout ça, pour moi ça n'avait aucun sens! »<sup>1730</sup>.

« Pendant un temps, ça a été compliqué [...] Parce qu'il y avait de grandes différences culturelles et sociales. Il y avait cette mentalité plus rétrograde [...] donc il y a eu un choc! [...] Et ce choc qui a eu lieu ici a évidemment provoqué une animosité entre ces deux réalités. Je m'en rappelle, j'étais jeune, mais on le sentait, on sentait l'arrogance avec laquelle on était traités de la part de la plupart des Portugais qui profitaient de toutes les occasions pour nous mépriser. Et un exemple c'était le fait que les jeunes filles [retornadas] avaient une mentalité un peu plus

 <sup>1729</sup> Op.cit., FIGUEIREDO 2017, p.174.
 1730 Entretien n°8, femme née en 1956 (Cáala/Huambo, Angola).

libérée euh... [au Portugal] les femmes étaient obligées d'avoir un certain type de comportement, elles ne pouvaient pas utiliser de bikinis, elles utilisaient des bas [...] pour nous c'était très bizarre ! *Rires*. [...] Du coup il y avait comme ça de grandes différences et à cause de ça, les jeunes filles [*retornadas*] commencèrent à avoir une réputation de... filles faciles ! »<sup>1731</sup>.

« Je me rappelle d'une fois, moi j'arrivais d'Angola habituée à aller au café avec des amis [...] J'étais à Seia<sup>1732</sup>, je sortais de l'école et j'allais au café avec mes camarades et je me rappelle qu'une fois ma tante est venue me chercher parce que j'étais au café avec un garçon, et je lui ai dit 'pardon mais je ne vais pas à la maison parce que je ne fais rien de mal'. Et elle est allée se plaindre à ma mère, et ma mère, qui venait d'Angola, qui était plus moderne, lui dit 'écoute, toi quand tu étais jeune tu faisais quoi ?' et du coup elle ne m'a plus jamais embêtée ! »<sup>1733</sup>.

Cette vision sexualisée, et donc négative, des jeunes filles et femmes *retornadas* est également très crûment soulignée dans le roman de Dulce Maria Cardoso : « Les *retornadas* sont arrivées toutes trouées par les noirs » <sup>1734</sup>, exprimant la violence avec laquelle les *retornadas* purent être considérées lors de leur arrivée au Portugal.

Malgré l'appel des autorités portugaises à ce que les Portugais ne voit pas le *retornado* comme « un exploiteur, alors, qu'en fin de compte, la grande majorité fut victime de l'exploitation coloniale »<sup>1735</sup>, et qu'ils comprennent au contraire « que les *retornados* d'Angola sont leurs frères, eux-aussi victimes d'une situation héritée du régime antérieur, qui nous affecte tous »<sup>1736</sup>, des tensions se firent sentir entre les *retornados* et le reste de la population portugaise. En conséquence nombreux *retornados* se dirent avoir été victimes de discrimination de la part du reste de la population portugaise. Selon Stephen Lubkemann, l'animosité des Portugais à l'encontre des *retornados* s'expliquait par le fait que ces derniers étaient accusés d'avoir abandonné leur communauté d'origine, en maintenant moins de liens avec cette dernière que les Portugais qui avaient émigré vers d'autres pays<sup>1737</sup>. Ainsi, selon l'anthropologue, le premier

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1731</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Bié, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1732</sup> Ville du district de Guarda où l'interviwée alla vivre chez des membres de sa famille.

<sup>&</sup>lt;sup>1733</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Huambo, Angola). Cette *retornada* souligna également qu'à Seia, les femmes qui faisaient des études étaient considérées comme des femmes « de petite vertue ».

<sup>1734</sup> *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.47.

<sup>1735</sup> Déclaration de Ferreira da Cunha, secrétaire d'État à la Communication Sociale au cours d'une conférence de presse de l'IARN en octobre 1975. HML, *DN*, 11/10/1975, p.1.
1736 HML, *DN*, 20/08/1975, p.9.

<sup>&</sup>lt;sup>1737</sup>Op.cit., LUBKEMANN 2005, pp.257-270, pp.262-263.

défi rencontré par la population rapatriée lors de son arrivée au Portugal n'aurait pas été de « justifier (ou même nier) leur exploitation des Africains noirs, mais plutôt de justifier leur négligence envers leurs proches et leur communauté d'origine »<sup>1738</sup>. Cependant, dans la rubrique du courrier des lecteurs du *JOR* publiés entre 1975 et 1976, les lecteurs insistèrent sur les accusations proférées par leurs compatriotes concernant leur passé dans les colonies. Ce fut également cet aspect qui fut le plus souvent souligné par les *retornados* dans le cadre de nos entretiens, la rancœur de leur famille n'étant pas présente dans leur témoignage <sup>1739</sup>. En effet, incontestablement, les *retornados* durent faire face à des accusations de la part de certains Portugais concernant leur vie dans les colonies ; ils étaient accusés d'y être des agents convaincus du colonialisme portugais exploiteurs des Africains.

Dans le contexte révolutionnaire de leur arrivée, les *retornados* purent également être considérés de manière quasi automatique comme étant de fervents défenseurs du régime déchu, ce qui bien évidemment n'était pas le cas de la totalité des rapatriés. C'est ce que souligne, dans son édition du 7 juillet 1975, le journal *DN*, lorsqu'il appela les Portugais à ne pas proférer ce type d'accusations à l'encontre des *retornados* :

« Parmi les *retornados* et les réfugiés d'Afrique, il y a, c'est sûr, des personnes qui participèrent au processus colonialiste. [...] Mais la majorité d'entre elles, non. De toute façon, marginaliser ces 'ex-Africains' c'est remettre en cause le processus révolutionnaire portugais. Complices ou pas du colonialisme, ils furent victimes d'une politique qui nous gouverna, pendant longtemps, sans se préoccuper de l'opinion du peuple. Les ignorer maintenant équivaut à les tourner contre la Révolution. Leur intégration – et rééducation, si nécessaire – dans la vie de ce pays c'est quelque chose qu'on ne peut pas refuser à ces hommes et ces femmes à qui ces années en Afrique ne firent pas disparaître l'accent *beirão* ou *transmontano* 1740. Ils sont arrivés les mains vides et ne demande que du travail. »

Malgré cet appel, qui mentionnait toutefois l'idée de devoir dans certains cas « rééduquer » la population rapatriée, les témoignages d'attaques verbales contre les *retornados* furent

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1738</sup>*Ibid.*, pp.257-270, p.264.

<sup>1739</sup> Cela peut s'expliquer par l'âge auquel arriva la grande majorité des personnes que nous avons interrogées, leurs parents ayant peut-être été plus confrontés à ce genre de comportements. Cependant, dans certains cas les relations entre les *retornados* et leur famille furent parfois conflictuelles, mais dans le cas des *retornados* que nous avons rencontrés, ce fut avant tout à cause de différences de pratiques sociales et culturelles, comme nous l'avons vu précédemment.

<sup>1740</sup> Régions portugaises.

<sup>&</sup>lt;sup>1741</sup> HML, *DN*, 07/07/1975, p.17.

nombreux, notamment dans la rubrique du courrier des lecteurs du *JOR*. Plusieurs lecteurs exprimèrent vivement leur colère et leur rancœur face au comportement de certains Portugais à leur encontre :

« ÇA SUFFIT. S'il vous plait, ça suffit. Nous sommes fatigués d'être attaqués. Nous ne sommes pas des voleurs, nous ne sommes pas des criminels. [...] Nous sommes insultés [...] de tant de manière que les pages de ce journal ne suffiraient certainement pas pour décrire tous les noms qu'ils nous donnent. [...] S'il vous plait, trouvez-vous un autre bouc émissaire. » 1742.

« Pourquoi est-ce que les réfugiés de l'outre-mer mendient, ont faim, dorment dehors, et sont attaqués par leurs propres frères ? [...] J'aimerais savoir si tout perdre, vivre des heures amères, courir le risque de voir sa famille tuée et violentée c'est être RÉACTIONNAIRE ? »<sup>1743</sup>.

Un autre lecteur exprima, quant à lui, son incompréhension et sa tristesse face aux critiques permanentes du reste de la population portugaise :

« Dans les trams, dans les bus, sur les terrasses, sur les trottoirs, on reçoit des insultes et des provocations qui nous accablent. Quelle faute nous revient, à nous, nous qui avons donné des années de notre vie à mettre en valeur un pays dans des terres lointaines ? Un pays où on retourne maintenant pour nous noyer dans un océan immense de misère ? Quel mal avons-nous fait, nous qui avons fait tant de sacrifices [...] pour glorifier un pays qui nous reçoit avec difficultés et vexations ? »<sup>1744</sup>.

D'autres prévinrent leurs concitoyens qu'ils perdaient patience face aux insultes et provocations qui leur étaient adressées :

« Nous, les *retornados* et les réfugiés, on n'a pas fui jusqu'ici pour gêner nos frères qui habitent ici : on a fui, ça oui, pour sauver notre peau et notre vie. Donc moi je m'adresse spécialement aux provocateurs pour qu'ils arrêtent de nous appeler 'colons', 'réactionnaires', et même 'fascistes'. [...] Ou qu'ils continuent à nous

<sup>&</sup>lt;sup>1742</sup> BNP, *JOR*, 07/11/1975, p.4.

<sup>&</sup>lt;sup>1743</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1744</sup> BNP, *JOR*, 14/11/1975, p.3.

provoquer et un de ces jours, nous, qui sommes saturés, on cassera la gueule à un de ces provocateurs, et peut-être que comme ça ils arrêteront de nous emmerder avec leurs calomnies. »<sup>1745</sup>

Comme nous l'avons vu précédemment, l'idée que les *retornados* avaient eux-mêmes été victimes du système colonial fut régulièrement exprimée avec force dans leur discours. On le retrouve, par exemple, dans le courrier envoyé au *JOR* par une *retornada* qui accusa les Portugais de mauvaise foi :

« Aujourd'hui nous sommes tous marginalisés par tous ceux qui, durant des siècles, vécurent de notre sueur et de nos efforts [...] Aujourd'hui ils nous voient comme des lépreux, oubliant que c'est notre or, nos diamants, notre café, notre sisal, qui leur remplit leur grosse panse... Les panses des colonialistes d'ici – car les colonialistes ce furent ceux d'ici qui parasitèrent l'Angola, qui exploitèrent l'Angola, sans n'y avoir rien construit »<sup>1746</sup>.

Cette affirmation du statut de victime du colonialisme de la part de certains *retornados* fit réagir un journaliste du *DL*. Selon lui, pour que la cohabitation entre la population rapatriée et le reste de la population portugaise puisse se passer correctement,

« [il était] indispensable que les *retornados* d'Angola abandonnent, définitivement, l'attitude, qu'ils ont généralement adoptée, de se présenter comme 'plus grandes victimes' du régime fasciste-colonialiste. Parce que finalement, les plus grandes victimes (du côté portugais), ce furent les soldats, utilisés pour défendre des richesses qui n'appartinrent jamais au peuple. »<sup>1747</sup>.

Le changement radical et soudain de l'opinion des métropolitains concernant les colonies d'Afrique au lendemain du 25 avril 1974 fut souligné avec ironie par le narrateur du roman *O País Fantasma*:

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1745</sup> BNP, *JOR*, 05/12/1975, p.2.

<sup>1746</sup> Ihidem

<sup>&</sup>lt;sup>1747</sup> *DL*, 15/12/1975, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27406#!7, consulté le 21/02/2017.

« Tout le monde vivait aux crochets des colonies, mais avec l'arrivée des *retornados* se propagea l'idée que les colonies n'étaient que préjudiciables. [...] Le 24 avril, ceux de la métropole applaudissaient le dictateur ; le 25 avril ils suivirent de près le coup d'État, pour voir ce que ça allait donner ; le 26 avril, enthousiasmés par le résultat, ils se disaient progressistes et anticolonialistes déjà depuis tout petits. »<sup>1748</sup>.

Cette inhospitalité et la vision négative associée aux *retornados* eurent de fortes répercussions sur le comportement de certains d'entre eux, allant parfois jusqu'à un reniement d'identité. Une femme arrivée d'Angola à l'âge de seize ans nous confia que pendant plusieurs années elle cacha ses origines, préférant dire qu'elle était de l'Alentejo:

« Moi je prends facilement les accents [...] et donc je parlais avec l'accent angolais, qui n'était plus vraiment l'accent angolais parce qu'il y avait ce petit mélange avec l'accent d'ici, de Nazaré, et donc les gens ne l'identifiait pas tout de suite [...] et ils me demandaient 'mais tu es d'où ?' et moi je disais, j'ai commencé à dire 'ah! je suis du Sud! 'du Sud? mais où du Sud?', 'de l'Alentejo!' 'Ah oui? et d'où?' et moi qui était allée un jour à Castro Verde, j'ai commencé à leur dire que j'étais de Castro Verde. *Rires*. [...] Parce que je ne voulais pas qu'ils sachent d'où je venais! Précisément à cause du fait que quand ils savaient qu'on venait d'Angola ils nous traitaient toujours, voilà, avec ce mépris qui était devenu commun. »<sup>1749</sup>.

Elle nous expliqua que ce ne fut que lorsqu'elle entra à l'université à Lisbonne, en 1977, qu'elle cessa de cacher ses origines : « Je m'étais déjà affirmée n'est-ce pas ? Et donc ça ne m'intéressait pas de savoir si les gens avaient une, une interprétation défavorable de cette information, pour moi ça n'avait déjà plus d'importance. »<sup>1750</sup>. De l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées, ce fut la seule qui occulta sur ses origines à la suite de son installation au Portugal<sup>1751</sup>. Un évènement similaire est raconté par le narrateur du roman *O Retorno* : « Ma sœur a honte d'être *retornada*, elle fait semblant d'être d'ici et cache la carte qui a le tampon rouge qui dit élève *retornada*, la carte qui donne le droit à une collation à la

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1748</sup> Op.cit., CURADO 2015, p.478.

Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

<sup>1750</sup> Ibidem

L'historien Seth Berstein nous apprend qu'il s'agit d'une pratique très courante, que de cacher ou de mentir sur ses origines, chez la population rapatriée d'Allemagne vers l'URSS à la fin de la Seconde Guerre mondiale, du fait du mauvais accueil qui leur fut souvent réservé de la part de leurs concitoyens. BERNSTEIN, Seth, "Ambiguous homecoming: retribution, exploitation and social tensions during repatriation to the URSS, 1944-1946", Past&Present, A Journal of Historical Studies, Number 242, 2019, pp.193-226, p.226.

cantine. Ma sœur, morte de faim mais sans courage d'aller à la cantine pour que les autres d'ici ne voient pas la carte, élève retornada. »<sup>1752</sup>. Cependant, d'autres retornados, se plaignant d'être discriminés à l'embauche, en arrivèrent, eux-aussi, à cacher leurs origines. Ce fut le cas d'un homme venu d'Angola, qui déclara aux journalistes du DL venus en juillet 1975 à l'INATEL de la Costa da Caparica pour rencontrer les retornados qui y étaient logés par l'IARN : « Dès qu'ils se rendent compte qu'on vient d'Angola, ils ne veulent pas de nous [...] Il y en a certains qui disent qu'ils viennent de France » <sup>1753</sup>.

Si certains Portugais considéraient les retornados comme exploiteurs des populations africaines et racistes, d'autres les percevaient comme associés à des pratiques culturelles et sociales africaines, et ce de manière très fortement négative. Les retornados étaient ainsi accusés de racisme tout en étant eux-mêmes victimes de discriminations racialisées, car présentés comme s'étant « africanisés » au contact des africains. L'historienne Elizabeth Buettner souligne ainsi : « Que les retornados soient blancs ou métis, de nombreux commentaires suggèrent qu'ils sont devenus racialisés à la suite de leur retour d'Afrique » 1754. Une femme originaire d'Angola nous raconta que certaines clientes du salon de coiffure où elle travailla pendant un mois et demi lors de son arrivée à Lisbonne refusèrent qu'elle s'occupe d'elles après avoir appris qu'elle était retornada : « Elles disaient simplement 'elle, elle ne me lave pas les cheveux parce qu'elle habitait avec les noirs!' Donc c'était qui les racistes? Ceux qui venaient de là-bas ? ou ceux d'ici ? »<sup>1755</sup>.

L'arrivée des retornados au Portugal fut donc marquée par des tensions entre ces derniers et le reste de la population portugaise. Les retornados gardèrent un souvenir largement négatif de l'accueil qui leur fut réservé par leurs compatriotes, certains attribuant ce comportement à la jalousie ressentie par les métropolitains à l'égard du mode de vie des retornados dans les anciennes colonies 1756. Concernant cet accueil, le narrateur du O Retorno fit un constat simple : « De toute façon ceux d'ici ne nous aiment pas. », avant de déclarer quelques pages plus tard « ceux d'ici nous aiment de moins en moins » 1757. Dans la rubrique du courrier des lecteurs, rares furent ceux qui, en effet, indiquèrent qu'un bon accueil leur fut

<sup>&</sup>lt;sup>1752</sup> Op.cit., CARDOSO 2012, p.150.

<sup>&</sup>lt;sup>1753</sup>DL, 15/07/1975, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27284#!10, consulté le 23/07/2018.

<sup>1754</sup> *Op.cit.*, BUETTNER 2016, p.245.
1755 Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

<sup>1756</sup> Ce fut le cas d'un lecteur du *JOR* qui écrivit : « Les Portugais qui travaillèrent en outre-mer firent énormément. Ils ennoblirent leur Patrie par leur exemple de travail. Même que les métropolitains qui allaient là-bas ils étaient jaloux de ce qu'ils voyaient - ils avaient un meilleur niveau de vie que ceux de la métropole - maintenant ils sont satisfaits. ». BNP, *JOR*, 14/09/1976, p.20. <sup>1757</sup> *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.102, p.189.

réservé. Ce fut le cas toutefois d'un lecteur qui écrivit en décembre 1976 : « La population de Carrazeda<sup>1758</sup> est avec nous car elle est unanime à reconnaître l'injustice dont nous avons été victimes » <sup>1759</sup>.

# 2. La mémoire et le discours des retornados concernant les politiques étatiques

Si les retornados se dirent victimes d'un mauvais accueil de la part de la population portugaise, nombre d'entre eux affirmèrent également avoir été abandonnés par l'État une fois arrivés au Portugal. Ce fut notamment le cas dans les pages du JOR où la condamnation de l'État portugais fut sans appel. Les lecteurs trouvaient dans la rubrique consacrée à leurs courriers un lieu d'expression leur permettant d'exprimer leurs griefs contre les autorités, et un moyen de diffuser les difficultés qu'ils rencontraient. Nombreux furent les courriers qui laissèrent transparaître cette détresse générale. Dans un courrier datant de mars 1976 on peut lire : « Je ne sais pas si je ne vais pas devoir commencer à voler, pour empêcher que ma femme et mes enfants ne meurent de faim. »<sup>1760</sup>. Un retornado annonça en décembre 1976 : « Souffrir pour souffrir, je préfère en Afrique »<sup>1761</sup>. D'autres courriers accusaient plus directement les autorités portugaises. Un lecteur s'interrogea ainsi : « Est-ce que c'est faux qu'ils sont en train de nous condamner à une mort lente ? » 1762, alors qu'un autre lecteur s'adressa en août 1976 à l'ensemble de la population rapatriée : « Compagnons déplacés, il faut que vous vous convainquiez, une bonne fois pour toutes, que ce monsieur [Mário Soares] et les autres qui l'entourent dans le gouvernement actuel, n'ont rien à vous donner, si ce n'est la misère et la faim. »<sup>1763</sup>. Au cœur de ces critiques se trouvaient notamment les retards de versement des diverses allocations dispensées par l'IARN. L'Institut et son fonctionnement étaient également très souvent critiqués, par la presse portugaise, à l'instar du DL qui le qualifia d'« une des institutions les plus controversées du régime » 1764, mais également par les retornados. La caricature suivante publiée par le JOR en avril 1976 en est l'exemple flagrant.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1758</sup> Ville située dans le district de Bragança.

<sup>&</sup>lt;sup>1759</sup> BNP, *JOR*, 14/12/1976, p.5.

<sup>&</sup>lt;sup>1760</sup> BNP, *JOR*, 20/03/1976, pp.20-21.

<sup>&</sup>lt;sup>1761</sup> BNP, *JOR*, 07/12/1976, p.22.

<sup>&</sup>lt;sup>1762</sup> BNP, *JOR*, 29/06/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1763</sup> BNP, JOR, 24/08/1976, p.20.

<sup>1764</sup> *DL*, 14/09/1976, p.7. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06825.175.27640#!7, consulté le 13/04/2018. Le *DL* nous apprend dans son édition du 21 mars 1977 qu'une bombe explosa dans un des locaux occupés par l'IARN dans la capitale portugaise, ne causant toutefois aucune victime. Le quotidien ne donne cependant pas plus d'informations concernant les auteurs de cet attentat. *DL*, 21/03/1977, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06826.176.27793#!20, consulté le 23/07/2018.

Figure 33 - "Comment ça! Nos installations ne sont pas exemplaires et notre personnel efficace?", caricature de l'IARN à la Une du *JOR*.



Sources: BNP, JOR, 20/04/1976, p.1.

Ces retards de paiement eurent en effet dans bien des cas de très lourdes conséquences sur le quotidien de familles *retornadas*. Un lecteur écrivit en août 1976 :

« Il y a près de sept mois que je n'ai pas reçu mes allocations chômage [...] On vit dans une maison insalubre et sans équipements. Nos enfants dorment à même le sol, sur quelques couvertures. On n'a pas d'hygiène minimum, faute de moyens financiers. On n'a pas d'eau courante [...] Si avant l'hiver on n'a pas résolu notre problème de logement, je ne sais pas comment on va pouvoir supporter le froid et la pluie, car quand il pleut, l'eau tombe à l'intérieur. »<sup>1765</sup>.

Les politiques de logement mises en place par l'État portugais furent également vivement critiquées, notamment l'utilisation de centres de logement collectif. Ce fut le cas de la prison de Tires, à Cascais, réquisitionnée à cet effet, dont les conditions de vie furent vivement critiquées par un lecteur :

« [Nous vivons] dans les conditions les plus misérables qui soient, maltraités et obligés d'avaler de la nourriture horrible (comme si nous étions des porcs), sans compter les souffrances variées dont nous sommes victimes... Nous sommes ici

.

<sup>&</sup>lt;sup>1765</sup> BNP, *JOR*, 17/08/1976, p.20.

depuis près de trois mois et nous n'avons pas encore reçu ne serait-ce qu'un centime de l'IARN! Ils nous ont jetés là et nous sommes là, à pourrir petit à petit » 1766.

Un autre lecteur s'interrogea : « Comment pouvons-nous concevoir que les 'socialistes', les 'démocrates', les 'progressistes' etc., qui louent tant les droits de l'Homme et sa dignité, permettent, et même instituent, la vie en promiscuité comme c'est le cas dans les logements collectifs de l'IARN ? » <sup>1767</sup>. Des journalistes du *DL* qui se rendirent en juillet 1975 à l'INATEL de la Costa da Caparica où des *retornados* étaient hébergés aux frais de l'IARN firent comme constat : « Nombre d'entre eux lancent de véhémentes accusations contre les 'autorités' et affirment que personne ne se préoccupe d'eux » <sup>1768</sup>. Cependant le quotidien souligna par ailleurs une contradiction entre ce discours et le fait que les *retornados* rencontrés leur firent l'éloge du fonctionnement de ce centre d'hébergement.

Les critiques exprimées par ces *retornados* conduisirent à une cristallisation de leur rancœur contre les autorités portugaises et les responsables politiques. Ceci fut particulièrement visible à la Une du centième numéro du *JOR* où apparait la photo du Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, António Gonçalves Ribeiro, accompagnée de trois adjectifs : « Traître, lâche et menteur ».

Figure 34 – « Traître, lâche et menteur », le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, à la Une du *JOR*, du 13 septembre 1977.



Sources: BNP, JOR, 13/09/1977.

<sup>&</sup>lt;sup>1766</sup> BNP, *JOR*, 11/05/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1767</sup> BNP, JOR, 30/11/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1768</sup> DL, 15/07/1975, p.10. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27284#!10, consulté le 23/07/2018.

Au cours d'une manifestation de *retornados* qui se tint quelques jours plus tôt, les manifestants avaient demandé la démission du Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, souhaitant qu'il soit remplacé par « quelqu'un qui a vécu en outre-mer et qui a senti dans sa chair les problèmes des personnes déplacées » <sup>1769</sup>.

L'opinion exprimée par les *retornados*, dans le cadre de nos entretiens, concernant les politiques et actions mises en œuvre par l'État portugais fut, quant à elle, plus variée. Dans certains cas, l'État portugais fut accusé d'avoir abandonné les *retornados* à leur sort. Ce fut le cas d'une *retornada* qui fit une comparaison avec les incendies qui ravagèrent le Portugal au cours de l'été 2017 causant la mort de plus de soixante personnes :

« [À la suite des incendies] les gens se sont réunis pour faire des dons, et je ne sais quoi. Pour nous, ça n'a pas été le cas. Ce qui arrivait ça venait d'Amérique et peut-être d'Allemagne, peut-être. Mais quand on dit que [les incendies] ça a été la plus grande catastrophe connue par le Portugal, ce n'est pas vrai ! la plus grande catastrophe ça n'a pas été ça, la plus grande catastrophe ça a été quand nous on est arrivés ! Nous on est arrivés sans rien ! et jusqu'à aujourd'hui, personne ne nous a présenté des excuses ! car personne ne nous a demandé pardon pour ce que le gouvernement de l'époque a fait, parce qu'il ne nous a jamais aidé. »<sup>1770</sup>.

Une autre femme exprima une opinion similaire : « S'ils ont assumé la responsabilité d'avoir donné tout ça aux autres [les colonies aux africains], ici, ils auraient dû assumer la responsabilité de recevoir les Portugais, et ils ne l'ont pas fait. On a été totalement oubliés. » 1771.

Dans certains discours, l'opinion exprimée fut plus nuancée. Ce fut dans le cas d'une femme, logée pendant un an avec sa famille dans un centre d'hébergement collectif de l'IARN. Elle déclara que l'État « ne fit vraiment pas grand-chose » <sup>1772</sup>. Elle critiqua le fait qu'il n'ait pas tenu toutes ses promesses, concernant l'indemnisation des biens laissés en Afrique. D'autres *retornados* critiquèrent le manque d'anticipation des autorités portugaises, les accusant d'avoir su ce qui allait se produire et de n'avoir rien fait pour préparer l'arrivée des *retornados* au Portugal. Au cours d'un entretien, un *retornado*, logé par l'IARN dans un hôtel de Lisbonne, exprima dans un premier temps une condamnation sans appel : « Moi je pense que l'État n'a

٠

 $<sup>^{1769}</sup>$  *DL*, 10/09/1977, p.5. Disponible sur Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27938#!5, consulté le 11/09/2018.

Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>1771</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>1772</sup> Entretien n°15, femme née en 1958 (Estoril, Portugal).

rien fait! », avant de pondérer son propos, pour ce qui concerne la politique d'hébergement hôtelier : « Ça c'était bien parce qu'au final, ça nous a aidé à réorganiser plus ou moins notre vie. ». Il finit par arriver à une conclusion plus nuancée : « L'État portugais nous a peu aidé » <sup>1773</sup>. Enfin, avec le recul, d'autres *retornados* déclarèrent que l'État portugais avait fait ce qu'il pouvait faire, compte tenu des moyens financiers dont il disposait à l'époque :

« Le Portugal était un pays misérable [...] Aucun État n'aurait pu se préparer à ça, et encore moins le Portugal, précisément parce qu'il était en pénurie, en termes économiques et financiers, euh... et il ne s'était pas le moins du monde préparé à ça. Je pense que ce qui a été fait c'est ce qui pouvait être fait. Franchement! Même si je ne connais pas le sujet en profondeur [...] je pense que l'État a fait ce qu'il pouvait faire. »<sup>1774</sup>.

Une *retornada* partagea cette idée, en ajoutant toutefois : « Mais je ne peux pas non plus les excuser pour cette raison, je pense qu'ils n'ont pas fait grand-chose... » <sup>1775</sup>.

Au-delà d'une opinion majoritairement négative concernant les actions mises en œuvre par l'État portugais à destination de la population rapatriée, nos entretiens nous montrent une méconnaissance de ces programmes. En effet, bien que les mesures adoptées par l'État aient été divulguées, notamment dans la presse portugaise<sup>1776</sup>, les personnes que nous avons rencontrées, soit ignoraient l'existence de certains programmes, le programme de crédit CIFRE en particulier, soit disposaient d'informations erronées sur les aides de l'État<sup>1777</sup>. Cela peut cependant s'expliquer par l'âge auquel la majorité des *retornados* que nous avons rencontrés arriva au Portugal. Il s'agit pour la plupart de jeunes adultes, qui s'installèrent avec leurs parents, ces derniers devant disposer de plus d'informations concernant les aides de l'État auxquelles ils pouvaient prétendre.

<sup>&</sup>lt;sup>1773</sup> Entretien n°17, homme né en 1953 (Benguela, Angola).

<sup>1774</sup> Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

<sup>1775</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>1776</sup> Selon les travaux de Isabel Lourenço effectués sur le traitement des thématiques liées aux *retornados* entre 1974 et 1979 dans le *DN* et dans le *Primeiro de Janeiro*, quotidien publié à Porto, sur l'ensemble de la période étudiée, ce furent des articles et informations concernant les actions du gouvernement portugais qui furent publiés en plus grand nombre. En ce qui concerne la manière dont furent traitées ces thématiques, l'auteure conclut que ce fut dans la majorité des cas d'une manière neutre. Elle souligne cependant que les perceptions négatives étaient plus fréquentes que les perceptions positives lorsqu'il s'agissait d'informations qui étaient particuièrement mises en avant. LOURENÇO, Isabel, *Retornados – Representações Sociais na Integração (1974-1979)*, Porto : Université de Porto, 2018 [thèse de Doctorat], p.218, p.276

<sup>&</sup>lt;sup>1777</sup> Ce fut par exemple le cas d'un *retornado* qui expliqua que son père n'étant pas fonctionnaire, il ne pouvait prétendre à aucune allocation du IARN. Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kuanza-Sul, Angola).

Si dès leur arrivée au Portugal les *retornados* critiquèrent fortement les autorités portugaises, les accusant de ne rien faire à leur égard, les aides qu'ils reçurent fut un autre grief retenu par les métropolitains à l'encontre de leurs compatriotes venus d'Afrique. Cela est par exemple perceptible dans un courrier envoyé par une lectrice du *JOR* :

« Ici, à Miratejo, on parle presque avec de la haine des *Retornados* : ils ne veulent pas travailler parce qu'ils reçoivent 4 000 *escudos* par mois ; ceux qui sont dans les hôtels exigent qu'on leur serve leur petit-déjeuner au lit! Ce sont des conversations que j'ai déjà entendues. [...] C'est dur d'entendre ça, et ça fait mal à l'intérieur! Si je ne meurs pas bientôt je dois faire le maximum pour partir de ce pays que je ne considère plus être le mien, car je me sens révoltée et triste, à cause d'autant de méchanceté et d'injustice! »<sup>1778</sup>.

La presse portugaise de l'époque se fit parfois l'écho de cette opinion selon laquelle la population rapatriée, recevant des aides de l'État, se trouvait dans une situation privilégiée, au détriment du reste de la population portugaise. Ce fut le cas du *DL* qui publia à la Une de son édition 15 décembre 1975 un article à l'occasion d'une manifestation de *retornados* qui s'était tenue deux jours auparavant : « Demander à un lisboète au chômage [...] qu'il comprenne la situation 'dramatique' de son prochain arrivé d'Angola, c'est souvent... trop lui demander. Surtout, qu'on ne lui demande pas à lui [...] de comprendre (est-ce compréhensible ?) que les *retornados* doivent être prioritaires : dans la rue, à l'emploi, pour les allocations, au logement, pour l'alimentation. »<sup>1779</sup>.

En analysant les accusations et discriminations à l'encontre de la population rapatriée, il est aisé de faire le lien avec un discours anti-immigration classique, les *retornados* étant une sorte « d'étrangers internes »<sup>1780</sup>. En effet, comme le souligne Margarida Marques, les

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1778</sup> BNP, *JOR*, 11/1975, p.3.

<sup>&</sup>lt;sup>1779</sup> *DL*, 15/12/1975, p.1. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06824.174.27406, consulté le 21/02/2017. Isabel Lourenço montre dans son étude du *DN* et du *Primeiro de Janeiro* que cette question pouvait à la fois être traitée de manière négative, comme cet exemple du *DL*, mais également de manière positive, mettant en avant les difficultés rencontrées par la population rapatriée et appelant à une solidarité nationale. *Op.cit.*, LOURENÇO 2018, p.274.

<sup>&</sup>lt;sup>1780</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "Race, Class, and Kin in the Negociation of 'Internal Strangerhood' among Portuguese Retornados, 1975-2000", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.75-93, p.76.

*retornados* étaient « jugés responsables des griefs et des difficultés de l'époque » <sup>1781</sup>. Un lecteur du *JOR* se plaignit ainsi :

« Certains individus profèrent d'innombrables barbaries, qui se sont propagées un peu partout, attribuant tous les malheurs internes aux réfugiés. Aux réfugiés, disentils, on doit l'augmentation des cotisations et des impôts, l'augmentation du coût de la vie, les maladies de la famille etc.... dans une vague de rumeurs qui se propage. » 1782.

Cette idée se retrouve dans le roman de Júlio Magalhães, le narrateur dénonçant que « tous les maux semblaient venir d'Afrique » <sup>1783</sup>, mais également dans le roman de Vasco Luís Curado : « Là-bas on m'a dit 'toi le blanc, rentre chez toi.' Ici j'entends : 'Retornado, rentre chez toi'. Ils nous font nous sentir comme des étrangers. », déplorait ainsi un *retornado* <sup>1784</sup>. Une autre accusation courante consistait à accuser les *retornados* d'avoir été à l'origine du développement du trafic de cannabis au Portugal. Une *retornada* se remémora : « On était les *retornados*, 'rentrez chez vous !', [...] Vous êtes venus ici pour nous voler notre travail, vous avez apporté la drogue ! » <sup>1785</sup>.

Près de quarante-cinq ans après leur arrivée au Portugal, la perception par les *retornados* de l'accueil qui leur fut réservé est en grande partie similaire à l'opinion exprimée dès la fin de l'année 1975 par les lecteurs du *JOR*: les *retornados* ne furent pas bien reçus, ni par leurs compatriotes, ni par l'État portugais. Les ressentis exprimés par les *retornados* rencontrés sont identiques à ceux de la génération précédente. Cependant, on note, dans le discours récent de certains *retornados*, une opinion plus nuancée concernant les mesures étatiques destinées à la population rapatriée, insistant sur le peu de moyens financiers dont disposait le Portugal lors de leur arrivée.

MARQUES, Margarida, "Postcolonial Portugal. Between Scylla and Charybdis", BOSMA, Ulbe, LUCASSEN, Jan, OOSTINDIE, Gert (ed), *Postcolonial Migrants and Identity Politics. Europe, Russia, Japan and the United States in Comparison*, New York: Berghahn Books, 2012, pp.127-153, p.120.

<sup>&</sup>lt;sup>1782</sup> BNP, *JOR*, 13/03/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1783</sup> *Op.cit.*, MAGALHÃES 2011, p.167.

<sup>&</sup>lt;sup>1784</sup> *Op.cit.*, CURADO 2015, p.478.

<sup>&</sup>lt;sup>1785</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

#### III. Autoportrait de la population rapatriée.

« Qui ne croit en la capacité des 'Personnes déplacées', eux qui transforment les pierres en pain ? »<sup>1786</sup>. Ce fut de cette manière qu'en 1980, un *retornado* s'adressa par courrier au Premier ministre portugais, Francisco Sá Carneiro. Si cette description peut paraître caricaturale, elle n'est cependant pas très éloignée du discours dominant que certains *retornados* avaient, et ont encore aujourd'hui, à propos d'eux-mêmes. Comme le souligne Ana Cristina Mendes, l'inhospitalité que ressentirent les *retornados* lors de leur arrivée au Portugal créa, en retour, une certaine hostilité de ces derniers envers leurs compatriotes <sup>1787</sup>. Cette hostilité se traduisit notamment par le développement d'un discours de différenciation de la part d'une partie de la population rapatriée, mettant en valeur une figure du rapatrié basée sur un ensemble de caractéristiques valorisantes.

## 1. Le refus du terme retornado et l'affirmation d'une « portugalité »

La connotation négative qui fut parfois associée à l'arrivée et l'installation des *retornados* eut pour conséquence, comme le souligne Stephen Lubkemann, que « le terme de *retornado* devint un marqueur d'identité empreint d'un stigma social » <sup>1788</sup>. Cette connotation négative amena bien souvent la population rapatriée à refuser ce terme, même s'il continua parfois à être employé par les *retornados* eux-mêmes. Ce fut notamment le cas dans le nom du journal qui fut créé en 1975. Le *JOR* publia pourtant des articles appelant à que soit banni du vocabulaire portugais le terme *retornado*:

« Le concept de '*retornado*' sous-entend l'idée qu'il s'agit d'un simple retour à la Patrie [...]. Le terme '*retornado*' déforme complètement la nature des faits. La classification rigoureuse de la situation de la majorité des personnes impliquées dans l'exode provoqué par la 'décolonisation' de l'outre-mer serait celle de 'réfugié', même si cette classification, pour certains d'entre eux – une minorité – présuppose le concept d'être 'réfugié dans sa propre Patrie' »<sup>1789</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1786</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado. Courrier (incomplet) d'un *retornado* d'Angola datant du 02/04/1980 au Premier Ministre portugais.

<sup>&</sup>lt;sup>1787</sup> *Op. cit.*, MENDES 2017, pp.729-742, p.730.

<sup>&</sup>lt;sup>1788</sup> *Op.cit.*, LUBKEMANN 2003, p.78.

<sup>&</sup>lt;sup>1789</sup> BNP, *JOR*, 12/12/1975, p.4.

L'hebdomadaire avança l'idée que l'utilisation de ce terme occultait le côté humain et psychologique du « drame » vécu par la population rapatriée, ne mettant en lumière que l'aspect financier et matériel de ce dernier. Un lecteur du journal écrivit à ce propos : « C'est une appellation à rajouter à tant d'autres humiliantes [...] Ils feraient mieux de nous appeler 'personne' »<sup>1790</sup>. Le jeune narrateur du roman *O Retorno* comprit la rupture identitaire que représenta son arrivée au Portugal : « Maintenant on est des *retornados*. On ne sait pas trop ce que ça veut dire, mais nous c'est ce qu'on est. Nous et tous ceux qui arrivent de là-bas »<sup>1791</sup>.

Lors de nos entretiens, nous avons demandé aux personnes rencontrées si, plus de quarante ans après leur arrivée, elles se reconnaissaient dans le terme de retornado. Les personnes nées au Portugal déclarèrent qu'elles étaient de fait des retornados. Dans le cas des Portugais nés en Angola et au Mozambique, les réponses furent plus variées. La plupart d'entre eux se reconnaissent d'avantage dans le terme de réfugié, comme par exemple ces femmes qui déclarèrent : « Moi je ne suis pas une retornada, moi je suis née en Afrique donc jamais je ne pourrai être une retornada. Je suis une réfugiée de guerre. » 1792; « C'est révoltant, ce n'est pas correct, parce que je n'étais pas une retornada, moi je suis née là-bas, donc je suis une réfugiée [...] Je me considère plus comme une réfugiée, réfugiée d'une guerre qui n'était pas la mienne »<sup>1793</sup>. Elles insistèrent sur le sens péjoratif du terme *retornado* : « À mes yeux j'étais une réfugiée, j'étais une réfugiée, c'est comme ça que je me voyais et je me sentais très mal avec cette dénomination [retornada] qui, à l'époque, avait une connotation très négative, ostracisante »1794. Une femme née au Malawi, et qui vécut au Mozambique déclara, quant à elle, être ni une retornada, ni une réfugiée, mais une immigrée<sup>1795</sup>. Enfin, certains Portugais nés dans les colonies, tout en reconnaissant son caractère péjoratif, adoptèrent le terme retornado, souvent avec humour<sup>1796</sup>.

Une grande partie des rapatriés refusa donc un terme qui, en évoquant un retour, les associait de manière automatique au Portugal. En parallèle, cependant, les *retornados* insistèrent sur leur « portugalité », réaffirmant le fait qu'ils appartenaient pleinement à la communauté nationale portugaise. La rubrique du courrier des lecteurs du *JOR* est riche en exemples : « Je suis un *retornado* d'Angola, autrement dit : autant Portugais que n'importe quel

-

<sup>&</sup>lt;sup>1790</sup> BNP, *JOR*, 17/10/1975, p.5.

Op.cit., CARDOSO 2012, p.102.

<sup>&</sup>lt;sup>1792</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1793</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Caála/Huambo, Angola).

Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).

<sup>&</sup>lt;sup>1795</sup> Entretie n°19, femme née en 1946 (Blantyre, Malawi).

<sup>&</sup>lt;sup>1796</sup> Entretien n°2, homme né en 1954 (Luanda, Angola). Entretien n°17, homme né en 1953 (Benguela, Angola).

autre »<sup>1797</sup>, pouvait-on lire dans un courrier datant de mai 1976. D'autres lecteurs en profitèrent pour réitérer le fait d'être victimes d'un mauvais accueil de la part du reste de la population portugaise : « Mais le pire dans tout ça c'est la manière dont nous sommes traités, marginalisés dans une société à laquelle nous appartenons »<sup>1798</sup>, « Nous sommes persécutés et maltraités dans notre propre Patrie […]. J'en arrive à penser que pour beaucoup c'est une satisfaction de voir les Personnes Déplacées mendier. »<sup>1799</sup>.

La population exprima dans son ensemble un refus du terme *retornado*, critiquant la connotation péjorative qui lui fut rapidement associée, préférant le terme de « réfugié », tout en revendiquant de manière claire leur appartenance à la société portugaise, dans le but de dénoncer le mauvais accueil de la société portugaise.

#### 2. Les Retornados « bâtisseurs d'empires » versus les « Portugais paresseux »

Le second élément que l'on retrouve dans le discours de la population rapatriée est une valorisation de la figure du *retornado*. Face aux critiques du reste de la population portugaise ils développèrent une image en miroir, reprenant les accusations faites par leurs concitoyens pour les transformer en éléments positifs. Face aux accusations d'avoir exploité les populations africaines dans les colonies sans avoir jamais travaillé eux-mêmes, les *retornados* développèrent un autoportrait qui mettait le travail au centre. L'accent était mis sur leurs qualités de travailleurs infatigables et honnêtes, en opposition avec les métropolitains, présentés parfois comme des « aventuriers ratés »<sup>1800</sup>. Un lecteur du *JOR* écrivit ainsi : « Nous sommes exactement égaux aux Portugais qui n'eurent jamais le courage d'émigrer et de travailler comme nous avons travaillé en Angola ou au Mozambique »<sup>1801</sup>, tandis qu'un autre insista sur l'œuvre grandiose réalisée par les Portugais en Afrique, présentant les *retornados* comme « des gens qui donnèrent le meilleur de leur vie, qui connurent la faim et des privations pour construire dans la brousse les plus grands pays d'Afrique d'aujourd'hui »<sup>1802</sup>.

Il est intéressant de souligner que ces éléments étaient également présents dans la description que faisaient les autorités portugaises des *retornados*, notamment cette image de travailleur et d'entrepreneur. Ce fut le cas du président de la République portugaise, Francisco da Costa

<sup>&</sup>lt;sup>1797</sup> BNP, *JOR*, 18/05/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1798</sup> BNP, *JOR*, 24/10/75, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1799</sup> BNP, JOR, 24/08/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1800</sup> BNP, *JOR*, 13/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1801</sup> BNP, *JOR*, 07/09/1976, p.22.

<sup>&</sup>lt;sup>1802</sup> BNP, JOR, 03/08/1976, p.20.

Gomes, qui s'adressa ainsi aux retornados qui s'étaient rendus, le 20 août 1975, au palais présidentiel à Bélém lors d'une manifestation :

« Patriotes portugais, personnes déplacées de l'outre-mer : je suis avec vous dans les difficultés dramatiques que vous traversez. C'est triste et grave de penser que l'Angola et d'autres territoires ont tant besoin de votre labeur, de votre initiative, de votre collaboration et de votre talent, et qu'une conjoncture politique émotive priva ces nouveaux pays de votre précieux soutien » 1803.

Le contexte révolutionnaire, marqué notamment par de nombreuses grèves 1804, qui caractérisait le Portugal lors de l'arrivée et de l'installation des retornados, leur permit d'insister sur cette image de travailleurs, exprimant de vives critiques à l'encontre de leurs concitoyens, toujours enclins à faire grève selon eux. Cette virulence est visible dans certains courriers des lecteurs du JOR. Un lecteur décrivit ainsi ses compatriotes : « Ces paresseux et opportunistes soi-disant progressistes qui ne travaillent pas et qui ne laissent pas travailler ceux qui veulent travailler » 1805. Une lectrice ne fut pas plus conciliante à l'égard des Portugais : « La preuve de l'horrible nature de certains d'ici est visible dans les rassemblements et les assemblées qu'ils passent leur vie à faire, oubliant leurs obligations en tant que travailleurs, et où ils révèlent 'l'esprit terroriste' qui les anime ainsi que leur manque de principes civiques » 1806. D'autres lecteurs s'opposèrent fermement au contexte qu'ils rencontrèrent au Portugal : « Nous sommes allergiques à toute espèce d'inertie et encore plus à toutes ces célèbres grèves qui sont très appréciées ici » [Les retornados] répudient toute forme de grève (pour nous les grévistes sont l'équivalent de paresseux, de parasites), ils n'ont pas leur place dans ce pays. » 1808. Cette opposition entre les retornados et les métropolitains est également visible dans le roman O Retorno : « Les hommes voulaient aussi trouver du travail pour montrer aux paresseux de la métropole de quel bois sont faits les retornados, si on a réussi à construire des pays comme ceux qu'on a été forcé à abandonner, on arrivera aussi à transformer cette métropole attardée » 1809.

<sup>&</sup>lt;sup>1803</sup> HML, *DN*, 21/08/1975, p.8.

Pour ce faire une idée de l'ampleur des grèves, selon le DL, entre avril et décembre 1974, près de trois-centgrèves différentes avaient eu lieu. DL, 13/09/1975, Disponible http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06823.173.27340#!10, consulté le 23/07/2018.

BNP, JOR, 03/08/1976, p.20. <sup>1806</sup> BNP, *JOR*, 05/12/1975, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1807</sup> BNP, *JOR*, 05/10/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1808</sup> BNP, JOR, 07/12/1976, p.22. <sup>1809</sup> *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.102.

Les critiques furent donc virulentes à l'encontre de leurs concitoyens, ayant pour effet une valorisation de la figure du retornado. Une phrase du narrateur du roman de Vasco Luís Curado souligne à ce propos : « Malgré les conditions douloureuses du retour, on voyait déjà se dessiner de manière discrète, et parfois indiscrète, un sentiment de supériorité par rapport aux métropolitains. »<sup>1810</sup>. Cette vision sur-valorisante de la population rapatriée fut exprimée, plus ou moins clairement, au cours de nos entretiens. Ce fut le cas d'une femme qui donna son opinion concernant ses collègues banquiers lors de son installation au Portugal :

« Nous on était supérieurs à eux, en termes de connaissances, en tout. Moi je suis arrivée et j'ai tout déchiré parce ... Rires. Je suis entrée au département comptabilité et moi j'étais très bonne en comptabilité, donc j'arrivais au travail et moi tout ce que je voulais c'était travailler et les gens à cette époque ils ne voulaient pas travailler, ils étaient tous révolutionnaires [...] et nous non, on arrivait avec une autre mentalité, et donc j'ai réussi à gravir les échelons dans la banque, et j'ai fini gérante de guichet! »1811.

Dans un courrier de lecteur, publié en septembre 1976, on retrouve un condensé des éléments du discours de valorisation développé par les retornados : d'une part une défense du colonialisme portugais à travers la mise en valeur de l'œuvre construite en Afrique, l'affirmation de l'absence de racisme, et le fait que seuls les retornados pouvaient décrire la situation dans les colonies, et d'autre part le caractère paresseux et révolutionnaire des Portugais métropolitains:

« Tout ce qu'ils savaient, et ce qu'ils savent faire, c'est de nous dire de rentrer en Angola, que c'est là-bas notre pays, qu'on était là-bas pour voler (?) les noirs, les tuer et je ne sais quoi d'autre. STUPIDITÉ! Parce que ceux qui parlent, ils n'ont jamais connu l'Angola, ils n'ont jamais vu ce que nous les Angolais (blancs, noirs, métis) on a fait, ils n'ont jamais vu ce qu'on a laissé dernière nous, ils n'ont jamais vu ce qui était là-bas une forêt vierge disparaître pour laisser place à des sources de prospérité, et pour cela il a fallu travailler, beaucoup et bien! Et vous, 'Pulas', vous avez fait quoi ? Montrez au monde les villes que vous avez édifiées, pendant que nous on bâtissait un Nouveau Monde. Montrez-nous donc ce que vous, vous

 <sup>1810</sup> Op.cit., CURADO 2015, p.469.
 1811 Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

Le terme « pula » est une manière angolaise de dire « blanc ».

avez fait. Vous qui vous vantez d'être travailleurs, montrez-moi quelque chose qui puisse me convaincre, mais quelque chose d'utile, parce que travailler à écrire des slogans sur les murs, à créer du désordre, et à s'enfiler des verres dans les tavernes, ça ce n'est pas du travail. »<sup>1813</sup>.

Le travail était de surcroît vu comme la voie qui conduirait à leur intégration, le moyen par lequel les *retornados* parviendraient à surmonter l'ensemble des difficultés rencontrées depuis leur arrivée au Portugal. Ce fut le message d'un lecteur : « On attend des jours meilleurs, qui ne pourront venir que grâce à l'honnête et excellent travail dont nous avons fait preuve en Terres africaines. »<sup>1814</sup>.

Au-delà de cette image de travailleur, on retrouve dans le discours de certains retornados, notamment dans les pages du JOR, des éléments qu'Albert Memmi attribue au colonialiste, qu'il définit comme étant « le colonisateur qui s'accepte comme colonisateur » 1815, alors que les retornados, nous l'avons vu, se présentent, suivant la typologie présentée par l'auteur, comme des « coloniaux ». Albert Memmi souligne que le colonialiste « se présente, il le rappelle fréquemment, comme l'un des membres les plus conscients de la communauté nationale; finalement l'un des meilleurs [...]. Sa pure ferveur pour la patrie fait de lui, enfin, le patriote véritable, celui qui la représente le mieux, et dans ce qu'elle a de plus noble. » 1816. Dans le cas des retornados, cette affirmation d'un patriotisme pur fut associée aux valeurs d'entrepreneur et de bâtisseur, élément au centre du discours de valorisation. Un lecteur JOR associa ainsi, en mars 1976, le fait d'être de « bons Portugais » à la volonté de travailler : « [Les retornados] veulent travailler, ils veulent enrichir le Pays comme ils l'ont fait déjà dans les pays émergents qu'ils bâtirent. Ils ne veulent pas de grèves, ils ne veulent pas de rassemblements politiques qui ne débouchent sur rien, ils veulent, simplement, comme de bons Portugais qu'ils sont, travailler. »<sup>1817</sup>. Un autre écrivit en novembre 1976 : « Il est temps de [...] démontrer au Monde que nous avons été forgés par une vie de travail et d'honneur, et que nous ne perdrons pas, au contraire de nos bourreaux, le sens de la dignité et de l'amour patriotique. » <sup>1818</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1813</sup> BNP, *JOR*, 21/09/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1814</sup> BNP, JOR, 24/08/1976, p.20.

<sup>&</sup>lt;sup>1815</sup> *Op.cit.*, MEMMI 1985, p.67.

<sup>&</sup>lt;sup>1816</sup> *Ibid.*, p.79.

<sup>&</sup>lt;sup>1817</sup> BNP, *JOR*, 27/03/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1818</sup> BNP, *JOR*, 30/11/1976, p.21.

Comme le souligne l'historien Frederick Cooper, « le *retornado* revendiquait en quelque sorte le fait d'être ultra-Portugais, représentant et défendant la société et la culture portugaise » <sup>1819</sup>. Un lecteur exprima clairement cette idée : « Nous devons éclairer notre bon peuple portugais sur le fait qu'il devrait nous regarder avec fierté, avec la même fierté avec laquelle nous, nous nous rappelons notre histoire d'hommes et de traditions » <sup>1820</sup>. Un autre lecteur présenta les *retornados* comme étant des « Portugais qui donnèrent 'au monde de nouveaux mondes' – et qui sont – que nos adversaires veuillent ou non le reconnaître – l'orgueil d'un peuple – le noble Peuple portugais. » <sup>1821</sup>. Ainsi, alors que les difficultés rencontrées lors de leur arrivée, notamment l'accueil du reste de la population portugaise, et le contexte dans lequel il arrivèrent, permirent aux *retornados* de « magnifier les distances perçues avec la société d'accueil » <sup>1822</sup>, ils réaffirmèrent en parallèle, leur appartenance à la société portugaise. Ils se définirent comme étant de « vrais Portugais » que le reste de la population devait regarder avec orgueil, allant parfois jusqu'à décrire les *retornados* comme étant les « meilleurs enfants du Portugal » <sup>1823</sup>.

Enfin, les *retornados* se donnèrent une nouvelle mission : participer activement à la reconstruction du Portugal en faisant preuve d'initiative et de travail acharné, autrement dit, en mettant à profit leur expérience africaine. Cette idée fut exprimée dès le premier numéro du *JOR* : « Ne cherchez pas à faire du '*retornado*' un bouc émissaire pour l'inertie, pour le fatalisme dans lesquels le Pays semble sombrer du Nord au Sud. Voyez plutôt en lui un travailleur digne, capable avec le travailleur métropolitain, de revitaliser le Portugal. »<sup>1824</sup>. António de Almeida Santos alors ministre de la Communication Sociale du 6ème Gouvernement Provisoire, et lui-même *retornado* du Mozambique déclara en février 1976 : « Reviennent, de fait, des bâtisseurs de Patries. Qui osera dire [...] qu'ils ne sont pas indispensables et utiles, ici et aujourd'hui ? »<sup>1825</sup>. Certains *retornados* se présentèrent comme étant les seuls en mesure de développer le pays, d'ouvrir « la voie du progrès et de la dignité humaine » <sup>1826</sup>. Un lecteur du *JOR* appela ainsi à l'union de la population rapatriée : « Je n'ai plus qu'un espoir : comme on est des centaines de milliers de personnes, si on arrive à travailler main dans la main on pourra réaliser les changements dont ce pays a tant besoin. »<sup>1827</sup>. Le père du narrateur du roman *O* 

<sup>&</sup>lt;sup>1819</sup> COOPER, Frederick, "Postcolonial Peoples: A Commentary", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam : Amsterdam University Press, 2003, pp.169-183, p.172.

1820 BNP, *JOR*, 14/11/1975, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1821</sup> BNP, *JOR*, 27/03/1976, p.14.

<sup>&</sup>lt;sup>1822</sup> *Op.cit.*, MARQUES 2012, pp.127-153, p.130.

<sup>&</sup>lt;sup>1823</sup> BNP, *JOR*, 14/12/1976, p.23.

<sup>&</sup>lt;sup>1824</sup> BNP, *JOR*, 10/10/1975 p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>1825</sup> HML, *DN*, 10/02/1976, p.1.

<sup>&</sup>lt;sup>1826</sup> BNP, *JOR*, 10/04/1976, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1827</sup> BNP, JOR, 27/03/1976, p.20.

*Retorno* insistait : « Dans ce pays, presque tout reste à faire, il manque de tout, maisons, écoles, hôpitaux, magasins, restaurants, cafés [...] Ceux d'ici ne peuvent pas continuer à ne rien faire, il nous faut faire quelque chose » <sup>1828</sup>.

Cette mission donnée aux *retornados* de participer à la reconstruction du Portugal fut clairement mentionnée en avril 1976 par l'ambassadeur nord-américain au Portugal, Franck Carlucci. Il remit au ministre des Affaires Sociales, Rui Machete, un chèque d'une valeur de quinze millions de dollars, destiné à la population rapatriée, et déclara : « Qu'ils puissent, rapidement, contribuer à la construction d'un Portugal meilleur » 1829.

# 3. Les retornados « bâtisseurs du Portugal »

Dès 1975, les *retornados* exprimèrent leur volonté de participer au développement du nouveau Portugal démocratique. Près de quarante-cinq après leur arrivée, le constat des *retornados* rencontrés est incontestable : ils ont rempli la « mission » qu'ils s'étaient donnée. Les difficultés auxquelles dut faire face la population rapatriée sont toujours présentes dans le discours des *retornados*, cependant, l'élément central est bel et bien le succès général de leur intégration au Portugal. Interrogés sur cette question ils insistèrent sur ce succès et l'impact que cela eut pour le pays, sur le plan économique, mais également sur le plan social et sociétal. Une *retornada* déclara par exemple : « A la suite de notre arrivée ici, tout est devenu plus moderne, plus ouvert » l'830. D'autres extraits illustrent bien l'idée selon laquelle les Portugais d'Afrique construisirent, ou du moins participèrent activement à la construction du Portugal démocratique :

« Nous on a développé le Portugal au final ! Avec des idées différentes, avec d'autres façons d'être, si bien qu'après on entendait dire 'ah ! allons à cette boutique, un *retornado* a ouvert une boutique ! et ils sont sympas !'. Parce que finalement, malgré notre souffrance, on a même réussi à être plus sympathiques que les gens d'ici ! [...] ça a été un succès parce que les gens ont relevé la tête, et se sont mis au travail ! Je pense qu'ils sont très peu ceux qui n'ont pas une bonne vie ! Mais la majorité a une bonne vie ! »<sup>1831</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1828</sup> *Op.cit.*, CARDOSO 2012, p.250 et p.255.

<sup>&</sup>lt;sup>1829</sup> HML, DN, 30/04/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>1830</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Huambo, Angola).

Entretien n°7, femme née en 1957 (Nova Lisboa/Huambo, Angola).

« À cette époque, post-25 avril, les gens se détendaient et donc ils ne voulaient rien faire! Ils faisaient des complications avec leurs patrons, ils ne voulaient plus de patron, ils voulaient... bon. Ce qu'il s'est passé c'est que ceux qu'on appelle 'retornados' ils ont pris les postes qu'ils ont trouvé! N'importe quel travail! Ils faisaient n'importe quel travail! [...] Ils commencèrent à travailler, ils commencèrent à développer, à monter des entreprises, ils demandèrent des emprunts [...] et ici beaucoup n'aimaient pas ça! Donc l'intégration a été très difficile parce qu'il y avait cette rivalité! »<sup>1832</sup>.

« Je pense que ça n'a pas été facile, mais je pense que ça a été un succès. Et plus ! je pense que l'arrivée des *retornados* et des populations qui sont venues d'Angola et du Mozambique, et de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, mais surtout d'Angola et du Mozambique, a été déterminante dans le changement de paradigme au Portugal ! Je n'ai aucun doute là-dessus ! Parce que c'était des gens entrepreneurs et des gens qui ont vraiment dû se retrousser les manches parce qu'ils étaient habitués à un certain mode vie et donc ils ont dû se battre pour retrouver l'équivalent ou s'en rapprocher. Et ça, ça a déclenché tout le reste ! Donc il y a eu un changement dans l'économie et dans les mentalités [...] des changements positifs. [...] Et ces changements sont venus précisément avec eux, avec les *retornados*. »<sup>1833</sup>.

« Nous, ceux d'Afrique, on a prouvé qu'on était tout aussi capables, voire meilleurs, que ceux d'ici, on l'a prouvé et on a apporté des connaissances, on a apporté des améliorations, et aujourd'hui ils nous regardent différemment [...] On a apporté un dynamisme commercial, on a apporté de nouvelles perspectives industrielles, on a apporté de nouvelles expériences. [...] Ce pays était tellement en retard! Même les routes se sont améliorées, avec des entreprises d'Angola [...] [Les *retornados*] ont apporté un dynamisme commercial dont le pays manquait, c'était un pays en retard, en termes sociaux et culturels ; on a apporté beaucoup d'énergie »<sup>1834</sup>.

Ce constat du succès de l'intégration des *retornados* et de ses impacts sur la société portugaise est également un élément que l'on retrouve dans la littérature *retornada*. Le narrateur du roman de Júlio Magalhães souligna ainsi :

<sup>1832</sup> Entretien n°8, femme née en 1956 (Cáala/Huambo, Angola).

Entretien n°10, femme née en 1959 (Chinguar/Bié, Angola).
 Entretien n°14, homme né en 1958 (Libolo/Kuanza Sul, Angola).

« La vérité c'est que la grande majorité de ces 'retornados' se sont mis au travail : ils se sont dispersés sur l'ensemble du territoire – avec ou sans allocations de l'IARN – et ont mis à profit le dynamisme qu'ils apportaient d'Afrique pour monter des entreprises, se vouer au travail, et même profiter des emplois laissés vacants par les employés qui avaient découvert, avec la démocratie, le droit de grève » 1835.

Le narrateur, qui se confond avec l'auteur<sup>1836</sup>, poursuit : « S'adapter n'a pas été facile : au pays, au climat, à la mentalité de l'époque, à une population encore peu instruite. Mais dix années plus tard, au cours des années 1980, les '*retornados*' apportaient une dynamique économique qui fut décisive dans l'intégration européenne, mais qui n'a jamais été reconnue » <sup>1837</sup>.

L'autoportrait des *retornados* insiste très fortement sur les capacités d'adaptation dont ils surent faire preuve en arrivant au Portugal. Après s'être adaptés aux tropiques, ils s'adaptèrent à un pays qui sortait tout juste de près de cinquante ans de dictature. Cet autoportrait insiste également sur la capacité d'entreprendre de la population rapatriée, présentant les *retornados* comme étant d'infatigables travailleurs à l'origine du développement des anciennes colonies portugaises d'Afrique, mais également du Portugal démocratique, les *retornados* ayant été, dans les deux cas, des agents de la modernisation économique mais aussi sociale du pays. Sont associées à l'image du *retornado* les notions de courage, de combativité et de persévérance. Les difficultés matérielles, mais également relationnelles, rencontrées à leur arrivée, ne venant que renforcer leur combativité et par là le succès de leur intégration au Portugal.

Le discours des *retornados* est encore dans certains cas emprunt des théories lusotropicalistes, ces « dogmes sacrés » de l'État Nouveau<sup>1838</sup>. On dénote en effet la présence, voire l'omniprésence, d'une mémoire positive du passé colonial portugais en Afrique, rejetant notamment l'idée de l'existence d'un système ségrégationniste, soulignant au contraire la coexistence pacifique et harmonieuse des populations africaines et de ces « colons, dans le bon

<sup>&</sup>lt;sup>1835</sup> *Op.cit.*, MAGALHÃES 2011, p.167.

<sup>&</sup>lt;sup>1836</sup> Dans la préface de son roman, l'auteur écrivit en effet que la contribution des *retornados* dans la dynamisation de l'économie portugaise dans les années 80 et 90 n'avait pas encore été reconnue. *Ibid.*, p.10. <sup>1837</sup> *Ibid.*. p.167.

<sup>&</sup>lt;sup>1838</sup> *Op.cit.*, BENDER 2009, p.337.

sens du terme »<sup>1839</sup>. Le *retornado* est présenté comme étant un « 'bon colon', […] qui porte haut les valeurs de la nation portugaise : l'effort, l'esprit de sacrifice et le sens de la famille »<sup>1840</sup>, ce qui lui permit de construire en Afrique une « œuvre » grandiose.

Il est important de souligner cependant que la présence d'éléments de discours issus de la propagande coloniale ne se limite pas au discours de la population rapatriée. En effet, cela est également visible dans d'autres secteurs de la société portugaise. Pour ne donner que deux exemples, le 10 juin 1977, à l'occasion de la fête nationale portugaise, le premier président de la République élu, António Ramalho Eanes, déclara : « Ce qui distingue le Portugais parmi les autres hommes, c'est son exceptionnelle capacité de faire du Monde entier sa terre, et de n'importe quel être humain son frère »<sup>1841</sup>. Trente et un ans plus tard, le président de la République Aníbal Cavaco Silva, déclara quant à lui : « Portugal ne s'est pas limité à parcourir le monde et à connaître vaguement d'autres peuples, il a créé des racines en dehors de chez lui, il a construit les bases pour de nouvelles nations et a créé des ponts pour le dialogue international »<sup>1842</sup>. Face à ce discours, le constat du monde académique est sans appel : l'héritage de l'idéologie salazariste coloniale est encore prégnant dans la société portugaise contemporaine<sup>1843</sup>. Ce fut la raison pour laquelle l'historien Fernando Rosas créa une série documentaire sur l'histoire coloniale, intitulée « História a História África », diffusée à partir d'octobre 2017 sur la chaîne publique RTP2. Consacrée à cette page de l'histoire portugaise, l'objectif de cette série était de déconstruire les mythes du colonialisme portugais 1844. Cette série documentaire connut un franc succès. Lors du lancement du livre qui fut édité à partir de cette série télévisée, le 17 avril 2018, nous avons interrogé le représentant de la RTP concernant l'audimat du programme. Ce dernier nous répondit qu'il s'agit d'un des programmes les plus

\_

<sup>1839</sup> Déclaration de Pompílio da Cruz, responsable du CSI (Voir Chapitre X), HML, DN, 18/02/1976, p.2.

VARGAFTIG, Nadia, "L'empire des dictateurs : la propagande coloniale sous Salazar et Mussolini (1922-1940)", *in* LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.65-76, p.72.

<sup>&</sup>lt;sup>1841</sup> *DL*, 11/06/1977, p.20. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27861#!20, consulté le 08/09/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>1842</sup> CARDINA, Miguel, "Memórias amnésicas? Nação, discurso político e representações do passado colonial", *Configurações*, vol. 17, 2016, pp. 31-42, p.35.

<sup>&</sup>lt;sup>1843</sup> Voir notamment LUBKEMANN 2005; PERALTA, Elsa, "Fictions of a creole nation: (re)presenting Portugal's imperial past.", *in* BONAVITA, Helen Vella (ed), *Negotiating identities: Constructed Selves and Others*, Amsterdam/New York: Rodopi, 2011, pp.193-217; BUETTNER 2016; CARDINA 2016.

Voir l'entretien de Fernando Rosas publié le 10 octobre 2017 sur le site internet du *Diário de Noticias*. Disponible sur https://www.dn.pt/lusa/interior/serie-documental-sobre-colonialismo-portugues-rebate-mitos-de-discurso-nostalgico-8833122.html, consulté le 25/12/2017. Nous pouvons également citer le travail de l'artiste portugaise Grada Kilomba. Sur cette question de l'utilisation artistique du passé colonial, voir BASTO, Maria-Benedita, "Le passé colonial en tant qu'archive sensible dans les pratiques artistiques portugaises contemporaines. Monter, remonter, déplacer les mémoires intimes des soldats et des 'retornados'", *in* BASTO, Maria-Benedita, MARCILHACY, David (dir.), *L'archive sensible. Mémoires, intimité et domination*, Paris : Éditions Hispaniques, 2017, pp.35-54.

regardés de la chaîne. Il est intéressant de souligner que cette volonté de revisiter le passé colonial portugais dépasse les frontières du monde académique. En effet, divers artistes s'emparèrent de cette thématique. C'est notamment le cas de deux créateurs de théâtre documentaire, André Amálio et Joana Craveiro<sup>1845</sup>.

Si lors de l'arrivée de la population rapatriée le terme de *retornado* eut une connotation fortement négative, dénotant l'hostilité parfois montrée par le reste de la population portugaise à l'égard des anciens colons, le terme de *retornado* semble avoir perdu cette connotation négative 1846. L'écrivaine Dulce Maria Cardoso déclara en janvier 2012 qu'être *retornado* « ce n'est déjà plus un stigmate, c'est seulement un adjectif, c'est comme être de l'Alentejo » 1847. Certains *retornados* se réapproprièrent également le terme en l'associant aux notions de prestige 1848 et de persévérance, grâce auxquelles la population rapatriée réussit à s'intégrer à la société portugaise. Cette intégration tenant plus, selon les *retornados*, à leur combativité et à leur capacité d'entreprendre, qu'aux politiques menées par l'État portugais, ce dernier étant le plus souvent critiqué pour son manque d'action.

Au-delà de la reconnaissance académique de l'impact de l'installation des *retornados* sur l'économie portugaise<sup>1849</sup>, l'idée selon laquelle ils transformèrent profondément le Portugal est également reconnue par la presse portugaise. En 1983, le journaliste Fernando Dacosta publia un reportage pour lequel il fut primé, intitulé « Les *retornados* sont en train de transformer le Portugal »<sup>1850</sup>, qu'il actualisa dans un livre qu'il publia trente ans plus tard. Le titre de ce dernier ne laisse aucun doute quant au contenu : « Les *retornados* ont transformé le Portugal »<sup>1851</sup>. Le quotidien portugais *Público* publia le 20 avril 2014 sur son site internet un article au nom tout aussi évocateur : « *Retornados*, une réussite à raconter. »<sup>1852</sup>. Les *retornados* y sont présentés

-

<sup>&</sup>lt;sup>1845</sup> PIRES, Rui Pena, DELAUNAY, Morgane, PEIXOTO, João, "Trauma and the Portuguese Repatriation: A Confined Collective Identity", *in* EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), *The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1846</sup> Ana Cristina Mendes soutient l'idée que le stigmate négatif associé au terme *retornado* perdure encore aujourd'hui. *Op.cit.*, MENDES 2017, pp.729-742, p.733.

https://www.jn.pt/artes/interior/escritora-diz-que-ser-retornado-ja-nao-e-um-estigma-2237761.html, consulté le 20/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1848</sup> LUBKEMANN, Stephen C., "The Moral Economy of Portuguese Postcolonial Return", *Diaspora*, 11:2, 2002, pp.189-213, p.208.

<sup>1849</sup> Voir Chapitre VIII.

Fernando Dacosta, « *Os Retornados estão a mudar Portugal* », *O Jornal*, 1983. Disponible sur https://pt.slideshare.net/tedesign2011/os-retornados-esto-a-mudar-portugal, consulté le 18/05/2019.

DACOSTA, Fernando, Os Retornados Mudaram Portugal, Lisboa: Edição Parsifal, 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>1852</sup> *Público*, en ligne. Disponible sur https://www.publico.pt/2014/04/20/jornal/retornados-uma-historia-de-sucesso-por-contar-28145408, consulté le 18/05/2019.

comme « un demi-million de personnes qui aidèrent à construire la démocratie et l'État social, et dont l'intégration dans la métropole est une réussite » 1853.

Un exemple encore plus récent fut la publication d'un reportage dans la revue *Sábado* en janvier 2019. À la Une, sous le titre « *Retornados*. Comment ils ont transformé le Portugal », nous pouvons lire « Ils créèrent des entreprises, des hôpitaux et des universités. Ils révolutionnèrent les coutumes et les arts. Découvrez l'histoire des réussites de ceux qui sont revenus d'Afrique » <sup>1854</sup>. La première page du reportage avait, quant à elle, pour titre « La Révolution qui est venue d'Afrique » <sup>1855</sup>.

Figure 35 - « *Retornados*, comment ils ont transformé le Portugal », « La Révolution venue d'Afrique ». Une et première page du reportage consacré aux *retornados* dans la revue *Sábado* du 31/01/2019-06/02/2019.



Sources: HML, Sábado, 31/01/2019-06/02/2019, p.1, p.37.

L'apport de la population rapatriée est donc largement reconnu et mis en valeur. Comme le souligne le sociologue João Pedro George : « Du jour au lendemain, l'histoire des *retornados* se transforma en une histoire de succès [...] l'image négative s'inversa, et se transforma en une image positive. »<sup>1856</sup>, image positive que les *retornados* n'ont de cesse de réaffirmer :

<sup>&</sup>lt;sup>1853</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1854</sup> HML, Sábado, 31/01/2019-06/02/2019, p.1, p.37.

<sup>&</sup>lt;sup>1855</sup> Ibidem

<sup>&</sup>lt;sup>1856</sup> HML, Sábado, 16/05/2019-22/05/2019, p.95.

« Nous les retornados, on a été un exemple pour les Portugais, en réussissant à surmonter les difficultés. Parce qu'aujourd'hui ils parlent des personnes qui sont au chômage et qui doivent immigrer [...] aujourd'hui les gens immigrent mais ils ont plein d'aides, et nous on est venu ici sans rien, sans aucune aide, n'est-ce pas ? Donc nous sommes des battants » 1857.

« Je suis arrivée avec une valise en carton et je m'en suis sortie [...] Je suis arrivée avec une valise en carton et aujourd'hui je suis là! » 1858.

<sup>&</sup>lt;sup>1857</sup> Entretien n°16, femme née en 1953 (Nova Lisboa/Huambo, Angola). <sup>1858</sup> Entretien n°11, femme née en 1958 (Huambo, Angola).

#### **CHAPITRE XII**

# REGARD CROISÉS : COMPORTEMENTS POLITIQUES ET DYNAMIQUES MÉMORIELLES DE LA POPULATION RAPATRIÉE D'ALGÉRIE (1962-2005)

« Quand deux pieds-noirs se rencontrent, ils créent trois associations » 1859. S'il s'agit bien évidemment d'une caricature, il n'en resta pas moins, à la différence des retornados portugais, que la population rapatriée d'Algérie trouva à son arrivée en France un cadre associatif existant. En 1962, les pieds-noirs purent effectivement intégrer l'Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis (ANFANOMA), qui avait vu le jour en 1958, à la suite de la fusion de différentes associations créées dès 1956 par des Français rapatriés d'Afrique du Nord<sup>1860</sup>. L'attrait exercé par l'ANFANOMA au sein de la population pied-noir d'Algérie semble avoir été très fort puisque l'association déclara être passée de 62 000 membres en avril 1960, à quelques 250 000 en 1962<sup>1861</sup>. Les pieds-noirs furent également à l'origine d'un tissu associatif dense. Dès 1962, ils créèrent un très grand nombre de nouvelles associations, et également au cours des années suivantes 1862, parmi lesquelles le Cercle algérianiste, fondé en 1973, ou encore le Rassemblement et coordination unitaires des rapatriés et spoliés (RECOURS), fondé en décembre 1976 par Jacques Roseau et qui comptait 60 000 membres dans les années 1980<sup>1863</sup>. D'innombrables amicales virent également le jour, organisées autour de lieux, de professions, d'anciennes activités du temps de l'Algérie coloniale.

Comme le souligne Claire Eldridge, les associations incitent les pieds-noirs « à se penser comme des membres d'une communauté socialement et culturellement cohésive » <sup>1864</sup>. Dès son arrivée la population rapatriée s'organisa ainsi autour d'un passé et d'expériences communes : l'Algérie coloniale et l'expérience de « l'exil » comme évènement fondateur de cette

<sup>&</sup>lt;sup>1859</sup> JORDI, Jean-Jacques, *Idées reçues sur les Pieds-Noirs*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018, p.125.

<sup>&</sup>lt;sup>1861</sup> ELDRIDGE, Claire, "Unity above all? Relationships and Rivalries within the Pied-Noir Community", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016b, pp.133-150, p.134.

<sup>1862</sup> *Op.cit...*, JORDI 2018, p.125.

ELDRIDGE, Claire, From empire to exile. History and memory within the pied-noir and harki communities, 1962-2002, Manchester: Manchester University Press, 2016a, p.192.

1864 Op.cit., ELDRIDGE 2016b, p.135.

communauté. Valérie Esclangon-Morin souligne à ce propos que « La déchirure du départ et l'hostilité de l'accueil permettent l'unité, jamais vraiment réalisée outre-mer » 1865.

L'objectif de ce chapitre est de présenter une synthèse du comportement politique et des dynamiques mémorielles de la population pied-noir, à travers le rôle des associations, ainsi qu'à l'aune de témoignages anonymes et littéraires.

# I. Pieds-noirs et politique : décolonisation, associations et élections.

L'arrivée et l'installation des pieds-noirs en France firent craindre aux autorités une radicalisation politique et sociale du pays. L'OAS était encore dans tous les esprits. L'ancien président du Conseil Pierre Mendès France tira la sonnette d'alarme en juillet 1962 face à la possibilité de voir l'organisation terroriste exercer un poids important sur la vie politique française :

« Les forces occultes, qui depuis longtemps, ont conspiré contre l'intérêt national, ont abandonné la plateforme algérienne pour emprunter de nouveaux chemins. Leurs états-majors, commandos, troupes et armes, ont été transférés en France, où ils vont entraver la lutte pour la conquête du pouvoir, en utilisant d'autres 'slogans' et en ayant recours à d'autres prétextes. Les thèmes de leur propagande varieront : les objectifs resteront les mêmes. Si en Algérie la collaboration franco-algérienne se déroule dans l'ambiguïté, ces forces, qui continuent à être craintes, exploreront les tensions pour faire accroître la subversion fasciste dans la métropole. Nous devons être vigilants, plus que jamais. »<sup>1866</sup>.

Les autorités françaises étaient sur leurs gardes. Le 10 mai 1962, le ministre de l'Intérieur demanda aux préfets de « faire pratiquer une surveillance discrète des activités des rapatriés afin de prévenir des troubles éventuels de l'ordre public » <sup>1867</sup>. Cependant, elles s'attachèrent néanmoins à opérer une distinction entre de possibles membres de l'OAS, et le flux incessant

 $^{1866}$  DL, 16/07/1962, p.1 et p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17889, consulté le 20/01/2019 et http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17889#!12, consulté le 20/01/2019.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1865</sup> ESCLANGON-MORIN, Valérie, "La mémoire déchirée des pieds-noirs", *Hommes et Migrations*, n°1251, 2004, pp.99-109, p.101.

<sup>&</sup>lt;sup>1867</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010, p.306.

de « réfugiés innocents » qui arrivait d'Algérie 1868. L'ensemble de la classe politique, à l'exception de l'extrême-gauche, appela ainsi à ce qu'à leur arrivée, les pieds-noirs puissent compter sur « la fraternité et la solidarité nationale » 1869. L'accent fut mis notamment sur les conditions de dénuement dans lesquelles les rapatriés avaient quitté l'Algérie et débarquaient à présent en France, insistant sur le fait qu'il s'agissait de « compatriotes », de « frères », « pauvres et souvent misérables », n'ayant pu emporter en guise de bagages que « quelques sacs » 1870. Les conditions difficiles du rapatriement et de l'installation des pieds-noirs, associées à un processus de décolonisation largement décrié au sein de cette population, laissaient à craindre de possibles tensions.

### 1. L'opinion des pied-noirs concernant le processus de décolonisation de l'Algérie

L'opinion majoritaire des pieds-noirs concernant la décolonisation de l'Algérie est, sans grande surprise, négative. Elle est présentée, dans la majorité des cas, comme n'étant ni plus ni moins qu'un abandon, accompagné d'une certaine incompréhension. Le déploiement, entre 1954 et 1962, de tant de moyens financiers et humains afin de combattre le FLN laissait imaginer un autre dénouement. Une femme originaire de la région de Constantine se souvient :

« On croyait ce qu'on nous disait, et comme on nous avait tellement répété que l'Algérie, c'était la France, même des gens de gauche le disaient... Mitterrand a fait de grandes diatribes là-dessus! Tout le monde disait : 'l'Algérie, c'est la France!', et on avait vu, même pendant la guerre, tellement d'efforts être déployés... pour que l'Algérie prospère, qu'on ne s'imaginait pas qu'en investissant autant, on allait abandonner! » 1871.

Si la décolonisation est présentée comme un abandon, elle a également souvent été perçue comme une trahison de la part des dirigeants politiques qui se succédèrent au cours de la guerre, et en particulier de la part des gaullistes, qui ont, pour reprendre les termes souvent utilisés par les pieds-noirs, « bradé l'Algérie ». La figure du général de Gaulle incarne à elle-seule l'opinion majoritaire des pieds-noirs : par le passé représenté comme le libérateur de la France et l'homme

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1868</sup> SHEPARD, Todd, *The Invention of Decolonization. The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca and London : Cornell University Press, 2006, p.226. <sup>1869</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1870</sup> *Ibid.*, p.227.

<sup>&</sup>lt;sup>1871</sup> COMTAT, Emmanuelle, Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p.80.

providentiel tant attendu par les pieds-noirs pour défendre l'Algérie française, il devient un traître à la patrie, méritant les plus grands châtiments. Dans un courrier envoyé en décembre 1959 à George Bidault, un Français d'Algérie décrivit en ces termes le chef de l'État<sup>1872</sup>:

« De Gaulle, l'homme sans parole et sans honneur ! Une femme aurait tenu ses promesses mieux que ce dégonfleur. Il est plus traître et plus lâche que Mendès-France, Edgar Faure et compagnie. De Gaulle ! Sa place est au vieillard, que Dieu le punisse en sortant de sa messe, qu'il devienne entièrement aveugle et paralysé de tous ses membres, avec toute sa famille » 1873.

Yann Scioldo-Zürcher souligne que dans les courriers envoyés d'Algérie aux autorités françaises, les insultes à l'encontre du président sont très communes : « On y retrouvait les thèmes de la trahison, de l'aventurisme politique, de l'action criminelle, de la folie et de la haine gratuite contre les Français d'Algérie. »<sup>1874</sup>. Une fois ces derniers installés en France, les associations de rapatriés participèrent également à la diffusion de cette image du général de Gaulle. Claire Eldridge nous apprend notamment que l'association Véritas, créée en 1996 par l'ancien maire d'Alger Joseph Hattad Pacha, le présente souvent comme un « 'dictateur totalitaire' qui a déclenché un 'vrai génocide' à l'encontre des Français d'Algérie »<sup>1875</sup>. De nombreux pieds-noirs rencontrés par Emmanuelle Comtat, lui vouent, encore aujourd'hui, « une haine tenace »<sup>1876</sup>.

Pour certains rapatriés, celui qui fut parfois surnommé « Charles le mauvais » <sup>1877</sup>, trahit non seulement les Français d'Algérie mais également les Algériens. Selon ce raisonnement, l'indépendance n'était pas une volonté populaire au sein de la population algérienne, mais uniquement celle d'une minorité, le FLN, lui-même contrôlé par des « forces extérieures », autrement dit par le communisme. Un militant d'association est sans appel : « Le fellaga <sup>1878</sup>? C'est un mec en treillis, agriculteur illettré, dont on s'est servi. Ils ont été manipulés par des intellectuels de Tunisie et d'Égypte, et la masse a été utilisée par des gens qui leur ont fait miroiter monts et merveilles » <sup>1879</sup>. La situation ultérieure connue par l'Algérie indépendante est

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1872</sup> Voir Chapitre IV, II, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1873</sup> Cité par Yann Scioldo-Zürcher, *op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.68.

 $<sup>^{1874}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1875</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.179.

<sup>&</sup>lt;sup>1876</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.238.

<sup>&</sup>lt;sup>1877</sup> HUREAU, Joëlle, *La mémoire des pieds-noirs*, Paris : Éditions Perrin, 2010, p.225.

<sup>&</sup>lt;sup>1878</sup> « Fellaga » ou « fellagha », dérivé du mot arabe « *fallāq* » signifiant « rebelle », est un terme utilisé pour désigner les partisans de l'indépendance algérienne.

<sup>&</sup>lt;sup>1879</sup> SAVARESE, Éric, L'invention des Pieds-Noirs, Paris: Éditions Séguier, 2002, p.212.

souvent invoquée par les pieds-noirs, comme preuve du caractère utopique de la décolonisation : « Nous on savait [...] que si on partait ils s'en sortiraient jamais », déclare ainsi un pied-noir 1880. Enfin, certains estiment qu'une autre décolonisation était possible. Plus échelonnée dans le temps, elle aurait pu leur permettre, si ce n'est de rester en Algérie, de partir dans les meilleurs conditions possibles 1881. L'écrivain pied-noir Jules Roy présente la décolonisation et la guerre de la manière suivante : « J'étais à l'école avec les musulmans, je les avais pour amis, pour voisins, on était très unis. On s'entendait d'une façon merveilleuse. Ce qui nous a séparés, c'est uniquement la politique, et la politique étrangère. Eux, *les vrais Algériens*, ne désiraient pas notre départ, et nous non plus » 1882. La guerre et la décolonisation sont donc présentées comme ayant marqué une rupture imposée de l'extérieur, qui vint mettre fin à une situation harmonieuse.

En ce qui concerne les relations entre les pieds-noirs et l'armée française, elles se caractérisent par une certaine ambivalence. Nombreux sont ceux qui estiment que l'armée, elle aussi, abandonna et trahit les Français d'Algérie. Des évènements traumatiques tels le 26 mars 1962 à Alger, ou encore le 5 juillet à Oran<sup>1883</sup>, viennent étayer cette opinion<sup>1884</sup>. Mais lorsqu'il s'agit de la question de l'usage de la torture au cours de la guerre, l'opinion des pieds-noirs sur l'armée française peut différer : « Pour nous, l'armée c'est un peu nous, la torture et tout le reste ils l'ont fait un peu pour nous. [...] C'est pour ça que la torture contre les fellagas était justifiée », affirme ainsi le militant d'une association de rapatriés<sup>1885</sup>.

Enfin, pour de nombreux Français d'Algérie, ils furent abandonnés, non seulement par les autorités et l'armée, mais également par l'ensemble des Français de métropole. Ils leur reprochent de s'être rapidement désintéressés du sort réservé à leurs concitoyens d'Algérie. En février 1958 déjà, un sondage d'opinion montrait que la guerre d'Algérie n'arrivait qu'en sixième position dans les préoccupations des Français 1886. Ce ressentiment est d'autant plus fort que les Français d'Algérie avaient participé aux deux Guerre mondiales, sacrifices vite oubliés, selon les Français d'Algérie, accusant leurs compatriotes d'« ingratitude » 1887. Au sein de la population française, certains en particulier se trouvent au cœur des griefs des rapatriés : les

-

<sup>&</sup>lt;sup>1880</sup> *Ibid.*, p.190.

<sup>&</sup>lt;sup>1881</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.80.

<sup>&</sup>lt;sup>1882</sup> Cité par Anne Roche *in* ROCHE, Anne, "Un défaut de vision. Les Arabes vus par des Pieds-noirs. Analyse d'entretiens", *Mots*, n°30, 1992, pp.72-89, p.76.

<sup>&</sup>lt;sup>1883</sup> Voir Chapitre IV, II, 2, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>1884</sup> Voir notamment *op.cit.*, Comtat 2009, p.81.

<sup>&</sup>lt;sup>1885</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, pp.131-132.

<sup>&</sup>lt;sup>1886</sup> STORA, Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991), p.115.

<sup>&</sup>lt;sup>1887</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.84.

« porteurs de valises », ces Français engagés de manière active en faveur de l'indépendance algérienne<sup>1888</sup>. Parmi eux, le socialiste Lionel Jospin, qui avait pris position contre la guerre, mais qui démentit plus tard avoir aidé matériellement le FLN<sup>1889</sup>, et qui deviendra entre juin 1997 et mai 2002 le Premier ministre de Jacques Chirac. Voir à la tête de l'État français des militants de la cause indépendantiste algérienne fut pour certains pieds-noirs tout simplement inadmissible, comme pour cet homme originaire de la région d'Alger :

« Monsieur Jospin oublie de dire que, lui, il a été l'un des porteurs de valises du FLN.... À la tête de l'État français, ces gens-là, ne sont que des traîtres, et quand on est un traître, on le passe par les armes [...] On avait à l'intérieur de la France des gens qui nous vendaient, et ces gens-là on doit les tuer! Combien de personnes ont fait tuer, lui et ses petits amis qui ont transporté des bombes ! Ca, ça ne devrait pas exister dans un État! »<sup>1890</sup>.

Les accords d'Évian étant considérés comme une trahison qui marqua la défaite de la France, et qui, de plus, ne mit pas fin aux violences en Algérie, certains rapatriés critiquent le choix de la date du 19 mars 1962 pour commémorer le cessez-le-feu. Un militant associatif pied-noir exprime son incompréhension:

« Toutes les années, il y a des associations qui fêtent le 19 mars, c'est-à-dire le jour où la France nous a abandonnés, nous a laissés nous faire massacrer. Alors moi, le 19 mars, [...] je vais voir s'ils commémorent cette journée, et quand j'en vois je hurle. Je crie 'Vous vous rendez compte que vous êtes en train de célébrer notre défaite. C'est hallucinant.' »1891.

La question du processus de décolonisation et de l'indépendance de l'Algérie est encore souvent un motif de rancœur de la part de la population rapatriée, rancœur envers la France et les Français. Les pieds-noirs adoptent une « posture victimaire » 1892, se présentant comme des

<sup>1888</sup> Certains de ces militants furent arrêtés puis jugés, à l'instar de certains membres du « réseau Jeanson », créé dans la clandestinité en 1957, arrêtés en février 1960 et jugés en septembre de la même année. QUEMENEUR, Tramor, "Les oppositions françaises à la guerre d'indépendance", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris: La découverte/Poche, 2014, pp.595-601, pp.598-599.

<sup>&</sup>lt;sup>1889</sup> Op.cit., COMTAT 2009, p.226.

<sup>&</sup>lt;sup>1890</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1891</sup> *Op.cit.*, SAVARESE 2002, p.125.

<sup>&</sup>lt;sup>1892</sup> SAVARESE, Éric, "Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds- noirs", Raisons politiques, 2008/2 (n° 30), 2008d, pp. 41-57, p.41.

victimes de la décolonisation de l'Algérie, processus incarné par une figure devenue symbole de la trahison dont elle se dit victime : le général de Gaulle. Pour asseoir leur statut de victimes, les associations de rapatriés n'hésitent pas à avoir recours à des comparaisons : commentant le traitement de la part des médias français du sort des Kosovars au cours de la guerre de Yougoslavie, *France-Horizon* de l'ANFANOMA rappela en 1999 à « ces amnésiques que nous étions 1 200 000 Européens et Musulmans mêlés, rescapés du génocide, condamnés à l'exil, en cette année fatale de 1962 »<sup>1893</sup>. Les rapatriés d'Algérie estiment avoir été victimes d'injustices qu'ils « espéraient voir rectifiées »<sup>1894</sup>. Pour ce faire, ils se regroupèrent au sein d'associations, et firent pression sur la classe politique française afin que justice leur soit rendue.

2. La mobilisation des pieds-noirs et de la classe politique : le cas des mesures d'indemnisation pour les biens perdus en Algérie

L'installation de la population rapatriée en 1962 signifia pour les différentes forces politiques de l'époque une augmentation significative d'électeurs potentiels. De leur côté, les pieds-noirs prirent rapidement conscience du poids électoral que leur mobilisation pouvait être amenée à représenter. S'installa donc une relation étroite entre les représentants des associations de pieds-noirs et la classe politique. Comme le souligne Valérie Esclangon-Morin : les rapatriés « sont citoyens français et savent rapidement utiliser ce statut pour se rappeler au bon souvenir des hommes politiques. »<sup>1895</sup>. La croyance de la classe politique française en l'existence d'un « vote pied-noir », comme nous le verrons largement remise en cause, joua en faveur des associations pied-noir. Les résultats des élections municipales de mars 1977, marqués par la défaite de nombreux candidats gaullistes, notamment dans le sud de la France, furent présentés comme étant une conséquence des consignes de vote émises par des associations de rapatriés telles le RECOURS. Le fait que cette hypothèse ne soit pas totalement vérifiable importe peu<sup>1896</sup>, force est de constater que la croyance en l'existence de ce vote influença les forces politiques dans leur manière de « faire la cour » à l'électorat rapatrié<sup>1897</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1893</sup> Cité par Claire Eldridge *in* ELDRIDGE, Claire, "Returning to the 'Return': pied-noir Memories of 1962", *Revue des Migrations Internationales*, vol.29-n3, 2013, pp.121-140, p.134.

<sup>&</sup>lt;sup>1894</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.21.

<sup>&</sup>lt;sup>1895</sup> *Op.cit.*, ESCLANGON-MORIN 2004, p.103.

<sup>&</sup>lt;sup>1896</sup> Éric Savarese souligne que ces résultats ne sont pas uniquement imputables au vote « pied noir », puisque l'ensemble du territoire français fut concerné par la victoire de la gauche, et ce même dans des villes peu marquées par l'installation des rapatriés. SAVARESE, Éric, "The Pieds-Noirs and French Political Life, 1962-2015", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.173-189, p.178.

<sup>1897</sup> *Ibidem*.

Un élément au centre de cette relation entre associations et politiques, est celui de la question de l'indemnisation des biens laissés en Algérie par les pieds-noirs. Un an jour pour jour après la signature des accords d'Évian, un décret algérien marqua le début d'une politique de nationalisation. Un décret datant d'octobre de la même année vint entériner cette politique, stipulant que le droit de propriété foncière était désormais réservé aux seuls citoyens algériens et à ceux qui avaient demandé la nationalité 1898. Cette violation claire des accords d'Évian, les autorités algériennes s'étant engagées en mars 1962 à protéger les biens des Français d'Algérie, fut reconnue par les autorités françaises, qui décidèrent cependant, et au grand damne de la population rapatriée, de ne pas prendre le risque de remettre en question la coopération économique entre la France et l'Algérie en réagissant à cette politique de nationalisation 1899. La position du gouvernement gaulliste était par ailleurs claire, si indemnisations des pieds-noirs il devait y avoir, il revenait à l'État algérien, et non à l'État français, de s'en charger 1900.

Cette position officielle ne fit que sceller le divorce déjà acté entre les pieds-noirs et la classe politique gaulliste. L'article 4 de la loi du 26 décembre 1961 prévoyait pourtant qu'une loi fixerait « en fonction des circonstances, le montant et les modalités d'une indemnisation en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens appartenant aux personnes » reconnues comme rapatriées <sup>1901</sup>. La lutte pour l'application de cet article fut un des chevaux de bataille des associations de rapatriés 1902. Pour l'ANFANOMA, alors que les conditions matérielles de la majorité de la population rapatriée s'amélioraient, il s'agissait d'un moyen de maintenir ses membres actifs et mobilisés pour la défense de leurs intérêts 1903. L'association fut d'ailleurs ainsi, aux côtés d'autres organisations de rapatriés, associée à l'élaboration du projet de la première loi d'indemnisation, adoptée en juillet 1970<sup>1904</sup>. Il s'agissait d'une promesse de campagne de Georges Pompidou, qui fut le premier homme politique à utiliser cette question au cours d'une campagne présidentielle, celle de 1969 : il promit aux rapatriés une enveloppe annuelle de 500 millions de francs destinée à leur indemnisation 1905. La loi « relative à une

<sup>&</sup>lt;sup>1898</sup> CHOI, Sung-Eun, Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, p.82.

<sup>&</sup>lt;sup>1899</sup> *Ibidem*.

<sup>&</sup>lt;sup>1900</sup> *Ibid.*, p.83.

<sup>&</sup>lt;sup>1901</sup> Loi n°61-1439 du 26/12/1961, *JORF* du 28/12/1961, pp.11996-11997, p.11997. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo pdf.do?id=JORFTEXT000000508788&pageCourante=11996, consultée le

Pour une analyse complète et détaillée de l'évolution de la politique d'indemnisation, voir *op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, pp.331-355.

<sup>&</sup>lt;sup>1903</sup> *Op. cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.60.

<sup>1904</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "L'indemnisation des biens perdus des rapatriés d'Algérie : politique de retour ou innovation post-coloniale?", Revue européenne des migrations internationales, vol. 29 - n°3, 2013b, pp.77-91, p.79. <sup>1905</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.61.

contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France », fut néanmoins loin de satisfaire les associations de rapatriés puisqu'elle ne prévoyait pas une indemnisation totale mais une « indemnisation partielle », selon un barème défini en fonction de la valeur des biens laissés en Algérie<sup>1906</sup>. Pour le président de l'ANFANOMA, seule une « indemnisation totale, sans restriction » démontrerait une véritable solidarité nationale<sup>1907</sup>. Le Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer (GNPI), créé en décembre 1963, estimait quant à lui que les rapatriés réclamaient simplement, ni plus ni moins, ce qui leur était dû<sup>1908</sup>. Les associations de rapatriés avançaient également un argument économique : les montants versés aux rapatriés dans le cadre de l'indemnisation retourneraient à l'économie française, sous forme d'investissement, ce qui lui serait ainsi bénéfique, ainsi qu'au peuple français dans son ensemble<sup>1909</sup>.

Comme le souligne Yann Scioldo-Zürcher, cette loi signait « le premier volet d'une longue hésitation politique qui [...] a constamment brouillé les cartes de toutes les familles politiques françaises »<sup>1910</sup>. Le chapitre de l'indemnisation n'était donc pas clos, ce à quoi veillèrent par ailleurs les associations de rapatriés, parmi lesquelles le RECOURS qui en fit une priorité au lendemain de sa création en 1976<sup>1911</sup>. Elles étaient décidées à continuer à faire valoir leurs revendications en la matière. Elles furent d'ailleurs par la suite toujours consultées par les autorités françaises lors de l'élaboration de nouvelles mesures à l'égard de la population rapatriée<sup>1912</sup>. Lorsque Valérie Giscard d'Estaing se présenta à l'élection présidentielle de 1974, il prit soin de rencontrer une délégation de rapatriés. À la suite de cette rencontre, l'ANFANOMA appela ses membres à voter pour ce candidat, ce dernier s'étant engagé, selon

<sup>-</sup>

Loi n° 70-632 du 15/07/1970, *JORF* du 17/07/1970, pp.6651-6656. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000512226&pageCourante=06651, consultée le 14/08/2019. Le gouvernement français avait auparavant adopté une loi suspendant les poursuites, jusqu'à l'entrée en vigueur de « mesures législatives d'indemnisation », à l'encontre des rapatriés qui avaient contracté des obligations en lien avec des biens acquis dans les territoires cités par la loi n°61-1439 de décembre 1961, dont elles ont été dépossédées. Loi n°69-992 du 06/11/1969, *JORF* du 07/11/1969, pp.10916-10917. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000511937&pageCourante=10916, consultée le 14/08/2019. *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2013b, p.87.

<sup>&</sup>lt;sup>1907</sup> Cité par Claire Eldridge, *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.59.

<sup>&</sup>lt;sup>1908</sup> *Ibid.*, p.60.

<sup>&</sup>lt;sup>1909</sup> *Ibid.*, p.59.

<sup>&</sup>lt;sup>1910</sup> Op. cit., SCIOLDO-ZüRCHER 2013b, pp.77-91, p.78. Il est intéressant de souligner que l'auteur nous montre que l'ensemble des forces politiques françaises abordèrent la question au sein du Parlement à partir de 1967, avant cette date il s'agissait d'une thématique abordée majoritairement par les partis de la droite et du centre. Op. cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, pp.336-337.

<sup>&</sup>lt;sup>1911</sup> *Op.cit.*, CHOI 2016, p.125.

<sup>&</sup>lt;sup>1912</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2013b, p.89.

l'association, à procéder à une indemnisation totale des biens perdus par les pieds-noirs<sup>1913</sup>. En avril 1974, Valérie Giscard d'Estaing déclara à ce propos : « Je considère que l'obligation de solidarité et de fraternité de la communauté nationale implique une juste indemnisation des rapatriés », ne promettant cependant pas une indemnisation totale, mais un doublement des moyens jusqu'alors mis à disposition pour cette politique<sup>1914</sup>. Suite à son élection, la loi d'indemnisation évolua à plusieurs reprises, notamment pas la promulgation de la loi n°78-1 du 2 janvier 1978<sup>1915</sup>, annoncée par Valérie Giscard d'Estaing, de manière stratégique, à l'approche des élections législatives de la même année<sup>1916</sup>.

Son successeur, François Mitterrand s'engagea également au cours de sa campagne à agir en faveur des rapatriés, souhaitant mettre en place une politique d'indemnisation « innovante » 1917. Sung-Eun Choi nous apprend que des suppléments au Combat socialiste, journal publié au cours de la campagne de Mitterrand, étaient spécialement mis en circulation à destination de la population rapatriée, témoignant de la volonté du candidat socialiste de capter l'électorat pied-noir. Au-delà de ses promesses électorales, exprimées notamment au président de l'ANFANOMA<sup>1918</sup>, ce qui joua en faveur de Mitterrand fut son passé de ministre de l'Intérieur en poste lorsqu'éclata la guerre d'Algérie. Les rapatriés n'eurent pas de difficulté à se remémorer ses prises de position claires pour la défense de l'Algérie française 1919. En mars 1982, des représentants d'associations rapatriées furent par ailleurs conviées à intégrer une commission nationale permanente, ayant un rôle de conseillère du gouvernement en matière de politique en faveur des rapatriés, mais également d'expertise de la situation sociale des piedsnoirs. Ces militants associatifs servirent donc de relai entre le gouvernement et la population rapatriée<sup>1920</sup>. Sous le premier mandat de Jacques Chirac (1995-2002), pour lequel le RECOURS avait appelé à voter<sup>1921</sup>, de nouvelles mesures d'indemnisation furent prises. « Malgré les volontés affichées des gouvernements et du Parlement de légiférer 'une fois pour toutes' sur la question rapatriée, aucune loi ne clôt la question de l'indemnisation », conclut Yann Scioldo-Zürcher<sup>1922</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1913</sup> *Op.cit.*, CHOI 2016, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>1914</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.344.

Loi n°78-1 du 02/01/1978, *JORF* du 03/01/1978, pp.143-144. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000886346&pageCourante=00144, consultée le 14/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1916</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.350.

<sup>&</sup>lt;sup>1917</sup> *Ibid.*, p.358.

<sup>&</sup>lt;sup>1918</sup> *Op.cit.*, CHOI 2016, p.113.

<sup>&</sup>lt;sup>1919</sup> Voir Chapitre IV, II, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1920</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.361.

<sup>&</sup>lt;sup>1921</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016b, p.145.

<sup>&</sup>lt;sup>1922</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.377.

Il est intéressant de souligner que malgré le poids indéniable de certaines associations, certains pieds-noirs voulurent dépasser le stade associatif pour entrer dans l'arène politique par la grande porte. Ainsi, en septembre 1999, soit plus de trente-cinq ans après le rapatriement massif d'Algérie, le Parti Pied-Noir (PPN) vit le jour. L'objectif de ses créateurs était d'« organiser la participation des Européens d'Afrique du nord de toutes origines à la vie politique française et européenne sous toutes ses formes, y compris électorales, dans la défense de l'existence, des intérêts et de la place de cette communauté »<sup>1923</sup>. Le PPN estimait qu'en trente ans de militantisme, les associations n'étaient parvenues à aucun « résultats probants »<sup>1924</sup>. Marie Muyl souligne que ce parti s'est présenté à la communauté pied-noir comme étant « la seule formation politique désormais légitimée à la représenter »<sup>1925</sup>. Malgré ses efforts, le PPN ne réussit guère à atteindre ses objectifs, Éric Savarese soulignant qu'il ne réussit pas à se faire une place dans le paysage politique français, et ce même dans les villes du sud de la France où résident un grand nombre de pieds-noirs<sup>1926</sup>.

Tout au long des décennies qui suivirent le rapatriement de 1962, le calendrier électoral se superposa souvent avec l'adoption de lois d'indemnisation pour les pieds-noirs. Promettre de nouvelles mesures à destination de la population rapatriée fut une stratégie électorale employée par des hommes politiques de tous bords<sup>1927</sup>. Mais, au-delà d'un simple calcul électoraliste, l'adoption de ces mesures avait également pour objectif celui de « pacifier », d'« apaiser » cette population<sup>1928</sup>. Du côté des associations rapatriées, exercer ce lobby auprès des différents locataires de l'Élysée, et des gouvernements successifs, permit d'obtenir une reconnaissance de leurs revendications ainsi que des avancées dans la résolution des difficultés matérielles rencontrées par les pieds-noirs, avancées cependant toujours considérées comme insuffisantes.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1923</sup> Cité par Marie Muyl *in* MUYL, Marie, "Le Parti Pied-Noir : une opportunité européenne", *Pôle Sud*, n°24, 2006, pp. 59-73, p.63.

<sup>&</sup>lt;sup>1924</sup> *Ibid.*, p.62.

<sup>&</sup>lt;sup>1925</sup> *Ibid.*, p.68.

<sup>&</sup>lt;sup>1926</sup> Op.cit., SAVARESE 2016, p.175. L'absence d'un site internet porte à croire que le PPN n'existe plus.

<sup>&</sup>lt;sup>1927</sup> Op.cit., COMTAT 2009, p.280.

<sup>&</sup>lt;sup>1928</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.305, op.cit., CHOI 2016, p.111.

# 3. L'analyse du comportement politique de la population rapatriée d'Algérie

L'association automatique entre les pieds-noirs et l'OAS, puis l'extrême-droite, est encore courante dans l'opinion publique française. Les travaux réalisés par Emmanuelle Comtat, basés sur une enquête quantitative et la réalisation d'entretiens, permettent de dépasser les idées reçues concernant ce fameux « vote pied-noir », en présentant un profil politique de la population rapatriée<sup>1929</sup>. Le constat d'Emmanuelle Comtat est sans appel : « Il n'existe pas un vote pied-noir, mais 'des votes pieds-noirs'. » 1930. La population rapatriée, caractérisée par une participation électorale et une politisation très élevées 1931, se distingue cependant par un vote situé plus à droite que le reste de la population française, l'auteure soulignant « un glissement à droite de l'électorat pied-noir depuis 1962 » 1932, mais également par une mobilité plus fréquente que chez leurs compatriotes 1933. Emmanuelle Comtat explique, en effet, que les pieds-noirs ne se sentent « pas obligés d'être fidèles à un parti politique, vu la manière dont les hommes politiques se sont conduits à leur égard pendant la guerre d'Algérie »<sup>1934</sup>. Le vote sanction est également une pratique commune chez les pieds-noirs, la moitié ayant déclaré avoir voté contre des partis qui n'intégraient pas les revendications des rapatriés dans leur programme<sup>1935</sup>. Les effets du rapatriement, et du traumatisme que cela représenta pour la population rapatriée, sont encore aujourd'hui décelables dans le comportement politique des pieds-noirs, puisqu'environ 60% d'entre eux ont déclaré tenir compte de cette expérience lors du vote<sup>1936</sup>.

En ce qui concerne la répartition du vote pied-noir sur l'échiquier politique, 33% ont déjà voté pour le Parti Socialiste (PS) depuis 1962<sup>1937</sup>. Les promesses de campagne de François Mitterrand à l'égard de la population rapatriée ont, sans aucun doute, influencé les pieds-noirs à voter pour ce candidat lors des élections présidentielles de 1981. Une des raisons poussant, au contraire, des rapatriés à ne pas voter PS est l'implication de certaines figures socialistes en

<sup>-</sup>

 <sup>1929</sup> S'agissant de la seule étude avancée, à notre connaissance, sur cette question, cette partie de notre travail se base essentiellement sur les résultats de ses travaux, publiés en 2009. *Op.cit.*, COMTAT 2009.
 1930 *Ibid.*, p.288.

<sup>&</sup>lt;sup>1931</sup> *Ibid.*, p.212.

<sup>&</sup>lt;sup>1932</sup> *Ibid.*, p.289.

<sup>1933</sup> *Ibid.*, p.271.

<sup>1934</sup> Cette mobilité concerne d'avantage les électeurs pieds-noirs de gauche. *Ibid.*, p.269, p.267.

Emmanuelle Comtat souligne également le fait que certains pieds-noirs, au contraire, ne votent plus pour des candidats qui intègrent des questions liées aux rapatriés au cours de leur campagne, car ils estiment qu'il s'agit d'une récupération politique visant à mobiliser l'électorat pied-noir. *Ibid.*, pp.284-285.

1936 *Ibid.*, p.284.

<sup>&</sup>lt;sup>1937</sup> *Ibid.*, p.221.

faveur de l'indépendance de l'Algérie, à l'instar de Lionel Jospin<sup>1938</sup>. Cela explique également que seuls 7% des rapatriés aient déjà voté pour le Parti Communiste Français (PCF)<sup>1939</sup>. Pour ce qui est de la droite et du centre, 40% des rapatriés ont déjà voté pour l'Union pour la Démocratie Française (UDF), ancêtre de l'actuel Mouvement Démocrate (MoDem), et 51% pour le Rassemblement pour la République (RPR), parti gaulliste dissout au sein de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) en 2002<sup>1940</sup>. Malgré une profonde rancœur à l'encontre du général de Gaulle, caractéristique d'un grand nombre de rapatriés, l'option gaulliste est celle qui remporte néanmoins le plus de voix, notamment à partir des années 1980<sup>1941</sup>.

Enfin, parmi les pieds-noirs qui participèrent à l'étude d'Emmanuelle Comtat, 44% ont déclaré avoir déjà voté FN<sup>1942</sup>. Ce vote pied-noir d'extrême-droite est une conséquence directe du rapatriement : seuls 10% des rapatriés de l'enquête « pieds-noirs 2002 » qui déclarèrent avoir déjà voté pour le FN étaient d'extrême-droite en Algérie, contre 60% de la droite et du centre<sup>1943</sup>. Le rapatriement de 1962 a donc créé des électeurs d'extrême-droite<sup>1944</sup>. Nombreux de ces électeurs FN estiment que leur niveau de vie et leur situation en général, étaient meilleurs en Algérie<sup>1945</sup>. Un élément jouant en la faveur du FN, s'ajoutant au fait que le parti n'existait pas en 1962, fut la personnalité de son fondateur. Comme le souligne Emmanuelle Comtat, Jean-Marie Le Pen fut « l'un des rares hommes politiques à avoir publiquement soutenu l'Algérie française et les Français d'Algérie », ce qui créa un capital sympathie auprès de certains pieds-noirs<sup>1946</sup>. L'idéologie de ce parti politique joue également un rôle majeur, et en particulier en ce qui concerne l'immigration. Les rapatriés qui votent FN adhèrent à sa représentation négative des immigrés, et en particulier des Maghrébins : environ 70% de ses électeurs pieds-noirs déclarèrent éprouver « du ressentiment à l'égard du peuple algérien », et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1938</sup> *Ibid.*, p.226.

<sup>&</sup>lt;sup>1939</sup> *Ibid.*, p.224.

<sup>1940</sup> *Ibid.*, p.221. L'UMP fut remplacée par Les Républicains (LR) en 2015.

<sup>1941 96%</sup> des pieds-noirs ayant déjà voté pour le RPR accusent le général de Gaulle. Un rapatrié déclara ainsi : « C'est sûr que tous les rapatriés ont voté contre de Gaulle! C'est ça sûr et certain, ah oui! Un type qui vous fout dehors, on va pas voter pour lui, hein! ». *Ibid.*, pp.240-241, p.282.

L'auteure souligne l'absence de « tabou » concernant ce choix politique de la part des rapatriés, ce qui représente « en soi une spécificité ». Parmi eux, 81% se situent à droite de l'échiquier politique. *Ibid.*, pp.250-251. Le FN changea de nom en juin 2018 pour le Rassemblement National (RN).

1943 *Ibid.*, p.268.

Emmanuelle Comtat souligne que ces électeurs FN se retrouvent dans l'ensemble des catégories sociales et que le niveau d'éducation est inopérant pour expliquer ce choix électoral, alors que lorsqu'on étudie l'ensemble des Français, les cadres et les professions intermédiaires sont moins susceptibles de voter FN. *Ibid.*, p.256, p.258. 

1945 *Ibid.*, p.255.

De nombreux pieds-noirs, au contraire, expriment de manière claire leur rejet du FN et des idées défendues par ce parti, certains le qualifiant même de parti nazi, et expriment également leur exaspération de voir encore aujourd'hui, l'ensemble des pieds-noirs associé, de manière presque automatique, à l'extrême-droite, alors que près de 60% des pieds-noirs sondés n'ont jamais voté pour le FN. *Ibid.*, p.251, pp.261-262.

85% d'entre eux refusent l'immigration<sup>1947</sup>. Enfin, 90% auraient préféré que l'Algérie continue à être française. Emmanuelle Comtat de conclure : « Les plaies mal cicatrisées de la guerre d'Algérie agissent encore assez fortement sur le vote FN. »<sup>1948</sup>.

Si les rapatriés électeurs du FN sont attirés par les thèses anti-immigration de ce parti, le rejet de l'immigration, qui se trouve invariablement au cœur des différentes campagnes électorales françaises depuis plusieurs années, voire décennies, n'est pas une spécificité des pieds-noirs qui votent FN. Tous partis confondus, les pieds-noirs y sont majoritairement hostiles 1949. Pour certains, la raison invoquée est l'aggravation du taux de chômage, ou encore le sentiment d'insécurité, pour d'autres il s'agit de raisons directement liées à leur passé, à l'instar de cette femme :

« Écoutez, ils nous ont mis dehors de leur pays, ils devraient y rester maintenant, surtout qu'on a laissé là-bas tous nos biens, des infrastructures invraisemblables... On leur a laissé tout! On est rentré les poches vides. Alors, si au moins ils pouvaient se débrouiller et faire fructifier ce qu'on a laissé là-bas et vivre avec, ça serait bien... [...] ils nous ont mis dehors de leur pays, c'était la valise ou le cercueil, et ici, ils sont accueillis à bras ouverts! »<sup>1950</sup>.

La population rapatriée d'Algérie se caractérise donc, à l'instar du reste de la population française, par une grande diversité d'opinions politiques. Emmanuelle Comtat constate que si le passé traumatique des pieds-noirs exerça, et continue à exercer une influence, il n'eut pas pour autant comme conséquence l'émergence d'un comportement politique homogène, ou d'un « vote pied-noir » : « Leur vote est multiforme. », conclut-elle 1951. S'ils sont majoritairement situés à droite, les rapatriés n'éprouvent pas de difficulté à utiliser, le cas échant, un « vote chantage », afin de continuer à exercer une pression sur les dirigeants politiques et défendre leurs intérêts 1952.

<sup>&</sup>lt;sup>1947</sup> *Ibid.*, p.253.

L'auteure souligne que le vote FN est plus courant chez les rapatriés qui ont été particulièrement traumatisés au cours de la guerre d'Algérie. Selon Éric Savarese, les électeurs pieds-noirs du FN associent les immigrés algériens aux « fellagas », autrement dit, à leurs anciens ennemis. « Ils vont vouloir prendre la métropole comme ils ont pris l'Algérie », déclara ainsi un pied-noir qu'il rencontra. *Ibid.*, pp.254-255, SAVARESE, Éric, "Un regard compréhensif sur le 'traumatisme' historique. À propos du vote Front national chez les pieds-noirs", *Pôle Sud*, 2011/1 (n°34), 2011, pp.91-104, p.101.

Ainsi, 60% des électeurs du PS y sont hostiles. La majorité des électeurs de l'extrême-gauche y est quant à elle favorable. *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.224, p.233, p.262.

<sup>&</sup>lt;sup>1950</sup> *Ibid.*, pp.264-265.

<sup>&</sup>lt;sup>1951</sup> *Ibid.*, p.292.

<sup>&</sup>lt;sup>1952</sup> *Ibid.*, p.283.

## II. Dynamiques mémorielles de la population pied-noir.

Au cours des années 1970, les revendications mémorielles prirent une place importante dans les revendications de la population rapatriée. De nouvelles associations virent le jour, avec pour objectif premier d'agir pour la défense et la reconnaissance d'une histoire. Les pieds-noirs se présentèrent dès lors comme des « porteurs de mémoire » 1953. En ce qui concerne la littérature pied-noir, celle-ci apparut dès 1962, participant à la construction d'un « orchestre d'écritures vivantes » pour reprendre la formule de Benjamin Stora 1954, qui constitue un « considérable stock d'informations sur les prises en charge de l'histoire algérienne par les Pieds-noirs » 1955.

## 1. Se remémorer son passé en Algérie

Il n'y a pas, bien évidemment, une seule façon chez les pieds-noirs de se remémorer leur passé en Algérie : des visions plus critiques de ce vécu colonial s'opposent à des visions qui tendent, au contraire, à le magnifier ou à l'idéaliser. Cette tendance à l'idéalisation d'un passé révolu reste néanmoins courante : « Depuis qu'elle a disparu, l'Algérie [des pieds-noirs] est devenue paradisiaque. Ses imperfections, ses laideurs, ses nuisances n'ont plus cours. », souligne Joëlle Hureau<sup>1956</sup>. De son côté, Valérie Esclangon-Morin parle de mémoire « souvent sélective puisqu'elle magnifie les moments heureux et efface les inégalités du monde colonial »<sup>1957</sup>. Au centre de cette mémoire, ou reconstruction du passé, se trouve la figure du pionnier pied-noir qui lutta sans relâche contre « d'impitoyables ennemis naturels »<sup>1958</sup>, image que l'on retrouve dans un témoignage recueilli par Emmanuelle Comtat :

« Cette terre, est-ce qu'on l'avait prise aux gens en place ? Je ne crois pas parce que cette terre était en général inculte, insalubre, marécage... Les petits colons... ont fait le défrichage de cette terre... je ne vous dis pas le prix à payer parce que, si c'était

<sup>&</sup>lt;sup>1953</sup> Op.cit., STORA 1998 (1991), p.256.

STORA, Benjamin, "La solitude des incomprises. La guerre d'Algérie dans les écrits de femmes européennes (1960-2000)", *in* JAUFFRET, Jean-Charles (org), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris : Autrement, 2003, pp.124-150, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>1955</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, p.76.

<sup>&</sup>lt;sup>1956</sup> *Op.cit.*, HUREAU 2010, p.112.

<sup>1957</sup> ESCLANGON-MORIN, Valérie, "Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? Réflexion sur la loi du 23/02/05", *Confluences Médi*terranée, 2005, 2, n°53, 2005, pp.105-119, p.111.

<sup>&</sup>lt;sup>1958</sup> *Op.cit.*, HUREAU 2010, p.163. Là encore, les associations de pieds-noirs jouent un rôle majeur dans la diffusion de cette image de ce passé, par le biais de leurs publications, comme *L'Algérianiste*, la revue trimestrielle du Cercle algérianiste, ou encore *France Horizon*, publié par l'ANFANOMA.

insalubre, ça voulait dire paludisme... typhoïde, typhus... variole... [...] L'Algérie, c'était un beau pays, mais pas facile... Travailler cette terre, c'était très difficile »<sup>1959</sup>.

Les pieds-noirs se présentent en « bâtisseurs d'empire » 1960. Dans ce tableau fait de l'Algérie, ils travaillent avec les « musulmans », et ne font pas « suer le burnous ». Les Français d'Algérie remplirent ainsi leur mission civilisatrice en apprenant « à travailler, aux Arabes, comme il faut » 1961. Pour certains, cependant, les pieds-noirs ont eu beau leur apprendre à travailler, il n'y avait rien à faire :

« Mais les Algériens, moi je les connais bien, c'est des bourricots. On a tout fait pour leur apprendre à travailler, mais il fallait répéter les choses cinquante fois, ils comprennent rien, ça c'est sûr. La preuve, quand on est parti, on leur a tout laissé, les usines, les propriétés agricoles, tout tout tout. Ils ont jamais su s'en servir et maintenant ils crèvent la faim. » 1962.

En insistant sur l'œuvre française réalisée par eux-mêmes et leurs ancêtres, les piedsnoirs revendiquent la paternité de la création de l'Algérie, passant sous silence la violence
intrinsèquement liée à cette « construction » de l'Algérie. Comme le souligne Éric Savarese :
« Confinés à jamais au rôle obscur de 'derniers arrivants', les Français d'Algérie ne peuvent
justifier leur présence qu'en insistant sur leur travail d'invention de l'Algérie »<sup>1963</sup>, ce qui
permet à un militant associatif pied-noir de déclarer : « C'est pas plus leur pays que le
nôtre »<sup>1964</sup>. Maurice Calmein, à l'origine du Cercle algérianiste, écrivit qu'en 1830 : « Il ne
s'agissait pas d'occuper un pays mais plutôt de le créer de toutes pièces »<sup>1965</sup>.

Des pieds-noirs reconnaissent néanmoins l'inégalité de statut entre les Européens et les Algériens, mais n'hésitent pas, parfois, à rejeter la faute sur la métropole : « Le responsable, c'est le gouvernement français. Pas les Pieds-Noirs », déclara ainsi le militant d'une association 1966. En ce qui concerne la plupart des associations de rapatriés, Claire Eldrigde souligne que le mieux qu'elles puissent faire en la matière c'est de reconnaître que les

<sup>&</sup>lt;sup>1959</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.116.

<sup>&</sup>lt;sup>1960</sup> *Op.cit.*, SAVARESE 2002, p.157.

<sup>&</sup>lt;sup>1961</sup> *Ibid.*, p.163.

<sup>&</sup>lt;sup>1962</sup> *Ibid.*, p.189.

<sup>&</sup>lt;sup>1963</sup> *Ibid.*, p.158.

<sup>&</sup>lt;sup>1964</sup> *Ibid.*, p.82

<sup>&</sup>lt;sup>1965</sup> Cité par Claire Eldridge, *op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.113.

<sup>&</sup>lt;sup>1966</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, p.167.

communautés vivaient séparées, tout en insistant néanmoins sur la cordialité qui caractérisait les relations entre ces communautés <sup>1967</sup>. L'image dominante restant une image de l'Algérie coloniale comme étant « un 'melting-pot' harmonieux et multi-ethnique dans lequel différentes ethnies et religions arrivaient à coexister » <sup>1968</sup>. Les scènes quotidiennes de rencontre entre les communautés sont alors invoquées, servant de preuve irréfutable de l'harmonie régnant entre Français et Algériens <sup>1969</sup>. Des barrières, infranchissables, existaient néanmoins : « Vous savez, je vais vous dire ce que c'était la relation avec les Arabes, expose ainsi un rapatrié. C'était on est bien copain, on mange ensemble, on travaille ensemble, pas de problème. Mais tu auras pas ma sœur. Et c'est pareil dans l'autre sens. » <sup>1970</sup>. Le faible nombre de mariages mixtes en Algérie venait par ailleurs confirmer cette séparation.

Si certains pieds-noirs expriment une vision plus nuancée de l'Algérie coloniale, d'autres, et notamment des associations comme Véritas<sup>1971</sup>, dont l'objectif est, entre autres, de rétablir la « vérité » sur l'Algérie coloniale, ou encore l'association Jeune pied-noir<sup>1972</sup>, estiment que les rapatriés sont les seuls à pouvoir écrire l'histoire de l'Algérie française, étant les uniques témoins de la réalité coloniale. Avec l'émergence au cours des années 1990 et 2000 d'un nouvel intérêt académique portant sur les questions coloniales et postcoloniales<sup>1973</sup>, les pieds-noirs se trouvèrent confrontés à une histoire concurrente. Les historiens, qualifiés d'anticolonialistes, sont accusés au mieux de déformer l'histoire, au pire de mentir. « Pour une grande partie des Pieds-Noirs, l'histoire telle qu'elle est enseignée et écrite relève d'une falsification de leur vécu », souligne ainsi Jean-Jacques Jordi<sup>1974</sup>. Les associations de pieds-noirs furent toutefois victorieuses, bien que de manière temporaire, dans leur combat pour faire valoir leur vision de la colonisation, lorsque fut adoptée la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés »<sup>1975</sup>. Le premier article stipule :

-

<sup>&</sup>lt;sup>1967</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.109.

<sup>&</sup>lt;sup>1968</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1969</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>1970</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, p.200.

<sup>&</sup>lt;sup>1971</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.178.

Association créée en 1981 dont le principal objectif est de « rassembler les Français d'outre-mer et leurs amis en vue de défendre et faire connaître l'œuvre de la France en Afrique du Nord et outre-mer ». *Op.cit.*, ESCLANGON-MORIN 2004, p.106.

<sup>&</sup>lt;sup>1973</sup> *Op. cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.7.

<sup>&</sup>lt;sup>1974</sup> *Op. cit.*, JORDI 2018, p.16.

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898, consulté le 14/05/2019.

« La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage. » 1976.

Yann Scioldo-Zürcher souligne que le texte de cette loi, à l'instar de son premier article, ne surprit en rien les parlementaires, puisqu'il « se plaçait dans la continuité des débats qui avaient lieu depuis plus de vingt ans au sein du Parlement »<sup>1977</sup>. L'article 4, quant à lui, portait notamment sur la manière dont devrait, dorénavant, être enseignée l'histoire coloniale, stipulant que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » 1978. Le député UMP Michel Deifenbacher, à l'origine de cette loi, se félicita de son adoption. Malgré le fait qu'elle ait été adopté par une trentaine de députés seulement 1979, il déclara : « Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la présence française outre-mer a été un grand moment dans l'histoire de notre pays, en même temps qu'une étape majeure dans la modernisation sociale, économique et intellectuelle de ces pays »<sup>1980</sup>. La mémoire de l'Algérie d'une partie de la population rapatriée devenait dès lors histoire officielle de l'État français. Un « glissement de la pensée légale vers un principe de réparation morale » 1981 s'était ainsi opéré. L'article 4 portant sur l'enseignement de cette histoire fut néanmoins abrogé par décret le 16 février 2006, suite à une pétition signée par 1001 historiens et enseignants, dénonçant cet interventionnisme étatique dans le domaine de l'enseignement de l'histoire 1982.

\_

<sup>1976</sup> Ihidem

<sup>&</sup>lt;sup>1977</sup> L'auteur commente par ailleurs que les parlementaires « se faisaient l'écho de propos colonialistes, hérités du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui glorifiaient la 'mission civilisatrice' de la France, quand ils ne falsifiaient pas l'histoire de l'Algérie ». *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, pp.372-375.

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898, consulté le 14/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1979</sup> *Op.cit.*, ESCLANGON-MORIN 2005, p.115.

<sup>&</sup>lt;sup>1980</sup> *Ibid.*, p.116.

<sup>&</sup>lt;sup>1981</sup> *Op.cit.*, SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.375.

<sup>&</sup>lt;sup>1982</sup> La pétition, qui fut notamment publiée par le journal *Le Monde* en mars 2005, dénonçait notamment le fait que cet article de loi « impose une histoire officielle, contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée qui sont au cœur de la laïcité » et qu'en ne « retenant que le 'rôle positif' de la colonisation, elle impose un mensonge officiel sur des crimes, sur des massacres allant parfois jusqu'au génocide, sur l'esclavage, sur le

Les pieds-noirs d'Algérie avaient toutefois gagné une bataille, en s'imposant dans la guerre des mémoires : la France reconnut officiellement « l'œuvre accomplie » et les « sacrifices » des rapatriés, dès lors reconnus comme « un groupe spécifique » au sein de la nation française 1983.

Dans la littérature pied-noir, des récits présentant une vision nostalgique de l'Algérie française coloniale furent nombreux à être publiés. Benjamin Stora souligne à cet égard le rôle des écrivaines dans la création et la diffusion de l'image du « 'paradis perdu' » <sup>1984</sup>, les qualifiant de « porteuses de la 'nostalgeria' » <sup>1985</sup>. Au cœur de cette nostalgie, les sens, propres à l'Algérie, tiennent une place très importante, dont la seule évocation transporte les auteurs de nouveau en Algérie. Marie Cardinal évoque, dans son roman Les mots pour le dire, paru en 1975, un portrait sensoriel de l'Algérie qui, selon ses dires, lui permit de vaincre « par sa seule grâce, la nostalgie » <sup>1986</sup>. L'Autre de l'Algérie coloniale, le « musulman », est également présent dans les romans pieds-noirs. Certains auteurs soulignent la séparation des communautés : « Nous connaissions mal les Arabes. Au cœur d'un quartier espagnol comme le nôtre, nous n'avions en classe aucun camarade Musulman. Tout nous maintenait séparés d'eux », écrivait ainsi Emmanuel Roblès, en ajoutant « Mais contrairement aux grandes personnes, nous étions sans préjugés à leur égard » <sup>1987</sup>. Le contexte de la guerre et l'image de l'ennemi invisible se retrouve parfois, comme dans Gouttes-de-sang publié par Marie-Jeanne Pérez en 1991, lorsque la narratrice adolescente imagine une attaque : « Que vont-ils me faire ? M'épargneront-ils ? Me feront-ils les atrocités dont tout le monde parle ? M'enlèveront-ils ? Est-ce qu'avec leurs couteaux pointus ils me zigouilleront? » 1988.

La guerre est sans grande surprise un élément qui tient une place importante dans la mémoire des pieds-noirs. Ils ne taisent pas la violence de cette guerre qui ne voulait pas dire son nom, alors que les morts, eux, bien réels, restèrent ancrés dans les mémoires. Les attentats perpétrés par le FLN sont particulièrement remémorés, ceux de l'OAS l'étant moins. Un pompier à la retraite originaire de la région d'Alger rencontré par Emmanuelle Comtat se souvient:

racisme hérité de ce passé ». Disponible sur https://histoirecoloniale.net/la-petition-des-historiens-1001.html, consultée le 14/04/2019.

1983 *Op.cit.*, ESCLANGON-MORIN 2004, p.100.

<sup>&</sup>lt;sup>1984</sup> Op.cit., STORA 2003, p.128.

<sup>&</sup>lt;sup>1985</sup> *Ibid.*, p.133.

<sup>&</sup>lt;sup>1986</sup> *Ibid.*, p.134.

<sup>&</sup>lt;sup>1987</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, p.82.

<sup>&</sup>lt;sup>1988</sup> *Op.cit.*, STORA 2003, p.137.

« Moi j'ai là-dedans, c'est un traumatisme! Il faut voir tous ces gens qui sont morts dans les rues par tous ces fumiers!... C'est pas beau à voir, hein! Moi, je les ai toujours dans la tête ces gens! Oh! mon Dieu! si j'en ai ramassé et j'étais tout jeune!... Tous les jours... des bombes dans les autobus, dans les tramways ou dans les pylônes électriques! » 1989.

Une femme elle-aussi originaire d'Alger, après avoir fait la liste des membres de sa famille victimes d'attentats, parmi lesquels son mari, se confie : « Je ne voulais plus sortir parce que j'avais très peur et, même à l'heure actuelle, je ne suis pas tranquille !... Chaque fois que je vais dans un grand magasin, j'ai tout de suite ça qui me vient à la tête... mon Dieu, s'il y a une bombe, qu'est-ce qu'on fait ! ». De telles séquelles encore ressenties plusieurs décennies après les faits est une preuve de l'existence, chez certains rapatriés, d'un stress post traumatique, lié à l'expérience de la guerre. Cette guerre, véritable rupture, représente donc un contraste avec l'Algérie idéalisée par la mémoire pied-noir, venant entacher la mémoire du « joli temps des colonies » L'écrivaine Danielle Michel-Chich écrit ainsi : « Je suis née en 1951 à Alger. J'y ai vécu pendant presque onze années, avec la mer et la guerre, le bonheur et la peur » 1991.

Au-delà d'une invocation littéraire de ce passé et de cette mémoire, pour les pieds-noirs, une autre manière de se souvenir passe encore aujourd'hui par la participation à des rencontres ou à des pèlerinages organisés par des associations, regroupant le temps d'une journée cette communauté. On pense par exemple au « grand rassemblement annuel des Pieds-Noirs » 1992, le pèlerinage de Notre-Dame de Santa-Cruz à Nîmes 1993. Cela passe également par l'érection de divers monuments commémoratifs, afin de « graver le passé dans la pierre » 1994. Des monuments aux morts furent ainsi érigés dans plusieurs localités du sud de la France, non sans créer parfois de vives polémiques, voire des affrontements. Un monument dédié à la mémoire des « martyres de l'Algérie française » fut inauguré à Toulon en juin 1980, malgré le fait d'avoir, la veille, été détruit par un plasticage. L'inauguration se fit en présence de deux

<sup>&</sup>lt;sup>1989</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.107.

<sup>&</sup>lt;sup>1990</sup> Op.cit., STORA 1998 (1991), p.296.

<sup>&</sup>lt;sup>1991</sup> MICHEL-CHICH, Danielle, *Les pieds-noirs aujourd'hui* (1990), citée par Benjamin Stora, *op.cit.*, STORA 2003, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>1992</sup>*Op.cit.*, ROCHE 1992, p.87.

<sup>&</sup>lt;sup>1993</sup> Sur le rôle des pèlerinages dans ces dynamiques mémorielles, voir notamment BAUSSANT, Michèle, "Pied-Noir Pilgrimages, Commemoratives Spaces, and Counter-Memory", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.212-229.

<sup>&</sup>lt;sup>1694</sup> Op.cit., ELDRIDGE 2016a, p.123. Sur le rôle de ces monuments au sein de la communauté pied-noire, voir SMITH, Andrea L., "Settler sites of memory and the work of mourning", *French Politics, Culture & Society*, Vol.31(3,) 2013, pp.65-92.

membres imminents de l'OAS, le général Edmond Jouhaut et Joseph Ortiz<sup>1995</sup>. Plus récemment, un monument à la mémoire des « combattants pour que vive l'Algérie française » dans le cimetière de Marignane, installé en 2005, fut finalement retiré en 2008, sur ordre de justice, avant que ne soit installée une nouvelle version du monument en 2011, entraînant une nouvelle bataille juridique<sup>1996</sup>.

La mémoire pied-noir de l'Algérie est donc marquée par le passage sous silence de certains aspects de l'expérience coloniale, d'une manière plus ou moins consciente selon les cas, mais également d'une manière plus ou moins systématique. Ce qu'Éric Savarese qualifie « d'amnésie libératrice », permettant à une communauté de se rattacher à la mémoire d'une histoire dont elle peut être fière 1997, n'est cependant pas une particularité de la communauté pied-noir, Bejamin Stora soulignant, à juste titre, que « tout peuple, de même que tout individu, procède, en son être mental, à des dénégations, à des dénis » 1998.

## 2. Se remémorer son arrivée en France

« La France nous aime-t-elle toujours ? », pouvait-on lire à la Une de l'édition du 2 juin 1962 de *Paris-Match*. Cette interrogation accompagnait la photographie d'un jeune couple de pieds-noirs et de leur enfant en bas-âge, regardant les côtes françaises s'approcher depuis le bateau avec lequel ils venaient de quitter l'Algérie.

<sup>&</sup>lt;sup>1995</sup> Reportage du journal télévisé de France 3 diffusé le 14 juin 1980. Disponible sur https://fresques.ina.fr/reperesmediterraneens/fiche-media/Repmed00433/inauguration-d-un-monument-a-l-algerie-francaise-a-toulon.html, consulté le 14/06/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1996</sup> JANSEN, Jan C, "Memory Lobbying and the Shaping of 'Colonial Memories' in France since the 1990s: The Local, the National, the International", BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.252-271, p.260.

<sup>&</sup>lt;sup>1997</sup> Op.cit., SAVARESE 2002, p.165.

<sup>&</sup>lt;sup>1998</sup> *Op.cit.*, STORA, p.320.

Figure 36 - « La France nous aime-t-elle toujours ? », Une de *Paris-Match* du 2 juin 1962.



Source: Paris-Match, exemplaire personnel

Cette question, la population rapatriée d'Algérie, née dans 80% des cas en Algérie, était en droit de se la poser. Les relations entre ces compatriotes que la mer Méditerranée séparait jusqu'en 1962, se caractérisaient par de l'incompréhension, si ce n'est de la méfiance. Selon Alain Ruscio, l'« image imbécile des 'colons qui avaient trop fait suer le burnous et qui étaient en train de le payer' », colla en effet étroitement à la peau des rapatriés 1999. Les colons étaient présentés d'une manière uniforme, comme de riches propriétaires terriens vivant de l'exploitation des populations algériennes. Un lecteur de France-Observateur estimait en mars 1962 que la cohabitation entre les métropolitains et les pieds-noirs pourrait bien se passer « à une seule condition : lorsqu'il prend la mer pour la France, le pied-noir doit jeter par-dessus bord son complexe de supériorité de colon »<sup>2000</sup>. En réalité il s'agissait d'une population extrêmement hétérogène, parmi laquelle seuls 3% avaient un niveau de vie sensiblement supérieur à la majorité des métropolitains<sup>2001</sup>. Un homme originaire de la région de Constantine s'interrogea ainsi : « Ma mère était infirmière, mon père aux Ponts et Chaussées, je ne vois pas très bien de quel crime ils étaient coupables! Ils avaient rien fait de mal [...] Ils étaient nés là dans un pays où le système était déplorable, mais c'était pas eux qui l'avaient mis en place » 2002. Yann Scioldo-Zürcher souligne par ailleurs l'importance des médias, notamment au cours de

<sup>1999</sup> RUSCIO, Alain), Nostalgérie. L'interminable histoire de l'OAS, Paris : La Découverte, 2015, p.149.

<sup>&</sup>lt;sup>2000</sup> *Op.cit.*, SHEPARD 2006, p.222. <sup>2001</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.100.

<sup>&</sup>lt;sup>2002</sup> Ibidem.

la guerre d'Algérie, dans la diffusion de certains clichés sur les pieds-noirs<sup>2003</sup>. S'ajoutait à cette représentation négative, l'image plus récente et répandue au sein de la population métropolitaine des pieds-noirs comme étant, au mieux, des supporters de l'OAS, au pire, des membres de l'organisation. Ceci créa une distance supplémentaire entre la population qui arrivait d'Algérie, et celle qui devait la recevoir<sup>2004</sup>. Selon Alain Ruscio, les actions de l'OAS avaient « totalement dégradé l'image de *tous* les Européens d'Algérie auprès de l'opinion métropolitaine »<sup>2005</sup>. Todd Shepard remarque également que dans le sud de la France et dans la région parisienne, les rapatriés étaient associés dans la presse à une vague de banditisme<sup>2006</sup>. Ces informations étaient relayées jusqu'au Portugal, dans les pages du *DL*, comme dans son édition du 27 juillet où le quotidien nous apprend que des perquisitions avaient été effectuées par la police dans deux quartiers de Marseille, « à la recherche d'éléments de l'OAS en fuite [...] venus en France parmi les réfugiés ». L'article poursuit :

« Ce dispositif fait suite à une série de vols à main armée et de scènes d'échanges de tirs constatée dans ces quartiers, où résident beaucoup de réfugiés d'Algérie. Les auteurs de ces attaques et de ces vols sont de jeunes Européens d'Algérie qui disent parfois à leurs victimes : 'Vous vouliez nous voir [venir] ici en France, alors maintenant vous supportez'. »<sup>2007</sup>.

Les autorités françaises tentèrent de remédier à la diffusion de cette image négative des Français d'Algérie à partir de 1962, afin qu'elle se transforme en une nouvelle image, celle de rapatriés dignes d'empathie de la part de leurs concitoyens. Il s'agissait, notamment par le biais d'émissions télévisées, rappelons que les médias français étaient encore étroitement contrôlés par le ministère de l'Information, de montrer « que l'avenir des Français d'Algérie était désormais en France »<sup>2008</sup>. Cela marqua ainsi un tournant dans la manière dont les médias français allaient représenter les pieds-noirs : « À leur caractère émeutier succédait désormais l'image d'individus fragilisés, tombés dans la misère. », mettant notamment l'accent sur les

-

<sup>&</sup>lt;sup>2003</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.320.

Sung-Eun Choi nous apprend que de nombreux courriers ont été envoyés par les rapatriés aux autorités françaises dans lesquels ils se défendaient de l'image négative que les métropolitains se faisaient d'eux. *Op.cit.*, CHOI 2016, p.61.

<sup>&</sup>lt;sup>2005</sup> Op.cit., RUSCIO 2015, p.148.

<sup>&</sup>lt;sup>2006</sup> *Op.cit.*, SHEPARD 2006, p.219.

<sup>&</sup>lt;sup>2007</sup> DL, 27/07/1962, p.12. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06546.084.17903#!12, consulté le 20/01/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2008</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.322.

conditions de départ d'Algérie et les difficultés rencontrées une fois arrivés en métropole<sup>2009</sup>. Les médias et les autorités utilisèrent également l'image de la famille pour réhabiliter la population rapatriée dans le cœur des Français<sup>2010</sup>. Une partie de la presse écrite, à l'instar de *Paris-Match*<sup>2011</sup>, présenta ainsi les pieds-noirs en famille, afin de faire oublier l'image de l'homme pied-noir « émeutier » et partisan de l'Algérie française. En le replaçant ainsi dans un contexte familial, il s'agissait de montrer que les rapatriés et les métropolitains « étaient des 'membres de la même famille' », ces derniers pouvant plus facilement de la sorte s'identifier aux pieds-noirs<sup>2012</sup>. Pour Todd Shepard, la presse française était toutefois dans l'ensemble « bien plus accueillante que la population en général »<sup>2013</sup>.

Un autre facteur explique l'hostilité ressentie dans certains cas à leur encontre par les rapatriées. À mesure que l'État français communiquait sur les aides mises en place pour les pieds-noirs, « la grogne et le rejet » des métropolitains s'amplifiaient<sup>2014</sup>. Les résultats de différents sondages réalisés en 1961 et en 1962 permettent de déceler l'attitude négative d'une partie de la population métropolitaine. Avant-même la signature des accords d'Évian, en août 1961, 70% des Français interrogés dans un sondage répondaient qu'ils « refuseraient toute contribution spécifique pour dédommager les rapatriés »<sup>2015</sup>. Au début de l'année 1962, 53% déclaraient ne plus se sentir solidaires des Français d'Algérie et en septembre 1962, plus d'un tiers estimait que l'aide de l'État « suffisante », et 31% « excessive »<sup>2016</sup>. Les témoignages concernant un mauvais accueil, « avéré ou ressenti », pour reprendre la formulation d'Emmanuelle Comtat, sont nombreux<sup>2017</sup>. Au cœur de leurs griefs, les rapatriés mentionnent l'absence d'un élan de solidarité nationale de la part de leurs concitoyens. Emmanuelle Comtat souligne qu'au cours des entretiens réalisés dans le cadre de ses travaux un « ressentiment profond envers les métropolitains » fut exprimé : 70% des rapatriés qui prirent part à l'enquête « pieds-noirs 2002 » estimèrent également que ces derniers auraient pu faire plus pour les accueillir<sup>2018</sup>. Le président du RECOURS, Jacques Roseau, se souvient :

٠

<sup>&</sup>lt;sup>2009</sup> *Ibid.*, p.68.

La presse communiste semble avoir continué à être défavorable à la population rapatriée. Jean-Jacques Jordi la qualifie de « violemment anti-Pied-Noir ». *Op.cit.*, JORDI 2018, p.81.

<sup>&</sup>lt;sup>2011</sup> *Op.cit.*, SHEPARD 2006, p.224.

<sup>&</sup>lt;sup>2012</sup> *Ibid.*, p.227.

<sup>&</sup>lt;sup>2013</sup> *Ibid.*, p.224.

<sup>&</sup>lt;sup>2014</sup> *Op.cit.*, JORDI 2018, p.83.

<sup>&</sup>lt;sup>2015</sup> *Op.cit.*, RUSCIO 2015, p.149.

<sup>&</sup>lt;sup>2016</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>2017</sup> Op.cit., COMTAT 2009, p.94.

<sup>&</sup>lt;sup>2018</sup> *Ibid.*, pp.97-98.

« On a vécu une période très dure dans les années qui ont suivi l'indépendance [...]. Et là, c'est vrai qu'on a été animés, au moment de notre arrivée et de notre réinstallation ici, d'une très vive rancœur. C'est le moins qu'on puisse dire, à l'égard de la France et de l'immense majorité des Français, qui s'est même traduite par une véritable haine réciproque. Mais c'était aussi un donné pour un rendu, parce qu'il est vrai aussi que de la part d'une certaine fraction de la population métropolitaine, nous n'avons pas été très bien accueillis et qu'on s'est fait insulter, au cours d'incidents de voiture... de 'sale pied-noir!'. C'est souvent arrivé. Et nous répliquions : 'Sale Français!' Et ça, ça correspond à la période des années soixante/soixante-dix. Et puis, ensuite, les choses se sont apaisées, estompées. On peut dire qu'aujourd'hui que c'est quelque chose qui n'existe plus. [...] Il y a eu une distance qui a été prise par la communauté française d'Algérie, les pieds-noirs, à l'égard de la métropole et des métropolitains. Chacun rendait responsable l'autre de son propre malheur. »<sup>2019</sup>.

Des pieds-noirs déclarent même avoir été victimes de racisme de la part des Français métropolitains : « On parle de racisme à l'heure actuelle, mais le racisme que nous avons vécu en arrivant en métropole dépasse même de ce qu'on peut raconter contre les musulmans ici!», déclare ainsi un homme originaire de la région d'Alger<sup>2020</sup>. Jean-Jacques Jordi estime que « presque tous » les pieds-noirs peuvent témoigner d'avoir « découvert le racisme en France »<sup>2021</sup>. D'autres se souviennent des différentes réactions de la part des métropolitains face à l'arrivée des pieds-noirs : « Quand on est arrivé en France... on a trouvé les deux, on a trouvé des gens qui nous auraient volontiers rejetés à la mer et d'autres qui nous ont accueillis vraiment chaleureusement »<sup>2022</sup>, déclara un homme originaire de la région d'Alger, souvenir partagé par une femme rencontrée par Benjamin Stora : « Ou alors c'était : 'Oh! ma pauvre petite, comme vous avez dû souffrir! On était tous pour vous!'; ou bien alors le visage se fermait à quadruple tour. »<sup>2023</sup>. Un accueil positif reste malgré tout l'exception dans la mémoire des rapatriés. L'opinion des métropolitains évolua néanmoins avec le temps. Trente années après le rapatriement de 1962, une enquête montra que 42% des Français déclarèrent « avoir le

<sup>&</sup>lt;sup>2019</sup> Op. cit., STORA 1998 (1991), pp.257-258. Jacques Roseau fut assassiné en 1993 par des pieds-noirs, ce qui dévoila l'existence d'une forte rivalité entre les différentes associations de rapatriés, malgré la volonté d'afficher publiquement une unité entre les différentes organisations. Claire Eldridge souligne que l'un des assassins de Roseau déclara notamment l'avoir tué car il appelait à un rapprochement avec l'État algérien, ce qui était considéré comme une trahison pour certains pieds-noirs. Op.cit., ELDRIDGE 2016b, p.146.

<sup>&</sup>lt;sup>2020</sup> Op.cit., COMTAT 2009, p.96. <sup>2021</sup> *Op.cit.*, JORDI 2018, p.75.

<sup>&</sup>lt;sup>2022</sup> Op.cit., COMTAT 2009, p.95.

<sup>&</sup>lt;sup>2023</sup> Op.cit., STORA 1998 (1991), pp.257-258.

sentiment de s'être mal comportés en 1962 envers les pieds-noirs », et 60% déclarèrent avoir à présent de la sympathie pour ces derniers<sup>2024</sup>.

3. Les difficultés rencontrées et l'opinion concernant les politiques d'accueil et d'intégration

« On a choisi la France parce que c'était notre pays ! Mais il n'y a personne qui s'est occupé de nous rapatrier comme on le dit tant… »<sup>2025</sup>, c'est ainsi que se remémore son arrivée en France une pied-noir originaire de la région d'Alger. Cette opinion négative est loin d'être isolée, puisque 70% des pieds-noirs qui prirent part à l'étude « pieds-noirs 2002 » conduite par Emmanuelle Comtat considèrent que « les autorités politiques de l'époque n'ont pas fait ce qu'il fallait pour accueillir les rapatriés d'Algérie en France »<sup>2026</sup>. Pour les pieds-noirs, après les avoir abandonnés au cours de la guerre d'Algérie, et au moment de l'indépendance, l'État français les abandonna une nouvelle fois. L'accueil immédiat des rapatriés une fois débarqués dans les ports du sud du pays, ou dans les aéroports, reste un souvenir particulièrement amer chez les rapatriés d'Algérie. Un homme se souvient de son arrivée à Paris :

« Sur Paris où on a été reçu, mais d'une façon que je ne souhaite à personne, parqués comme des moutons dans un hall d'aérogare, pratiquement sans eau ni alimentation..., on était considérés comme, je ne sais pas, des apatrides, des dangereux malfaiteurs, femmes, enfants et parents, on était là à attendre... »<sup>2027</sup>.

Jean-Jacques Jordi souligne à ce propos que les actions effectuées par les comités d'accueil des rapatriés formés par différentes associations et œuvres caritatives, sont « semble-t-il, oubliées par les Pieds-Noirs ou du moins perdues dans l'immensité quotidienne du malheur et de l'inconnu »<sup>2028</sup>.

Une fois arrivés en France, les pieds-noirs rencontrèrent également des difficultés en ce qui concerne leur logement, et durent bien souvent vivre dans des conditions précaires avant que les politiques étatiques de construction ne commencent à porter leurs fruits, permettant à la population rapatriée de se loger plus convenablement. Les témoignages de pieds-noirs ayant dû

<sup>2026</sup> *Ibid.*, p.89.

442

<sup>&</sup>lt;sup>2024</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.96.

<sup>&</sup>lt;sup>2025</sup> *Ibid.*, p.88.

<sup>&</sup>lt;sup>2027</sup> *Ibid.*, pp.89-90.

<sup>&</sup>lt;sup>2028</sup> *Op.cit.*, JORDI 2018, p.84.

partager des logements déjà exigus avec d'autres rapatriés, voire d'autres familles rapatriées, sont nombreux<sup>2029</sup>. En ce qui concerne leur situation économique, certains exprimèrent également avoir été victimes de discriminations à l'emploi : « Pour avoir du travail, ce n'était pas facile. La CGT avait donné des ordres pour empêcher le recrutement des Pieds-Noirs ou pour les isoler, voire les neutraliser dans des secteurs comme l'Éducation nationale, EDF, la SNCF et même dans la police. », déclarait ainsi un pied-noir résidant à Marseille<sup>2030</sup>. À ces difficultés d'ordre matériel, vinrent s'ajouter des difficultés d'ordre émotionnel. Comme le souligne Claire Eldridge, la plupart des pieds-noirs ne possédait pas de réseau familial en métropole pour les « aider à faciliter la transition » entre leur vie algérienne et leur nouvelle vie métropolitaine<sup>2031</sup>. Cela rendit encore plus difficiles les premiers temps de cette installation, vécue comme un véritable déracinement<sup>2032</sup>. Certains rapatriés, parmi les plus âgés, ne réussirent pas à se faire à cette nouvelle vie hors d'Algérie. Une femme témoigne : « Moi, je considère que mon père est mort du rapatriement… »<sup>2033</sup>.

Face aux difficultés rencontrées par la population rapatriée, les autorités françaises, à travers les médias, mirent l'accent, dès 1962, sur le caractère réalisable de l'intégration des pieds-noirs. Yann Scioldo-Zürcher démontre que pour ce faire, « les émissions télévisées allaient jouer avec l'imagerie coloniale [...] [et] allaient montrer que l'intégration était surtout évidente par le caractère valeureux des Français d'Algérie. »<sup>2034</sup>. Les rapatriés s'intégraient car ils étaient de « valeureux pionniers qui apportaient richesse aux localités dans lesquelles ils s'installaient »<sup>2035</sup>, présentant ainsi l'installation des pieds-noirs comme étant un atout économique pour la France. Dans un reportage diffusé en 1964, on pouvait entendre le témoignage d'un agriculteur pied-noir : « On peut y arriver, c'est une question de travail, c'est encore pour nous la meilleure chose, parce qu'en travaillant on ne pense pas, ni à ce qu'on a perdu, ni à ce qu'on aurait pu faire là-bas de mieux »<sup>2036</sup>. Yann Scioldo-Zürcher analyse ainsi la stratégie de l'État français : il s'agissait de mettre en avant le caractère courageux et pionnier des rapatriés pour ne pas avoir à communiquer de manière précise sur les aides dispensées par l'État, dans le but de ne pas (r)éveiller un ressentiment de la part de la population métropolitaine

<sup>&</sup>lt;sup>2029</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, pp.101-103.

<sup>&</sup>lt;sup>2030</sup> Op.cit., JORDI 2018, p.82.

<sup>&</sup>lt;sup>2031</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.21. <sup>2032</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.93.

<sup>&</sup>lt;sup>2033</sup> *Ibid.*, p.109.

<sup>&</sup>lt;sup>2034</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.324.

<sup>&</sup>lt;sup>2035</sup> *Ibid.*, p.325.

<sup>&</sup>lt;sup>2036</sup> Ibidem.

concernant ces aides, et les coûts qu'elles représentaient<sup>2037</sup>. Il semble que cette stratégie porta ses fruits puisque selon un sondage réalisé en mars 1987, 30% des Français enquêtés associaient aux pieds-noirs la notion de « courage », et 23% d'entre eux, celle d'« ambition » <sup>2038</sup>. Les piedsnoirs eux-mêmes s'employèrent, à leur arrivée, à « prouver » aux métropolitains que l'image que ces derniers se faisaient d'eux, n'était pas fondée, et qu'ils savaient travailler. Une piednoir rencontrée par Emmanuelle Comtat déclara ainsi :

« Cette déchirure nous a peut-être permis de nous dépasser ! [...] beaucoup ont rebondi à cause de ce grand malheur et ont voulu prouver que nous n'étions pas le peuple d'exploiteurs qu'ils croyaient... Ca a été difficile, mais... quand vous regardez... les pieds-noirs, ils peuvent être fiers de leur réussite parce qu'ils tiennent le haut du pavé! »<sup>2039</sup>.

Au-delà d'un souvenir largement négatif de leur accueil à leur arrivée, la population rapatriée d'Algérie porte également un jugement négatif sur les mesures et les politiques mises en place par l'État français à leur égard. Le sentiment d'avoir été abandonnés par les autorités françaises est encore prégnant plusieurs décennies après leur installation :

« Vous prenez des gens... vous leur dites : 'Vous n'avez plus rien'... Comment oublier ça... L'absence d'une indemnisation correcte des rapatriés, le non-respect des accords d'Évian... c'est impardonnable.... Nous avons été spoliés totalement... Quand vous n'avez pas d'argent pour vivre, que vous êtes trop âgé, que vous n'avez pas de retraite... alors là vous n'avez plus qu'à... vous mettre une balle dans la tête. Moi c'est là où je suis vraiment aigrie !... [...] Moi, si j'ai encore de la rancœur... c'est sur la non-indemnisation des rapatriés...Qu'on ait laissé l'Algérie, c'est une chose, mais ces-gens-là [les pieds-noirs] ne vont pas être les seuls Français à faire leur affaire de la perte d'une partie du territoire... mais au nom de quoi ! », s'interroge ainsi une femme pied-noir<sup>2040</sup>.

Malgré les résultats atteints par le lobby exercé par les associations de rapatriés auprès de la classe politique française qui conduisirent notamment à l'adoption de plusieurs lois

<sup>&</sup>lt;sup>2037</sup> *Ibid.*, p.329.

<sup>&</sup>lt;sup>2038</sup> *Op.cit.*, ELDRIDGE 2016a, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>2039</sup> *Op.cit.*, COMTAT 2009, p.155.

<sup>&</sup>lt;sup>2040</sup> *Ibid.*, p.114.

d'indemnisation, ces dernières sont considérées comme insuffisantes. L'abrogation par le président Chirac de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 est également perçue comme un ultime affront. Pour la population rapatriée, les autorités françaises ayant choisi leur camp en cédant aux pressions des historiens et autres intellectuels anticolonialistes<sup>2041</sup>.

Par le biais d'associations, encore aujourd'hui actives, les pieds-noirs n'ont eu de cesse de faire pression sur l'État français afin que celui-ci agisse pour l'indemnisation, la réparation, mais également pour obtenir reconnaissance. Reconnaissance de leur histoire et de leur contribution à l'histoire de France, et de leur « œuvre » en Algérie, mais également de leur triple statut de victimes : victimes de la décolonisation, victimes du nationalisme algérien et enfin victimes d'un abandon de la part des autorités françaises à partir de 1962<sup>2042</sup>. Dès que la situation l'exige, ces « porteurs de mémoire »<sup>2043</sup>, ces défenseurs de mémoire, ressurgissent et se mobilisent pour défendre leur histoire, leur vérité historique. Nous pouvons citer comme exemple la réaction des pieds-noirs lorsque le candidat à la présidence de la République Emmanuel Macron qualifia le 15 février 2017, au cours d'une interview à la télévision algérienne, la colonisation française de crime contre l'humanité. Si la presse française ne retint que cette partie de la déclaration, ce que le candidat lui-même dénonça à plusieurs reprises, il est important de la remplacer dans un contexte plus large. Emmanuel Macron déclara :

« La colonisation fait partie de l'histoire française, c'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie, et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et ceux vers lesquels nous avons commis ces gestes. En même temps, il ne faut pas balayer tout ce passé! et je ne regrette pas cela parce que il y a une jolie formule qui vaut pour l'Algérie: la France a installé les droits de l'homme en Algérie, simplement elle a oublié de les lire. Et en même temps je ne veux pas qu'on tombe, tout en reconnaissant ce crime, dans la culture de la culpabilisation sur laquelle on ne construit rien, vous voyez? C'est ce chemin de crête que je veux que nous prenions ensembles. »<sup>2044</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2041</sup> *Ibid.*, p.119.

<sup>&</sup>lt;sup>2042</sup> *Op.cit.*, JANSEN 2016, p.263.

<sup>&</sup>lt;sup>2043</sup> Op.cit., STORA 1998 (1991), p.256.

<sup>&</sup>lt;sup>2044</sup> Une partie de cette déclaration est disponible sur le site internet du journal *Le Monde*. Disponible sur https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/video/2017/02/16/colonisation-et-crime-contre-l-humanite-ce-qu-a-dit-emmanuel-macron 5080728 4854003.html, consulté le 15/08/2019.

La déclaration du candidat Macron fut donc plus nuancée que ce qui fut diffusé dans les médias. Les réactions furent, sans grande surprise, vives, de la part de la droite et l'extrême-droite<sup>2045</sup>, ainsi que chez la communauté pied-noir, accusant Emmanuel Macron de prêcher la « repentance ».

Il fut par la suite à plusieurs reprises pris à partie par des rapatriés au cours du reste de sa campagne. Dans la ville du Vaucluse, Carpentras, le 17 février 2017, des rapatriés interpelèrent le candidat. Parmi eux, une femme déclara : « Ça a été très indécent monsieur, pour nous ! Pour nous les rapatriés, ça a été très indécent! », avant d'ajouter « Non mais là vous nous avez tués! une deuxième quoi! Vous nous avez tués une deuxième fois! Je vous le dis au nom de toute la communauté des rapatriés ». Si le dialogue s'engagea entre Emmanuel Macron, cette femme et un autre pied-noir, chacun campa sur ses positions : le candidat tentant de convaincre ses interlocuteurs qu'il s'agissait d'une partie tronquée de sa déclaration et qu'il avait abordé la question de la violence qui avait également été exercée par le côté algérien pendant la guerre, tout en refusant de revenir sur ses déclarations. Face à lui, le couple de pieds-noirs l'accusa de ne pas avoir « appris l'histoire de France », et insista sur les évènements fondateurs de la mémoire pied-noire, tel le 20 août 1955, ou encore le 5 juillet 1962 afin de réfuter la thèse d'Emmanuel Macron<sup>2046</sup>. Ce dernier réussit à apporter une précision en déclarant : « Mais je n'ai pas dit que vous aviez fait un crime contre l'humanité et que tous les Français qui y étaient ont fait un crime contre l'humanité, c'est ça que je veux que vous compreniez ». Après plus de cinq minutes d'échanges, l'interlocuteur d'Emmanuel Macron conclut : « Vous savez, vous voulez être président de la République, vous avez fait une grosse faute parce que le rôle d'un président de la République, c'est de la réunir, la majorité, la majorité des Français, et là vous avez perdu la majorité des pieds-noirs, désolé. », ce à quoi Macron répondit : « Eh bien je vais vous dire, cher monsieur, que je compte bien aller à leur reconquête en leur montrant, un, quelles étaient mes intentions, et deux, quelle est la vérité de mon discours » 2047.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2045</sup> François Fillon, alors candidat UMP, déclara : « cette détestation de notre histoire, cette repentance permanente est indigne d'un candidat à la présidence de la République ». Il avait auparavant déclaré au cours d'un meeting politique le 28 août 2016 : « Non la France n'est pas coupable d'avoir voulu faire partager sa culture aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du nord.». https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/video/2017/02/16/colonisation-et-crime-contre-l-humanite-ce-qu-a-dit-emmanuel-

macron\_5080728\_4854003.html, http://video.lefigaro.fr/figaro/video/la-colonisation-un-theme-strategique-pour-un-candidat-a-la-presidentielle/5326761381001/, consultés le 15/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2046</sup> Voir Chapitre IV, II, 2 et 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2047</sup> Disponible sur http://video.lefigaro.fr/figaro/video/colonisation-macron-accueilli-par-des-manifestants-pieds-noirs-a-carpentras/5327058302001/#commentaires, consultée le 24/06/2019.

Cette volonté de reconquête de l'électorat pied-noir fut mise en œuvre dès le lendemain, au cours d'un meeting à Toulon. Alors que des militants du FN avait empêché certaines personnes d'accéder à la salle où se déroulait ledit meeting pour protester contre ses déclarations, Emmanuel Macron consacra les dix dernières minutes de son discours à cette polémique, au cours desquelles il aborda la question des harkis, ou encore la question de la violence perpétrée du côté algérien. Il s'adressa également clairement aux rapatriés :

« En Algérie comme ailleurs, déclara-t-il, il y a eu des Françaises et des Français qui ont été des gens formidables ! qui ont enseigné, qui ont éduqué, qui ont soigné, qui ont aidé le pays à grandir, qui ont aidé le pays à se construire, ils l'ont fait. J'ai reconnu leur mémoire, leur part dans l'histoire de la France, comme de celle de l'Algérie »<sup>2048</sup>.

S'il refusa de retirer ses propos ou de s'excuser, afin de ne pas « faire [lui-même] de la repentance », il reconnut néanmoins que ses propos avaient pu blesser :

« J'ai reçu des lettres bouleversantes, de femmes et d'hommes, harkis, rapatriés, Françaises, Français, qui ont vécu là-bas et qui ont eu le sentiment qu'on les avait trahis, qui ont parfois eux-mêmes vécu des violences insoutenables, qui ont aimé l'Algérie, peut-être plus que certains Algériens. [...] je suis désolé de vous avoir blessés, pour certains de vous avoir offensés, de vous avoir fait mal. Parce que je ne voulais pas vous offenser, parce que, relisez bien ce que j'ai dit, je n'ai pas parlé de vous, j'ai parlé des choix et de la responsabilité d'un État, mais je sais vos vies, je sais vos peines, vos souffrances, et je dis juste, les uns et les autres, on doit regarder ce passé complexe si on veut avancer et se réconcilier. »<sup>2049</sup>.

Appelant à la réconciliation de ce qu'il qualifie de « fracas des mémoires », et refusant toute idée de repentance, le candidat Macron appela à ce que le passé français soit regardé en face<sup>2050</sup>. La solution n'étant selon lui « ni la repentance, ni le refoulé », mais de regarder en face ce passé et d'en être fier : « Mais être fier, c'est savoir qui l'on est, savoir d'où l'on vient, savoir notre

2049 Ibidem.
 2050 Pour Jan C. Jansen, par le passé les appels pour que s'opère une réconciliation des mémoires n'avaient conduit, au contraire, qu'à une intensification « des rivalités et des conflits ». Op.cit., JANSEN 2016, p.268.

447

 $<sup>^{2048}</sup>$  Meeting d'Emmanuel Macron du 18/02/2017 à Toulon. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=YRnbFYj6wRg&ab\_channel=LaR%C3%A9publiqueEnMarche%21, consultée le 24/07/2019.

force et en même temps aussi nos faiblesses, nos propres traitrises, savoir s'excuser de cela, pour se réconcilier », déclara, sous les applaudissements de la salle, Emmanuel Macron<sup>2051</sup>. Il profita également de cette occasion pour appeler les rapatriés à ne pas se laisser manipuler par le FN, présenté comme un parti de « marchands de haine » ayant capitalisé leur « haine », leur « ressentiment », leur « peur » et leur « frustration » à des fins électorales. Le candidat termina de s'adresser aux rapatriés en déclarant : « Je le dis, aujourd'hui, chacune et chacun dans vos conditions, dans vos histoires, dans vos traumatismes, parce que je veux être président : je vous ai compris, et je vous aime. »<sup>2052</sup>. En reprenant la célèbre phrase que le général de Gaulle avait utilisée lors de son discours au forum d'Alger le 4 juin 1958<sup>2053</sup>, encore considérée par certains comme marquant le début de la trahison de l'État français à l'égard des Français d'Algérie, le doute reste entier sur les résultats de cette entreprise de conquête ou de reconquête de l'électorat pied-noir de la part du candidat Macron.

Le président socialiste François Hollande s'était, quant à lui, également rendu en Algérie, en 2012. Lors d'un discours très attendu face au parlement algérien, il déclara : « Pendant cent-trente-deux ans, l'Algérie a été soumise à un système profondément injuste et brutal. Je reconnais ici les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien. »<sup>2054</sup>. Le président français ajouta que la France avait un « devoir de vérité sur la violence, sur les injustices, sur les massacres, sur la torture »<sup>2055</sup>. La communauté pied-noir, après avoir trouvé pendant des décennies chez les hommes politiques de tous bords une oreille attentive à leurs revendications, semble se retrouver face à une nouvelle donne, pouvant toujours compter néanmoins sur le soutien indéfectible de la droite et de l'extrême-droite françaises pour soutenir leur vision de l'histoire. Le retour de la gauche au pouvoir, en 2012, marqua une rupture dans la manière dont l'État français aborde son passé algérien. En montrant une volonté de « dépasser les fractures et les divisions »<sup>2056</sup>, de réconcilier les mémoires de l'Algérie en reconnaissant publiquement et officiellement les aspects condamnables de son passé colonial, le pouvoir

<sup>&</sup>lt;sup>2051</sup> Meeting d'Emmanuel Macron du 18/02/2017 à Toulon. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=YRnbFYj6wRg&ab\_channel=LaR%C3%A9publiqueEnMarche%21, consultée le 24/07/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2052</sup> Ibidem.

Voir Chapitre IV, II, 2.

Reportage du JT de 20heures diffusé le 20/12/2012. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07094/discours-de-francois-hollande-pendant-sa-visite-officielle-en-algerie-en-2012.html, consulté le 14/08/2019.

 $<sup>^{2055}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>2056</sup> Op.cit., ELDRIDGE 2016b, p.147, op.cit., ELDRIDGE 2016a, p.294.

politique s'oppose désormais à des associations de rapatriés qui se veulent « le plus souvent gardiennes d'un temple d'une mémoire fort subjective de l'Algérie française »<sup>2057</sup>.

Seule une analyse, dans la continuité des travaux réalisés par Emmanuelle Comtat, sur le comportement politique des pieds-noirs permettrait de déterminer dans quelle mesure ces prises de positions de la part du président Hollande, et du candidat Macron, purent avoir un impact sur le vote de cette communauté. Se pose également la question de la représentativité et de la survie des associations de pieds-noirs, qui se caractérisent, plus de soixante ans après le rapatriement, et par une diminution de leur nombre d'adhérents, et par le vieillissement de ces témoins, de ces porteurs de la mémoire de l'Algérie française, « arbitres de la mémoire de la guerre d'Algérie »<sup>2058</sup>. Les années à venir seront sûrement déterminante pour la survie de la mémoire pied-noir. Les évènements de la dernière campagne présidentielle remirent en lumière le fait qu'en France, la « guerre » entre les différentes mémoires algériennes fait encore rage. Reste à savoir si une nouvelle génération de pieds-noirs sera prête et disposée à reprendre le moment venu le flambeau pour continuer le combat mémoriel et politique de leurs parents.

٠

<sup>&</sup>lt;sup>2057</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.372.

<sup>&</sup>lt;sup>2058</sup> BARCLAY, Fiona, "Reporting on 1962: the evolution of pied-noir identity across 50 years of print media", *Modern and Contemporary France*, 23 (2), 2015, pp. 197-211, p.208.



## **CONCLUSION**

Les territoires de l'Algérie, de l'Angola et du Mozambique, tenaient une place majeure dans les empires français et portugais, lesquels les avaient dotés de statuts spécifiques. Leur importance économique, mais également leur valeur symbolique, faisaient de ce département français et de ces provinces portugaises d'outre-mer les symboles d'une plus grande France et d'un Portugal pluricontinental. La chronologie de l'installation des colons dans ces territoires fut néanmoins différente dans ces deux cas. La France incita ses ressortissants à tenter l'aventure coloniale dès la conquête de l'Algérie en 1830, alors que l'émigration coloniale portugaise vers l'Angola et le Mozambique se fit principalement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En ce qui concerne leur provenance, les colons d'Algérie n'étaient pas uniquement originaires de la métropole, une grande partie d'entre eux, parfois installés en Algérie avant même 1830, était originaire d'autres pays européens, et cohabitait avec une population juive de plusieurs dizaines de milliers d'individus. Ces populations installées avant l'arrivée des Français furent néanmoins incorporées à la nation française par différents textes de lois, de façon à augmenter le poids de la population française face à une majorité « musulmane ». Dans le cas portugais, les colons d'Afrique étaient, pour l'écrasante majorité, originaires du Portugal continental et des archipels de Madère et des Açores. Toutefois leur condition modeste était une caractéristique commune à la majorité des colons français et portugais, fuyant pour la plupart la pauvreté et partant vers les colonies dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie. Les deux métropoles tentèrent pour cette raison de contrôler au mieux les flux migratoires vers leurs colonies, afin d'éviter l'installation d'un trop grand nombre de « petits blancs », leur situation de précarité et leur marginalité risquant de perturber l'ordre colonial.

La France et le Portugal avaient développé une idéologie et mis en place une propagande visant à affirmer et à défendre le caractère exceptionnel et positif de leur pratique impériale. Ces discours d'exceptionnalité servaient à présenter et à légitimer la colonisation de leur empire respectif. Edward Saïd souligne toutefois que « tous les empires, dans leur discours officiel ont déclaré qu'ils ne sont pas comme tous les autres, que leur situation est particulière, que leur mission est d'éclairer, de civiliser, d'apporter l'ordre et la démocratie, et qu'ils ne font usage

de la force qu'en dernier recours »<sup>2059</sup>. Ainsi, dans le cas français, ce discours a permis « de forger la thèse d'une 'exception coloniale française', caractérisée par l'humanité et le souci d'arracher les autochtones aux aléas de la nature, à la famine et aux maladies endémiques »<sup>2060</sup>. Ce discours est en tout point similaire au discours lusotropicaliste utilisé en particulier sous l'*Estado Novo*, pour présenter l'« œuvre » du Portugal dans ses colonies d'Afrique, à l'exception près que l'accent était mis également sur un supposé métissage généralisé, preuve du caractère humain et non raciste du colonialisme portugais, et du peuple portugais dans son ensemble.

Dans les faits, les deux sociétés coloniales étaient marquées par une très forte inégalité politique, économique et sociale, ainsi que par une grande violence dans leurs rapports aux populations colonisées. Bien que ne représentant jamais plus qu'une minorité, les colons d'origines européennes exerçaient leur domination dans tous les domaines de la société, sur les peuples algériens, angolais et mozambicains. Du point de vue légal, cette domination était actée dans des législations discriminatoires pensées par les métropoles, visant à exclure de la citoyenneté de droit l'écrasante majorité des populations de ces territoires. Cette discrimination légale, basée sur des caractéristiques raciales qui, dans le cas de l'Algérie, se superposaient à des caractéristiques religieuses, permit la mise en place d'une ségrégation sociale, spatiale et économique, lourdement ancrée dans des pratiques quotidiennes discriminantes et arbitraires.

Tout au long de la domination coloniale et dans ce contexte, une profonde résistance de la part des populations algériennes, angolaises et mozambicaines se manifesta, très tôt, sous des formes nombreuses et variées. Ce fut au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans le cas de l'Algérie, et au début des années 1960 dans le cas des colonies portugaises d'Afrique, que la contestation de l'ordre colonial se durcit : elle prit la forme de trois guerres d'indépendance. Suite au début de ces guerres, en 1954 en Algérie, en 1961 en Angola et en 1964 au Mozambique, les deux métropoles tentèrent de faire taire les aspirations nationalistes et de gagner à la raison « le cœur et les esprits » des populations colonisées, par la mise en œuvre de politiques de réformes. Cependant, ces tardives réformes n'empêchèrent pas que ce furent de longues guerres de libération (1954-1962, 1961-1975, 1964-1974), mobilisant des moyens financiers colossaux, et des moyens humains tout aussi considérables, qui mirent fin à la

-

<sup>&</sup>lt;sup>2059</sup> Cité par Marcos Cardão *in* CARDÃO, Marcos, "Allegories of exceptionalism: Lusotropicalism in mass culture (1960-75)", *Portuguese Journal of Social Science*, 14: 3, 2015, pp.257-273, p.257.

<sup>&</sup>lt;sup>2060</sup> LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "De 'l'extermination' à la 'mise en valeur' des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931)", in LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.155-165, p.156.

domination coloniale. Dans le cas portugais, et en particulier dans le cas de l'Angola, les colons vivaient concentrés dans les principales villes du territoire. Ceci eut pour conséquence que, à l'exception des massacres de mars 1961 dans le nord de l'Angola, les Portugais d'Afrique ne furent pas directement confrontés à la violence armée. Ce constat marque une grande différence avec la population pied-noire, également urbaine, mais qui fut en contact direct et frontal avec la guerre, notamment à partir de 1957 lorsque le FLN décida de porter la guerre jusqu'au cœur de la capitale algérienne.

Ces guerres eurent également d'importantes conséquences sur la vie politique métropolitaine : « La IV<sup>ème</sup> République est morte de son impuissance à mettre fin à la guerre d'Algérie », souligne Guy Pervillé<sup>2061</sup>, et douze ans plus tard, le régime autoritaire de Salazar/Caetano fut renversé par le Mouvement des Forces Armées, né, entre autres, de la volonté de mettre fin aux guerres coloniales et de trouver une solution politique aux revendications des mouvements nationalistes africains.

La fin de l'Algérie française et celle de l'empire portugais d'Afrique s'accompagnèrent du départ massif des colons, et ce malgré l'engagement pris par les nouveaux États indépendants, acté dans les différents accords de paix, de veiller à la sécurité et au respect des biens et des personnes d'origines européennes. Les raisons qui poussèrent au départ ces centaines milliers de personnes furent variées. Dans le cas de l'Algérie et de l'Angola, la principale raison fut néanmoins le contexte de violence généralisée. En Algérie, la violence entre les deux communautés, notamment conduite par l'OAS, se poursuivit après la signature des accords d'Évian, les luttes intestines au sein du FLN venant également augmenter le climat d'insécurité qui régnait sur l'ensemble du territoire, et à Alger en particulier 2062. En Angola, la violence augmenta de manière significative au lendemain du 25 avril 1974, du fait de l'entrée dans les villes des trois mouvements de libération angolais, entraînant de violents affrontements fratricides. Cette violence incitant au départ vint s'ajouter à une raison d'ordre structurel. L'indépendance programmée de ces colonies marquait la fin d'un système qui avait jusqu'alors placé de manière automatique la population blanche en haut d'une hiérarchie profondément inégalitaire. La fin du système colonial remit donc en cause la position de cette population au sein des nouvelles sociétés qui émergeaient. Dès 1961, l'OAS tenta à tout prix, par une violence

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2061</sup> PERVILLÉ, Guy, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2015a, p.68. <sup>2062</sup> MOHEN-AMER, Amar, "Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962", *in in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.558-564, p.563.

extrême, d'empêcher que cela ne se produise. Il n'y eut pas d'équivalent dans le cas portugais, malgré la tentative d'une partie des colons du Mozambique de prendre le pouvoir le 7 septembre 1974 dans la capitale Lourenço Marques, future Maputo, tentative qui se solda par un échec.

Malgré le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 et l'annonce, dès 1959, de la reconnaissance du droit des Algériens à l'autodétermination, Jacques Frémeaux estime que les autorités françaises n'avaient pas assez préparé les pieds-noirs à l'indépendance<sup>2063</sup>. Les colons portugais étaient encore moins préparés à la fin de l'empire. Les guerres coloniales étaient menées par un régime autoritaire en place depuis près d'un demi-siècle. La surveillance permanente exercée sur la population portugaise de la métropole et des colonies, associée à une propagande coloniale, avaient convaincu les Portugais, sauf rares exceptions, que l'empire survivrait aux guerres. Les médias, contrôlés par la censure, étaient chargés, quant à eux, de démontrer que la situation était sous contrôle. Puis avec la révolution des Œillets, le Portugal passa littéralement du jour au lendemain d'un discours officiel, et unique, réaffirmant le caractère éternel et immuable de son empire colonial, à une volonté de procéder à une décolonisation rapide de tous ses territoires d'Afrique.

Une fois les décisions prises d'abandonner l'Algérie, l'Angola et le Mozambique, certains colons décidèrent de prolonger leur parcours migratoire vers d'autres pays, comme certains pieds-noirs au Brésil, au Paraguay ou en Argentine<sup>2064</sup>, ou comme des *retornados* qui partirent s'installer eux aussi au Brésil, au Canada ou encore en Afrique du Sud. Dans l'ensemble, néanmoins, ce fut vers la France et le Portugal qu'ils se dirigèrent. Les deux métropoles se trouvèrent donc confrontées à un flux migratoire d'une très grande ampleur. Dire qu'elles n'anticipèrent pas ces arrivées, ou ces retours, ne serait pas correct. Nous l'avons vu, avant même les arrivées massives des étés 1962 et 1975, les deux États se dotèrent d'organismes et de législations permettant de créer un statut juridique, celui de rapatrié, dans le but de prévoir une protection particulière pour ces citoyens français et portugais qui arrivaient d'outre-mer. La France avait déjà été confrontée à l'arrivée d'un grand nombre de rapatriés coloniaux au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et à la fin des années 1950. Au nom de la solidarité nationale, la France et le Portugal pensèrent ainsi une politique visant à leur intégration, procédant au cours de ce processus à des réajustements, notamment avec la création au Portugal du Commissariat aux Personnes Déplacées en 1976. Leur première mission fut de rapatrier et

.

<sup>&</sup>lt;sup>2063</sup> COMTAT, Emmanuelle, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p.80.

<sup>&</sup>lt;sup>2064</sup> CHOI, Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home*, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2016, p.55.

d'accueillir ces populations. Les conditions dans lesquelles s'effectuèrent ces rapatriements d'Algérie et d'Angola, furent chaotiques. Les moyens matériels mobilisés par les autorités furent bien en-deçà des besoins, obligeant très souvent les colons à attendre leur évacuation aérienne ou maritime dans des conditions très difficiles, s'ajoutant ainsi au caractère traumatique que revêtit presque toujours leur départ. Ni la France ni le Portugal, n'anticipèrent concrètement l'ampleur réelle de ces mouvements de population. Almeida Santos, alors ministre de la Communication sociale du 6ème Gouvernement Provisoire portugais, reconnut en février 1976 ce manque d'anticipation : « L'erreur que nous avons commise ne fut pas de ne pas avoir évité l'inévitable, mais de ne pas l'avoir prévu »<sup>2065</sup>.

Les rapatriements d'Algérie, d'Angola et du Mozambique, eurent un impact démographique indéniable pour la France et le Portugal. Il fut plus marqué dans ce second cas, les *retornados* représentant environ 5% d'une population résidente vieillissante, les autorités portugaises soulignant elles-mêmes en avril 1977 que les pieds-noirs ne représentaient en 1962 que 2% de la population française<sup>2066</sup>. Le Portugal, jusqu'alors caractérisé par une très forte émigration, devint, avec ce rapatriement, une terre d'accueil. Le fait que plus de 60% des *retornados* étaient nés au Portugal eut une forte conséquence sur leur répartition géographique. Au contraire de ce qui se passa en France, où les pieds-noirs, malgré les incitations des autorités, se concentrèrent dans le sud de la France et dans la région parisienne, les anciens colons portugais s'installèrent sur l'ensemble du territoire national, nombre d'entre eux retournant vivre dans leur région d'origine. Néanmoins, plus de 40% de cette population s'installa, notamment pour des raisons économiques, dans les régions de Lisbonne et de Porto.

La France et le Portugal considérèrent comme une priorité absolue de procéder à l'intégration des populations rapatriées. Un consensus politique se forma dans les deux États autour de cette nécessité, basée sur l'idée d'une solidarité nationale que les rapatriés étaient en droit d'attendre, car citoyens français et portugais à part entière. Les débats parlementaires portugais insistèrent bien sur cet aspect, présentant souvent les *retornados* comme étant des compatriotes, des frères dans le besoin. Au-delà de ce devoir de solidarité nationale, l'impératif de l'intégration était également présenté comme un outil permettant la « pacification »<sup>2067</sup> de ces populations. La France, comme le Portugal, craignirent de voir, suite à l'arrivée de la population rapatriée, une augmentation des tensions sociales et politiques pouvant conduire à

.

<sup>&</sup>lt;sup>2065</sup> HML, DN, 10/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>2066</sup> DL, 22/04/1977, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27820#!8, consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>2067</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010.

une radicalisation. En France, les attentats commis par l'OAS sur le sol métropolitain, et notamment les tentatives d'assassinat du général de Gaulle, étaient encore présents au cours de l'été 1962 dans toutes les mémoires, alors que débarquaient chaque jour et par milliers les Français d'Algérie. Au Portugal, le contexte politique et social révolutionnaire qui caractérisait le pays en 1975, laissait craindre, pour la démocratie portugaise en construction, une possible manipulation politique des *retornados* par des forces d'extrême-droite, nostalgiques du régime déchu. Il leur fallait donc s'atteler au plus vite à la résolution de l'ensemble des problématiques qu'entraînaient ces arrivées.

Les deux États, confrontés aux limites d'un parc immobilier insuffisant pour absorber ces centaines de milliers de personnes, développèrent des politiques de logement. Dans le cas portugais, l'erreur avait été faite par les autorités de penser que chaque *retornado* avait un endroit où aller à son arrivée. Face à la situation, certaines mesures furent temporaires, comme l'utilisation d'établissements hôteliers au Portugal, ou la réquisition de locaux par les autorités françaises. L'ouverture de centres d'hébergement collectif, dans le but de traiter l'urgence que représentaient ces arrivées, fut également décidée par les deux États. Les conditions de vie y furent souvent très rudes, en France comme au Portugal. La durée de séjour varia selon les situations individuelles et familiales des rapatriés, mais ces séjours restèrent souvent dans les mémoires comme un épisode particulièrement éprouvant. Des politiques pensées sur le long terme furent également mises en œuvre, par la construction de nouveaux logements mais également par la mise en place de programmes de prêts favorisant l'accession à la propriété. Malgré la mise en place de ces politiques, qui produisirent des résultats positifs en mobilisant des sommes conséquentes, certains rapatriés vécurent néanmoins dans des conditions d'une grande précarité.

Un autre volet de l'intervention des États français et portugais, concernait l'intégration économique des pieds-noirs et des *retornados*. Dans les deux cas, ils se retrouvèrent face à la nécessité de procéder à l'intégration d'un très grand nombre de travailleurs. Une politique de réintégration des fonctionnaires coloniaux fut pensée dans les deux cas, et aboutit dans l'ensemble à leur absorption rapide dans les différents secteurs de l'administration centrale et locale. La question des employés du secteur privé et des rapatriés qui exerçaient une activité à leur compte dans les colonies fut plus complexe. Ce fut particulièrement le cas du côté français et ce malgré un contexte économique favorable à l'absorption de main-d'œuvre. Les caractéristiques socio-professionnelles des Français qui arrivaient d'Algérie ne correspondaient pas aux besoins du marché du travail en France. Dans le cas portugais, ce fut une situation inverse. Le contexte économique connu par le pays faisait grandement craindre aux autorités

une augmentation subite et extrême d'un taux de chômage déjà élevé. Cependant, les caractéristiques professionnelles des Portugais venus d'Angola et du Mozambique, très présents dans le secteur tertiaire, notamment dans le domaine des services et du commerce, représenta un atout pour l'économique portugaise, qui se trouvait dans le besoin de dynamiser son économie, notamment dans les zones les moins développées du territoire. L'impact économique de l'installation des rapatriés au Portugal fut positif. L'État portugais participa à cela en mettant en œuvre un programme de prêts afin d'encourager les *retornados* à créer de petites et moyennes entreprises. Grâce à cela, l'État portugais poursuivait un double objectif de redresser l'économie tout en intégrant la population rapatriée. Ce programme aboutit à la création de près de 65 000 emplois. L'État français, quant à lui, mit en place un programme similaire, mais réservé uniquement à la réinstallation des pieds-noirs qui étaient à leur compte en Algérie, incitant toutefois fortement ces derniers à se reconvertir dans une activité salariée.

Les similitudes entre les politiques menées par la France et celles menées, près de quinze ans plus tard par le Portugal sont frappantes. Le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées, António Gonçalves Ribeiro, était entré en contact en 1977 avec les autorités françaises afin de voir comment la France avait géré l'installation des pieds-noirs<sup>2068</sup>. On pourrait y voir une explication, mais la création des politiques portugaises à destination des *retornados* est antérieure à ces contacts pris en 1977. L'impossibilité d'accéder aux archives diplomatiques de l'ambassade de France à Lisbonne n'a pas permis de déterminer si des contacts antérieurs avaient déjà été réalisés entre les deux États.

En ce qui concerne les dynamiques mémorielles, les pieds-noirs et les *retornados* exprimèrent, et expriment encore aujourd'hui, de vives critiques souvent sans appel, de la décolonisation de l'Algérie, de l'Angola et du Mozambique. Ils se présentent tous comme étant des victimes de ces processus. Il s'agit pour beaucoup d'une trahison et d'un abandon de la part de la classe politique, mais également, dans le cas portugais, de la part des forces armées. Selon eux, les mouvements nationalistes ne jouissaient pas d'une représentativité au sein des populations, l'indépendance n'étant la volonté que d'une minorité. Des figures politiques accusées d'être les responsables de ces processus de décolonisation sont encore aujourd'hui attaquées, de manière extrêmement violente parfois, dans le discours de la population rapatriée. En France, la cible de ces attaques est le général de Gaulle, qui trahit l'espoir des Français

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2068</sup> RIBEIRO, António Gonçalves, A *Vertigem da Descolonização. Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena*, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002, p.414.

d'Algérie de voir ce territoire rester un département français. Des personnalités qui furent par la suite amenées à assumer des responsabilités politiques, comme Lionel Jospin, sont également attaquées en raison de leurs prises de positions passées en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Au Portugal, plusieurs personnes sont la cible de ces attaques tout aussi violentes de la part des *retornados*. Mais comme en France, une personnalité en particulier se démarque dès 1975. Il s'agit du socialiste Mário Soares, contre lequel des rapatriés déclarent vouer, ou tout du moins, avoir voué une véritable haine. Des figures militaires sont également au cœur de ces attaques, parmi lesquelles Rosa Coutinho, notamment surnommé « l'amiral rouge », pour ses liens avec l'extrême-gauche.

En ce qui concerne l'influence possible de l'expérience de décolonisation et de l'opinion des rapatriés sur ce sujet sur leur comportement politique, en France, Emmanuelle Comtat indique que, pour la majorité, les pieds-noirs (60%) prennent en compte leur expérience, lors de l'acte électoral. *A contrario*, seulement une minorité des *retornados* rencontrés dans le cadre de ce travail déclarèrent que le processus de décolonisation portugais influença et/ou influence toujours leur vote. En France, l'antigaullisme était très répandu au sein de la population piednoir au cours des premières années suivant son arrivée en métropole. Il semble cependant que le retrait du général de la vie politique, et l'émergence d'une nouvelle génération de gaullistes qui avaient parfois pris des positions plus en faveur des Français d'Algérie, entraînèrent une diminution de cet anti-gaullisme. Au Portugal, de nombreux *retornados* déclarent avoir quant à eux déjà voté pour le PS, malgré la longue présence de Mário Soares à la tête de l'État, en tant que Premier ministre entre 1976 et 1978 ainsi qu'entre1983 et 1985, puis en tant que président de la République entre 1986 et 1996. Un parti portugais est, néanmoins, toujours absent des intentions de vote des *retornados* rencontrés, le PCP.

Les partis politiques portugais, qui pour la plupart virent le jour au lendemain de la révolution des Œillets, tentèrent à l'arrivée des rapatriés, de les mobiliser à leurs causes et ainsi obtenir de meilleurs résultats électoraux. L'ensemble des forces politiques représentées au Parlement avait reconnu la nécessité de mettre en place des politiques actives d'accueil et d'intégration, de peur de voir les *retornados* entrer dans les rangs d'organisations d'extrême-droite et ainsi mettre en danger les acquis du 25 avril 1974. Les différents partis créèrent en leur sein des branches dédiées à cette population. Le CDS et le PPD-PSD furent à plusieurs reprises accusés de vouloir exploiter les difficultés rencontrées par les *retornados* à des fins purement électoralistes. Le PCP quant à lui opérait une différenciation entre une minorité de *retornados* agents actifs du colonialisme, et une majorité de Portugais des colonies, présentés comme des victimes du régime déchu. L'électorat pied-noir fut également courtisé par les partis politiques et les

candidats français. Cependant, d'une manière générale, en France, comme au Portugal, la population rapatriée ne se dirigea pas de manière homogène vers un parti en particulier. Si les pieds-noirs se situent légèrement plus à droite que leurs concitoyens, ils ne furent pas tous électeurs du FN, et certains votent à gauche. Les *retornados* ne furent pas non plus attirés, comme un seul homme, vers les organisations d'extrême-droite, ni même vers les partis de la nouvelle droite portugaise. Ils se sont, au contraire, répartis d'une manière plutôt homogène dans l'ensemble des partis les plus représentés au Parlement. Il n'y a donc pas de « vote piednoir », ni de « vote *retornado* », ce qui remet en cause des idées reçues qui restent encore ancrées dans l'opinion publique française et portugaise. Ces deux populations rapatriées se caractérisent également par leur forte participation électorale et par des comportements politiques variés et fluctuants, qui dépendent notamment des candidats en lice et de leurs promesses.

Lorsque les Français d'Algérie arrivèrent en France, ils y trouvèrent des associations que des rapatriés de Tunisie et du Maroc avaient fondées à partir de 1956, telle l'ANFANOMA, qui participèrent dans certains cas à leur accueil, leur servant parfois de relai avec les autorités. Rapidement cependant, les pieds-noirs créèrent leurs propres associations. Ces dernières firent pression sur la classe politique et constituèrent rapidement un véritable lobby, ce qui leur permit de remporter des victoires, notamment en termes de politiques d'indemnisation, bien qu'ils ne furent jamais satisfaits des montants de ces dernières. De leur côté, les hommes politiques, les différents candidats à la présidentielle, mais également aux élections locales, réussirent à capitaliser le vote des pieds-noirs lorsqu'ils intégraient dans leur programme des promesses rejoignant leurs revendications. Il s'agit donc d'une relation « gagnant-gagnant », même si les pieds-noirs ne furent pas toujours satisfaits de leurs candidats et décidèrent d'en appeler au vote sanction.

Dans le cas portugais, de telles associations, de tels lobbies, ne virent jamais le jour. Les tentatives d'union de la part des *retornados*, notamment lors de la création en février 1976 du CSI, aboutirent à un échec. L'inexistence d'organisations de rapatriés précédant leur installation, contrairement au cas français, mais également leur dispersion sur l'ensemble du territoire national, peuvent être perçues comme cause de cet échec. Le *Jornal o Retornado* créé dès octobre 1975, tenta bien de mobiliser la population rapatriée, notamment sur le plan politique, comme au cours de la campagne des élections législatives d'avril 1976, mais sans jamais réussir à atteindre les résultats escomptés. Ce journal disparut en 1981 alors que la revue *L'Algérianiste*, côté pied-noir, est encore de nos jours en activité, publiant régulièrement de nouveaux numéros, à l'instar de la revue *France-Horizon* de l'ANFANOMA, publiée au moins

jusqu'en 2015. Enfin, les deux associations qui virent le jour au Portugal au cours de la deuxième partie des années 1980 afin de réclamer l'indemnisation des biens perdus en Afrique, ne pesèrent jamais assez sur la scène politique pour obtenir réparation, malgré l'existence de procédures portées devant la justice par 800 retornados, toujours en cours actuellement. Si l'AEANG existe encore aujourd'hui, ce qui subsiste aujourd'hui des organisations de retornados ce sont avant tout des amicales d'anciens élèves, à l'instar de l'association des anciennes élèves du Collège São José de Cluny de Huambo, ou encore des amicales d'anciens habitants de villes ou de quartiers d'Angola et du Mozambique, comme d'anciens résidents de la région de Huambo qui se retrouvent chaque année dans la ville de Caldas da Rainha, au nord de Lisbonne. Ces associations ne sont pas toujours des associations déclarées au sens légal du terme, parfois il s'agit seulement de groupes, qui s'expriment à travers les réseaux sociaux, et en particulier sur Facebook. En France, malgré un vieillissement de la première génération piednoire, de nombreuses associations existent toujours, plusieurs décennies après leur création. On pensera par exemple à l'ANFANOMA ou encore au Cercle Algérianiste.

Si les associations de pieds-noirs se saisirent de revendications politiques qu'elles s'efforcèrent de défendre auprès de plusieurs générations d'hommes politiques, elles furent, et sont encore, des milieux de préservation d'une mémoire. La mémoire de l'Algérie française se retrouve dans ces associations, mais également dans une littérature qui émergea rapidement après le départ des pieds-noirs d'Algérie. Une mémoire instantanée vit ainsi le jour sous la plume de Françaises et de Français d'Algérie qui trouvèrent dans l'écriture une manière de graver dans le marbre un lieu à jamais perdu. À l'instar du rapatriement d'Angola et du Mozambique, le rapatriement d'Algérie créa ainsi de nombreux « écrivains spontanés », pour reprendre la jolie formule du sociologue João Pedro George. Comparer le discours et la mémoire des rapatriés français et portugais concernant leur expérience passée dans les colonies permet de déceler de nombreux éléments communs. La mémoire du colonialisme est bien souvent une mémoire idéalisée qui passe sous silence la violence de la situation coloniale. Cette amnésie sélective découlant du fait que, comme le souligne Éric Savarese, « les mémoires individuelles et collectives possèdent une formidable capacité de recomposition du passé à partir d'associations inédites, de reclassements, de tris, d'oublis »<sup>2069</sup>. Dans le cas français, la violence n'apparaît le plus souvent que pour décrire la guerre d'Algérie, en se concentrant la plupart du temps sur la violence exercée par le camp adverse, par cet ennemi invisible. Dans le

-

<sup>&</sup>lt;sup>2069</sup> SAVARESE, Éric, *L'ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'Autre*, Paris : L'Harmattan, 1998a, p.10.

cas portugais, certains retornados, à l'instar de certains pieds-noirs, soulèvent la question de la violence coloniale, notamment dans des œuvres littéraires. Toutefois, l'image qui prédomine de l'Algérie, de l'Angola et du Mozambique, est celle d'un paradis perdu, où les communautés cohabitaient de manière harmonieuse. L'évocation de scènes de rencontres et d'échanges quotidiens entre colons et populations locales, et dans le cas portugais, l'existence de mariages mixtes, servent de preuve à l'absence de racisme. Dans le but de se défendre contre des accusations de racisme, les retornados opèrent également une comparaison presque automatique entre les colonies portugaises et le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, récusant ainsi l'existence d'une quelconque discrimination raciale. De nombreux pieds-noirs et retornados expriment également l'idée qu'ils étaient les agents de terrain de la « mission civilisatrice » sur laquelle la France et le Portugal basaient la légitimité de leur entreprise impériale. Ils furent des bâtisseurs d'empires, des modernisateurs, des agents de développement économique et social, prenant souvent l'exemple de la situation désastreuse dans laquelle ces colonies sombrèrent une fois l'indépendance acquise pour démontrer le bienfondé de leur action et du système colonial.

Cette vision conduit de nombreux rapatriés à se positionner contre les travaux, notamment historiques, qui présentent l'histoire coloniale sous un angle qui entre en contradiction avec leur mémoire et leurs descriptions, qu'Elizabeth Buettner qualifie de « nostalgiques, révisionnistes et largement de célébration » 2070. En France, ces oppositions entre deux visions du passé colonial, en particulier celle de l'Algérie coloniale, aboutit à ce qui est communément appelé une « guerre des mémoires », qui ne semble pas encore résolue. Dans le cas du Portugal, la publication de travaux scientifiques depuis plusieurs années portant sur des thématiques coloniales et postcoloniales, mais également l'émergence de nouveaux acteurs, tels des associations d'Afro-descendants, viennent remettre en question une version officielle du passé colonial qui rejoint en de nombreux points le discours de la majorité des *retornados*, notamment en ce qui concerne la question du racisme 2071. Le temps montrera si l'émergence de nouvelles voix, dissonantes, conduiront à son tour le Portugal vers une « guerre des mémoires ».

Concernant la mémoire de leur arrivée, ou retour, dans l'ancienne métropole, piedsnoirs et *retornados* insistent sur les difficultés rencontrées. Nombreux sont ceux qui se remémorent un mauvais accueil, voire même un abandon, de la part des autorités au cours de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2070</sup> BUETTNER, Elizabeth, *Europe after Empire. Decolonization, Society, and Culture*, Cambridge University Press, 2016, p.248.

<sup>&</sup>lt;sup>2071</sup> Voir PIRES, Rui Pena, DELAUNAY, Morgane, PEIXOTO, João, "Trauma and the Portuguese Repatriation: A Confined Collective Identity", *in* EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), *The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2019.

la décolonisation, et une fois arrivés en métropole. Les conditions difficiles et chaotiques dans lesquelles se sont effectués leur rapatriement et leur l'accueil ont marqué profondément et durablement la mémoire des pieds-noirs et celle des retornados. Dans leur ensemble les politiques mises en place par les deux États à destination de la population rapatriée n'ont que très rarement gardé une place dans les discours et dans les mémoires : les rapatriés considèrent avoir été victimes d'un mauvais accueil et d'un désintérêt de la part des autorités. Le comportement de leurs concitoyens à leur égard est également une source de critique et fait l'objet parfois d'un fort ressentiment. Les métropolitains sont accusés de ne pas les avoir accueillis comme il se devait. Les relations entre ces deux populations ne furent jamais des meilleures, les guerres coloniales n'améliorant pas cette situation. Les métropolitains ne voyaient pas d'un bon œil ces colons pour lesquels tant de leurs jeunes partaient se battre au risque de leur vie. Ces appelés dressaient souvent dans leurs lettres envoyées du front à leurs proches, ainsi qu'à leur retour, un portrait peu flatteur de leurs compatriotes d'outre-mer. Les relations ne furent que rarement au beau fixe entre ces derniers et les soldats, les premiers accusant les seconds de ne pas les avoir protégés ni défendus, notamment après la signature des cessez-le-feu. Les cas du 26 mars 1962 à Alger, et du 5 juillet 1962 à Oran, sont deux exemples omniprésents dans le discours des pieds-noirs d'Algérie. Pour beaucoup, les seuls militaires dignes de respect étaient ceux qui avaient rejoint l'OAS pour défendre l'Algérie française.

Dans le cas portugais, la révolution des Œillets fut notamment menée par de jeunes capitaines, qui refusaient de se battre un jour de plus en Afrique et sonnèrent ainsi la fin du monde tel que le connaissaient les Portugais d'Afrique. À leur arrivée en France et au Portugal, les rapatriés ressentirent l'obligation de se défendre face aux accusations et à l'hostilité de certains de leurs concitoyens. Les pieds-noirs se défendirent d'avoir fait « suer le burnous », quand les retornados contestèrent d'avoir « exploité les Noirs ». À ces accusations concernant leur passé dans les colonies s'ajoutèrent parfois une hostilité et un discours, que l'on peut qualifier de discours traditionnel anti-immigrés. L'arrivée massive des rapatriés en France et au Portugal s'accompagna d'une certaine appréhension de la part des métropolitains. Dans le cas portugais en particulier, dans un contexte de crise économique aigue, les retornados pouvaient être vus comme venant voler le travail des honnêtes Portugais. Les politiques mises en place par les États en faveur des populations rapatriées purent également contribuer au ressentiment de certains métropolitains. De plus, les retornados et les pieds-noirs étaient parfois associés à des pratiques culturelles différentes, arabes et africaines, ainsi qu'à une certaine criminalité, les premiers étaient notamment considérés comme responsables du développement du trafic de drogue et de la prostitution, alors que les seconds étaient accusés de venir troubler la vie quotidienne de villes comme Marseille. Ces attitudes de rejet conduisirent à ce que nombre de rapatriés déclarèrent avoir été victimes de racisme à leur arrivée en France et au Portugal.

En réponse à ces critiques la population rapatriée développa un discours valorisant l'esprit de pionniers, de bâtisseurs d'empires, qui était le sien. Dans le cas portugais, une comparaison appuyée sur une caricature présentant les métropolitains comme des « paresseux révolutionnaires toujours prêts à faire grève » permit d'opérer rapidement une mise en valeur de la figure du *retornado*, aboutissant à ce que Jean-Jacques Jordi appelle dans le cas des piedsnoirs, des représentations « sur-valorisantes »<sup>2072</sup>. Si les rapatriés français et portugais, réussirent rapidement à s'intégrer, ce fut grâce à leur volonté, à leur esprit de « pionniers », à leur esprit d'entreprendre, à leur esprit de revanche face à la nécessité de reconstruire leur vie en métropole, et dans le cas portugais, à leur volonté de développer ou de participer au développement du Portugal démocratique. Yann Scioldo-Zürcher souligne dans le cas des pieds-noirs « un paradoxe mémoriel : la mémoire des rapatriés n'a pas retenu les aides mises en place à leur intention. Elle préfère expliquer les réinstallations par sa capacité de réussite individuelle et collective »<sup>2073</sup>, ceci s'applique aussi parfaitement à la population *retornada*.

Peu de temps après l'arrivée et l'installation des rapatriés en France et au Portugal, les autorités déclarèrent que leur intégration était un succès. Les exemples de déclarations allant dans ce sens sont, dans les deux cas, nombreux. Moins d'un an après l'arrivée massive des pieds-noirs lors de l'été 1962, le ministre des Rapatriés, François Missoffe déclarait : « On peut dire que le problème des rapatriés est en gros résolu. »<sup>2074</sup>. Le même affirma en novembre de la même année : « Le bilan est dans l'ensemble satisfaisant. Le fantôme de la catastrophe nationale s'est dissipé », admettant un mois plutôt néanmoins que « personne ne prétend que tous les rapatriés sont heureux en métropole. Mais la catastrophe annoncée ne s'est pas produite. »<sup>2075</sup>. L'année suivante, le 22 juillet 1964, le général de Gaulle confirma lui-même les dires du ministre des Rapatriés : « Le problème des rapatriés est réglé pour l'essentiel [...]. Ils ont été absorbés comme un papier buvard. Cela aurait pu être un fléau pour la France, ça n'en a pas été un. Ça fait beaucoup d'écorchures individuelles, ça ne fait pas une plaie nationale. »<sup>2076</sup>. Cette déclaration est similaire à celle du ministre portugais de la

<sup>&</sup>lt;sup>2072</sup> JORDI, Jean-Jacques, *Idées reçues sur les Pieds-Noirs*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>2073</sup> CIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010, p.391.

<sup>&</sup>lt;sup>2074</sup> Cité par Valérie Morin *in* MORIN, Valérie, "L'exode et la politique des rapatriements", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.93-105, p.103. <sup>2075</sup> Cité par Valérie Morin, *ibid.*, pp.103-104.

<sup>&</sup>lt;sup>2076</sup> Cité par Jean-Jacques Jordi *in* JORDI, Jean-Jacques, *Idées reçues sur les Pieds-Noirs*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018, p.75.

Communication sociale, Almeida Santos, en février 1976 : « J'entends souvent en parler [du rapatriement] comme d'un drame. Pour eux [les retornados] sans aucun doute. Mais pour le pays, pas du tout. », insistant dans le reste de sa déclaration sur l'immense opportunité que représentait l'installation des retornados pour le développement du Portugal : « Pour un pays qui a besoin d'être reconstruit, la réintégration massive de personnes qui amènent avec elles l'expérience d'avoir construit des pays, est loin de poser un problème. »<sup>2077</sup>. Dans un courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées au ministre des Finances datant de novembre 1977, António Gonçalves Ribeiro estimait que le Commissariat aux Personnes Déplacées allait probablement avoir une courte durée de vie puisque le Portugal avait réussi « bien plus tôt que prévu l'intégration de la majeure partie – et d'une certaine manière de la plus respectable – de la population déplacée des anciennes colonies. »<sup>2078</sup>.

L'intégration des rapatriés fut également l'occasion pour les autorités françaises d'affirmer un nouveau discours mettant en avant le caractère exceptionnel du processus qui, dans l'union nationale, venait de s'achever. Dès juin 1964 le général de Gaulle déclara à ce sujet:

« Pour sortir du drame, il fallait résoudre un problème grave et même cruel, celui de l'Algérie. Nous l'avons résolu comme il le fallait, conformément au génie de la France et à son intérêt. Mais encore, je vous en prends à témoin, en une année, un million de Français établis dans ce pays ont été rapatriés sans heurts, sans drames, sans douleurs, et intégrés dans notre unité nationale. Cela ne s'était jamais vu. Cela signifiait de la part de tous les Français une grande compréhension et une grande générosité. Cela signifiait, de la part des Français d'Algérie, beaucoup d'intelligence, beaucoup d'esprit de labeur et d'entreprise et beaucoup de patriotisme. Je leur en donne témoignage tout simplement. »<sup>2079</sup>.

Là encore, les similitudes entre la France et le Portugal sont frappantes. Dans ses mémoires, publiés en 2006, Almeida Santos revint sur l'arrivée des retornados au Portugal, laissant transparaître une vision lusotropicaliste encore prégnante, faisant du peuple portugais un peuple à part tant par son expérience coloniale que par sa capacité d'accueil des rapatriés.

<sup>2077</sup> HML, DN, 10/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>2078</sup> ACMF, SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Alto-Comissário para os Desalojados envoyé le 21.11.77 au Ministro das Finanças.

<sup>&</sup>lt;sup>2079</sup> Cité par Guy Pervillé. Disponible sur http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\_article=69#nb34, consulté le 25/09/2019.

Le long extrait qui suit est un exemple, parmi tant d'autres, d'une vision idéalisée présentant quarante ans après leur arrivée, le processus d'intégration des *retornados* au Portugal sous la forme d'une véritable *success story* :

« Ce qui a commencé comme une tragédie collective, qui prit des proportions gigantesques, vint démontrer la capacité de notre pays, et de son peuple, à la dissoudre dans des manifestations de solidarité, de générosité, de cohésion sociale, et d'esprit d'entre-aide. [...] Les familles d'ici furent capables de se sacrifier et d'accueillir sans égoïsme les membres de leur famille qui frappaient à leur porte. On a ouvert sa porte, on a ouvert son cœur. Ce soutien fut une confirmation éloquente que l'amour de la famille continue à être une des vertus du peuple portugais. [...] Ce soutien souligna également une des caractéristiques identitaires de l'âme portugaise. Et la racine universaliste et franciscaine d'un peuple qui voyagea tous azimuts, parla toutes les langues, aima dans tous les lits et pria dans tous les temples, rejeta la jalousie, l'esprit de compétition, la tentation répulsive de l'intrus. Ce fut beau ! Personne ne pensa que l'État aidait trop celui qui arrivait au détriment de celui d'ici. Personne. [...] Incompréhensions, xénophobies, égoïsmes, ça jamais! [...] peu d'années après le 'retour des caravelles' les plaies ouvertes par le déplacement des Portugais de l'outre-mer étaient, dans l'ensemble, cicatrisées. Le drame collectif cessa d'en être un. »2080.

Dès 1977, le futur Premier ministre socialiste portugais, et futur secrétaire-général de l'ONU, António Guterres, avait déclaré : « L'intégration des personnes déplacées laissa perplexe à l'étranger »<sup>2081</sup>.

Le fait que ces migrants étaient des « migrants nationaux », autrement dit des citoyens de pleins droits, permit leur intégration et mobilisa l'État portugais et français qui mirent en place un ensemble de politiques à destination de cette population au nom du principe de solidarité nationale. Le succès de l'intégration des *retornados* revêt néanmoins un caractère particulier du fait du contexte d'instabilité généralisée, profondément différent de celui de la France, dans lequel ils s'installèrent. Néanmoins, et contrairement à ce que laissent paraître des déclarations comme celle du général de Gaulle et d'António Almeida Santos, l'intégration des pieds-noirs et des *retornados* ne se fit pas sans créer de tensions entre les rapatriés et le reste de

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2080</sup> SANTOS, António de Almeida, *Quase Memórias. Do colonialismo e da Descolonização*, 1° Volume, Cruz Quebrada : Casa das Letras Editorial Notícias, 2006, p.549, p.553.
<sup>2081</sup> HML, *DN*, 08/12/1977, pp.4-5.

la population. Des tensions existèrent également entre les rapatriés et les autorités. Dans le cas du Portugal, les retards de paiement des diverses allocations au cours des premières années qui suivirent l'installation des *retornados* conduisirent notamment à l'occupation de plusieurs délégations de l'IARN. Les limites en termes de moyens et d'organisation de l'IARN furent d'ailleurs rapidement reconnus par les autorités, mais il joua néanmoins un rôle majeur, aux côtés du Commissariat aux Personnes Déplacées, dans le processus d'intégration des *retornados*. De nombreux rapatriés rencontrèrent cependant de grandes difficultés à leur arrivée, les *retornados* parlant même d'un véritable choc culturel venant s'ajouter aux difficultés matérielles qu'ils purent rencontrer. Que ce soit en France ou au Portugal, certains ne parvinrent pas à s'intégrer et à reconstruire une nouvelle vie dans les anciennes métropoles, notamment parmi les plus âgés.

La population pied-noire reste plus visible au sein de la société française en comparaison avec les *retornados*, car son tissu associatif est encore actif, jouissant de relais au sein des différentes classes politiques qui se succèdent depuis 1962. Cela leur permit notamment de voir certaines de leurs revendications portées sur le devant de la scène. Cependant, aujourd'hui, la représentativité de ces associations reste limitée. D'une manière générale, les pieds-noirs estiment eux-mêmes qu'ils se sont bien intégrés en France. Ils évoquent leurs « champions », que ce soit dans le domaine de la culture, à l'instar d'Enrico Macias, ou dans le domaine économique, comme l'opticien Alain Afflelou, devenus des symboles de réussite, très souvent relayés dans la presse française<sup>2082</sup>. De leur côté, plus de quarante ans après leur arrivée au Portugal, les *retornados* estiment également que l'intégration des rapatriés d'Angola et du Mozambique fut un véritable succès. Ils insistent toutefois sur les difficultés qu'ils rencontrèrent pour encore plus mettre en avant le résultat positif et les impacts profonds sur la société portugaise qui suivirent leur installation. Ces impacts sont largement reconnus par l'opinion publique portugaise dans son ensemble.

L'intégration des *retornados* au sein de la société portugaise s'explique ainsi par plusieurs facteurs. Les *retornados* étaient des citoyens portugais partageant avec leurs compatriotes une langue commune ainsi que, pour l'écrasante majorité, un phénotype leur permettant d'être automatiquement identifiés comme faisant partie du corps national. Parce qu'ils étaient des Portugais, les *retornados* furent les bénéficiaires d'une solidarité nationale. Les autorités portugaises firent elles-mêmes une distinction claire entre ces derniers et les

.

<sup>&</sup>lt;sup>2082</sup> STORA, Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991), p.257.

réfugiés, arrivés à leurs côtés dans le cadre de la décolonisation, notamment en avril 1977 : « près de 10 000 personnes déplacées qui n'ont pas la nationalité portugaise doivent retourner chez elles ou émigrer vers d'autres pays, puisqu'il s'agit de réfugiés envers lesquels le pays n'est pas tenu de fournir des conditions identiques à celles fournies aux personnes déplacées portugaises » 2083.

Par ailleurs, en 1975, comme la majorité des *retornados* retournèrent chez eux, dans leur région d'origine, ils purent ainsi réactiver des réseaux familiaux et des connaissances leur permettant de pouvoir compter au cours des premiers temps de leur installation sur une solidarité, relationnelle et matérielle. Des dynamiques individuelles d'intégration virent ainsi le jour. Les caractéristiques socio-professionnelles de cette population, associées, d'un côté, à un contexte économique et social favorable à l'absorption de nouvelles initiatives, et de l'autre, à des politiques actives menées par les différents gouvernements, participèrent, de concert, à l'intégration des *retornados* dans la société portugaise. Rui Pena Pires parle, à juste titre, d'une assimilation, les *retornados* ayant été « incorporés dans l'espace identitaire qui définit l'appartenance à la société portugaise. »<sup>2084</sup>.

Si Marc Bloch estimait que l'histoire comparée se devait de « dégager l'originalité des différentes sociétés »<sup>2085</sup>, elle permet également, en dépassant les frontières nationales, de remettre en question et de relativiser les discours d'exceptionnalité qui caractérisent bien souvent aussi bien les mémoires individuelles que les histoires officielles. Le cas présent d'analyse du processus d'intégration des rapatriés des décolonisations française et portugaise en est l'exemple manifeste.

\_

 $<sup>^{2083}</sup>$  DL, 22/04/1977, p.8. Disponible sur http://casacomum.org/cc/visualizador?pasta=06827.177.27820#!8, consulté le 23/08/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>2084</sup> PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras : Celta Editora, 2003, p.247.

<sup>&</sup>lt;sup>2085</sup> BLOCH, Marc, Mélanges historiques, Paris: CNRS, 2011, p.27.



#### **SOURCES**

# Législation portugaise

- 1974

Lei n°7/74, 27/07/1974

Accords entre le Portugal et le PAIGC, publiés le 29/08/1974

Accords entre le Portugal et le FRELIMO, publiés le 09/09/1974

Decreto-Lei nº656/74, 23/11/1974

- 1975

Decreto-Lei n°23/75, 22/01/1975

Accords entre le Portugal, le MPLA, le FNLA et l'UNITA, publiés le 28/01/1975

Lei n°5/75, 14/03/1975

Decreto-Lei 169/75, 31/03/1975

Despacho nº98/1975, 28/04/1975

Decreto-Lei n°308-A/75, 24/06/1975

Decreto-Lei nº412-B/75, 07/08/1975

Decreto-Lei nº494/75. 10/09/1975

Decreto-Lei n°584-B/75, 16/10/1975

- 1976

Despacho nº12/79, 17/01/1979

Decreto nº 53-A/76, 21/01/1976

Despacho dos Ministérios da Habitação, Urbanismo e Construção e dos Assuntos Sociais, 03/03/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 19/03/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 05/05/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 15/05/1976

Despacho dos Ministérios das Finanças e dos Assuntos Sociais, 09/06/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 02/07/1976

Decreto-Lei nº583/76, 22/07/1976

Decreto-Lei n°683-B/76, 10/09/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 13/11/1976

Decreto-Lei nº826-A/76, 17/11/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 06/12/1976

Despacho, 18/12/1976

Resolução do Conselho de Ministros, 31/12/1976

- 1977

Despacho nº20/77, 31/01/1977

Despacho da Presidência do Conselho de Ministros e Ministério dos Assuntos Sociais e da Habitação e Construção, 31/01/1977

Despacho Normativo n°45/77, 21/02/1977

Decreto-Lei n°209/77, 26/05/1977

Resolução nº171/77, 14/07/1977

Despacho do Ministério da Agricultura, 24/08/1977

Resolução da Presidência do Conselho de Ministros, 15/09/1977

Resolução n°225-A/77, 16/09/1977

Lei n°73/77, 27/09/1977

Lei nº80/77, 26/10/1977

Decreto nº156/77, 26/11/1977

Decreto-Lei n°515/77, 14/12/1977

Portaria nº752/77, 14/12/1977

- 1978

Despacho Normativo nº25/78, 30/01/1978

Despacho n°29/78, 03/02/1978

Resolução n.º 99/78, 17/06/1978

Despacho das Secretarias de Estado da População e Emprego e da Segurança Social, 11/10/1978

Despacho dos Ministérios das Finanças e do Plano e da Administração Interna, 30/10/1978

- 1979

Despacho dos Ministérios das Finanças e do Plano e da Administração Interna, 12/01/1979

Despacho dos Ministros da Administração Interna e da Habitação e Obras Públicas, 24/05/1979

Decreto-Lei nº179/79, 08/06/1979

Resolução nº218/79, 26/07/1979

Decreto-Lei n°350/79, 30/08/1979

- 1980

Decreto-Lei n°15/80, 26/02/1980

- 1981

Decreto-Lei n°94/81, 29/04/1981

Decreto-Lei n°97/81, 02/05/1981

- 1985

Decreto-Lei nº210/85, 27/06/1985

#### Arquivo Histórico do Ultramar - AHU

Rapport d'activités de l'IARN

Rapport d'activités du CPD

Arquivo do Ex-IARN, 325 Análise a pedidos de financiamentos - 1977 - Comissariado para os

Desalojados, Comissão Distrital de Lisboa, Informação, Análise nº4, 10/01/1977

Arquivo do Ex-IARN, 561, Regulamento-base, non daté

### Arquivo Contemporâneo do Ministério das Finanças - ACMF

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Note du Ministère des Finances et du Plan, Cabinet du Secrétariat d'État au Trésor, non datée

SETF, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Courrier envoyé par la Direcção do Crédito CIFRE au secretário d'État aux Finances, non daté

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, contrato entre a CGD e o CPD, non daté - 1976

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Alguns elementos de ordem técnica sobre Plano de financiamento a retornados, mai 1976

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Document du Ministério dos Assuntos Sociais - Gabinete do Secretário de Estado dos Retornados daté du 30/07/1976.

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa do Comissariado para os Desalojados, 16/08/1976.

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa du Comissariado para os Desalojados-Gabinete do Alto-Comissário, 19/10/1976

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa de la Presidência do Conselho de Ministros, Comissariado para os Desalojados, 22/11/1976.

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Nota oficiosa da Presidência do Conselho de Ministros – Comissariado para os Desalojados, 10/12/1976

- 1977

SETF Subfundo SET, Série (Instituições Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito, Courrier envoyé par le Haut-commissaire aux Personnes Déplacées au ministre des Finances, 03/05/1977

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Courrier du Haut-commissaire aux Personnes Déplacées au ministre des Finances, 21/11/77

- 1978

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Programa de Crédito do Comissariado para os Desalojados, Situação relativa a 15 de Junho de 1978.

- 1980

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado. Courrier (incomplet) d'un *retornado* d'Angola envoyé au Premier ministre portugais, 02/04/1980

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Programa de Crédito do Comissariado, Courrier adressé au Directeur du Crédit Cifre, 15/04/1980

- 1983

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação n°34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro, 30/09/1983

SETF Subfundo SET, Série (Instituições de Crédito) - Código 47, Subsérie - (Instituições de Crédito, processos referentes a) CIFRE, Geral, Informação n°34/83 de la Direcção do Crédito Cifre à destination du Secretário de Estado do Tesouro, 30/09/1983, Anexo VI

- 1985

Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito CIFRE Courrier envoyé par l'entreprise au secrétaire d'État au Trésor, 18/09/1985

- 1986

SETF Subfundo do GSETF - Série 33-SETF - Subsérie 33/02 Direcção do Crédito CIFRE (Informações da Direcção-Geral do Tesouro para a Secretária de Estado do Tesouro), Informação n°247/86,12/03/1986

# Arquivo Histórico da Cruz Vermelha Portuguesa - AHCVP

- 1975

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Gabinete de Socorros, document non daté

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°68, Operação Aeroporto, document non daté

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Courrier du Président national de la CVP au Directeur de l'IARN, 02/06/1975

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Circular nº 605, 24/10/1975

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Circular n°2, 31/10/1975

- 1976

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Estatística, 06/07/1976

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Contrat entre la CVP et l'IARN, 16/07/1976

- 1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Relatório de Actividades da SAF durante o ano de 1977, document non daté

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Relatório das actividades da SAF, durante o 2° semestre de 1976, 14/01/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Courrier du Haut-Commissaire aux Personnes Déplacées au Président de la Croix Rouge Portugaise, 09/05/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação n°117, 17/05/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação 48/77, 26/05/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação nº158, 07/06/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Informação nº67, 28/06/1977

AHCVP, SAF-Secção Auxiliar Feminina, Operação aeroporto Julho/1977, document non daté

## **Archives parlementaires portugaises**

- 1975

Session parlementaire du 12/06/1975, *DAC*, 14/06/1975

Session parlementaire du 24/06/1975, *DAC*, 25/06/1975

Session parlementaire du 24/071975, *DAC*, 25/07/1975 Session parlementaire du 07/08/1975, DAR, 08/08/1975 Session parlementaire du 08/08/1975, *DAC*, 09/08/1975 Session parlementaire du 14/08/1975, DAC, 16/08/1975, Session parlementaire du 22/08/1976, DAC, 23/08/1975 Session parlementaire du 27/08/1975, DAC, 28/08/1975 Session parlementaire du 28/08/1975, DAC, 29/08/1975 Session parlementaire du 02/09/1975, DAC, 03/09/1975 Session parlementaire du 09/09/1975, *DAC*, 10/09/1975 Session parlementaire du 11/09/1975, DAC, 12/09/1975 Session parlementaire du 17/09/1975, DAC, 18/09/1975 Session parlementaire du 24/09/1975, DAC, 25/09/1975 Session parlementaire du 26/09/1975, DAC, 27/09/1975 Session parlementaire du 02/10/1975, DAC, 03/10/1975 Session parlementaire du 30/09/1975, *DAC*, 01/11/1975 Session parlementaire du 31/10/1975, *DAC*, 03/11/1975 Session parlementaire du 11/11/1975, *DAC*, 12/11/1975 Session parlementaire du 12/11/1975, *DAC*, 13/11/1975 Session parlementaire du 17/12/1975, DAC, 18/12/1975 - 1976 Session parlementaire du 04/03/1976, DAC, 05/03/1976 *DAC*, Suplemento ao Numéro 132, 21/04/1976 Session parlementaire du 14/07/1976, DAR, 15/07/1976 Session parlementaire du 02/08/1976, DAR, 03/08/1976 Session parlementaire du 05/08/1976, DAR, 06/08/1976 Session parlementaire du 11/08/1976, DAR, 12/08/1976 Session parlementaire du 14/10/1976, DAR, 15/10/1976 Session parlementaire du 09/11/1976, DAR, 10/11/1976 DAR, Suplemento ao Numéro 40, 18/11/1976 Session parlementaire du 23/11/1976, *DAR*, 24/11/1976 DAR, Suplemento ao Número 46, 27/11/1976 Session parlementaire du 03/12/1976, DAR, 04/12/1976

Session parlementaire du 14/12/1976, DAR, 15/12/1976

Session parlementaire du 22/12/1976, DAR, 23/12/1976

Session parlementaire du 27/12/1976, DAR, 28/12/1976

Session parlementaire du 28/12/1976, DAR, 29/12/1976

- 1977

Session parlementaire du 04/03/1977, DAR, 05/03/1977

Session parlementaire du 08/03/1977, DAR, 09/03/1977

DAR, Supplément au Numéro 84, 11/03/1977

Session parlementaire du 22/03/1977, DAR, 23/03/1977

Session parlementaire du 25/03/1977, DAR, 25/03/1977

Session parlementaire du 25/03/1977, *DAR*, 26/03/1977

Session parlementaire du 01/04/1977, DAR, 02/04/1977

Session parlementaire du 22/04/1977, DAR, 23/04/1977

Session parlementaire du 13/05/1977, DAR, 13/05/1977

Session parlementaire du 13/05/1977, DAR, 14/05/1977

DAR, 6° Suplemento ao Numéro 121, 28/06/1977

# Législation française

- 1946

Loi n°46-940 du 7 mai 1946

Préambule à la Constitution du 27 octobre 1946

- 1959

Décret, 18/06/1959

- 1961

Décret relatif à la composition du gouvernement, 24/08/1961

Loi n°61-1439, 26/12/1961

- 1962

Décret n°62-251, 08/03/1962

Décret n°62-261, 10/03/1962

Arrêté, 10/03/1962

Arrêté « Prestations de retour », 10/03/1962

Arrêté « Conditions dans lesquelles les textes législatifs et réglementaires relatifs au rapatriement sont applicables aux rapatriés rentrés avant la promulgation de ces textes », 10/03/1962

Arrêt « Allocation de subsistance », 11/03/1962

Ordonnance n°62-657, 09/06/1962

Ordonnance n°62-738, 03/07/1962

Ordonnance n°62-798, 16/07/1962

Décret n°62-939, 08/08/1962

Décret n°62-938, 08/08/1962

Application du décret n°62-938, 08/08/1962

Ordonnance n°62-995, 18/08/1962

Ordonnance n°62-996, 18/08/1962

Décret n°62-1030, 29/08/1962

Ordonnance n°62-1063,10/09/1962

Arrêté, 11/09/1962

Décret n°62-1125, 01/10/1962

Décret n°62-1275, 31/10/1962

- 1963

Arrêté, 02/03/1963

Arrêté « Attribution de la subvention d'installation », 02/03/1963

Décret n°62-261,10/03/1962

Arrêté, 10/03/1962

Arrêté, 17/05/1963

Décret n°63-662, 09/07/1963

Loi n°63-778, 31/07/1963

Décret n°63-1133, 14/11/1963

Loi n°63-1217, 11/12/1963

- 1964

Arrêté, 09/07/1964

Décret n°64-743, 23/07/1964

- 1965

Arrêté, 05/05/1965

- 1969

Loi n°69-992, 06/11/1969

- 1970

Loi n° 70-632, 15/07/1970

- 1978

Loi n°78-1, 02/01/1978

- 1981

Décret portant nomination des membres du gouvernement, 23/06/1981

- 1982

Loi n°82-4, 06/01/1982

- 2005

Loi n° 2005-158, 23/02/2005

- 2019

Arrêté portant ouverture des archives relatives à la disparition de Maurice Audin, 09/09/2019

# Diário de Lisboa - DL

- 1954

DL, 02/11/1954

- 1955

DL, 21/08/1955

- 1960

DL, 24/01/1960

DL, 26/01/1960

DL, 27/01/1960

- 1962

DL, 16/07/1962

DL, 01/03/1962

DL, 26/03/1962

DL, 27/03/1962

DL, 08/04/1962

DL, 18/05/1962

DL, 19/05/1962

DL, 23/05/1962

DL, 26/05/1962

DL, 27/05/1962

DL, 28/05/1962

DL, 29/05/1962

DL, 30/05/1962

DL, 01/06/1962

DL, 03/06/1962

DL, 05/06/1962

- DL, 12/06/1962
- DL, 13/06/1962
- DL, 16/06/1962
- DL, 17/06/1962
- DL, 20/06/1962
- DL, 22/06/1962
- DL, 01/07/1962
- DL, 02/07/1962
- DL, 04/07/1962
- DL, 09/07/1962
- DL, 10/07/1962
- DL, 15/07/1962
- DL, 25/07/1962
- DL, 27/07/1962
- DL, 31/07/1962
- DL, 02/08/1962
- DL, 31/08/1962
- DL, 27/09/1962
- DL, 20/10/1962
- 1974
- DL, 30/11/1974
- 1975
- DL, 24/01/1975
- DL, 31/01/1975
- DL, 04/02/1975
- DL, 21/02/1975
- DL, 09/04/1975
- DL, 02/05/1975
- DL, 14/05/1975
- DL, 15/05/1975
- DL, 19/05/1975
- DL, 04/06/1975
- DL, 07/06/1975
- DL, 14/07/1975

- DL, 15/07/1975
- DL, 04/08/1975
- DL, 05/08/1975
- DL, 07/08/1975
- DL, 12/08/1975
- DL, 18/08/1975
- DL, 19/08/1975
- DL, 04/09/1975
- DL, 06/09/1975
- DL, 11/09/1975
- DL, 13/09/1975
- DL, 19/09/1975
- DL, 23/09/1975
- DL, 25/09/1975
- DL, 03/10/1975
- DL, 17/10/1975
- DL, 18/10/1975
- DL, 03/11/1975
- DL, 15/12/1975
- DL, 30/12/1975
- 1976
- DL, 10/02/1976
- DL, 11/02/1976
- DL, 14/02/1976
- DL, 16/02/1976
- DL, 18/02/1976
- DL, 19/02/1976
- DL, 21/02/1976
- DL, 23/02/1976
- DL, 03/03/1976
- DL, 02/04/1976
- DL, 03/04/1976
- DL, 07/04/1976
- DL, 08/04/1976

- DL, 17/04/1976
- DL, 22/04/1976
- DL, 23/04/1976
- DL, 05/05/1976
- DL, 29/05/1976
- DL, 05/06/1976
- DL, 07/06/1976
- DL, 11/06/1976
- DL, 03/08/1976
- DL, 17/08/1976
- DL, 30/08/1976
- DL, 13/09/1976
- DL, 14/09/1976
- DL, 15/09/1976
- DL, 17/09/1976
- DL, 20/10/1976
- DL, 25/10/1976
- DL, 26/10/1976
- DL, 15/11/1976
- DL, 20/11/1976
- DL, 06/12/1976
- DL, 11/12/1976
- 1977
- DL, 18/02/1977
- DL, 09/03/1977
- DL, 10/03/1977
- DL, 21/03/1977
- DL, 23/03/1977
- DL, 24/03/1977
- DL, 26/03/1977
- DL, 09/04/1977
- DL, 20/04/1977
- DL, 22/04/1977
- DL, 28/04/1977

DL, 03/05/1977

DL, 07/05/1977

DL, 13/05/1977

DL, 11/06/1977

DL, 13/08/1977

DL, 10/09/1977

DL, 18/11/1977

DL, 24/11/1977

# Diário de Notícias - DN

- 1975

DN, 31/01/1975

DN, 13/06/1975

DN, 07/07/1975

DN, 06/08/1975

DN, 14/08/1975

DN, 20/08/1975

DN, 21/08/1975

DN, 24/09/1975

DN, 11/10/1975

DN, 16/10/1975

DN, 22/10/1975

DN, 10/11/1975

- 1976

DN, 10/02/1976

DN, 18/02/1976

DN, 31/03/1976

DN, 15/04/1976

DN, 22/04/1976

DN, 30/04/1976

DN, 25/06/1976

- 1977

DN, 08/12/1977

# Jornal o Retornado - JOR

- 1975
- JOR, 10/10/1975
- JOR, 17/10/1975
- JOR, 24/10/1975
- JOR, 11/1975
- JOR, 07/11/1975
- JOR, 14/11/1975
- JOR, 21/11/1975
- JOR, 05/12/1975
- JOR, 12/12/1975
- 1976
- JOR, 23/01/1976
- JOR, 13/02/1976
- JOR, 20/02/1976
- JOR, 27/02/1976
- JOR, 13/03/1976
- JOR, 20/03/1976
- JOR, 27/03/1976
- JOR, 03/04/1976
- JOR, 10/04/1976
- JOR, 20/04/1976
- JOR, 27/04/1976
- JOR, 11/05/1976
- JOR, 18/05/1976
- JOR, 25/05/1976
- JOR, 01/06/1976
- JOR, 08/06/1976,
- JOR, 15/06/1976
- JOR, 22/06/1976
- JOR, 29/06/1976
- JOR, 06/07/1976
- JOR, 13/07/1976
- JOR, 27/07/1976

JOR, 03/08/1976

JOR, 10/08/1976

JOR, 17/08/1976

JOR, 24/08/1976

JOR, 31/08/1976

JOR, 07/09/1976

JOR, 14/09/1976

JOR, 21/09/1976

JOR, 05/10/1976

JOR, 26/10/1976

JOR, 23/11/1976

JOR, 30/11/1976

JOR, 07/12/1976

JOR, 14/12/1976

- 1977

JOR, 13/09/1977

- 1978

JOR, 27/06/1978

- 1980

JOR, 06/02/1980

JOR, 12/03/1980

- 1981

JOR, 31/03/1981

### Sources audiovisuelles

- Reportage des Actualités Françaises diffusé le 29/11/1954. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00039, consulté le 15/08/2019
- Discours du président de Gaulle du 04/06/1958 à Alger. Disponible sur https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/forum%20alger/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consulté le 15/08/2019.
- Allocution du président de Gaulle du 16/09/1959. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/ind%C3%A9pendance%20Alg%C3%A9rie/s#sort/DateAffichage/direct ion/DESC/page/4/size/10, consultée le 15/08/2019.

- Allocution du président De Gaulle du 29/01/1960. Disponible sur https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/28%20janvier%201960/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consultée le 15/08/2019
- Allocution du président de Gaulle du 23/04/1961. Disponible sur https://fresques.ina.fr/degaulle/liste/recherche/putsch/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10, consultée le 14/08/2019.
- Allocution de Chawki Mostefaï au cours du JT de 20 heures du 28/04/1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF97505570, consultée le 19/07/2019.
- Allocution de Jean Mannoni au cours du JT de 13 heures du 04/05/1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF94073319, consultée le 19/07/2019.
- Reportage du JT de 13 heures du 21/05/1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/CAF89005355/avec-les-rapatries-d-algerie-video.html, consulté le 17/07/2019
- Reportage du Journal Les Actualités Françaises du 20/06/1962. Disponible sur https://www.ina.fr/video/AFE85009562/avec-les-rapatries-d-algerie-video.html, consulté le 19/07/2019.
- Reportage diffusé sur la chaîne RTP1 le 10/09/1974. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-de-refugiados-de-lourenco-marques/, consulté le 14/05/2018
- Discours de Vasco Gonçalves 21/02/1975 Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/discurso-de-vasco-goncalves-parte-ii/, consulté le 01/05/2019.
- Reportage de la chaîne RTP1 du 31/08/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-de-retornados-de-angola-2/, consulté le 24/05/2018
- Reportage de la chaîne RTP1 diffusé le 13/09/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/chegada-de-retornados-de-angola/, consulté le 24/06/2018
- Reportage de la RTP1 du 26/09/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/reportagem-sobre-o-transporte-dos-retornados-de-angola/, consulté le 23/05/2017
- Débat télévisé entre Mário Soares et Álvaro Cunhal du 06/11/1975. Disponible sur https://arquivos.rtp.pt/conteudos/frente-a-frente-mario-soares-e-alvaro-cunhal-i-parte/, consulté le 14/05/2018.

- Reportage du journal télévisé de France 3 diffusé le 14/06/1980. Disponible sur https://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00433/inauguration-d-un-monument-a-l-algerie-française-a-toulon.html, consulté le 14/06/2019
- Reportage du JT de 20H de France 2 diffusé le 17/11/2001. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07090, consulté le 15/08/2019.
- Reportage "A Guerra", réalisé en 2007 par Joaquim Furtado. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=zeVdQe7tYPA&index=13&list=PLDE29E7CC2EF76E3 9&ab channel=ccac2321, consulté le 15/03/2016.
- Reportage du JT de 20heures diffusé le 20/12/2012. Disponible sur https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu07094/discours-de-françois-hollande-pendant-sa-visite-officielle-en-algerie-en-2012.html, consulté le 14/08/2019.
- História a História África, « Diamang, Um Estado Dentro do Estado », RTP 2, Épisode 2, diffusé le 22/10/2017. Disponible sur http://www.rtp.pt/play/p3951/e310842/historia-a-historia-africa.
- Meeting d'Emmanuel Macron du 18/02/2017 à Toulon. Disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=YRnbFYj6wRg&ab\_channel=LaR%C3%A9publiqueEn Marche%21, consultée le 24/07/2019
- Interview d'Artur Ligne par TV Algarve, 2019. Disponible sur https://www.tvalgarve.pt/video/699/entrevista-jornalista-artur-ligne, consulté le 15/03/2019.



#### BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTO, Domingos Marcos Cúnua, *O debate político português que conduziu ao reconhecimento do governo de Angola: 1975-1976*, Lisboa : ISCTE-IUL, 2016 [mémoire de Master]
- ALEXANDRE, Valentim, (coord), *O Império Africano. Séculos XIX e XX*, Lisboa : Edições Colibri, 2013 (2000)
- ALEXANDRE, Valentim, "A descolonização portuguesa em perspetiva comparada" in FRANCO, Manuela (org), *Portugal, os Estados Unidos e a África Austral*, Lisboa : Instituto Português de Relações Internacionais IPRI, 2006a, pp. 31-59
- ALEXANDRE, Valentim, "Traumas do Império. História, Memória e Identidade Nacional", *Cadernos de Estudos Africanos*, 2006b, pp.23-41
- ALEXANDRE, Valentim, "O Império Colonial no século XX", *in* ALEXANDRE, Valentim, *Velho Brasil, Novas Áfricas, Portugal e o impéroi (1803-1975)*, Porto : Edições Afrontamento, 2000, pp.181-198
- ALMEIDA, João Ferreira, DA COSTA, António Firmino, MACHADO, Fernando Luís, "Recomposição socioprofissional e novos protagonismos", *in* REIS, António (coord), *Portugal 20 Anos de Democracia*, Lisboa : Círculo de Leitores, 1994, pp.307-330
- AMIRI, Linda, "La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.576-582
- ANDRE, Marc, "Les rapatriés d'Algérie et la presse. Le cas lyonnais.", *Outre-mers*, n°368-369, 2010, pp.421-438
- ANTUNES, Maria José Lobo, "O que se vê e o que não pode ser visto: Fotografia, Violência e Guerra Colonial", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar*. *Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.213-227
- ANTUNES, Maria José Lobo, *Regressos quase perfeitos. Memórias da guerra em Angola*, Lisboa : Edições Tinta da China, 2015
- ARAUJO, Marta, "Adicionar sem Agitar: Narrativas sobre as Lutas de Libertação Nacional Africanas em Portugal nos 40 Anos das Independências", *Revista Desafios Cátedra Amílcar Cabral* No 3, Novembro de 2016, pp.33-55

- AUDIGANE, Alexandre Emmanuel, *Uma Ilha na Península: o centro de acolhimento para refugiados de Peniche (1977-1982)*, Lisboa : ISCTE-IUL, 2011 [mémoire de Master]
- AZEVEDO, Isabel, "A palavra dos 'retornados' nas entrelinhas da descolonização: O retorno, de Dulce Maria Cardoso, e Os retornados Um amor nunca se esquece de Júlio Magalhães", in RODRIGUES-MOURA, Enrique, WIESER, Doris, *Identidades em Movimento. Construções identitárias na África de língua portuguesa e seus reflexos no Brasil e em Portugal*, Frankfurt: Frankfurt am Main, 2015, pp.239-251
- BAILLET, Pierre, "L'intégration des rapatriés d'Algérie en France", *Population*, 30e année, n°2, 1975, pp.303-314
- BAIÔA, Manuel, "A Censura como factor de formação e consolidação do Salazarismo: O caso do noticiário sobre política internacional na imprensa (1933-1935) ", *in* MARTINS, Fernando (Coor.), *A Formação e a Consolidação Política do Salazarismo e do Franquismo*, Lisboa: Edições Colibri /CIDEHUS-UE, 2012, pp.155-191
- BARCLAY, Fiona, "Remembering Algeria: melancholy, depression and the colonizing of the pied-noirs", *Settler Colonial Studies*, 8 (2), 2018, pp. 244-261
- BARCLAY, Fiona, "Reporting on 1962: the evolution of pied-noir identity across 50 years of print media", *Modern and Contemporary France*, 23 (2), 2015, pp. 197-211
- BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1999, Volume II, Indicadores sociais em Portugal e na União Europeia*, Lisboa : Imprensa de Ciências Sociais, 2000
- BARRETO, António, PRETO, Clara Valadas, "Indicadores sociais: Portugal, 1960-2000", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1999*, Volume II, Indicadores sociais em Portugal e na União Europeia, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2000, pp.77-233
- BARRETO, António, PRETO, Clara Valadas, "Indicadores de Evolução Social", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1995*, Lisboa : Instituto das Ciências Sociais da Universidade de Lisboa, 1996, pp.61-155
- BARRETO, José, "A Censura em Portugal (1926-1974)", in BARRETO, António, MONICA, Maria Filomena, *Dicionário de História de Portugal Suplemento, vol. VII*, Porto: Figueirinhas, 1999, pp. 275-284
- BASTO, Maria-Benedita, "Le passé colonial en tant qu'archive sensible dans les pratiques artistiques portugaises contemporaines. Monter, remonter, déplacer les mémoires intimes des soldats et des 'retornados'", *in* BASTO, Maria-Benedita, MARCILHACY, David (dir.), *L'archive sensible. Mémoires, intimité et domination*, Paris : Éditions Hispaniques, 2017, pp.35-54

- BAUSSANT, Michèle, "Pied-Noir Pilgrimages, Commemoratives Spaces, and Counter-Memory", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.212-229
- BELCHIOR, Ana Maria, ALVES, Nuno de Almeida (org), *Dos "Anos Quentes" à estabilidade democrática*, Lisboa : Editora Mundos Sociais, 2016
- BELCHIOR, Ana Maria, "O processo democrático em Portugal. Da instabilidade à estabilidade política", *in* BELCHIOR, Ana Maria, ALVES, Nuno de Almeida (org), *Dos "Anos Quentes" à estabilidade democrática*, Lisboa : Editora Mundos Sociais, 2016, pp.75-89
- BENDER, Gerald J., *Angola sob o Domínio Português. Mito e Realidade*, Luanda : Editorial Nzila, 2a Edição, 2009
- BERNSTEIN, Seth, "Ambiguous homecoming: retribution, exploitation and social tensions during repatriation to the URSS, 1944-1946", *Past&Present, A Journal of Historical Studies*, Number 242, 2019, pp.193-226
- BESSA, Paulo, *A Comunidade Lusíada em Joanesburgo*, Porto : CEPESE e Fronteira do Caos Editores, 2009
- BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa:* Último Império e Recentramento (1930-1998), Lisboa : Círculo dos Leitores, 1999
- BLAIS, Hélène, "Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.52-57.
- BLAIS, Hélène, "La longue histoire de la délimitation des frontières de l'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.110-113.
- BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle (dir.), *Les guerres des mémoires. La France et son histoire*, Paris : La Découverte/Poche, 2010 (2008)
- BLEVIS, Laure, "L'invention de l'indigène', Français non citoyen", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.212-218
- BLEVIS, Laure, "Quelle citoyenneté pour les Algériens ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire*

- de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.352-358
- BLOCH, Marc, Mélanges historiques, Paris : CNRS, 2011
- BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016
- BOSMA, Ulbe, LUCASSEN, Jan, OOSTINDIE, Gert (ed), *Postcolonial Migrants and Identity Politics. Europe, Russia, Japan and the United States in Comparison*, New York: Berghahn Books, 2012
- BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014
- BOURA, Isabel, JACINTO, Rui, "A Evolução da População na Região Centro Entre os Três Últimos Recenseamentos", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.27-44
- BOURA, Isabel, JACINTO, Rui, LEWIS, Jim R., WILLIAM, Allan M., "The Economic Impact of Returned Emigrants: Evidence From Leiria, Mangualde And Sabugal", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.63-116
- BRANCHE, Raphaëlle, DESCAMPS, Florence, SAFFROY, Frédéric, VAÏSSE, Maurice, "La parole et le droit. Recommandations pour la collecte, le traitement et l'exploitation des témoignages oraux", in GINOUVES, Véronique, GRAS, Isabelle (dir), La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques, Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2018, pp.103-127
- BRANCHE, Raphaëlle, "18 mai 1956 : l'embuscade de Palestro/Djerrah", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.514-519
- BRANCHE, Raphaëlle, "La violence coloniale. Enjeux d'une description et choix d'écriture", *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19, 2010, pp.29-42
- BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris : Éditions du Seuil, 2005
- BRANCHE, Raphaëlle, "Des viols pendant la guerre d'Algérie", *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, 2002/3 no 75, 2002, pp. 123-132

- BRETTELL, Caroline B., "Repatriates or Immigrants? A Commentary", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.95-101
- BROCHIER, André, "1940-1943, les Juifs rejetés dans l'indigénat", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.408-411
- BROWER, Benjamin, "Les violences de la conquête", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.58-63
- BRUBAKER, Rogers, "Au-delà de l''identité'", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/4, n°139, 2001, pp.66-85
- BRUNEAU, Thomas, *Political Parties and Democracy in Portugal, Organizations, Elections, and Public Opinion*, WestviewPress, Boulder, 1997
- BUETTNER, Elizabeth, Europe after Empire. Decolonization, Society, and Culture, Cambridge: Cambridge University Press, 2016
- BYRNE, Jeffrey James, "L'action internationale du FLN", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 1830-1962, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.651-657
- BYRNE, Jeffrey James, "La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.657-663
- CAHEN, Michel, "Salazarisme, fascisme et colonialisme. Problèmes d'interprétation en sciences sociales, ou le sébastianisme de l'exception", *Portuguese Studies Review*, 16 (1), 2008, pp.87-113
- CAHEN, Michel (dir), Bourgs et villes en Afrique Lusophone, Paris : L'Harmattan, 1989
- CANELAS, Catarina, A Hora da Partida Angola 1974 1975, Lisboa : Verso da Kapa, 2017
- CANTIER, Jacques, "Vichy et l'Algérie, 1940-1942", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.194-200
- CARDÃO, Marcos, "Allegories of exceptionalism: Lusotropicalism in mass culture (1960-75)", *Portuguese Journal of Social Science*, 14: 3, 2015, pp.257-273

- CARDINA, Miguel, MARTINS, Bruno Sena (org), *As voltas do passado. A guerra colonial e as lutas de libertação*, Lisboa : Tinta-da-China, 2018
- CARDINA, Miguel, "Memórias amnésicas? Nação, discurso político e representações do passado colonial", *Configurações*, vol. 17, 2016, pp. 31-42
- CARDINA, Miguel, "Violência, Testemunhos e Sociedade: Incómodos e silêncios em torno da memória da ditadura", *in* MENESES, Maria Paula, MARTINS, Bruno Sena (orgs), *As Guerras de Libertação e os Sonhos Coloniais. Alianças secretas, mapas imaginados*, Coimbra: Edições Almedina, 2014, pp.29-39
- CARDINA, Miguel, "Guerra à guerra. Violência e anticolonialismo nas oposições ao Estado Novo", *Revista Crítica de Ciências Sociais*, 88, 2010, pp.207-231
- CARDOSO, Júlia, "Retornados e IARN, Um Experimento no Rumo de um Estado Providência em Portugal", *Intervenção Social*, n°23/24, 2001, pp.137-163
- CARRINGTON, William J., DE LIMA, Pedro J. F., "The impact of 1970s Repatriates from Africa on the Portuguese Labor Market", *Industrial and Labour Relations Review*, Vol.49, No.2, 1996, pp.330-347
- CASTELO, Cláudia, "Migração Colonial para Angola e Moçambique (Séculos XIX-XX)", *in* PERALTA, Elsa, GOIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.63-84
- CASTELO, Cláudia, THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, CRUZ E SILVA, Teresa (org), *Os Outros da Colonização. Ensaios sobre o colonialismo tardio em Moçambique*, Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais, 2012a
- CASTELO, Cláudia, THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, CRUZ E SILVA, Teresa (org), *Os Outros da Colonização. Ensaios sobre o colonialismo tardio em Moçambique*, Lisboa : Imprensa de Ciências Sociais, 2012b, pp.27-50
- CASTELO, Cláudia, "Migração ultramarina: contradições e constrangimentos", *Ler História*, n°56, 2009, pp. 69-82
- CASTELO, Cláudia, *Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974)*, Porto : Edições Afrontamento, 2007
- CASTELO, Cláudia, "O Modo Português de Estar no Mundo": o Luso-Tropicalismo e a Ideologia Colonial Portuguesa, Porto: Edições Afrontamento, 1999
- CASTRO, Isabel Henriques, "A sociedade colonial em África. Ideologias, Hierarquias, Quotidianos" in BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999, pp.216-274

- CEREZALES, Diego Palacios, *O Poder Caiu na Rua. Crise de Estado e Acções Colectivas na Revolução Portuguesa 1974-1975*, Lisboa : Imprensa Ciências Sociais, 2003a
- CEREZALES, Diego Palacios, "Um Caso de Violência Política: o "Verão Quente" de 1975", *Análise Social*, vol. XXXVII (165), 2003b, pp.1127-1157
- CHABAL, Patrick, BIRMINGHAM, David, FORREST, Joshua, NEWITT, Malyn, *A History of Postcolonial Lusophone Africa*, New Heaven: Indiana University Press, 2006
- CHOI, Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016
- COHEN, James, "Postcolonial immigrants in France and their Descendants. The Meanings of France's 'Postcolonial Moment'", *in* BOSMA, Ulbe, LUCASSEN, Jan, OOSTINDIE, Gert (ed), *Postcolonial Migrants and Identity Politics. Europe, Russia, Japan and the United States in Comparison*, New York: Berghahn Books, 2012, pp.23-59
- COHEN, Muriel, "La guerre dans les bidonvilles de Nanterre", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp582-586
- COHEN, William B., "Pied-Noir Memory, History, and the Algerian War", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.129-145
- Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984
- COMTAT, Emmanuelle, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009
- CONNERTON, Paul, "Seven types of forgetting", Memory Studies, 1(1), 2008, pp.59-71.
- COOPER, Frederick, "Development, Modernization, and the Social Sciences in the Era of Decolonization: The Examples of British and French Africa", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.15-50
- COOPER, Frederick, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris : Payot, 2010
- COOPER, Frederick, "Postcolonial Peoples: A Commentary", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.169-183

- COPPIN, Marc, "Sorties de guerre sur la Côte d'Opale (1962-1963)" *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.141-153
- COSTA, Fernando Maria, PORTO, Manuel Carlos Lopes, "A Emigração e o Desenvolvimento da Região Centro", *in* Comissão de Coordenação da Região Centro, *Emigração e Retorno da Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.45-59
- COUTO, Marie-Paule, "L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 29, n°3, 2013, pp.93-119
- COUTINHO, Ana Paula, "Écritures de la diaspora portugaise (Xxè-XXIè) siècles : liminarité(s) et transfrontière(s)", *Diogène*, 2014/2 (n° 246-247), pp.182-203.
- COUTINHO, Ângela Sofia Benoliel, "O processo de descolonização de Cabo Verde", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.125-140
- CURTO, Diogo Ramada, CRUZ, Bernardo Pinto da, "Terror e Saberes Coloniais: Notas acerca dos incidentes na Baixa de Cassange, janeiro e fevereiro de 1961", *in JERÓNIMO*, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa: Edições 70, 2013, pp.3-35
- DACOSTA, Fernando, Os Retornados Mudaram Portugal, Lisboa: Edição Parsifal, 2013.
- DAKHLIA, Jocelyne, "1830, une rencontre ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.142-149 DARD, Olivier, "Qui ont été les membres de l'OAS ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.640-643 DARD, Olivier, "Sorties de guerre et OAS", *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014b,
- DARD, Olivier, Voyage au cœur de l'OAS, Paris : Perrin, 2005

pp.43-55

- DAVID, Isabel, "The retornados: trauma and displacement in post-revolution Portugal"", *Ethnicity Studies*, 2015/2, 2015, pp.114–130
- DIAS, Nuno, "'A mão esquerda' do estado pós-colonial: o papel do IARN nas dinâmicas de incorporação das populações retornadas", *in* PERALTA, Elsa, GOIS, Bruno, OLIVEIRA,

- Joana (coord.), Retornar. Traços de Memória do Fim do Império, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.121-140
- DIAS, Nuno, "Remigrar e Retornar. Estado e História na Arquitectura das Etnicidades Póscoloniais em Portugal", *Cidades, Comunidades e Territórios*, 27, 2013, pp.39-49
- DIREITO, Bárbara, "Terra, Trabalho e Colonialismo em Moçambique: o caso do distrito de Inhambane, c.1900-c.1930", in JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições, Lisboa: Edições 70, 2013, pp.197-222
- DOMINGOS (Nuno), "O retorno em perspectiva e comparação", *in* PERALTA, Elsa, GOIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.141-154
- DOMINGOS, Nuno, "Les reconfigurations de la mémoire du colonialisme portugais : récit et esthétisation de l'Histoire", *Histoire@Politique*, 2016/2 (n°29), pp. 41-59
- DOMINGOS, Nuno, "Cultura Popular urbana e configurações imperiais", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa : Edições 70, 2013, pp.391-422
- DOS SANTOS, Irène, "Migrer du Portugal en Angola : perception de la migration et rapport au passé colonial. Quelques pistes de réflexion", *Cahiers de l'Urmis*, 17, 2017, pp.1-16
- DOS SANTOS, Irène, "L'émigration au Portugal, avatar d'un pays 'semi-périphérique', métropole postcolonial", *Hommes et migrations*, 1302, 2013, pp.157-161
- DROUX, Arnaldo Eduardo da Silva, *Os Repatriados da Descolonização Portuguesa, Alguns aspectos psico-sociais da sua reintegração*, Porto : Faculté de Médecine de Porto, 1986, [mémoire de Master]
- DUBOIS, Colette, "La Nation et les Français d'Outre-mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation ?", *in* MIEGE, Jean-Louis, DUBOIS, Colette, *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris : L'Harmattan, 1994a, pp.75-134
- DUBOIS, Colette, "L'épineux dossier des retornados", *in* MIEGE, Jean-Louis, DUBOIS, Colette, *L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation*, Paris : L'Harmattan, 1994b, pp.213-246
- DULPHY, Anne, L'Algérie des Pieds-Noirs, Paris : Vendémiaire, 2014
- DULUCQ, Sophie et al., "L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960", *Afrique & histoire*, 2006/2 (vol. 6), p. 235-276
- DULUCQ, Sophie, ZYTNICKI, Colette, "Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires", *Vingtième-siècle*, n°86, 2005, pp.59-69

- ELDRIDGE, Claire, From empire to exile. History and memory within the pied-noir and harki communities, 1962-2002, Manchester: Manchester University Press, 2016a
- ELDRIDGE, Claire, "Unity above all? Relationships and Rivalries within the Pied-Noir Community", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016b, pp.133-150
- ELDRIDGE, Claire, "Returning to the 'Return': pied-noir Memories of 1962", *Revue des Migrations Internationales*, vol.29-n3, 2013, pp.121-140
- ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), Settler Colonialism in the Twentieth Century, New York: Routledge, 2005
- ELKINS, Caroline, "Race, Citizenship, and Governance: Settler Tyranny and the End of Empire", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.203-222
- EL-MECHAT, Samya, "Les pays arabes et l'indépendance algérienne, 1945-1962", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.644-651
- ESCLANGON-MORIN, Valérie, "Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? Réflexion sur la loi du 23/02/05", *Confluences Médi*terranée, 2005,2, n°53, 2005, pp.105-119
- ESCLANGON-MORIN, Valérie, "La mémoire déchirée des pieds-noirs", *Hommes et Migrations*, n°1251, 2004, pp.99-109
- EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), *The Cultural Trauma of Decolonization*. *Colonial Returnees in the National Imagination*, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2019
- FARGE, Arlette, Le goût de l'archive, Paris : Éditions du Seuil, 1989
- FAZZINI, Luca, "De Luanda para Lisboa: O retorno, de Dulce Maria Cardoso, e os restos do Império", *Revista do NEPA/UFF*, Niterói, v.10, n.20, 2018, pp.169-186
- FERREIRA, José Medeiros (coord), Portugal em Transe, Lisboa : Editorial Estampa, 2001
- FERREIRA, Manuel Ennes, *Angola-Portugal. Do espaço económico português às relações pós-coloniais*, Lisboa : Escher Publicações, 1990
- FERREIRA, Patrícia Martinho, "O conceito de 'retornado' e a representação da ex-metrópole em O Retorno e Os Pretos de Pousaflores", *ellipsis*, 13, 2015, pp.95-120
- FRANÇOIS, Étienne, "Comparison the Way to Understanding: Conclusions", *in in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.272-280

- FRÉMEAUX, Jacques, "Fin de la guerre d'Algérie, de l'évènement à l'histoire", *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.15-24
- FRÉMEAUX, Jacques, "Usage et obsolescence des Français d'Algérie", in JAUFFRET, Jean-Charles (org), Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie, Paris: Autrement, 2003, pp.40-55
- GALLISSOT, René, "L'économie coloniale dans l'entre-deux-guerres", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.363-369
- GARCIA, Rita, Luanda como ela era 1960-1975, Alfragide: Oficina do Livro, 2016
- GARCIA, Rita, Os que vieram de África, o drama da nova vida des famílias chegadas do ultramar, Alfragide: Oficina do Livro, 2012
- GARCIA, Rita, SOS Angola, os dias da ponte aérea, Alfragide: Oficina do Livro, 2011
- GÓIS, Bruno, "Retornar à pergunta 'O que faz partir as gentes", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.85-99
- GOMES, Pedro Marques, "O Diário de Notícias na transição para a democracia: o jornal acompanha a revolução", *Trajectos. Revista de Comunicação, Cultura e Educação*, Vol. ii, n°1, 2013, pp.27-41
- GOULD, Isabel Ferreira, "Decanting the Past: Africa, Colonialism, and the New Portuguese Novel', *Luso-Brazilian Review*, 45:1, 2008, pp.182-197
- GUERRA, João Paulo, *Descolonização Portuguesa. O regresso das caravelas*, Alfragide : Oficina dos Livros, 2009
- GUIGNARD, Didier, "Les crises en trompe l'œil de l'Algérie française des années 1890", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.218-223
- GUILLON, Michelle, "Les rapatriés d'Algérie dans la région parisienne", *Annales de Géographie*, t. 83, n°460, 1974, pp. 644-675
- HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, *Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie 1962*, Rennes : Marines Éditions, 2009
- HARRIR, Christelle, "L'arrivée en France entre inquiétude, espoir et désillusion", in HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, Les valises sur le pont.

- Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie 1962, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.73-91
- HARSGOR, Michael, "Aftereffects of an 'Exemplary Decolonization'", *Journal of Contemporary History*, Vol. 15, No. 1, Imperial Hangovers (Jan., 1980), pp. 143-167
- HARVEY, Arnold D., "Counter-Coup in Lourenço Marques: September 1974", *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 39, No. 3, 2006, pp. 487-498
- HAUTREUX, François-Xavier, "L'usage des harkis et auxiliaires algériens par l'armée française", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.519-526
- HMED Choukri, "La création des foyers Sonacotra en 1956", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.586-589
- HOLTON, Kimberly DaCosta, "Angola Dreaming: Memories of Africa among Portuguese Retornados in Newark, NJ", *in* HOLTON, Kimberly DaCosta, KLIMT, Andrea (dir), *Community, Culture and the Makings of Identity. Portuguese-Americans along the Eastern Seabord*, North Dartmouth: University of Massachusetts Press, MA, 2009
- HOEFGEN, Lynn, *The integration of returnees from the colonies into Portugal's social and economic life*, University of Florida, 1985 [thèse de Doctorat]
- HOUSE, Jim, "La sanglante répression de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.602-605
- HUREAU, Joëlle, La mémoire des pieds-noirs, Paris : Éditions Perrin, 2010
- JALALI, Carlos, Partidos e Democracia em Portugal 1974-2005, Lisboa: ICS, 2007
- JANSEN, Jan C, "Memory Lobbying and the Shaping of 'Colonial Memories' in France since the 1990s: The Local, the National, the International", BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.252-271
- JERÓNIMO, Miguel Bandeira, "Os lutos incabados do império", *in* BELCHIOR, Ana Maria, ALVES, Nuno de Almeida (org), *Dos "Anos Quentes" à estabilidade democrática*, Lisboa : Editora Mundos Sociais, 2016, pp.91-111

- JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015a
- JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa, "A Modernizing Empire? Politics, Culture, and Economy in Portuguese Late Colonialism", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015b, pp.51-80
- JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX)*. *Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa : Edições 70, 2013
- JERÓNIMO, Miguel Bandeira, MONTEIRO, José Pedro, "Das 'dificuldades de levar os indígenas a trabalhar': O 'sistema' de trabalho nativo no império colonial português", in JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições, Lisboa: Edições 70, 2013, pp.159-196
- JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014
- JOLY, Vincent, "Les résistances à la conquête, 1830-1880", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.95-102
- JOLY, Vincent, "Les généraux d'Afrique et la répression des troubles révolutionnaires de 1848", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.127-130
- JOLY, Vincent, "'Races guerrières' et masculinité en contexte colonial. Approche historiographique", *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 33, 2011, pp.139-156
- JOLY, Vincent, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2009
- JORDI, Jean-Jacques, Idées reçues sur les Pieds-Noirs, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018
- JORDI, Jean-Jacques, "Partir. Pourquoi ? Comment ?", HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, *Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie 1962*, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.15-29
- JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, "Traverser la Méditerranée", HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, *Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie 1962*, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.33-51

- JORDI, Jean-Jacques, "The Creation of the Pieds-Noirs: Arrival and Settlement in Marseilles, 1962", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam University Press, 2003a, pp.61-74
- JORDI, Jean-Jacques, "The collapse of world dominion. The dismantling of the European colonial empires and its impact on Europe", *in* WAKEMAN, Rosemary, *Themes in Modern European History since 1945*, London: Routledge, 2003b, pp.31-44
- JORDI, Jean-Jacques, 1962 : l'arrivée des Pieds-Noirs, Paris : Les Éditions Autrement, 1995
- JORDI, Jean-Jacques, *De l'Exode à l'Exil. Rapatriés et Pieds-Noirs en France*, Paris : L'Harmattan, 1993
- JULIEN, Élise, "Le Comparatisme en Histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques", *Hypothèses*, 2005/1 8, 2005, pp.191-201
- KALTER, Christoph, *Postcolonial People. 'Retornados', Migration, and Decolonization in Portugal*, Thèse d'habilitation en histoire à l'Université Libre de Berlin, Manuscrit non-publié, Décembre 2018
- KALTER, Christoph, "Gente pós-colonial: quem eram os retornados?" *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.101-120
- KALTER, Christoph, "Hotels for Regugees: Colonialism, Migration, and Tourism in Lisbon". *Global Urban History*, 2017
- KALTER, Christoph, KREUDER, Inga, PETERS, Ulrike, "Nationalized Mourning, Nostalgic Irony: The Portuguese Decolonization in Film", *WerkstattGeschichte*, 69, 2015, pp.55-70
- KAPUSCINSKI, Ryszard, D'une guerre l'autre. Angola, 1975, Paris : Flammarion, 2011
- KATEB, Kamel, "Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880)", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.82-88
- KEESE, Alexander, "Bloqueios no sistema: elites africanas, o fenómeno do trabalho forçado e os limites de integração no Estado colonial português, 1945-1974", JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa: Edições 70, 2013, pp.223-249
- KHEMACHE-GIRARD, Katia, La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales, Toulouse : Université de Toulouse, 2014 [thèse de doctorat]

- LARIBI, Soraya, "Le dernier 'gouverneur général' de l'Algérie : Christian Fouchet, haut-commissaire de la République (mars-juillet 1962)", JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.81-92
- LAVRUT, Didier, "Se définir Pied-noir : l'impossible construction d'une identité politique chez les Français d'Algérie rapatriés dans le Gard", *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.127-139
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "De 'l'extermination' à la 'mise en valeur' des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931)", *in* LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.155-165
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "Du droit colonial", *Droits*, n°43, 2006a, pp.123-140
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "Droits de l'homme, loi(s) et colonies", *Droits*, n°43, 2006b, pp.141-164
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "L'exception et la règle : sur le droit colonial français", *Diogène*, n° 212, 2005, pp.42-64
- LE FOLL-LUCIANI, Pierre-Jean, "La sortie de guerre de militants juifs algériens et la construction d'une algérianité d'État (1962-1963)", *in* JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.57-68
- LE GOFF, Jacques, Histoire et mémoire, Paris : Gallimard, 1988
- LÉONARD, Yves, *Histoire du Portugal contemporain de 1890 à nos jours*, Paris : Chandeigne, 2016
- LÉONARD, Yves, "O Império Colonial Salazarista", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa : Círculo dos Leitores, 1999a, pp.10-30
- LÉONARD, Yves, "O Ultramar Português", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999b, pp.31-50
- LÉONARD, Yves, Le Portugal Vingt ans après la Révolution des œillets, Paris : La documentation française, 1994
- LISI, Marco, *Os partidos políticos em Portugal, Continuidade e transformação*, Lisboa : Edição Almedina, 2011

- LOBO, Marina Costa, "Governos partidários numa democracia recente: Portugal, 1976-1995"", *Análise Social*, vol. XXXV (154-155), 2000, pp.147-174
- LOPES, José da Silva, "A Economia Portuguesa Desde 1960", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1995*, Lisboa : Instituto das Ciências Sociais da Universidade de Lisboa, 1996, pp.233-364
- LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations* européennes. *XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013
- LOURENÇO, Eduardo, *Do Colonialismo como Nosso Impensado*, Lisboa : Gravida, 2016 (1ère édition 2014)
- LOURENÇO, Eduardo, *O Labirinto da Saudade. Psicanálise Mítica do Destino Português*, Lisboa : Gravida, 2000 (1ère édition 1978)
- LOURENÇO, Isabel, *Retornados Representações Sociais na Integração (1974-1979)*, Porto : Université de Porto, 2018 [thèse de Doctorat]
- LUBKEMANN, Stephen C., "Unsettling the Metropole: Race and Settler Reincorporation in Postcolonial Portugal", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.257-270
- LUBKEMANN, Stephen C., "Race, Class, and Kin in the Negociation of 'Internal Strangerhood' among Portuguese Retornados, 1975-2000", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.75-93
- LUBKEMANN, Stephen C., "The Moral Economy of Portuguese Postcolonial Return", *Diaspora*, 11:2, 2002, pp.189-213
- MABEKO-TALI, Jean-Michel, *Guerrilhas e lutas sociais, O MPLA perante si próprio, 1960-1977*, Lisboa : Mercado de Letras Editores, 2018
- MACHADO, Bruno, "Memórias africanas, lugar europeu: a identidade do 'retornado'", *in* SANTOS, Norberto, CUNHA, Lúcio (coord), *Trunfos de uma Geografia Activa*. *Desenvolvimento local, Ambiente, Ordenamento e Tecnologia*, Coimbra : Imprensa da Universidade de Coimbra, 2011, pp.561-568
- MACHADO, Fernando Luís, "Luso-africanos em Portugal: nas margens da etnicidade", *Sociologia*, 16, 1994, pp.111-134
- MACHAQUEIRO, Mário, "Memórias em Conflito ou o Mal-Estar da Descolonização", in ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.227-245

- MACHAVA, Benedito, "Galo amanheceu em Lourenço Marques: O 7 de setembro e o verso da descolonização de Moçambique", *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n°106, 2015, pp.53-84
- MACMASTER, Neil, "L'enjeu des femmes dans la guerre", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.539-546
- MACQUEEN, Norrie, "Portugal: Decolonization without Agency", *in* THOMAS, Martin, THOMPSON, Andrew S. (eds), *The Oxford Handbook of the Ends of Empire*, Oxford: Oxford University Press, 2018
- MACQUEEN, Norrie, "O Balanço Militar em 1974 nos Três Teatros de Operações", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp.44-59
- MACQUEEN, Norrie, *The decolonization of Portuguese Africa. Metropolitan Revolution and the Dissolution of Empire*, New York: Addison Wesley Longman Limited, 1997
- MACQUEEN, Norrie, "Portugal and Africa: The Politics of Re-Engagement", *The Journal of Modern African Studies*, Vol 23., No.1, 1985, pp.31-51
- MARCHI, Riccardo (coord), *As Direitas na Democracia Portuguesa Origens, Percursos, Mudanças e Novos Desafios*, Alfragide : Texto Editores, 2016a
- MARCHI, Riccardo, "À Direita da Direita: o Desafio da Extrema-Direita à Democracia Portuguesa", MARCHI, Riccardo (coord), *As Direitas na Democracia Portuguesa Origens, Percursos, Mudanças e Novos Desafios*, Alfragide : Texto Editores, 2016b, pp.219-249
- MARCHI, Riccardo, "The Extreme right in 21st-Century Portugal: the Partido Nacional Renovador", *in* MELZER, Ralf, SERAFIN, Sebastian (eds), *Right-Wing Extremism in Europe*, Berlin: Friedrich-Ebert-Stiftung, 2013, pp.133-155
- MARCHI, Riccardo, "As direitas radicais na transição democrática portuguesa (1974-1976)", *Ler História*, n°63, 2012a, pp.75-91
- MARCHI, Riccardo, "A extrema-direita portuguesa na 'Rua': da transição à democracia (1976-1980)", *Locus: revista de história*, v.18, n.1, 2012b, pp. 167-186
- MARQUES, Isabel Alexandra Baptista, *Deixar África 1974-1977 Experiência e Trauma dos Portugueses de Angola e de Moçambique*, Lisboa : Universidade de Lisboa, Instituto de Ciências Sociais, 2017, [thèse de Doctorat]

- MARQUES, Alexandra, "Repatriados, deslocados ou refugiados? A descolonização da África portuguesa (1974-1977)", *Revista Internacional de Ciencias Humanas*, Vol 2, Numéro 2, 2016, pp.47-58
- MARQUES, Leandro J-M, "Retorno de Desalojados e Retorno de Emigrantes", *in* Comissão de Coordinação da Região Centro, *Emigração e Retorno na Região Centro*, Coimbra, 1984, pp.355-378
- MARQUES, Margarida, "Postcolonial Portugal. Between Scylla and Charybdis", BOSMA, Ulbe, LUCASSEN, Jan, OOSTINDIE, Gert (ed), *Postcolonial Migrants and Identity Politics*. *Europe, Russia, Japan and the United States in Comparison*, New York: Berghahn Books, 2012, pp.127-153
- MARQUES, João Filipe, "'Les racistes, c'est les autres'. Les origines du mythe du 'non-racisme' des Portugais", *Lusotopies*, 14-1, 2007, pp.71-88
- MARTINS, Catarina, "'Deixei o meu coração em África' Memórias coloniais no feminino Sobre Wanda Ramos, Percursos (do Luachimo ao Luena) (1981); Lídia Jorge, A costa dos murmúrios (1988); Teolinda Gersão, A árvore das palavras (1996) e Isabela Figueiredo, Caderno de memórias coloniais (2009)", *Oficina do CES*, n°375, Novembro de 2011
- MATEUS, Dalila Cabrita, "El Trabajo Forzado en las Colonias Portuguesas", *Historia, Trabajo y Sociedad*, n°4, 2013, pp. 63-87
- MATHIAS, Gregor, "Survivre à l'indépendance algérienne : Itinéraires de Moghazis en 1962-1963", JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp.27-42
- MAURÍCIO, Carlos, "Um longo degelo: a guerra colonial e a descolonização nos ecrãs portugueses (1974-1994). Um inventário", *Ler História*, 65, 2013, pp.159-177
- MAURÍCIO, Carlos, "A Guerra Colonial e a Descolonização vistas pelas Sondagens de Opinião (1973-2004)", *Nação e Defesa*, n°130- 5.a Série, 2011, pp.267-295
- MAXWEL, Kenneth, *The Making of Portuguese Democracy*, New York: Cambridge University Press, 1995
- MEMMI, Albert, Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur, Paris : Gallimard, 1985
- MENDES, Ana Cristina, "Remembering and fictionalizing inhospitable Europe: The experience of Portuguese retornados in Dulce Maria Cardoso's The Return and Isabela Figueiredo's Notebook of Colonial Memories", *Journal of Postcolonial Writing*, Vol. 53, N°6, 2017, pp.729-742
- MENESES, Maria Paula, GOMES, Catarina), "Regressos? Os Retornados na (des)colonização portuguesa", *in* MENESES, Maria Paula, MARTINS, Bruno Sena (org), *As*

- *Guerras de Libertação e os Sonhos Coloniais. Alianças secretas, mapas imaginados*, Coimbra : Edições Almedina, 2014, pp. 59-107
- MERLE, Isabelle, "De la 'légalisation' de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question", *Politix*, vol. 17, n°66, 2004, pp. 137-162
- MESSIANT, Christine, 1961. L'Angola colonial, histoire et société. Les prémisses du mouvement nationaliste, Bâle : P. Schlettwein Publishing, 2006
- MEYNIER, Gilbert, "Les Algériens et la guerre de 1914-1918", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.229-234
- MEYNIER, Gilbert, "Le FNL/ALN dans la guerre d'indépendance : un monopole de la violence ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp533-539
- MEYNIER, Gilbert, "Violence, histoire et enjeux mémoriels. Algérie 1956 : enterrement du politique et paroxysme de la violence", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée*. *Audelà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.25-44
- MILLER, Jamie, "Things fall apart: South Africa and the collapse of the Portuguese Empire, 1973-74", *Cold War History*, vol. 12, No. 2, 2012, pp.183-204
- MIÈGE, Jean-Louis, DUBOIS, Colette (org), L'Europe retrouvée. Les migrations de la décolonisation, Paris : L'Harmattan, 1994
- MOHEN-AMER, Amar, "Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962", *in in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.558-564
- MÓNICA, Maria Filomena, "A evolução dos costumes em Portugal, 1970-1995", *in* BARRETO, António (org), *A Situação Social em Portugal 1960-1995*, Lisboa : Instituto das Ciências Sociais da Universidade de Lisboa, 1996, pp.215-230
- MORIN, Valérie, "L'exode et la politique des rapatriements", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.93-105
- MOUMEN, Abderahmen, "De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/3 (N° 99), p. 60-68

- MURPHY, Philip, "Acceptable Levels? The Use and Threat of Violence in Central Africa, 1953-64", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.178-196
- MUSSARD, Christine, "La commune mixte, espace d'une rencontre ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.278-281
- MUYL, Marie, "Le Parti Pied-Noir : une opportunité européenne", *Pôle Sud*, n°24, 2006, pp. 59-73
- NETO, Maria da Conceição, "Ideologia, contradições e mistificações da colonização de Angola no século XX", *Lusotopie* 1997, pp. 327-359
- NEWITT, Malyn, "Os Partidos Nacionalistas Africanos no Tempo da Revolução", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp. 25-43
- NEWITT, Malyn, Portugal in Africa. The Last Hundred Years, London: C. Hurst & Co, 1981
- NOUSCHI, André, "La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.189-194
- OLIVEIRA, Pedro Aires, "As Condições Políticas e Sociais da Descolonização", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.45-63
- OLIVEIRA, Pedro Aires, "A descolonização portuguesa: o puzzle internacional", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 60-77
- OLIVEIRA, Pedro Aires, "Um Império para encher o olho? (1926-1961), *in* OLIVEIRA E COSTA, João Paulo (coord), *História da Expansão e do Império Português*, Lisboa : A Esfera dos Livros, 2014, pp. 479-509
- OLIVEIRA, Pedro Aires, "A Diplomacia do Terceiro Império", JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa : Edições 70, 2013, pp.87-117
- OOSTINDIE, Gert, *Postcolonial Netherlands, Sixty-Five Years of Forgetting, Commemorating, Silencing*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2011

- OVALLE-BAHAMÓN, Ricardo E., "The Wrinkles of Decolonization and Nationness: White Angolans as Retornados in Portugal", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.147-168
- PEARCE, Justin, A Guerra civil em Angola 1975-2002, Lisboa: Tinta da China, 2017
- PEIXOTO, Carolina, "A mídia portuguesa e o retorno dos nacionais", *O Cabo dos Trabalhos:* Revista Electrónica dos Programas de Mestrado e Doutoramento do CES/ FEUC/ FLUC, No 6, 2011
- PEIXOTO, Carolina, "Por uma perspectiva histórica pós-colonial, um estudo de caso: a guerra de memórias em torno da independência de Angola", *Centro de Estudos Africanos Instituto Universitário de Lisboa (CEA-IUL)* (org.), Livro do 7.º Congresso Ibérico de Estudos Africanos, 2010
- PELISSIER, René, "Além-mar: paixões, ambições, ilusões", *Análise Social*, vol. XL (175), 2005, pp.395-405
- PENVENNE, Jeanne Marie, "Settling against the Tide: The Layered Contradictions of Twentieth-Century Portuguese Settlement in Mozambique", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.79-94
- PERALTA, Elsa, "The Return from Africa: Illegitimacy, concealment, and the non-memory of Portugal's imperial collapse", *Memory Studies*, 2019, pp.1-18
- PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017
- PERALTA, Elsa, "Introdução", *in* PERALTA, Elsa, GÓIS, Bruno, OLIVEIRA, Joana (coord.), *Retornar. Traços de Memória do Fim do Império*, Lisboa : Edições 70, 2017, pp.31-42
- PERALTA, Elsa, OLIVEIRA, Joana Gonçalo, "Pós-memória como herança: fotografía e testemunho do "retorno" de África", *Configurações* [Online], 17 | 2016, posto online no dia 30 Junho 2016, consultado o 30 Setembro 2016.
- PERALTA, Elsa, "A composição de um complexo de memória: O caso de Belém, Lisboa", *in* DOMINGOS, Nuno, PERALTA, Elsa (org), *Cidade e Império Dinâmicas Coloniais e Reconfigurações Pós-Coloniais*, Lisboa: Edições 70, 2013, pp.361-407
- PERALTA, Elsa, "Fictions of a creole nation: (re)presenting Portugal's imperial past.", *in* BONAVITA, Helen Vella (ed), *Negotiating identities: Constructed Selves and Others*, Amsterdam/New York: Rodopi, 2011, pp.193-217

- PEREIRA, Victor, "La société portugaise face aux guerres coloniales (1961-1974)", *Cahier d'histoire immédiate*, n°48, 2015, pp.35-58
- PEREIRA, Victor, A ditadura de Salazar e a emigração. O Estado portugês e os seus emigrantes em França (1957-1974), Lisboa : Temas e Debates-Círculo de Leitores, 2014
- PEREIRA, Victor, "A economia do império e os planos de fomento", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira (org), *O Império Colonial em Questão (Sécs. XIX-XX). Poderes, Saberes e Instituições*, Lisboa : Edições 70, 2013, pp.251-285
- PERROY, Aymeric, "Avant propos. 1962, un tournant dans l'histoire", *in* HARRIR, Christelle, JORDI, Jean-Jacques, PERROY, Aymeric, *Les valises sur le pont. Mémoire du rapatriement maritime d'Algérie 1962*, Rennes : Marines Éditions, 2009, pp.4-11
- PERVILLÉ, Guy, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2015a
- PERVILLÉ, Guy, "Les polémiques mémorielles franco-algérienne sur la colonisation et la décolonisation de l'Algérie", *Cahier d'histoire immédiate*, n°48, 2015b, pp.240-261
- PERVILLÉ, Guy, Les accords d'Evian (1962). Succès ou échec de la réconciliation francoalgérienne (1954-2012), Paris : Armand Colin, 2012
- PERVILLÉ, Guy, "De Gaulle et le problème algérien en 1958", *Outre-mers*, tome 95, n°358-359, 2008, pp. 15-27
- PERVILLÉ, Guy, "La politique algérienne de la France (1830-1962)", *Le Genre humain*, 1997/1 n° 32, 1997, pp.27- 37
- PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie, "1830-1880 : la conquête et la résistance des Algériens", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.19-44
- PEYROULOU, Jean-Pierre, "1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.319-346
- PEYROULOU, Jean-Pierre, "Les massacres du Nord-Constantinois de 1945, un évènement polymorphe", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.502-507

- PIMENTA, Fernando Tavares, "O processo de descolonização de Angola", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp. 157-174
- PIMENTA, Fernando Tavares, "Descolonização Portuguesa. Estado da Arte, Problemáticas e Fontes", *Fazer história contemporânea, Estudo do Século XX*, n°11, 2011, pp.151-166
- PIMENTA, Fernando Tavares, *Portugal e o Século XX. Estado-Império e Descolonização* (1890-1975), Porto : Edições Afrontamento, 2010
- PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola. Os brancos e a independência*, Porto : Edições Afrontamento, 2008
- PIMENTA, Fernando Tavares, *Angola no Percurso de um Nacionalista. Conversas com Adolfo Maria*, Porto : Edições Afrontamento, 2006
- PIMENTA, Fernando Tavares, *Brancos de Angola. Autonomismo e Nacionalismo (1900-1961)*, Coimbra : MinervaCoimbra, 2005
- PIMENTEL, Irene Flunser, *A cada um o seu lugar. A Política feminina do Estado Novo*, Lisboa : Círculo de Leitores, 2011
- PINTO, António Costa, "The Legacy of the Authoritarian in Portugal's Democratisation 1974-5", *Totalitarian Movements and Political Religions*, 9:2, 2008, pp.265-291
- PINTO, António Costa, O Fim do Império Português, Lisboa : Livros Horizontes, 2001
- PINTO, António Costa, "Portugal e a Resistência à Descolonização", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa : Círculo dos Leitores, 1999a, pp.51-64
- PINTO, António Costa, "A Guerra Colonial e o Fim do Império Português", in BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998), Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999b, pp.65-98 PIRES, Rui Pena, DELAUNAY, Morgane, PEIXOTO, João, "Trauma and the Portuguese Repatriation: A Confined Collective Identity", in EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2019
- PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras : Celta Editora, 2003
- PIRES, Rui Pena, "O regresso das colónias", *in* BETHENCOURT, Francisco, CHAUDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa: Último Império e Recentramento (1930-1998)*, Lisboa: Círculo dos Leitores, 1999, pp. 182-192

- PIRES, Rui Pena, MARANHÃO, M. José, QUINTELA, João P., MONIZ, Fernando, PISCO, Manuel, *Os Retornados, um estudo sociográfico*, Lisboa : Instituto de Estudos para o Desenvolvimento, 1987
- PRATA, Ana Filipa, "O cronótopo do hotel e a formação da memória em O retorno, de Dulce Maria Cardoso", *Navegações*, v.7, n.1, 2014, pp.69-76
- QUEMENEUR, Tramor, "Les oppositions françaises à la guerre d'indépendance", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.595-601
- RAHAL, Malika, "Ferhat Abbas, de l'assimilationnisme au nationalisme", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.443-446
- RAHAL, Malika, "Du PPA-MTLD au FLN ?", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.547-553
- RAHAL, Malika, "Les manifestations de mai 1958 en Algérie ou l'impossible expression d'une opinion publique 'musulmane'", *in* THOMAS, Jean-Paul, LE BEGUEC, Gilles, LACHAISE, Bernard, *Mai 1958 : Le retour du général de Gaulle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp.39-58
- RECHAM, Belkacem, "La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.457-462
- REIS, António (coord), Portugal 20 Anos de Democracia, Lisboa: Círculo de Leitores, 1994
- REIS, Bruno Cardoso, "Myths of Decolonization: Britain, France, and Portugal Compared", in JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015a, pp.126-147
- REIS, Bruno Cardoso, "Visões das forças políticas portuguesas sobre o fim do império, dois planos em confronto e uma política exemplar de descolonização (1974-1975)", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015b, pp.78-101

- REIS, Bruno Cardoso, OLIVEIRA, Pedro Aires, "Cutting Heads or Winning Hearts: Late Colonial Portuguese Counterinsurgency and the Wiriyamu Massacre of 1972", *Civil War*, n°14:1, 2012, pp.80-103
- RENATO, Rosaldo, "Imperialism Nostalgia", Representations, 26, 1989, pp.107-122
- REZOLA, Maria Inácia, *Melo Antunes. Uma Biografia Política*, Lisboa : Âncora Editora, 2013
- REZOLA, Maria Inácia, 25 de Abril : mitos de uma revolução, Lisboa : Esfera dos Livros, 2007
- REZZI, Nathalie, "Les gouverneurs généraux de la France coloniale (1880-1914) : servir la République aux colonies", *in* LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.79-89
- Ribeiro (António Gonçalves), A Vertigem da Descolonização. Da Agonia do Exôdo à Cidadania Plena, Editorial Inquérito, Mem Martins, 2002
- RIBEIRO, António Sousa, RIBEIRO, Margarida Calafate (org), *Geometrias da memória:* configurações pós-coloniais, Porto: Edições Afrontamento, 2016
- RIBEIRO, Margarida Calafate, "Agosto a novembro de 1975. Ponte Aérea da TAP", *in* CARDINA, Miguel, MARTINS, Bruno Sena (org), *As voltas do passado. A guerra colonial e as lutas de libertação*, Lisboa : Tinta-da-China, 2018, pp.332-337
- RIBEIRO, Margarida Calafate, "A Casa da Nave Europa miragens ou projeções póscoloniais?", RIBEIRO, António Sousa, RIBEIRO, Margarida Calafate (org), *Geometrias da memória: configurações pós-coloniais*, Porto : Edições Afrontamento, 2016, pp.15-42
- RICŒUR, Paul, La mémoire, l'histoire, l'oubli, Paris : Éditions du Seuil, 2000
- ROCHA-TRINDADE, Maria Beatriz, "The Repatriation of Portuguese from Africa", *in* COHEN, Robin (ed), *The Cambridge Survey of World Migration*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, pp.337-341
- ROCHE, Anne, "Un défaut de vision. Les Arabes vus par des Pieds-noirs. Analyse d'entretiens", *Mots*, n°30, 1992, pp.72-89
- RODRIGUES, Luís Nuno, "The International Dimensions of Portuguese Colonial Crises", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.243-267
- RODRIGUES, Luís Nuno, "António de Spínola and the International Context of Portuguese Decolonization", *Luso-Brazilian Review*, Volume 50, Number 2, 2013, pp.93-117

- RODRIGUES, Luís Nuno, Marechal Costa Gomes. No centro da tempestade, Lisboa : A Esfera dos Livros, 2008
- ROSALES, Marta Vilar, "Retornos e recomeços: experiências construídas entre Moçambique e Portugal", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp.209-226
- ROSAS, Fernando, História a História África, Lisboa: Tinta da China e RTP Edições, 2018
- ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015
- ROSAS, Fernando, "O anticolionalismo tardio do antifascismo português", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp. 12-24
- RUSCIO, Alain), Nostalgérie. L'interminable histoire de l'OAS, Paris : La Découverte, 2015
- SALHI, Mohammed Brahim), "L'insurrection de 1871", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.103-109
- SALLES, Jean-Paul, "Les Trotskystes et la Guerre d'Algérie", *Cahier d'histoire immédiate*, n°48, 2015, pp.59-70
- SANTOS, António de Almeida, *Quase Memórias. Do colonialismo e da Descolonização*, 1° Volume, Cruz Quebrada : Casa das Letras Editorial Notícias, 2006
- SAVARESE, Éric, "The Pieds-Noirs and French Political Life, 1962-2015", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.173-189
- SAVARESE, Éric, *La rencontre postcoloniale*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2014
- SAVARESE, Éric, "Un regard compréhensif sur le 'traumatisme' historique. À propos du vote Front national chez les pieds-noirs", *Pôle Sud*, 2011/1 (n°34), 2011, pp.91-104
- SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008a
- SAVARESE, Éric, "Des récits à l'histoire. Penser la relation coloniale", *in* SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008b, pp.55-66

- SAVARESE, Éric, "En finir avec les guerres de mémoires algériennes en France", in SAVARESE, Éric (dir), L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires, Paris : Éditions Syllepse, 2008c, pp.175-199
- SAVARESE, Éric, "Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds- noirs", *Raisons politiques*, 2008/2 (n° 30), 2008d, pp. 41-57
- SAVARESE, Éric, "Pieds-Noirs, harkis, rapatriés : la politisation des enjeux", *Pôle Sud*, n°24, 2006, pp.3-14
- SAVARESE, Éric, "Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs", *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/3 (n°189), 2006, pp.491-500
- SAVARESE, Éric, L'invention des Pieds-Noirs, Paris : Éditions Séguier, 2002
- SAVARESE, Éric, L'ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'Autre, Paris : L'Harmattan, 1998a
- SAVARESE, Éric, "L'histoire officielle comme discours de légitimation. Le cas de l'histoire coloniale", *Politix*, vol.11, n°43, 1998b, pp.93-104
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "The Postcolonial Repatriation of the French of Algeria in 1962: An Emblematic Case of a Public Integration Policy", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.95-112
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "La loi du 26 décembre 1961 : une anticipation du rapatriement des Français d'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 1830-1962, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp. 564-569
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Une administration ex nihilo à l'épreuve des rapatriements des Français d'Algérie (1961-1964) : organiser la sortie de guerre", JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (dir), *Algérie sortie(s) de guerre 1962-1965*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014b, pp.69-78
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Éditorial", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 n °3, 2013a, pp.7-10
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "L'indemnisation des biens perdus des rapatriés d'Algérie : politique de retour ou innovation post-coloniale ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 n°3, 2013b, pp.77-91
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Accueillir les Français rapatriés d'Algérie, Histoire d'une régulation sociale par l'évitement des bidonvilles. L'exemple de Paris, 1962-1969", *French Politics, Culture & Society*, Vol. 31, No. 3, Winter, 2013c, pp.45-64

- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Les harkis sont-ils des rapatriés comme les autres ?", *Les Temps Modernes*, 2011/5 (n° 666), 2011, pp. 90-104
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "'Paris les a pris dans ses bras!' La politique d'accueil des Français d'Algérie dans le département de la Seine ", *in* BRANCHE, Raphaëlle et al., *La France en guerre 1954-1962*, Paris : Autrement " Mémoires/Histoire ", 2008a, pp. 454-462
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Du Français d'Algérie au pied-noir, catégorisations et représentations d'un groupe particularisé. Comment montrer le groupe des rapatriés d'Algérie ?", in SAVARESE, Éric (dir), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris : Éditions Syllepse, 2008b, pp.75-92
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, "Faire des Français d'Algérie des Métropolitains", *Pôle Sud*, n°24, 2006, pp.15-28
- SEFERDJELI, Ryme, "La politique coloniale à l'égard des femmes 'musulmanes'", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.359-363
- SESSIONS, Jennifer, "Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l'Algérie", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.64-70
- SHEPARD, Todd, "The Birth of the Hexagon: 1962 and the Erasure of France's Supranational History", *in* BORUTTA, Manuel, JANSEN, Jan C. (org), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2016, pp.53-69
- SHEPARD, Todd, *The Invention of Decolonization. The Algerian war and the remaking of France*, Ithaca and London: Cornell University Press, 2006
- SIBEUD, Emmanuelle, "L'Algérie dans l'empire colonial français en 1918", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.310-315
- SIDAWAY, James D, POWER, Marcus, "'The tears of Portugal': empire, identityn 'race', and destiny in Portuguese geopolitical narratives", *Environment and Planning D: Society and Space*, volume 23, 2005, pp.527-554

- SILVA, António E. Duarte, "Guiné-Bissau: Libertação Total e Reconhecimentos Portugueses", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa: Nova Vega e Autores, 2015, pp. 102-124
- SILVA, Luciana Moreira, "(Des)identidades retornadas: da nostalgia à crítica do colonialismo suavezinho dos portugueses", in RODRIGUES-MOURA, Enrique, WIESER, Doris (org), Identidades em Movimento. Construções identitárias na África de língua portuguesa e seus reflexos no Brasil e em Portugal, Frankfurt: Frankfurt am Main, 2015, pp.253-269
- SILVA, Patrícia, JALALI, Carlos, "Direitas e Discurso Político: o CDS Entre o Passado e o Presente", *in MARCHI*, Riccardo (coord), *As Direitas na Democracia Portuguesa Origens, Percursos, Mudanças e Novos Desafios*, Alfragide: Texto Editores, 2016, pp.179-218
- SMITH, Andrea L., "Settler sites of memory and the work of mourning", *French Politics*, *Culture & Society*, Vol.31(3,) 2013, pp.65-92
- SMITH, Andrea L., "Coerced or Free? Narrating the Reverse Migrations of Decolonization", in BESSEL, Richard, HAAKE, Claudia B. (ed), *Removing Peoples. Forced Removal in the Mordern World*, Oxford: Oxford University Press, 2009, pp. 395-414
- SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003
- SOUTO, Amélia Neves, "Moçambique, descolonização e transição para a independência: herança e memória", *in* ROSAS, Fernando, MACHAQUEIRO, Mário, OLIVEIRA, Pedro Aires (org), *O Adeus ao Império. 40 Anos de Descolonização Portuguesa*, Lisboa : Nova Vega e Autores, 2015, pp. 141-156
- SOUTO, Amélia Neves, *Caetano e o Ocaso do Império. Administração e Guerra colonial em Moçambique durante o Marcelismo (1968-1974)*, Porto : Edições Afrontamento, 2007
- SPRINGHALL, John, *Decolonizing since 1945, The Collapse of European Overseas Empires*, Hampshire : Palgrave, 2000
- STOLER, Ann Laura, COOPER, Frederick, *Repenser le colonialisme*, Paris : Éditions Payot-Rivages, 2013
- STOLER, Ann Laura, *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris : La Découverte, 2013
- STORA, Benjamin, QUEMENEUR, Tramor, Mémoires d'Algérie. Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre 1954-1962, Paris : Éditions J'ai Lu, 2014
- STORA, Benjamin, "Messali Hadj et la création de l'Étoile nord-africaine en 1926", in BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari,

- THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.393-397
- STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris : La Découverte, 2004 (1993)
- STORA, Benjamin, "La solitude des incomprises. La guerre d'Algérie dans les écrits de femmes européennes (1960-2000)", *in* JAUFFRET, Jean-Charles (org), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris : Autrement, 2003, pp.124-150
- STORA, Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991)
- STORA, Benjamin, "The 'Southern' World of the Pieds Noirs: References to and Representations of Europeans in Colonial Algeria", *in* ELKINS, Caroline, PEDERSEN, Susan (ed), *Settler Colonialism in the Twentieth Century*, New York: Routledge, 2005, pp.225-241
- TARAUD, Christelle, "Les femmes, le genre et les sexualités dans le Maghreb colonial (1830-1962)", *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 33, 2011, pp.157-191
- TENGOUR, Ouanassa Siari, "1945-1962 : vers l'indépendance", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.465-493
- TENGOUR, Ouanassa Siari, "Aurès, 1er novembre 1954", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.508-514
- THENAULT, Sylvie, "1881-1918 : l"apogée' de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014a, pp.159-184
- THENAULT, Sylvie, "Le 'code de l'indigénat", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014b, pp.200-206
- THOMAS, Martin (ed), European Decolonization, Hampshire: Ashgate, 2007
- THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, "Nem Rodésia, nem Congo: Moçambique e os dias do fim das comunidades de origem europeia e asiática", *in* CASTELO, Cláudia, THOMAZ, Omar Ribeiro, NASCIMENTO, Sebastião, CRUZ E SILVA, Teresa (org),

- Os Outros da Colonização. Ensaios sobre o colonialismo tardio em Moçambique, Lisboa : Imprensa de Ciências Sociais, 2012, pp.315-339
- TOUJAS-PINÈDE, Christiane, "Les rapatriés d'Algérie dans la région Midi-Pyrénées", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 36, fascicule 4, 1965, pp. 321-372
- VARELA, Raquel, LOUÇÃ, João Carlos, "De que é feito um império? Trabalho forçado nas colónias portuguesas", *Trabalho Necessário*, ano 14, n°24, 2016, pp. 8-22
- VARELA, Raquel, "'Um, dois, três MFA...': o Movimento das Forças Armadas na Revolução dos Cravos do prestígio à crise", *Revista Brasileira de História*, São Paulo, v.32, n°63, 2012, pp.403-425
- VARGAFTIG, Nadia, "L'empire des dictateurs : la propagande coloniale sous Salazar et Mussolini (1922-1940)", in LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.65-76
- VERMEREN, Hugo, "Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la IIIe République", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.194-200
- VIEIRA, Joaquim, Mário Soares. Uma Vida, Lisboa: A Esfera dos Livros, 2013
- VILLA, Pierre, "Chômage et salaires en France sur longue période", *Economie et statistique*, n°282, 1995, pp. 47-64
- VOISIN, Alice, "Rapatrier les Français·e·s d'Indochine en métropole : La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962) ", *Carnets du LARHRA* [En ligne], n° 2019-1, 2019
- WALL, Irwin, "Pierre Mendès France face au problème algérien : une attitude moderne ?", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°63-64, 2001, pp.13-22
- WESTAD, Odd Arne, *The Global Cold War: Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005
- WHEELER, Douglas, PELISSIER, René, História de Angola, Lisboa: Tinta-da-China, 2009
- WILLEMS, Wim, "No Sheltering Sky: Migrant Identities of Dutch Nationals from Indonesia", *in* SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, pp.33-60
- WOLFE, Patrick, "Structure and Event. Settler Colonialism, Time, and the Question of Genocide", *in* MOSES, A. Dirk (org), *Empire, Colony, Genocide. Conquest, Occupation, and Subaltern Resistance in World History*, Oxford: Berghahn, 2008, pp.102-132

- YOUNG, Crawford, "Imperial Endings and Small States: Disorderly Decolonization for the Netherlands, Belgium, and Portugal", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015, pp.101-125
- ZEGHDAR, Lahcène, "Les 'libéraux' européens d'Algérie face à la guerre de libération", *in* BOUCHENE, Abderrahmane, PEYROULOU, Jean-Pierre, TENGOUR, Ouanassa Siari, THENAULT, Sylvie (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris : La découverte/Poche, 2014, pp.637-640

## ANNEXES

## **RESUMO**

O processo de integração dos retornados em Portugal (1975-2018). Análise comparada com o caso francês dos *pieds-noirs* da Argélia.

No dia 25 de Abril de 1974 em Lisboa, a revolução dos Cravos pôs fim ao regime autoritário de direita o mais longo conhecido pela Europa do século XX, e, simultaneamente, iniciou o fim do império colonial mais antigo e o último a extinguir-se. A queda do Estado Novo, estabelecido em Portugal desde 1926, teve fortes repercussões: no plano interno com a instauração duma democracia de tipo ocidental, e no plano internacional com a independência das colónias portuguesas de África, pondo termo ao Portugal pluricontinental. A história da expansão portuguesa tem a sua origem em 1415 com a conquista de Ceuta, em Marrocos, impulsada pelo infante Dom Henrique o Navegador. Numerosas expedições se seguiram, conduzidas por exploradores como Vasco da Gama, ou Pedro Álvares Cabral que chegou em 1500 ao que ficou conhecido como o Brasil. A era das grandes "descobertas" estava no auge e Portugal era a sua figura de proa. A seguir à independência do Brasil, em 1822, o império português operou uma recentragem em torno dos seus territórios africanos: o arquipélago de Cabo Verde, o de São Tomé e Príncipe, a Guiné Portuguesa, Angola e Moçambique. Foi só no século XX que a ocupação dos territórios portugueses de África se tornou efetiva. Portugal estava até então confrontado com uma resistência contínua da parte das populações angolanas, guineenses e moçambicanas<sup>2086</sup>. O que foi apresentado como simples "campanhas de pacificação" foram na realidade verdadeiras guerras de conquista extremadamente violentas, que se prolongaram até ao fim da Primeira Guerra Mundial<sup>2087</sup>.

O estatuto de Portugal como pioneiro da aventura colonial europeia inscreveu-se duradouramente na identidade nacional portuguesa, e ficou também gravado no mármore dos seus edifícios. Um sítio incontornável da capital portuguesa, o "Padrão dos Descobrimentos" está situado em Belém, no local "onde mais expressivamente está inscrita uma memória pública

<sup>2087</sup> *Ibid.*, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>2086</sup> ROSAS, Fernando, *História a História África*, Lisboa : Tinta da China e RTP Edições, 2018, pp.17-31. Sobre o império africano de Portugal ver também ALEXANDRE, Valentim, (coord), *O Império Africano. Séculos XIX e XX*, Lisboa : Edições Colibri, 2013 (2000).

associada ao império português',<sup>2088</sup>. Na margem do rio Tejo, de onde saíram as expedições portuguesas, este monumento começou por ser construído de maneira efémera, em 1940, no contexto da Exposição do Mundo Português, e depois passado a pedra, em 1960, por ocasião dos 500 anos da morte do Infante D. Henrique. Em 1975, porém, este monumento significou para Portugal o fim da sua experiência imperial, quando milhares de contentores em madeira, protegendo os haveres que os colonos portugueses haviam trazido de África, ficaram vários meses a seus pés, nos cais de Alcântara. Imortalizada por uma célebre fotografia de Alfredo Cunha, o símbolo da imagem era muito forte: em 1975, o império encalhou onde tudo tinha começado.

Na sequência da revolução de 1974, Portugal viu chegar mais de meio milhão de Portugueses das suas colónias africanas, como uma consequência do processo de descolonização em curso. Conhecidos como os retornados, a maior parte deles chegou de Angola e de Moçambique durante o verão de 1975. Enquanto a descolonização em África por parte das outras potências tinha atingido o auge no início dos anos 1960, foi a partir desse momento que Portugal se envolveu em três guerras: em Angola em 1961, na Guiné em 1963 e em Moçambique em 1964, visando defender, contra ventos e marés, o seu império colonial. Estas guerras só terminaram em 1974 e em 1975, depois da assinatura de acordos entre as autoridades portuguesas e os diferentes movimentos de libertação africanos. Antes do fim do ano de 1975, todas as colónias portuguesas se tinham tornado novos países independentes, provocando a saída maciça dos Portugueses que aí residiam. Alguns deles foram para a África do Sul, o Brasil ou o Canadá, mas a esmagadora maioria dirigiu-se para a antiga metrópole. Portugal integrou-se assim no movimento migratório ligado às descolonizações conhecido pela Europa a partir do fim da Segunda Guerra Mundial. Estima-se que entre 5,4 e 6,8 milhões de antigos colonos deixaram os territórios ultramarinos em direção às respetivas metrópoles no decurso dos diferentes processos de descolonização<sup>2089</sup>.

O fim dos impérios teve fortes impactos na organização mundial, com o nascimento de numerosos Estados independentes. Mas teve também importantes repercussões para as antigas metrópoles, que virando uma página, frequentemente secular da sua história, tiveram de pensar

<sup>&</sup>lt;sup>2088</sup> PERALTA, Elsa, "A composição de um complexo de memória: O caso de Belém, Lisboa", *in* DOMINGOS, Nuno, PERALTA, Elsa (org), *Cidade e Império Dinâmicas Coloniais e Reconfigurações Pós-Coloniais*, Lisboa : Edições 70, 2013, pp.361-407, p.367.

<sup>&</sup>lt;sup>2089</sup> SMITH, Andrea L. (org), *Europe's Invisible Migrants*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2003, p.11. A autora sublinha que no caso tomar em conta os *Vertriebene*, os repatriados e desalojados na Alemanha pósguerra, o número seria entre 9 e 12 milhões de pessoas. *Ibid.*, p.185.

na integração destes "migrantes nacionais" nas suas sociedades, doravante pós-coloniais. No caso de Portugal, até então caracterizado por uma taxa muito elevada de emigração, estas chegadas maciças e repentinas representaram um movimento migratório sem precedente. Num contexto interno revolucionário marcado por uma forte instabilidade política, social e económica o retorno e a instalação da população repatriada das suas antigas colónias africanas no território nacional, que em 1981 representava 5% da população residente, constituiu um desafio suplementar para a democracia portuguesa que se encontrava em construção. Treze anos antes, em 1962, chegaram a França quase 650.000 colonos franceses no quadro do processo de descolonização da Argélia<sup>2091</sup>. Conhecidos como *pieds-noirs*, ou seja, "pés-negros"<sup>2092</sup>, acabaram por totalizar quase um milhão de instalações em França<sup>2093</sup>.

A Argélia, Angola e Moçambique tinham um lugar central nos impérios francês e português, dotados de estatutos específicos. A Argélia era um departamento francês, e as colónias portugueses tornaram-se "províncias ultramarinas" a partir de 1951, e, em "Estados" em1973<sup>2094</sup>. Esta "descolonização semântica" operada pelo Estado Novo fazia parte duma resposta às críticas formuladas contra o colonialismo português no palco internacional. Num contexto em que o direito dos povos à autodeterminação ganhava cada vez maior visibilidade após a Segunda Guerra Mundial, Portugal apresentava-se como não possuindo nem colónias nem império: formava uma nação pluricontinental, una e indivisível, com as suas "províncias ultramarinas" de África. O regime salazarista defendeu, fazendo uso das teorias lusotropicalistas do sociólogo brasileiro Gilberto Freyre, que a presença portuguesa em África não se podia confundir com as experiências das outras potências coloniais europeias. Segundo essas teorias, "os portugueses tinham uma capacidade especial de se unirem aos trópicos por uma ligação de amor e não de interesse, e aí constituírem sociedades multirraciais marcadas pela

<sup>&</sup>lt;sup>2090</sup> SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, Devenir métropolitain, Politiques d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005), Paris : Éditions EHESS, 2010, p.16.

<sup>&</sup>lt;sup>2091</sup> JORDI, Jean-Jacques, *De l'Exode à l'Exil. Rapatriés et Pieds-Noirs en France*, Paris : L'Harmattan, 1993, p.66.

p.66. <sup>2092</sup> A origem desta expressão permanece até hoje incerta. Para uma reflexão histórica, ver o artigo do historiador Guy Pervillé sobre o assunto em http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\_article=34#nh30, consultado em 14/06/2016.

<sup>&</sup>lt;sup>2093</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.15.

<sup>&</sup>lt;sup>2094</sup> PIMENTA, Fernando Tavares, *Portugal e o Século XX. Estado-Império e Descolonização (1890-1975)*, Porto : Edições Afrontamento, 2010, p.126.

<sup>&</sup>lt;sup>2095</sup> JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa, "A Modernizing Empire? Politics, Culture, and Economy in Portuguese Late Colonialism", *in* JERÓNIMO, Miguel Bandeira, PINTO, António Costa (org), *The Ends of European Colonial Empires. Cases and Consequences*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2015b, pp.51-80, p.54.

mestiçagem e pela interpenetração de culturas."<sup>2096</sup>. A França também desenvolveu uma ideologia e uma propaganda visando afirmar e defender o carácter excecional e positivo das suas práticas imperiais. Estes discursos de excecionalidade serviam para apresentar e legitimar a colonização dos seus impérios. Edward Saïd sublinhou, porém que "todos os impérios, nos seus discursos oficiais declararam que não eram como os outros, que as suas situações são diferentes, que as suas missões eram iluminar, civilizar, levar ordem e democracia, e que só usavam a força em último recurso"<sup>2097</sup>. No caso francês este discurso permitiu "forjar a tese duma 'exceção colonial francesa', caracterizada por uma humanidade e a preocupação de arrancar os autóctones aos riscos da natureza, à fome e às doenças endémicas"<sup>2098</sup>. Este discurso é em tudo semelhante ao discurso do luso-tropicalismo usado sobretudo pelo Estado Novo para apresentar a "obra" portuguesa nas colónias africanas. Uma particularidade neste discurso é que ele insistia numa pretensa mestiçagem generalizada entre os colonos e as populações locais, o que era visto como uma prova do carácter humano e não racista do colonialismo português, e do povo português no seu conjunto.

Na realidade, as sociedades coloniais na Argélia, em Angola e Moçambique eram marcadas por uma desigualdade política, económica e social muito forte, bem como uma grande violência nas relações com as populações colonizadas. A cronologia da instalação dos colonos nestes territórios foi, porém, diferente segundo os dois países. A França incitou os seus conterrâneos a tentar a aventura colonial desde a conquista da Argélia em 1830, o que teve como consequência que 80% dos colonos franceses em 1962 tinham nascido na Argélia, enquanto a emigração colonial metropolitana para Angola e Moçambique ocorreu principalmente após a Segunda Guerra Mundial. Com efeito, foi sobretudo a partir dos anos 1950, quando os produtos coloniais conheceram um verdadeiro *boom*<sup>2099</sup>, que a maior parte dos colonos foi para Angola e Moçambique. Entre 1940 e 1950, o número de colonos nestas duas colónias duplicou para atingir 127 039, e mais de 500 000 em 1973<sup>2100</sup>. Em termos de repartição, um pouco mais da metade dos colonos, 58,64%, residia em Angola. No que diz

<sup>&</sup>lt;sup>2096</sup> CASTELO, Cláudia, *Passagens para África. O Povoamento de Angola e Moçambique com Naturais da Metrópole (1920-1974)*, Porto : Edições Afrontamento, 2007, p.108.

<sup>&</sup>lt;sup>2097</sup> Citado por Marcos Cardão *in* CARDÃO, Marcos, "Allegories of exceptionalism: Lusotropicalism in mass culture (1960-75)", *Portuguese Journal of Social Science*, 14: 3, 2015, pp.257-273, p.257.

<sup>&</sup>lt;sup>2098</sup> LE COUR GRANDMAISON, Olivier, "De 'l'extermination' à la 'mise en valeur' des colonies : le triomphe de l'exception française (1885-1931)", in LORIN, Amaury, TARAUD, Christelle (dir), *Nouvelle histoire des colonisations européennes. XIXe-XXe siècles. Sociétés, cultures, politiques*, Paris : Presses Universitaires Françaises, 2013, pp.155-165, p.156.

<sup>&</sup>lt;sup>2099</sup> FERREIRA, Manuel Ennes, *Angola-Portugal. Do espaço económico português às relações pós-coloniais*, Lisboa : Escher Publicações, 1990, p.141.

<sup>&</sup>lt;sup>2100</sup> Op.cit., CASTELO 2007, p.97, p.143.

respeito às suas origens, os colonos da Argélia não eram todos originários da metrópole francesa, uma grande parte deles, às vezes instalados na Argélia antes de 1830, era originária de outros países europeus, e conviviam com uma população judaica de vários milhares de indivíduos. Estas duas populações presentes antes da chegada dos franceses foram, não obstante, incorporadas à nação francesa através de diversos diplomas legais, para aumentar o peso da população francesa frente a uma maioria de "muçulmanos". No caso português, os colonos em África eram, na sua esmagadora maioria, originários de Portugal continental e dos arquipélagos dos Açores e da Madeira. Entretanto, a sua condição modesta era uma característica comum à maioria dos colonos franceses e portugueses. Saíram para as colónias na perspetiva de encontrar nelas melhores condições de vida. Por esta razão, as autoridades francesas bem como as portuguesas tentaram de controlar os fluxos de migrantes metropolitanos para as colónias, para evitar a instalação de um grande número de "pequenos brancos", cuja situação de precariedade e marginalidade podia pôr em perigo a ordem colonial.

Apesar de nunca representar mais de que uma minoria, os colonos europeus exerciam uma dominação em todos os níveis da sociedade. Do ponto de vista legal, esta dominação estava inscrita em legislações discriminatórias pensadas pelas metrópoles com o objetivo de excluir da cidadania de pleno direito a esmagadora maioria da população destes territórios. Esta discriminação legal, baseada em características raciais, que no caso da Argélia se sobrepunha a características religiosas, permitiu a implementação duma segregação social, espacial e económica, pesadamente enraizada em práticas quotidianas discriminatórias e arbitrárias. No caso português, a sociedade colonial era divida entre os colonos e os "indígenas", considerados como "não-civilizados". Estes últimos eram regidos pelo Estatuto dos Indígenas Portugueses das Províncias da Guiné, Angola e Moçambique, até 1961. O trabalho forçado era também a realidade de muitos africanos. A realidade em Angola e Moçambique contrariava a propaganda colonial salazarista. Apesar da "obra [...] para o progresso da Humanidade", nas palavras de Marcelo Caetano, conduzida por Portugal em África<sup>2101</sup>, no ano de 1960, 91% da população moçambicana e 99% da guineense era analfabeta<sup>2102</sup>. As barreiras raciais, espaciais e sociais, que eram mais claras em Moçambique por causa da proximidade geográfica deste território com a Rodésia e a África do Sul do apartheid<sup>2103</sup>, vinham contradizer o elemento central da vulgata colonial: a existência pretendida duma mestiçagem inédita e generalizada nas

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2101</sup> BENDER, Gerald J., *Angola sob o Domínio Português. Mito e Realidade*, Luanda : Editorial Nzila, 2a Edição, 2009, p.25.

<sup>&</sup>lt;sup>2102</sup> MACQUEEN, Norrie, *The decolonization of Portuguese Africa. Metropolitan Revolution and the Dissolution of Empire*, New York: Addison Wesley Longman Limited, 1997, p.12.
<sup>2103</sup> *Op.cit.*, CASTELO 2007, p.286.

províncias ultramarinas. Na Argélia, o estado de subdesenvolvimento da população argelina era gritante. Para tomar só um exemplo, em termos de educação, em 1957, 94% dos Argelinos e 98% das Argelinas eram analfabetas<sup>2104</sup>.

Ao longo da dominação colonial, as populações argelinas, angolanas e moçambicanas manifestaram uma profunda resistência que tomou, desde muito cedo, diversas formas. Foi, porém, após a Segunda Guerra Mundial, no caso da Argélia, e no início dos anos 1960, no caso de Angola e Moçambique, que a contestação da ordem colonial se afirmou e tomou a forma de três guerras de libertação. Depois do início da guerra, em 1954 na Argélia, em 1961 em Angola e em 1964 em Moçambique, as metrópoles tentaram calar as aspirações independentistas e ganhar os "corações e as mentes" das populações colonizadas, através de reformas das suas políticas coloniais. O Estado Novo aboliu por exemplo o Estatuto dos Indígenas Portugueses das Províncias da Guiné, Angola e Moçambique, em 1961, e o trabalho forçado em 1962, mas estudos históricos provam que o trabalho forçado continuou em certas zonas do império português, e em particular nas grandes empresas como a Diamang em Angola<sup>2105</sup>. Estas reformas tardias e até anacrónicas não conseguiram impedir a continuação da guerra. Foram três guerras longas (1954-1962, 1961-1975, 1964-1974) que mobilizaram recursos financeiros e humanos muito elevados, que puseram fim à dominação colonial da França e de Portugal.

Com o início da guerra colonial, o povoamento das colónias portuguesas de África tornou-se uma prioridade para o Estado Novo, decidido a provar ao mundo que os portugueses estavam instalados em África de maneira durável. Isto é uma explicação do facto de a guerra não ter feito parar a emigração metropolitana para as colónias. No que diz respeito ao contato dos colonos com a guerra, no caso português, e em particular na Angola do Estado Novo, à exceção dos massacres de março de 1961 no norte do território, a maior parte dos colonos não esteve em contato com o conflito. A guerra ocorria fora dos centros urbanos de Angola e Moçambique, onde morava a grande maioria dos colonos. No caso francês, a maior parte dos pieds-noirs, que era também uma população urbana, foi confrontada com a violência da guerra, nomeadamente a partir de 1957, depois de o movimento nacionalista argelino, a Frente de Libertação Nacional (Front de Libération Nationale, FLN) ter decido levar a guerra até ao coração da capital argelina, Argel. As estimações dos historiadores sobre o número de vítimas da guerra de Argélia revelam uma guerra duma violência extrema, marcada pelo uso sistemático da tortura por parte das autoridades militares francesas. Quase 500.000 pessoas perderam a vida

 $<sup>^{2104}</sup>$  Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.35.  $^{2105}$  Op.cit MACQUEEN 1997, p.28, Op.cit ROSAS 2018, pp.87-95.

no decurso do conflito, entre as quais, uma esmagadora maioria de Argelinos<sup>2106</sup>. Estas guerras tiveram também impactos importantes nas próprias metrópoles. Na metrópole francesa, a Organização Exército Secreto (*Organisation Armée Secrète*, OAS), criada em 1961 por ultras, defensores da "Argélia francesa", promoveu vários atentados com o fim de travar a política argelina do general De Gaulle, que desde o seu regresso ao poder, em 1958, tinha reconhecido aos Argelinos o direito à autodeterminação. Ao nível político, a guerra teve impactos irreversíveis. Guy Pervillé sublinha que "a IV República morreu da sua impotência de pôr termo à guerra de Argélia"<sup>2107</sup>, enquanto doze anos depois, o regime autoritário de Salazar/Caetano foi derrubado pelo Movimento das Forças Armadas, nascido, entre outras aspirações, da vontade de pôr termo às guerras coloniais e de encontrar uma solução política para as revindicações dos movimentos nacionalistas africanos.

Em julho de 1962, a Argélia tornou-se independente, depois da assinatura de acordos no dia 18 de março de 1962, em Évian. No caso português, dois projetos de descolonização opunham-se desde o 25 de abril. O Movimento das Forças Armadas (MFA) queria implementar um processo de descolonização rápido com o objetivo de chegar à independência total das colónias, enquanto o general Spínola, nomeado Presidente da República no dia 26 de abril de 1974, queria pôr em prática uma solução de tipo federalista, pela via referendária, visando a criação de um "Commonwealth à portuguesa" com as colónias africanas. Apesar das tentativas do presidente de encontrar apoios à sua política, foi o projeto do MFA que venceu, com a aprovação, por unanimidade, da Lei 7/74 pelo Conselho de Estado, em julho de 1974. Essa lei reconheceu o direito à autodeterminação e à independência das colónias. No dia 7 de setembro de 1974, acordos foram assinados entre Portugal e a FRELIMO, marcando a independência para o dia 25 de junho de 1975. No caso angolano, acordos foram assinados entre Portugal, o MPLA, a FNLA e a UNITA no dia 15 de janeiro, ficando a independência prevista para o dia 11 de novembro do mesmo ano.

O fim programado da Argélia francesa e do império português de África foi acompanhado pela saída maciça dos colonos, apesar do compromisso dos novos Estados independentes de garantir o respeito e a segurança dos bens e das pessoas de origem europeia. As razões que levaram os colonos a deixar África foram variadas. No caso da Argélia e de Angola, o contexto de violência generalizada foi, porém, a razão principal. Na Argélia, a violência entre as duas comunidades, nomeadamente exercida pela OAS, prosseguiu depois da

.

<sup>&</sup>lt;sup>2106</sup> STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris : La Découverte, 2004 (1993), p.90. <sup>2107</sup> PERVILLÉ, Guy, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2015a, p.68.

assinatura dos acordos de Évian. As lutas dentro do movimento argelino tiveram também como consequência um aumento da violência em todo o território e em particular em Argel. Em Angola, a violência aumentou de maneira significativa a partir do 25 de abril de 1974. Os três movimentos de libertação, o MPLA, a UNITA e a FNLA entraram nas principais cidades, o que conduziu a afrontamentos violentos e fratricidas. A população branca encontrou-se no meio de uma situação que deixava entrever a guerra civil que se ia seguir em Angola até 2002. A situação em Moçambique também se tinha deteriorado, conduzindo a um aumento da violência entre as comunidades. Esta violência teve também repercussões sobre a vida quotidiana, o que incitou os colonos a abandonar estes três territórios.

Além desta violência que incitava à saída, houve também uma razão de ordem estrutural. A independência programada das colónias marcava o fim dum sistema que até então tinha colocado de maneira automática a população branca no topo de uma hierarquia social profundamente desigual. O fim do sistema colonial colocou em causa a situação das populações brancas dentro das novas sociedades emergentes. Desde 1961, a OAS tinha tentado a todo custo impedir que isso acontecesse. Não existiu uma organização semelhante no caso das colónias portuguesas. Houve sim a tentativa da parte de alguns colonos de Moçambique de impedir a independência e de tomar o poder no dia 7 de setembro de 1974 em Lourenço Marques, futura Maputo, mas sem sucesso. Certos colonos portugueses ficaram após as independências, alguns deles estavam de acordo com os projetos dos novos países, outros queriam tentar manter as suas vidas nas colónias sem concordar necessariamente com estes projetos. Porém, alguns deles viram-se forçados a deixar o território. Foi nomeadamente o caso de Moçambique, após o governo ter adotado, em março de 1977, uma lei de expulsão dos Portugueses ali residentes que tinham escolhido conservar a nacionalidade portuguesa.

Uma vez a decisão tomada de sair da Argélia, de Angola ou de Moçambique, certos colonos decidiram continuar o seu percurso migratório em novas paragens, como alguns *piedsnoirs* que se instalaram no Brasil, no Paraguai ou na Argentina<sup>2108</sup>. Certos retornados foram também para o Brasil, o Canadá ou a África do Sul. Neste último caso, caravanas compostas de centenas de viaturas saíram de Angola com destino à atual Namíbia e à África do Sul no decorrer do ano de 1975. Não obstante, no geral, foi para França e Portugal que se dirigiram os colonos, sobretudo durante o verão de 1962 no caso francês, e durante o verão de 1975 no caso português. As duas metrópoles encontraram-se confrontadas com um fluxo migratório de

.

<sup>&</sup>lt;sup>2108</sup> CHOI, Sung-Eun, *Decolonization and the French of Algeria Bringing the Settler Colony Home*, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2016, p.55.

grande dimensão. Todavia não seria coreto dizer que não tinham antecipado estas chegadas, ou estes retornos. Antes das chegadas maciças de 1962 e de 1975, os dois Estados tinham-se dotado de organismos, como o Instituto de Apoio ao Retorno de Nacionais (IARN) em março de 1975 em Portugal, e de legislações que criaram um estatuto jurídico, o de repatriado, com o objetivo de prever uma proteção particular para estes cidadãos franceses e portugueses que chegavam do ultramar. A França já tinha sido confrontada com a chegada de colonos repatriados da Tunísia e de Marrocos em 1956, quando estes dois protetorados se tornaram independentes, mas também da então Indochina, depois da Segunda Guerra Mundial. Em nome da solidariedade nacional, a França e Portugal conceberam uma política inédita visando a integração dos repatriados nas suas sociedades. A primeira missão dos dois Estados foi a de repatriar os seus cidadãos. As condições nas quais ocorreram estes repatriamentos foram caóticas. Os meios materiais mobilizados pelas autoridades foram substancialmente inferiores às necessidades, o que obrigou frequentemente os colonos a esperar as suas evacuações aéreas ou marítimas em condições muito difíceis, acentuando o caráter traumatizante que revestiram as saídas. Nem a França nem Portugal anteciparam de maneira concreta a importância real destes movimentos de população.

Os repatriamentos da Argélia, de Angola e de Moçambique tiveram um impacto inegável para a França e Portugal. Foi mais marcante neste segundo caso, pois os retornados representaram quase 5% de uma população residente envelhecida. Portugal, que até então era caracterizado por uma forte taxa de emigração, tornou-se com este repatriamento uma terra de acolhimento. O facto de mais de 60% dos retornados terem nascido em Portugal teve um forte impacto na repartição geográfica desta população. Ao contrário do que aconteceu em França, onde os *pieds-noirs*, apesar das incitações das autoridades, se concentraram no sul do país e na região da capital, os antigos colonos portugueses instalaram-se em todo o território nacional. Muitos voltaram às suas regiões de origem. Apesar disso, mais de 40% desta população instalou-se nas regiões de Lisboa e do Porto, em especial por razões económicas.

A França como Portugal consideraram a integração das populações repatriadas das suas antigas colónias como uma prioridade absoluta. Um consenso formou-se nos dois Estados em torno desta necessidade, baseado no conceito de solidariedade nacional que os repatriados tinham o direito de esperar como membros plenos da nação. Os debates parlamentares portugueses insistiram neste aspeto, apresentando os retornados como compatriotas, irmãos necessitados de apoio. Além deste dever de solidariedade nacional, o imperativo da integração

era também pensado como uma ferramenta para proceder à "pacificação" destas populações. A França, como Portugal, temeram ver tensões sociais e políticas preexistentes aumentar com a chegada dos repatriados. Em França, os atentados da OAS, e sobretudo as tentativas de assassínio do general de Gaulle, estavam na mente de todos os metropolitanos durante o verão de 1962, enquanto desembarcavam diariamente milhares de Franceses da Argélia. Em Portugal, o contexto político e social revolucionário que caracterizava o país em 1975 deixava temer para a democracia portuguesa em construção uma possível manipulação política dos retornados da parte de forças da extrema-direita, saudosas do regime destituído. As autoridades deviam por isso empenhar-se na resolução do conjunto das problemáticas ligadas a estas chegadas e instalações.

Um aspeto problemático era o do alojamento dos *pieds-noirs* e dos retornados. Os dois Estados estavam confrontados com os limites dum parque imobiliário insuficiente para alojar estas centenas de milhar de pessoas. No caso português, o erro das autoridades foi pensar que cada retornado tinha um lugar para onde se dirigir quando chegasse a Portugal. Frente a esta situações os dois Estados tiveram de pôr em prática uma política de alojamento. Certas medidas adotadas foram temporárias, como a utilização de estabelecimentos hoteleiros em Portugal, ou a requisição de locais pelas autoridades francesas para alojar os pieds-noirs. A abertura de centros de alojamento coletivo, para lidar com a urgência da situação, foi também decidida pelos dois Estados. As condições de vida nestes centros eram muito difíceis, em França como em Portugal. A duração das estadias variava em função das situações individuais e familiares dos repatriados, mas esta experiência ficou marcada nas memórias dos beneficiários deste alojamento como momentos particularmente penosos. Paralelamente, outras políticas no longo prazo foram pensadas para o alojamento dos pieds-noirs e dos retornados. A construção de novos alojamentos foi assim pensada. No caso francês tal passou por uma política de reservação duma parte, variável segundo as regiões, dos novos alojamentos sociais, os ditos HLM. Em Portugal, foi decido proceder à construção de casas prefabricadas, uma parte delas reservadas para os retornados. As autoridades portuguesas puderam contar com uma solidariedade internacional, certos países mandaram casas prefabricadas para Portugal. Um programa de crédito para facilitar o acesso dos repatriados à propriedade imobiliária foi também implementado nos dois países. Apesar destas políticas de alojamento para com os pieds-noirs e os retornados, que implicaram a disponibilização de montantes consideráveis, certos repatriados viveram em condições de grande precariedade.

.

<sup>&</sup>lt;sup>2109</sup> Op.cit., SCIOLDO-ZÜRCHER 2010.

Um outro segmento da política visando a integração dos repatriados relacionou-se com a integração económica destas populações. Nos dois casos, os Estados encontraram-se confrontados com a necessidade de integrar um número muito elevado de trabalhadores, dentro dos quais os antigos funcionários coloniais. A França e Portugal procederam à sua reintegração, através duma política especial, que resultou na sua rápida absorção da maior parte deles por via da administração geral ou local. A questão da integração no mercado de trabalho metropolitano dos trabalhadores independentes repatriados foi mais complexa. Foi particularmente o caso em França, apesar do contexto económico favorável à absorção de mão de obra, como foi o dos "Trente glorieuses". As características socioprofissionais dos Franceses que chegavam da Argélia não correspondiam às necessidades do mercado de trabalho francês, nomeadamente à procura de trabalhadores qualificados para as indústrias. No caso português, foi uma situação inversa. O contexto económico do país fazia particularmente temer às autoridades um aumento súbito e extremo duma taxa de desemprego já elevada. Não obstante, as características profissionais dos Portugueses que vinham de África e de Moçambique, muitos ativos no setor terciário, nomeadamente nos serviços e no comércio, representaram uma vantagem para a economia portuguesa, que precisava de se dinamizar, nomeadamente nas zonas menos desenvolvidas do país. O impacto económico da instalação dos retornados em Portugal foi positivo. O Estado português participou ativamente, com a criação dum programa de crédito para incentivar os repatriados a criarem pequenas e médias empresas. Graças a isso, o Estado visava relançar a economia nacional através a integração dos repatriados na sociedade portuguesa. Este programa desembocou na criação de perto de 65.000 postos de trabalho. O Estado francês também tinha implementado um programa de crédito para os pieds-noirs criarem empresas, mas este programa era reservado apenas aos repatriados que tinham na Argélia uma empresa. Era um programa de reinstalação profissional. Em paralelo, face ao contexto económico francês já referido, o Estado incentivou os *pieds-noirs* a se reconverterem às atividades assalariadas.

As semelhanças entre as políticas implementadas pela França, e quase quinze anos depois por Portugal, para a integração dos repatriados são notáveis. O fato de que o Alto-Comissário para os Desalojados ter estabelecido contatos com as autoridades francesas em 1977 para ver como é que a França tinha gerido a instalação dos *pieds-noirs* em 1962 poderia ser uma explicação. Contudo, estes contactos são posteriores às políticas postas em prática relativas aos retornados. A impossibilidade de acesso aos arquivos diplomáticos da embaixada de França em Lisboa não permitiu determinar se contatos prévios tinham sido estabelecidos entre os dois Estados.

No que diz respeito às dinâmicas memoriais, os *pieds-noirs* e os retornados exprimiram, e exprimem ainda hoje, vivas críticas sobre o processo de descolonização da Argélia, de Angola e de Moçambique. Apresentam-se frequentemente como vítimas destes processos. Para muitos representou uma traição e um abandono por parte da classe política, mas também no caso português por parte das forças armadas. Segundo eles, os movimentos independentistas não tinham representatividade. A independência dos três países é vista como o produto da vontade de apenas uma minoria dos argelinos, angolanos e moçambicanos. Figuras políticas acusadas de ser as responsáveis destes processos de descolonização são ainda hoje atacadas, às vezes de maneira muito violenta, no discurso das populações repatriadas. Na França, o alvo destas críticas é o general de Gaulle, que atraiçoou as esperanças dos Franceses da Argélia de ver este território permanecer francês. Personalidades que depois foram chamados a ocupar cargos políticos, como Lionel Jospin, Primeiro-Ministro socialista entre 1997 e 2002, são também atacadas por causa das antigas tomadas de posição a favor da independência argelina. Em Portugal, várias figuras são alvo destes ataques tão violentos da parte de retornados. Mas tal como em França, uma figura se destaca, desde 1975: o socialista Mário Soares, contra o qual certos repatriados declaram sentir, ou pelo menos, ter sentido, um verdadeiro ódio. Figuras militares também estão no centro destes ataques, entre as quais Rosa Coutinho, chamado o "almirante vermelho" por causa das suas ligações com a extrema-esquerda.

Acerca da potencial influência da experiência da descolonização dos repatriados em matéria dos seus comportamentos políticos, a maior parte dos *pieds-noirs* (60%) têm em conta essa experiência na hora do voto<sup>2110</sup>. *A contrario*, só uma minoria dos retornados entrevistados no quadro deste trabalho declarou que o processo de descolonização influenciou e/ou influencia atualmente o seu voto. Em França, o antigaullismo foi comum na população repatriada durante os anos a seguir à chegada. Parece, entretanto, que a saída da vida política do general de Gaulle em 1969 e a emergência duma nova geração de gaullistas que, em certos casos, tinham tomado posição a favor dos Franceses da Argélia, como por exemplo, Jacques Chirac, teve como consequência uma diminuição deste antigaullismo *pied-noir*. Já em Portugal, muitos retornados declaram ter votado pelo Partido Socialista, apesar da longa presença do Mário Soares como chefe de Governo (1976-1978, 1983-1985), e como chefe de Estado (1986-1995). Um partido

<sup>&</sup>lt;sup>2110</sup> COMTAT, Emmanuelle, *Les pieds-noirs et la politique. Quarante ans après le retour*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, p.284.

político português, não obstante, está ausente das preferências eleitorais dos retornados entrevistados para este trabalho, o PCP.

À chegada dos retornados a Portugal, os partidos políticos, que na maioria dos casos tinham sido criados após o 25 de abril, tentaram ganhar a adesão dos retornados e assim obter melhores resultados eleitorais. O conjunto das forças políticas representadas no Parlamento tinha reconhecido a necessidade de pôr em prática políticas ativas de acolhimento e integração para com os retornados, temendo ver as fileiras das organizações de extrema-direita crescer e pôr assim em perigo as conquistas da revolução. Todos os partidos criaram ramos especializados na questão dos retornados dentro das suas estruturas. O CDS e o PPD/PSD foram em várias ocasiões acusados pelos outros partidos de utilizar as dificuldades dos retornados com fins puramente eleitorais. No que diz respeito ao PCP, este fazia uma diferenciação entre uma minoria de retornados que eram agentes ativos do colonialismo, e uma maioria de repatriados apresentados como sendo, eles também, as vítimas do antigo regime.

Em França também, o eleitorado *pied-noir* foi cortejado, sobretudo em períodos eleitorais. Não obstante, nos dois casos, os repatriados não se dirigiram duma maneira homogénea para um partido em particular. Eles repartiram-se pelos partidos de todo o espectro político. Se os *pieds-noirs* estão ligeiramente mais à direita do que o resto dos franceses, nem todos foram e não são eleitores do *Front National*, ao contrário duma crença popular. Os retornados tampouco foram atraídos unanimemente para as organizações da extrema-direita nem sequer para os novos partidos de direita. Eles repartiram-se de uma maneira bastante equilibrada entre os partidos representados no Parlamento. Portanto não há um "voto *pied-noir*", nem um "voto retornado", o que vem refutar uma crença comum nas sociedades francesa e portuguesa. Estas duas populações caracterizam-se por uma forte participação eleitoral e por comportamentos políticos variados, que dependem dos candidatos em liça e das suas promessas de campanha.

Quando os franceses da Argélia chegaram à França, encontraram associações fundadas por repatriados da Tunísia e de Marrocos a partir de 1956, como a ANFANOMA. Estas associações participaram no acolhimento dos *pieds-noirs* em 1962, e podiam às vezes servir de mediação com as autoridades francesas. Rapidamente, porém, os *pieds-noirs* criaram as novas associações, que exerceram pressão sob a classe política e constituíram-se rapidamente num verdadeiro lobby. Alcançaram vitórias, nomeadamente no que diz respeito às políticas de indemnização para os bens abandonados na Argélia, a partir de 1970. Por seu turno, os políticos, os diferentes candidatos às eleições presidenciais, mas também locais, conseguiram capitalizar o voto dos *pieds-noirs* quando integravam medidas nos seus programas que convergiam com

as revindicações dos repatriados. Esta relação é, portanto, uma relação na qual cada uma das partes retira benefícios. Isso não significa, porém, que os *pieds-noirs* tenham ficado sempre satisfeitos com os seus candidatos.

No caso português, tais associações, ou *lobbies*, não existiram. As tentativas de união da parte dos retornados, nomeadamente com a criação do CSI, um partido de retornados em 1976, desembocaram num fracasso. A inexistência de associações de repatriados antes da sua chegada e instalação em Portugal, e a dispersão dos retornados ao longo do território nacional, podem ser vistos como tendo contribuído para tal fracasso. O *Jornal o Retornado* criado em outubro de 1975, tentou mobilizar a população repatriada, nomeadamente no plano político, como no quadro das eleições legislativas de abril de 1976, mas nunca conseguiu alcançar os seus objetivos. Este semanário desapareceu em 1981 enquanto a revisa *L'Algérianiste*, do lado dos *pieds-noirs* está ainda hoje em funcionamento, e a revista *France-Horizon*, publicada pela associação ANFANOMA continuou a sua publicação, pelo menos até 2015.

Em Portugal duas associações foram criadas na segunda metade dos anos 1980 para reclamar políticas de indemnização para os bens deixados pelos retornados em Angola e em Moçambique. Estas duas associações, a AEANG e a AEMO, nunca tiveram um peso suficiente no palco político para poder influenciar a classe dirigente e obter essa reparação. Processos judiciais levados por 800 retornados então ainda hoje em curso, mas a probabilidade duma vitória judiciar não é elevada. O que subsiste hoje, são associações de antigos alunos, como a associação das antigas alunas do Colégio São José de Cluny no Huambo, ou de antigos habitantes de certas zonas de Angola e de Moçambique, como os retornados do Huambo que se reúnem todos os anos nas Caldas da Rainha. Outros grupos foram criados, sem estatuto de associação, nas redes sociais, e em particular no Facebook. Em França, apesar de um envelhecimento da primeira geração de *pieds-noirs*, muitas associações existem ainda hoje, várias décadas depois da sua criação, como a ANFANOMA ou Le Cercle Algérianiste.

Se as associações *pieds-noires* defenderam revindicações políticas junto a várias gerações de homens políticos, elas foram, e continuam a ser, meios de preservação duma memória. A memória da Argélia francesa encontra-se nestas associações bem como numa literatura que emergiu rapidamente depois a saída dos *pieds-noirs* da Argélia. Uma memória instantânea nasceu assim da caneta de Francesas e Franceses da Argélia que encontraram na escrita uma maneira de gravar no mármore um lugar perdido para sempre. À semelhança do repatriamento de Angola e de Moçambique, o repatriamento da Argélia criou numerosos

"escritores espontâneos" para usar a expressão do sociólogo João Pedro George. Comparar o discurso e a memória dos repatriados portugueses e franceses no que diz respeito às suas experiências passadas nas colónias permite identificar várias semelhanças. A memória do colonialismo é frequentemente uma memória idealizada que faz passar despercebida a violência da situação colonial. Esta amnésia coletiva e seletiva resulta do facto de que, como sublinha o politólogo Éric Savarese, "as memórias individuais e coletivas têm uma formidável capacidade de recomposição do passado a partir de associações inéditas, reclassificações, triagens, esquecimentos" 2112. No caso francês, a violência aparece na maior parte dos casos apenas para descrever a guerra da Argélia, concentrando-se na maioria das vezes na violência exercida pelos adversários, esses inimigos invisíveis. No caso português, certos retornados, à semelhança de certos *pieds-noirs*, levantam a questão da violência colonial, nomeadamente em obras literárias. Porém, a imagem predominante da Argélia, de Angola e de Moçambique é uma imagem dum paraíso perdido, onde as comunidades coexistiam de maneira harmoniosa. A evocação de cenas do quotidiano entre colonos e populações locais, e no caso português, a existência de alguns casamentos mistos, serviram para testemunhar da ausência de racismo.

Com o objetivo de se defender das acusações de racismo, os retornados operam uma comparação quase automática entre as colónias portuguesas e o regime do *apartheid* na África do Sul, recusando desta forma qualquer discriminação racial. Numerosos *pieds-noirs* e retornados exprimem também a ideia que terem sido os agentes de terreno da "missão civilizadora" na qual a França e Portugal buscavam a legitimidade das suas experiências imperiais. Foram construtores de impérios, modernizadores, agentes do desenvolvimento económico e social. Sublinham frequentemente a situação na qual caíram as colónias, uma vez independentes, para demostrar a idoneidade das suas ações nesses territórios, e do sistema colonial em si. Esta visão conduz muitos repatriados a posicionar-se contra os trabalhos académicos, nomeadamente históricos, que apresentam uma visão do colonialismo discordante com as suas memórias e as suas descrições. Elizabeth Buettner qualifica estas visões como "nostálgicas, revisionistas e amplamente celebrativas" Na França, estas oposições entre duas visões do passado colonial, e em particular da Argélia colonial, conduziram ao que é comumente chamado uma "guerra das memórias", que ainda não parece resolvida. No caso português, a publicação de trabalhos académicos desde há vários anos sobre temáticas coloniais

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2111</sup> HML, *Sábado*, n°781, 17/04/2019-23/04/2019, p.92

<sup>&</sup>lt;sup>2112</sup> SAVARESE, Éric, *L'ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'Autre*, Paris : L'Harmattan, 1998a, p.10.

<sup>&</sup>lt;sup>2113</sup>BUETTNER, Elizabeth, *Europe after Empire. Decolonization, Society, and Culture*, Cambridge University Press, 2016, p.248.

e post-coloniais, mas também a emergência de novos atores, entre os quais associações de Afrodescendentes, vêm pôr em questão uma versão oficial do passado colonial, similar em vários pontos com o discurso da maioria dos retornados, nomeadamente no que diz respeito à pretendida ausência de racismo<sup>2114</sup>. O futuro mostrará se a emergência de novas vozes, dissonantes, conduzirá a uma "guerra das memórias" em Portugal.

No que diz respeito à memória das suas chegadas, ou retorno, às antigas metrópoles, os pieds-noirs e os retornados insistem nas dificuldades pelas quais passaram. Muitos lembram-se dum mau acolhimento, e até abandono, da parte das autoridades durante a descolonização, e uma vez chegados à metrópole. As condições difíceis e caóticas nas quais se efetuaram o seu repatriamento e acolhimento marcaram profunda e duravelmente a memória dos pieds-noirs e dos retornados. Na maioria dos casos, as políticas postas em prática para os repatriados só raramente foram retidas nas suas memórias: eles consideram-se vítimas dum mau acolhimento e dum desinteresse da parte das autoridades. O comportamento dos seus concidadãos para com eles é também fonte de descontentamento e às vezes dum forte ressentimento. Os metropolitanos são acusados de não os terem acolhidos como deviam. As relações entre estas duas populações nunca foram as melhores, e as guerras coloniais não melhoraram esta situação. Os metropolitanos não viam com bons olhos estes colonos para os quais tantos jovens saíam a combater. Estes soldados traçavam frequentemente um quadro pouco lisonjeiro dos seus compatriotas do ultramar, nas suas cartas enviadas dos teatros de operação, ou quando voltavam para a metrópole. As relações raramente foram boas. Os repatriados acusavam os militares de não os terem protegidos nem defendidos, nomeadamente após a assinatura dos acordos de cessar fogo. Os casos do 26 de março de 1962 em Argel, e do 5 de julho de 1962 em Orã, são dois exemplos omnipresentes no discurso dos pieds-noirs. Para muitos, os únicos militares que mereciam o respeito eram os que tinham aderido à OAS para defender a Argélia francesa. No caso português, a Revolução dos Cravos tinha sido liderada nomeadamente por jovens capitães que não queriam combater nem mais um dia em África. Foram eles que de certo modo marcaram o fim do mundo tal como os Portugueses de África o conheciam.

Quando chegaram a França e Portugal, os repatriados sentiram uma obrigação de se defenderem face às acusações e à hostilidade de alguns concidadãos. Os *pieds-noirs* defenderam-se de ter explorado os Argelinos, enquanto os retornados contestaram ter "explorado os pretos". Estas acusações sobre o passado colonial dos repatriados, eram

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2114</sup> Ver PIRES, Rui Pena, DELAUNAY, Morgane, PEIXOTO, João, "Trauma and the Portuguese Repatriation: A Confined Collective Identity", *in* EYERMAN, Ron, SCIORTINO, Giuseppe (eds), *The Cultural Trauma of Decolonization. Colonial Returnees in the National Imagination*, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2019.

acompanhadas por vezes por uma hostilidade e um discurso que podemos qualificar de discurso anti-imigrantes tradicional. A chegada maciça dos repatriados em França e em Portugal criou uma certa apreensão da parte do resto da população. No caso português em particular, num contexto de crise económica aguda, os retornados podiam ser vistos como vindo roubar o trabalho dos honestos portugueses. As políticas postas em prática para com os retornados podiam também contribuir para este ressentimento por parte de alguns metropolitanos. Além disso, os retornados e os pieds-noirs eram às vezes associados a práticas culturais diferentes, árabes e africanas, e à criminalidade. Os retornados eram considerados como responsáveis pelo desenvolvimento do tráfico de drogas e da prostituição, enquanto os *pieds-noirs* eram acusados de vir perturbar a vida quotidiana de cidades como Marselha. Estas atitudes de rejeição tiveram como consequência que muitos repatriados se disseram vítimas de racismo quando chegaram a França e a Portugal.

Face às críticas, a população repatriada desenvolveu um discurso valorizando o seu espírito de pioneiros, de construtores de impérios. No caso português, uma comparação com uma caricatura que representava os metropolitanos como "preguiçosos revolucionários sempre prontos a fazer greve" permitiu operar uma valorização da figura do retornado. Isto levou ao que o historiador Jean-Jacques Jordi chama "representações sob-gratificante" 2115. (SOBRE-GRATIFICANTE? Ou SUB-GRATIFICANTE?) Se os repatriados franceses e portugueses conseguiram integrar-se rapidamente foi graças às suas vontades, ao seu espírito de pioneiros, ao seu espírito de empreendedores, e ao seu espírito de revanche face à necessidade de reconstruir as suas vidas na metrópole, e no caso português, à sua vontade de desenvolver ou participar no desenvolvimento do novo Portugal democrático. O historiador Yann Sciolo-Zürcher sublinha no caso dos *pieds-noirs* um "paradoxo memorial: a memória dos repatriados não reteve os apoios postos em prática em sua intenção. Prefere explicar as reinstalações com a sua capacidade de sucesso individual e coletiva", o que se aplica também perfeitamente ao caso dos retornados.

Pouco tempos decorridos sobre a chegada e instalação dos repatriados em França e em Portugal, as autoridades dos dois países declararam que a sua integração tinha sido um sucesso. Os exemplos de declarações que apontam nesta direção são numerosos. Menos de um ano após a chegada maciça dos *pieds-noirs* durante o verão de 1962, o ministro dos Repatriados, François

 $<sup>^{2115}</sup>$  JORDI, Jean-Jacques,  $Id\acute{e}es$  reçues sur les Pieds-Noirs, Paris : Le Cavalier Bleu, 2018, p.15.  $^{2116}$  Op.cit SCIOLDO-ZÜRCHER 2010, p.391.

Misssoffe declarou: "Podemos dizer que o problema dos repatriados está grosso modo resolvido". O mesmo afirmou em novembro de 1963: "O balanço é globalmente satisfatório. O fantasma da catástrofe nacional dissipou-se", admitindo, no entanto, no mês anterior que "ninguém pretende que todos os repatriados estejam felizes na metrópole. Mas a catástrofe anunciada não ocorreu."2118. No ano seguinte, a 22 de julho de 1964, o general de Gaulle confirmou as declarações do seu ministro: "O problema dos repatriados está no essencial resolvido [...]. Foram absorvidos como papel mata-borrão. Poderia ter sido uma praga para França, mas não foi o caso. Criou muitas arranhões individuais, mas não foi uma ferida nacional."<sup>2119</sup>. Esta declaração é similar a uma declaração do então ministro da Comunicação social, António Almeida Santos, em fevereiro de 1976: "Oiço, com frequência referi-lo, em termos de drama. Para eles próprios, sem dúvida. Para o país, de modo nenhum.", insistindo no resto da sua declaração sobre a grande oportunidade que representava a instalação dos retornados para o desenvolvimento de Portugal: "para um país que precisa de ser reconstruído, o reingresso maciço nele de quem traz consigo a experiência de fazer países, está longe de ser um mal."2120.

A integração dos repatriados foi também a ocasião para as autoridades francesas afirmarem um novo discurso, pondo em destaque o carácter excecional do processo que, na unidade nacional, se tinha concluído, "em conformidade com o génio da França", segundo as palavras do general de Gaulle<sup>2121</sup>. Mais uma vez, as semelhanças entre França e Portugal são notáveis. Nas suas memórias publicadas em 2006, Almeida Santos comentou a chegada dos retornados a Portugal. O antigo ministro exprime-se num estilo que deixa transparecer ainda uma visão luso-tropicalista evidente, apresentando o povo português como sendo um povo à parte dos outros, tanto pela sua experiência colonial como pela sua capacidade de acolhimento dos Portugueses de África. Para Almeida Santos, "essa ajuda realçou também uma das características identitárias da alma portuguesa. E a raiz universalista e franciscana de um povo que viajou por todos os azimutes, falou todas as línguas, amou em todas as camas e rezou em todos os templos, repeliu a inveja, o espírito de competição, a tentação repulsiva do intruso. Foi

<sup>&</sup>lt;sup>2117</sup> Citado por Valérie Morin in MORIN, Valérie, "L'exode et la politique des rapatriements", in SAVARESE, Éric (dir), L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires, Paris : Éditions Syllepse, 2008, pp.93-105, p.103.
<sup>2118</sup> *Ibid.*, pp.103-104.

Citado por Jean-Jacques Jordi, *Op.cit* JORDI 2018, p.75.

<sup>&</sup>lt;sup>2120</sup> HML, *DN*, 10/02/1976, p.2.

<sup>&</sup>lt;sup>2121</sup> Citado por Guy Pervillé. Disponível em http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\_article=69#nb34, consultado o 25/09/2019.

bonito!"<sup>2122</sup>. Esta visão do antigo ministro que apresenta uma visão idealizada da integração da população repatriada, é um exemplo entre outros duma apresentação da integração dos retornados sob a forma duma verdadeira *sucess story*, que silencia frequentemente as dificuldades encontradas pelos retornados.

O fato de estes migrantes serem "migrantes nacionais", por outras palavras, cidadãos de pleno direito, permitiu a sua integração e mobilizou o Estado português e o Estado francês para pôr em prática um conjunto de políticas destinadas a esta população, em nome do princípio da solidariedade nacional. O sucesso da integração dos retornados reveste, porém, um caráter particular, dado o contexto de instabilidade generalizada, profundamente diferente do contexto francês de 1962, no qual chegaram os repatriados. Mesmo assim, ao contrário do que podem deixar pensar declarações como as do general de Gaulle ou de Almeida Santos, esta integração dos pieds-noirs e dos retornados não ocorreu sem criar tensões entre os repatriados e o resto da população. Tensões existiram também entre os repatriados e as autoridades. No caso português, os atrasos no pagamento dos subsídios durante os primeiros anos que se seguiram à instalação dos retornados desembocaram nomeadamente na ocupação de algumas delegações do IARN. Os limites em termos de meios e de organização do IARN foram aliás rapidamente reconhecidos pelas autoridades, mas o IARN desempenhou, porém, um papel importante, com o Comissariado para os Desalojados, no processo de integração dos retornados. Numerosos repatriados passaram por dificuldades à sua chegada, os retornados falam até dum verdadeiro choque cultural que se juntou às dificuldades materiais. Quer em França, quer em Portugal, certos repatriados nunca se conseguiram integrar e reconstruir uma vida nova nas antigas metrópoles, o que foi mais o caso nas camadas idosas das populações repatriadas.

Em comparação com os retornados, a população *pied-noir* continua mais visível dentro da sociedade francesa porque o tecido associativo está ainda hoje ativo, e desfruta de apoios nas diferentes classes políticas que se sucederam desde 1962. Isso permitiu-lhes nomeadamente ver algumas das suas revindicações serem empunhadas como bandeiras do debate político. Porém, a representatividade destas associações encontra-se hoje em declínio. De modo geral, os *pieds-noirs* consideram que se integraram bem em França. Evocam os seus "campeões", quer seja no domínio cultural, como o cantor Enrico Macias, quer no domínio empresarial, como Alain Afflelou, que se tornaram símbolos de sucesso, do qual faz frequentemente eco a

<sup>&</sup>lt;sup>2122</sup> SANTOS, António de Almeida, *Quase Memórias*. *Do colonialismo e da Descolonização*, 1° Volume, Cruz Quebrada : Casa das Letras Editorial Notícias, 2006, pp.549-p.553.

imprensa francesa<sup>2123</sup>. Do lado português, mais de quarenta anos depois da sua chegada, os retornados consideram também que a integração dos repatriados de Angola e de Moçambique foi um verdadeiro sucesso. Insistem, porém, nas dificuldades com as quais depararam, para sublinhar ainda mais o resultado positivo e o impacto profundo que a sua instalação teve na sociedade, impactos largamente reconhecidos pela opinião pública em geral.

A integração dos retornados em Portugal explica-se por vários fatores. Em primeiro lugar, os retornados eram cidadãos portugueses que partilhavam com os seus compatriotas uma língua comum, bem como, para na esmagadora maioria, um fenótipo que lhes permitia ser automaticamente identificados como parte integrante do corpo nacional. Em segundo lugar, em 1975, muitos dos retornados voltaram às suas regiões de origem, onde reativaram redes familiares e relacionais, o que lhes permitiu poder contar, pelo menos nos primeiros tempos da reinstalação, com uma certa solidariedade relacional e material. Dinâmicas individuais de integração surgiram assim. Em terceiro lugar, as características socioprofissionais desta população, associadas, por um lado, a um contexto económico favorável à implementação de novas iniciativas empreendedoras, e por outro, a políticas ativas desenvolvidas pelos governos que se sucederam, participaram em conjunto na integração dos retornados na sociedade portuguesa. O sociólogo Rui Pena Pires fala, justamente, duma assimilação: os retornados "foram incorporados no espaço identitário definidor da pertença à sociedade portuguesa" 2124.

Se Marc Bloch estimava que a história comparada devia "identificar a originalidade das diferentes sociedades", permite, também, ultrapassando as fronteiras nacionais, pôr em questão os discursos de excecionalismo que caracterizam frequentemente as histórias oficiais. O caso dos processos de integração dos repatriados das descolonizações francesa e portuguesa é um claro exemplo.

.

<sup>&</sup>lt;sup>2123</sup> STORA, Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, 1998 (1991), p.257.

<sup>&</sup>lt;sup>2124</sup> PIRES, Rui Pena, *Migrações e Integração. Teoria e Aplicações à Sociedade Portuguesa*, Oeiras : Celta Editora, 2003, p.247.





Titre: Le processus d'intégration des retornados au Portugal (1975-2018).

Analyse comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie.

Mots clés: Portugal, retornados, pieds-noirs, rapatriés, décolonisation, intégration

**Résumé**: Au lendemain de la révolution des Œillets du 25 avril 1974, qui mit fin au régime de l'*Estado Novo* en place au Portugal depuis 1926, commencèrent, de manière simultanée, le processus de démocratisation du pays et le processus de décolonisation des territoires africains qui se trouvaient alors sous domination portugaise.

Une des conséquences de la fin de l'empire portugais d'Afrique fut l'arrivée et l'installation de près d'un demi-million d'anciens colons portugais, originaires dans la majorité des cas d'Angola et du Mozambique.

Connus sous le nom de *retornados*, ces rapatriés arrivèrent pour la plupart au cours de l'été 1975 et occasionnèrent une augmentation de 5% de la population du Portugal.

Dans un contexte d'une très grande instabilité politique et sociale, et d'une crise économique mondiale, ce phénomène migratoire représenta un défi supplémentaire pour les autorités portugaises. L'Etat portugais dut définir et mettre en place un ensemble de politiques pour accueillir, loger et intégrer ces migrants nationaux au sein de l'économie et de la société portugaise dans son ensemble.

Ce travail est consacré à l'analyse du processus d'intégration de la population des *retornados*, dans une perspective comparée avec le cas français des pieds-noirs d'Algérie, rapatriés en France au cours du processus de l'indépendance algérienne.

Title: The integration process of the retornados in Portugal (1975-2018).

Comparative analysis with the French case of the pieds-noirs from Algeria.

**Keywords**: Portugal, retornados, pieds-noirs, repatriated, decolonization, integration

**Abstract**: After the Carnation Revolution of April 25th 1974, which put an end to the *Estado Novo* regime in place in Portugal since 1926, the democratization process, and simultaneously the decolonisation process of the African territories under Portuguese rule, began.

One of the consequences of the end of Portuguese empire in Africa, was the arrival and settlement in Portugal of nearly half-a-million Portuguese ex-colonists, coming mostly from Angola and Mozambique. Known as *retornados*, or returnees, most of them arrived during the summer of 1975, and represented 5% of the Portuguese resident population.

In a context of high political and social instability, and of a global economic crisis, this migratory phenomenon represented an additional challenge for the Portuguese administration that had to devise and implement measures in order to welcome, accommodate, and integrate those national migrants into the Portuguese economy and society.

This study focuses on the integration process of this population, in a comparative perspective with the French case of the *pieds-noirs* from Algeria, repatriated during the process of the Algerian independence.